Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

copy may b the i signif	available for fi be bibliographic mages in th	lming. Feat cally unique, e reproduc	obtain the best o ures of this copy which may alter ction, or which method of filmin	which any of may	été p plaire ograp ou q	titut a microfiln possible de se e qui sont peut phique, qui peu ui peuvent exig ormale de filma	procurer. :-être unic ivent moc jer une m	Les dé ques du difier une nodificati	itails de point de image i on dans	cet ex vue b reprodi la mé	em- oibli- uite,
	Coloured cove Couverture de					Coloured page	es / Pages	s de coul	leur		
	Covers damag					Pages damag	_				
	Covers restore	J	ninated /			Pages restaur					
	Couverture res					Pages discolo Pages décolo					
	Cover title mis	sing / Le titre	e de couverture ma	anque		Pages detach	•			•	
	Coloured map	s / Cartes gé	ographiques en c	ouleur		_	•		662		
			n blue or black) /	,		Showthrough	•	rence			
		·	e que bleue ou noi	re)	\checkmark	Quality of prin Qualité inégal		ression			
	Coloured plate Planches et/ou					Includes supp Comprend du					
	Bound with oth					·					
	Relié avec d'a Only edition a Seule édition d	vailable /	ents			Pages wholly tissues, etc., h possible ima partiellement of pelure, etc., o	nave been age / Le obscurcies	refilmed s page sparunf	to ensui s totale euillet d'e	re the l ement errata,	best ou une
			adows or distortion serrée peut caus			obtenir la meil				,	
			on le long de la			Opposing pa	s are filme	ed twice	to ensur	e the t	best
	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.					tions s	sont				
\checkmark	Additional con Commentaires		Page 253 o Dans 1'app	comporte pendice N	une numéro lo. 2 page:	otation fautiv s 20-21 compor mporte une num	tent une	numérota	ation face: p. xxx	utive Kiv.	p. 0 8
			io checked below / uction indiqué ci-des:	sous.							
10x		14x	18x		22x		26x		30x		
				T				T			

12x

16x

20x

24x

28x

DÜ

CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. XIII.

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE

LE TRÈS-HONORABLE JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, C., C.,

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, etc., etc., etc.

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION

DU

CINQUIÈME PARLEMENT PROVINCIAL.

1854.

VOL. XIII.

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada. (L. S.)

ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—

SALUT:

PROCLAMATION.

TTENDU, que de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province du Canada, nous avons jugé à propos de Dissoudre le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au Vingt-neuvième jour de Juillet prochain: Sachez Maintenant, qu'à cette fin, Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle Dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative, sont en

conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-NEU-VIÈME jour de JUILLET prochain.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la Dix-huitième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

ELGIN ET KINCARDINE.

-(L.S.)

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront-

PROCLAMATION.

ATTENDU, que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial; Nous faisons connaître par les présentes Notre Volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif, Nous avons ce jour donné des Ordres pour l'émanation de Nos WRITS en due forme, pour convoquer un PARLEMENT PROVINCIAL dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date de ce VINGT-TROISIÈME jour de JUIN courant, et retournables le DIXIÈME jour d'AOUT prochain, à l'exception cependant des Writs pour les Comtés de Saguenay et Gaspé, et pour les Comtés Unis de Chicoutimi et Tadoussac, lesquels Writs seront retournables le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la Dixhuitième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada. (L. S.)

ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront-

SALUT :

PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire ce pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes, convoquons l'Assemblée Législative, dans et pour Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre CITÉ de QUÉBEC, en Notre dite Province, JEUDI, le DIXIÈME jour d'AOUT prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-aiméCousin, James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinqantequatre, et de Notre Règne la Dix-huitième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER, G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

ELGIN ET KINCARDINE.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâve de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.,

A Nos Très aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, qui devait commencer et être tenue le dixième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous—

SALUT

PROCLAMATION:

TTENDU, que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au dixième jour du mois d'Août courant, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jusé a propos de la proroger de
nouveau à MARDI, le CINQUIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain,
de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou oubligés de paraître en
Notre Cité de Québec, le dit dixième jour d'Août courant, et Nous Voulons
Qu'en Conséquence vous, et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet
égard; Vous commandant et, par ces présentes, enjoignant à chacun de vous et
à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite
CITÉ de QUÉBEC, MARDI, le CINQUIÈME jour du mois de SEPTEMBRE
prochain, pour la DÉPÉCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dité Province: Témoin, Notre Très-Fidéle et Bien-aimé Cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très-

Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce SEPTIÈME jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la Dix-huitième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

ARDI, le cinquième jour de septembre, dans la dix-huitième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la foi, étant la première session du cinquième parlement provincial du Canada, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les Membres présents dans la bâtisse préparée pour la réception de la législature provinciale, dans la cité de Québec, ont été:—

L'honorable James Morris, Orateur.

Les honorables Messieurs.

FERRIE,

McKay, Dionne,

WALKER,

FERRIER,

TACHÉ,

Les honorables Messieurs.

LESLIE,

Ross,

TURGEON.

PANET,

Belleau.

WILSON.

Prières.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'un commissaire se présentait pour administrer le serment prescrit par la loi.

Lequel étant introduit, était John Fennings Taylor, aîné, écuyer.

Alors les Membres suivants de la Chambre ont prêté et souscrit le serment.

L'honorable James Morris,

- " ADAM FERRIE,
- 44 THOMAS MCKAY.
- " Joseph Dionne,
- WILLIAM WALKER,
- JAMES FERRIER,
- ETIENNE P. TACHÉ,
- 44 JAMES LESLIE,
- " John Ross,
- " Joseph O. Turgeon,
- " Louis Panet,
- " NARCISSE F. BELLEAU,
- 66 CHARLES WILSON.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Ile du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, "Que c'est le plaisir de Son Excellence, qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue, l'Orateur de cette Chambre a dit :

Honorables Messieurs,

Et Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Son Excellence le Gouverneur-Général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent parlement provincial, avant que l'Assemblée Législative ait fait choix d'un Orateur, conformément à la loi; mais que demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence déclarera les raisons pour lesquelles elle a convoqué ce parlement.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 6 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable James Morris, Orateur.

Les honorables Messieurs.

Les honorables Messieurs.

FERRIE,
MCKAY,
MOORE,
DIONNE,
WALKER,
FERRIER,

TACHÉ,
LESLIE,
ROSS,
TURGEON,
PANET,
WILSON.

PRIÈRES.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelques temps après, la Chambre s'est remise

L'honorable M. Moore s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la législature.

Son Excellence le très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, "Que c'est le plaisir de Son Excellence, qu'elle "se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue,

M. Louis Victor Sicotte a dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'Assemblée Législative m'a choisi comme son Orateur, quoique je sois peu qualifié à remplir les fonctions importantes qui me sont ainsi dévolues.

Si, dans l'accomplissement de ces devoirs, il m'arrivait, en aucun temps, de tomber en erreur, je supplie que la faute en soit imputée à moi, et non à l'Assemblée dont je suis le serviteur, et qui, afin de mieux être en état de remplir ses devoirs envers Sa Majesté et son pays, réclame humblement, par mon entremise, tous ses droits et priviléges incontestables, particulièrement la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de Votre Excellence, en tonte occasion convenable, et que ses délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit-

Mr. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant pas que ses procédés soient conduits avec sagesse, modération et prudence, il accorde et, en toutes les occasions, il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses priviléges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée aura un prompt accès à la personne de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et qu'elle interprêtera toujours de la manière la plus favorable ses procédés, ainsi que vos paroles et vos actions.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif;

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous vois ici réunis. L'augmentation du nombre des Membres de l'Assemblée Législative, en vertu de l'acte mis en opération pour la première fois lors de l'élection générale qui vient d'avoir lieu, donnera, je l'espère, un plus grand poids aux délibérations de la législature, et assurera, plus amplement que par le passé, la représentation en parlement des divers intérêts qui existent dans cette province.

Des sujets de la plus haute importance devront nécessairement être soumis à votre considération pendant la session qui s'ouvre aujourd'hui.

Le parlement impérial, avançant avec une rapidité de plus en plus grande dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses colonies depuis quelques années, vient de passer deux actes qui imposent à cette législature une très-grande responsabilité.

Un de ces actes donne au parlement canadien le pouvoir de changer la constitution du Conseil Législatif. La substitution du principe de l'élection par le peuple à celui de la nomination par la couronne des membres de ce corps, est évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres pays, le gouvernement représentatif et la responsablité de l'exécutif, dans le sens de la constitution britannique, étant inconnus à la plupart des pays où le corps législatif se compose de deux Chambres électives. Afin cependant de donner à cette branche importante de la législature, le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa constitution est impérieusement requis, et les difficultés auxquelles j'ai fait allusion seront, je l'espère, surmontées par votre sagesse et par le patriotisme des Membres de cet Honorable corps.

L'autre acte du parlement impérial fait disparaitre les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la législature provinciale de disposer des réserves du clergé. A compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du Haut-Canada, certaines dispositions législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du culte protestant, ont été une source de discorde

et d'agitation pour cette section de la province. Il est beaucoup à désirer, dans dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue. Ce sujet a été expressément soumis à la considération du peuple de cette province lors de la dernière élection, et le peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne. J'espère donc que vous pourrez, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale.

La condition des propriétés possédées sous le régime de la tenure seigneuriale, engagera, il est à présumer, très prochainement votre attention, et vous aurez à vous occuper de la solution de certaines questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens entre les seigneurs et les censitaires, qu'au détriment des intérêts des uns et des autres. Vous verrez, sans doute, l'importance qu'il y a de traiter cette question avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées. La sûreté de la propriété est une condition indispensable du progrès matériel, et ceux qui placent leurs capitaux dans ce pays devront chercher dans la modération et la justice de la législature, la protection qui, dans un pays voisin, se trouve dans les tribunaux.

Vous aurez probablement à décider s'il est à propos d'assimiler les institutions municipales du Bas-Canada, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, à contribué si puissamment à la prospérité du Haut-Canada, et aussi d'étendre à la première section de la province les avantages que donne à l'autre l'acte qui créé un fonds d'emprunt municipal. Sur ce sujet et sur d'autres sujets importants, des mesures seront soumises à vos délibérations.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je ferai mettre devant vous les comptes publics de l'année écoulée et le budjet de l'année courante, et je me repose sur votre disposition à pourvoir aux exigences du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Vous serez probablement d'opinion que l'état prospère du revenu offre une occasion dont le parlement doit profiter pour réviser le tarif, dans le but de faire disparaître les droits imposés sur les matériaux employés dans la construction des vaisseaux, et dans plusieurs autres branches de manufacture dans cette province, et pour réduire ceux auquels sont assujettis d'autres articles qui forment une très grande partie de la consommation générale.

Je vous soumettrai copie d'un traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis, pour le réglement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des sujets de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord d'une part, et ceux des citoyens des Etats-Unis de l'autre, et je vous recommande de considérer s'il est à propos d'amender l'acte passé en mil huit cent quaranteneuf, pour l'admission en Canada, de certains articles et produits des Etats-Unis, de manière à faire cadrer cet acte avec les dispositions du traité.

Le gouvernement et le congrès des Etats-Unis ont montré un esprit libéral et

des dispositions amicales dans le réglement de cette question, et je n'ai nul doute que les législatures provinciales ne se montrent animées des mêmes sentiments.

L'entrée sans droits d'importation des produits naturels du Canada, dans les marchés des Etats-Unis, aura, il faut l'espérer, pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la province a joui depuis quelque temps.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

L'honorable M. Taché a présenté un bill intitulé: "Acte relatif aux écoles "élémentaires."

Le dit bill a été lu la première fois pro formâ.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, Que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, demain.

Ordonné, Que deux cent cinquante copies du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, soient imprimées dans les denx langues pour l'usage des Membres.

Ordonné, Que tous les Membres présents, ce jour, forment un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les priviléges du parlement; leurs Honneurs, ou cinq d'entre eux, s'assembleront demain, à dix heures du matin, dans la Chambre du Conseil Législatif, et chaque lundi suivant, et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que les honorables MM. Ferrie, McKay, Moore, Walker et Taché forment un comité pour surveiller l'impression de cette Chambre pendant la présente session.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au greffier de cette Chambre d'ouvrir un compte avec le maître de poste, pour le port des lettres reçues et envoyées par les Membres, et d'en inclure le montant dans ses comptes contingents.

Ordonné, Que les honorables MM. Ferrie, McKay, Moore, Walker et Taché forment un comité pour examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial.

Ordonné, Que les honorables MM. Ferrie, McKay, Moore, Dionne, Walker, Ferrier, Turgeon et Wilson forment un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Ordonné, Qu'il reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 7 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :-

L'honorable James Morris, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	FERRIE,		TACHÉ,
	McKAY,		LESLIE,
	Moore,	•	Turgeon,
	DIONNE,		PANET,
	WALKER,		WILSON.
	FERRIER,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la société bienveillante des dames de Montréal, demandant une allocation.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Mr. Ferrier a présenté le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant lu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

BIBLIOTHÈQUE PARLEMENTAIRE,

5 septembre, 1854.

A l'Honorable Conseil Législatif de la province du Canada, le bibliothécaire à l'honneur de faire rapport.

Qu'il n'y a pas eu de changement dans la condition et le local de la bibliothèque durant l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière réunion de votre Honorable Conseil, en juin dernier, à l'exception toutefois d'une caisse de livres se rattachant exclusivement à la loi, laquelle s'est frouvée écartée pendant longtemps, n'ayant pu parvenir à Québec, en temps et lieu, par le vapeur océanique venant

ű

d'Angleterre, et qui a été recouvrée depuis; ces livres sont en bon ordre et ont été classifiés suivant leur ordre dans la section de la loi.

Lors de l'assemblée du parlement dans le mois de juin, votre bibliothécaire a présenté un rapport détaillé sur la condition de la bibliothèque, rendant compte des dommages causés aux livres, fesant une estimation de la perte encourue, et fesant connaître le nombre des volumes sauvés de l'incendie qui a consumé les bâtisses du parlement, le premier jour de février de la présente année.

Votre bibliothécaire demande humblement à référer votre Honorable Conseil à ce rapport, pour tout renseignement que l'on pourrait désirer obtenir sur des sujets qui sont liés avec la condition actuelle de la bibliothèque sous sa garde.

Il avait été préparé un catalogue classifié de tous les livres de la bibliothèque du parlement, et il était prêt à être livré à l'impression, lorsqu'est arrivé l'incendie désastreux du premier février. On a sauvé ce catalogue, à l'exception de la partie qui a rapport aux ouvrages sur l'histoire, la topographie, etc., du continent Américain, mais vu que les différentes sections et divisions des livres de la bibliothèque ont été grandement mutilées et, dans quelque cas, complètement détruites, il n'a pas été jugé à propos d'encourir la dépense de l'impression d'aucune partie d'icelui, sans l'approbation de votre Honorable Conseil, à l'exception des sections sur la loi et le droit constitutionnel qui sont de nécessité absolue pour consultation pendant la session de la législature.

Votre bibliothécaire observera cependant, respectueusement, que l'on pourra avoir recours au catalogue manuscrit susdit, pour ce qui reste des sections, en s'adressant au bibliothécaire.

Le tout humblement et respectueusement soumis.

W. AGAR ADAMSON,

Bibliothécaire.

Ordonné, Que le dit rapport ainsi que celui fait par le bibliothécaire le quatorzième jour de juin dernier, soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Ross est entré.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition du révérend John Cook et autres, de Québec, demandant l'abrogation d'une certaine clause de l'acte intitulé, "Acte pour pourvoir à un recours contre la corporation de Québec, dans le "cas de dommages à la propriété par aucune assemblée, ou pendant aucun riot dans la dite cité," et aussi, que l'on adopte telles autres mesures pour assurer l'exécution de la loi relativement aux dernières émeutes de Chalmer's Church, qui seront trouvées nécessaires pour sauvegarder la liberté religieuse de toutes les classes des sujet de Sa Majesté.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté le rapport du trésorier sur l'état de la recette et de la dépense de l'asile provincial des aliénés de Toronto; et aussi le rapport de Joseph Workman, écuyer, M.D., surintendant médical de la dite institution.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la banque de Montréal, demandant une loi pour modifier sa charte et augmenter son fonds social. Ordonné. Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de l'honorable P. J. O. Chauveau et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Québec et du Saguenay."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la présente session, il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

L'Orateur à déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 8 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable James Morris, Orateur,

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
FERRIE,	Тасне,
McKAY,	LESLIE,
Moore,	Turgeon,
Dionne,	Panet,
Walker,	Belleau,
Ferrier,	Wilson.

Prières.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du collège Ste. Marie de Montréal, demandant une allocation; Aussi une pétition du révérend Pierre Dionne et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévi, demandant une allocation de cinq cents louis, pour la bâtisse d'une maison d'école supérieure pour les filles;

Aussi une pétition du révérend J. D. Deziel et autres, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, dans le comté de Dorchester, demandant une allocation pour le soutien d'une école industrielle, agricole et commerciale dans cette paroisse;

Et aussi une pétition du collége Chambly, demandant une allocation. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de l'institut canadien, demandant une allocation;

Aussi une pétition de l'asile des orphelins protestants de Montréal, demandant une allocation;

Et aussi une pétition des commissaires de l'école catholique romaine de la cité de *Montréal*, demandant une allocation pour la bâtisse d'une maison d'écolemodèle à l'usage des catholiques romains dans cette cité.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de James Reid et un autre, de la part des directeurs de l'association de l'académie de Huntingdon, demandant à être incorporés sous le nom d'académie de Huntingdon;

Et aussi une pétition des directeurs de la dite académie de Huntingdon, demandant que l'allocation annuelle accordée à la dite institution soit augmentée. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de la corporation du séminaire de Nicolet, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ross est entré.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du très-révérend lord évêque de Montréal, président de la société de l'école nationale, demandant une allocation en faveur de la dite école.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la municipalité du township de North Monaghan, demandant l'abrogation de l'acte 16 Vict., chap. 228, intitulé: "Acte pour confirmer une certaine réserve de chemin dans le township de "Monaghan, et pour pourvoir à une compensation en faveur des personnes qui "peuvent éprouver des pertes par la confirmation de cette réserve;"

Et aussi une pétition de Charles Jones et autres, de Toronto, demandant à

être incorporés pour l'exploitation et le travail des mines de cuivre et autres minéraux dans le Canada.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé,

Que la pétition de John C. Becket, imprimeur, de Montréal, présentée à cette Chambre le vingtième jour de juin dernier, et demandant une indemnité pour les dommages qu'il a éprouvés de ce que le Conseil Législatif n'a pas rempli les conditions d'un contrat exécuté avec lui pour l'impression de ses journaux, pour l'année 1849, soit référée au comité des comptes contingents, pour en examiner le contenu et en faire rapport.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la présente session, il a été Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 11 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable James Morris, Orateur.

Les honor	ables Messieurs	Les honorab	les Messieurs
	Ferrie,	•	Taché,
	McKAY,	*	LESLIE,
	Moore,		Turgeon,
	WALKER,		PANET,
	Ferrier,		WILSON.

Prières.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de John Jermy Macaulay, écuyer, de la cité de Toronto, démandant la passation d'une loi pour autoriser les cours du banc de la reine, des plaids communs et de chancellerie dans le Nauto-Canada, à l'admettre à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition de Wolfred Nelson et autres, membres de la société amicale canadienne de l'Amérique Britannique, demandant à être incorporés.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Lewis Rose et autres, du comté de Stanstead, demandant un acte d'incorporation les autorisant à établir dans le dit comté une banque sous le nom de "Banque de Saint François."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que tous les ordres du jour soient remis à demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 12 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

Les honorab	les Messieurs	Les honorables Messieurs
	FERRIE,	Boulton,
	McKay,	Тасне,
_	Moore,	Leslie,
•	WALKER,	Ross,
	Morris, J.	Turgeon,
	FERRIER,	Wilson.
	MATHESON,	

Prières.

Les honorables MM. Boulton et Matheson se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel leur a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la législature.

La Chambre a été informée qu'il avait été émannée une commission sous le grand sceau en faveur de l'honorable John Ross, nommant le dit honorable John Ross, Orateur de cette Chambre.

La commission de l'Orateur a été alors lue comme suit :

ELGIN ET KINCARDINE.

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable John Ross, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT:

ACHEZ, qu'ayant pris en notre royale considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté du dit John Ross, nous avons nommé et appointé et, par ces présentes, nous nommons et appointons le dit John Ross, pour être notre Orateur du Conseil Législatif de

Dép. Rég. notre province du Canada, au lieu et place de l'honorable James Morris, résigné; pour avoir et jouir de la dite charge, vous le dit John Ross, selon et durant notre plaisir et votre résidence actuel dans les limites de notre dite province, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, priviléges et avantages y appartenant et revenant, de la manière la plus ample et entière. Pourvu toujours que vous, le dit John Ross, remplissiez la dite charge en personne, sauf les cas de maladie ou autre incapacité.

EN Foi de Quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin, James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannque du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A QUÉ-BEC, dans notre dite province, ce ONZIÈME jour de SEP-TEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et dans la dix-huitième année de Notre Règne.

LEWIS T. DRUMMOND,

Proc. Gén., B. C.

Par Ordre,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

Alors l'Orateur a pris le fauteuil au pied du trône, et il a été ordonné que la commission soit entrée dans les journaux, et que la masse soit portée devant lui.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de la municipalité de la ville de Guelph;

Aussi une pétition de la municipalité du village de *Preston*, demandant séparément que l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Galt* et *Guelph*, soit modifié de manière à autoriser les municipalités qui prennent de actions en icelle à voter à l'élection des directeurs;

Aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de Galt et Guelph, demandant que les municipalités qui prennent des actions en icelle soient autorisées à voter à l'élection des directeurs; et aussi que le dit chemin soit prolongé jusqu'à Sydenham, et autres villes sur le lac Huron;

Aussi cinq pétitions de Charles Charpentier, aîné, et autres, du village l'Avenir, demandant que les jurés dans le Bas-Canada, soient indemnisés;

Aussi demandant que l'allocation annuelle en faveur de l'instruction publique, soit augmentée jusqu'à cent cinquante mille louis;

Aussi demandant la modification des lois municipales, et la consolidation des lois de voieries dans le Bas-Canada;

Aussi demandant la subdivision des comtés de Drummond et Arthabaska, et que chacun des dits comtés ait le droit d'envoyer un représentant à l'Assemblée Législative;

Et aussi demandant que les personnes qui se sont établies dans les townships de l'Est, connues sous le nom de " Squatters," soient protégées contre les extorsions des porteurs de lettres patentes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la présente session.

Il a été proposé,

Qu'il soit remis à demain.

Après des débats.

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle soit ajournée à demain, à quatre heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, Que tous les ordres du jour soient remis à demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 13 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

FERRIE, MORRIS, J.

FERRIER, BOULTON,

Тасне,

Les honorables Messieura

LESLIE, PANET,

Belleau,

WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE,

Le Gouverneur-Général informe l'Honorable Conseil Législatif, qu'il a permis à l'honorable James Gordon, de s'absenter de son siége dans la Chambre, pendant la présente session.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 13 septembre, 1854.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de l'honorable Z. Burnham et autres, du township de Hamilton, dans le comté de Northumberland, demandant que l'arpentage fait par John K. Roche, écuyer, entre les septième et huitième concessions du dit township de Hamilton, ne soit pas changé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition d'Edward Botterell, portier, demandant à être indemnisé des dépenses qu'il a encourues en transportant sa famille du Haut-Canada au siège du gouvernement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée, soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, demandant des modifications à sa charte;

Aussi une pétition du révérend J. B. St. Germain, président de l'académie industrielle de la paroisse de St. Laurent, dans le comté de Montréal, demandant une allocation en faveur de cette institution;

Aussi une pétition de la corporation de la banque du peuple, demandant une augmentation additionnelle de son fonds social;

Et aussi une pétition de J. Gabriel Valois et un autre, commissaires d'école à la Pointe Clair, demandant que leur allocation législative annuelle soit augmentée, afin de les mettre en état d'agrandir leur maison d'école et d'engager un maître anglais.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend Louis Proulx, de la paroisse de Ste. Marie de la Beauce, demandant une allocation pour le mettre en état d'agrandir la bâtisse d'une académie pour les filles dans cette paroisse. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. McKay est entré.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend Misael Archambault, de la paroisse de St. Hugues de Ramsay, demandant une allocation de cinq cents louis, pour lui donner les moyens de compléter la bâtisse d'une académie pour les filles dans la dite paroisse;

Aussi une pétition du révérend M. Charland et autres, de la paroisse de St. Clément, dans le comté de Beauharnois, demandant une allocation en faveur du collége de Beauharnois;

Aussi une pétition de sa grandeur le très-révérend Ignace Bourget, évêque catholique romain de Montréal, et autres, membres de la corporation du collége de l'Assomption, demandant une allocation pour les mettre en état de compléter la bâtisse du collége.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la présente session, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle soit ajournée à demain, à sept heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, Que tous les ordres du jour soient remis à demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à sept heures du soir, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 14 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'Honorable John Rosss, Orateur.

Les honorables Messieurs.

Les honorables Messieurs.

FERRIE,
MCKAY,
MOORE,

Taché, Leslie, Turgeon.

WALKER,

BELLEAU.

FERRIER,

PRIÈRES.

L'honorable M. Wilson est entré.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la banque de la cité de Montréal, demandant un acte pour augmenter son fonds social, et aussi pour l'autoriser à augmenter, de temps à autre, la valeur de ses actions jusqu'à un montant spécifié;

Aussi une petition de la municipalité du comté de Sherbrooke, demandant que le mode actuel d'accorder des licences soit changé, et que les conseils municipaux soient autorisés à régler le commerce des liqueurs;

Aussi une pétition de C. A. G. De Tonnancour, coroner du district de St. François, demandant à être payé pour les huit années qu'il a agi en cette capacité sans recevoir de salaire, de la même manière que l'a été subséquemment le coroner du dit district; ou toute autre rémunération pour ses services que l'on croira juste et raisonnable;

Et aussi une pétition du révérend George Werner et autres, membres de la congrégation allemande de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom d'église évangélique allemande, avec pouvoir de tenir des registres et de posséder des biens-fonds.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition du bureau des directeurs de l'académie de Clarenceville, demandant une allocation;

Et aussi une pétition de la municipalité du comté d'Haldimand, demandant des modifications aux lois des corporations municipales, ainsi qu'à celles des cotisations, des écoles et des licences.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Morris est entré.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la présente session.

Lequel étant lu par le greffier,

Il a été proposé de résoudre :-

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours prononcé du trône à l'ouverture de la présente session.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre éprouve de la satisfaction de se voir réunie à cette époque pour l'accomplissement de ses importants devoirs.

Pour exprimer à Son Excellence l'espoir que l'augmentation du nombre des Membres de l'Assemblée Législative, en vertu de l'acte mis en opération pour la première fois, lors de l'élection générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la législature, et assurera, plus amplement que par le passé, la représentation en parlement des divers intérêts qui existent dans cette province.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance, que Son Excellence nous informe devoir être nécessairement soumis à la considération du parlement provincial, pendant la session qui s'ouvre aujourd'hui.

Pour reconnaître qu'une grande responsabilité est imposée à cette législature, en vue des deux actes auxquels il est fait allusion par Son Excellence, comme ayant été passés par le parlement impérial, dans le but d'avancer, tel que Son Excellence l'a bien observée, avec une rapidité de plus en plus grande, dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses colonies depuis quelques années.

Pour concourir dans l'opinion de Son Excellence que, quand à celui de ces actes qui donne au parlement canadien le pouvoir de changer la constitution du Conseil Législatif, la substitution du principe de l'élection par le peuple à celui de la nomination par la couronne des Membres de ce corps, est évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres pays, le gouvernement représentatif et la responsabilité de l'exécutif, dans le sens de la constitution britannique, étant inconnus à la plupart des pays où le corps législatif se compose de deux Chambres électives. Et pour assurer Son Excellence que cette Chambre prendra néanmoins en sa respectueuse considération ses suggestions que, dans la vue de donner à cette branche importante de la législature, le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement daus sa constitution semble devenu nécessaire, et que Son Excellence peut se reposer sur le patriotisme et les efforts des Membres de cette Chambre, pour surmonter toutes les difficultés que la question peut présenter.

Pour partager l'opinion de Son Excellence que, quant à l'autre acte du parlement impérial, qui fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la législature provinciale de disposer des réserves du clergé, à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du *Haut-Canada*, ces dispositions législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du culte protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la

province, et qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si long-temps débattue: et, comme ce sujet à été expressément soumis à la considération du peuple de cette province, lors de la dernière élection, et que le peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne, pour partager l'espoir de Son Excellence que le parlement pourra, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction genérale.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre apprécie l'importance de traiter, avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la question de la condition des propriétés possédées sous le régime de la tenure seigneuriale, que Son Excellence mentionne devoir engager très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens, qu'au détriment des intérêts des seigneurs comme des censitaires; et pour concourir dans l'opinion de Son Excellence, que la sûreté de la propriété est une condition indispensable du progrès matériel, et que ceux qui placent leurs capitaux en Canada, doivent chercher, dans la modération et la justice de la législature, la protection qui, dans un pays voisin, se trouve dans les tribunaux.

Pour déclarer à Son Excellence que cette Chambre prendra en sa considération, s'il est à propos d'assimiler les institutions municipales du Bas-Canada, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, à contribué si puissamment à la prospérité du Haut-Canada, et aussi d'étendre, à la première section de la province, les avantages que donne à l'autre l'acte qui crée un fonds d'emprunt municipal.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre donnera toute son attention à ces mesures, et aux autres sujets importants que Son Excellence nous informe devoir être soumis à nos délibérations.

Pour informer Son Excellence que cette Chambre est prête à prendre en considération, si toutetois l'état prospère du revenu n'offre pas une occasion dont le parlement doit profiter pour reviser le tarif, dans le but de faire disparaître les droits imposés sur les matériaux employés dans la construction des vaisseaux, et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette province, et pour réduire ceux auxquels sont assujettis d'autres articles qui forment une trèsgrande partie de la consommation générale.

Pour remercier Son Excellence de sa promesse de mettre devant le parlement, copie d'un traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis, pour le réglement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des sujets de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord d'une part, et ceux des citoyens des Etats-Unis de l'autre; et de soumettre à notre considération, s'il est à propos d'amender l'acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour l'admission en Canada, de certains articles et produits des Etats-Unis, de manière à faire cadrer cet acte avec les dispositions du traité.

Pour partager l'espoir de Son Excellence que l'esprit libéral et les dispositions

amicales qui ont présidé, de la part du gouvernement et du congrès des *Etats-Unis*, au réglement de cette question, rencontreront les mêmes dispositions de la part des législatures provinciales.

Et pour espérer avec Son Excellence que l'entrée, sans droits d'importation, des produits naturels du *Canada*, dans les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la province a joui depuis quelque temps.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau,

Il a été proposé qu'il soit adopté.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et

Il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Les autres paragraphes de la dite résolution étant alors séparément lus de nouveau,

Il a été proposé qu'ils soient adoptés.

Surquoi, la question de concours a été mise sur la dite motion, et

Il a lété résolu unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, Que les honorables MM. Moore, Ferrier et Belleau forment un comité pour préparer une adresse basée sur les résolutions précédentes.

L'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, d'une adresse comme suit:—

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier de l'ordre Très-Ancien et Très-Noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.,

Qu'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement provincial, remercions respectueusement Votre Excellence, pour votre gracieux discours prononcé du trône à l'ouverture de la présente session; et nous assurons Votre Excellence que nous éprouvons beaucoup de satisfaction d'être réunis à cette époque pour l'accomplissement de nos importants devoirs.

Nous espérons que l'augmentation du nombre des Membres de l'Assemblée Législative, en vertu de l'acte mis en opération pour la première fois, lors de l'élection générale qui vient d'avoir lieu, donnera un plus grand poids aux délibérations de la législature, et assurera, plus amplement que par le passé, la représentation en parlement des divers intérêts qui existent dans cette pro vince.

Cette Chambre donnera la plus grande attention aux sujets de haute importance que Votre Excellence nous informe devoir être nécessairement soumis à la considération du parlement provincial, pendant la session qui s'ouvre aujourd'hui.

Nous reconnaissons qu'une grande responsabilité est imposée à cette législature, en vue des deux actes auxquels il est fait allusion par Votre Excellence, comme ayant été passés par le parlement impérial, dans le but d'avancer, tel que Votre Excellence l'a bien observée, avec une rapidité de plus en plus grande, dans la voie de la politique libérale qu'il suit envers ses colonies depuis quelques années.

Nous concourons dans l'opinion de Votre Excellence que, quand à celui de ces actes qui donne au parlement canadien le pouvoir de changer la constitution du Conseil Législatif, la substitution du principe de l'élection par le peuple à celui de la nomination par la couronne des Membres de ce corps, est évidemment une tâche des plus difficiles, et dans l'exécution de laquelle il y a peu d'aide à obtenir de l'expérience des autres pays, le gouvernement représentatif et la responsabilité de l'exécutif, dans le sens de la constitution britannique, étant inconnus à la plupart des pays où le corps législatif se compose de deux Chambres électives. Cette Chambre prendra néanmoins en sa respectueuse considération les suggestions faites par Votre Excellence que, dans la vue de donner à cette branche importante de la législature, le poids et l'influence qu'il est à désirer qu'elle possède, un changement dans sa constitution semble devenir nécessaire; et Votre Excellence peut se reposer sur le patriotisme et les efforts des Membres de cette Chambre, pour surmonter toutes les difficultés que la question peut présenter.

Quant à l'autre acte du parlement impérial, qui fait disparaître les restrictions qui ont depuis quelques années empêché la législature provinciale de disposer des réserves du clergé, nous partageons l'opinion de Votre Excellence qu'à compter d'une époque assez reculée dans l'histoire du Haut-Canada, ces dispositions législatives qui avaient originairement pour objet de pourvoir au soutien du culte protestant, ont été une source de discorde et d'agitation pour cette section de la province, et qu'il est beaucoup à désirer, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, que l'on règle définitivement et sans délai cette question si longtemps débattue: et, comme le sujet a été expressément soumis à la considération du peuple de cette province, lors de la dernière élection, et que le peuple a exprimé son opinion d'une manière qui ne doit laisser de doute à personne, nous partageons l'espoir de Votre Excellence que le parlement pourra, sans difficulté, convenir d'une mesure qui atteindra cet objet et causera une satisfaction générale.

Nous assurons Votre Excellence que cette Chambre apprécie l'importance de traiter, avec prudence et en ayant égard aux réclamations légales et équitables des parties intéressées, la question de la condition des propriétés possédées sous le régime de la tenure seigneuriale, que Votre Excellence mentionne devoir engager très prochainement notre attention, en vue de la solution de questions qui ne peuvent être longtemps tenues en suspens, qu'au détriment des intérêts des seigneurs comme des censitaires; et nous concourons dans l'opinion de Votre Excellence, que la sûreté de la propriété est une condition indispensable du progrès matériel, et que ceux qui placent leurs capitaux en Canada,

doivent chercher, dans la modération et la justice de la législature, la protection qui, dans un pays voisin, se trouve dans les tribunaux.

Nous déclarons à Votre Excellence que cette Chambre prendra en sa considération, s'il est à propos d'assimiler les institutions municipales du Bas-Canada, en autant que les circonstances le permettent, au système qui, depuis qu'il y est introduit, a contribué si puissamment à la prospérité du Haut-Canada, et aussi d'étendre, à la première section de la province, les avantages que donne à l'autre, l'acte qui crée un fonds d'emprunt municipal,

Nous assurons Votre Excellence que cette Chambre donnera toute son atiention à ces mesures, et aux autres sujets importants que Votre Excellence nous informe devoir être soumis à nos délibérations.

Nous informons Votre Excellence que cette Chambre est prête à prendre en considération, si toutefois l'état prospère du revenu n'offre pas une occasion dont le parlement doit profiter pour reviser le tarif, dans le but de faire disparaître les droits imposés sur les matériaux employés dans la construction des vaisseaux, et dans plusieurs autres branches de manufactures dans cette province, et pour réduire ceux auquels sont assujettis d'autres articles qui forme une très grande partie de la consommation générale.

Nous remercions Votre Excellence de votre promesse de mettre devant le parlement, copie d'un traité qui a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis, pour le réglement de diverses questions qui affectent les intérêts mutuels des sujets de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord d'une part, et ceux des citoyens des Etats-Unis de l'autre; et de soumettre à notre considération, s'il est à propos d'amender l'acte passé en mil huit cent quarante-neuf, pour l'admission en Canada, de certains articles et produits des Etats-Unis, de manière à faire cadrer cet acte avec les dispositions du traité.

Nous partageons l'espoir de Votre Excellence, que l'esprit libéral et les dispositions amicales qui ont présidé, de la part du gouvernement et du congrès des *Etats-Unis*, au réglement de cette question, rencontreront les mêmes dispositions de la part des législatures provinciales.

Et nous espérons avec Votre Excellence que l'entréc, sans droits d'importation, des produits naturels du *Canada*, dans les marchés des *Etats-Unis*, aura pour résultat de perpétuer et d'augmenter l'état si remarquable de prospérité dont la province à joui depuis quelque temps.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, la Chambre y a unanimement acquiescé.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'Orateur de cette Chambre.

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambres, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la Chambre avec la dite adresse.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport qu'il s'était rendu,

conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse de cette Chambre, et que Son Excellence avait fixé demain, à quatre heures de l'après-midi, à l'hôtel du gouvernement dans cette cité, pour cet objet.

Ordonné, Que tous les autres ordres du jour soient remis à demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 15 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
FERRIE,	Taché,
McKay,	Leslie,
Moore,	Turgeon,
Walker,	PANET,
FERRIER,	Belleau,
Boulton,	WILSON.

Prières.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition du très-révérend lord évêque de Montréal, et autres, membres du comité de direction de la "Maison industrielle " de refuge de Montréal," demandant une allocation annuelle en faveur de la dite institution;

Aussi une pétition de A. B. Lafrenière et autres, de la paroisse de Saint Guillaume, demandant des modifications aux lois municipales du Bas-Canada;

Et aussi une pétition de A. B. Lafrenaye et autres, de la paroisse de Saint Guillaume d'Upton, demandant la subdivision des comtés de Drummond et Arthabaska, et qu'ils aient chacun le droit d'envoyer un représentant en parlement. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Turgeon a présenté une pétition du révérend A. Théberge et autres, de la paroisse de Terrebonne, demandant que l'allocation annuelle en faveur du collége Masson, soit augmentée;

Et aussi une pétition de sa grandeur le très-révérend Ignace Bourget, évêque catholique romain de Montréal, et autres, directeurs du dit collége Masson, demandant un acte d'incorporation en faveur de cette institution.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de l'asile des orphelines protestantes de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Tuché a présenté une pétition de Ronald Macdonald et autres, syndies du séminaire catholique romain de Saint André d'Argenteuil, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de John Sharples et autres, membres du comité de direction de la congrégation des catholiques de Québec, parlant la langue anglaise, demandant un acte d'incorporation pour des fins qui se trouvent liées avec l'administration des bâtisses et des propriétés appartenant à l'église Saint Patrice, dans cette cité.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément au quatrième ordre permanent, la Chambre a été appelée.

LES HONORABLES

John Ross, Orateur	Présent.
PETER BOYLE DE BLAQUIÈRE,	
PETER McGill,	Absent.
RENÉ E. CARON,	Absent.
WILLIAM MORRIS,	
James Crooks,	
ADAM FERGUSSON,	Absent.
JOHN MACAULAY,	Absent.
JOHN HAMILTON,	
ADAM FERRIE,	
Paul H. Knowlton,	
THOMAS McKAY,	
PHILIP H. MOORE,	résent.
JOSEPH DIONNE,	
GEORGE J. GOODHUE,	
WILLIAM WALKER,P	
CHRISTOPHER WIDMER,A	
J. ÆMILIUS IRVING,A	
P. Boucher DEBoucherville,A	
James Morris,P	résent.

li ma	Honorables			0.5 (
LILE	LIONORADIES		'	
			(Absent avec	permis
	Langua	Connor	 sion de Son	Excel
	JAMES	COUDON	 / STOTE GO DON	

lence le Gouv.-Gén. HAMNETT PINHEY, Absent. James Ferrier,......Présent. Denis B. Viger,......Absent. ETIENNE P. TACHÉ,.....Présent. James Leslie, Présent. Frederick A. Quesnel,......Absent. Joseph Bourret,......Absent. CEORGE S. DE BEAUJEU,......Absent. Joseph O. Turgeon, Présent. Samuel Crane,.....Absent. NARCISSE F. BELLEAU......Présent.

La Chambre, conformément à l'ordre, a alors reçu le rapport du comité des priviléges, et,

CHARLES WILSON, Présent.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF,

15 septembre, 1854.

Le comité spécial chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les priviléges du parlement, à l'honneur de faire rapport, en conformité au quatrième ordre permanent de cette Chambre,

Que l'honorable Alexander Fraser et l'honorable James Wylie, Conseillers Législatifs, sont décédés depuis la dernière session.

Le tout respectueusement soumis.

John Ross, Orateur.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de Port Dalhousie et Thorold, demandant l'extension de sa charte;

Et aussi une pétition de la compagnie du pont suspendu des chûtes de Niagara, demandant que son fonds social soit augmenté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des rapports du bibliothécaire présentés à cette Chambre le quatorzième jour de juin dernier, et le septième jour de septembre courant,

Il a été proposé,

Que le premier rapport soit imprimé pour l'usage des Membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à avis,

Il a été proposé,

Que les mots suivants soient retranchés de la cinquante-troisième règle du Conseil Législatif, "Qu'il ne sera pas reçu de pétitions imprimées par cette Chambre, et"

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à avis,

Il a été alors proposé,

Que l'ordre permanent suivant soit adopté, savoir :--

"Qu'à l'avenir cette Chambre ne refusera pas de recevoir des pétitions parce qu'elles seront imprimées, pourvu que la feuille sur laquelle elles seront imprimées contiennent trois signatures authentiques."

La question de concours étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante:

Honorables Messieurs,

Je vous remercie de cette loyale adresse, et je me repose sur votre coopération cordiale dans toutes mesures propres à promouvoir la prospérité de la province.

Ordonné, Que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient immédiatement imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle soit ajournée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

L'Orateur a déclaré cette Chambre ajournée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 19 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs
FERRIE,
MCKAY,
MOORE,
WALKER,

FERRIER,

Les honorables Messieurs

Taché,

Leslie,

Turgeon,

Belleau.

Prières.

L'honorable M. le receveur-général Taché, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, a présenté à la Chambre les comptes publics pour l'année 1853;

Et aussi deux retours faisant voir le nombre des obligations et cautionnements enregistrés dans le bureau du régistrateur provincial, du 19 août, 1852, au 5 septembre, 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :— (Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Turgeon a présenté une pétition de W. Kiernan et autres, de Lochaber, demandant que la vente et la manufacture des liqueurs enivrantes soit prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de J. W. Carter et autres, du bourg de William Henry, demandant que la pétition de la dite municipalité pour un acte d'incorporation sous le nom de "Ville de Sorel" ne soit pas accordée;

Aussi une pétition de la compagnie d'assurance provinciale de Toronto, demandant des modifications à son acte d'incorporation;

Aussi une pétition de B. H. LcMoine et autres, du district de Montréal, demandant un acte d'incorporation dans la vue d'améliorer la navigation de la rivière L'Assomption;

Et aussi une pétition de G. Brisson et autres, de la paroisse de St. Liguori, dans le comté de Montcalm, demandant l'établissement d'un bureau d'enregistrement, d'une cour de circuit, d'une cour de conciliation et d'une municipalité dans chaque paroisse du Bas-Canada.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend M. Brassard et autres, commissaires d'écoles de la paroisse de Longueuil, demandant une allocation pour les mettre en état de compléter la construction d'une académie dans cette paroisse;

Aussi une pétition de Gédéon Ouimet et autres, conseillers municipaux du village de Vaudreuil;

Aussi une pétition du maire et des conseillers de la municipalité du comté de Vaudreuil, demandant séparément que la pétition de la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil, pour certaines modifications à sa charte, soit accordée;

Aussi une pétition de François Rouleau et autres, du township de Newton, dans le comté de Vaudreuil, demandant une somme d'argent pour ouvrir des chemins dans ce township;

Aussi une pétition de Nazaire Curon et autres, de St. Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, demandant une allocation pour l'achat d'une bibliothèque à l'usage de l'association des instituteurs du comté de l'Islet;

Aussi une pétition de la compagnie de manufacture d'ardoises de Kingsey, demandant un acte pour étendre ses pouvoirs;

Aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de Shefford, Stanstead et Chambly, demandant la modification de son acte d'incorporation;

Aussi une pétition des membres de la corporation du séminaire de Saint Hyacinthe, demandant une allocation;

Et aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erié, demandant l'extension de ses priviléges, de manière à pouvoir construire une ligne de chemin de fer de St. Thomas à Otterville ou Simcoe, et de Dunville au pont suspendu des chûtes de Niagara.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présente une pétition de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et Toronto, demandant la modification de son acte d'incorporation, de manière à pouvoir bâtir un pont fixe au lieu d'un pont levis sur la rivière Humber.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de Vermont et Montréal, demandant des modifications à sa charte.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de William H. Ellerbeck et autres, de Brockville;

Aussi une pétition de John Miller et autres, de Spencerville;

Aussi une pétition de Reubin Clothier et autres, d'Oxford Mills, demandant séparément une loi pour prohiber les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature;

Et aussi une pétition de Fred. C. Cutter et autres, médecins, résidants dans les comtés de Missisquoi et Shefford, demandant justice en conséquence de l'application défavorable, à leur égard, de l'acte pour amender l'acte qui incorpore la profession médicale dans le Bas-Canada.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de la municipalité du comté de Middlesex, demandant l'autorisation de négocier un emprunt pour la consolidation de sa dette.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de William H. Bréhaut, greffier conjoint de la paix, pour le district de Montréal, demandant que cette Chambre prenne en considération la charge qu'il remplit conjointement avec le salaire qui y est attaché;

Aussi une pétition d'E. Boudreau et autres, pilotes, pour et au-dessus du havre de Québec, demandant des modifications aux lois qui règlent leurs devoirs;

Aussi une pétition d'E. Duchesnay et autres, de la paroisse de Sainte Marie de la Beauce, dans le comté de Beauce, demandant une allocation pour achever la construction d'un collége érigé par contributions privées dans cette paroisse;

Aussi une pétition de la banque de Québec, demandant que son fonds social soit augmenté;

Aussi une pétition de G. K. Foster et autres, du comté électoral de Sherbrooke, demandant un acte pour séparer, pour des fins municipales et d'enregistrement, les townships formant maintenant partie du comté électoral de Sherbrooke, de la partie qui reste du présent comté inunicipal de Sherbrooke, et de les constituer en municipalité de district et en arrondissement d'enregistrement;

Aussi une pétition de R. N. Webber et autres, des townships de Shipton et Melbourne, demandant l'incorporation du collége St. François;

Aussi une pétition de la division Cascade, No. 155, de l'ordre des fils de la tempérance, établie à Ramsay;

Aussi une pétition de la division Iona, No. 290, des fils de la tempérance;

Aussi une pétition de la division Lanark, No. 409, des fils de la tempérance;

Aussi une pétition de la division Prince-Edward, No. 14, des fils de la tempérance, établie à Picton; Aussi une pétition de la division Lennox, No. 32, des fils de la tempérance, établie à Napanee;

Aussi une pétition de la division St. Thomas, No. 196, des fils de la tempérance;

Et aussi une pétition de la division Aqueduct, No. 85, des fils de la tempérance, établie à Merrittville, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour des baptêmes, mariages et sépultures pour le district de Gaspé, pour l'année 1853.

Aussi un retour de l'hôpital-général de Toronto, pour l'année finissant le 30 d'avril, 1854.

Aussi un retour de la banque de prévoyance et d'épargnes de Québec, pour l'année finissant le 1er mars, 1854.

Aussi un retour fesant connaître l'état des affaires de la banque d'épargnes de Northumberland et Durham, jusqu'au 1er juin, 1854.

Aussi un retour de l'actifet du passif de la banque de prévoyance et d'épargnes de Montréal, jusqu'au 1er juin, 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit : (Voir paniers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition du conseil de ville de la ville de London, demandant l'autorisation de négocier un emprunt pour consolider la dette de la cité;

Aussi une pétition du président, des directeurs et de la compagnie de la banque du *Haut-Canada*, demandant que le fonds social de la dite institution soit augmenté;

Aussi une pétition de William Barker et autres, de la ville de London, demandant à être incoporés sous le titre de "Compagnie de l'hôtel de London;"

Aussi une pétition de la corporation de la cité de Toronto, demandant des modifications à l'acte des corporations municipales;

Aussi une pétition de John Arnold et autres, de Toronto, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie de charbon de Toronto;"

Aussi une pétition de la division Lobo, No. 52, des fils de la tempérance, de-

mandant une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature;

Et aussi une pétition de B. Galvin, de la ville de London, demandant que les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de chancellerie, soient autorisées à l'admettre à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 20 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

FERRIE,

MCKAY,

MOORE,

WALKER,

FERRIER,

Les honorables Messieurs

BOULTON,

TACHÉ,

TURGEON,

PANET,

BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général informe l'Honorable Conseil Législatif, qu'il a permis à l'honorable Æmilius Irving de s'absenter de son siége dans la Chambre pendant la présente session.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 17 septembre, 1854.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de la division Spring Bank,

No. 306;

6

Aussi une pétition de la division Richmond Hill, No. 83;

Aussi une pétition de la division Laskay, No. 220;

Et aussi une pétition de la division Whitby, No. 31, toutes de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de R. Rugg et autres, syndics du lycée de Compton, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition du comité des dames de l'école des enfants en bas âge de Québec, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

Et aussi une pétition de la société de l'école britannique et canadienne de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Andrew Stuart et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie des mines " et d'exploration de Québec et St. François;"

Et aussi une pétition de J. Douglas et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie des mines de Mégantic."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de la société de bâtisses de Québec, demandant des modifications à son acte d'incorporation;

Aussi une pétition du révérend A. Groulx et autres, des paroisses de Saint Benoît et Sainte Scholastique, dans le comté des Deux-Montagnes;

Aussi une pétition de William Stowdon et autres, des paroisses de Sainte Scholastique, dans le dit comté des Deux-Montagnes, et de Saint Jérôme, dans le comté de Terrebonne;

Et aussi une pétition de A. Merizzi et autres, de la paroisse de Saint Cyprien, dans le comté de Napierville, demandant séparément l'adoption de mesures pour donner une entière exécution à l'acte 12, Vict., chap. 58, intitulé: "Acte "pour pourvoir à l'indemnité des parties dont les propriétés ont été détruites dans le Bas-Canada, pendant la rébellion, dans les années mil huit cent trente- sept et mil huit cent trente-huit."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de J. H. Heward et autres, marchands de Toronto, demandant à être incorporés en une association pour la construction d'une "Bourse" dans la cité de Toronto;

Et aussi une pétition de l'institut canadien de Toronto, demandant une allocation pour le mettre en état de construire une bâtisse propre aux besoins et aux objets que cette institution a en vue.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de l'hôpital-général de Montréal, demandant que l'allocation annuelle accordée au dit hôpital-général soit augmentée;

Aussi une pétition de la société de l'école britannique et canadienne de Montréal:

Aussi une pétition de l'institut des artisants de Montréal, demandant respectivement une allocation;

Et aussi une pétition de W. H. Ponton et autres, demandant à être incorporés aux fins de relier les eaux du lac Ontario avec la baie de Quinté, sous le nom de la compagnie du canal Murray.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de la municipalité du village d'Oshawa, demandant une loi pour autoriser la dite municipalité à construire un havre sur le lac Huron;

Aussi une pétition de la division Woodland, No. 168, des fils de la tempérance, établie à Cumberland, demandant une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature;

Aussi une pétition de John Welsh et autres, de Whitby, demandant l'incorporation du dit village sous le nom de "Ville de Whitby;"

Et aussi une pétition d'Antoine Lachance et autres, messagers du Conseil Législatif, demandant que la gratuité de vingt-cinq pour cent sur leur salaire, telle qu'accordée à tous les officiers et serviteurs du gouvernement, leur soit aussi accordée de la même manière.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Ordonné, Que le dit comité ait pouvoir de faire rapport de temps à autre. Surquoi, l'honorable M. Walker a présenté son premier rapport. Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

Conseil Législatif, Chambre de Comité, 20 septembre, 1854.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, à l'honneur de faire rapport comme suit, sur la pétition de John C. Beckett, qui lui a été référée.

Dans la session de 1851, votre Honorable Chambre a accordé au pétitionnaire la somme de cinquante louis, comme indemnité pour certaines pertes qu'il avait éprouvées, par suite du délai inévitablement survenu à lui fournir les moyens de commencer l'impression de vos journaux pour la session de 1849.

Il parait qu'une action était pendante à cette époque devant la cour supérieure à *Montréal*, dans laquelle un nommé *Pierre Gendron*, sous entrepreneur du pétitionnaire pour l'impression de la version française des dits journaux, réclamait des dommages en conséquence de ce délai.

Cette action a été déboutée en octobre 1851, mais sur l'appel interjeté à la cour du banc de la Reine pour le Bas-Canada, ce jugement a été renversé et le pétitionnaire condamné à payer à Gendron, cinquante louis de dommages pour la non exécution du contrat fait entre eux, avec ensemble les intérêts et frais des deux cours.

Il a été démontré par la production des mémoires de frais taxés et autres pièces justificatives, à la satisfaction de votre comité, que le pétitionnaire a encouru par là une dépense de cent soixante et six louis, neuf chelins et six deniers et demi, sans aucune faute de sa part, au dela et en sus du montant des pertes que la Chambre avait en vue lors de la première décision en sa faveur.

Votre comité recommande, en conséquence, que la somme de cent soixante et six louis, neuf chelins et six deniers et demi, soit payée au pétitionnaire comme entière et dernière indemnité pour les pertes qu'il a en conséquence éprouvées.

Le tout respectueusement soumis.

WM. WALKER,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 21 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Ferrie,	Taché,
McKay,	Leslie,
Moore,	Turgeon,
Walker,	Panet,
FERRIER,	Belleau.

PRIÈRES.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Christian Wurtele et autres, de Québec, demandant des modifications à l'acte qui établit des banques de prévoyance et d'épargnes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté deux pétitions des officiers et membres du comité de correspondance, à Montréal, de la société de l'église et de l'école coloniale, demandant une allocation; et aussi demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Leslie a présenté un pétition de George S. Tiffany, Clara Pigot Powell, du révérend Arthur Palmer et George J. Grange, demandant qu'un certain lot de terre laissé par substitution aux dits révérends Arthur Palmer, George J. Grange et à un autre, pour l'usage de la dite Clara Pigot Powell, soit vendu à son profit et pour lui assurer un revenu pour son entretien.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte "pour la protection des brevetés d'inventions britanniques et américains, et "l'encouragement des arts et manufactures dans cette province."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la deuxième fois d'hui en quinze jours.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'un comité spécial de cinq Membres soit nommé aux fins de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la ci-devant administration, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport aussitôt que possible, et que le comité soit composé des honorables MM. McKay, Moore, Ferrier, Turgeon et Belleau.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 22 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
FERRIE,	Taché,
McKay,	Turgeon,
Moore,	PANET,
WALKER,	Belleau.

Prières.

L'honorable M. Boulton est entré.

FERRIER,

Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle soit ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un retour de l'institut des artisants de Montréal, jusqu'au 19 septembre, 1854.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Taché a présenté une pétition d'Edward Barnard, écuyer, greffier de la cour supérieure pour le Bas-Canada, dans le district des Trois-Rivières, demandant une augmentation de salaire;

Aussi une pétition de John Dillon et autres, de Frampton Est, Standen, et des environs, dans le comté de Dorchester, demandant une allocation pour construire un pont et réparer le chemin conduisant aux terres incultes dans les townships de Buckland, Standen Est, Evan, Waterford et Cranbourne;

Aussi une pétition de la corporation du collége de Ste. Anne de la Pocatière, demandant une allocation;

Et aussi une pétition du révérend John Harper et autres, de la paroisse de St. Grégoire, dans le comté de Nicolet, demandant une allocation en faveur d'une école pour les filles dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre les réglements adoptés par le bureau central de santé;

Aussi les retours municipaux du *Haut* et du *Bas-Canada*, requis par le statut 16 Vict. chap. 163, intitulé: "Acte pour pourvoir à ce que certains rapports: "annuels soient présentés au gouvernement."

Aussi les retours du trésorier de l'université de Toronto, et du collége du Haut-Canada, pour l'année 1853.

Et aussi le rapport géologique pour les années 1852 et 1853. Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de la division de Bytown, No. 224, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de la société bienveillante de Québec, demandant des modifications à son acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Thomas N. Gibb et autres, du village d'Oshawa, demandant que, vu que la compagnie du havre de Sydenham n'a pas remplie les conditions de sa charte, la pétition de la dite compagnie pour l'augmentation de son fonds social ne soit pas accordée;

Aussi une pétition de la division Canborough, No. 231;

Aussi une pétition de la division Jarvis, No. 132;

Aussi une pétition de la division Wellington, No. 40;

Aussi une pétition de la division Marysburgh, No. 321;

Aussi une pétition de la division Line, toutes de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au

moins l'on adopte des mesures pour permetttre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet pour l'information de la législature;

Aussi une pétition de J. S. Lewis et autres, de Huntingdon;

Et aussi une pétition de William Dougall et autres, du township d'Oxford, demandant séparément que la vente et la manufacture des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte "pour empêcher les enterrements dans certains cimetières, dans la cité de "Québec."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procurenr-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour donner effet, de la "part de cette province, à un certain traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à deux heures et demic de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 23 septembre, 1854.

Les Memhres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

FERRIE,
MOORE,
WALKER,
FERRIER,
BOULTON.

Taché, Turgeon, Panet, Belleau.

PRIÈRES.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de L'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée "Que c'est le plaisir de Son Excel-" lence, qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu le titre d'un bill à être passé, comme suit :--

"Acte pour donner effet, de la part de cette province, à un certain traité "entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique."

La sanction royale a été prononcée sur ce bill, par le greffier de cette Chambre, dans les mots suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill."

L'Assemblée Législative s'en étant allée, il a plu à Son Excellence de se retirer.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de l'institut catholique de Toronto, demandant que les écoles séparées participent également avec les écoles communes, dans la distribution des fonds provenants des réserves du clergé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de J. M. Browning et autres, du circuit de Beauharnois, demandant que le siège de la cour de circuit soit

transféré de la paroisse de Ste. Martine au village de St. Clément. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du collège de St. Henri de Mas-couche, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce jour, elle soit ajournée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'assirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la banque commerciale du district de Midland, demandant que son fonds social soit augmenté;

Et aussi une pétition de James Thompson et autres, de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de " Société évangélique de la Grande Ligne." Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition d'Edwin Pridham et autres, propriétaires de terres dans les comtés d'Argenteuil et d'Ottawa, demandant une allocation pour la construction d'un pont sur la rivière Rouge;

Et aussi une pétition du comité de direction de l'école nationale à Québec, demandant que l'allocation législative annuelle en sa faveur soit augmentée. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 28 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

McGill,

Ferrie,

Moore,

Walker,

De Boucherville,

Ferriers

Les honorables Messieurs

Matheson,

Taché,

Turgeon,

Panet.

Belleau.

PRIÈRES.

Les honorables MM. McGill et de Bourcherville se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel leur a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la législature.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant que les actes et ordonnances relatifs à l'incorporation de la dite cité, soient modifiés et consolidés;

Aussi une pétition de l'association de la bibliothèque de Québec, demandant une allocation;

Aussi deux pétitions de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, demandant à être autorisée à acquérir, posséder et prendre des actions dans tout autre chemin de fer ou compagnie de bateaux-à-vapeur; aussi demandant à être autorisée à construire des docks dans la rivière Saint Charles;

Aussi une pétition des président, directeurs et autres, actionnaires de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord, demandant l'extension de leur acte d'incorporation;

Aussi une pétition de A. J. Parker et autres, du village de Danville, demandant une allocation pour l'érection du lycée de Danville;

Et aussi une pétition de John Downey et autres, de Danville, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer du grand tronc, demandant la modification et l'extension de son acte d'incorporation;

Et aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil, demandant la modification de son acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de A. M. Delisle et autres, de Montréal, demandant à être incorporés pour la construction de docks, bassins, réservoires et de quais dans la dite cité.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la société d'histoire naturelle de Montréal, demandant l'allocation annuelle ordinaire; et aussi une allocation spéciale pour mettre à exécution certains projets se rattachant à la dite société;

Aussi une pétition de la municipalité des comtés unis de Wentworth et Halton, demandant la construction d'un chemin de fer de Toronto à Amherstburgh, en traversant Dundas, Brantford, Norwick et St. Thomas;

Aussi une pétition du président et du secrétaire de l'association de l'école St. Jacques à Montréal, de la part de la dite association, demandant une allocation;

Aussi une pétition de la municipalité des comtés unis de Wentworth et Halton, demandant que toutes les terres des réserves du clergé soient appropriées pour des fins municipales en général;

Aussi une pétition du bureau protestant des commissaires d'école de Montréal, demandant une allocation pour bâtir une maison d'école dans la dite cité;

Et aussi une pétition de la Chambre de commerce de *Montréal*, demandant des modifications aux lois qui règlent l'inspection de la potasse et de la perlasse. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition du conseil de ville de Bytown, demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil, soit modifiée de manière à ce que le dit chemin soit prolongé jusqu'à Bytown;

Aussi une pétition des commissaires d'école de la municipalité scolaire de la paroisse de *Verchères*, demandant une allocation pour une institution d'éducation sous le contrôle des "Clercs de *Saint Viateur*" dans cette paroisse;

Et aussi une pétition de Charles Brin et autres, de la paroisse de Saint Marc, dans le comté de Verchères, demandant que l'on adopte des mesures pour donner plein et entier effet au statut 12 Vict. chap. 58, intitulé: "Acte "pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été "détruites durant la rébellion de mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-"huit."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend P. M. Mignault et autres, membres de la corporation du collège de Chambly, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché a présenté à la Chambre le rapport des commissaires des travaux publics pour les années 1852 et 1853.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :-

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Taché a présenté une petition du révérend F. Pilote et autres, de la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière, dans le comté de Kamouraska, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la Grande Baie, sur la rivière Saguenay, jusqu'au lac St. Jean;

Aussi une pétition de l'académie de Saint Jean, demandant que l'allocation annuelle en sa faveur soit augmentée;

Aussi une pétition de P. A. C. Munro et autres, de la cité de Montréal, médecins et chirurgiens, et professeurs dans l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant des modifications à l'acte d'incorporation de la dite école;

Et aussi une pétition de P. A. de Gaspé et autres, des paroisses de Saint Jean Port Joli et de Saint Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, demandant la construction d'un quai sur le fleuve Saint Laurent, près de l'église de la dite paroisse de Saint Jean Port Joli.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre une cédule de la distribution des statuts du *Canada*, 16 Victoria, 1ère et 2me parties, 1852 et 3, avec l'acte réservé;

Et aussi un état des biens des jésuites, fourni par l'honorable sécrétaire provincial, tel que requis par la 5me section de la 16me Victoria, chapitre 163.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *Donald Cameron* et autres, du township de *Thorah*, demandant qu'une certaine réserve pour un chemin dans le dit township, soit accordée à *Edward Shortis*;

Aussi une pétition de la municipalité de la cité de Toronto, demandant des modifications à l'acte de l'Esplanade

Aussi une pétition du lycée de Toronto, demandant des modifications à son acte d'incorporation;

Aussi une pétition de Nathan Fellows et autres, de Earnest Town et Fredericksburgh;

Aussi une pétition de Charles Waters et autres, du village de Vankleekhill, demandant séparément que la vente et la manufacture des liqueurs enivrantes soient prohibées;

Et aussi une pétition de P. Colin et autres, de la paroisse de Saint Valentin, demandant que l'on adopte des mesures pour donner plein et entier effet au statut 12e Victoria, chapitre 58, relativement aux pertes souffertes pendant la rébellion de 1837 et 1838.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Turgeon a présenté une pétition de Robert Brown et autres, du township de Cornwall, demandant que la ligne de concession, entre le lot No. 7, dans le dit township, et la réserve des sauvages, soit réglée finalement et par autorité;

Aussi une pétition du révérend Antoine Gosselin et autres, commissaires d'école de la municipalité scolaire de St. Jean, Isle d'Orléans;

Et aussi une pétition des dames de l'asile des orphelins catholiques romains de Montréal, demandant séparément une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour des propriétés immobilières de la compagnie d'emprunt du canal Welland, jusqu'au premier de septembre, 1854.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Turgeon a présenté une pétition de la compagnie de manufacture d'ardoises de Shipton, demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis, et

Ordonné, Que le dit rapport soit référé de nouveau au même comité spécial pour faire rapport de nouveau sur icelui.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 29 septembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Ferrie,	Matheson,
Moore,	Taché,
DIONNE,	Turgeon,
Walker,	PANET,
DEBOUCHERVILLE.	BELLEAU.
Ferrier.	, ,

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend M. Tremblay et autres, du township de Stulcely, demandant que les personnes qui se sont établies sur des terres appartenant à des absents, n'en soient pas dépossédés sans être indemnisées pour les améliorations qu'elles y ont faites;

Aussi deux pétitions du révérend N. C. Fortier et autres, de la paroisse de St. Michel, dans le comté de Bellechasse, demandant une allocation en faveur du collége de Saint Michel;

Aussi demandant une allocation en faveur d'une institution pour former des maîtresses d'école dans la paroisse dernièrement mentionnée;

Et aussi deux pétitions du révérend Edouard Joseph Crevier, de la paroisse de Sainte Marie, dans le comté de Rouville, demandant une allocation en faveur d'un collége et d'un couvent dans cette paroisse;

Et aussi demandant l'incorporation d'un collége dernièrement établi par lui. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. deBoucherville a présenté une pétition du révérend P. M. Mignault, curé de la paroisse de Chambly, dans le comté de Chambly, demandant une allocation au soutien d'une école pour les filles dans cette paroisse;

Et aussi une pétition de Narcisse Pelletier et autres, du township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, demandant des modifications aux lois qui règlent les licences d'auberges.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, demandant la modification de sa charte.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition du comité de direction de

l'asile des orphelins à Québec, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de Champlain et Saint Laurent, demandant la modification de sa charte et l'extension de ses pouvoirs;

Aussi une pétition du barreau du Bas-Canada, section de Montréal, demandant que l'on adopte des mesures pour obliger les juges de la cour supérieure à présider aux enquêtes, dans les affaires devant la cour de circuit du circuit de Montréal;

Et aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, et de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Bytown*, demandant l'autorisation de construire un chemin de fer de *Pembroke* à la *Baie Georgienne*, et de là au sault *Ste. Marie*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de M. L. C. Panet et autres, de la cité de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "L'hospice de la maternité de Saint Joseph."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Turgeon a présenté une pétition de Thomas M. Taylor et autres, syndics de "Zion Church" à Montréal, demandant un acte pour les autoriser à compléter l'acte de transport d'un lot de terre à l'égard duquel il existe des doutes, quant à leurs pouvoirs à cet effet.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé,

Que l'on se dispense de la dix-neuvième règle de cette Chambre, avant qu'il soit proposé qu'un comité spécial soit nommé au sujet du changement projeté dans la constitution du Conseil Législatif.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu, dans la négative.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend David Dunkerley et autres, de Durham, dans le comté de Durham, demandant une allocation pour l'établissement et le support du lycée de Durham;

Et aussi une pétition de Thomas Sewell et autres, de Durham, dans le comté de Drummond, demandant que la vente et la manufacture des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

18 Victoriæ. 29me Septembre et 2me Octobre. 57

Il a été proposé,

Que le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, soit autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et records, relativement à la pétition de John C. Becket, référée au dit comité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour défendre l'inhu-"mation dans certains cimetières de la cité de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Taché et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 2 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

FERRIE,

DIONNE,

WALKER,

DEBOUCHERVILLE,

Les honorables Messieurs

MATHESON,

TACHÉ,

TURGEON,

PANET,

FERRIER,

PRIÈRES.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable Mr. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre aux cours supérieures de "loi et d'équité de contraindre à comparaître devant elle les témoins qui ne sont point sous leur juridiction, et pour donner effet à la signification de "l'ordre de cour en pareil cas, dans quelque partie que ce soit du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de C. Alleyn, écuyer, maire de Québec, et autres, ayant des intérêts dans le commerce, la vapeur, et dans la navigation en général des districts de Québec et de Montréal, demandant la construction d'un quai au havre du vieux Bic.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de sa grandeur l'évêque catholique romain de Toronto, demandant un acte pour incorporer le collége Saint Michel.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore est entré.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la corporation de Bishop's College à Lennoxville, demandant que l'allocation annuelle accordée par la législature à la dite institution, soit augmentée.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Thomas J. Higginson et autres, des townships de Gwillimbury est et ouest, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées;

Aussi une pétition des commissaires du havre de Port Hope, demandant des modifications à leur acte d'incorporation;

Aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et *Port Hope*, demandant de nouvelles modifications à son acte d'incorporation;

Aussi une pétition de A. Rankin et autres, demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un hôtel dans le village de Windsor, dans le comté d'Essex;

Aussi une pétition de la corporation de l'hospice catholique romain de la maternité de *Montréal*, demandant une allocation ;

Aussi une pétition de la compagnie du télégraphe de New-York, Terreneuve et Londres, demandant un acte pour confirmer sa charte, venir à son aide et garantir l'intérêt sur un certain montant de ses débentures;

Et aussi une pétition de Skeffington Connor, L. L. D., et autres, anciens professeurs dans l'université de Toronto, demandant le rétablissement des chaires de droit et de médecine, ou qu'on leur accorde une compensation raisonnable pour la perte de leurs dits professorats.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Samuel Philips, de Mont-

réal, instituteur, demandant une allocation de mille louis, pour l'achat d'un terrain et la construction des bâtisses destinées à une école classique et commerciale sous sa surveillance;

Et aussi une pétition de la faculté médicale du collège McGill, demandant l'allocation annuelle ordinaire.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie, du comité spécial chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre de Comité, 2 octobre, 1854.

Le comité spécial chargé de surveiller l'impression de cette Chambre pendant la présente session, a concouru dans le rapport suivant.

Votre comité ayant jugé convenable de demander des soumissions, par avis donné dans tous les papiers-nouvelles de *Québec* et *Montréal*, de la part de ceux qui désireraient contracter pour l'impression et la reliure requises par cette Chambre pendant la présente session, a reçu quatre soumissions pour l'impression et deux pour la reliure.

Des premières, celle de MM. Rollo Campbell et Louis Perranlt, et des dernières, celle de M. Alfred Dredge, ont paru être à votre comité les plus avantageuses, et ont été en conséquence acceptées.

Votre comité a ordonné à l'officier en loi de la Chambre, de préparer les conventions et obligations qui devront être souscrites par les parties ci-haut dénommées, en faveur du greffier de la Chambre, pour l'accomplissement des conditions de leur contrat respectif.

Le tout respectueusement soumis.

Adam Ferrie, Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant pris en considération par la Chambre.

Et le dit rapport étant alors lu de nouveuu par le gressier, il a été Ordonné, Qu'il soit adopté.

Conformément à avis,

Il a été proposé de résoudre,

Que tout en partageant les regrets du révérend chapelain de la perte de la Sainte Bible et du Formulaire de Prières, présentés au Conseil Législatif du Haut-Canada, par feu Sa Majesté le Roi George Trois, et qui ont péri dans les flammes lors de l'incendie du premier de février dernier, ce Conseil concourt dans la suggestion qu'il devrait être pris des mesures, sous la direction de l'honorable Orateur, dans la vue de réparer cette perte en se procurant des ouvrages correspondants, autant que possible, aux volumes qui ont été détruits.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu, dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour proposer,

Conformément à avis,

Que l'honorable Orateur soit autorisé à adopter les mesures qu'il jugera les plus propres à mettre à exécution l'opinion exprimée par le bibliothécaire, et dans laquelle votre Honorable Conseil a concouru, afin que dans les dispositions qui pourraient être faites par la suite pour la réédification de la bibliothèque, il soit pourvu au logement, dans le local destiné à sa réception, d'un officier responsable de ce département.

Il a été ordonné qu'il soit remis, et

Ordonné, Que le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque, présenté à cette Chambre le quatorzième jour de juin dernier, soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Walker, Ferrier, Matheson et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis, qu'il soit nommé un comité composé des honorables MM. Walker, Boulton, Taché et Ferrier, pour agir, de la part de cette Chambre, comme Membres d'un comité conjoint des deux Chambres, pour la direction et l'administration de la bibliothèque du parlement, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle soit ajournée à mardi, le dixième jour d'octobre courant, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à mardi, le dixième jour d'octobre courant, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 10 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

FERRIE,

MOORE,

DIONNE,

FERRIER,

TURGEON,

PANET,

PANET,

BELLEAU,

TACHÉ,

WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable M. de Beaujeu s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la législature.

L'honorable Mr. Ferrier a présenté une pétition de William Workman et autres, de Montréal, demandant à être incorporés sous le titre de compagnie canadienne de la navigation océanique à la vapeur;

Aussi une pétition de la division Peerless, No. 130, établie à Glengarry;

Aussi une pétition de la division Glengarry, No. 21, toutes deux de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature;

Aussi une pétition de John Smith et autres, du village de Martentown;

Aussi une pétition de James Bell et autres, de North West Glengarry;

Et aussi une pétition de George Stringer et autres, du township de Canborough, demandant séparément que la vente et la manufacture des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Robert Ramsay et autres, du Township de Whitchurch, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition de William McClarty et autres, de Pike River, dans le comté de Missisquoi, demandant que la manufacture et

la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de J. S. Walton, ci-devant greffier de la municipalité du district de Sherbrooke, demandant à être rémunéré pour des services qu'il a rendus en cette capacité;

Aussi une pétition des membres de l'association de la bibliothèque de Sherbrooke, demandant une allocation annuelle en faveur de cette institution;

Et aussi une pétition de *Joseph Pennoyer*, arpenteur provincial, de la ville de *Sherbrooke*, demandant être rémunéré des services professionnels qu'il a rendus à la ci-devant municipalité du district de *Sherbrooke*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Turgeon a présenté une pétition de Flavien Vallerand, de la cité de Québec;

Aussi une pétition d'Alexis Pinet, de la cité de Montréal, demandant séparément à être indemnisés des pertes qu'ils ont éprouvées comme créanciers du cidevant district municipal de Richelieu, en conséquence de l'abrogation des ordonnances du Bas-Canada, 4 Vic., chap. 3 et 4;

Aussi une pétition de Thomas Cary, imprimeur et libraire de la cité de Québec;

Et aussi une pétition de Charles Herbert, de la dite cité de Québec, demandant séparément à être indemnisés des pertes qu'ils ont éprouvées comme créanciers du ci-devant district municipal de Québec, en conséquence de l'abrogation des ordonnances du Bas-Canada, 4 Vic. chap. 3 et 4.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition des syndics de l'école séparée de Berthier, demandant une allocation pour les mettre en état d'acquitter une dette qu'ils ont contractée par l'achat d'une maison d'école;

Et aussi une pétition du révérend Louis H. Fortier et autres, commissaires d'école dans la paroisse de Saint Jean Baptiste de Nicolet, demandant une allocation en faveur de deux écoles supérieures dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table,

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de la municipalité du township de Guelph, demandant que les municipalités qui prennent des actions dans la compagnie du chemin de fer de Gult et Guelph, soient autorisées à voter en vertu d'icelles, de la même manière que peuvent le faire les individus qui sont propriétaires d'actions en icelle;

Et aussi une pétition de John Young et autres, de Hamilton, demandant en acte pour les autoriser à construire un chemin de ser depuis la cité d'Hamilton

jusqu'à la ville d'Amherstburgh, ou sur quelqu'autre point convenable de la rivière Détroit.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de la société d'horticulture de Montréal, demandant une allocation;

Et aussi une pétition du révérend D. H. Têtu et autres, de la paroisse de Saint Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, demandant une allocation pour la construction d'un quai sur la batture du fleuve St. Laurent, dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de George Desbarats et autres, de la compagnie des mines du St. Laurent, demandant un acte d'incorporation;

Aussi une pétition de Sewell Scofield et autres, du township de Sutton, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de John Murphy et autres, de Tingwick, dans le comté de Drummond, demandant à être annexés, pour des fins municipales, à la municipalité de Richmond, au lieu de celle de Drummond, No. 2;

Aussi une pétition du révérend P. Huot et autres, de la paroisse de Sainte Foye, dans le comté de Québec, demandant que le chemin dixièmement mentionné dans la cinquième section de la 16e Vic., chap. 235, soit déclaré être celui connu sous le nom de "Chemin de Bridgewater;"

Aussi une pétition de William Brown et autres, du township de Kingsey, demandant à être annexés à la municipalité de Richmond, au lieu de celle de Drummond, No. 2;

Aussi une pétition de H. Glines et autres, de Shipton, demandant que les townships de Kingsey, Walton et Tingwick, soient détachés de la municipalité de Drummond, No. 2, et annexés à la municipalité de Richmond; et aussi que le township de Shipton soit divisé en deux townships distincts pour des fins électorales;

Aussi une pétition de Jean Langevin, de la cité de Québec, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a éprouvées comme créancier du ci-devant district municipal de Québec, en conséquence de l'abrogation des ordonnances du Bas-Canada, 4 Vic., chap. 3 et 4;

Et aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, demandant que la copie du livre d'actions de la dite compagnie, entre les mains du secrétaire de la province, soit substituée, en vertu de la loi, à la place du livre original dernièrement détruit par l'incendie. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour

" la protection des brevetés d'inventions britanniques et américains, et l'encouragement des arts et manufactures en cette province," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux cours supérieures de loi et d'équité de contraindre à comparaître devant elles

"cours supérieures de loi et d'équite de contraindre à comparaître devant elles "les témoins qui ne sont point sous leur juridiction, et pour donner effet à la

"signification de l'ordre de cour en pareil cas, dans quelque partie que ce soit

"du Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le dit comité soit composé des honorables MM. Moore, Taché et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à avis, il a été proposé de résoudre,

Que les honorables MM. Moore, Walker, Ferrier et Taché soient chargés d'agir, de la part de cette Chambre, comme Membres d'un comité conjoint des deux Chambres, pour la direction et l'administration de la bibliothèque du parlement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans

l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

Il a été proposé de résoudre,

Qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative, pour prier cette Chambre de permettre à George Brown, William Lyon McKenzie et John Langton, écuyers, trois de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition de John Joseph Loy de Medeiros, de la paroisse de Saint Zotique, dans le comté de Soulanges, demandant l'autorisation de pratiquer la médecine et la chirurgie dans le Bas-Canada;

Aussi une pétition du révérend Th. Brassard et autres, de la paroisse de Saint Ignace du Côteau du Lac, dans le comté de Soulanges, demandant une allocation en faveur d'un collége dans cette paroisse;

Aussi une pétition du révérend F. Chôlette et autres, du comté de Soulanges, demandant l'établissement, dans le village de la paroisse de Saint Polycarpe, d'une cour de circuit, d'un bureau d'enregistrement et d'un conseil municipal pour ce comté; Et aussi une pétition du révérend T. Brassard et autres, du comté de Soulanges, demandant l'établissement, dans le village de la paroisse de Saint Ignace du Côteau du Lac, d'une cour de circuit, d'un bureau d'enregistrement et d'un conseil municipal pour ce comté.

Ordonné. Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la municipalité des townships de Brooke et Enniskillen, demandant que la somme de £550 déjà accordée pour ouvrir un chemin depuis Euphemia, en traversant l'angle sud-ouest de Brooke et Enniskillen jusqu'à Port Sarnia, soit employée à l'amélioration des chemins actuellement ouverts dans les townships de Brooke et Enniskillen, ainsi qu'aux chemins des malles de Warwick à Euphemia, et de Plymton aux moulins d'Enniskillen;

Et aussi une pétition de Stephen Mackay et autres, de la paroisse de Saint Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes, demandant que plein et entier effet soit donné aux dispositions de l'acte 12 Vic. chap. 58.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition du révérend François P. Porlier et autres, de la paroisse de la Pointe aux Trembles, dans le comté de Hochalaga, demandant une allocation pour bâtir une académie dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de F. C. H. Pelletier et autres, de la paroisse de Saint Eustache, dans le comté des Deux-Montognes, demandant une allocation pour établir une académie ou lycée dans la dite paroisse;

Aussi une pétition de John Counter, de Kingston, entrepreneur du canal de jonction à Edwardsburgh, demandant que, pour les raisons mentionnées dans sa pétition, il lui soit accordée une somme plus forte que celle fixée par les commissaires des travaux publics, afin de lui permettre de remplir son contrat;

Aussi une pétition de la société de l'azile des orphelins et de secours aux femmes, à Toronto, demandant une allocation;

Aussi une pétition du révérend J. Bruck et autres, fils de la tempérance, établis à Lacolle, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de H. Laparre, de la cité de Montréal, demandant une indemnité pour les pertes et dépenses qu'il a éprouvées, et une augmentation de salaire comme secrétaire de la chambre des notaires de Montréal.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition du révérend P. Charland, de la part de l'académie des dames de Beauharnois, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé de résoudre,

Que le temps fixé pour la réception des pétitions pour bills privés, soit prolongé au cinquième jour de novembre prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 11 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Rosss, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieur
Ferrie,	DEBEAUJEU,
Moore,	Turgeon,
DIONNE,	PANET,
WALKER,	Belleau,
Ferrier,	Wilson.
TACHÉ.	

Prières.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Henry Bull et autres, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie du chemin de fer de Belleville et Midland;"

Aussi deux pétitions de la compagnie du chemin de fer de New-York et Montréal, demandant que le bill devant le parlement, intitulé: "Acte pour faire "disparaître les doutes qui se rattachent à la compagnie du chemin de fer de "Montréal et New-York," ne devienne pas loi;

Aussi demandant des modifications à son acte d'incorporation;

Aussi une pétition des dames directrices et officiers de l'université de l'hospice de la maternité en liaison avec le collège McGill à Montréal, demandant à être incorporés sous le titre de "L'université de l'hospice de la maternité."

Ordonné, Qu'elles reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Samuel H. Parsons et autres, de Hereford, dans le comté de Compton, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de Compton à Eaton et Hereford;

Aussi une pétition de William Mills et autres, du township de Matilda;

Et aussi une pétition de S. A. Hurd et autres, du township de Eaton, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de la division Rescue, No. 182, établie à Crowland;

Aussi une pétition de la division Hydraulic, No. 90, établie à Thorold.

Aussi une pétition de la division Allenburgh, No. 164, toutes de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion à ce sujet, pour l'information de la législature;

Aussi une pétition du révérend James Neale et autres, du township de Howard, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de la municipalité provisoire du comté de Welland, demandant que les terres des réserves du clergé soient vendues, et que les produits en provenant de même que ceux de toutes les ventes précédentes, soient appliqués au soutien des écoles communes et autres fins publiques;

Et aussi une pétition de William Pierce Howland, du township et comté d'York, demandant que la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et Toronto, ne soit autorisée à construire d'autre pont qu'un pont levis sur la rivière Humber. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de Léopold Desrosiers et autres, de la paroisse de Berthier, dans le comté de Berthier, demandant une allocation en faveur de l'association de la bibliothèque et institut des artisans de Berthier;

Aussi une pétition de J. Trigge et autres, de Saint Jean Baptiste de Nicolet, et des paroisses adjacentes, demandant que l'entrée du chenal principal de la rivière Nicolet soit oreusée et déblayée;

Aussi une pétition de L. G. De Tonnancour et autres, de la seigneurie d'Yamaska, demandant des modifications à l'acte de 1851, relatif à la commune de la dite seigneurie;

Aussi une pétition du révérend Louis Théophile Fortier et autres, de la paroisse de Saint Jean Baptiste de Nicolet, demandant une allocation en faveur de l'établissement d'une école pour les filles dans cette paroisse;

Aussi une pétition de Josephte Ponsant, épouse de Magloire Grenier, et Luce Ponsant, veuve de Zéphirin Bergeron, toutes deux de la paroisse de Saint Michel, dans le comté d'Yamaska, institutrices, demandant qu'il soit pris des mesures pour leur faire obtenir le payment des dettes que leurs doivent les commissaires d'écoles de cette paroisse;

Et aussi une pétition des directeurs de l'académie de Berthier, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Tuché a présenté à la Chambre les règles et formules générales des cours, telles que rédigées et approuvées, conformément aux dispositions de la dixième section de l'acte relatif aux cours de divisions du Haut-Canada, de 1853, (16 Vic. chap. 177 sec. 10.)

Ordonné, Qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Thomas Mackie et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie de cuivre du Canada."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de John Young et autres, propriétaires de maisons situées dans la rue Champlain, dans la cité de Québec, qui ont été détruites, ainsi que plusieurs membres de leur famille, par la chute du rocher dans la basse-ville de la dite cité de Québec, demandant que leurs réclamations à une indemnité soit favorablement écoutées.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill, intitulé: " Acte pour la protection des brevetés d'inventions britanniques et américains, et pour l'encouragement des arts et manufactures en cette province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour défendre l'inhumation dans certains cimetières de la cité de "Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, vt l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier. Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquescé.

Il a été alors proposé,

Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois demain. Après des débats,

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas imprimé et lu la troisième fois demain, mais qu'il soit référé de nouveau au comité spécial pour faire rapport sur icelui.

La question de concours étant mise sur le dit amendement, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

La question étant alors mise sur la dite motion principale, telle qu'amendée, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, Que les honorables MM. Moore et Panet soient ajoutés au comité spécial auquel a été référé le bill dernièrement mentionné.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, dans les termes suivants:—

Assemblée Législative,

Mardi, 10 octobre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à George Brown, William Lyon Mackenzie et John Langton, écuyers, trois des Membres de cette Chambre, d'aller, s'il le jugent à propos, devant le comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration, afin d'y donner leur témoignage.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Smith porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

G. A.

Et alors ils se sont retirés.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 12 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

TACHÉ.

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

FERRIE,
DIONNE,
WALKER,
FERRIER,

Les honorables Messieurs
TURGEON,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Laurent Chabot et autres, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, demandant que l'on établisse des municipalités de paroisse au lieu des municipalités de comté qui existent actuellement;

Et aussi une pétition du révérend J. C. Cloutier et autres, du comté de Témiscouata, demandant la construction d'un quai sur le fleuve Saint Laurent, visà-vis la paroisse de Saint George de Cacouna, et que le chef-lieu du comté soit placé dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de l'institut des artisants des Trois-Rivières, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. de Beaujeu est entré.

L'honorable Orateur a présenté une pétition du greffier et autres, officiers et serviteurs du Conseil Législatif, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont essuyées par suite de l'incendie du parlement, le premier jour de février, 1854.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu, soit référée à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Ferrier et Panet, qui feront rapport de temps à autre, et s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 13 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Ferrie,	Taché,
Moore,	Turgeon,
DIONNE,	Belleau,
WALKER,	Wilson.
Ferrier,	

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, pour l'année 1853;

Aussi le rapport du directeur général des postes, pour l'année écoulée le 31 mars, 1853;

Et aussi le retour de la recette et de la dépense du collège Ste. Marie, à Mont-réal, pour les années 1853-4.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du bureau des syndics de l'université de Queen's College, Kingston, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de J. B. Bailey et autres, de Plattsburgh, actionnaires et propriétaires du chemin de fer de Plattsburgh et Montréal, demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour amalgamer la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York à la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et du Champlain, mais que la compagnie mentionnée en premier lieu soit forcée à ouvrir de nouveau ses communications, et à remplir ses engagements envers la compagnie du chemin de fer de Plattsburgh et Montréal;

Aussi une pétition de P. C. Matte et autres, du comté de Beauharnois, demandant qu'il soit adopté des mesures pour le réglement des difficultés qui se sont élevées entre le seigneur de la seigneurie de Beauharnois et ses censitaires;

Aussi une pétition d'Alexis Bisson et autres, de la paroisse de Saint Rémi; dans le comté de Napierville, demandant qu'il soit adopté des mesures pour donner plein et entier effet à l'acte 12 Vic., chap. 58;

Et aussi une pétition de J. C. de Montigny et autres, du comté de Beauharnois, demandant qu'il soit adopté des mesures pour le réglement des difficultés qui se sont élevées entre le seigneur de la seigneurie de Beauharnois et ses censitaires.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Mary Raper, et autres personnes du sexe du village de Newmarket et des environs;

Aussi une pétition de Robert H. Smith et autres, de Whitchurch ;

Aussi une pétition de Henry Bull et autres, du village de Markham;

Aussi une pétition de *Emma Brown* et autres, dames établies dans les townships de l'Est;

Et aussi une pétition de Charles Brodie et autres, de Québec, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de Samuel Hills et autres, fils de la tempérance de Lachute, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de George Brown et autres, de Lachute, demandant que le comté d'Argenteuil, soit détaché du comté des Deux-Montagnes, pour des fins municipales et la tenue des cours de circuit; qu'une allocation soit accordée pour la construction de trois chemins principaux sur la profondeur du comté; que le chenal de la Rivière du Nord, entre l'Ottawa et le village Saint André, soit ouvert, et que l'on fasse choix d'un endroit central pour la tenue des assemblées publiques dans le township de Chatham;

Aussi une pétition de Samuel Dale et autres, du township de Chatham, dans le comté d'Argenteuil, demandant que les assemblées du township soient tenues dans un endroit central;

Et aussi une pétition de Duncan Sinclair et autres, établis dans les neuvième, dixième, onzième et douzième rangs du township de Chatham, dans le comté d'Argenteuil, demandant que les lignes transversales des dits rangs soient définies et confirmées.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Wm. Ritchie et autres, de Sherbrooke, demandant une allocation pour réparer un pont sur la rivière Saint François;

Aussi une pétition de R. W. Bishop et autres, du township de Weedon, dans le comté de Wolfe;

Et aussi une pétition de Amos Bishop et autres, du township de Dudswell, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis le dit township jusqu'à Sherbrooke.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Charles Brooks et autres, des townships de l'Est, demandant la sécularisation des réserves du clergé, et que les revenus qui en proviennent soient appropriés aux fins de l'éducation; aussi que le collége Saint François, situé au village de Richmond, soit doté à même les dits revenus.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de N. Dugas et autres, du comté de Montealm, demandant qu'il soit établi, dans la paroisse de Saint Jacques, un bureau d'enregistrement et des institutions judiciaires et municipales séparées pour ce comté;

Aussi une pétition de George B. Roc et autres, du township de Clarence;

Aussi une pétition de William St. Jule et autres, du township de Longueuil, dans le comté de Prescott;

Ft aussi une pétitiou de Sidney Warner et autres, de Earnest Town, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de l'académie de Shefford, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet est entré.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle soit ajournée à mardi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Il a été alors.proposé,

Que l'on se dispense de la dix-neuvième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à la motion actuelle; et que l'on se dispense de la quatre-vingtième règle jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, de manière qu'à l'avenir l'heure des séances journalières soit à quatre au lieu de trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

13me, 17me et 18me Octobre.

A. 1854.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à mardi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 17 octobre, 1854.

A quatre heures et demie de l'après-midi, étaient—

Présents:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

FERRIE, DIONNE, Taché, DEBEAUJEU,

WALKER.

BELLEAU.

FERRIER,

Et faute d'un quorum, l'Orateur a déclaré la Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, en conformité au soixante-et-onzième ordre permanent.

Mercredi, 18 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs FERRIE, Les honorables Messieurs

FERRIER.

McKAY,

TACHÉ,

Moore,

DEBEAUJEU,

DIONNE,

PANET.

WALKER,

BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition des gouverneurs de l'université du collége McGill;

Aussi une pétition des patrons et des membres du comité de régie du dispensaire de *Montréal*, demandant séparément une allocation;

Aussi une pétition de James Cumming et autres, du township de Charlottenburgh;

Aussi une pétition de J. T. Insley et autres, du township d'Athol, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de R. S. Tylee et autres, de Montréal, demandant une allocation au soutien du dispensaire de Montréal.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de la division Monument, No. 411, établie à Queenston;

Aussi une pétition de la division Ravine, établie à St. David;

Aussi une pétition de la division Beacon Light, No. 361, établie à Caistor;

Aussi une pétition de la division Smithville, No. 148;

Aussi une pétition de la division *Grimsby*, No. 153, toutes de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature;

Aussi une pétition du bureau des syndics d'école de la ville de Chatham, demandant l'autorisation de disposer d'un certain lot de terre en faveur des écoles de la dite ville;

Et aussi une pétition de la municipalité du comté de *Middlesex*, demandant que des modifications soient faites à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *London* et *Port Stanley*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de la municipalité de Shefford, demandant une loi prohibitive contre l'importation, la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché a présenté à la Chambre un retour des commutations de tenure effectuées dans les censives de Québec, des Trois-Rivières et de la seigneurie de Lauzon;

Aussi un retour des commutations de tenure effectuées dans la censive du

ci-devant ordre des jésuites dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, depuis le 1er août, 1852 au 31 août, 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de l'association charitable des dames catholiques romaines de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Daniel H. Lammon et autres, de Edwardsburgh, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend D. Martineau èt autres, du comté de Beauce, demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans ce comté;

Et aussi une pétition du révérend D. Martineau et autres, des paroisses de Saint Joseph et Saint Frédéric, dans le dit comté de Beauce, et du township de Broughton, dans le comté de Mégantic, demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans ces comtés.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé de resoudre,

Qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative, priant cette Chambre de vouloir bien permettre à William Rhodes, écuyer, un de ses membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial de cette Chambre, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable Orateur, en sa qualité de président de la compagnie du chemin de fer du grand tronc, a présenté à la Chambre un état des argents reçus et dépensés en *Canada*, par la dite compagnie, à compter de la date du rapport annuel, du 30 juin, 1854, au 1er septembre, 1854;

Aussi le montant du revenu, la balance générale et le montant capital de la dite compagnie du chemin de fer du grand tronc;

Aussi un état du nombre et de la classification des passagers, et la quantité des marchandises transportées sur la section du chemin de fer du grand tronc du Canada, ouverte au commerce, pour les six mois finissant le 30 juin, 1854;

Aussi un relevé des retours des affaires pour les cinq mois finissant le 31 décembre, 1853;

Aussi un relevé des retours des affaires sur la section de Montréal et Portland, de la compagnie du chemin de fer du grand tronc, du 1er janvier, 1854, au 30 juin, 1854, date du rapport semi-annuel fait au directeurs.

Ordonné Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour du montant de l'actif et du passif de la banque de *Montréal*, du 1er mars au 31 août, 1854;

Et aussi un retour du montant de l'actif et du passif de la banque de la cité, à compter du 28 février au 31 août, 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de F. Park et autres, du comté d'Essex;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Dover;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Chatham;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Harwick;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Howard;
Aussi une pétition de la municipalité du township d'Oxford;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Romney;
Aussi une pétition de la municipalité de East Tilbury;
Aussi une pétition de la municipalité de la ville d'Amherstburgh;
Aussi une pétition de la municipalité du township d'Anderson;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Sandwich;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Maidstone;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Maidstone;
Aussi une pétition de la municipalité du township de Rochester;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Gossield;

Aussi une pétition de la municipalité du township Colchester;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Mersea;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Malden;

Aussi une pétition de la municipalité du township de West Tilbury, deman-

dant séparément une charte pour la construction d'un chemin de fer depuis Amherstburgh jusqu'à Saint Thomas, et de là à la rivière Niagara;

Aussi une pétition de Pierre Viger et autres, du comté de Chambly, demandant l'abrogation de l'ordonnance du Bas-Canada, 3 et 4 Vic., chap. 25;

Et aussi une pétition du révérend R. Robert et autres, de la paroisse de l'Acadie, dans le comté de Saint Jean, demandant que l'on adopte des mesures pour donner plein et entier effet au statut intitulé: "Acte pour indemniser les per"sonnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la "rébellion des années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre une dépêche du secrétaire militaire, contenant copie d'une lettre de W. B. Bayfield; écuyer, capitaine et explorateur de l'Amirauté, accompagnée d'un jeu complet de ses " cartes et directions," et qu'il a présentées au parlement canadien.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 14 octobre, 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur-Général, de vous transmettre ci-inelue, pour votre information, copie d'une lettre reçue par Son Excellence du capitaine Bayfield, M. R.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble et obéissant serviteur,

> Augt. T. Hamilton, Secrétaire Militaire.

L'honorable Orateur du Conseil Législatif, etc., etc., etc.

(Copie.)

VAISSEAU D'EXPLORATION LE "GULNARE,"

Sheet Harbour, Nouvelle-Ecosse,

19 septembre, 1854.

Milord,—J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'en réponse, le 21 janvier dernier, à une communication de la part du Lieutenant-Général Rowan, alors Administrateur du gouvernement du Canada, au sujet des sites pour l'érection des phares en contemplation dans le golfe du fleuve Saint Laurent et au détroit de Belle Isle, j'ai eu l'occasion de référer à des points et endroits représentés d'une manière incorrecte dans les anciennes cartes. Il m'a donc semblé nécessaire que le gouvernement du Canada fut mis en possession des cartes de l'Amirauté, résultat de mes explorations, afin de pouvoir y référer facilement par la suite.

18me Octobre.

Ayant communiqué cette opinion à l'hydrographe, Sir Francis Beaufort, il m'a transmis un jeu complet de mes cartes et directions, afin que j'eusse la satisfaction de les présenter au parlement canadien.

En vous priant de les accepter comme un témoignage du vif intérêt que je dois toujours éprouver pour le Canada, dans lequel tant d'années de ma vie se sont écoulées, et comme l'expression bien faible du profond respect que nous entretenons, Sir Francis Beaufort ainsi que moi-même, envers votre seigneurie et le parlement canadien.

J'ai, etc.

(Signé,) Hy. W. BAYFIELD,

Capitaine et explorateur de l'Amirauté.

Son Excellence

Le Comte d'ELGIN ET KINCARDINE, etc., etc., etc.

P. S.-La caisse contenant les cartes, avec l'original de cette lettre, transmise d'Halifax, par le brigantin Zillah, Bernier, maître, fera voile d'Halifax, le ou vers le 7 octobre.

H. W. B.

Ordonné, Que les dites dépêche et lettre soient référées au comité spécial auquel a été référé le rapport du bibliothécaire présenté à cette Chambre le quatorzième jour de juin dernier.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état détaillé des propriétés appartenantes aux sœurs de la congrégation de Notre-Dame, en vertu de l'acte 8, Vic., chap. 99.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :--(Voir papiers parlementaires.)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 19 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

FERRIE,

McKay,

Moore, Dionne,

WALKER,

FERRIER, TACHÉ,

DEBEAUJEU.

PANET,

BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de la société littéraire et historique de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la division Thamesford, No. 346;

Aussi une pétition de la division Washington, No. 334, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature.

Et aussi une pétition de W. V. Southard et autres, constructeurs, demandant une loi pour leur donner une hypothèque sur les bâtisses jusqu'à ce que le montant entier stipulé au contrat ait été payé.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition du conseil de ville de la ville de Bytown, demandant que la dite ville soit incorporée sous le titre de "Cité d'Ottawa;"

Aussi une pétition de la compagnie des mines du *Haut-Canada*, demandant la modification de son acte d'incorporation;

Et aussi une pétition de John McLean et autres, de Oakville, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition de John George Crébassa et autres, du bourg de William Henry;

Et aussi une pétition de James Kelly et autres, de Sainte Victoire, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de Charles Laberge et autres, de la paroisse de Saint Athanase, dans le comté d'Iberville, directeurs de l'institut canadien d'Iberville, demandant une allocation en faveur de cette institution;

Et aussi une pétition de Charles Thibeau et autres, de la paroisse de Saint Alexandre, dans le comté d'Iberville, demandant que l'on adopte des mesures pour pourvoir à la réparation du chemin à barrières de Saint Alhanase à Spears' Corner, dans ce comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 20 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs
FERRIE,
McKay,
Moore,
Dionne,
FERRIER,

Les honorables Messieurs
TACHÉ,
DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU.

Prières.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de James Adamson et de Jean George Couillard, avocats, et clercs dans le bureau du Conseil Législatif, demandant respectivement un titre conforme à la nature des devoirs journaliers qu'ils sont appelés à remplir au service du Conseil.

Ordonné. Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé,

Que la pétition précédente soit référée au comité spécial chargé d'examiner

et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de P. Blanchet et autres, de la cité de Montréal, demandant que l'on adopte des mesures pour donner plein et entier effet au statut intitulé: "Acte pour indemniser les personnes dans " le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des " années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit";

Et aussi une pétition d'Alexis Caron et autres, du township de Shawinigan, dans le comté de Saint Maurice, demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers le dit township.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M Panet a présenté une pétition de Claude Rajotte et autres, de la paroisse de St. Pierre de Sorel, dans le comté de Richelieu, demandant l'abrogation des lois du Bas-Canada, relatives aux voitures d'hiver.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Taché et autres, comme suit :--

Assemblée Législative,

Lundi, 16 octobre, 1854.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial composé de Sir Allan N. Mac-Nab, l'honorable M. Morin, l'honorable M. Chauveau, l'honorable M. Macdonald, de Glengarry, M. Cauchon, M. Langton, M. Foley, M. Laberge et M. Taché, pour aider M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque parlementaire, en ce qui concerne cette Chambre, et pour agir, au nom de cette Chambre, comme Membres d'un comité conjoint des deux Chambres.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, communiquant à leurs Honneurs une copie de la résolution qui précède, nommant certains Membres pour agir, au nom de cette Chambre, comme Membres d'un comité conjoint des deux Chambres, pour la direction de la bibliothèque parlementaire.

Ordonné, Que M. Taché porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

L'honorable Orateur a présenté une pétition du révérend Francis Evans et autres, ministres de l'église-unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de

Toronto, demandant qu'il soit pourvu au paiement de leurs réclamations pour arrérages de salaires, lors du règlement de la question des réserves du clergé. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 23 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
MACAULAY,	FERRIER,
Ferrie,	Taché,
McKay,	DEBEAUJEU,
Moore,	PANET,
DIONNE,	BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Macaulay s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîne, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Prévost et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer le collège Masson à Terrebonne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de John H. Holden et autres, des comtés de Leeds et Grenville;

Aussi une pétition de John Rutherford et autres, de Kemptville, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de Sarah Coyle et autres, dames du comté d'Oxford, de-

mandant que la manufacture et la vente des breuvages alcooliques soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de A. Scott et autres, du comté de Carleton, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de J. B. Drinville et autres, du comté de Berthier, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la partie nord est du township de Brandon jusqu'à la paroisse de Saint Cuthbert, dans ce comté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de E. B. Lindsay et autres, de la paroisse de St. Foy, commissaires d'écoles, demandant une allocation en faveur d'une académie établie à Sillery, dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de Charles Benedict et autres, de St. Andrews, dans le comté d'Argenteuil, demandant une allocation pour déblayer le chenal des rapides de la rivière du nord.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de George Benjamin et autres. demandant à être incorporés sous les nom et raison de "Usine de Moira," à Belleville, pour la confection des locomotives et autres engins;

Aussi une pétition de John Beatty et autres, de Cobourg, de la part de la ligue favorable à la loi contre les liqueurs, de Northumberland, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de la municipalité du township de Raleigh, demandant la construction d'un chemin de fer depuis Amherstburgh jusqu'à Saint Thomas.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 24 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Las honorables Moss

MACAULAY,

FERRIE,

McKAY, Moore,

WALKER,

Les honorables Messieurs

TACHÉ,

DEBEAUJEU,

PANET,

BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Pierre Jely et autres, du township de Montmini, dans le comté de Montmagny, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la paroisse de Saint Pierre jusqu'à ce township;

Aussi une pétition d'Amable Jetté et autres, des paroisses de Saint Félix de Valois et Saint Gabriel de Brandon, dans le comté de Berthier, demandant des modifications aux actes relatifs à l'établissement des paroisses catholiques romaines dans le Bas-Canada;

Et aussi une pétition de Joseph Eugène Doucet, demandant à être nommé greffier assistant additionnel de l'Honorable Conseil Législatif, au lieu et place de Robert Le Moine, écuyer, promu.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit référée au comité spécial chargé d'examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la division de Coleman's Corners, No. 5, établie à Lyn;

Aussi une pétition de la division de Mallony Town, No. 10;

Et aussi une pétition de la division Kitley, No. 68, toutes de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Clarke et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées "comme lots numéros cinq et six, division A, du township de Guelph, et en

"appliquer le produit aux objets du fidéicommis," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de James Shannon et autres, du village de Ashton;

Aussi une pétition de A. McArthur et autres, du township de Beckwith;

Aussi une pétition des ministre et anciens du synode de l'église presbytérienne du Canada;

Aussi une pétition de la division Lauark, No. 409, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi deux pétitions des ministre et anciens du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, demandant une loi pour abolir toute espèce de travail le dimanche dans le bureau de poste, et dans les autres départements publics;

Aussi demandant la sécularisation des réserves du clergé;

Et aussi une pétition de *Henry Gordon*, modérateur, au nom des ministre et anciens du synode de l'église presbytérienne du *Canada*, demandant des modifications à l'acte 10 et 11 *Vic.*, chap. 14, relativement aux retours des baptêmes, etc.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de W. H. Richmond, de la cité de Toronto, demandant que l'on fasse l'acquisition d'un certain nombre de copies d'un livre compilé par lui, contenant des formules légales et autres informations pour l'usage des honorables Membres et des bureaux publics;

Aussi deux pétitions de la municipalité du comté de Kent, demandant que la nomination des officiers de comtés soit placée, en vertu de la loi, sous le contrôle des municipalités du Haut-Canada;

Aussi demandant une loi pour légaliser et valider la substitution que l'on a faite des copies des règlements des municipalités du dit comté, au lieu de celles détruites par le feu le quinzième jour d'août dernier.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de William Ritchie et autres, de la ville de Sherbrooke, demandant une allocation en faveur d'une école pour les filles, établie dans cette ville.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le "collège Masson à Terrebonne," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Taché et Panet, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre copie d'une proclamation relative à la santé publique.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 25 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

, L'honorable John Rosss, Orateur.

Les honorables Messieurs

MACAULAY,

FERRIE,

McKay, Moore,

WALKER,

Les honorables Messieurs

TACHÉ.

DEBEAUJEU,

PANET.

BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Adam Young et autres, de la division Port Robinson, No. 86, de l'ordre des fils de la tempérance;

Aussi une pétition de Robert Spencer et autres, du township de Thorold, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de la municipalité provisoire du comté de Welland, demandant la construction d'un canal d'embranchement depuis le village de Thorold jusqu'à l'entrée de la rivière Niagara;

Et aussi une pétition de la municipalité du township de Thorold, demandant

qu'une saignée latérale soit pratiquée de manière à réunir le village de Thorold, sur le canal Welland, au point de la décharge de la rivière Niagara.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Mardi, 24 octobre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à William Rhodes, écuyer, Membre de cette Chambre, d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration, afin d'y donner son témoignage.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Smith porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Northumberland ouest, et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Lundi, 23 octobre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable John Ross, Orateur, à l'honorable James Morris et à l'honorable Samuel Mills, Membres de cette Chambre, de comparaître devant le comité spécial auquel ont été renvoyées les accusations portées contre la dernière administration, samedi prochain, à onze heures du matin, pour être examinés au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, Que M. Smith, de Northumberland Ouest, porte le dit message au Conseil Législatif.

attesté,

W. B. LINDSAY, Greffier de l'Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Il a été alors proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable John Ross, Orateur, à l'honorable James Morris et à l'honorable Samuel Mills, de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'ils le jugent à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative,

Et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable John Ross, Orateur, à l'honorable James Morris et à l'honorable Samuel Mills, de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative auquel ont été référées les accusations portées contre la dernière administration, samedi prochain, à onze heures du matin, pour être examinés au sujet du dit ordre de renvoi, s'ils le jugent à propos.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité du township de Humberstone, demandant qu'une saignée latérale soit faite de manière à relier le village de Thorold, sur le canal Welland, au point de la décharge de la rivière Niagara.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de Jacob Ryman et autres, du township de Barton;

Et aussi une pétition de Gedeon Smith et autres, du township de Glanford, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de F. J. Gemmill et autres, du township d'Elizabeth, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de M. Patton, aîné, et autres, du comté de Huntingdon, demandant que tout acte ayant pour but d'amalgamer le chemin de fer de Champlain et du Saint Laurent avec le chemin de fer de Montréal et New-York, ne devienne pas loi, mais que les conditions et conventions relatives au chemin en dernier lieu cité, soient ratifiées et confirmées.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend J. B. Labelle, de la part de l'association de l'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal et St. Hyacinthe, demandant des modifications à son acte d'incorporation;

Et aussi une pétition du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse de Lotbinière, demandant une allocation pour la construction d'un quai dans la dite paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Charles N. Tripp et autres, de la cité de Hamilton, demandant à être incorporés sous le titre de la compagnie internationale pour l'exploration, le travail des mines et la fonte du minérai;

Aussi une pétition de R. Hoyle et autres, de Lacolle, demandant l'abolition immédiate de la tenure seigneuriale;

Aussi une pétition de la municipalité de la ville de Belleville, demandant une loi pour donner à la dite municipalité le droit d'établir une traverse entre la ville de Belleville et le township d'Ameliasburgh;

Aussi une pétition de C. H. Midler et autres, des villages de Newburgh et Clark's Mills;

Aussi une pétition de la division Cobourg, No. 9, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques,

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie, du comité spécial chargé d'examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

Conseil Légillatif,

Chambre de comité, 25 octobre, 1854.

Le comité spécial chargé d'examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial, a, en obéissance à l'ordre de renvoi du vingtième du courant, examiné la pétition de James Adamson et de Jean George Couillard, deux des écrivains dans l'emploi de votre Honorable Chambre, demandant que votre Honorable Chambre veuille bien leur accorder les titres de "greffier du journal anglais" et "greffier du journal français," respectivement, et fait rapport comme suit:—

Votre comité recommande que la prière de la dite pétition soit accordée.

Le tout respectueusement soumis.

ADAM FERRIE,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le collége Masson à Terrebonne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un amendement dans la version anglaise seulement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, La Chambre y a acquiescé

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente "de certaines terres désignées comme lots numéros cinq et six, division A, "du township de Guelph, et en appliquer le produit aux objets du fidéïcommis," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, McKay et Moore, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 26 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

MACAULAY,

FERRIE,

McKay,

Moore,

WALKER,

Les honorables Messieurs

FERRIER,

Taché,

DEBEAUJEU,

PANET,

BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de la loge royale orangiste de Lanark, No. 448, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de G. W. Ross et autres, du comté de Renfrew, demandant que les municipalités dans les limites desquelles se trouvent des bâtisses destinées au culte, soient responsables du coût des réparations ou de la réconstruction des dites bâtisses, dans le cas où elles seraient endommagées ou détruites par le fait de l'émeute ou de l'incendiaire.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Zoé Bigue, de la cité de Québec, veuve de Joseph René Richard, instituteur, demandant une pension en considération des services rendus à la cause de l'éducation par son dit défunt mari;

Et aussi une pétition du révérend P. Sax et autres, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis le lac de Beauport jusqu'à la paroisse de Laval. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Hugh Allan et autres, demandant une loi pour leur permettre d'établir une ligne de steamers océaniques entre Liverpool, Québec et Montréal, ou à toutes autres places convenables.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, Que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

Conseil Législatif,

Chambre de Comité, 26 octobre, 1854.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a examiné les dits comptes, et fait rapport comme suit:—

Le greffier de cette Chambre a rendu un compte satisfaisant à votre comité, appuyé de pièces justificatives numérotées depuis un jusqu'à six cent vingt-etun, de la dépense de la balance de mil sept cent vingt-neuf louis et six chelins, demeurée entre ses mains le trente-et-unième jour de septembre, mil huit cent cinquante-deux, date de la dernière audition de ses comptes, de même que de toutes les sommes reçues par lui depuis cette date jusqu'au trente-et-unième jour d'août dernier, à l'exception de trois cent cinquante-quatre louis, deux chelins et neuf deniers, balance demeurée entre ses mains au crédit de votre Honorable Chambre, à la date mentionnée en dernier lieu.

Il a été représenté à votre comité par Michael Keating, gardien et messager en chef du Conseil Législatif, qu'il a encouru des dépenses au montant de vingt louis, pour se procurer des logements pour lui-même et sa famille, pendant l'intervalle entre le transport du siége du gouvernement de Toronto à Québec, en octobre, mil huit cent cinquante-et-un, et l'achèvement des appartements qui lui étaient destinés dans la bâtisse du parlement en cet endroit, en mai, mil huit cent cinquante-deux, et pendant l'intervalle de la destruction de cette dernière par l'incendie en février dernier, et son entrée en juin dernier, dans les appartements qu'il occupe actuellement dans cette partie de la cour de justice de Québec, placée à la disposition du Conseil Législatif; et votre comité recommande que le greffier soit autorisé à le rembourser des dites dépenses au montant susdit.

Et sur la pétition d'Edward Botterell, portier du Conseil Législatif, demandant une indemnité pour les dépenses qu'il a encourues pour le transport de sa famille, du Haut-Canada au siège du gouvernement, qui lui a été référée, votre comité à l'honneur de faire rapport que, dans son opinion, les dites dépenses au montant de seize louis, six chelins et dix deniers et demi, devraient être remboursées au pétitionnaire; et il recommande que le greffier soit autorisé à lui payer cette somme en conséquence.

Le tout respectueusement soumis.

WM. WALKER,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son warrant en fair du greffier de cette Chambre, pour la somme de cinq mille louis, afin de tre cet officier en état de rencontrer les dépenses courantes de la Chambre, pendant la présente session et la vacance prochaine, étant en addition à la somme de mille cinq cents louis, accordée par Son Excellence le quinzième jour d'avril dernier, et aussi à la somme de quatre mille louis pareillement avancée par Son Excellence, le septième jour de juillet dernier, sur la demande personnelle du dit greffier.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le "collège Masson à Terrebonne, a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement dans la version anglaise seulement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Roger Finn et autres, de la paroisse de Laval, et de la cité de Québec, demandant une allocation pour améliorer les chemins dans la dite paroisse de Laval.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 27 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

MACAULAY,
FERRIE,
McKAY,
Moore,

WALKER,

Les honorables Messieurs

Ferrier, Taché, DeBeaujeu,

PANET, BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de W. Gamble et autres, propriétaires de moulins, etc., demandant un acte d'incorporation sous le titre de Banque des meuniers, marchands et cultivateurs du Canada ouest;"

Et aussi une pétition de la municipalité des comtés-unis de York et Peel, demandant que les petits jurés soient indemnisés de leurs services, que la loi relative aux licences soit modifiée, et que les inspecteurs de maisons d'entretien public soient nommés par les conseils de comté, et que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné. Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Daniel McDougall et autres, du township de Vaughan;

Aussi une pétition du révérend V. St. Aubin et autres, de Clarenceville;

Aussi une pétition de A. R. Harris et autres, de la division ouest du comté de Missisquoi, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition des syndics de l'école diocésaine à St. Jean, demandant une allocation pour les mettre en état d'ériger de nouvelles bâtisses;

Aussi une pétition des syndics de l'académie de Stanbridge, demandant une allocation;

Aussi une pétition du conseil de ville de la ville de Cornwall, demandant une loi pour confirmer l'arpentage d'une partie de la dite ville, fait par John S. Bruce, en février 1854;

Et aussi une pétition de A. L. Taylor et autres, de la division ouest du comté de Missisquoi, demandant que chaque division soit érigée en un comté séparé.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de John Hackett et autres, commissaires d'école de la municipalité de Chambly, demandant une allocation. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées comme lots numéros "cinq et six, division A, du township de Guelph, et en appliquer le produit aux "objets du fidéïcommis," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour permettre aux cours supérieures de loi et d'équité de contraindre à "comparaître devant elle les témoins qui ne sont point sous leur juridiction, et "pour donner effet à la signification de l'ordre de cour en pareil cas, dans "quelque partie que ce soit du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Q'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été de nouveau référé le bill intitulé: "Acte pour défendre l'inhumation dans certains cimetières de la "cité de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un nouvel amendement en addition à ceux recommandés dans son rapport précédent, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Ordonné, Que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Prévost et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour in corporer le collége Masson à Terrebonne," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à la version anglaise de ce bill seulement, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 30 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

MACAULAY, FERRIE. McKAY,

MOORE, WALKER,

Morris, J.

Les honorables Messieurs

FERRIER, TACHÉ, DEBEAUJEU,

PANET, BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de William F. Coffin et autres, propriétaires d'actions dans la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York;

Aussi une pétition du major-général Wetherall, adjudant-général des forces de Sa Majesté, et de Charles Martin, écuyer, lieutenant de Sa Majesté, dans le 95ième régiment, représentés par leur procureur William F. Coffin;

Aussi une pétition du dit William F. Coffin, en sa qualité de procureur et agent des habitants des comtés de Clinton, Essex et Franklin, dans l'état de New York, un des Etats-Unis de l'Amérique, demandant séparément qu'il ne soit passé aucune loi pour autoriser l'amalgamation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et New York, avec la compagnie du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent, excepté sous certaines conditions spécifiées;

Aussi une pétition de Gilbert Weller et autres, du township de Cramahe;

Et aussi une pétition de J. M. Grover et autres, du village de Colbourne, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Richard Coleman et autres, du village de Lyn, demandant l'incorporation d'une compagnie de manufacture générale, sous les nom et raison de "Compaguie manufacturière de Lyn;

Aussi une pétition du révérend R. V. Rogers et autres, de Kingston;

Aussi une pétition de William Drew et autres, des townships de Usborne, Stephen et Hay;

Aussi une pétition de Charles R. Black et autres, du comté de Renfrew;

Et aussi une petition de William Nairn et autres, de la division St. Laurent, No. 16, des fils de la tempérance, Québec, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition des membres du comité de l'académie des Trois-Rivières, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité du township de Pelham, demandant la sécularisation des réserves du clergé;

Aussi une pétition de James Jamieson et autres, demandant que le statut 11 Vic., chap. 10, intitulé: "Acte pour abroger l'acte y mentionné, et faire de meilleures "dispositions pour la construction de glacis pour les écluses sur la rivière Moira," soit modifié de manière à obliger les commerçants de bois de construire leurs propres glissoires, au lieu d'en faire retomber l'obligation sur les propriétaires et occupants de moulins;

Aussi une pétition de Joseph Anderson et autres, du comté de Welland;

Aussi une pétition de la municipalité du township de *Pelham*, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de J. Ketcheson et autres, du township de Huntingdon;

Aussi une pétition de G. Wheeler et autres, du township de Hungerford;

Aussi une pétition de John Johnston et autres, du township de Rawdon;

Aussi une pétition de Daniel Thompson et autres, du township de Elziber;

Aussi une pétition de John Nixon et autres, du township de Madoc, demandant séparément une allocation pour les mettre en état de réparer les chemins et ponts dans leurs townships respectifs;

Et aussi une pétition du lieutenant-colonel l'honorable E. P. Taché, en sa

qualité de président du comité chargé de collecter des souscriptions pour l'érection de monuments sur les divers champs de batailles dans la dernière guerre avec les *Etats-Unis*, demandant une allocation pour mettre ce projet à exécution.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de François Lapointe et autres, pilotes du port de Québec, demandant que le bill introduit dans l'Assemblée Législative pendant cette session, intitulé: "Acte pour régler le pilotage pour et "au-dessous du havre de Québec," ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition de James Mason et autres, propriétaires de terres traversées par le chemin de fer du grand tronc, entre Montréal et Kingston, demandant des mdifications à l'acte pour consolider les clauses générales de chemins de fer.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial sur le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées "comme lots numéros cinq et six, division A, du township de Guelph, et en ap: "pliquer le produit aux objets du fidércommis," il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et

Ordonné, Que le dit bill soit de nouveau référé au même comité spécial auquel il a été ci-devant référé, pour faire rapport de nouveau sur icelui.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la considération de l'amendement rapporté en dernier lieu par le comité spécial sur le bill intitulé: "Acte pour défendre l'inhumation dans certains cimetières de la cité de Québec."

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois jeudi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 31 octobre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

MACAULAY,

FERRIE, McKay, Moore,

WALKER,

Les honorables Messieurs

Morris, J.

FERRIER, Taché,

DEBEAUJEU, BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Jean Baptiste Cloutier et autres, de la seigneurie de Lessard, dans le comté de l'Islet, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la paroisse de l'Islet jusqu'à la ligne provinciale, en arrière d'icelle;

Aussi une pétition de François Milot et autres, du township de St. Maurice, dans le comté de Saint Maurice, demandant une allocation pour ouvrir des chemins dans ce township et ses environs;

Et aussi deux pétitions de Simon Bertrand et autres, de la paroisse de Saint Mathiase, dans le comté de Rouville, demandant que l'on donne plein et entier effet au statut intitulé: "Acte pour indemniser les personnes dans le Bas: "Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années "mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit," et aussi demandant l'abolition immédiate de la tenure seigneuriale.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Charles Berczy et autres, propriétaires et locataires de lots de grèves, dans la cité de Toronto, demandant que certaines conventions et conditions soient introduites dans l'acte de l'Esplanade de Toronto, de nature à protéger et à sauvegarder leurs intérêts.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la chambre de commerce de Québec, demandant que le bill pour régler le pilotage pour et au-dessous du havre de Québec, ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de P. H. Grandbois, de la paroisse des Grondines, dans le comté de Portneuf, demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière Ste. Anne.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse de cette Chambre de jeudi dernier, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement, et dire qu'elle se rendrait à la demande de cette Chambre.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de R. H. Thornhill et autres, de Fort Erié, demandant à être incorporés sous le titre de "Président et directeurs " de la compagnie du canal de Fort Erié;"

Aussi une pétition de J. S. Smith et autres, de Port Hope;

Aussi une pétition de Samuel Gerry et autres, du township de Hope, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de James O'Connor et autres, de Lacolle, demandant que l'on donne plein et entier effet au statut intitulé : "Acte pour indemniser les "personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la "rébellion des années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé de résoudre,

Qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative, pour prier cette Chambre de permettre à l'honorable William B. Robinson et à Arthur Rankin, écuyer, deux de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à cette Chambre par un des maîtres en chancellerie.

Ordonné, Que l'honorable M. Macaulay soit ajouté au comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées comme lots numéros "cinq et six, division A, du township de Guelph, et en appliquer le produit aux "objets du fidércommis," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement dans la version anglaise seulement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier. Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième sois présentement.

Le dit bill a été alors lu, tel qu'amendé, la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement dans la version anglaise seulement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 2 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Ferrie,	Boulton,
McKay,	Taché,
Moore,	DEBEAUJEU,
WALKER,	PANET,
Morris, J.	Belleau.
FERRIER,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition des syndics du lycée de Georgeville, demandant une allocation annuelle en faveur de la dite institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Clarke et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées "comme lots numéros cinq et six, division A, du township de Guelph, et en "appliquer le produit aux objets du fidéicommis," et informer cette Chambre

que l'Assemblée Législative à acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif dans la version anglaise seulement au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Taché a présenté deux pétitions de J. T. Béchard et autres, du comté de Kamouraska, demandant que des réparations soient faites à la prison et cour de justice du district de Kamouraska;

Aussi demandant qu'il soit fait un arpentage du territoire entre le lac Saint François et le Dégelé, et qu'il soit ouvert un chemin depuis Ste. Hélène jusqu'au territoire sus-mentionné, aux frais de la province;

Aussi une pétition de P. Pelletier et autres, du comté de Kamouraska, demandant la construction d'une jetée et d'un havre de refuge dans le fleuve Saint Laurent, vis-à-vis le village de Kamouraska;

Et aussi une pétition de Louis Desjardins et autres, des paroisses de Saint Jean Port Joli et Saint Roch, dans le comté de l'Islet, demandant que le chemin Elgin, en arrière de ces paroisses, soit achevé.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour défendre l'in-"humation dans certains cimetières de la cité de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chencellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 3 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messieurs

FERRIE,
MCKAY,
MOORE,
WALKER,

FERRIER,
TACHÉ,
PANET,
BELLEAU.

DEBOUCHERVILLE,

PRIÈRES.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de John Clanson et autres, fils de la tempérance;

Aussi une pétition de *D. Dockerty* et autres, fils de la tempérance, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de John O'Donnell et autres, du township d'Augusta;

Aussi une pétition de Alexander Page et autres, du township de Thorold;

Aussi une pétition de Thomas Sowersby et autres, du village de Port Robinson;

Aussi une pétition de Edward Carl et autres, du township de Crowland:

Et aussi une pétition de James Begg et autres, du township de Roxborough, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état de la recette et de la dépense du chemin de fer du St. Laurent et Champlain et de ses dépendances, avec le montant du tonnage et le nombre des passagers transportés sur le chemin pendant l'année 1853;

Aussi un état général des affaires de la banque de Gore, jusqu'au 30 septembre, 1854;

Aussi un état de la recette et de la dépense de l'hôpital-général de Toronto, depuis le 1er mai, 1853, jusqu'au 1er septembre, 1854.

Aussi le rapport annuel des directeurs de la société d'horticulture de *Montréal*, pour les années 1853 et 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *Henry Williams* et autres, de *Long Island*, dans le comté de *Carleton*, demandant une loi pour prohiber la manufacture, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, comme breuvage, dans cette province;

Aussi une pétition de Thomas Adams et autres, guichetiers de la prison de Montréal, demandant que leurs salaires soient augmentés;

Et aussi une pétition de Robert G. Haliburton M. A., avocat et procureur en loi de la cour suprême de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être admis comme avocat dans les cours supérieures du Canada ouest.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris est entré.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de P. Hurd et autres, du township de Reach, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie manufacturière de Lyn."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Jeudi, 2 novembre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à l'honorable William B. Robinson et à Arthur Rankin, écuyer, Membres de cette Chambre, d'aller, s'ils le jugent à propos, devant le comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration, afin d'y donner leur témoignages.

Ordonné, Que M. le soliciteur-général Smith porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés,

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 6 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs
FERRIE,
MOORE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
MORRIS, J.
Les honorables Messieurs
FERRIER,
BOULTON,
TACHÉ,
DEBEAUJEU,
BELLEAU.

Prières.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE,

Le Gouverneur-Général informe le Conseil Législatif qu'il a permis à l'honorable Adam Fergusson, de s'absenter de son siége dans cette Chambre pendant la présente session.

Hotel du Gouvernement, Québec, 4 novembre, 1854.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du curé et des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Montréal, demandant l'autorisation de tenir deux différents jeux de registres pour la dite paroisse;

Et aussi une pétition de William Lighton Kinmond et autres, de la cité de Montréal, demandant à être incorporés avec d'autres personnes sous le titre de "Usines " de machines à vapeur de Montréal, pour les locomotives et les bateaux."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table,

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de A. Pinsonneault, fils, et autres, demandant l'abolition immédiate de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de Léon Lachapelle et autres, des comtés de Huntingdon et Beauharnois, demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour ratifier les arrangements qui ont eu lieu eutre la compagnie du

chemin de fer de Montréal et New-York, et la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et Champlain;

Et aussi une pétition de Louis Boivin et autres, commissaires d'écoles du bourg de William Henry, dans le comté de Richelieu, demandant une allocation en faveur d'une école de garçons et de filles dans ce bourg.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition du clergé et des laïques de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de Toronto, assemblés en synode dans la cité de Toronto, demandant que l'acte des écoles communes soit modifié de manière à assurer aux membres de la dite église unie la jouissance du même privilége, à l'égard des écoles séparées, que celui dont jouissent leur co-sujets catholiques romains, et aussi que l'on fasse des dispositions pour que la lecture journalière des écritures saintes soit faite dans les autres écoles communes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé de résoudre,

Que l'honorable James Morris soit ajouté au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "l'incorporation de communautés d'habitans dans le Bas-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 7 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

FERRIE,
MOORE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,

FERRIER,
TACHÉ,
DEBEAUJEU,
PANET.

Morris, J.

Belleau.

Prières.

L'honorable M. Boulton est entré.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend Joseph Saint Aubin et autres, commissaires d'écoles et secrétaire trésorier de la municipalité scolaire de St. Félix de Valois, dans le comté de Joliette, demandant une allocation pour établir une école modèle dans cette municipalité.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour fesant voir l'actif et le passif de la banque de prévoyance et d'épargnes de *Montréal*, jusqu'au 1er septembre, 1854;

Et aussi un retour des propriétés possédées par l'institut des artisans de Toronto.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la municipalité de la ville de Brantford, demandant une charte pour construire un chemin de fer de Toronto à Amherstburgh, traversant Dundas, Brantford, Norwich, et St. Thomas.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie manufacturière de Lyn," a été lu la seconde fois,

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Walker J. Morris, Ferrier et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de James Cahill et autres, de la cité de Hamilton;

Et aussi une pétition de la division Hamilton, No. 25, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Mary Anne Bankter et autres, dames de Québec, demandant une allocation en faveur de l'écoles des enfants en bas age de la basse ville de Québec.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de la division Lochiel, No. 115, de l'ordre des fils de la tempérance, établie à Glengarry;

Et aussi une pétition de *E. Chalmers* et autres, de *Smiths Falls*, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre de comité, 7 novembre, 1854.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a, en obéissance à l'ordre de renvoi du vingt-huitième jour de septembre dernier, examiné de nouveau la pétition de John C. Becket, qui lui a été référée, et au sujet de laquelle votre comité a déjà fait rapport, et a concouru dans le nouveau rapport suivant sur icelle, savoir:—

Votre comité ayant été autorisé dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis la date de son rapport précédent, à envoyer quérir personnes, papiers et records à l'égard d'icelle, a fait mettre devant lui le dossier complet dans la cause de Gendron vs. Becket; et après un examen soigneux de la preuve produite dans cette affaire, il a cru devoir modifier les conclusions sur lesquelles ce rapport se trouvait basé.

Votre comité recommande en conséquence, qu'il soit payé au pétitionnaire une somme additionnelle de cinquante louis, et qu'il soit tenu, en considération d'icelle, de donner une décharge pour toutes réclamations et demandes quelconques qu'il peut avoir, en loi ou en équité, relativement à son contrat pour l'impression des journeaux de la session de 1849.

Le tout respectueusement soumis.

WM. WALKER.

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain

18 Victoriæ. 7me et 8me Novembre.

Il a été proposé de résoudre,

Que le comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration soit déchargé.

Après de long débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 8 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs FERRIE.

Moore,

WALKER, DEBOUCHERVILLE,

Morris, J.

Les honorables Messieurs FERRIER,

BOULTON,

Taché, DeBeaujeu,

BELEEAU.

Prières,

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la société bienveillante des dames de Montréal, demandant une allocation.

Aussi une pétition de la division Acton, No. 242;

Aussi une pétition de la division Wellington Square, No. 103;

Aussi une pétition de la division Troy. No. 244;

Aussi une pétition de la division Oakville, No. 61, toutes de l'ordre des fils de la tempérance;

Aussi une pétition de John Gowan et autres, du village de Jarvis;

Et aussi une pétition de Joseph Lemon et autres, du dit village de Jarvis, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition du révérend John Durand et autres, du village de Stouffville;

Et aussi une pétition de G. Buchanan et autres, du township de Whitby, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Boulton à présenté deux pétitions de la municipalité du comté de Simcoe, demandant que la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et du lake Huron, soit forcée de clôturer sa ligne de chemins, en vertu de dispositions Legislatives;

Et aussi demandant que la juridiction des cours de division dans le Haut-Canada, soient augmentée.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend F. H. Prévost et autres, commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Montréal, demandant une allocation pour l'érection de la bâtisse d'une école catholique romaine dans cette cité;

Et aussi une pétition de Samuel Hills et autres, d'Argenteuil, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté à la Chambre un retour fesant voir le nombre des passagers et la quantité de fret transportés sur le chemin de fer de Rawdon et du village d'Industrie, pendant la saison de 1853.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Taché a présenté deux petitions de l'institut catholique romain de Saint Roch de Québec, demandant des modifications à sa charte, et aussi demandant une allocation:

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de John Dewar et autres, fils de la tempérance de St. Andrew, dans le comté d'Argenteuil;

Aussi une pétition de A. McEachern et autres, fils de la tempérance de Montréal, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de James Young et autres, du township de Grenvilles dans le comté d'Argenteuil, demandant que l'acte de la seizième Victoria,

or the marine while

والألايان والمعالم المالية

qui confirme un certain arpentage fait par J. J. Roney, des cinquième, sixième, septième et huitième rangs du dit township, soit abrogé.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé de résoudre.

Que l'honorable M. Macaulay soit dispensé de servir sur le comité spé cial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration. The state of the s

Some have been been and the State of the state of the state of

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Lequel dit rapport étant de nouveau lu par le greffier, il a été ... Ordonné, Qu'il soit adopté.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Control November & April 18

Jeudi, 9 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Hamilton,	Boulton, Santa Marie
Ferrie,	TACHÉ,
Moore,	LESLIE, Was a strategic of the
Walker,	DEBEAUJEU, CONTRACTOR
DEBOUCHERVILLE,	PANET,
Morris, J.	Belleau.
Ferrier,	BELLEAU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Hamilton s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer du Great Western, demandant que son fonds social soit augmenté, et autres objets.

Aussi une pétition de William Henry Smith et autres, de Toronto, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie de prévoyance, d'assurance contre le feu et de placement;"

Et aussi une pétition de la compagnie du havre de Sydenham, demandant que son fonds social soit augmenté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de John McDonald et autres, de Gananoque;

Aussi une pétition de John Tobias et autres, du township de Pittsburg;

Aussi une pétition de Douglas Griffin et autres, du township de Grimsby;

Aussi une pétition de John Campbell et autres, de Lanark;

Aussi une pétition de Robert Wilson et autres, du township de Ramsay;

Aussi une pétition de Thomas A. Corbett et autres, de Kingston;

Aussi une pétition de Eliza Sherburn et autres, du township de Nelson:

Aussi une pétition de John Buttimer et autres, du township de Portland;

Aussi une pétition de Samuel Wilson et autres, du township de Toronto;

Et aussi une pétition de *Thomas Campbell* et autres, du township de *Storrington*, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de A. Gugy et autres, membres du barreau du Bas Canada, section du district de Québec, demandant qu'il soit fait une enquête sur la conduite de l'honorable Thomas Cushing Aylwin, un des juges de la cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada, dans la vue de sa destitution de la dite charge de juge.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le retour annuel pour l'année 1853, de la compagnie d'assurance maritime sur les eaux intérieures du St. Laurent.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de James Corbett et autres, de Perrytown;

Aussi une pétition de M. Sawyer et autres, du comté de Hastings;

Aussi une pétition de William Steward et autres, fils de la tempérance ;

Aussi une pétition de John Shoults et autres, du township de McGillivray;

Et aussi une pétition de Robert Rawlins et autres, du township de Biddulph, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies des documents suivants, savoir:—

PREMIÈREMENT.—Extraits de l'ordre en conseil relatif à la demande de Siméon Larochelle, pour la commutation de terre dans la Seigneurie de Lauzon, ainsi que l'opinion et les rapports des officiers en loi, le ou vers le 7me jour d'octobre, 1848.

DEUXIÈMEMENT.—Extrait du premier ordre en conseil dans l'affaire précédente, ainsi que copie de la pétition du dit Siméon Larochelle.

TROISIÈMEMENT.—Copie du contrat de la vente faite le 30 mars, 1765, par Son Excellence l'honorable James Murray, Capitaine-Général et Gouverneur-enchef de la province de Québec, à Isaac Werden, de la cité de Québec, écuyer, de la seigneurie de la Rivière du Loup ou de Wolf River; aussi, du fief Madawas-ka, y compris le lac Témiscouata et les rivières, cours d'eau, pêcheries et le droit de pêche. Enregistré à Québec, le 28me mai, 1765. Registre A.

QUATRIÈMEMENT.—Copie de la vente faite le 7me novembre, 1767, par Dame Charlotte Aubert, épouse du Marquis D'Albergatti Veza, à John Grant, écuyer, l'un des barons de la cour d'échiquier de Sa Majesté en Ecosse, du fief et seigneurie d'Echemins, du côté sud-ouest de la rivière Sault la Chaudière, ainsi que les rivières qui en forment partie. Enrégistrée à Québec, le 29me mai, 1765. Registre A.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affimative, et il a été

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre.

L'honorable M. J. Morris a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "incorporer la compagnie d'assurance du Canal Welland contre le feu et les "avaries."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. le receveur-général Taché a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:-

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général recommande à la considération du Conseil Législatif, la convenance d'accorder la somme de vingt mille louis sterling, pour assister les veuves et les orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvent actuellement engagées.

Hôtel du Gouvernement.

Québec, 9 novembre, 1854.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 10 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

HAMILTON,

FERRIE,
MOORE,

WALKER, DEBOUCHERVILLE,

Morris, J. Ferrier.

Les honorables Messieurs

Boulton, Taché,

LESLIE, DEBEAUJEU,

PANET,

Belleau.

PRIÈRES.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Christina Mackay, veuve de Robert Walter Stuart Mackay, de Montréal, demandant une pension ou toute autre rémunération, en conséquence des services rendus à la province par feu son mari, en publiant le directoire du Canada, et autres ouvrages d'une utilité générale.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Charles Rubige et autres, régistrateurs de comtés dans le Haut-Canada, demandant que les honoraires qu'ils recevaient l'année précédente leur soient continués, et aussi une allocation pour le salaire d'un clerc et le loyer d'un bureau;

Et aussi une pétition de certains officiers du Conseil Législatif, demandant une augmentation additionnelle à leurs salaires, en conséquence de la cherté de toutes les nécessités de la vie.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de David Trudel et autres, de la paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan, dans le comté de Champlain, demandant une allocation pour l'érection d'un pont sur la rivière Batiscan;

Et aussi une pétition de *Pierre Jean Mathon*, de la paroisse de *St. Prosper*, dans le comté *Champlain*, demandant une rémunération pour les services qu'il a rendus comme instituteur, pendant trente cinq ans.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que la pétition présentée ce jour, de certains officiers du Conseil Législatif, demandant une augmentation additionnelle à leurs salaires, en conséquence de la cherté de toutes les nécessités de la vie, soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de George Wetham et autres, du township de Beverley;

Et aussi une pétition de John Porteous et autres, du dit township de Beverley, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs énivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de Lyn," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend Francis Morrison et autres, représentants la fabrique de la paroisse de St. Cyprien, demandant que la réclamation de la dit fabrique pour une indemnité en vertu de l'acte 12 Vic., chap. 58, et du bill d'amnistie 12 Vic., chap. 13, qui l'a précédé, soit réconsidérée et que justice leur soit renduc.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "l'incorporation de communautés d'habitants dans le Bas-Canada," il a été Ordonné, Qu'il soit remis d'hui en quinze jours.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 13 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honcrables Messieurs
	HAMILTON,	Boulton,
	FERRIE,	Taché,
	Moore,	LESLIE,
	WALKER,	DeBeaujeu,
	DEBOUCHERVILLE,	PANET,
	Morris, J.	Belleau.
	FERRIER,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de William Griffin et autres, du township D'Elizabethtown, demandant que la Législature prenne en sa considération le dénûment dans lequel ils se trouvent, et les pertes qu'ils ont éprouvées par suite de l'incendie dans les bois durant l'été dernier;

Et aussi une pétition de *Patrick Rooney* et autres, demandant que l'on adopte des mesures pour le règlement immédiat de la question en litige entre eux et l'honorable *James Ellice*, seigneur de *Beauharnois*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de C. A. McConnell et autres, du township de Rawdon;

Et aussi une pétition de *Hugh Blair* et autres, du township de *Madox*, demandant séparément une allocation du gouvernment pour la réparation des chemins et ponts dans leurs townships respectifs.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de l'honorable Louis Massue et autres, résidents sur le chemin Gomin, près de Québec, et y ayant des intérêts, demandant que le dit chemin soit macadamisé et placé sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières de Québec;

Et aussi une pétition de Félix Emmanuel Juneau, de la cité de Québec, demandant une allocation annuelle au soutien de son école, dans le faubourg-Saint Roch, de la dite cité.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition du conseil de la chambre de commerce de Québec, demandant qu'ils ne soit fait aucun changement aux actes relatifs à la compagnie du chemin de fer du grand tronc du Canada;

Et aussi une pétition de Gustave Joly et autres, propriétaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, demandant que le bill intitulé: "Acte pour définir "et limiter les droits seigneuriaux dans le Bas-Canada, pour en faciliter le "rachat et pour abolir tous lods et ventes, ou droit sur la mutation des terres "tenues en roture dans le Bas-Canada," ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Ordonné, Que la pétition qui vient d'être présentée du conseil de la chambre de commerce de Québec, demandant qu'il ne soit fait aucun changement aux actes relatifs à la compagnie du chemin de fer du grand tronc du Canada, soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque d'épargnes de *Toronto*, pour la période commencée le 8 juillet, 1854, et terminée le 8 novembre courant.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

Il a été proposé de résoudre,

Qu'il y ait un appel de la Chambre jeudi, le vingt-troisième jour de novembre courant.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour la protection des brevetés d'inventions britanniques et américains, "et l'encouragement des arts et manufactures en cette province," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendments, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de Lyn," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Legislatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du canal Welland contre le feu et les "avaries," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis d'hui à huit jours.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 14 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Ferrie,	Boulton,
Moore,	Taché,
Walker,	Leslie,
DEBoucherville,	DEBEAUJEU,
Morris, J.	PANET,
Ferrier,	Belleau.

Prières.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du révérend M. Lalor et autres, habitants catholiques romains de la ville de Picton, demandant que dans le cas où quelque partie du fonds des réserves du clergé serait appropriée pour les écoles communes, il soit aussi pourvu à ce que les écoles séparées puissent entrer dans le partage du dit fonds.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend J. Auclair et autres, de la cité de Québec, demandant un acte pour la suppression des maisons de prostitutions dans cette cité, ou qu'au moins les personnes qui sont convaincues de louer sciemment leurs maisons pour cet objet, soient déclarées sujettes aux mêmes peines et pénalités que les personnes convaincues de tenir des maisons déréglées.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et New York, demandant qu'il ne soit passé aucune loi autorisant la compagnie du chemin de fer du grand tronc d'empiéter sur les droits

de la dite compagnie du chemin de fer de Montréal et New York, excepté d'après les termes et conditions dont elles seront convenues auparavant.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker, du comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, pour la direction et l'administration de la bibliothèque du parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

Le comité conjoint nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour assister M. l'Orateur dans la direction et l'administration de la bibliothèque du parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport:—

Le comité depuis son organisation s'est occupé sérieusement des mesures à adopter, dans la vue de remplacer la partie importante de la bibliothèque détruite lors de l'incendie du 1cr février dernier, et dont les détails ont été rapportés à votre Honorable Chambre par le bibliothécaire au commencement de la présente session.

On connaîtra plus tard le résultat de ces délibérations; en attendant il est satisfaisant de dire que l'argent réclamé des compagnies d'assurance, en paicment des livres endommagés ou perdus lors de l'incendie, se montant à £5,700, a été versé entre les mains des officiers en charge, et est actuellement disponsible.

Le comité se réjouit de voir qu'au nombre des livres sauvés de l'incendie, se trouvent les manuscrits importants qui font connaître l'histoire des premiers temps du Canada, que M. Faribeault s'est procuré pour la bibliothèque lors de sa mission en Europe, en 1852, et qui sont actuellement en ordre, reliés et déposés dans la bibliothèque.

M. Faribeault a proposé au comité de faire venir de Paris une nouvelle série de ces documents, ceux déjà obtenus comprenant des correspondances officielles échangées pendant les années 1625 à 1747, entre les autorités en Canada et le gouvernement français. Des documents additionnels fesant suite à cette série, se trouvent dans les archives des départements d'état à Paris, et par la libéralité du gouvernement français, il a été permis d'en faire une nouvelle collection.

Considérant l'importance historique d'une semblable collection, et l'avantage qu'en retirera le futur historien par les riches matériaux qu'elle lui fourniront, le comité recommande que la somme de £200 sterling, soit mise à la disposition de M. Faribault, dans la vue de compléter les séries en question, ce monsieur ayant donné à entendre que les six mille pages de manuscrit, qui sont tout ce qui reste et qu'il est désirable d'obtenir, pourraient être transcrites et transmises en Canada, pour une somme n'excédant pas ce montant.

Bibliothèque du Parlement, 13 novembre, 1854.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain. L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements rapportés par le comité spécial sur le bill intitulé: "Acte pour la protection des brevetés "d'inventions britanniques et américains, et l'encouragement des arts et manu-" factures en cette province."

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, il a été

Proposé, Qu'il ne soit pas procédé maintenant sur les dits amendements, mais que les dits rapport et bill soient référés de nouveau au même comité spécial, avec instruction de modifier le bill de manière à restreindre son opération aux brevets d'inventions qui seront accordés à l'avenir, et à pourvoir à ce que les avantages provenant de l'enregistrement des dits brevets d'inventions, ne puissent s'obtenir qu'à la condition, de la part du breveté, de mettre en opération immédiate et constante, en cette province, la manufacture, l'art ou l'invention dont le dit enregistrement lui assure le privilége exclusif dans ses limites.

Après des débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Il a été alors proposé de résoudre,

Que l'ordre du jour pour la considération des amendements rapportés par le comité spécial au dit bill, soit déchargé, et que le dit bill et le rapport sur icelui soient référés à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 15 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

FERRIE,

Taché, Leslie,

Moore, DeBoucherville,

DEBEAUJEU,

Morris, J. Ferrier,

PANET, BELLEAU,

BOULTON.

PRIÈRES.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Richard Woodruff et autres, du township de Niagara, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité des comtés unis de Lincoln et Welland, demandant qu'il soit adopté des mesures pour l'encouragement des écoles de grammaire de comtés, et pour en augmenter le nombre.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker est entré,

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité des comtés unis de Lincoln et Welland, demandant l'abrogation de la neuvième section de l'acte 16 Victoria, chap. 181.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Marie Métivier et autres, de la cité de Québec, demandant une allocation en faveur de l'hospice Saint Joseph de la Maternité de Québec.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de l'honorable L. M. Viger et autres, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada, demandant que le bill seigneurial maintenant devant le parlement, ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend M. Piette et autres, de la paroisse de Saint Bruno, dans le comté de Chambly, demandant que la dite paroisse soit reconnue comme chef-lieu du dit comté;

Et aussi une pétition de l'évêque catholique romain de *Montréal*, et autres, demandant une loi pour la suppression des abus qui résultent du commerce des liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du révérend Dr. Taylor et autres, de la cité de Montréal, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de *Henry Allen*, écuyer, ci-devant juge de la cour de district du district de *London*, demandant une enquête par un comité du Conscil Législatif, pour s'enquérir des causes de sa destitution en l'année 1847, et demandant justice.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de A. Hurd et autres, du village de Prince Albert, demandant que la demande pour la construction d'un chemin de fer de Port Perry à quelque endroit sur le chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, entre Toronto et New Market, soit favorablement reçue.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé,

Que les honorables MM. Boulton, de Beaujeu et Panet soient ajoutés au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Il a été proposé,

Que le comité spécial nommé le douzième jour d'octobre dernier, et auquel a été référée la pétition du greffier et autres officiers et serviteurs du Conseil Législatif, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont essuyées par l'incendie qui a détruit les bâtisses du parlement, le premier jour de février dernier, soit déchargé, et que la dite pétition soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du premier rapport du comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, pour la direction et l'administration de la bibliothèque du parle-

Lequel dit rapport étant lu de nouveau par le greffier, il a été Ordonné, Qu'il soit adopté.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 16 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

HAMILTON,

FERRIER. BOULTON,

FERRIE. McKAY.

Taché,

Moore,

DEBEAUJEU, PANET,

WALKER,

BELLEAU.

DEBOUCHERVILLE,

Morris, J.

PRIÈRES.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de James Gilrie et autres, de Gwillimbury Ouest;

Et aussi une pétition de Thomas Duffil et autres, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. deBoucherville a présenté une pétition du révérend J. O. Archambeault et autres, commissaires d'écoles de la paroisse de Saint Timothée, dans le comté de Beauharnois, demandant une allocation pour une école modèle et un couvent dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant l'autorisation de faire un nouvel emprunt aux fins

de compléter la canalisation de la cité, et les trayaux de l'aqueduc. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de N. Samuel et autres, membre de la congrégation allemande et polonaise de la croyance judaïque, à Montréal, demandant un acte pour incorporer la dite congrégation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend L. H. Dostie et autres, de la paroisse de Saint Edouard de Gentilly, dans le comté de Nicolet, demandant des modifications à l'ordonnance du Bas-Canada, relativement à l'érection des paroisses, et à la construction des églises, presbytères et cimetières;

Et aussi une pétition du Petit Séminaire de Sainte Thérèse de Blainville, dedemandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table,

L'honorable M. Leslie est entré.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour la protection des brevetés d'in"ventions britanniques et américains, et l'encouragement des arts et manu"factures en cette province," et le rapport du comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de Wolfred Nelson et autres, de Montréal, intéressés dans la maison et école d'industrie de Montréal, demandant une allocation en faveur de cette institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 17 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs
HAMILTON,
FERRIE,
MCKAY,
MOORE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
MORRIS, J.

Les honorables Messieurs
FERRIER,
FERRIER,
LESLIE,
DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de James S. McCuaig et autres, marchands et citoyens de Québec et de Montréal, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie d'assurance maritime et contre le feu."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Hamilton a présenté une pétition de William Gamble, de la part du président, des directeurs et de la compagnie du havre et du chemin de Humber, demandant que la charte de la dite compagnie soit renouvelée.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de William Botsford et autres, d'Amherstburgh, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition du révérend Th. Brassard et autres, de la paroisse de Saint Ignace du Côteau-du-Lac, demandant une allocation pour la réparation d'un pont sur la rivière à Delisle, dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la municipalité de la ville de Chatham, demandant une loi autorisant la vente de certains lots de ville dans la dite ville, et que le produit de ces ventes soit approprié à l'usage des différentes dénominations religieuses auxquelles ces lots appartiennent;

Aussi une pétition de Daniel W. Metlor, syndic à la succession de feu Philip Metlor, demandant qu'il soit fait droit aux réclamation de la dite succession en vertu de l'acte 16 Victoria, intitulé: "Act pour amender les lois relatives aux

"travaux public," pour dommages occasionnés par la construction du canal Welland;

Aussi trois pétitions de la municipalité du comté de Kent, demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer d'Amherstburgh à Saint Thomas; aussi demandant que l'acte des écoles communes soit modifié en abrogeant les clauses sectaires d'icelui; aussi demandant que, dans les arrangements qui pourront être faits par le gouvernement pour la vente des bois sur la réserve des sauvages, dans le township d'Oxford, les droits des sauvages et les intérêts du comté soient sauvegardés;

Aussi une pétition de Calvin Smith et autres, du township de Sombra;

Aussi une pétition de George Hamilton et autres, du village d'Elora, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de la division Innisfil, No. 177, établie à Cherry Creek;

Aussi une pétition de la division Blenhiem, No. 57;

Aussi une pétition de la division Sheffield, No. 363, établie à Beverly;

Aussi une pétition de la division Stewartown, No. 75;

Aussi une pétition de la division Refuge, No. 215, établie à Euphemia;

Aussi une pétition de la division Arthur Central, No. 13;

Aussi une pétition de la division Warwick, No. 20;

Aussi une pétition de la division Elora, No. 272,

Aussi une pétition de la division Arthur Advance, No. 413;

Aussi une pétition de la division Birmingham, No. 221, établie à Colchester;

Aussi une pétition de la division Bridgetown, No, 190;

Aussi une pétition de la division Forest, No. 381, établie à Oxford;

Aussi une pétition de la division Percy, No. 27;

Aussi une pétition de la division Cornwall, No. 91;

Et aussi une pétition de la division *Erie*, No. 145, établie à *Morpeth*, toutes de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'aumoins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la Législature.

Ordonné Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker, du comité spécial charger d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, Que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

Conseil Législatif,

Chambre de comité, 17 novembre, 1854.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a concouru dans le rapport suivant, sur la pétition du greffier et autres officiers et serviteurs du Conseil Législatif, demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont éprouvées par l'incendie qui a détruit les bâtisses du parlement, le 1er février, 1854, qui lui a été référée.

Votre comité est d'opinion que votre Honorable Chambre ne peut être strictement tenue d'indemniser aucun de ses officiers en conséquence de ces pertes; mais, vu les circonstances, votre comité est disposé à prendre en sa considération favorable, la demande faite pour le paiement de certains articles qui servent à l'usage des officiers dans l'accomplissement de leurs devoirs officiels, et qui sont généralement conservés dans la bâtisse du parlement; et recommande en conséquence qu'il soit accordé une indemnité aux officiers qui ont éprouvé ces pertes, au montant suivant, savoir:—

Le révérend Dr. Adamson	E28	0	0
M. John F. Taylor	8	0	0
M. LeMoine	27	12	6
M. Fennings Taylor	32	10	0
M. Fortier	10	0	0
M. Kimber	22	10	0
M. Doucet			0
M. Adamson			0
M. Couillard	3	0	0
$ar{oldsymbol{arepsilon}}$	136	2	6

Comme il est probable que les officiers de votre Honorable Chambre se mettront sur leur garde contre le retour de semblables pertes, en recherchant dans les compagnies d'assurance du pays la protection qu'ils doivent y trouver, votre comité ne peut entretenir l'espoir que votre Honorable Chambre recevra favorablement aucune demande semblable à l'avenir.

Le tout respectueusement soumis.

WM. WALKER,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. Boulton est entré.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Terrill et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour dissiper des doutes et expliquer le statut provincial, 12 "Victoria, chapitre 42, pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première sois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Whitby, et en définir les limites," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. McDonald, de Cornwall, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour déclarer valide un certain arpentage de partie de la ville de Cornwall," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 20 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messicurs	Les honorables Messieurs
HAMILTON,	Ferrier,
Ferrie,	Taché,
McKay,	Leslie,
· Moore,	DEBEAUJEU,
Walker,	MILLS,
DeBoucherville,	Panet,
Morris, J.	Belleau.

Prières.

L'honorable M. Mills s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand secau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de John Stevenson et autres, de Lanark, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition du conseil de ville de la ville de Brockville, demandant que l'acte des municipalités soit modifié de manière à priver les conseils de comté du droit de prélever des taxes sur les résidents des villes incorporées, et aussi que les villes soient déchargées de l'obligation d'envoyer des Reeves et des députés Reeves aux dits conseils de comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a presenté une pétition de la municipalité du comțé de Kent, demandant que l'on adopte des mesures pour prévenir la vente des liqueurs enivrantes le dimanche;

Et aussi une pétition de William Brooks et autres, de Sherbrooke, demandant l'établissement d'une banque dans le dit district de Sherbrooke.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de la Chambre de lecture de Saint Roch, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de Michel Marcé et autres, de Saint Athanase, dans le comté d'Iberville, demandant une loi pour prohiber l'établissement ou l'usage de cimetières au centre des populations;

Aussi une pétition de M. Buckley et autres, de la ville de Saint Hyacinthe, demandant des modifications à l'acte d'incorporation de cette ville;

Et aussi une pétition de l'institut des artisants de St. Hyacinthe, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de G. K. Foster et autres, de Richmond, demandant l'établissement d'une banque dans le district de St. François.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable Sir Allan N. McNab et autres, comme suit :—

Assemblée Législative.

Vendredi, 17 novembre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse ci-jointe à Sa Majesté, au sujet d'un secours à être accordé aux veuves et orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées d'Angleterre et de France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte que l'Angleterre et la France soutiennent actuellement; et demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que l'honorable Sir Allan N. MacNab porté le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. Lindsay, Greffier Assemblée.

Et alors il se sont retirés.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue par le gressier comme suit :-

A SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE:

Très-gracieuse souveraine,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté,

l'Assemblée Législative du Canada, prions Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement accepter nos cordiales congratulations sur la glorieuse victoire remportée par la brave armée de Votre Majesté et ses braves alliés, sur les hauteurs de l'Alma, dans la Crimée, le 20e jour de septembre, 1854, victoire qui sera à jamais mémorable dans l'histoire des nations, tant pour les actes de valeur et de désintéressement accomplis par les armées alliées, que pour l'influence puissante qu'elle devra exercer sur la paix et le bien-être futur du monde civilisé.

En même temps, nous présentons nos sentiments de condoléance à Votre Majesté, et sympathisons avec toutes les classes des loyaux sujets de Votre Majesté, pour la grande perte d'hommes, occassionnée par cette lutte sanglante contre l'ennemi de l'*Europe*, les souffrances des nombreux blessés dans l'armée

de Votre Majesté, et celle de vos alliés, et la désolation des veuves et des orphelins de ces braves qui sont tombés à l'heure de la victoire, combattant courageusement pour la cause de la liberté européenne,—mûs par ces considérations, par des sentiments de sympathie et de compassion pour les victimes survivantes, et pour les douleurs et les privations de ceux qui sont restés sans père ou sans époux, par suite de cette lutte terrible, nous sollicitons le privilége de contribuer au fonds destiné à secourir les veuves abandonnées et assilées, et les orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte. Et nous nous engageons de mettre, aussitôt que le permettront les formes du parlement, à la disposition des commissaires nommés à cet effet, notre humble contribution à cette œuvre philantropique et louable.

Et nous prions humblement Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement faire partager notre contribution, en proportion égale, aux blessés, aux veuves et aux orphelins de la brave armée de Votre Majesté, et de celle de l'alliée impériale de Votre Majesté, l'Empereur des Français.

Il a été proposé,

Que l'on se dispense de la dix-neuvième règle, et que la Chambre prenne maintenant la dite adresse à Sa Majesté en considération.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été rèsolu dans l'affirmative, et

La dite adresse étant alors lue de nouveau par le gressier.

Il a été proposé de concourir avec l'Assemblée Législative, en remplissant le blanc avec les mots "le Conseil Législatif et."

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Il a été alors proposé,

Que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à concouru dans la dite adresse à la Reine, en remplissant le blanc avec les mots "le Conseil Législatif et."

Il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit:—

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef, dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-

Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et du Canada, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence, pour la prier respectueusement de vouloir bien transmettre notre adresse conjointe à Sa Très-gracieuse Majesté, relativement au secours destiné aux veuves et orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte que l'Angleterre et la France soutiennent actuellement, en la manière que Votre Excellence le jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Il a été alors proposé,

Que l'Orateur signe l'adresse dernièrement mentionnée de la part de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé cette adresse à laquelle il demande le concours de l'Assemblée.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à trois heures et demie de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer la compagnie d'assurance du canal Welland, contre le feu et les "avaries;" il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à vendredi prochain.

Gonformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour dissiper des "doutes et expliquer le statut provincial, *Victoria*, chapitre 42, pour abolir l'em- "prisonnement pour dettes, et pour d'autre fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de navigation océa"nique à la vapeur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures et demie de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 21 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
MACAULAY,	Matheson,
Hamilton,	Boulton,
FERRIE,	Тасне,
McKAY,	Leslie,
Moore,	QUESNEL,
Goodhue,	DeBeaujeu,
WALKER,	Mills,
DEBOUCHERVILLE,	Belleau,
Morris, J.	Wilson.
FERRIER.	120011

PRIÈRES.

Les honorables MM. Goodhue et Quesnel se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel leur a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable Sir Allan N. MacNab et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Mardi, 21 novembre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a concouru dans l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'ar dresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté, au sujet d'un secours destiné aux veuves et orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont

succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvent actuellement engagées, en remplissant le blanc avec les mots "l'Assemblée Législative."

Ordonné, Que l'honorable Sir Allan N. MacNab porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Et alors il se sont retirés.

Il a été proposé,

Que l'adresse conjointe à Sa Majesté, et aussi l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au secours destiné aux veuves et orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte que l'Angleterre et la France soutiennent actuellement, soient présentées à Son Excellence par toute la Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

Il a été proposé,

Que l'honorable M. le receveur-général Taché se rende auprès de son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir les adresses conjointes des deux Chambres,

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'assimative.

L'honorable M. le receveur-général Taché a informé la Chambre qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer ce jour, à trois heures et demie de l'après-midi, pour recevoir les adresses conjointes.

Il a été alors proposé de résoudre,

Qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative, pour informer cette Chambre qu'il avait plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de fixer ce jour, à trois heures et demie de l'après-midi, ponr recevoir les deux Chambres avec leurs adresses conjointes, relativement au secours destiné aux veuves et orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte que l'Angleterre et la France soutiennent actuellement, et que le Conseil Législatif se rendra auprès de Son Excellence à l'heure indiquée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'assimmative, et il a été

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative, par un des maîtres en chancellerie.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable Orateur a fait rapport que les deux Chambres de la Législature s'étaient rendues ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec leur adresse conjointe à Sa Majesté, relativement au secours destiné aux veuves et orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées de l'Angleterre et de la France, qui ont succombé ou qui pourront succomber plus tard dans la lutte que l'Angleterre et la France soutiennent actuellement, et aussi avec leur adresse conjointe à Son Excellence, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre, cette dernière afin qu'elle soit déposée au pied du trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la réponse gracieuse suivante:—

Honorables Messieurs

ET MESSIEURS,

Ce sera pour moi un sujet de vive satisfaction que d'avoir à transmettre cette loyale et respectueuse adresse pour être mise au pied du trône, et à faire parvenir à sa destination un don charitable si magnifique, comportant une assurance si agréable de la sympathie des sujets canadiens de Sa Majesté, pour la cause dans laquelle Sa Majesté se trouve engagée, et un tribut si gracieux à l'alliance heureusement existante entre les deux grandes et puissantes nations dont les descendants forment un seul peuple en cette province.

Ordonné, Que la dite adresse conjointe à Sa Majesté, et aussi l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimées et publiées dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, demandant que la Législature ne donne pas son assentiment au bill pour modifier et conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil;

Et aussi une pétition de P. R. Hutchins et autres, du comté d'Argenteuil, demandant une allocation pour les mettre en état de bâtir un pont sur la rivière du nord, et pour réparer le chemin depuis le dit pont jusqu'à Wenthworth.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de George Vanduson et autres, du comté de Prince Edward, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Mary Anne Holehouse et autres, du township de Blenheim;

Aussi une pétition de la municipalité du township de West Oxford;

Aussi une pétition de la division Ingersoll, No. 233, de l'ordre des fils de la tempérance :

Aussi une pétition de *Mary Anne Holehouse*, et autres, de la ville d'Ingersoll; Aussi une pétition de *F. Foy* et autres, du township de *Missourie Est*;

Aussi une pétition du révérend James Fergusson et autres, de Kincardine;

Et aussi une pétition de Asa Durkee et autres, du township de Norwich, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend William Mair et autres, du comté d'Argenteuil, demandant que l'on adopte des mesures plus effectives pour obliger les officiers chargés de l'exécution de la loi aux élections des Membres, à remplir leurs devoirs avec plus d'attention et de fidélité;

Et aussi une pétition du révérend M. Piette et autres, de la paroisse de Saint Bruno, dans le comté de Chambly, demandant une allocation pour réparer un pont sur un ruisseau dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Goodhue a présenté une pétition de M. Holmes et autres, marchands et agents de compagnies d'assurance, de la ville de London, demandant que l'on adopte des mesures pour s'enquérir des causes, et prévenir et empêcher la fréquence des incendies dans cette province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "ville de Whitby, et en définir les limites," à été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, McKay et J. Morris, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour déclarer valide "un certain arpentage de partie de la ville de Cornwall," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé au comité dernièrement mentionné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie canadienne de navigation océanique à la vapeur," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, McKay,
Ferrier, Leslie et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 22 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	MACAULAY,		Matheson,
	HAMILTON,		Taché,
	FERRIE,		LESLIE,
	McKAY,		QUESNEL,
	Moore,		Bourret,
	DIONNE,		DEBEAUJEU,
	GOODHUE,		Turgeon,
	WALKER,		PANET,
	DEBOUCHERVILLE,		BELLEAU,
	Morris, J.		WILSON.
	REPRIER		

PRIÈRES.

L'honorable M. Bourret s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE,

Le Gouverneur-Général informe le Conseil Législatif, qu'il a permis à l'honorable C. Widmer de s'absenter de son siége dans la Chambre, pendant la présente session.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 20 novembre, 1854.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état fesant voir la manière dont les assurances sur la bibliothèque (£10,000) et sur les meubles (£8,000,) appartenant aux deux Chambres du Parlement qui ont été détruites par l'incendie, le premier jour de février dernier, ont été finalement réglées par leurs greffiers, aux noms solidaires desquels les dites assurances ont été effectuées.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :-

ETAT fesant voir la manière dont les assurances sur la bibliothèque (£10,000,) et sur les meubles (8,000,) appartenant aux deux Chambres du Parlement qui ont été détruites par l'incendie, le premier jour de février dernier, ont été finalement réglées par leurs greffiers, aux noms solidaires desquels les dites assurances ont été effectuées.

and the circulates.					,	
MEUBLES.	£	s.	d.	Æ	8.	d.
Valeur à l'époque de l'incendie, d'après l'inventaire fait par MM. Drum et Benoît:— Dans le Conseil Législatif. Dans l'Assemblée Législative * Lustres et becs de gaz, suivant le rapport de Thomas Andrews. Globes de verre. A DÉDUIRE.—† Le contenu de la chambre No. 40. Masse et sa boîte. Une paire de globes. Meubles sauvés suivant inventaire. Lampes do do Globes de verre do A AJOUTER.—Evaluation des dommages aux meubles sauvés.	3454 3791 1213 71 	15 10 17 19 0 0 15 3	0 0 5 11 6 0 0 6 3 6	8531 2817 5713 399	17	9 70
•		••••	£	6113		7
BIBLIOT HÈQUE.			~	0.13	12	1 *
Valeur à l'époque de l'incendie Valeur des livres sauvés	11723 6017	19 13	0	570 6	6	0
Frais encourus pour rassembler, mettre en ordre, etc		• • • •	£	11819 100	18	7 0
Montant total payable			₤	11919	18	7.
Payé entre les mains du receveur-général, le billet de Messrs. Forsyth, Bell et Cie., à dix jours de vue, du 11 novembre, 1854, pour Payé entre les mains du receveur-général, le billet de Messrs. Pemberton frères, à dix jours de vue, du 11 novembre, 1854, pour Payé entre les mains du receveur-général, le montant d'un check du trésorier de la compagnie d'assurance de Québec, contre le feu, sur la banque de Québec.	4037 3941 3941	9 4 4	11 4 4 4			
A 44 45				11919	18	7

Attesté,

J. F. TAYLOR, Greffier, Conseil Législatif,

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

^{*} Les assureurs ne désiraient pas comprendre ces items comme étant inclus dans les polices sous l'expression générale de "meubles," mais les assurés ayant persisté avec instance à réclamer d'eux l'assurance d'après cette dénomination spéciale, le point en difficulté a été, après beaucoup de trouble et de délai, concédé en faveur des greffiers des deux Chambres, et le montant entier compris dans ces items a été accordé dans le règlement.

[†] Les effets renfermés dans cette chambre appartenaient à M. Michael Keating, gardien, et quoiqu'ils aient été compris dans l'évaluation de Messrs. Drum et Benoît, cette réclamation à été réjétés par les assureurs, à raison de ce qu'il n'apparaissait pas, par les polices, que les meubles renfermés dans la chambre No. 40, étaient sa propriété privée.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un extrait général de l'actif et du passif de la compagnie d'assurance du Canada, sur la vie, le 30 avril, 1853;

Et aussi un état des recettes et dépenses de la dite compagnie d'assurance du Canada, sur la vie, pour l'année finissant le 30 avril, 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et il sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de James Watts et autres, du comté des Deux-Montagnes;

Aussi une pétition du révérend William Mair et autres, du dit comté des Deux-Montagnes, demandant qu'il ne soit passé aucure loi ayant pour objet d'autoriser la municipalité du dit comté, à prendre des actions dans la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, avant d'avoir entendu sur le sujet la dite municipalité ainsi que les parties intéressées;

Et aussi une pétition de Jacob Schagel et autres, du comté d'Argenteuil, demandant que le bill maintenant devant le Parlement, intitulé: "Acte pour éri-"ger Argenteuil en une municipalité séparée," ne devienne pas loi, et que le village de St. Andrew, dans le dit comté, soit reconnu comme le chef-lieu du dit comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de l'Institut Canadien de Bytown, demandant que dans le cas où l'on accorderait aux municipalités quelque partie du fonds des réserves du clergé, pour des fins scolaires, il soit fait des dispositions pour que les écoles séparées partagent dans le dit fonds, en proportion du nombre de ses écoliers.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du révérend C. P. Reid, titulaire de l'église St. Pierre de Sherbrooke, demandant que le salaire qu'il reçoit à même le fonds des réserves du clergé lui soit continué, vu qu'il a été porté au crédit de ce fonds au temps de la passation de l'acte Impérial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Fergusson et autres, comme suit:—

Assemblée Législative.

Mercredi, 22 novembre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable Etienne Paschal Taché, un de ses Membres, de comparaître devant le comité spécial de cette Chambre, auquel sont référées les pétitions se plaignant de l'élection et du retour illégal pour la cité de Québec, pour être examiné devant le dit comité.

Ordonné, Que M. Fergusson porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. Lindsay, Greffier Assemblée.

Et alors il se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Il a été alors proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable Etienne Paschal Taché de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'assimative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable Etienne Paschal Taché de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, auquel sont référées les pétitions se plaignant de l'élection et du retour illégal pour la cité de Québec, s'il le juge à propos.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend L. Gill et autres, des townships de Bagot et Laterrière, dans le comté de Chicoutimi, demandant qu'il ne soit prélevé aucune taxe sur les enregistrements et les procédés judi ciaires dans ce comté, et pour d'autres fins.

Ordonné, Qu'elles restes sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition d'Edward Turner et autres, employés de la prison et maison de correction de Québec, demandant une augmentation de salaire.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Whitby, et en définir les limites," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour déclarer valide un certain arpentage de partie de la ville de "Cornwall," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

A. 1854

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du quatrième rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Lequel étant lu de nouveau par le greffier, il a été

Ordonné, Que le rapport soit adopté.

L'honorable Orateur a présenté une pétition du révérend J. B. Legault et autres, de la paroisse de Sainte Scholastique, dans le comté des Deux-Montagnes, commissaires d'école, demandant une allocation pour l'érection d'un lycée pour les garçons dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé,

Que l'état présenté, ce jour, sesant voir la manière dont les assurances sur la bibliothèque et les meubles appartenant aux deux Chambres du Parlement qui ont été détruites par l'incendie, le premier jour de sévrier dernier, ont été finalement réglées par leurs gressiers, aux noms solidaires desquels les dites assurances ont été essectuées, soit réséré au comité spécial chargé d'examiner et saire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 23 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

		*	
Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	MACAULAY,		MATHESON,
	HAMILTON,		BOULTON,
	FERRIE,		Taché,
	McKAY,		QUESNEL,
	Moore,		BOURRET,
	DIONNE,		DEBEAUJEU,
	Goodhue,		Turgeon,
	WALKER,		MILLS,
	DEBOUCHERVILLE,		PANET,
	Morris, J.		Belleau,
	FERRIER,		Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général informe le Conseil Législatif, qu'il a permis à l'honorable P. B. de Blaquière de s'absenter de son siége dans la Chambre, pendant la présente session.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 23 novembre, 1854.

L'honorable M. le receveur-général Taché a présenté à la Chambre partie d'une réponse à une adresse du Conseil Législatif du 27 mai, 1853, demandant des informations relativement aux seigneuries de la couronne et aux terres tenues en franc aleu noble.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:—
(Voir Appendice No. 1.)

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de Wolfred Nelson et autres, marchands, banquiers et négociants de Montréal, demandant que l'on adopte des mesures pour s'enquérir des causes et prévenir le retour des incendies en cette province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une pétition de George B. Thompson et autres, greffiers et huissiers des cours de division du comté de Waterloo, demandant que l'on vienne de nouveau à leur aide, en conséquence de la cherté de toutes les nécessités de la vie, et des faibles honoraires qu'ils reçoivent pour leurs services.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la chambre de commerce de Québec, demandant que le pouvoir que l'on a en vue de conférer à des commissaires, par le bill du havre de Montréal, de prélever un certain droit sur les vaisseaux tirant moins de dix pieds d'eau, ne soit pas confirmé par le Conseil Législatif.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Leslie est entré.

Conformément à l'ordre du jonr, la Chambre à été appelée :--

LES HONORABLES

NORABLES
John Ross, OrateurPrésent.
PETER BOYLE DEBLAQUIÈRE
PETER McGILLAbsent.
RENÉ E CARONAbsent.
WILLIAM MORRIS Absent.
JAMES CROOKS Absent.
ADAM FERGUSSON
JOHN MACAULAYPrésent.
John HamiltonPrésent.
ADAM FERRIEPrésent.
PAUL H. KNOWLTONAbsent.
THOMAS McKAYPrésent.
PHILIP H. MOOREPrésent.
Joseph DionnePrésent.
George J. GoodhuePrésent.
WILLIAM WALKERPrésent.
CHRISTOPHER WIDMER
J. ÆMILIUS IRVING
P. Boucher DeBouchervillePrésent.
JAMES MORRISPrésent.
JAMES GORDON

néral.

Les Honorables

AJON REGIONALION	
HAMNETT PINHEY	
JAMES FERRIER	Présent.
Roderick Matheson	····Présent.
GEORGE S. BOULTON	Présent.
DENIS B. VIGER	
ETIENNE P. TACHÉ	Présent.
James Leslie	Présent,
Frédérick A. Quesnel	Présent.
JOSEPH BOURRET	
Grorge Saveuse DeBeaujeu	Présent.

NARCISSE F. BELLEAU.....Présent.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour dissiper des "doutes et expliquer le statut provincial, 12 Victoria, chapitre 42, pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour déclarer valide un certain arpentage de partie de la ville de Cornwall," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affimative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "ville de Whitby, et en définir les limites," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps aprés, la Chambre s'est remise.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi, et que dorénavant l'heure des séances journalières soit à trois au lieu de quatre heures.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle,

Et la Chambre étant également divisée.

Il a été résolu dans la négative par la voix prépondérante de l'Orateur.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne à samedi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Il a été proposé, en amendement, de retrancher "trois heures de l'après-midi," et d'insérer à la place "onze heures du matin."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle et, il a été

Résolu dans la négative.

La question a été alors mise sur la motion principale.

Objection étant aussi faite sur icelle, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Il a été proposé,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant à demain, à trois heures de l'aprèsmidi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

Surquoi l'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 24 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	MACAULAY,		Matheson,
	HAMILTON,		LESLIE,
	FERRIE,		Bourret,
	McKAY,		DEBEAUJEU,
	DIONNE,		Mills,
	GOODHUE,		BELLEAU,
	DEBOUCHERVILLE,		WILSON.
-	Morris, J.,		

Prières.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de W. Hurlhurt et autres, fils de la tempérance, dans le township de Whitby, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

FERRIER,

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de J. R. Merritt et autres, marchands et propriétaires de vaisseaux, résidents dans la ville de Ste. Catherine, demandant qu'une compagnie soit incorporée sous le nom de "Compagnie "d'assurance du canal Welland, contre le feu et les avaries."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché est entré.

Il a été proposé de résoudre,

Qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative, pour prier cette Chambre de permettre à Luther H. Holton, écuyer, un de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusation portées contre les Membres de la dernière administration.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. Walker est entré.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de W. H. Anderson et autres, de la cité de Québec, demandant que l'on adopte des mesures pour s'enquérir des causes, et prévenir le retour des incendies dans cette province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore est entré.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de navigation océanique à la "vapeur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

- Page 1, ligne 27.—Retranchez depuis "vapeur" jusqu'à "pour" dans la 28me ligne.
- Page 1, ligne 31.—Après "et" où ce mot se rencontre pour la deuxième fois, insérez "des vaisseaux à vapeur ou autres vaisseaux."
- Page 5, ligne 35.—Retranchez " police."
- Page 5, ligne 42.—Retranchez " police."
- Page 6, ligne 25 et 26.—Retranchez depuis "consentement" jusqu'a "des" où ce mot se rencontre pour la deuxième fois, et insérez "d'un ou."
- Page 6, ligne 29 Après "donné" insérez "et qui posséderont les trois cinquième
 " de la valeur du capital représenté par tous les actionaires
 " présents en personne, ou représentés par procureur à la
 " dite assemblée."
- Page 7, ligne 44.—Retranchez "police d'assurance."
- Page 8, ligne 15.—Retranchez depuis "Torrance" jusqu'à "Ira," et insérez "Andrew Shaw."
- Page 8, ligne 23.—Retranchez depuis "Russell" jusqu'à "James," et insérez "John Frothingham."
- Page 8, ligne 40.—Retranchez depuis "seront" jusqu'à "de" où ce mot se rencontre pour la deuxième fois, et insérez "valides et obli"gatoires pour toutes les parties y concernées, et aussi pour
 "les actionnaires de la corporation créée par les présentes."
- Page 8, ligne 42.—Retranchez depuis "comme" jusqu'à "excepté" dans la 43me ligne, et insérez "en pleine force et autorité."

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "l'incorporation des communautés d'habitants dans le Bas-Canada," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du canal Welland, contre le for avaries," il a été,

Ordonné, Qu'il soit remis d'hui à huit jours.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Les honorables MM. Boulton, Quesnel, Turgeon et Panet sont entrés.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour faire de meilleures dis"positions pour l'appropriation des deniers provenant des terres jusqu'ici con"nues sous le nom de réserves du clergé, en les rendant disponibles pour des
"objets municipaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition "des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill ayant été rapporté par l'Orateur,

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la première fois.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la première fois, mais qu'il soit remis à mardi, le 28 du courant, afin que la légalité et constitutionalité du dit bill soient décidées avant de procéder sur icelui.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la première fois en conséquence.

Il a été alors proposé,

Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Sur quoi, il a été proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable moteur de retirer la motion en dernier lien.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

La dite motion a été retirée en conséquence.

Il a été alors proposé,

Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de J. Wurtele et autres, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada, demandant que le bill passé par l'Assemblée Législative pour l'abolition de la tenure seigneuriale, ne soit pas finalement mis en force tel qu'actuellement rédigé, ni avant qu'ils aient été entendus par conseil à la barre de la Chambre contre icelui.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

Il a été alors proposé,

Que le Conseil soit entendu à la barre de cette Chambre, lundi prochain, contre la seconde lecture du dit bill.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. deBoucherville a présenté une pétition de David Shaw Ramsay, propriétaire de seigneurie dans le Canada, demandant à être entendu par conseil contre les dispositions du bill seigneurial maintenant devant la Chambre, qui affectent sa propriété d'une manière préjudiciable à ses intérêts.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

Il a été proposé,

Que le pétitionnaire dernièrement mentionné soit entendu par conseil à la barre de cette Chambre, avant la seconde lecture du bill intitulé: "Acte "pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, il a été

Résolu dans la négative.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Cartier et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie du grand

" tronc du chemin de fer du Caaada;" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant aiusi.

Samedi. 25 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
MACAULAY,	Matheson,
HAMILTON,	Taché,
Ferrie,	Leslie,
Moore,	Bourret,
GOODHUE,	Mills,
WALKER,	PANET,
DEBoucherville,	Belleau,
J. Morris,	Wilson.
Ferrier.	

PRIÈRES.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de la division Charlesville, No. 247, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant une loi prohibitive contre les liqueurs, ou qu'au moins l'ou adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour l'information de la législature.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend E. Halé et autres, de la paroisse de Ste. Marguerite, dans le comté de Dorchester, demandant que le chef-lieu du dit comté soit placé dans la dite paroisse de Ste. Marguerite;

Aussi une pétition de H. Boucher et autres, commissaires d'écoles des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, demandant une allocation en faveur de l'établissement d'une école modèle;

Et aussi une pétition de John Kane et autres, du comté de Chicoutimi, demandant une allocation pour améliorer les chemins, et pour la construction de ponts et quais dans ce comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de W. Darling Campbell, de la cité de Québec, seigneur de la seigneurie du Bic, dans le district de Québec, demandant que le bill de la tenure seigneuriale ne soit pas passé par le Conseil Législatif, et qu'il soit maintenu, comme tous ceux qui possèdent des propriétés de même nature, dans les droits dont il jouit en vertu de la loi, ou qu'on lui assure une indemnité entière, si ces droits lui sont enlevés pour l'avantage supposé du public;

Et aussi une pétition de Sir Edward Filmer et autres, propriétaires de la seigneurie de Champlain, demandant la suspension de tous procédés ultérieurs sur le bill de la tenure seigneuriale, jusqu'à ce que la législature ait donné l'autorisation de payer les sommes requises pour l'indemnité des seigneurs; ou que l'on introduise une disposition dans le bill, afin qu'il soit procédé immédiatement à la préparation des cadastres et à la définition des droits des seigneurs; et que la commutation ou l'abolition des droits seigneuriaux n'ait lieu dans aucune seigneurie, avant que le receveur-général ait payé l'indemnité à laquelle le seigneur a droit, ou qu'il ait certifié qu'il a en disponibilité une somme suffisante pour cet objet, ou que le fonds voté par la législature soit porté à un montant suffisant pour effectuer le rachat des lods et ventes, et en obligeant les censitaires de payer la compensation pour le droit de banalité, avec l'intérêt aunu ellement, et en pourvoyant à ce que la réduction des rentes (à moins qu'elles ne soient réduites par le jugement de la cour du banc de la Reine) n'affectera pas les terres que leurs propriétaires actuels ont acquis par voie d'achat.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonué, Que la pétition dernièrement mentionnée soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de navigation océanique à la vapeur."

Lesquels dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et

La question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill tel qu'amendé, soit lu, la troisième fois lundi prochain.

Les honorables MM. McKay et Turgeon sont entrés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "actes relatifs à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada;" a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Goodhue,
Taché, Quesnel et Mills, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *Thomas Boy* et autres, de la ville de *Picton*, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de la municipalité du comté de Hastings, demandant qu'une compagnie soit incorporée sous le nom de "Compagnie du chemin à "rails plat de Hastings."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Allegn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la banque de Québec à augmenter son capital, "et pour d'autres fins relatives à la dite banque," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Les honorables MM. Dionne, Leslie et de Beaujeu sont entrés.

Ordonné, Que les étrangers laissent la Chambre, et que les portes soient fermées.

Quelque temps après, les portes ont été ouvertes, et

Le bill dernièrement mentionné a été alors lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la charte et augmenter le capital de la banque "de Montréal;

Aussi avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la banque commerciale du "district de Midland à augmenter son capital, et pour faciliter le transfert des "actions en certains cas;"

Aussi avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la banque du Haut-Canada "à augmenter son capital, et pour faciliter le transfert des actions en certains "cas;"

Aussi avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des bateaux "à vapeur océaniques de Montréal;"

Et aussi avec un bill intitulé: "Acte pour amender les divers actes qui in-"corporent la banque de la cité, et pour en augmenter le capital," auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient séparément lus la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Mongenais et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour étendre au Bas-Canada, les dispositions de l'acte pour

A. 1854

"établir un étalon de poids pour les différentes espèces de grains, légumes et semences dans le *Haut-Canada*." auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Ordonné, que la partie de la réponse à une adresse du 27 mai, 1853, demandant des informations touchant les seigneuries de la couronne et les terres tenues en franc aleu noble, et présentée à cette Chambre le 23e jour de novembre courant, soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 27 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables Messieurs
Lieb Honorabios	MACAULAY	Ferrier,
	HAMILTON,	Matheson,
	Ferrie,	Taché,
	McKAY,	Leslie,
	Moore,	Bourret,
	DIONNE,	DEBEAUJEU,
	GOODHUE,	Mills,
	WALKER,	PANET,
	DEBOUCHERVILLE,	Belleau,
	J. Morris,	Wilson.

Prières.

L'Honorable M. Bourret a présenté une pétition de D. S. Ramsay, écuyer, prepriétaire de seigneurie dans le Bas-Canada, demandant que le bill seigneurial ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée soit imprimée dans les deux langues, pour l'usages des Membres.

L'Honorable M. Walker a présenté une pétition de l'honorable George René Saveuse de Beaujeu, du Côteau du Lac, dans le district de Montréal, seigneur des fiefs et seigneuries de Soulanges et Nouvelle-Longueuil et des Ils adjacentes, demandant que le bill de la tenure seigneuriale maintenant devant le parlement ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie du grand tronc de che-"min de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition de H. Taylor et autres, syndics des chemins à barrières de Montréal, demandant que le bill projeté relativement aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie canadienne de navigation océanique à la vapeur," a été lu, tel qu'amendé, la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de William Craiband et autres, syndics de l'école dissidente de la municipalité scolaire du bourg de Sorel, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Les honorables MM. Quesnel et Turgeon sont entrés.

L'ordre du jour étant lu ponr la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des "terres jusqu'ici connues sous le nom de réserves du clergé, en les rendant dis- "ponibles pour des objets municipaux."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de coacours a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative, et Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada," et pour entendre un Conseil contre le dit bill, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la "banque de Québec à augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à la dite banque," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, Goodhue,

Ferrier, Leslie et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la "charte et augmenter le capital de la banque de Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial dernièrement mentionné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la "banque commerciale du district de Midland à augmenter son capital, et pour "faciliter le transfert des actions en certains cas," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit aussi référé au comité spécial dernièrement mentionné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la banque " du *Haut-Canada* à augmenter son capital, et pour faciliter le transfert des " actions en certains cas," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit aussi référé au comité spécial dernièrement mentionné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la "compagnie des bateaux à vapeur océanniques de Montréal," a été lu la "seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, McKay, Ferrier, Leslie et Bellean, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender les "divers actes qui incorporent la banque de la cité, et pour en augmenter le "capital," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé au même comité spécial auquel a été référé, ce jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la banque de Québec à augmenter "son capital, et pour d'autres fins relatives à la dite banque."

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF,

Lundi, 27 novembre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre permet à Luther H. Holton, écuyer, Membre de cette Chambre, de comparaître et rendre témoignage, s'il le juge à propos, devant le comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration.

Ordonné, que M. le soliciteur-général Smith porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY.

Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont rétirés.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion de Montréal et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour augmenter le capital de la banque du peuple, "et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit aussi référé au même comité spécial auquel a été référé, ce jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la banque de Québec à "augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à la dite banque."

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Surquoi, l'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 28 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables Messieurs
	MACAULAY,	Taché,
	HAMILTON,	LESLIE,
	Ferrie,	Quesnel,
	Moore,	Bourret,
	GOODHUE, .	DEBEAUJEU,
	WALKER,	Turgeon,
	DEBOUCHERVILLE,	MILLS,
	FERRIER,	PANET,
	MATHESON,	Belleau,
	Boulton,	WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition de Pierre Beaulieu et autres, de Montréal, membres de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "actes relatifs à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada." a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre au Bas" Canada, les dispositions de l'acte pour établir un étalon de poids pour les "différentes espèces de grains, légumes et semences dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Taché, Bourret et Wilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de John Saxton Campbell, de Treneere House, près de Penzance, Angleterre, seigneur de la seigneurie de L'Islet du Portage, dans le district de Québec, demandant que le bill seigneu. Il maintenant devant le parlement ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la dite pétition soit imprimée dans les deux langues, pour l'ussage des Membres.

Les honorables MM. Dionne et J. Morris sont entrés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada;" et pour entendre un Conseil à la barre de cette Chambre contre le dit bill.

Le Conseil a été en conséquence appelé.

Et Christophe Dunkin, écuyer, s'étant présenté, a adressé la Chambre contre la seconde lecture du dit bill.

Et à la clôture de son discours.

Le Conseil a alors reçu ordre de se retirer.

La Chambre s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de "navigation océanique à la vapeur," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Il a été alors proposé,

Que le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs "féodaux dans le Bas-Canada," soit maintenant lu la seconde fois."

Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu, dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

DISSENTIT:--

PREMIÈREMENT.—Parceque d'après les termes de la capitulation de Québec, en 1759, de celle de Montréal, en 1760, et d'après les articles du traité de 1763, en vertu duquel le Canada a été céde à la couronne Britannique, les seigneurs de ce pays ont été reconnus et déclarés comme étant une classe distincte de la masse des habitants, et leurs droits et leurs propriétés ont été spécialement mentionnés comme devant être conservés lors du changement de dynastie.

Deuxièmement.—Parceque les droits et les propriétés des seigneurs leur ont été assurés en vertu du dit traité, par lequel le souverain de la Grande-Bretagne s'est engagé de respecter et maintenir intactes ces droits et ces propriétés, et parce que, sous la protection du dit traité, les seigneurs ont tonjours exercé ces droits et possédé ces propriétés que le présent bill leur enlève.

TROISIÈMEMENT.—Parcequ', en conséquence du dit traité, le parlement du Royaume-Uni ne pouvait toucher aux droits ou propriétés des seigneurs, et qu'attendu que le parlement de cette province n'est qu'une immense institution municipale qui doit sa vitalité et exerce ses pouvoirs en vertu d'un acte du parlement du Royaume-Uni, il s'en suit que la législature canadienne ne peut toucher à ces droits ou propriétés. Cette dernière n'est point suprême dans ses attributions, ni indépendante de l'autorité qui l'a créée; elle ne peut qu'exercer les pouvoirs qui lui ont été délégués, et ne saurait prétendre exercer un pouvoir que la législature impériale n'avait pas en son pouvoir d'accorder.

QUATRIÈMEMENT.—Parceque ce bill, non seulement excède les pouvoirs constitutionnels accordés à la législature canadienne, mais est aussi opposé aux dispositions du statut impérial passé dans la 6e année du Roi George IV, et mieux connu sous le nom "d'Acte de la Tenure," et ne peut pour cette raison être mis à effet.

CINQUIÈMEMENT.—Parceque la législature n'a aucun droit de s'immiscer dans des contrats faits et passés de bonne foi et volontairement entre deux parties et appuyés sur leurs titres respectifs, et ratifiés par les cours de justice de cette province, et parceque ce bill annulle ces contrats et engagements sans consulter les parties contractantes.

SIXIÈMEMENT. —Parceque le bill n'offre aucune indemnité ou compensation suffisante aux seigneurs, comme un équivalent des pertes qu'ils devront éprouver, ainsi qu'il est déclaré dans le bill, en étant privés de leurs droits et de leurs propriétés; et parceque, sous les lois du pays, les seigneurs ont droit à un cinquième de la valeur de toutes les terres prises dans leurs seigneuries pour cause d'utilité publique, à titre d'indemnité, en sus de toute autre compensation.

Septièmement.—Parceque ce bill restreint les droits des propriétaires et leur défend d'aliéner la partie de leurs biens qui ne leur rapporte aucuns profits, mais qui produirait à leur avantage des sommes considérables, s'il leur était permis de les transférer à d'autres, en la manière qu'ils jugeraient la plus convenable.

HUITIÈMEMENT.—Parceque ce bill est une mesure partielle et n'effectue pas la commutation de toutes les seigneuries de la province. Le soussigné n'objecterait pas à un acte général de commutation basé sur des principes d'équité, mais il considère ce bill, sous tous les rapports, comme étant injuste envers les seigneurs.

NEUVIÈMEMENT.—Parceque ce bill est inconstitutionnel, injuste et arbitraire, dangéreux dans son principe et destructeur des droits des sujets de Sa Majesté.

SAVEUSE DEBEAUJEU.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill jeudi prochain.

L'honorable M. Hamilton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la banque commercial du district de Midland "à augmenter son capital, et pour faciliter le transfert des actions en certains cas," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des bateaux à vapeur de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 9.—Après "fins" insérez "entre autres choses."

Page 1, ligne 10.—Retranchez depuis "vapeur" jusqu'à "entre" dans la onzième ligne.

Page 1, ligne 12.—Retranchez depuis "vapeur" jusqu'à "que."

Page 1, ligne 28.—Retranchez " avec" et insérez " et."

Page 1, ligne 35.—Retranchez depuis "vapeur" jusqu'à "pour" dans la trentesixième ligne.

Page 1, ligne 40.—Après "et" insérez " des vaisseaux à vapeur ou autres."

Page 2, ligne 22.—Après "courant" insérez "Pourvu toujours que la dite comcompagnie ait fait un versement de cinquante mille louis courant, avant de transporter des passagers ou du frêt."

Page 6, ligne 32.—Retranchez depuis "vapeur" jusqu'à "qui."

Page 6, ligne 36.—Après " vaisseaux" insérez " à vapeur."

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : Acte pour amender les divers actes qui incorporent la banque de la cité, et pour en augmenter le capital," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en intier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Leslie, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: Acte pour amender la charte et augmenter le capital de la banque de Montréal." fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire e rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Goodhue, du comité spécial auquel a été référé le billintitule: "Acte pour autoriser la banque du Haut-Canada à augmenter son capital, et pour faciliter le transfert des actions en certains cas," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné. Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Quesnel, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour augmenter le capital de la banque du peuple, et pour d'autres fins." a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la banque de Québec à augmenter son capital, el pour " d'autres fins relatives à la dite banque," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que les mesures du gouvernement qui sont fixés sur les ordres du jour pour demain, prennent préséance sur toutes les autres.

Une question de privilége s'étant élevée, il a été Ordonné, Que les étrangers laissent la Chambre, Et que les portes soient fermées. Quelque temps après, les portes ont été ouvertes.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Gill et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui remet en vigueur un acte qui autorise " les habitants de la seigneurie d'Yamaska, à régler la commune de la dite sei " gneurie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné. Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures, de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

t visit, visit sijelije. Tiparali graža sakal

and the second of

Carley and A. T. .

Les honorable

Mercredi, 29 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable John Ross, Orateur.

les	Messieurs	Le	s honorables	Messieurs
' ' '	MACAULAY,		The second	BOULTON,
	HAMILTON,	, ,		TACHÉ,
	FERRIE,			LESLIE,
. *	McKAY,	$\star \star = t$	No. of the second	QUESNEL,
	Moore,	in a second	1.1	Bourker,
	GOODHUE,	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	1	DEBEAUJEU,
	WALKER,	1000		Turgeon,
	Morris, J.,		**,	MILLS,
	DEBOUCHER	VILLE,		PANET,
	FERRIER,		•	BELLEAU,
	Matheson,			WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de Buchanan Harris et autres, de Hamilton, demandant que l'on adopte des mesures pour s'enquérir des causes des incendies, pour en prévenir le retour, et dans certains cas pour cotiser l'arrondissement ou la municipalité pour les pertes occasionnées par les incendies en cette province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table,

L'honorable M. Walker, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :---

CONSEIL LÉGISLATIF,

Chambre de comité, 29 novembre, 1854.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a, en obéissance aux ordres de renvoi du vingtième jour de septembre dernier, et du dixième jour de novembre courant, examiné la prière des pétitions de certains officiers et des messagers de la Chambre, demandant une augmentation de salaire, et a concouru dans le rapport suivant sur icelle:—

Votre comité est d'opinion qu'en couséquence de l'élévation du prix de toutés les nécessités de la vie, depuis que les salaires de vos officiers et messagers ont été revisés la dernière fois, ces salaires ne leur officnt plus pour leurs services une rémunération proportionnelle à celle qu'on se proposait alors de leur accorder.

Votre comité recommande en conséquence qu'une somme additionnelle de cinquante louis courant soit ajoutée au salaire de chacun des officiers suivants, savoir :—Le chapelain et bibliothécaire, le greffier, le greffier assistant, le greffier en loi, le premier clerc de bureau, le deuxième clerc de bureau, le traducteur français additionnel, le greffier du journal anglais, le greffier du journal français, le gentilhomme huissier de la verge noire et le sergent d'armes, et aussi à celui du messager en chef; que vingt louis soient ajoutés au salaire du portier et que l'allocation sessionnelle des messagers soit augmentée de cinquante à soxante-et-cinq louis.

Ces additions aux salaires des officiers, du messager en chef et du portier, devraient dater, dans l'opinion de votre comité, à commencer de l'année 1854, et être payables tous les mois par le greffier sur les contingents; et l'augmentation de l'allocation sessionnelle des messagers devrait leur être payée par le greffier, selon que le pense aussi votre comité, sur les contingents, à compter de la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM WALKER,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la ban-" que commerciale du district de *Midland* à augmenter son capital, et pour faci-" liter le transfert des actions en certains cas," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera t-il?

Il a été résoln dans l'affimative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "divers actes qui incorporent la banque de la cité, et pour en augmenter le "capital," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la "charte et augmenter le capital de la banque de *Montréal*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la "banque du Haut-Canada à augmenter son capital, et pour faciliter le transfert des actions en certains cas," a été lu la troisième fois

La question a été mise, ce bill passcra-t-il.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour augmenter le "capital de la banque du Peuple, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la "banque de Québec à augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à la "dite banque," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé; "Acte pour faire de meilleurs dispositions pour "l'appropriation des deniers provenant des terres jusqu'ici connues sous le nom "de réserves du clergé, en les rendant disponibles pour des objets municipaux." Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M, Hamilton a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Il a été proposé,

Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Il a été proposé en amendement,

Que le rapport du dit comité ne soit pas maintenant reçu, mais que le bill soit référé de nouveau dans la vue de retrancher tous les mots depuis "et" dans la dix-septième ligne jusqu'à "pourvu " dans la dix-neuvième ligne de la cinquième clause, et d'insérer à la place "constituera un fonds spécial de la dite municipa- "lité, qui sera approprié par la dite municipalité exclusivement au soutien des "écoles communes dans les limites de la dite municipalité, et pour aucun autre "objet quelconque."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résolu dans la négative.

La question a été alors mise sur la motion principale.

Objection étant aussi faite sur icelle,

Après des débats,

Il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit rapport a été alors reçu en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour incor- porer la compagnie des bâteaux à vapeur océaniques de Montréal."

Lesquels dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et

La question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "qui remet en vigueur un acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'Y- "maska, à régler la commune de la dite seigneuie," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres,

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Belleau et Wilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de Prisque Millette et autres, commissaires d'école de la municipalité scolaire de Sorel, demandant une allocation pour la bâtisse de deux maisons d'écoles.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 30 novembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

MATHESON,

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables Messieurs	
	MACAULAY,	Boulton,	
	HAMILTON,	Taché,	
	McKAY,	Lellie,	
	DIONNE,	Bourret,	
	GOODHUE,	DEBEAUJEU,	
	WALKER,	Mills,	
	DEBOUCHERVILLE,	Belleau,	
	FERRIER,	Wilson.	

PRIÈRES.

L'honorable M. Goodhue a présenté deux pétitions de la division Pioneer. No. 58, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été réséré le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui remet en vigueur un acte qui autorisc les "habitants de la seigneurie d'Yamaska, à régler la commune de la dite sei-"gneuric," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la " compagnie des baterux à vapeur océaniques de Montréal," a été lu, tel qu'amendé, la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maître en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Les honorables MM. Moore, Quesnel, Turgeon et Panet sont entrés.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-" Canada," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Lequel dit rapport étant lu de nouveau par le gressier, il a été Ordonné qu'il soit adopté.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de la municipalité de la ville de Prescott, demandant des modifications aux lois municipales et de cotisations du Haut-Canada.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table,

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de MM. Gillespie, Moffatt et compagnie, et autres, marchands et négociants de la cité de Montréal, demandant des modifications au tarif des droits de douane.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'Orateur à déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 1er décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieur	3
-------------------------	---

Les honorables Messieurs

MACAULAY,
HAMILTON,
McKay,
Goodhue,
WALKER,
FERRIER,
Taché,

LESLIE,
BOURRET,
DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAN,
WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Thomas Jenkins, le jeune, et autres, du village de Vienna, Canada Ouest, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de navigation de Otter Creek;

Aussi une pétition de John Henderson et autres, de Port Stanley;

Et aussi une pétition de B. C. Doan et autres, du township de Yarmouth, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Tuché a présenté à la Chambre partie d'une réponse à une adresse de l'honorable Conseil Législatif en date du 21 mai 1853, demandant des informations relativement aux seigneuries de la couronne et des terres tenues en franc aleu noble; et aussi réponse à trois adresses de l'honorable Conseil Législatif, en date respectivement du 19 mai 1853, du 4 juin 1853, et du 9 novembre 1854, relativement à divers documents seigneuriaux.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit : (Voir appendice, No. 1.)

Ordonné, Que les réponses mentionnées en dernier lieu soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Tuché a présenté une pétition de Marcel Fortier et autres, du comté de Dorchester, demandant que le chef-lieu du dit comté soit fixé dans la paroisse de Ste. Hénédine;

Et aussi une pétition du révérend N. Bélanger et autres, du comté de Témiscouata, demandant que le chef-lieu du dit comté soit fixé dans la paroisse de St. Arsène

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "l'incorporation des communautés d'habitants dans le Bas-Canada," il a été Ordonné, Qu'il soit déchargé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer la compagnie d'assurance du canal Welland, contre le feu et les "avaries," il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé.

Les honorables MM. de Boucherville, Matheson, Quesnel et Turgeon sont entrés.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le "Bas-Canada."

Il a été proposé,

Que le dit ordre soit remis à demain, et qu'il soit le premier item sur les ordres du jour pour ce jour.

Il a été proposé en amendement,

De retrancher "demain" et d'insérer à la place "lundi prochain."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats.

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 2 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été :-

BOULTON.

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

MACAULAY,

MCKAY,

DIONNE,

GOODHUE,

FERRIER,

MATHESON,

Les honorables Messieurs

TACHÉ,

LESLIE,

BOURRET,

PANET,

BELLEAU,

WILSON.

Prières.

Les honorables MM. Hamilton, Moore, Walker, de Boucherville, Quesnel, de-Beaujeu et Turgeon sont entrés.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le "Bas-Canada."

Il a été proposé,

Que le dit ordre soit remis à lundi prochain, pour être le premier item sur les ordres du jour pour ce jour.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 4 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MACAULAY,
HAMILTON,
MCKAY,
MOORE,
GOODHUE,
FERRIER,
MATHESON,

Boulton,
Leslie,
Bourret,
DeBeaujeu,
Panet,
Belleau.

PRIÈRES.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de P. Hunt et autres, actionnaires de la société de bâtisse de l'union, demandant des modifications à leur acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché est entré.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans "le Bas-Canada," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cet Honorable Conseil, copies des requêtes, lettres, mémoires et documents qui ont été adressées à Son Excellence, au Conseil Exécutif, ou au maître général des postes de cette province, relativement au choix du site pour la construction d'un bureau de poste en la cité d'Hamilton, avec aussi copie de l'acte d'achat du terrein sur lequel est actuellement bâti le bureau de poste de la dite cité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence avec la dite adresse.

Les honorables MM. Walker et de Boucherville sont entrés.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour étendre au Bas-Canada les dispositions de l'acte pour établir un "étalon de poids pour les différentes espèces de grains, légumes et semences dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Qué le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 1, ligne 23.—Retranchez depuis "Canada" jusqu'à la fin du bill, et inserez clause A et B.

CLAUSE A.

"A chaque vente et livraison qui seront faites de toute espèce de grains, légumes ou semences mentionnés au dit acte, de tors de chaque marché qui sera fait aussitôt après la mise en force du présent acte, pour la vente ou livraison des dits grains, légumes ou semences, le minot sera pris det considéré comme devant comprendre le poids d'un boisseau, tel que fixé par le dit acte et par le présent acte, et non la mesure d'un boisseau, ou suivant un poids plus ou moins fort, à moins qu'il ne paraisse que les parties sont convenues du contraire."

CLAUSE B.

"Cet acte entrera en force et en opération le, depuis et après le premier jour de mai prochain, et pas avant."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Ferrie et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les lois de naturalisation de cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Somerville et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie de Huntingdon," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Lemieux et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la société amicale de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

18 Victoriæ. 4me Décembre.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Cauchon et autres, avec un bill intitulé: "Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de "fer de la rive nord," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné. Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Victocia, et autres. avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore les commis-" saires du havre de Port Hope, et pour les autoriser à emprunter une autre "somme d'argent pour le complêter," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Powell et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour ériger la ville de Bytown en cité, sous le nom de cité "d'Outaouais," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des " compagnies à fonds social pour la construction des jetées, quais, bassins secs " et havres dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour confirmer un certain arpentage du "township de Bedford," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Fergusson et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour autoriser la construction d'un che-"min de for de Galt à Guelph," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. le receveur-général Tuché a présenté à la Chambre, partie d'une réponse à une adresse de l'Honorable Conseil Législatif du 27 mai, 1853, donnant des renseignements relativement aux seigneuries et aux terres tenues en franc aleu noble.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:-

(Voir appendice No. 1.)

L'honorable M. le receveur-général *Taché* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu comme suit :-

ELGIN ET KINCARDINE,

Le Gouverneur-Général transmet à l'Honorable Conseil Législatif, un état des revenus et des dépenses probables de la province pendant l'année 1854, accompagné des estimations des sommes requises pour le service public de la même année.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 1er décembre, 1854.

(Pour Revenus, Estimations, etc., voir papiers parlementaires.)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 5 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables Messieurs
	MACAULAY,	FERRIER,
	HAMILTON,	Matheson,
	McKAY,	Taché,
	Moore,	Leslie,
	DIONNE,	Bourret,
	GOODHUE,	DEBEAUJEU,
	WALKER,	PANET,
	DEBOUCHERVILLE,	Belleau.

PRIÈRES.

L'honorable M. Hamilton a présenté une pétition de Thomas A. Corbett et autres, de la cité de Kingston, demandant à être incorporés aux fins de construire un chemin de fer de la dite cité à Smith's Falls.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de E. C. Allen et autres, instituteurs de la paroisse de St. Pierre de Sorel, dans le comté de Richelieu, demandant que certains arrérages qui leur sont dûs pour les services qu'ils ont rendus dans l'année 1846, leurs soient payés.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de la municipalité de Shefford, demandant qu'une loi semblable dans ses dispositions à celle qui établit un fonds d'emprunt municipal pour le Haut-Cunada, soit passée pour le Bas-Canada, Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. McKay a présenté une pétition de l'institut canadien de Bytown, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre au Bas-"Canada les dispositions de l'acte pour établir un étalon de poids pour les diffé-"rentes espèces de grains, légumes et semences dans le Haut-Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Les honorables MM. Boulton, Quesnel et Turgeon sont entrés.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le "Bas-Canada."

Il a été propose,

Que la Chambre se mette maintenant en comité sur le dit bill.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours à été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Il a été proposé,

Que les autres ordres du jour soient remis à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Il a été alors proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Langton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser le couseil municipal du township d'Otonabee, "à échanger une réserve de chemin de concession pour une autre portion de "terre à être donnée en remplacement d'icelle," auquel elle demande le conceurs de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Papin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer les associations d'assu"rance mutuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et
de Montréal et de St. Hyacinthe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Merritt et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour augmenter le capital de la compagnie du pont suspendu de Niagara;" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Robinson et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour mettre le révérend William Ritchie en état de vendre et de transporter, ou léguer certaines terres tenues par lui en fidéicommis," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Prévost et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre aux notaires de recevoir l'avis des parents et amis, "sans commission d'aucun juge, dans tous les cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre aux ministres de l'église luthérienne évan"gilique dans cette province, de célébrer les mariages, et tenir des registres de
"mariages baptêmes et sépultures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première sois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Young et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour étendre au Bas-Canada, l'acte intitulé: 'Acte "' pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le Haut-Ca-" 'nada;'"

Aussi avec un bill intitulé: "Acte pour régler l'inspection de la potasse et de " la perlasse;"

Et aussi avec un bill intitulé: "Acte pour venir en aide à une congrégation "religieuse à *Montréal*, appelée 'l'église évangilique allemande,' "auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des bâteaux à vapeur "océaniques de Montréal," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la tenue des "diverses cours de comtés dans le Haut-Canada, en cas de maladie ou d'ab- "sence inévitable du juge du comté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 6 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
MACAULAY,	Тасне,
HAMILTON,	Leslie,
McKAY,	Quesnel,
Moore,	Bourret,
Dionne,	Turgeon,
GOODHUE,	Panet,
Ferrier,	Belleau.
Boulton,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "lois de naturalization de cette province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer "l'académie de Huntingdon," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Quesnel, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de "nouveau l'acte pour incorporer la société amicale de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Panci et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Matheson est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte amendant l'acte "incorporant la compagnie du chemin de fer de la rive nord," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Dionne, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "qui incorpore les commissaires du havre de Port Hope, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le complèter," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, McKay et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour ériger la ville "de Bytown en cité, sous le nom de cité d'Outaouais," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill ainsi que la pétition présentée à cette Chambre le dix-neuvième jour d'octobre dernier, du conseil de ville de la ville de Bytown, demandant que la dite ville soit incorporée sous le titre de "Cité d'Outaouais," soient référés à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, McKay,

Leslie, Quesnel et Turgeon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "des compagnies à fonds social pour la construction de jetées, quais, bassins "secs et havres dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, Goodhue et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer un certain arpentage du township de Bedford," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, Hamilton et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de Galt à "Guelph," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à samedi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le con-"seil municipal du township d'Otonabee, à échanger une réserve de chemin de "concession pour une autre portion de terre à être donnée en remplacement d'icelle," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, Matheson et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "pour incorporer les associations d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Dionne, Bourret et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour augmenter le "capital de la compagnie du pont suspendu de Niagara," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, McKay et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour mettre le révé-"rend William Ritchie en état de vendre et transporter, ou léguer certaines "terrres tenues par lui en fidéïcommis," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, Hamilton et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux "notaires de recevoir l'avis de parents et amis, sans commission d'aucun juge, "dans tous les cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux "ministres de l'église lutherienne évangilique dans cette province, de célébrer les mariages et tenir des registres de mariages, baptêmes et sépultures," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. McKay, Ferrier et Leslie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre au Bas-"Canada, l'acte intitulé: "Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en "commandite dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Leslie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler l'inspec-"tion de la potasse et de la perlasse," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Ferrier et Leslie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à "une congrégation religieuse à *Montréal*, appelée "l'église évangilique alle- "mande,'" a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Leslie et Bourret, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la "tenue des diverses cours de comtés dans le *Haut-Canada*, en cas de maladie "ou d'absence inévitable du juge du comté," a été lu la seconde fois.

Il a été proposé,

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Après des débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre, et il a été Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de André Benjamin Papineau, écuyer, maire du comté de Terrebonne, demandant que le bill intitulé: "Acté pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de "Vandreuil," ne devienne pas loi, excepté sous certaines conditions.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de la municipalité des comtés-unis de Leeds et Grenville, demandant des modifications à l'acte des écoles communes, de nature à soustraire entièrement la dite municipalité de l'opération de la loi susdite, et que dorénavant toutes affaires relatives aux écoles des dits comtés soient administrées par et sous le contrôle de la dite municipalité;

Aussi une pétition de P. E. Adams et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance provinciale de Toronto, demandant que l'acte d'incorporation de la dite compagnie soit modifié;

Aussi une pétition du conseil de ville de la ville de Ste. Catherine;

Aussi une pétition du conseil de ville de la ville de Brantford;

Aussi une pétition du conseil de ville de la ville de Cobourg;

Et aussi une pétition du conseil de ville de la ville de Bytown, demandant séparément que les lois municipales et de cotisations soient modifiées de manière à exempter les villes incorporées d'être taxées par les conseils de comtés, et de l'obligation d'envoyer des représentants aux dits conseils de comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table,

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport, qu'il avait de nouveau pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès ultérieurs, et demandait la permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Larwill et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre au bureau des syndics d'école de la ville de "Chatham, de disposer d'une manière avantageuse d'un lot de terre approprié "pour des fins d'écoles dans cette ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de cuivre du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Victoria, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin " de fer de Peterborough et Port Hope, et pour amender l'acte qui l'incorpore," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndics et membres de l'église de "Zion à Montréal, à alièner et hypothéquer certaines propriétés de la dite église, " et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonué, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Ross et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines "de Mégantic," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Ross et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour régler le temps pour payer les lettres "de changes et billets promissoires qui deviennent dûs les jours de fêtes légales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et "du Sague vu;"

Et aussi mec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des "mines et explorations de Québec et St. François," auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore les commissaires du havre de Port "Hope, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le complèter," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal du township d'Otonabee, à échanger "une réserve de chemin de concession pour une autre portion de terre à être "donnée en remplacement d'icelle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la rive "nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer les associations d'assurance mu"tuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et de Montréal "et de St. Hyacinthe," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour mettre le révérend William Ritchie en état de vendre et transporter, "ou léguer certaines terres tenues par lui en fédéïcommis," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Panet, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la société amicale de "Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Panet, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour permettre aux notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans "commission d'aucun juge, dans tous les cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 32. Retranchez depuis "présentes" jusqu'à la fin du bill.

Ordonné, Que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour étendre au Bas-Canada, l'acte intitulé, 'Acte pour autoriser l'établis-"'sement de sociétés en commandite dans le Haut-Canada,'" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

6. Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé.

"Acte pour permettre aux ministres de l'église luthérienne évangilique dans
cette province, de célébrer les mariages et de tenir des registres de mariages,
baptêmes et sépultures," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier,
et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill'intitulé: "Acte pour amender l'acte des compagnies à fonds social pour la construction "des jetées, quais, bassins secs et havres dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième sois demain.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend L. Aubry et autres, du comté de St. Maurice, demandant une allocation en faveur de l'ouverture de chemins et de la bâtisse de ponts dans ce comté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 7 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables Messieurs
	MACAULAY,	Boulton,
	HAMILTON,	Taché,
	McKay,	Lestie,
	Moore,	ĎeBeaujeu
	WALKER,	Turgeon,
	FERRIER,	Panet,
	Matheson,	Belleau.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Joseph Lemieux, ainé, et autres, du township Viger, dans le comté de Rimouski, demandant des secours en conséquence de la destruction de leurs récoltes par la gelée au commencement de septembre dernier.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de la division Bradford, No. 146, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant une loi prohibitive contre

les liqueurs, on qu'au moins l'on adopte des mesures pour permettre aux voteurs, à la prochaine élection générale, d'exprimer leur opinion sur ce sujet pour l'information de la législature.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Leslie a présenté une pétition de l'honorable J. M. Fraser, de la cité de Québec, seigneur en possession de la seigneurie de Mount Murray, et de John Nairne, de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, écuyer, seigneur de la seigneurie de Murray Bay, demandant que le bill seigneurial maintenant devant le parlement ne devienne pas loi, excepté qu'à certaines conditions.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Hamilton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour augmenter le capital de la compagnie du pont suspendu de "Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Leslie, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sens amendement.

L'honorable M. Bourret est entré.

L'honorable M. McKay, du comité spécial auquel a été référé le bill'intitule: "Acte pour ériger la ville de Bytown en cité, sous le nom de cité d'Outaouais" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Walker, du comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, pour l'administration et la direction de la bibliothèque du parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

Le comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée, chargé de la régie et administration de la bibliothèque du parlement, a l'honneur de présenter son second rapport:-

Votre comité s'est occupé des moyens à prendre pour remettre la bibliothèque dans l'état complet et satisfesant où elle se trouvait lorsqu'elle a été détruite par le sinistre du 1er février dernier. Ainsi que la Chambre en a déjà été informée, les compagnies d'assurances ont payé les sommes réclamées d'elles, et ces sommes se trouvent actuellement entre les mains du receveur-général. Le comité ne croit pas devoir recommander un achat considérable de livres, avant que l'on se soit procuré un local plus vaste et plus commode pour y déposer la bibliothèque. Dans l'intervalle, le comité a pris les mesures nécessaires pour mettre en sûreté les fonds à sa disposition qui s'élèvent à la somme de £5,700, et pour s'assurer de l'intérêt sur iceux jusqu'au moment de leur disponibilité. Afin d'empêcher que ce montant ne soit entamé, le comité recommande que, pour couvrir tous les déboursés que les bibliothécaires croiront qu'il sera nécessaire de faire pour l'achat ou la reliure de livres, ou pour autres dépenses imprévues de cette nature, le montant en soit payé à même les contingents des deux Chambres.

Votre comité ayant reçu instruction, de la part de l'Assemblée Législative, de voir à l'achat de la bibliothèque du feu juge en chef du Bas-Canada, Sir James Stuart, bart, dans la vue de la placer à la disposition de la législature, est entré en correspondance avec le propriétaire actuel de cette collection, Sir Charles James Stuart, qui a eu l'obligeance de lui transmettre des catalogues imprimés des livres, accompagnés d'une invitation d'aller visiter la collection. Votre comité, toute en reconnaissant le prix de cette collection, surtout celle qui a rapport au droit civil et au droit français, considère qu'une grande partie des ouvrages qui se rattachent à la jurisprudence anglaise sont de peu de valeur, en conséquence des éditions ou ouvrages récents publiés sur le même sujet tandisque les livres de jurisprudence anglaise qui se trouvent dans la bibliothèque de la législature, quoiqu'en petit: nombre, consistent principalement en ouvrages modernes et d'une grande utilité. Pour cette raison, le comité n'était pas disposé à faire l'acquisition de toute "La bibliothèque Stuart." Le comité a néanmoins fait des offres à Sir Charles, pour l'achat d'une grande partie de ces livres, dans le cas où il consentirait à ce qu'il fut fait un choix des ouvrages approuvés par le comité. Ce M. n'a pas voulu consentir à ce choix, à moins qu'il n'en fut achetés pour au moins £2500. Mais après un examen minutieux de la collection, le comité n'a pu trouver un nombre suffisant de volumes pour former cette somme, dont il put recommander l'acquisition, et, en conséquence, il a informé Sir Charles Stuart, qu'il ne pouvait se rendre à ses termes. Depuis lors, le comité n'a pas reçu d'autres offres.

Votre comité a examiné avec beaucoup de plaisir une série de mappes, carres et mémoires préparés par M. P. L. Morin, du département de l'arpenteur-général, et qu'il s'est procurés pendant un voyage qu'il a fait récemment en France, avec la sanction de l'Exécutif. Ces desseins ne sont que des esquisses tirées sur papier à tracer, et sont des fac-similés des originaux déposés dans les archives des départements de l'Etat, à Paris. Ils ont rapport à l'histoire primitive et à la topographie du Canada, et à d'autres parties des anciennes dépendances de la France, en Amérique; ces desseins linéaires appartiennent à la bibliothèque. M. Morin ayant reçu ordre de se les procurer lors de sa visite à Paris, pour les déposer dans la bibliothèque. Mais comme il est désirable que des documents aussi précieux et uniques soient conservés sous une forme moins périssable, votre comité a requis M. Morin de copier ses desseins linéaires sur du papier solide, de les colorer et de les placer dans un porte-feuille, afin de les avoir an complet, lorsque l'on désirera y résérer, ce qu'il est convenu de saire moyennant la somme de £150. Ces desseins sont au nombre de 150, et il est compris que les originaux resteront la propriété de la législature.

M. Morin a aussi fait voir au comité un nouveau plan de la cité de Quélèc, vérifié et tracé par lui-même, et qui contient des détails intéressants et corrects jusqu'à l'époque actuelle. Il demande donze chelins et demi par copie lithographiée. Le comité a autorisé l'achat de cinquante copies de ce plan, dans la vue de prêter son appui à une entreprise d'un si grand mérite, et a ordonné que ces copies fussent distribuées entre les différents établissements d'éducation de la province, et les bibliothèques étrangères qui sont dans l'habitude de faire des échanges avec la bibliothèque du parlement.

de recherches. Le comité a en conséquence proposé à M. Morin de compiler un index général de ce genre, et s'il accepte la proposition, le comité recommande que M. Morin soit autorisé à préparer et à imprimer ce catalogue, et que les bibliothécaires soient chargés d'en distribuer des exemplaires aux institutions littéraires et aux bibliothèques publiques de l'Europe et des Etats voisins, avec qui nous avons établi des relations amicales.

Le comité s'est occupé d'une pétition que l'Assemblée Législative lui a renvoyée, et venant de la part de Henry Taylor, de Québec, l'auteur du "Système de la création de notre Globe," demandant une allocation pour l'assister à publier une neuvième édition de cet ouvrage. Ne considérant pas cet ouvrage comme d'un mérite suffisant, sous le point de vue scientifique, pour justifier l'emploi des deniers publics à sa publication, le comité ne saurait recommander favorablement la demande du pétitionnaire.

La pétition de W. C. Crofton, écuyer, demandant une aide pour le mettre à même de publier un "Guide des Parlements du Canada," sur le même plan que "Dods Partiamentary Companion for Great Britain" a été aussi référée à la considération de votre comité par l'Assemblée Legislative, mais il n'appert pas au comité que cet ouvrage soit d'une importance suffisante pour le justifier de se départir de la règle générale qu'il a établie, de ne point recommander des octrois en faveur d'ouvrages qui ne sont pas déjà imprimés, à moins qu'il n'existe des raisons spéciales à ce contraires.

C'est pour la même raison que le comité n'a pas accédé à la demande d'une allocation de la part de M. McLaughlin, de Québec, pour l'assister à publier un ouvrage illustré sur "Québec et ses environs." Lorsque cet ouvrage sera publié, sil'on considère qu'il mérite d'être encouragé, le comité recommande qu'il soit fait une allocation à cet effet, mais quant à présent, il lui est impossible de le faire.

Le comité a reçu favorablement la pétition de M. W.H. Richmond, de Toronto, sollicitant une allocation pour l'assister dans la publication d'une seconde édition de son " Book of Legal Forms and Law Manual." Considérant ce livre comme d'une très grande utilité et comme méritant la faveur du public, il recommande l'ectroi d'une gratification de £25 en faveur de M. Richmond, pour l'indemniser des déboursés que lui a occasionnés sa publication.

Votre comité a reçu une communication de Robert Christie, écuyer, relative, ment à un volume supplémentaire de son histoire du Bas-Canada, dont le demier volume a été récemment publié. La Chambre sur les rapports de comités antérieurs, a autorisé, à différentes reprises, des souscriptions pour 235 copies de ce volume supplémentaire, afin de pouvoir en fournir des copies à ceux qui ont déjà reçu les volumes antérieurs par ordre de la Chambre, mais cemme la publication de ce volume nécessitera des dépenses considérables, tandisque le débit en sera probablement três limité, M. Christie a déclaré ne pouvoir le livrer à la presse, à moins que la Chambre ne le sauvegarde des pertes qu'il pourrait encourir et que, dans cette vue, elle s'engage a en prendre des copies pour £250. Avec cette somme, il pourrait entreprendre la publica-

tion de l'ouvrage et en fournir 1000 copies à la législature. Avant de laire droit à sa demande, le comité a chargé deux de ses membres de lire et examiner les papiers qui formeront le volume supplémentaire, et il s'est aussi procuré, pour le même objet, l'assistance du révérend Dr. Adamson, bibliothécaire du Conseil Législatif, et celle de F. X. Garneau, écuyer, l'auteur bien connu de l'histoire du Canada. Par les rapports de ces messieurs, le comité est informé que les papiers en question contiennent " une foule de renseignements curieux, " intéressants et utiles sur les affaires religieuses, sur l'histoire du gouvernement " civil et les progrès de l'éducation en Canada, du plus haut intérêt pour celui " qui se livrera à l'étude de l'histoire de cette province." Le comité suggère en conséquence que M. Christie soit autorisé à procéder sans délai à la publication de ce volume, aux conditions ci-dessus mentionnées, et que ce volume ne contienne que les documents qui auront été examinés et approuvés par le Dr. Adamson et M. Garneau, et que, dans tous les cas, ces documents soient imprimés dans la langage du texte.

C'est avec beaucoup de plaisir que le comité reconnait avoir reçu un don précieux de la part du Capitaine Baysield, de la Marine Royale, consistant en une série de ses cartes du golfe et du fleuve St. Laurent, ainsi que des lacs intérieurs du Canada-Ouest. Cet officier distingué, en terminant la longue carrière officielle qui l'attachait à cette province, où ses services sont très connus et appréciés à leur juste valeur, désirait présenter cette série de ses cartes comme une marque de son respect et de ces bonnes intentions, afin qu'elle sussent déposées dans la bibliothéque du parlement. Sir Francis Beaufort, l'hydrographe de l'amirauté, a eu la bonté de mettre le Capitaine Baysield à même d'obtenir et présenter une copie de ces cartes (publiées sous l'autorité du bureau de l'amirauté) en son nom, par le canal de Son Excellence le Gouverneur-Général aussitôt après les avoir reçues, le comité s'est empressé d'accuser, d'une manière convenable, la réception de ce don amical et généreux, et d'offrir ses remerciments, tant au Capitaine Baysield qu'à Sir Francis Beaufort, pour un acte de libéralité si généreuse et si à propos.

Référant aux dons qui sont faits à la bibliothèque, le comité prend la liberté de faire remarquer qu'il a approuvé le plan qu'ont adopté les bibliothécaires, et qui est suivi dans les autres bibliothèques publiques, consistant à accuser la réception immédiate, au moyen d'une formule imprimée et remplie suivant les circonstances, des dons de livres, cartes, etc., sans attendre la réunion du parlement, comme cela se pratique actuellement, pour en annoncer la réception formelle. Ce mode suffira dans toutes les occasions ordinaires, mais s'il était fait un don considérable et précieux, la législature pourrait y apporter une attention spéciale, lorsqu'il lui en serait fait rapport en la manière accoutumée.

En terminant son rapport, le comité désire faire remarquer que la partie de la bibliothèque qui a échappé au feu paraît être en bon ordre, et qu'elle qu'elle assurée pour le montant approximatif de sa valeur.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

5 décembre, 1854.

· 别与自己的表置

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "lois de naturalisation de cette province," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte" qui incorpore les commissaires du havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à "emprunter une autre somme d'argent pour le compléter," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le "conseil municipal du township d'Otonabee, à échanger une réserve de che"min de concession pour une autre portion de terre à être donnée en remplace"ment d'icelle," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte amendant l'acte in-"corporant la compagnie du chemin de fer de la rive nord," a été du la troize sième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte" pour incorporer les associations d'assurance mutuelle des fabriques des dio"cèse de Québec et des Trois-Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour mettre le révé-"rend William Ritchie en état de vendre et transporter, ou léguer certaines "terres tenues par lui en fidéicommis," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amonder de "nouveau l'acte pour incorporer la société amicale de Québéc," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour étendre au Bas-

"Canada, l'acte intitulé: "Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux "ministres de l'église Luthérienne évangilique dans cette province, de célébrer les mariages et tenir des registres de mariages, baptêmes et sépultures," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. Quesnel est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: Acte pour amender l'acte "des compagnies à fonds social pour la construction des jetées, quais, bassins "secs et havres dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législa. tive, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodanx dans le Bas-Canada."

Il a été proposé,

Que le dit ordre soit déchargé, et que le dit bill soit réséré à un comité spécial composé des honorables MM. Walker, Boulton, Taché, Leslie, Quesnel, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. deBoucherville est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre au bureau des syndics d'école de la ville de Chatham, de disposer d'une manière avantageuse d'un lot de terre approprié ponr des fins d'école dans cette ville," a été la la seconde fois.

Ordonné. Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, Walker et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de cuivre du Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonne, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonne, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, Ferrier et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acts pour changer le noin de la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope, et pour mander l'acte qui l'incorpore," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, Boulton et Ferrie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les "syndics et membres de l'église de Zion à Montreul, à aliener et hypothéquer "certaines propriétés de la dite église, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honotables MM. Macaulay, Ferrier et Matheson, qui s'assembleront et s'ajournéront à loisit.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acté pour incorporer la compagnie des mines de Mégantic," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres, Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. de Beaujeu, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler le temps "pour payer les lettres de change et billets promissoires qui deviennent dûs les "jours de fêtes légales," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill infitulé: "Acte pour incorperer la "compagnie du chemin de ter de Québec et du Saguenay," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Panet et Bellean, qui s'assemblerent ét s'ajournéront à loisir.

Conformément à Pordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie des mines et explorations de Québes et St. François," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bilt soit référé au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnié des mines de Mégantic."

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération l'amendement proposé

par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour permettre aux notaires de re-"cevoir l'avis des parents et amis, sans commission d'aucun juge, dans tous les "cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires," il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que le dit bill et le rapport du comité spécial sur icelui, soient référés au comité spécial auquel le dit bill a été ci-devant référé.

L'honorable M. Ferrie, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à une congrégation religieuse à Montréal, appelée "l'église évangilique allemande," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant recu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:-----

Page 2, ligne 30.—Retranchez depuis "en" jusqu'à "de" dans la 31me ligne, et insérez "la cité de Montréal, pour le site."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois samedi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la tenue des diverses cours de comté dans le "Haut-Canada, en cas de maladie ou d'absence inévitable du juge du comté," il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit lu la treisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sais amendement.

L'honorable M. Macaulay, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour confirmer un certain arpentage du township de Bedford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième sois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des mattres en chancellerie se rende à l'Assemblée Liégiste,

tive, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Mégantic," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines et explorations de Québec et St. "François," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

L'honorable M. Panet, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et du Sague-"nay," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndics et membres de l'église de Zion à Montréal, à "aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite église, et pour d'autres "fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines de cuivre du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :---

Page 6, ligne 11.—Retranchez depuis "retireront" jusqu'à "et" dans la 12me ligne.

Page 6, ligne 32.—Retranchez depuis "corporation" jusqu'à "Faute" dans la 41me ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bîli, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois samedi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à samedi prochain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à samedi prochain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 9 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messieurs MACAULAY, TACHÉ. Leseid. HAMILTON. QUESNEL. McKAY. BOURRET, MOORE. DIONNE. DEBEAUJEU. WALKER, PANET. BELLEAU, FERRIER. MATHESON, WILSON. BOULTON.

Prières.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé:

"Acte pour permettre au bureau des syndics d'école de la ville de Chalham, de
disposer d'une manière avantageuse d'un lot de terre approprié pour des fins
d'école dans cette ville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné. Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de D. Byrm et autres, de Lobinière, Mégantic et Beauce, demandant une somme d'argent pour bâtir un pont sur la rivière Beaurivage, au lieu nommé "Penny's Bridge," dans la paroisse de St. Sylvestre.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore, du comité spécial anquel a été référé le bill intitué.

"Acte pour incorporer l'académie de Huntingdon," a fait rapport qu'il availus.

aminé le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

ns amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fais lundi prochain.

Il a été proposé,

Que l'on se dispense de la dix-neuvième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au bill intitulé: "Acte pour faire de meilleurs dispositions pour "l'appropriation des deniers provenant des terres jusqu'ici connues sous le " nom de réserves du clergé, en les rendant disponibles pour des objets munici-"paux," et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a êtê mise, ce bilt passera-t-it?

Il a été résolu dans l'affirmative.

DISSENTIENT :-

PREMIÈREMENT. - Parceque l'on détruit par ce bill la dotation que la meuse sollicitude d'un Roi et du Parlement, avait appropriée pour le maintien et le support d'un clergé protestant dans cette province.

Secondement.—Parceque les pasteurs protestants seront en conséquence entièrement à la merci, pour leur maintien et leur support, des contributions relentaires de leurs troupeaux.

Troisièmement.—Parceque le système que l'on appelle volontaire n'a famais pu suffir pour maintenir et supporter, d'une manière convenable, les ministres de la religion dans aucun pays où il à été mis à exécution.

Quatrièmement.—Parceque ce bill introduit un précédent dangéreux que l'on pourra invoquer par la suite, au détriment des dotations garanties à l'égilse catholique romaine dans le Bas-Canada, par des dispositions législatives.

Cinquièmement. Parcequ'il en résultera des querelles et des animosités d'un caractère religieux propre à détruire la paix et l'union qui existent au sein de la société en cette province,

Sixiémement.—Parceque ce bill est une preuve évidente que l'on d'abusé de la confiance que le parlement impérial avait reposée dans la sagesse et la justice de cette législature, lorsqu'il a conféré à cette dernière le pouvoir de modifier les dispositions d'un statut impériali THE PERSON OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF T

Septiemente. Parceque le statut impérial étendait, d'une manière libérale et généreuse, à divers dénominations religieuses, les bénéfices d'une dotation que l'on avait crue jusqu'ici appartenir exclusivement à l'église d'Angleterre, arrangement qui a, jusqu'à dernièrement, toujours été considéré comme un compromis final pour le règlement de prétentions contradictoires. WM. WALKER, 15 (DIOLEGE)

Saveuse deBeaujeu.

1.000 中国政治政策

V. 15 JE 0 1

S. PORTA BATTER

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé le bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill, intitulé: "Acte pour venir en side à "une congrégation religieuse à Montréal, appelée l'église évangilique allemande," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie de cuivre du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amandé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée al legislation de l'Assemblée al legislatif à passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée al legislatif à l'Assemblée al l'Assemblée

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler le temps "pour payer les lettres de change et billets promissoires qui deviennent dus les "jours de fêtes légales," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie des mines de Mégantic," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la . "compagnie des mines et explorations de Québec et St. François," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?
Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorpore la "compagnie du chemin de fer de Québec et du Saguenay," à été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les "syndics et membres de l'église de Zion à Montréal, à aliéner et hypothèques

" certaines propriétés de la dite église, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de Galt à "Guelph," il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Mongenais et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour étendre au Bas-Canada, les dispositions "de l'acte pour établir un étalon de poids pour les différentes espèces de grains, "légumes et semences dans le Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée à acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Les honorables MM. de Boucherville et Turgeon sont entrés.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Brown et autres, avec un bill intitulé: " Acte pour incorporer la bourse de Toronto;"

Et aussi avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie interna-"tionale des mines et manufactures," auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus la seconde fois lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à une congrégation religieuse à "Montréal, appelée l'église évangilique allemande," et informer cette Chambre que l'Assemblée à acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif at dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition du maire, des échevins et des citoyens de la cité de Montréal, demandant une loi pour prévenir l'intempérance, en amendant l'acte des licences.

···i···A.#KK

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à lundi prochain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, a onze

heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 11 décembre, 1854, and antitral

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
MACAULAY,	Leslie, who was the
DIONNE,	Bourret, and the state of the s
WALKER,	DEBEAUJEU BY A MECO
DEBOUCHERVILLE,	
FERRIER,	PANET,
Matheson,	Belleau,
Boulton,	Wilson.
Taché.	

Prières.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de Heury Wulfe Trigge et d'Alfred Trigge, propriétaires en partie du fiel et seigneurie de Nicolet, demandant que le bill seigneurial, maintenant devant le parlement, soit modifié dans ses dispositions avant qu'il ne devienne loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la dite pétition soit résérée au comité spécial auque la létéré le hill intitulé: "Acto pour pourvoir à l'abolition des droits et devoir "féodaux dans le Bas-Canada."

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de Peterborough " et Port Hope, et pour amender l'acte qui l'incorpore," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en saire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour permettre au bu-"reau des syndics d'école de la ville de Chatham, de disposer d'une manière "avantageuse d'un lot de terre approprié pour des fins d'école dans cette ville," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Moore est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'aca-" démie de Huntingdon," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Quesnel est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la "bourse de Toronto," a été lu la seconde fois. State of the engineers

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, Ferrier et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. McKay est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la "compagnie internationale des mines et manufactures," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial dé trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, Ferrier et Boullon, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de cuivre du Ca-"nada," et informer cette Chambre que l'Assemblée à acquiescé aux amendes ments faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la bourse de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie internationale des mines et manufactures," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième sois demain.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend L. E. A. Dupuis et autres, de la paroisse de Ste. Anne de la Pérade, demandant une allocation pour la construction d'une académic dans la dite paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé:
"Acte pour permettre aux notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans
commission d'aucun juge, dans tous les cas où les juges peuvent déléguer
leurs pouvoirs aux notaires," ainsi que son premier rapport sur icelui, a fait
rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé
d'en faire le rapport avec l'amendement rapporté par le dit comité, mercredi, le
six du courant, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis "présentes" jusqu'à la fin du bill.

Ordonné, Que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'Orateur a déclaré cette chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 12 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MACAULAY, WALKER, DEBOUCHERVILLE, MATHESON, BOULTON,

BOURRET. DEBEAUJEU. Belleau.

LESLIE.

WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend L. Marceau et autres, de la paroisse de Ste. Cécile du Bic, dans le comté de Rimouski, demandant la construction d'un quai sur le St. Laurent, au havre du Bic.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

TACHÉ,

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend George Derome et autres, des paroisses de Ste. Anne de la Pérade, St. Casimir, D'Eschambault et des Grondines, demandant la construction d'un quai sur le St. Laurent, vis-àvis l'église des Grondines.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la " bourse de Toronto," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie internationale des mines et manufactures," a été lu la troisième

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législa. tive, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Les honorables MM. McKay et Panet sont entrés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération de l'amendement fait par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour permettre " aux notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans commission d'aucun "juge, dans tous les cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux no-

Le dit amendement étant lu de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 13 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs
DIONNE,
FERRIER,
TACHÉ,
LESLIE,
BOURRET,

Les honorables Messieurs

DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable M. Quesnel est entrés.

L'honorable M. le receveur-général Taché a présente à la Chambre le complément de la réponse à une adresse de l'Honorable Conseil Législatif, en date du 27 mai, 1853, demandant des informations au sujet des seigneuries de la couronne et des terres tenues en franc-aleu noble.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—
(Voir appendice No. 1.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée dans les deux langues, punt l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans commission d'aucun juge, dans tous les cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires," a été lu, tel qu'amendé, la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Matheson est entré.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui imposent des droits de "douane," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Les honorables MM. Moore et Walker sont entrés.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer le dispensaire de Montréal."

Aussi avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hospice de la maternité de l'université dans la cité de Montréal."

Aussi avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des ardoisières de Shipton."

Et aussi avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des ar-"doisières de Kingsey," auxquels elle demande le concours de cette Chambre. Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à chacun de ces bills, et qu'ils soient lus la seconde sois présentement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Les honorables MM. de Boucherville et Turgeon sont entrés.

Il a été proposé,

Que les raisons alléguées dans le protêt entrés sur les journaux de cette Honorable Chambre lors de la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir "à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada," le huitième jour de ce mois, soient référées au comité spécial nommé par cette Honorable Chambre sur le dit bill.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Felton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer le collège de St. François," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et *Port Hope*, et pour amender l'acte qui l'incorpore," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conscil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le dispensaire de Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Qué le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Leslie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hospice de " la maternité de l'université dans la cité de Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé au comité spécial mentionné en dernier lieu.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour incorporer lacompagnie des ardoisières de Shipton," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Leslie et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour incorporer lacompagnie des ardoisières de Kingsey," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Leslie et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre s'est remise.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, demandant que sa charte soit modifiée et que le nom de la dite corporation soit changé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hospice de la maternité de l'université dans la cité de "Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer le dispensaire de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des ardoisières de Shipton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des ardoisières de Kingsey," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la munipalité du comté de Kent, demandant une enquête au sujet de la disposition des terres de la couronne et du clergé dans le dit comté, dans la vue de faire disparaître certains abus dont on se plaint;

Aussi une pétition du synode de l'église presbytérienne du Canada;

Et aussi une pétition de la société pour l'observation du dimanche à Kingston, demandant séparément que l'on adopte des mesures pour assurer la meilleure observation du dimanche.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas"Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Il a été proposé,

Que le dit rapport soit reçu présentement.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit rapport ne soit pas reçu présentement, mais qu'il soit reçu et pris en considération jeudi, le premier jour de mars prochain.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résolu dans la négative.

Il a été alors proposé en amendement à la motion principale,

Que le dit rapport ne soit pas reçu présentement, mais qu'icelui soit remis jusqu'à cequ'il y ait eu un appel de la Chambre, suivant l'avis déjà donné à cet effet.

Objection étant aussi faite à la dite motion, Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résalu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, Et objection étant faite sur icelle, il a été Résolu dans l'affirmative,

DISSENTIT:-

PIERRE BOUCHER DEBOUCHERVILLE.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 1, ligne 31.—Après "abrogé" insérez "en autant qu'ils concernent les "seigneuries auxquelles s'applique le présent Act, mais les "actes de commutation passés ou autres choses faites en

> " vertu d'iceux, demeureront en pleine force et auront le " même effet que si les dits actes n'avaient pas été abrogés."

Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis "terre" jusqu'à "année" page 24, ligne 29, ces deux mots inclus, et insérez les "Clauses A, B, C, "D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, "W, X, Y, Z, AA, BB, CC, DD, EE, FF, et GG," étant quelques unes des clauses du bill, avec ou sans amendements, mais disposées dans un ordre différent, et quelques unes d'entre elles étant de nouvelles clauses.

CLAUSE A.

Etant la dix-huitième clause du bill amendé.

Comment sera fixé le prix qui sera payé par le seigneur et le censitaire pour la commutation de la tenure seigneuriale.

II. "Il sera loisible au Gouverneur-Général de nommer des commissaires en vertu de cette acte, et, de temps à autres,

"les destituer et d'en nommer d'autres à la place de ceux qui seront ainsi destitués, ou qui décéderont ou résigneront leur charge; et chacun des dits commissaires devra, avant d'entrer en charge, prêter et souscrire, en présence d'un juge de la cour supérieure, le serment suivant:—

"Je , jure que je remplirai fidèlement "et sans partialité, crainte, faveur ni affection, mon devoir comme commissaire en vertu de l'acte seigneurial de 1854."

CLAUSE B.

Etant la dix-neuvième clause du bill sans amendement.

III. "Les dits commissaires recevrout pour leurs services, "en vertu de cet acte, et pour leurs dépenses et déboursés "nécessaires, telle compensation qui leur sera accordée "respectivement par le Gouverneur, et nuls autres hono-"raires ou émoluments quelconques."

CLAUSE C.

IV. "Chacun des dits commissaires agira et pourra agir "comme tel dans toute partie du Bas-Canada, et ils s'aide- "ront les uns les autres, de manière que l'un d'eux pourra, "s'il est nécessaire, continuer et compléter le travail com- mencé par un autre d'entre eux; mais, sujet à cette dis- position, le Gouverneur pourra de temps à autre assigner la seigneurie ou les seigneuries dans et pour lesquelles "chacun d'eux agira."

CLAUSE D.

Etant la vingtième clause du bill amendé.

V. "Il sera du devoir de chacun des dits commissaires "d'évaluer les divers droits ci-après mentionnés, par rap-"port à chaque seigneurie qui lui sera assignée comme "susdit par le Gouverneur, et de faire en forme tabulaire et "en triplicata un cadastre de telle seigneurie, indiquant:—

- '1. La valeur totale de la seigneurie, c'est-à-dire, de tous "les biens et droits lucratifs que le seigneur possède comme "tel, soit comme seigneur dominant de tout fief relevant de "lui comme tel seigneur ou autrement, comprenant dans "telle valeur totale la valeur des droits de la couronne;
- "2. La valeur des droits de la couronne dans la seigneurie, "comprenant la valeur du droit de quint, et de tous autres droits de la couronne appréciables à prix d'argent en

- "icelle seigneurie, en sa qualité de seigneur dominant, ou à raison d'une réserve dans la concession originale de la seigneurie, et toute différence entre la valeur absolue en franc-aleu roturier de toute terres non concédées, eaux et pouvoirs d'eau dans la seigneurie et appartenant à icelle, et la valeur des droits du seigneur en icelle, suivant qu'ils pourront être établis par les décisions des juges, en vertu des dispositions faites ci-après;
- "3. La valeur des droits lucratifs du seigneur dominant duquel pourra relever la seigneurie pour laquelle est fait le cadastre, si la seigneurie est un arrière-fief;
- "4. La valeur annuelle des droits seigneuriaux sur chaque fonds, c'est-à-dire, chaque morceau de terre originaire- ment concédé comme emplacement séparé, ou effective- ment possédé à l'époque où se fera tel cadastre par une personne distincte, inscrivant séparément,—la valeur an- nuelle des lods et ventes,—la valeur annuelle (si telle valeur existe) du droit de banalité, et du droit exclusif de bâtir des moulins dans la seigneurie, tel que distingué du droit aux pouvoirs d'eau, si tels droits sont reconnus par décision des juges qui doivent s'en enquérir, tel que ci- après preserit, mais non autrement,—la valeur annuelle des cens et rentes et autres droits fixes, et de toutes autres charges légales auxquelles le fonds pourra être sujet; mais le droit de retrait ne sera pas censé être un droit lucratif;
- "5. L'étendue de tel fonds, conformément au titre du pro-"priétaire, si tel titre est produit, et spécifiant s'il est pos-"sédé pour des fins agricoles ou simplement comme em-"placement ou lot à bâtir;
- "6. En déterminant les charges seigneuriales auxquelles chaque fonds est sujet, le commissaire se guidera sur le titre reçu du seigneur par le propriétaire, sujet à la décision des juges ci-après mentionnée, si telle décision limite d'une manière quelconque les droits du seigneur en vertu du dit titre; et en l'absence du titre du propriétaire, le commissaire déterminera l'étendue du fonds et les char. ges segneuriales auxquelles il est sujet, au moyen des livres, plans, procès-verbaux, ou autre preuve secondaire qu'il pourra se procurer;
- "7. Chaque fonds sera désigné dans le cadastre par la "concession et le numéro qu'il porte dans le papier-terrier "du seigneur, (ou s'il n'est désigné d'aucune telle manière

" dans icelui, alors par la meilleure désignation succincte que le commissaire pourra lui assigner,) et le nom du

" propriétaire tel qu'il paraît sur le papier-terrier, et à défaut

" de renseignement sur aucun des dits points, le commis-

" saire pourra le désigner de la manière qu'il jugera le plus

" convenable, pourvu qu'il assigne à chaque fonds un nu-

" méro séparé et distinct;

"8. Le commissaire comprendra aussi dans le cadastre tous fonds à l'égard desquels les droits seigneuriaux ont

"été commués, et écrira vis-à-vis d'iceux le mot "commué"

" seulement.

CLAUSE E.

Etant la vingt-et-unième clause du bill amendé.

VI. "Pour déterminer la valeur des droits seigneuriaux "sur les fonds tenus en roture, le commissaire observera les "régles suivantes, savoir:

" 1. Le montant des cens et rentes et charges annuelles sera

" pris comme la valeur annuelle d'icelles; et si quelques-

" unes de ces rentes ou redevances sont payables en grains,

"volailles ou denrées, ou fruits de la terre, leur valeur moyenne sera calculée d'après le prix moyen des articles

"de même nature relevé sur les livres des marchands les

" plus proches du lieu, ou constatée de toute autre manière

" que le commissaire jugera le plus équitable; pour établir

" telle année commune, on prendra les quatorze années im-

" médiatement antérieures à l'époque de l'évaluation, on

" retranchera les deux plus fortes et les deux plus faibles,
" et l'année commune sera formée sur les dix années res-

"tantes; la valeur des corvées sera estimée de la même

" manière.

"2. Pour établir la valeur annuelle des droits casuels, il

" sera formé une année commune de leur valeur pour chacune des deux classes de fonds ci-après mentionnées, sur

" les dix années immédiatement antérieures à la passation

"du présent acte, et le montant de l'évaluation de la dite

"année commune, sera la valeur annuelle des dits droits

"casuels pour tous les fonds de la même classe dans la

" seigneurie; et les commissaires en estimant la valeur an-

" nuelle des lods et ventes dans toute seigneurie, distingueront ceux provenant de fonds tenus comme emplacements

" ou lods à bâtir, ou pour d'autres fins que pour des fins agri-

" coles, lesquels formeront une classe, de ceux qui provien-

" dront des fonds possédés pour des fins agricoles, lesquels

" formeront une autre classe; et le commissaire répartira la

"valeur annuelle des lods et ventes sur chaque classe, sur les fonds appartenant à cette classe, chargeant chaque fonds d'une portion d'icelle en proportion de son étendue: et toute rente expressément chargée dans un acte de commutation partielle en vertu des actes par le présent abrougés, comme indemnité à être payée par le censitaire à la place des lods et ventes, sera censée représenter la valeur du droit aux lods et ventes sur le fonds mentionné, et sera à tous égards inscrite et considérée en conséquence.

"3. Pour établir la valeur annuelle du droit de banalité et du droit exclusif d'avoir des moulins dans la seigneurie (indépendamment du droit au pouvoir d'eau) si aucuns tels droits sont reconnus par les dits juges comme susdit, le commissaire estimera la diminution probable (si elle existe) que le seigneur éprouvera dans le produit net annuel de ses moulins, par suite de la perte de tel droit, et la dite somme sera censée la valeur annuelle de tel droit, et et sera répartie sur les fonds sujets aux dits droits en proportion de leur étendue.

"4. Tous autres droits seront évalués suivant les revenus ou profits qui auront pu en provenir, lesquels seront constatés par le commissaire de la manière qu'il jugera la plus équitable, et les fonds sujets à iceux en seront chargés respectivement.

" 5. La valeur annuelle de chaque classe de droits sur cha-" que fonds deviendra une rente constituée dont tel fonds " sera chargé comme compensation payable au seigneur du " dit fonds, et le montant total de telles rentes constituées sur " un fonds quelconque, après la déduction qui en sera faite " tel que ci-après prescrit, sera payable au seigneur annuel-" lement aux temps et lieu où les cens et rentes sur tel fonds " sont maintenant payables, à moins qu'il ne soit autrement "convenu entre le seigneur et le censitaire, et courra du " jour où avis du dépôt du cadastre de la seigneurie sera "donné dans le Canada Gazette, auquel jour les cens et " rentes actuels et autres charges annuelles sur le fonds " cesseront d'exister ; et les dites charges et les rentes con-" stituées en vertu du présent acte, seront calculées propor-"tionnellement pour toute période durant laquelle elles " pourront exister et qui sera moindre qu'une année.

"6. La valeur des droits du seigneur dominant dans tout arrière-fief, formera le capital d'une rente constituée pay" able annuellement par le seigneur de l'arrière-fief, le jour " de la date de la publication dans le Canada Gazette, de " l'avis du dépôt du cadastre de tel arrière-fief, et calculée " à compter du jour de telle publication; mais sur les de-" niers provenant au seigneur de l'arrière-fief de l'aide pro-" vinciale ci-après mentionnée, une somme ayant à l'égard " du total de telles sommes la même proportion que la va-" leur des droits du seigneur dominant, dans tel arrière-fief, " aura à l'égard de la valeur fixée sur les droits seigneu-"riaux du seigneur servant, dans tel arrière-fief, appartien-" dra au seigneur dominant, et la dite rente constituée sera " réduite du montant de l'intérêt annuel à six par cent, par "année, de la somme lui provenant ainsi sur la dite aide " provinciale;

"7. Et dans l'estimation de la valeur des droits casuels de " la couronne relativement à chaque seigneurie, le commis-" saire sera guidé autant que possible par les règles qui " sont par le présent prescrites pour la détermination de la " valeur annuelle des droits casuels des seigneurs."

CLAUSE F.

Etant la vingt-troisième clause du bill amendé.

VII. "Avant de commencer à faire le cadastre d'une sei. " gneurie quelconque, le commissaire qui sera chargé de "ce devoir donnera avis public du lieu, du jour et de "l'heure auxquels il commencera son enquête; et tel avis " sera donné par affiches et annonces en langues anglaise " et française, à la porte de chaque église paroissiale dans "telle seigneurie, pendant quatre dimanches consécutifs, " à l'issue du service divin du matin, ou par annonces dans " les dite langues, affichées pendant quatre semaines con-" sécutives, dans l'endroit le plus fréquenté dans toute sei-" gneurie où il n'y aura pas d'église."

CLAUSE G.

Etant la vingt-quatrième clause du bill amendé.

VIII. "Il sera loisible au commissaire d'entrer sur tous " fonds situés dans la seigneurie dont il doit faire le ca-" dastre, pour en faire tel examen qui pourra lui être né-" cessaire, sans qu'il soit, pour ce, sujet à aucun empêche-" ment ou poursuite, et avec le droit de commander l'assis-" tance de tous juges de paix, officiers de paix et autres, " pour entrer et faire tel examen, en cas d'opposition."

CLAUSE 'H.

Etant la vingt-cinquième clause du bill amendé.

IX. "Les dits commissaires, et chacun d'eux séparément. " auront plein pouvoir et autorité d'interroger sous serment " toute personne qui comparaîtra devant eux ou l'un d'eux. " soit comme intéressée, soit comme témoin, et de sommer "devant eux ou l'un d'eux, toutes personnes qu'ils juge-"ront à propos d'interroger touchant toutes les matières " qu'ils auront à considérer, et les faits qu'ils auront à dé-" terminer pour donner effet aux dispositions de cet acte, et " de l'obliger à apporter avec elle et leur fournir à eux ou à "l'un d'eux tout livre, papier, plan, instrument, document " ou chose mentionnée dans telle sommation, et nécessaire " pour les fins de cet acte : et si quelque personne ainsi " sommée refuse ou néglige de comparaître devant eux ou " devant le commissaire qui l'aura sommée, ou comparais-" sant, refuse de répondre à toute question légale à elle "adressée, ou d'apporter tout tel livre, plan, papier, instru-" ment, document ou chose quelconque qui pourra être en "sa possession et qu'elle aura été requise, par telle som-" mation, d'apporter avec elle ou fournir, telle personne, " pour chaque tel refus ou négligence, encourra une pénali-" té qui ne sera pas de moins de dix, ni de plus de cinquante " louis courant, payables à Sa Majesté, et qui sera recou-" vrée avec dépens sur plainte sommaire par tel commis-" saire devant tout juge de la cour supérieure ou de la cour " de circuit, et à défaut de paiement immédiat, elle sera, " sur warrant de tel juge, appréhendée et emprisonnée dans " la prison commune du district pour un espace de temps " qui n'excèdera pas un mois de calendrier."

CLAUSE I.

Etant la vingt-sixième clause du bill amendé.

X. "Chaque fois que le commissaire chargé de faire le ca"dastre d'une seigneurie sera d'opinion que les règles éta"blies par cet acte pour déterminer une valeur qu'il est
"par le présent acte tenu de déterminer, ne forment pas
"une base équitable pour la déterminer, ou lorsque le sei"gneur, ou pas moins de douze censitaires de la seigneurie,
"demandera ou demanderont au dit commissaire par écrit,
"sous un délai qui n'excèdera pas huit jours après le jour
"fixé pour le commencement de l'enquête du commissaire,
"que des experts soient nommés pour déterminer la valeur

- "2. Les deux experts ainsi nommés auront et exerceront " les mêmes pouvoirs, quant à l'évaluation des droits sei-" gneuriaux, que pourrait exercer le commissaire lui-même, " excepté qu'ils ne seront en aucun cas tenus aux règles " prescrites ci-dessus; et les dits deux experts nommeront " un tiers-expert, mais si les deux experts ne peuvent s'ac-" corder sur le choix de la personne qui devra être tiers-" expert, alors tout juge de la cour supérieure dans le dis-" trict où se trouve située la seigneurie ou la plus grande " partie d'icelle, sur la demande qui lui en sera faite par " l'un des deux experts, après un avis de trois jours francs " donné à l'autre, nommera le tiers-expert: et les sommes " fixées par deux des dits experts comme étant la valeur " annuelle des droits seigneuriaux, respectivement, seront " considérées par le commissaire comme en étant la valeur, " et seront réparties par lui de la manière ci-dessus pres-"crite sur les fonds sujets aux droits; et le commissaire " mentionnera dans le cadastre que la valeur a été déter-" minée par expertise;
- "3. Pourvu que lorsque le seigneur et les censitaires seront d'accord de nommer et élire, ou nommeront et éliront un seul et même expert, tel expert seul aura les mêmes pou-voirs qu'auraient eus les trois experts, et sa décision sera finale; et pourvu aussi que le commissaire pourra être nommé ou tiers-expert ou seul expert;

"4. Si l'un des dits experts décède, devient incapable ou refuse d'agir, il sera procédé à la nomination ou à l'élection d'un autre expert pour le remplacer en la manière ci-haut prescrite, excepté qu'il ne sera pas nécessaire de convoquer une assemblée publique des censitaires, lorsqu'il s'agira de la nomination d'un expert pour remplacer celui qui représentera le seigneur, mais si le seigneur refuse ou néglige pendant huit jours de nommer un autre expert, après avoir été requis par le commissaire de ce faire, le commissaire en nommera un de la part du dit seigneur;

"5. Dans le cas où le commissaire serait nommé tiers-expert ou senl expert, alors, s'il est empêché d'agir par quelque cause, le commissaire qui recevra ordre du Gouverneur de continuer les procédures dans la seigneurie, sera le tiers-expert ou le seul expert à la place du premier commissaire :

"6. Les dits experts auront droit de recevoir à même les fonds pourvu par le présent acte, tels émoluments que le commissaire croira devoir taxer, pourvu qu'ils n'excèdent pas la somme de quinze chelins pour chaque jour de vacation nécessaire. Et le paiement des dits émoluments se fera par le receveur-général sur le certificat du commissaire;

CLAUSE J.

Etant la vingt-septième clause du bill amendé.

XI. "Le dit commissaire, aussitôt après la confection du cadastre d'une seigneurie, donnera un avis public de huit jours, en la manière prescrite par la septième clause de cet acte, que tel cadastre restera ouvert à l'inspection du seigneur et des censitaires de la seigneurie pendant les trente jours qui suivront le dit avis; et durant ce temps, le commissaire pourra corriger toute erreur et suppléer à toute omission qui pourront lui être indiquées par aucune partie intéressée, ou qui pourront venir à sa connaissance de toute autre manière, mais il n'altérera aucune valeur déterminée par expertise sans le consentement de la mai jorité des experts ou du seul expert;

- "2. Le propriétaire ou possesseur de la seigneurie pourra paraître, soit en personne, soit par son agent, devant le commissaire, afin de faire corriger toute erreur qui pourra s'être glissée dans le dit cadastre; et, pour la même fin, les censitaires de la seigneurie pourront paraître devant le dit commissaire par leur agent qui sera nommé par la majorité des censitaires de la seigneurie présents à une assemblée convoquée à cet effet, par trois ou plus de trois des censitaires d'icelle, après avis préalablement donné huit jours d'avance en la manière prescrite par la septième clause de cet acte;
- "3. Mais aucun cadastre ne sera complété avant que les "juges aient donné jugement sur les questions qui leur seront soumises, tel que ci-après mentionné.

CLAUSE K.

- "XII. Il sera loisible au Gouverneur, par lettre sous la "signature du secrétaire provincial, de choisir parmi les "commissaires à être ainsi nommés, quatre d'entre eux, "dont trois formeront une cour pour la révision des cadastres faits en vertu du présent acte, et pareillement, de temps à "autres, de les démettre et en nommer d'autres à la place "de ceux ainsi démis, décédés, qui auront résigné leur "charge, ou qui seront devenus incapables d'agir;
- "2. La décision de deux des commissaires ainsi choisis, que les autres soient présents ou non, sur toute matière relative à la révision de tout cadastre fait en vertu du présent acte, sera finale;
- "3. En faisant telle révision, les commissaires procéderont sommairement, mais ils pourront ordonner la production de toute preuve qu'ils pourront juger nécessaire pour leur permettre de prononcer une décision correcte, et, pour cet objet, ils auront les mêmes pouvoirs qu'ils ont en faisant un cadastre.
- "4. Aucun commissaire ainsi choisi ne siégera pour révi-"ser un cadastre qu'il aura fait lui-même;
- "5. Et aucune révision de cadastre ne sera permise, à "moins que demande en ait été faite dans les quinze jours "à compter de l'expiration du temps accordé en vertu de la "onzième section du présent acte, pour qu'il soit corrigé "par le commissaire qui l'aura fait; et toute telle demande

"sera faite par une pétition présentée au Gouverneur de la partie intéressée, spécifiant les objections faites au dit cadastre et les changements demandés, et demandes, et demandes de de la révision ;

"6. Sur la réception de toute telle pétition, le secrétaire provincial la soumettra aux commissaires formant la cour de révision comme susdit, dont le devoir sera, après avoir dûment donné quinze jours d'avis de la manière prescrite par la septième clause du présent acte, de procéder à réviser le cadastre y mentionné, et s'ils y trouvent quelque rereur, de la corriger, en autant qu'il y aura été objecté spécialement, et pas au-delà, mais ils ne pourront altérer aucune valeur déterminée par expertise sans le consentement de la majorité des experts ou du seul expert;

"7. La dite cour de révision pourra adjuger et taxer les "frais contre toute partie qui pourra, dans son opinion, "avoir demandé ou opposé la révision du cadastre sans une "cause raisonnable, et ces frais pourront être recouvrés, sur "le certificat d'aucun des dits commissaires, comme une dette due par la partie contre laquelle ils auront été adju-"gés, à la partie en faveur de laquelle ils auront été taxés."

CLAUSE L.

Etant la vingt-huitième clause du bill amendé.

XIII. "Aussitôt que le cadastre d'une seigneurie sera com-" plété de la manière ci-haut pourvue, le commissaire qui " l'aura fait en transmettra un triplicata au receveur-général " de la province, il en déposera un autre triplicata au greffe " de la cour supérieure du district dans lequel telle seigneu-"rie est située, ou si telle seigneurie est située dans deux " districts, alors au greffe de la dite cour dans le district où " sera située la plus grande partie de la seigneurie, et gardera "l'autre triplicata par devers lui jusqu'à ce qu'il y soit "autrement pourvu par la loi, et il donnera avis public de " tels dépôts dans les termes exprimés dans la formule A, " annexée à cet acte, ou en d'autres termes analogues, en " langues anglaise et française dans le Canada Gazette, ou " tout autre papier-nouvelles reconnu comme la Gazette Offi-" cielle de la province, et dans au moins une gazette pu-" bliée dans le district où telle seigneurie ou la plus grande " partie d'icelle est située, ou s'il ne se publie aucune ga-" zette dans tel district, tel avis sera ainsi publié dans le

"district le plus proche où il se publie une ou plusieurs gazettes. Et le greffier de la cour supérieure fournira des copies ou des extraits de tel cadastre dûment certifiés en la forme ordinaire à toute personne qui les demandera, et aura droit d'exiger trois deniers courant pour chaque cent mots ou chiffres contenus dans toute telle copie ou extrait; et il fournira aussi sur demande une copie de tel cadastre au seigneur de la seigneurie à laquelle il se rapporte, et les frais en seront payés à même les fonds pour vus par le présent acte, et toutes telles copies et extraits, en mots ou en chiffres, seront considérés comme authentiques, et vaudront comme preuve primâ facie de toutes matières y contenues."

CLAUSE M.

Abolition des Droits et Devoirs Féodaux.

"XIV. "Le, depuis et après le jour de la publication dans " le Canada Gazette ou autre Gazette Officielle, comme " susdit, de l'avis que le cadastre d'aucune seigneurie a été " déposé comme susdit, tout censitaire de la dite seigneurie " possédera, en vertu d'icelui, son fonds en franc-aleu rotu-"rier, libre et franc de tous cens, lods et ventes, droit de " banalité, droit de retrait, et autres droits et charges féo-" dales et seigneuriales de quelque espèce que ce soit, ex-" cepté la rente constituée qui sera substituée à tous droits " et charges seigneuriales; et tout seigneur possédera dès " lors et à l'avenir son domaine et les terres non-concédées " de sa seigneurie, et toutes eaux, pouvoirs d'eau et im-" meubles qui lui appartiennent maintenant en sa qualité " de seigneur, en franc-aleu roturier, en vertu du présent " acte, et les dites propriétés et les rentes constituées à lui " payables en vertu du présent acte par ses censitaires, ou " par tout seigneur du fief ou seigneurie duquel il est le " seigneur dominant, seront tenues et possédées par lui " libres et franches de tous droits de Quint, relief, ou autres " droits ou redevances féodales dues à la Couronne ou à " tout seigneur dominant dont son fief ou seigneurie relève " actuellement; sujet toujours, tant pour ce qui regarde le " seigneur que pour ce qui regarde le censitaire, aux dispo-" sitions de cet acte: et le seigneur comme tel ne sera après " tel temps sujet à aucune obligation onéreuse envers ses " censitaires, et ne pourra prétendre à aucuns droits hono-" rifiques, et nul terre ou fonds ne sera à l'avir concédé par " un seigneur pour être tenu autrement que sous la tenure " en franc-aleu roturier, ou être sujet à des droits de muta-"tion ou autres redevances féodales."

CLAUSE N.

XV. "Mais nul droit qu'un seigneur pourra avoir acquis. " en vertu d'une stipulation légale faite avant la passation "du présent acte, de prendre un terrain pour exploiter " le pouvoir d'eau adjoignant le dit terrain et appartenant "à tel seigneur, en payant la pleine valeur de tel terrain " et de toutes améliorations faites sur icelui, ne sera "éteint à raison de la passation du présent acte, mais le dit " droit restera en pleine force: Pourvu toujours, que le pro-" priétaire de tout terrain adjoignant un pouvoir d'eau qui " appartient au seigneur, et qui n'est pas alors exploité par " lui, pourra, en tout temps après l'expiration d'une année, à "compter de la passation du présent acte, demander au " seigneur le droit d'exploiter tel pouvoir d'eau, en lui " payant la pleine valeur de tel droit, laquelle valeur, si elle " n'est pas convenue, sera déterminée par des arbitres, dont "l'un sera nommé par le propriétaire de tel terrain, un " autre par le seigneur, et le troisième par les deux autres, " ou s'ils ne peuvent s'entendre, alors par un juge de la " cour supérieure ou de la cour de circuit, et la sentence " rendue par deux d'entre eux sera finale; et sur paiement " ou offre au seigneur de la valeur ainsi établie, le proprié-" taire de tel terrain aura le droit d'exploiter tel pouvoir "d'eau de la manière mentionnée dans la demande faite " d'icelui et dans la dite sentence arbitrale."

CLAUSE O.

Etant la soixante-et-cinquième clause du bill amendé.

DÉTERMINATION DES DROITS LÉGAUX DU SEIGNEUR ET DU CENSITAIRE.

XVI. "Et afin d'éviter autant que possible les frais, l'incer"titude et les délais inutiles dans l'évalution des divers
droits susdits et la confection des cadastres des seigneuries respectivement, et toutes les erreurs en matières
de lois, de la part des commissaires, en vertu du présent
acte, le procureur-général de Sa Majesté pour le BasCanada, rédigera, aussitôt que possible après la passation
du présent acte, pour être soumises à la décision des juges de la cour du banc de la Reine et de la cour supérieure
pour le Bas-Canada, les questions qu'il jugera les plus
propres à décider les points de droit, qui, dans son opinion, seront soumis à la considération des dits commissaires, en déterminant la valeur des droits de la couronne,

- "du seigneur et des censitaires, et il déposera une copie de ces questions dans le bureau de la dite cour du banc de la Reine, et fera en sorte qu'une copie en soit transmise par la poste à chacun des juges des dites cours.
- "2. Les dites questions seront alors publiées au moins une fois par semaine, pendant six semaines consécutives, dans le Canada Gazette, avec un avis à tous ceux qu'elles peu- vent cencerner, qu'elles ont été déposées comme susdit, et sont soumises pour la décision des dits juges.
- "3. Les dits juges prendront les dites questions en consi dération, et entendront le procureur-général ou le sollici- teur-général, et tels conseils que le procureur-général ou le solliciteur-général jugeront à propos de s'associer, aussi promptement que possible après l'expiration de trente jours depuis la dernière publication des dites questions dans le Canada Gazette, et il sera du devoir des dits juges de donner à la considération de ces questions et à l'audi- tion d'icelles telle préséance sur les autres matières de- vant eux, et d'adopter telles autres mesures à leur égard qui assureront la décision des dites questions aussi promp- tement qu'il sera commodément praticable.
- " 4. Tout seigneur pourra en tout temps avant la fin de la " dite période de trente jours après la dernière publication " des dites questions, ou avec la permission des dits juges, " en aucun temps avant l'audition d'icelles, faire déposer " pour lui, dans le bureau de la cour du banc de la Reine, " une comparution dans la matière des dites questions, et " après avoir ainsi fait déposer cette comparution, il aura le " droit d'être entendu par son conseil sur ces questions, et " pourra soumettre toutes questions supplémentaires ou " contre questions, et pourra annexer à chacune des dites "questions un état de la proposition ou des propositions " qu'il prétend maintenir à leur égard; mais pas plus de "cinq avocats ne seront entendus de la part de tous les sei-" gneurs ainsi comparaissant, excepté avec la permission " spéciale de la cour, et si un plus grand nombre demande " à être entendu, les juges décideront lesquels d'entre eux " seront entendu.
- "5. Les censitaires de toute seigneurie agissant par leur agent qui sera nommé en la manière prescrite par la nozième section du présent acte, pourront aussi, en la

"même manière et dans le même délai, faire déposer pour cux une comparution dans le bureau de la dite cour, et ayant ainsi fait, auront droit d'être entendus par leur conseil sur les questions déposées par le procureur-général, aussi bien que sur toute question ou propositions déposées par aucun seigneur, et pourront soumettre des questions ou propositions supplémentaires ou contre questions à celles de la couronne ou d'un seigneur, mais pas plus de cinq conseils ne seront entendus de la part de tous les censitaires, excepté avec la permission spéciale de la cour; et si un plus grand nombre demande à être entendu, la cour décidera lesquels d'entre eux seront entendus;

- "6. Aucune publication ou signification d'aucunes questions ou propositions supplémentaires ou contre questions ne sera nécessaire, mais icelles seront imprimées, et quand elles seront déposées, cinquante copies au moins d'icelles seront remises au gressier des appels, lequel en donnera des copies au procureur-général et aux avocats comparaissant pour les seigneurs ou les censitaires.
- "7. A compter de l'expiration des dits trente jours après la "dernière publication des dites questions, la matière sera "traitée par les dits juges comme si un appel dans lequel "les dites questions se seraient élevées, était pendant, ins- "crit et prêt pour l'audition; mais aucune action ou plai- "doiries ou autres procédures que celles qui sont ici pres- "crites ne seront requises préalablement à cette audition; "aucune objection technique de procédure ne sera accueillie, "et s'il surgit quelque point concernant les procédures en "quelque matière non prévue par le présent acte, les juges "siégeant rendront instanter à ce sujet telle décision qui "leur semblera la plus équitable et à propos.
- "8. La décision et les opinions des dits juges seront motivées et rendues comme dans un jugement dans une cause en appel, dans laquelle toutes les questions se seraient élevées et auraient été débattues, mais sans autre sentence en faveur de la couronne ou des seigneurs ou des censitaires, soit pour les frais ou autrement.
- "9. La décision qui sera ainsi prononcée sur chacune des dites questions et propositions, guidera les commissaires et le procureur-général, et sera considérée dans tout cas réel qui s'élèvera par la suite, comme un jugement en appel en dernier ressort de la cour sur le point soulevé par cette question dans un cas semblable, quoique entre

"des parties différentes: pourvu toujours, qu'il sera compétent aux dits juges de prononcer des décisions séparées sur toutes question ou questions en particulier; et pourvu aussi, que si dans telle décision il y a un juge différent d'opinion, chaque partie pourra, dans l'espace d'un mois, par pétition sommaire dûment signifiée à l'autre, en appeler de telle décision à Sa Majesté en conseil privé; mais autrement, il n'y aura aucun appel de telle décision.

" 10. Le Gouverneur pourra, en aucun temps et de temps "en temps, par proclamation, ordonner qu'un terme spé-" cial des dits juges sera tenu en la cité de Québec ou en la " cité de Montréal, et qui commencera le jour qui sera fixé "à cette fin dans la dite proclamation, laquelle sera émise " vingt jours francs au moins avant le commencement du "dit terme spécial; et s'appliqueront au dit terme spécial " toutes les dispositions de l'acte qui constitue la dite cour " du banc de la Reine, et de la loi relativement aux termes " ordinaires de la dite cour (en appel,) excepté qu'à chaque " dit terme spécial, neuf des dits juges formeront un quo-"rum; et les questions qui seront proposées en vertu du " présent acte, et aucunes autres affaires, seront prises en " considération dans le dit terme; et le dit terme spécial "continuera jusqu'à ce qu'il n'y ait plus devant les dits " juges, qui, au dit terme, formeront une cour spéciale pour " les fins du présent acte, aucune autre matière ou procé-"dure relative au présent acte: pourvu toujours, que si "dans le but de tenir un terme, soit de la cour du banc de " la Reine, soit de la cour supérieure, il devient nécessaire " de suspendre les séances du dit terme spécial, les juges " d'icelle ajourneront le dit terme spécial jusqu'au premier " jour convenable après la clôture du dit terme, et la dite " cour spéciale pourra, après l'audition de toutes les par-"ties sur les diverses matières à elle soumises, ajourner, " aux fins de rendre jugement seulement, à aucun jour ulté-"rieur après lequel elle pourra de nouveau ajourner pour " les mêmes fins, et les dits ajournements pour rendre juge-" ment pourront être à aucun jour durant ou entre aucuns " termes de la dite cour du banc de la Reine, ou de la cour

" supérieure: et pourvu aussi, qu'il sera loisible au Gou-"verneur, par une proclamation ordonnant le dit terme spé-"cial, de suspendre ou différer tous terme ou termes de "l'une ou l'autre des dites cours, ou d'en modifier la durée;

" et aussi, de nommer un juge ou des juges de circuit, ou un avocat ou des avocats d'au moins dix années de pra-

"tique au banc du Bas-Canada, pour être et agir comme
juges assistants des dites cours ou d'aucune d'elles, pendant que durera le dit terme spécial et tous les ajournements d'icelui, et pour telle période de temps avant ou
après qu'il pourra juger nécessaire; et toute personne
ainsi nommée aura, pour la période de telle nomination,
tous les pouvoirs d'un juge de la cour dont il aura été
nommé juge assistant, excepté les pouvoirs donnés par le
présent acte. Le juge présidant à tel terme spécial sera
le juge-en-chef de la cour du banc de la Reine, s'il est présent; s'il est absent, le juge-en-chef de la cour supérieure;
et si les deux juges-en-chef sont absents, le plus ancien
des juges puînés de la cour du banc de la Reine alors
présent."

CLAUSE P.

Etant la soixante-et-sixième clause du bill amendé.

Appropriation provinciale pour venir en aide aux Censitaires et subvenir aux dépenses du présent Acte.

XVII. "Les émoluments et déboursés des commissaires " qui seront nommés en vertu du présent acte, ainsi que les " dépenses qui seront encourues en vertu d'icelui, seront " payés à même le fonds consolidé du revenu de cette pro-"vince, par warrant du Gouverneur; et une somme n'excé-" dant pas en totalité ce qui restera du montant ci-après " limité, après déduction des dits émoluments, déboursés " et dépenses, pourra pareillement être payée à même le " dit fonds pour les fins du présent acte; et il sera loisible " au Gouverneur en Conseil de faire en sorte qu'une somme " ou des sommes n'excédant pas en totalité la somme re-" quise pour défrayer les dépenses autorisées par le présent " acte, soient prélevées au moyen de débentures qui seront " émises sur le crédit du dit fonds consolidé du revenu, " suivant telle forme, portant tel taux d'intérêt, et dont le " principal et l'intérêt seront payables à même le dit fonds, " en tel temps et lieux que le Gouverneur en Conseil jugera " le plus avantageux pour l'intérêt public; et les deniers " ainsi prélevés comme susdit formeront partie du dit fonds " consolidé du revenu de cette province: pourvu toujours, " que le montant total des deniers à être ainsi payés, soit " en argent, soit en débentures, en vertu du présent acte, "n'excédera pas de plus de cent cinquante mille louis la " somme dont le produit annuel en moyenne des autres " sources de revenu ci-après mentionnées (sur la moyenne "des cinq dernières années) serait l'intérêt annuel à six

"six pour cent par année, ajouté à la valeur des droits de la couronne dans les seigneuries affectées par le présent acte."

CLAUSE Q.

Etant la soixante-et-septième clause du bill amendé.

XVIII. "Les deniers provenant des sources de revenu sui"vantes, seront et sont par le présent acte spécialement ap"propriés pour rembourser au dit fonds consolidé du revenu
"le montant qui pourra en être pris pour payér les sommes
"qui doivent être payées sur icelui en vertu de la section
"précédente, savoir:—

- "Tous les deniers provenant de la valeur des droits de la couronne, droit de quint et autres redevances dans ou sur les seigneuries dont la couronne est le seigneur dominant, et qui doivent être commués par le présent acte, suivant que telle valeur sera fixée par les cadastres des dites seigneuries respectivement, ainsi que tous les arrérages des dits droits;
- "Tous les deniers provenant des revenus de la seigneurie de Lauzon, et de la vente de toute partie de la dite seigneurie qui pourra être vendue par la suite, ainsi que de
 tous arrérages de ces revenus;
- " Tous les deniers provenant des droits sur les encans, et les licences d'encanteurs dans le Bas-Canada;
- "Tous les deniers provenant, dans le Bas-Canada, des licences accordées pour vendre du vin ou des liqueurs spiritueuses ou fermentées en détail dans des lieux autres que des lieux d'entretien public, communément appelés licences de magasin ou boutique.

" Tous les deniers provenant des licences d'auberges dans

- " le Bas-Canada, après que les charges portées actuellement " sur ce fonds auront été liquidées, excepté cependant la " partie de ce fonds qui aura été préleyée dans les townships. " Et il sera tenu des comptes séparés de tous les deniers " provenant des sources de revenu susdites, et les deniers " déboursés en vertu du présent acte, en allouant l'intérêt " des deux côtés aux taux alors courant sur les débentures
- "provinciales, afin que si les sommes payables à même le fonds consolidé du revenu, en vertu du présent acte, ex-
- "cédaient en totalité le montant total des sommes prove-"nant des sources de revenu ainsi spécialement appropriées,

" et tout intérêt alloué sur icelle comme susdit, une somme

"égale à tel excédant puisse être misc à part, et elle sera "mise à part pour être appropriée par le parlement pour quelque objet local ou des objets locaux dans le Haut- "Canada.

CLAUSE R.

XIX. "Le fonds spécial constitué comme susdit pour les "fins du présent acte, sera, déduction faite des dépenses en courues en vertu du présent acte, approprié à aider les cen- sitaires des diverses seigneuries en la manière suivante:—

- "2. La somme qui sera établie comme la valeur des droits de la couronne dans chaque seigneurie, comme susdit, sera appropriée en aide aux censitaires de la dite seigneurie, en réduction des rentes constituées représentant les lods et ventes ou autres droits de mutation en icelles, suivant un percentage égal de réduction dans chaque dite rente
- "3. La balance du dit fonds spécial sera répartie par le receveur-général entre les diverses seigneuries auxquelles le présent acte s'étend, donnant à chacune d'elles un percentage égal sur le montant total des rentes constituées établies par le cadastre de chaque telle seigneurie, déduction faite de la valeur des droits de la couronne sur icelles, et la somme ainsi répartie à chaque seigneurie, sera, par le receveur-général, employée dans l'ordre suivant, qui sera l'ordre des charges dont elle sera grevée:—
- "1. Au rachat de telle partie des dites rentes constituées représentant les lods et ventes ou autres droits de mutation dans la seigneurie, qui restera après la réduction faite par l'emploi de la valeur des droits de la couronne comme susdit, suivant un percentage égal de réduction dans telles rentes restant dans chaque cas;
- "2. Au rachat des rentes contituées représentant la banalité dans la seigneurie, suivant un percentage égal de réduction dans chaque telle rente;
- "3. Au rachat des rentes constituées réprésentant les cens et rentes et autres redevances sur les fonds possédés pour les fins de l'agriculture dans la seigneurie, suivant un percentage égal de réduction dans chaque telle rente constituée, excédant le taux d'un denier et demi par année par arpent;

- "4. La réduction des dites rentes constituées sera toujours, "en proportion de la somme capitale, employée à effectuer "telle réduction, la réduction étant égale à l'intérêt légal "du dit capital;
- "5. Les sommes ainsi réparties pour chaque seigneurie apir partiendront au seigneur d'icelle, sujettes toujours au droit ir du seigneur dominant, et seront traitées à tout égards comir me deniers payés pour le rachat des rentes constituées ir mentionnées dans le cadastre de la dite seigneurie, suir jettes aux dispositions spéciales ci-après établies.

CLAUSE S.

Etant la quarante-neuvième clause du bill amendé.

Destination des deniers provenant du rachat des droits seigneuriaux, etc.

XX. "Tout propriétaire de seigneurie qui a sous sa mou-" vance un autre ou plusieurs fiefs (à moins que la valeur " de ses droits ait été entrée dans le cadastre d'icelle,) et " tout créancier hypothécaire sur aucune seigneurie dont le " cadastre aura été déposé au greffe de la cour supérieure "dans le district dans lequel telle seigneurie ou partie "d'icelle est située, sera tenu de filer une opposition à la " distribution de tous deniers provenant ou qui pourront " provenir du rachat de droits seigneuriaux dans telle sei-" gneurie, pour la conservation de ses droits, dans les six " mois qui s'écouleront à compter de la date de l'avis an-" nonçant dans le Canada Gazette, que le cadastre de la dite " seigneurie a été déposé; toute telle opposition sera dé-" posée au dit greffe et durera trente ans, à moins qu'elle ne " soit retirée plutôt ou renvoyée par jugement de la cour; " et si aucune telle opposition est renouvelée dans moins de " trente ans, l'opposant n'aura droit de se faire payer que les "frais d'une seule opposition; et pendant que telle opposi-"tion sera en force, tout censitaire qui paiera le capital ou " deniers du rachat de la rente constituée au seigneur, le " fera à son péril et sous peine d'être responsable envers " tel opposant pour toute perte qu'il pourra par là encourir;

CLAUSE T.

Etant la cinquantième clause du bill amendé,

XXI. "Pour la conservation de leurs droits, les mineurs, "les personnes interdites, les femmes sous puissance de "mari, même pour douaire non encore ouvert, et les substitués ou ceux qui ont des droits contingents, par eux
mêmes ou leurs tuteurs, curateurs, maris ou autres, qui
peuvent agir pour eux, seront également tenus, pour la
conservation de leurs priviléges, de former opposition à la
distribution de tous tels deniers, de la manière prescrite
par la section précédente; mais les tuteurs, curateurs,
maris ou autres, qui auront négligé de former opposition
ainsi, ne cesseront pas d'être néanmoins responsables, visa-vis les personnes sous leur garde ou puissance, des
pertes résultant de leur négligence à cet égard.

CLAUSE U.

Etant la quarante-huitième clause du bill amendé.

XXII. "Si après l'expiration de six mois à compter du "jour de la première publication dans le Canada Gazette, " de l'avis du receveur-général annonçant le dépôt du ca-" dastre de la seigneurie dans laquelle tel fonds est situé, "le possesseur de la dite seigneurie exhibe au receveur-" général un certificat donné par le greffier de la cour supé-"rieure pour le district dans lequel le cadastre de telle " seigneurie ou un triplicata d'icelui est déposé, constatant "l'absence de toute opposition au paiement des sommes " de rachat dans telle seigneurie, le dit receveur-général "payera au dit seigneur, sur son récépissé en double, le " montant de tous deniers revenant au dit seigneur à même " le fonds spécial ci-dessus mentionné avec intérêt, à six " pour cent par an, à compter de la date du dit avis, et dès " lors le seigneur aura plein pouvoir de recevoir le prix des " rentes constituées dans sa seigneurie directement des " censitaires, et de faire des dites rentes ce qu'il trouvera à " propos.

CLAUSE V.

Etant la cinquante-ncuvième clause du bill amendé.

XXIII. "Lorsque le receveur-général aura constaté le mon-"tant des deniers revenant à un seigneur, à même le fonds "spécial par le présent approprié à l'aide des censitaires, et "qu'il aura été formé comme susdit une opposition à la "distribution des deniers, le receveur-général déposera un "certificat du dit montant entre les mains du greffier de la "cour supérieure, dans le district où aura été déposé le "cadastre relatif à la dite seigneurie; et la dite cour fera l

...

"distribution des dits deniers parmi les opposants, suivant l'ordre de leurs hypothèques et la préférence de leurs priviléges respectifs; et le receveur-général le paiera au greffier de la cour pour être distribué suivant cet ordre, mais
l'intérêt sur toute somme revenant à un seigneur et entre
les mains du receveur-général sera toujours payable au
dit seigneur.

CLAUSE W.

Etant la cinquante-troisième clause du bill amendé.

XXIV. "Tous ceux qui possèdent en main-morte, les cor-" porations, tuteurs, curateurs et administrateurs possédant " des fonds tenus en roture, ou les possesseurs de fonds sub-" stitués, dont les rentes constitués pourront être rachetées "avec avantage pour ceux qu'ils représentent, pourront " effectuer le rachat de toute rente constituée en vertu des " dispositions du présent acte, en payant tout le prix du " rachat, à même les deniers de ceux qu'ils représentent; "pourvu que les tuteurs, curateurs et usufruitiers, et les " possesseurs de biens substitués observent les formalités " prescrités par la loi pour l'aliénation des biens de ceux "dont les droits seront représentés par eux; mais ceux qu; " possèdent en main-morte et les corporations ne seront " tenus d'observer aucune formalité dans ou avant le rachat " d'aucune dite rente constituée, autre que celles qui sont " prescrites par le présent acte.

CLAUSE X.

Etant la cinquante-quatrième clause du bill amendé.

XXV. "Et il sera loisible aux diverses communautés "religieuses ou ecclésiastiques possédant dans le Bas-Ca"nada, des fiefs ou seignenries en main-morte, de placer
de temps à autre, à volonté, sur des biens-fonds ou propriétés foncières dans cette province, ou sur des garanties
publiques ou privées dans cette province, selon qu'elles le
jugeront plus convenable ou plus avantageux pour leurs
communautés respectives, toutes sommes de deniers qui
pourront leur revenir du rachat de toute rente constituée
créée en vertu du présent acte, ou à même le fonds spécial approprié par le présent acte.

CLAUSE Y.

Destination et caractère légal des propriétés et droits qui représenteront ci-après les seigneuries.

XXVI. "A l'égard de tous les droits acquis dans ou sur "aucune seigneurie, avant la publication dans le Canada "Gazette, de l'avis du receveur général du dépôt, entre ses " mains, du cadastre d'une seigneurie, et pour la conserva-"tion desquels une opposition aura été filée dans les six " mois à compter de la date de la dite publication, tous les " biens fonds et droits réels qui lors de la passation et im-" médiatement avant la passation du présent acte, étaient " possédés par le seigneur comme fesant partie de sa sei-" gneurie, tous les droits qui lui seront assurés par le cadas-"tre d'icelle, toutes les rentes à être créées par le présent " acte, tous les deniers qui proviendront du rachat de toutes " telles rentes, ou qui seront reçus par le seigneur sur l'allo-" cation faite par le présent acte aux consitaires pour le " rachat des droits, charges et redevances seigneuriales, et " toutes les propriétés et droits acquis par tel seigneur de " manière à représenter tels deniers, seront pris et considé-" rés comme étant inhérents au domaine de telle seigneurie, " et comme représentant telle seigneurie; mais à l'égard " de tous droits à échoir ci-après, ou pour la conservation " desquels il n'aura pas été filé d'opposition dans le délai " susdit, tous tels biens fonds, droits, rentes et deniers seront " pris et considérés être, et seront à toutes fins quelconques, " des propriétés et droits séparés et indépendants; et il ne " sera pas nécessaire qu'aucune personne se qualifie comme " étant ou comme ayant toujours été seigneur pour pouvoir " posséder ou recouvrer, ou exercer aucun d'iceux.

CLAUSE Z.

XXVII. "Toutes rentes constituées, à être créées en vertu du présent acte, auront les mêmes priviléges ex causd que le droit du bailleur de fonds, et la même préférence sur toutes autres réclamations hypothécaires affectant le bien fonds, que tous droits seigneuriaux sur tel bien fonds, ou provenant de tel bien fonds, auraient eu avant le rachat des dits droits, sans aucun enregistrement à cet effet; mais le créancier n'aura pas le droit de recouvrer plus de cinq années d'arrérages de toutes telles rentes; et à de faut de meubles suffisants pour prélever le montant d'un faut de meubles suffisants pour prélever le montant d'un sur le créancier de la contract d'un faut de meubles suffisants pour prélever le montant d'un sur le créancier de la créancier de la

"jugement pour tels arrérages, quoiqu'il se monte à moins que dix louis courant, exécution pourra émaner contre tel bien fonds après un délai d'une année, à compter de la date de tel jugement et pas avant.

CLAUSE A.A.

XXVIII. "Toute rente constituée, établie en vertu du pré"sent acte, sera toujours rachetable du consentement du
"propriétaire du bien fonds et du seigneur, dans les cas où
"le seigneur a droit au capital d'icelle pour son usage et
"pas autrement; mais si la seigneurie est substituée ou
"possédée par un tuteur, curateur ou propriétaire usufrui"tier, et qu'une opposition soit filée et alors en force, la
"rente et les arrérages seulement seront reçus, sujets tou"jours à l'exception dans la clause suivante, qui s'appli"quera à tous les cas de rachat de telles rentes."

CLAUSE B.B.

XXIX. "Pourvu toujours, qu'il ne sera loisible de racheter " aucune rente constituée que du consentement du seigneur " ayant droit au capital d'icelle pour son propre usage, en " aucun autre temps dans aucune année que le jour auquel " telle rente est payable: mais pourvu aussi, qu'il sera, en "tout temps, et soit que le seigneur ait ou n'ait pas droit au " capital des rentes constituées, en vertu du présent acte, " pour son propre usage, loisible aux censitaires dans toute " seigneurie de racheter par un seul paiement toutes les " dites rentes constituées restant alors dans la seigneurie, " et dans tel cas le prix de rachat sera payé au seigneur, " s'il n'y a pas alors d'opposition de filée comme susdit et " en force; et s'il y a une telle opposition, alors il sera payé " au receveur-général, et il en sera disposé à tous égards " comme de deniers revenant au seigneur du fonds spécial "approprié pour venir en aide aux censitaires: et le paie-" ment de tel prix de rachat sera toujours un des objets pour " lequel des deniers pourront être prélevés sur le crédit du " fonds d'emprunt municipal consolidé pour le Bas-Canada, " en vertu d'aucune loi en force pour le prélèvement de deniers sur le crédit de tel fonds; et le prix de rachat en " vertu de cette clause sera toujours la somme capitale dont " les rentes rachetées seront égales à l'intérêt légal, à moins " qu'il ne soit convenu d'un autre taux entre les censitaires " et un seigneur ayant droit à tel prix de rachat pour son " propre usage."

CLAUSE C.C.

Etant la douzième clause du bill amendé.

DISPOSITIONS DIVERSES.

XXX. "La vente par décret n'aura l'effet de libérer aucun "immeuble tenu alors et jusque là à titre de cens et ainsi "vendu, d'aucun des arrérages de droits, charges, conditions ou réserves établis en faveur du seigneur, sur tel "immeuble dus avant la complétion du cadastre de la seigneurie, dans laquelle tel immeuble est situé, ou de toute "rente constituée payable sur icelui en vertu de tel cadastre; "mais tout tel immeuble sera censé avoir été vendu à la "charge pour l'avenir de tous tels droits, charges, conditions ou réserves, sans que le seigneur soit tenu pour cette "fin de former opposition avant la vente.

CLAUSE D.D.

Elant la treizième clause du bill amendé.

XXXI. "Si, nonobstant les dispositions de cet acte, l'on "forme, à l'avenir, quelque opposition afin de charge pour "la conservation d'aucun des droits, charges, conditions ou "réserves mentionnés dans la clause de cet acte qui pré"cède immédiatement la présente clause, telle opposition "n'aura pas l'effet de suspendre la vente, et l'opposant "n'aura droit à aucuns frais sur icelle, mais elle sera rap"portée en cour par le shérif, après la vente, pour valoir ce "que de droit."

CLAUSE E.E.

Etant la quarante-deuxième clause du bill amendé.

XXXII. "Le seigneur de qui relevait tout fonds dont la "tenure sera commuée, en vertu du présent acte, sera maintenu dans ses priviléges et hypothèques sur ce fonds pour
le paiement de tous arrérages de droits seigneuriaux
légalement dus lors de cette commutation.

CLAUSE F.F.

Etant une partie de la quarante-troisième clause du bill amendé.

CERTAINES TERRES DÉCLARÉES AVOIR ÉTÉ ET ÊTRE TENUES EN FRANC-ALEU ROTURIER.

XXXIII. "Tous fonds que tout seigneur a, par un acte ou contrat par écrit exécuté avant ce jour, décharge ou

"qu'il est convenu de décharger de tous droits seigneu"riaux, en considération du paiement d'une somme d'ar"gent ou d'une rente annuelle, sont par le présent déclarés
"être, et avoir été, du jour de la date de tout tel acte ou
"contrat, francs de tous tels droits seigneuriaux, et tenus
"en franc-aleu roturier; mais les commissaires pour la
"confection des cadastres des seigneuries dans lesquelles
"seront situés tels fonds, agiront à l'égard de tous tels
"fonds, comme s'ils étaient tenus en roture, et lorsqu'ils se"ront sujets à une rente annuelle, ils établiront et spécifie"ront dans le cadastre le capital de toute telle rente, afin
"qu'elle puisse être rachetée par la personne tenue au
"paiement d'icelle, de la même manière que toute rente
"constituée établie par le présent acte."

CLAUSE G.G.

Etant une partie de la quarante-troisième clause du bill amendé. XXXIV. "Tous fonds sur lesquels des droits d'indemnité "ont été payés à un seigneur, et qui n'ont pas été vendus "ou concédés depuis tel paiement à des personnes possé- "dant autrement qu'en main-morte, sont par le présent "déclarés être, et avoir été, du jour de la date de tel paie- "ment ou de tout acte ou contrat par écrit obligeant tel pro- "priétaire à payer tels droits, déchargés de toutes rede- "vances et charges seigneuriales, et tenus en franc-aleu "roturier, mais sujets au paiement d'une rente constituée "égale aux cens et rentes légalement dus sur iceux."

Page 24, ligne 30.—Après "interprétation" insérez "et étenda du présent acte." Page 24, ligne 32.—Retranchez depuis "Acte" jusqu'à "ne" dans la 33e ligne.

Page 24, ligne 43 et 44.—Retranchez depuis "Majesté" jusqu'à "aux" dans la 45e ligne.

Page 24, ligne 45.—Retranchez depuis "terre" jusqu'à "des."

Page 25, ligne 5.—Retranchez depuis "Sherrington" jusqu'à la fin de la clause, ct insérez "Pourvu toujours que le Gouverneur en Conseil "ponrra, s'il le trouve à propos, accorder aux censitaires des seigneuries de la couronne dont les revenus appar"tiennent à la province, (y compris les seigneuries du ci"devant ordre des jésuites) sur commutation de leurs terres,
"des avantages et une aide égaux à ceux qui sont par le
"présent acte accordés aux censitaires des seigneuries qui
"ne sont pas exemptées de l'opération du présent acte."

Page 25, ligne 8.—Retranchez depuis "Acte" jusqu'à "aux" dans la 9e ligne, et insérez "n'affectera le droit de recevoir ou recouvrer tous."

- Page 25, ligne 9.—Retranchez depuis "de" jusqu'à "échues" et insérez "droits "seigneuriaux."
- Page 25, ligne 10.—Retranchez depuis "Acte" jusqu'à "ne" dans la douzième ligne, et insérez "ou."
- Page 25, ligne 16.—Retranchez depuis "réclamer" jusqu'à "seigneur" dans la "18e ligne, et insérez "par suite de la privation d'aucun "droit dont elle croirait avoir été illégalement privée par "son."
- Page 25, ligne 19.—Retranchez depuis "passé" jusqu'à la fin de la clause, et insérez get rien de contenu dans le présent acte ne sera "censé affaiblir ou maintenir aucune réclamation d'aucun "seigneur ou d'aucun censitaire à aucun droit réclamé "par ou pour eux, respectivement, à l'audition des ques"tions et propositions qui, en vertu du présent acte, de"vront être soumises à la décision des juges, mais icelles "scront décidées suivant la loi, telles qu'elles l'étaient immé"diatement avant la passation du présent acte.
- Page 25, ligne 46.—Après "seigneurie" insérez les mots "seigneur et censi"taire s'appliqueront au propriétaire de toute rente con"stituée créée en vertu du présent acte, et la personne qui
 "en est chargée respectivement, aussi bien qu'au proprié"taire et la personne chargée des dits droits et devoirs
 "représentés par la dite rente."

Page 26, ligne 7.—Retranchez depuis "dépendances" et insérez clause H.H. CLAUSE H.H.

" lature telle que déclarée par le présent.

"La législature se réserve le droit de faire toute disposi-"tion déclaratoire ou autre qui pourra être jugée néces-"saire pour mettre pleinement à effet l'objet dn présent " acte, lequel objet est déclaré être,-d'abolir, aussitot que " possible, tout droits, charges et redevances féodales et " seigneuriales, en leur substituant des rentes constituées "d'égale valeur,-d'accorder au seigneur une indemnité " raisonnable, et rien de plus, pour tous les droits lucratifs " que la loi lui donne, et que le présent acte abolira, -de " conserver les droits des tiers, à moins que tels droits ne "soient perdus par leur propre faute ou négligence, et " d'aider le censitaire à même les fonds provinciaux à ra-" cheter ces charges seigneuriales qui sont si préjudiciables "à son indépendance, à son industrie et à son esprit d'en-"treprise;-et toute prescription et disposition du présent " acte recevront l'interprétation la plus libéral possible, dans " la vue d'assurer la mise à effet de l'intention de la légis-

DANS LA CÉDULE DU BILL.

Page 26, ligne 17.—Retranchez depuis "indiquant" jusqu'à "les" et insérez "rentes constituées en lesquelles."

Page 26, ligne 20.—Retranchez "pourront être rachetés" et insérez "sont con-

Page 26, ligne 26.—Retranchez depuis "commissaire" jusqu'à la fin de toutes les formules dans la cédule, et insérez "sous l'autorité de "l'acte seigneurial de mil huit cent cinquante-quatre."

Dans le préambule du bill.

Retranchez depuis "attendu" dans la première ligne jusqu'à "à" dans la 14e ligne, et insérez "qu'il est expédient d'abolir tous droits et " devoirs féodaux dans le Bas-Canada, soit qu'ils portent " sur le censitaire ou sur le seigneur, et d'assurer une com-" pensation raisonnable au dernier pour tout droit lucratif " qu'il possède aujourd'hui légalement, et qu'il perdra par " telle abolition; et attendu qu'en considération des grands " avantages qui doivent résulter pour la province de l'abo-" lition des dits droits et devoirs féodaux, et de la subtitution " d'une tenure libre à celle sous laquelle ont été tenues jus-" qu'ici les propriétés qui y sont sujettes, il est expédient " d'aider le consitaire à racheter les dites charges, plus " spécialement pour ce qui est de celles qui, tout en pesant " le plus lourdement sur l'industrie et l'esprit d'entreprise. " ne peuvent, par leur nature même, être autrement rendues " immédiatement rachetables sans oppression et injustice " dans beaucoup de cas."

DANS LE TITRE DU BILL.

Retranchez depuis "pour" jusqu'à "l'abolition."

Il a été alors proposé,

Que la Chambre se mette maintenant en comité sur le dit bill et le rapport du comité spécial sur icelui.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur les dits bill et rapport

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Walker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits bill et rapport en entier, et l'avait chargé de soumettre à l'adoption de cette Chambre les amendements proposés par le comité spécial.

Sur quoi il a été proposé,

Que le dit rapport soit adopté.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Il a été alors proposé,

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill, tel qu'amendé, ne soit pas maintenant lu la troisième sois, mais qu'il soit lu la troisième sois d'hui en six mois.

Objection étant aussi faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

Il a été alors proposé en amendement à la motion principale,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième sois, mais qu'il soit lu la troisième fois demain.

Objection étant aussi faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, Objection a été aussi faite sur icelle, et il a été Résolu dans l'affirmative.

Sur quoi le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Objection étant saite sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

DISSENTIT:-

PREMIÈREMENT.—Parce que ce bill traite et dispose des droits des seigneurs, sans aucunement les consulter, et parce que ce bill est une usurpation sur les droits et les propiétés des seigneurs, tels qu'ils sont garantis par les traités qui ont donné lieu à la cession du Canada à la couronne Britannique.

SECONDEMENT.—Parce que la législature du Canada n'est qu'une autorité subordonnée qui ne possède d'autres pouvoirs que ceux que lui confère sa charle, l'Acte d'Union, et parce qu'elle n'a pas le pouvoir de législater sur un sujet à l'égard duquel le Parlement Impérial ne pouvait législater sans enfreindre le traité qui lui a assuré la possession de la province.

TROISIÈMEMENT.—Parce que ce bill est inconstitutionnel, et dépouille les séigneurs de leurs droits et de leur propriété, sans leur accorder une compensation équivalente, et parce qu'il est une loi exceptionnelle et subversive des droits communs des sujets de Sa Majesté.

QUATRIÈMEMENT.—Parce que ce bill n'est pas le même que celui envoyé à cette Honorable Conseil par l'Assemblée Législative, et parce que l'on n'aspas

donné aux parties intéressées le temps nécessaire pour l'examen de ses dispositions et la considération du rapport du comité spécial de cette Honorable Chambre sur le dit bill, différant totalement du bill passé par l'Assemblée; et aussiparce que les dits amendements de cette Chambre ont été agréés et le bill lu,
tel qu'amendé, la troisième fois et passé, sans que le délai ordinaire accordé au
sujet de mesures d'une bien moindre importance ait été donné, et dans un moment où il y avait peu de Membres de présents dans la Chambre, à peine un
quorum, à la veille d'un ajournement, et après avoir refusé un appel de la
Chambre, et aussi lors de l'absence de plusieurs honorables Membres, sous l'impression qu'ils étaient que cette Chambre ne procéderait pas aussi précipitamment sur une mesure semblable, mais qu'elle serait remise jusqu'après l'ajournement, afin de donner aux parties intéressées le loisir de prendre en considération une mesure qui dépouille une classe de leurs droits légaux et de leurs
propriétés.

Cinquièmement.—Parce que ce bill pourvoit à ce que le seigneur sera tenu compulsoirement de payer le quint à la couronne, et est en conséquence sous ce rapport nouveau et sans précédent, et affecte d'une mainière grave et injuste les seigneurs qui se sont efforcés de concéder à leurs censitaires toutes leurs terres non concédées, dans la vue de l'établissement complet de leurs seigneuries, et qui ont aussi déboursé des sommes considérables pour leur amélioration; et parce que ce bill profitera d'une manière injuste aux seigneurs qui se sont constamment refusés de concéder à leurs censitaires leurs terres non concédées, on de les améliorer, en ce qu'ils n'auront seulement à payer que la valeur du quint qu'ils auraient été tenus de payer par la suite si l'on n'avait pas législaté sur la tenure seigneuriale, et simplement dans le cas de vente dans les seigneuries où ces terres non concédées étaient situées, ce qui réduit à une bagatelle le montant qu'ils auront à payer pour le quint, tandis qu'ils obtiendront en franc aleu roturier la totalité des dites terres non concédées.

Sixièmement.—Parce que ce bill ne permet aux parties intéressées qui se croient lésées d'en appeler à Sa Majesté, en son Conseil Privé, que sous certaines circonstances, tandis que par la loi du pays la partie lésée a le droit d'interjeter un tel appel sans l'imposition de conditions semblables à celles prescrites par ce bill.

Septièmement.—Parce qu'en vertu de la loi du pays, les seigneurs ont droit au cinquième de la valeur de toutes les terres prises dans leurs seigneuries, pour cause d'utilité publique, à titre d'indemnité additionnelle en sus de toute autre compensation.

HUITIÈMEMENT.—Parce que ce bill restreint les droits des propriétaires et leur défend d'alièner la partie de leurs biens qui ne leur rapporte aucun profit, mais qui produirait à leur avantage des sommes considérables, s'il leur était permis de les transporter à d'autres, en la manière qu'ils le jugeraient la plus convenable.

Neuvièmement.—Parce que ce bill est une mesure partielle et n'effectue pas la commutation de toutes les seigneuries en cette province, et fait une exception en faveur d'un grand nombre de seigneurs qui possédent de vastes seigneuries, et

les favorise au préjudice et pour la ruine d'autres qui ont un droit égal sinon meilleur à la protection de la couronne.

DIXIÈMEMENT.—Parce que d'après les termes de la capitulation de Québec, en 1759, de celle de Montréal, en 1760, et d'après les articles du traité de 1763, en vertu duquel le Canada a été cédé à la couronne Britannique, les seigneurs de ce pays ont été reconnus et déclarés comme étant une classe distincte de la masse des habitants, et leurs droits et leurs propriété ont été spécialement mentionnés comme devant être conservés lors du changement de dynastie, et parce qu'en conséquence du dit traité, le parlement du Royaume-Uni non plus que celui de cette province ne pouvaient intervenir relativement à ces droits de propriété.

SAVEUSE DEBEAUJEU.

DISSENTIT:-

Parce que par les capitulations, les traités et les actes impériaux, les propriétés seigneuriales sont déclarées inviolables.

Parce que les seigneurs ayant été reconnus par les gouvernements de France et d'Angleterre comme formant une classe distincte, la législature de cette province n'a pas le droit d'intervenir par des dispositions législatives entre les seigneurs et les censitaires, à moins que les parties intéressées sollicitent de concert l'intervention de la législature.

Parce que notre constitution étant une constitution écrite et subordonnée, la législature ne peut, sans outrepasser ses pouvoirs, législater sur le dit bill.

PIERRE BOUCHER DEBOUCHERVILLE.

DISSENTIT :--

Parce que si la législature à le pouvoir et peut constitutionnellement intervenir par des dispositions législatives entre les seigneurs et les censitaires, sans leur consentement mutuel, le bill actuel ne s'étend pas à toutes les seigneuries, non plus qu'il ne pourvoit à l'abolition complète de la tenure féodale dans le Bas-Canada.

DEUXIÈMEMENT.—Parce que l'appropriation de £150,000 prise à même le fonds consolidé et les revenus des localités dans le Bas-Canada, l'est aussi sur les habitants des townships qui n'ont aucun intérêt pécuniaire dans la question, et qui ont acquis leurs terres en franc et commun soccage, et se trouvent néanmoins par cette mesure tenus de contribuer au paiement des dettes dues par les censitaires aux seigneurs.

TROISIÈMEMENT.—Parce que la même classe de revenu des localités qui, dans le Bas-Canada, provient des townships, et qui, par ce bill, forme partie du fonds d'indemnité des seigneurs, se trouve réservée dans le Haut-Canada, pour être appropriée par les municipalités à des objets de localité, établissant ainsi une distinction entre la même classe d'individus qui possèdent leurs terres précisément sous la même tenure.

P. H. MOORE.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé le bill moie

tionné en dernier lieu, avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui imposent des droits de douane," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 14 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables Messieurs	
		Moore,	Leslie,
		DIONNE,	QUESNEL,
		WALKER,	Bourret,
		DEBOUCHERVILLE,	DEBEAUJEU,
		Ferrier,	Turgeon,
	•	MATHESON,	PANET,
		Boulton,	Belleau,
		TACHÉ.	WILSON.

PRIÈRES.

L'Honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de James Shuter et autres, des paroisses de Montréal et Lachine, demandant une indemnité pour les dommages causés à leurs fermes et propriétés par suite de la construction d'un canal pour conduire l'eau à la cité de Montréal.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assembléé Législative par M. Prévost et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour permettre aux notaires de recevoir l'avis des "parents et amis, sans commission d'aucun juge, dans tous les cas où les juges "peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hos-"pice de la maternité de l'université dans la cité de Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le dispensaire de Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie des ardoisières de Shipton," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie des ardoisières de Kingsey," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le "collége de St. François," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remisc.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le collége de St. François," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième sois demain.

Il a été proposé,

Que la partie des procédés de cette Chambre insérée dans le journal d'hier, relativement au bill intitulé; "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et de"voirs féodaux dans le Bas-Canada," soit imprimée dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résolu dans la négative.

Il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouvernenr-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de quatre mille louis, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses courantes du Conseil Législatif, dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membre de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 15 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Moore,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Ferrier,
Taché,

Les honorables Messieurs

Quesnel,
Duesnel,
Debourret,
Debourret,
Panet,
Belleau,
Wilson.

PRIÈRES.

Les honorables M. Matheson et Leslie sont entrés.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cet Honorable Conseil un état indiquant:—

1er.—L'étendue et la longueur totale des chemins ouverts et faits dans le Bas-Canada, en vertu des dispositions des actes 16 Vict., chap. 155 et 156.

2me.—Quelles parties de ces chemins ont été complêtées dans les seigneuries, et quelles parties dans les townships, en donnant les noms des dites seigneuries et townships.

3me.—La longueur totale de ces chemins donnés par contrats, quelle quantité reste à parfaire, et le nom de la seigneurie ou township où il reste une quantité de chemins à parfaire, et laquelle dans chaque localité.

4me.—Le point de départ de chacun des dits chemins et où il doivent aboutir respectivement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le collège de St. François," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Les honorables MM. Boulton et Turgeon sont entrés.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer les membres de la société américaine britannique de bienveillance du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil de la province, pour l'année mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des subsides sont requis; et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Il a été proposé,

Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résalu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte in "titulé: 'Acte pour étendre la franchise élective et mieux définir les qualifications des voteurs de certaines divisions électorales, en adoptant un système

A. 1854.

" pour l'enregistrement des voteurs, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Pouliot et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes dans "cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les membres " de la sociéte américaine britannique de bienveillance du Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Leslie, Bourret et Wilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 16 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	Moore,		LESLIE,
	DIONNE,	Arry.	QUESNEL,
	WALKER,		BOURRET,
	DEBOUCHERVILLE,		DEBEAUJEU,
	Ferrier,		PANET,
	MATHESON,		BELLEAU,
	TACHÉ.		WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable M. Wilson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer les membres de la société américaine britannique de "bienveillance du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmatif.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Les honorables MM. Boulton et Turgeon sont entrés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "intitulé: 'Acte pour étendre la franchise élective et mieux définir les qualifi-" cations des voteurs de certaines divisions électorales, en adoptant un système "'pour l'enregistrement des voteurs,' " a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambres en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes dans cette province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Bourret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affimative.

Ordonné, Qu'un des maître en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Northumberland, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour légaliser les cotisations faites dans le "Haut-Canada, durant l'année mil huit cent cinquante-quatre, et prolonger le temps pour faire les cotisations et percevoir les taxes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Ross et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les "nom et raison de la compagnie des mines du Saint Laurent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill

intitulé: "Acte pour autoriser la cité de Québec à faire un emprunt pour conso-"lider sa dette," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Drummond et Arthabaska, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville et Richmond," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Belleau et Wilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de sociétés " de construction dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, ¡Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Bourret et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la corporation du maire et des conseillers de la "cité de Québec, à emprunter une somme additionnelle pour la construction de "l'aqueduc," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret. Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'aiourneront à loisir.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de la municipalité du township de Harwich, demandant qu'à l'avenir lorsqu'il sera accordé une charte pour la construction de chemins de fer dont la longueur excédera vingt-cinq milles, la compagnie soit tenue de construire une double voie férée sur la dite ligne de chemins.

Ordonné. Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Turgeon a présenté une pétition de la municipalité du comté d'Outaquais, division No. 2, demandant que les modifications que l'on se propose de faire à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil, ne soient pas favorablement recues.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général Cayley et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour étendre et amender l'acte " pour établir un fonds consolidé d'emprunt municipal pour le Haut-Canada, en "l'appliquant au Bas-Canada, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Belleau a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été réséré le bill intitule: "Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de sociétés de cons"truction dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affimative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la cité de Québec à faire un emprunt pour consolider sa "dette," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la corporation du maire et des conseillers de la cité de "Québec, à emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'aque-"duc," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la compa-"gnie des mines du St. Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Il a été proposé,

Que le rapport soit maintenant reçu.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit rapport ne soit pas maintenant reçu, mais que le dit bill soit référé de nouveau au même comité spécial, afin qu'il soit amendé.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été aussi

Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence,

L'honorable M. Moore, du comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative pour la direction et l'administration de la bibliothèque du parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :-

Le comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative pour la direction et l'administration de la bibliothèque du parlement, à l'honneur de présenter son troisième rapport:—

Le comité de régie de l'Institut Canadien s'est adressé à votre comité pour obtenir une allocation, asin de l'assister à publier son journal qui est une feuille mensuelle destinée à répandre les connaissances scientifiques et littéraires, mais principalement dévouée au développement des sciences et des arts en cette pro-Il sert aussi de véhicule à la publication de papiers intéressants sur des sujets qui se rattachent à la prospérité de la province et dont on a fait la lecture devant l'Institut, comme il est en même temps un record des procédés de cette intéressante association qui chemine d'un pas assuré dans la voie du progrès, D'après un arrangement récent, les procédés de la société littéraire et historique de Québec, sont aussi publiés dans ce journal. Sous le point de vue de son importance comme moyen sûr de répandre des connaissances utiles et pratiques sur des sujets dont l'importance s'accroit journellement en ce pays, et comme un dépôt où l'on pourra recueillir et conserver des informations relatives aux ressources minérales et manufacturières du Canada, tendant à promouvoir nos intérêts à l'étranger, le comité recommande à l'unanimité que l'on souscrive pour soixante exemplaires de ce journal à compter de son premier numéro, et que l'on continue cet abonnement jusqu'à nouvel ordre. Il suggère en même temps que ces exemplaires soient distribués dans les proportions suivantes, aux différents instituts des artisans, colléges et écoles, savoir : trente-six exemplaires dans le Haut-Canada et vingt-quatre dans le Bas-Canada, le comité est en ce moment en correspondance avec l'éditeur de ce journal dans la vue de s'assurer dans quelles localités l'on pourrait accroître la circulation de ce journal de manière à favoriser davantage les intérêts de cette publication, et à rencontrer les vues du comité dans l'intérêt des parties auxquelles il désire l'envoyer.

Après avoir obtenu ces renseignements et l'assentiment de cette Chambre è sa recommandation, il ordonnera que l'envoi de ces exemplaires aux parties aux quelles ils sont destinés, se fasse directement du bureau du journal.

Votre comité annonce que depuis son dernier rapport, Sir Charles Stuart a exprimé son désire d'accéder aux offres du comité relativement à l'achat d'une partie des livres de sa bibliothèque, en conséquence il met à la disposition de la bibliothèque tous les ouvrages qui lui conviendront, sans restriction quant au montant de l'achat.

Le comité a, en conséquence, requis les bibliothécaires d'examiner la collection après l'ajournement des Chambres, et, avec l'aide des honorables Orateurs des deux Chambres, de faire choix des livres qui paraîtront le mieux convenir à la bibliothèque, et d'en présenter une liste au comité lors de la réminon des Chambres. Le prix des livres sera déterminé par des arbitres, mais l'achat ne sera clos qu'après que le comité aura approuvé le choix qui aura été fait, et les conditions de paiement.

Bibliothèque du Parlement, 15 décembre, 1854.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé de nouveau le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison "de la compagnie des mines du St. Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23.—Retranchez "Count."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de J. B. E. Dorion, demandant un acte pour incorporer une compagnie sous le titre de "Compagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville, et Richmond."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dit amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

DANS LE SECOND AMENDEMENT.

CLAUSE E.

Ligne 32.—Retranchez les mots "son étendue," et insérez les mots "sa valeur
"à l'égard des fonds tenus comme emplacements ou lois à
"bâtir, ou pour d'autres fins que les fins de l'agriculture,
"et en proportion de son étendue à l'égard de terres pos"sédées pour les fins de l'agriculture."

CLAUSE J.

Ligne 22.—Après le mot "juges," insérez les mots "de la cour spéciale," et

Ligne 24.—Après le mot "mentionné" à la fin de la dite clause, ajoutez les
mots, "et dans le cas où aucune des décisions prononcées
"par la dite cour spéciale serait renversée ou changée, sur
"appel au Conseil Privé, les commissaires formant la cour
de révision des cadastres ci-après mentionnés, changeront
"et amenderont les cadastres en conséquence."

CLAUSE M.

Lignes 11, 12 et 13.—Retranchez "toutes eaux, pouvoirs d'eau et immeubles "qui lui appartiennent maintenant en sa qualité de sei-"gneur," et insérez à la place "tous pouvoirs d'eau et im-"meubles qui lui appartiennent."

Ligne 28.—Après les mots "redevances féodales" à la fin d'icelle, ajoutez les mots "Pourvu toujours qu'aucun seigneur ne concedera ni "n'aliénera aucune partie des terres non concédées dans "la seigneurie, qu'après qu'avis du dépôt du cadatre "d'icelle aura été donné comme susdit, et toute telle con- "cession ou aliénation sera nulle et de nul sfiet,"

CLAUSE N.

Ligne 3.—Après le mot "Acte," insérez les mots "par un contrat subséquent "au contrat de concession," et

Lignes 8 et 9.—Retranchez les mots "qui appartiennent," et in étes insimile "ainsi acquis."

CLAUSE R.

Ligne 6.—Entre les mots "susdit" et "sera," insérez les mots suivants "et la "différence entre la valeur absolue en franc aleu roturier de "tous fonds, eaux et pouvoirs d'eau non concédés dans les "seigneuries, et la valeur des droits du seigneur en iceux."

CLAUSE C. C.

Ligne 3.—Retranchez les mots "arrérages de."

Il a été proposé,

Que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.

Il a été proposé en amendement,

Qu'ils ne soient pas maintenant pris en considération, mais qu'ils soient pris en considération d'hui à six mois.

Des débats s'étant élevés,

Il a été proposé en amendement à l'amendement,

Que la considération des dits amendements soit remise au premier jour de mars prochain.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur l'amendement à la motion principale, il a été aussi

Résolu dans la négative.

Et la question étant alors mise sur la motion principale, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

La Chambre a, en conséquence, procédé à la considération des dits amendements.

Lesquels étant lus de nouveau par le greffier, et la question de coucours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé:

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a concouru dans les amendements faits aux amendements de cette Chambre au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

Il a été proposé,

Que le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorpo-"rer la compagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville et Richmond," soit déchargé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par Sir Allan Napier MacNab et autres, comme suit :-

Assemblée Législative,

Samedi, 16 décembre, 1854.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté une adresse d'adieu à Son Excellence le Gouverneur-Général, à l'occasion de sa retraite du gouvernement de cette province, et demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

Ordonné, Que Sir Allan Napier MacNab porte le dit message au Conseil

Législatif.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblee.

Et alors ils se sont retirés.

La dite adresse à Son Excellence a été alors lue par le greffier comme suit;

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comté d'Elgin et Kincardine, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannigue du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise a Votre Excellence:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les commune du Canada, assemblés en Parlement Provincial, prenons humblement la liberté d'approcher de Votre Excellence, pour vous exprimer notre sincère regret à l'occasion de la retraite de Votre Excellence du gouvernement de cette colonie, que vous avez pendant si longtemps administré avec honneur pour vous même et avec avantage pour le pays, et pour féliciter votre seigneurie sur l'amélioration qui s'est opérée dans le bonheur et la prospérité de la province, par suite de la manière habile dont Votre Excellence s'est acquittée du mandat confié à Votre Excellence par Notre Gracieuse Souveraine, et sur les dignités qui ontété conférées à Votre Seigneurie comme marque de sa faveur distinguée et en appréciation des services rendus par Votre Excellence à la Couronne de Sa Majesté. Et de plus, pour assurer Votre Excellence que nous conserverons foujours la plus haute estime et le plus profond respect pour votre noble caraclére que nous ferons les vœux les plus ardents pour votre bien-être et votre benieur

futur, et que nous souhaitons sincèrement que Votre Excellence vive longtemps pour jouir de la faveur de Votre Souveraine et de l'approbation de votre pays.

L. V. SICOTTE,

Orateur, A. L.

Il a été proposé,

De concourir avec l'Assemblée Législative, en remplissant le blanc par les mots "le Conseil Législatif et."

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir la dite adresse des deux Chambres, et que Son Excellence avait fixé lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, à l'hôtel du gouvernement dans cette cité.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé lundi prochain, le 18 du courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'adresse conjointe des deux Chambres relativement à la retraite de Son Excellence du gouvernement de cette province, et que le Conseil Législatif se rendra auprès de Son Excellence au temps indiqué.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Ross et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes "sous les nom et raison de la compagnie des mines du St. Laurent," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à lundi prochain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 18 décembre, 1854.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MOORE. DIONNE,

Taché. DEBEAUJEU.

WALKER,

Turgeon, PANET.

DEBOUCHERVILLE,

BELLEAU.

FERRIER, MATHESON.

PRIÈRES.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Morin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour mieux pourvoir à la liberté des élections," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport a ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Il a été proposé,

Que les témoignages pris par le comité spécial nommé le vingt-et-unième jour de septembre dernier, pour s'enquérir des accusations portées contre les

Membres de la dernière administration, soient imprimées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Sanborn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie des mines du "Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Casault et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour faire de meilleures dispositions pour "l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le Très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier de l'Ordre Très-ancien et Très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et

de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, "que c'est le plaisir de Son Excellence "qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément, comme suit :--

Acte pour permettre aux cours supérieures de loi et d'équité de contraindre à comparaître devant elles les témoins qui ne sont point sous leur juridiction, et pour donner effet à la signification de l'ordre de cour en pareil cas dans quelque partie que ce soit du Canada.

Acte pour incorporer le collége Masson à Terrebonne.

Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées comme lots numéros cinq et six, division A, du township de Guelph, et en appliquer le produit aux objets du fidéicommis.

Acte pour dissiper des doutes et expliquer le statut provincial, 12 Victoria, chapitre 42, pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la ville de Whitby, et en définir les limites.

Acte pour déclarer valide un certain arpentage de partie de la ville de Corn-wall.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne de navigation océanique à la vapeur.

Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des deniers provenant des terres jusqu'ici connues sous le nom de réserves du clergé, en les rendant disponibles pour des objets municipaux.

Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada.

Acte pour amender les actes relatifs à compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Acte pour autoriser la banque de Québec à augmenter son capital, et pour d'autres fins relatives à la dite banque.

Acte pour amender la charte et augmenter le capital de la banque de Montréal.

Acte pour autoriser la banque commerciale du district de Midland augmenter son capital, et pour faciliter le transfert des actions en certains casi

Acte pour autoriser la banque du Haut-Canada à augmenter son capital et pour faciliter le transfert des actions en certains cas.

Acte pour incorporer la compagnie des bateaux à vapeur océaniques de Montréal.

Acte pour amender les divers actes qui incorporent la banque de la cité, et pour en augmenter le capital.

Acte pour étendre au Bas-Canada les dispositions de l'acte pour établir un étalon de poids pour les différentes espèces de grains, légumes et semences dans le Haut-Canada.

Acte pour augmenter le capital de la banque du Peuple, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte qui remet en vigueur un acte qui autorise les habitants de la seigneurie d' Yamaska, à régler la commune de la dite seigneurie.

Acte pour amender les lois de naturalisation de cette province.

Acte pour incorporer l'académie de Huntingdon.

Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la société amicale de Québec.

Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la rive nord.

Acte pour amender l'acte qui incorpore les commissaires du Havre de *Port Hope*, et pour les autoriser à emprunter une autre somme d'argent pour le compléter.

Acte pour ériger la ville de Bytown en cité, sous le nom de cité d'Outaouais.

Acte pour amender l'acte des compagnies à fonds social pour la construction de jetées, quais, bassins secs et havres, dans le Haut-Canada.

Acte pour confirmer un certain arpentage du township de Bedford.

Acte pour autoriser le conseil municipal du township d'Otonabee, à échanger une réserve de chemin de concession pour une autre portion de terre à être donnée en remplacement d'icelle.

Acte pour amender l'acte pour incorporer les associations d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe.

Acte pour augmenter le capital de la compagnie du pont suspendu de Niagara.

Acte pour mettre le révérend William Ritchie en état de vendre et transporter, ou léguer certaines terres tenues par lui en fidéicommis.

Acte pour permettre aux notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans commission d'aucun juge, dans tous les cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires.

Acte pour permettre aux ministres de l'église luthérienne évangélique dans cette province, de célébrer les mariages et tenir des registres de mariages, baptêmes et sépultures.

Acte pour étendre au Bas-Canada, l'acte intitulé, "Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le Haut-Canada."

Acte pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse.

Acte pour venir en aide à nne congrégation religieuse à Montréal, appelée l'église évangélique allemande.

Acte pour pourvoir à la tenue des diverses cours de comté dans le Haut-Canada, en cas de maladie ou d'absence inévitable du juge du comté.

Acte pour permettre au bureau des syndics d'école de la ville de Chatham, de disposer, d'une manière avantageuse, d'un lot de terre approprié pour des fins d'école dans cette ville.

Acte pour incorporer la compagnie de cuivre du Canada.

Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope, et pour amender l'acte qui l'incorpore.

Acte pour autoriser les syndics et membres de l'église de Zicn, à Montréal, à aliéner et hypothéquer certaines propriétés de la dite église, et pour d'autres fins-

Acte pour incorporer la compagnie des mines de Mégantic.

Acte pour régler le temps pour payer les lettres de change et billets promissoires qui deviennent dus les jours de sêtes légales.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et du Saguenay.

Acte pour incorporer la compagnie des mines et explorations de Québec et St. François.

Acte pour incorporer la bourse de Toronto.

Acte pour incorporer la compagnie internationale des mines et manufactures.

Acte pour amender les actes qui imposent des droits de douane.

Acte pour incorporer le dispensaire de Montréal.

Acte pour incorporer l'hospice de la maternité de l'université dans la Cité de Montréal.

Acte pour incorporer la compagnie des ardoisières de Shipton.

Acte pour incorporer la compagnie des ardoisières de Kingsey.

Acte pour incorporer le collége de St. François.

Acte pour incorporer les membres de la société américaine britannique de bienveillance du Canada.

Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour étendre la franchise élective et mieux définir la qualification des voteurs de certaines divisions électorales, en adoptant un système pour l'enregistrement des voteurs."

Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes dans cette province.

Acte pour légaliser les cotisations faites dans le Haut-Canada durant l'année mil huit cent cinquante-quatre, et prolonger le temps pour faire les cotisations et percevoir les taxes.

Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la compagnie des mines du Saint Laurent.

Acte pour autoriser la cité de Québec à faire un emprunt pour consolider sa dette.

Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-Canada.

Acte pour autoriser la corporation du maire et des conseillers de la cité de Québec, à emprunter une somme additionnelle pour la construction de l'aqueduc.

Acte pour étendre et amender l'acte pour établir un fonds consolidé d'emprunt municipal pour le *Haut-Canada*, en l'appliquant au *Bas-Canada*, et pour d'autres fins.

Acte pour mieux pourvoir à la liberté des élections.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie des mines du Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada.

La sanction royale a été prononcée séparément sur ces bills par le greffier de cette Chambre, dans les mots suivants:—

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill

Alors l'Orateur de l'Assemblée Législative a adressé Son Excellence comme suit:

Qu'il plaise a votre excellence,

L'assemblée Législative a voté les subsides nécessaires pour le service publice et nous sollicitons maintenant l'assentiment de Votre Excellence au bill intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil de la province pour l'année mil huit "cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des subsides sont requis; et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du "revenu."

Le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit sur ce bill :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill."

L'Assemblée Législative s'en étant allée,

Il a plu à Son Excellence de se retirer.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse conjointe des deux Chambres au sujet de la retraite de Son Excellence du gouvernement de cette province, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la très-gracieuse réponse suivante:—

HONORABLES MESSIEURS

ET MESSIEURS,

L'expression de votre approbation et de votre estime, dans un pareil moment, m'est on ne peut plus agréable. Je sais que j'ai apporté peu de qualité dans l'exercice des fonctions de Gouverneur-Général du Canada, si ce n'est le désir le plus ardent de remplir mon devoir envers ma Souveraine et le peuple de cette province, et une juste appréciation de la grandeur et de l'importance de la tâche qui m'était confiée.

Si mes efforts ont été couronnés de quelque succès, il faut principalement l'attribuer à ce que j'ai pendant tout le temps coopéré de bon cœur avec les autres branches du parlement provincial, et avec les hommes publics jouissant de sa confiance.

J'attache le plus grand prix au témoignage que vous rendez dans cette adresse de l'avancement qui a eu lieu dans le bonheur et la prospérité de la province. Je prie Dieu que le Canada chemine d'un pas accéléré dans toutes les branches du progrès matériel et moral, dans toute la suite des temps, et que cette magui-

fique province continue à fournir un exemple des nobles fins auxquelles un peuple intelligent peut faire servir un système de gouvernement libre.

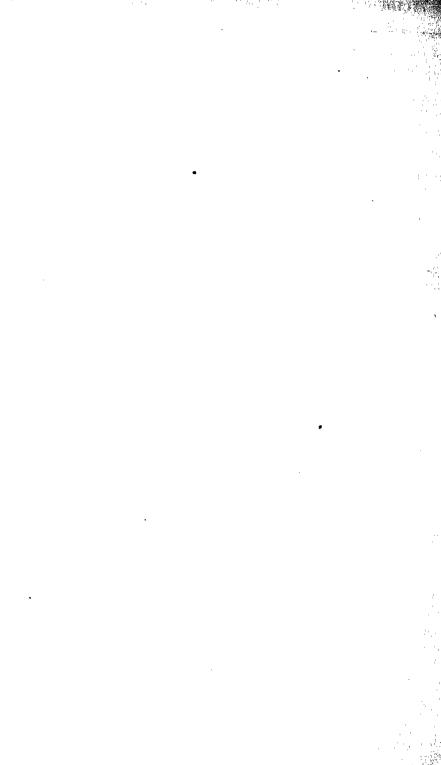
Ordonné, Que l'adresse conjointe des deux Chambres ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient immédiatement imprimées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à vendredi, le vingttroisième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à vendredi, le vingt-troisième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.



Vendredi, 23 février, 1855.

A trois heures et demie de l'après-midi, étaient-

Présents:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs McKay.

Les honorables Messieurs

Walker, Taché, PANET, BELLEAU.

Et saute d'un quorum, l'Orateur a déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, en conformité au soixante-et-onzième ordre permanent.

Samedi, 24 février, 1855.

A trois heures et demie de l'après-midi, étaient-

PRÉSENTS:

L'honorable John Ross, Orateur.

L'honorable M.

L'honorable M.

WALKER,

Taché.

Et faute d'un quorum, l'Orateur a déclaré la Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, en conformité au soixante-et-onzième ordre permanent.

A. 18

Lundi, 26 février, 1855.

A trois heures et demie de l'après-midi, étaient-

Présents:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Moore,

PANET.

WALKER,

BELLEAU.

TACHÉ,

Et faute d'un quorum, l'Orateur a déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, en conformité au soixante-et-onzième ordre permanent.

Mardi, 27 février, 1855.

A trois heures et demie de l'après-midi, étaient-

Présents:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MOORE,

DEBEAUJEU,

WALKER,

BELLEAU.

Taché,

Et faute d'un quorum, l'Orateur a déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, en conformité au soixante-et-onzième ordre permanent.

Mercredi, 28 février, 1855.

A trois heures et demie de l'après-midi, étaient-

Présents:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MOORE.

DEBEAUJEU. PANET,

WALKER, FERRIER,

BELLEAU.

Et faute d'un quorum, l'Orateur à déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, en conformité au soixante-et-onzième ordre permanent.

Jeudi, 1er mars, 1855.

A trois heures et demie de l'après-midi, étaient-

Présents:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

WALKER,

DEBEAUJEU.

FERRIER,

PANET,

TACHÉ,

BELLEAU.

Et faute d'un quorum, l'Orateur a déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, en conformité au soixante-et-onzième ordre permanent.

Vendredi, 2 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Moore, WALKER, BOURRET, DEBEAUJEU,

FERRIER, TACHÉ, QUESNEL, PANET, BELLEAU, WILSON.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable David Morrison Armstrong a été introduit entre les honorables MM. Taché et Wilson.

Alors l'honorable M. Armstrong a présenté à l'Orateur son writ de sommation, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :-

EDMUND HEAD.

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi.

A notre fidèle et bien-aimé David Morrison Armstrong, de Berthier, écuyer,-

SALUT:

CACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en commissions, fol. 121. Tros. Amiot,

vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires Enregistré, 13 février, importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la 1855. Lib. 23me des défences de notre province du Carada et l'églice d'icelle défense de notre province du Canada, et l'église d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Légis-

latif de notre dite province, et nous vous commandons le dit

David Morrison Armstrong, que, mettant de côté toutes difficultés et excusés quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite province, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons sait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Québec, dans notre dite province du Canada, le HUITIÈME jour de FÉVRIER, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et dans la dix-huitième année de notre règne.

E. H.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER, G. C. C.

Alors l'honorable M. Armstrong s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Tuylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pouradministrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un autre Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable Benjamin Seymour a été introduit entre les honorables MM. Moore et Bourret.

Alors l'honorable M. Seymour a présenté à l'Orateur son writ de sommation, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit:—

EDMUND HEAD.

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande. Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi.

A notre fidèle et bien-aîmé Benjamin Seymour, de Bath, écuyer—

SALUT:

ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires Enregistre, 13 février, 1855. importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et lib. D. S. folio 44. la défense de notre province du Canada, et l'église Dép. Rég. d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite province, et nous vous commandons le dit Benjamin Seymour, que mettant de côté toutes diffiultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite province, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement provincial

pourra être convoqué et tenu en notre dite province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aîmé Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Québec, dans notre dite province du Canada, le HUITIÈME jour de FÉVRIER, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et dans la dix-huitième année de notre règne.

Е, Н.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER, G. C. C.

Alors l'honorable M. Seymour s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. le receveur-général Taché a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

EDMUND HEAD,

Le Gouverneur-Général informe l'Honorable Conseil Législatif, qu'il a permis à l'honorable *Hamnett Pinhey* de s'absenter de son siège dans la Chambre pendant la présente session.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 26 février, 1855.

L'honorable M. le receveur-général Taché a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

EDMUND HEAD,

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Honorable Conseil 6 Janvier, Législatif, copie d'une dépêche du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 26 février, 1855.

No. 12

(Copie.)

Downing Street, 26 janvier, 1855.

Monsieur,—J'ai reçu du compte d'Elgin, avec prière de mettre devant la Reine, l'adresse à Sa Majesté, dont sa seigneurie était le porteur, adoptée conjointement par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada, exprimant à sa Majesté leurs cordiales congratulations sur la victoire remportée par les armées alliées de l'Angleterre et de la France sur les hauteurs de l'Alma, leur sympathic et leurs compassions pour les souffrances et les pertes occasionnées par cette victoire, et s'engageant à mettre à la disposition des commissaires royaux nommés par Sa Majesté, leur contribution en aide aux veuves et orphelins des soldats, marins et soldats de marine des armées et marines alliées d'Angleterre et de France qui pourront succomber dans la guerre. J'ai aussi reçu votre dépêche No. 6 du 5 courant, me transmettant deux traites pour dix mille livres sterling chacune, votées par le parlement provincial conformément à cette adresse.

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai mis cette adresse devant la Reine, qui l'a reçue très gracieusement, et Sa Majesté m'enjoint de vous dire qu'elle a été très heureuse de recevoir ces preuves de l'intérêt profond que prennent le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada aux exploits des braves troupes de Sa Majesté, et de celles de ses alliés, et de leur généreuse compassion pour les malheureux qui souffrent ou qui sont délaissés.

Il n'est pas nécessaire de vous assurer que la sympathie exprimée par la Législature du Canada avec le loyal peuple de Sa Majesté dans ce pays, et la libéralité de cette contribution au fonds patriotique, seront vivement appréciées par toutes les classes des habitants du royaume-uni. J'ai transmis les deux traites au duc de Newcastle, à l'ordre duquel elles sont payables, et elles seront employées par sa grâce de la manière voulue par le Conseil et l'Assemblée. J'ai aussi requis le comte de Clarendon de donner au gouvernement français une copie de l'adresse, et d'informer ce gouvernement que la somme de dix mille livres est tenue à sa disposition pour l'objet pour lequel elle a été remise.

J'ai, etc.,

(Signé,)

G. GREY.

Gouverneur, Sir Edmund Head, Bart., Etc., etc., etc. Canada.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de M. D. Meunier Lapierre, de St. Hugues de Ramsay, dans le comté de Bagot, notaire public, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a éprouvées durant les troubles de 1837 et 1838;

Aussi une pétition du révérend H. Routier et autres, commissaires d'école de la paroisse de St. Joseph de la Pointe Levi, demandant une allocation;

Aussi une pétition de Thomas Verchères de Boucherville, de Boucherville, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a éprouvées et pour les services qu'il a rendus pendant la guerre de 1812;

Aussi une pétition du révérend Antoine Gosselin et autres, de la paroisse de St. Jean, Ile d'Orléans, demandant la construction d'un quai sur le St. Laurent, en cet endroit;

Aussi une pétition de R. G. Guy et autres, propriétaires de terres sur le chemin d'en bas de Lachine, Montréal, demandant que l'acte 16 Vic., chap. 127, soit modifié de manière à ce qu'ils puissent avoir un recours légal pour les dommages qu'ils ont éprouvés par suite de la construction de l'acqueduc de la cité;

Aussi une pétition du révérend Antoine St. Germain, de la paroisse de Saint Laurent, Ile de Montréal, président de l'Académie Industrielle, demandant une allocation en faveur de cette institution;

Aussi une pétition du révérend Antoine Gosselin et autres, propriétaires, de l'Île d'Orléans, demandant une allocation en faveur d'une académie pour les filles, établie dans la paroisse de Ste. Famille;

Aussi une pétition de la corporation du collége de Ste. Anne de la Pocatière, demandant que l'allocation ordinaire en faveur de cette institution soit augmentée de manière à la mettre en état de parachever l'érection de certains édifices;

Aussi une pétition de O. E. Casgrain et autres, de la paroisse de l'Islet, dans le comté de l'Islet, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de la paroisse de St. Cyrille à la ligne provinciale;

Aussi une pétition de W. H. Le Moine et autres, propriétaires, de St. Féréol, et des paroisses environnantes, dans le comté de Montmorency, demandant une allocation pour améliorer les chemins et côtes dans la paroisse de St. Féréol;

Et aussi une pétition du révérend M. St. Germain, de la paroisse de St. Laurent, lle de Montréal, demandant une allocation en faveur de la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la dite paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de *Philip Ketcheson* et autres, du township de *Huntingdon*, demandant une allocation pour réparer certains chemins et ponts;

Aussi une pétition du révérend R. Whitworth et autres, du village de Philipsburgh et de ses environs, demandant une allocation pour les mettre en état de fonder et soutenir une académie dans le dit village;

Aussi une pétition du très-révérend lord évêque de *Montréal*, président de la société de l'école nationale, demandant que l'allocation annuelle ordinaire soit accordée à la dite institution;

Aussi une pétition de David A. Steele et autres, du township d'Augusta, Canada Ouest;

Aussi une pétition de Thomas Coates et autres, du township d'Edwardsburgh, Canada Ouest;

Et aussi une pétition de John G. Wood et autres, du township d'Augusta, Canada Ouest, demandant séparément une loi pour prohiber strictement toute espèce de trafic des liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un autre Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable Joseph Légaré a été introduit entre les honorables MM. Taché et Ferrier.

Alors l'honorable M. Légaré a présenté à l'Orateur son writ de sommation, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit:—

EDMUND HEAD.

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi.

A notre fidèle et bien-aîmé Joseph Légare, écuyer, de la cité de Québec,-

SALUT:

NACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires Enregistré, 13 février, 1855. importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la Lib. 23me des commissions défense de notre province du Canada, et l'église d'icelle,

Thos. Amot. nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Dép. Rég. Législatif de notre dite province, et nous vous commandons le dit Joseph Légaré, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite province, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aîmé Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, 35

etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Québec, dans notre dit province du Canada, le HUITIÈME jour de FÉVRIER, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et dans la dix-huitième année de notre règne.

E. H.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Alors l'honorable M. Légaré s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de Donald McArthur et autres, des townships de Grenville et d'Harrington, Canada Est, demandant une allocation pour les mettre en état d'ouvrir un chemin à travers certaines parties des dits townships;

Aussi une pétition du très-révérend Lord évêque de *Montréal*, et autres, syndics de l'école diocésaine de *St. Jean*, dans le *Bas-Canada*, demandant une allocation pour la bâtisse d'édifices convenables pour l'usage de la dite école;

Aussi une pétition du révérend T. Trudelle et autres, du village de Somerset, demandant une allocation en faveur d'une académie dans le dit village;

Et aussi une pétition du révérend R. R. Burrage, de Montréal, demandant une indemnité pour certaines pertes qu'il a éprouvées pour la cause de l'éducation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition d'Alexander Brown et autres, du township de Esquesing, dans le comté de Halton, demandant une loi pour prohiber le trafic des liqueurs enivrantes;

Aussi une pétition de John McDonald, reeve, et autres, conseillers du village de Caledonia, demandant que la loi des municipalités soit modifiée de manière à autoriser la division du dit village en quartier;

Et aussi une pétition de la division d'Holland Landing, No. 107, de l'ordre des fils de la tempérance, établi à Holland Landing, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du président et du secrétaire de l'association de l'école St. Jacques, à Montréal, demandant une allocation spéciale à part de l'allocation annuelle qu'ils reçoivent.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de P. L. Giroux et autres, du comté de Québec, demandant que l'acte municipal et des chemins du Bas-Canada, ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de E. Short et autres, de Sherbrooke, demandant une loi pour incorporer l'institut littéraire de Sherbrooke, et aussi qu'une allocation annuelle soit accordée en faveur de cette institution;

Aussi une pétition de J. H. Pope et autres, du township de Eaton, demandant une allocation pour la fondation d'un lycée à Cookshire, dans le dit township;

Aussi une pétition de *H. Hall* et autres, de *Dudswell* et des townships voisins, dans le comté de *Wolfe*, demandant que l'on établisse un nouveau circuit dans le district de *St. François*, sous le nom de "Circuit de *Wolfe*;"

Aussi une pétition de *Thomas Davis* et autres, du township de *Dudswell*, demandant une allocation pour les mettre en état d'ouvrir un chemin depuis la limite de la ville du dit township jusqu'à *Sherbrooke*; aussi pour la construction d'un pont sur la rivière *St. François*, et aussi que le bureau d'enregistrement du comté de *Wolfe*, soit établi dans le dit township de *Dudswell*;

Et aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, demandant que la garantie provinciale soit accordée au dit chemin, ou que la législature favorise sa construction d'une manière ou d'une autre.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures et demie du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend M. Routier et autres, marguillers et commissaires d'école de la paroisse de St. Joseph de la Pointe-Lévy, demandant une allocation en faveur d'un séminaire pour les filles dont la construction est en voie de progrès.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures et demie de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 3 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Moore, Walker, Ferrier,

Taché, DeBeaujeu,

PANET.

Les honorables Messieurs

Belleau, Wilson, Armstrong,

SEYMOUR,

PRIÈRES.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de la municipalité des cemtés unis de York et Peel, demandant que la loi des jurés soit modifiée; et aussi que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Armstrong a présenté une pétition de Daniel Capistran et autres, propriétaires et résidents sur les terres situées dans les concessions du Chenal du Moine et de St. Pierre de Sorel, demandant une loi pour les exempter du travail sur les chemins en dehors de la municipalité où ils résident;

Et aussi une pétition de Daniel Capistran et autres, du comté de Richelieu, demandant certaines modifications à l'acte seigneurial de 1854.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition du révérend C. Dufour et autres, de la paroisse de Saint Zotique, demandant une allocation pour l'érection d'un quai près de l'église de la dite paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Légaré a présenté une pétition de Francis Macdonell et autres, de Montréal, demandant une allocation en faveur de l'institution à Montréal, des yeux et des oreilles ;

Et aussi une pétition d'Ovide Leblanc et autres, de la cité de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de La société bienvaillante de Notre Dame de Bonsecours de Montréal.

Ordonné, Qu'élles restent sur la table.

Conformément à avis, ll a été proposé de

Résoudre, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :--

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du nada, réunis en parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'offrir nos sincères félicitations à Votre Excellence, à l'occasion de votre nomination par notre très-gracieuse Souveraine comme le représentant de Sa Majesté en cette province, et de renouveler l'assurance de notre loyauté et de notre attachement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté.

Laquelle adresse étant lue de nouveau par le greffier, la Chambre y a unanimement acquiescé.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'Orateur de cette Chambre.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la Chambre avec la dite adresse.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse de cette Chambre, et que Son Excellence avait fixé ce jour, à midi, à l'hôtel du gouvernement dans cette cité.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue, ce jour, anprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec sa dite adresse, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante:— Honorable Messieurs du

Conseil Législatif,

Je vous remercie de l'adresse de félicitations que vous venez de me présenter, et je reçois a rec beaucoup de plaisir l'assurance renouvelée de votre attachement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté.

Ordonné, Que la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle s'ajourne à mardi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à mardi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 6 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	Knowlton,	•	PANET,
	Moore,		Belleau,
	WALKER,		Wilson,
	FERRIER,		Armstrong,
	Taché,		SEYMOUR,
	DeBeaujeu,		Légar é .

Prières.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable Eusèbe Cartier a été introduit entre les honorables MM.

Taché et Wilson.

Alors l'honorable M. Cartier a présenté à l'Orateur son writ de sommation, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—

EDMUND HEAD.

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi.

A notre fidèle et bien-aîmé Eusèbe Cartier, écuyer, de St. Hyacinthe,-

SALUT:

ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires Enregistré, 13 février, 1855. importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et Lib. 23 me des commissions, la défense de notre province du Canada, et l'église Thos. Amor, d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeler au Dép. Rég. Conseil Législatif de notre dite province, et nous vous commandons le dit Eusèbe Cartier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous sovez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le

commandons le dit Eusebe Carner, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite province, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aîmé Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswich et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Québec, dans notre dite province du Canada, le HUITIÈME jour de FÉVRIER, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et dans la dix-hxitième année de notre règne.

Е. Н.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Alors l'honorable M. Cartier s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. Knowlton s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor,

aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de l'évêque de Cydonia, administrateur du diocése de Montréal, demandant que l'allocation annuelle en faveur de l'hôpital St. Patrice à Montréal, soit augmentée;

Aussi une pétition du révérend L. M. Archambault, curé de la paroisse de St. Hugues, demandant une allocation additionnelle de £250, pour construire des bâtisses pour une école de filles dans cette paroisse;

Aussi une pétition du révérend A. A. Marcoux et autres, demandant une allocation de £900, pour les mettre en état de construire un pont sur la branche nord est de la rivière Nicolet;

Et aussi une pétition du révérend A. Groulx, curé de la paroisse de St. Benoit, demandant une allocation en faveur de l'hospice Youville, dans cette paroisse. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un état des affaires de la municipalité de Shefford, jusqu'au 27 janvier, 1855;

Aussi un état des affaires de la municipalité de Nicolet, jusqu'au 28 janvier, 1855;

Aussi un état des affaires de la municipalité de Bonaventure, jusqu'au 26 janvier, 1855;

Aussi des états généraux faits en conformité aux dispositions de l'acte 16 Vic., chap. 163, intitulé: "Acte pour pourvoir à ce que certains rapports "annuels soient présentés au gouvernement," par les municipalités des cités et comtés suivants, savoir:—Brant, Elgin, Hastings, Kingston, Lambton, Leeds et Grenville, Lanark et Renfrew, Norfolk, Prince-Edward, Toronto, Wentworth et Halton, Wellington et York, et Peel;

Et aussi les état et les comptes des boursiers de l'université et des colléges à Toronto, et du collége du Haut-Canada, pour l'année 1854;

Aussi un estimé des revenus pour 1855.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Moore a présenté une pétition du bureau des syndies de l'école de grammaire de St. Thomas, dans le comté d'Elgin, demandant qu'un certain lopin de terre situé dans la ville de St. Thomas, maintenant possédé par la couronne, soit transféré au dit bureau des syndies;

Aussi une pétition de la municipalité du village de Thorold, demandant l'élargissement du canal Welland;

Aussi une pétition de la municipalité du township de *Pelham*, demandant la construction d'un canal de jonction entre le village de *Thorold* et l'embouchure de la rivière *Niagara*;

Aussi une pétition d'Alfred Nash et autres, des townships de Farnham, Granby, Shefford, Stukely et Brome, dans le comté de Shefford, demandant l'abrogation des lois qui autorisent les municipalités de comté à prendre des actions dans les chemins de fer;

Aussi une pétition de Samuel Gemmil et autres, d'Augusta;

Aussi une pétition d'Aaron Reynolds et autres, du village de Washington;

Aussi une pétition de G. M. Turnbull et autres, de Sparta;

Et aussi une pétition de John Shipley et autres, du township de Malahide, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition de H. C. Grant et autres, du township de Malborough, dans le comté de Carleton, demandant une allocation en conséquence de la destruction de leurs propriétés provenant des incendies dans les bois en août dernier;

Et aussi une pétition de l'asile de Montréal pour le refuge des femmes âgées et infirmes, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de J. Woolverton et autres, du township de Grimsby;

Et aussi une pétition de J. Young et autres, du township d'Esquesing, dans le comté d'Halton, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend G. L. E. Duhautt et autres, du township de Wotton, dans le comté de Wolfe, demandant une allocation de £300 pour les mettres en état d'ouvrir un chemin dans ce township;

Et aussi un pétition du révérend G. L. E. Duhault et autres, des townships de Wotton, Weedon, Garthly, Stratford, Winslow et Ham, demandant une allocation de £5,000 pour des chemins et ponts dans ces townships.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de l'asile des orphelins protestants de Montréal;

Aussi une pétition de l'association de la bibliothèque et institut des artisans de Sherbrooke, demandant séparément une allocation;

Aussi une pétition du révérend E. Wood;

Aussi une pétition de l'honorable *J. Ferrier* et autres, représentants l'église méthodiste wesléyenne du *Canada*, demandant séparément une allocation additionnelle en faveur du collége *Victoria*;

Et aussi une pétition de J. Glennon et autres, marchands et négociants de la cité de Montréal, demandant que le bill de banqueroute qui a été introduit dans l'Assemblée Législative durant la présente session, ne devienne pas loi.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant luc. Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition d'A. McCrae et autres, du district de Johnstown:

Aussi une pétition de J. O'Donnell et autres, du township d'Augusta;

Aussi une pétition de Frederick Belfoy et autres, de la ville de Prescott, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour les fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de J. Scott et autres, du township de Dunham, dans le comté de Missisquoi, demandant l'abrogation de "l'Acte pour amender de nou"veau l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction de Mont"réal et Vermont."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition des religieuses du couvent de la congrégation de St. Hyacinthe, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de John F. Taylor, greffier de l'Honorable Conseil Législatif, demandant à être placé sur la même échelle de salaire que le greffier de l'Assemblée Législative.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu, soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la compagnie des consommateurs de gaz de *Toronto*, demandant une loi pour augmenter son fonds social. Ordonné, Qu'elle reste sur la table. L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des états généraux et retours des mariages, baptêmes et sépultures dans le district de Gaspé, pour l'année 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de R. Simpson et autres, du comté d'Argenteuil, demandant que le bill des municipalités du Bas-Canada, et celui des chemins maintenant devant le Parlement, ne devienne pas loi avec ses dispositions actuelles.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état général et retour des mariages, baptêmes et sépultures dans le district des *Trois-Rivières*, pour l'année 1854; et aussi un retour des biens des Jésuites, tel que requis en vertu de la 5me section 18 *Vict.*, chap. 163.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté trois pétitions de la municipalité des comtés unis de Lanark et Renfrew, demandant que l'acte des jurés du Haut-Canada, soit modifié dans quelques unes de ses dispositions;

Aussi demandant que les statuts soient revisés aussitôt que possible;

Et aussi demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Aussi une pétition de William Armstrong, de la ville de Sydenham, demandant une loi pour accorder des salaires annuels aux greffiers de la paix, au lieu d'ho-noraires;

Et aussi une pétition de James V. White et autres, demandant qu'il ne soit passé aucune loi ayant pour objet de donner à la compagnie du havre de Port Burwell, le pouvoir d'augmenter le tarif des péages maintenant perçus au dit port, avant qu'il ne soit fait une enquête sur la manière dont la dite compagnie s'est acquittée des devoirs imposés par son acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 7 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
DIONNE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,

PANET,
BELLEAU.
WILSON,
ARMSTRONG,

Ferrier, Taché, SEYMOUR, LÉGARÉ, CARTIER.

DEBEAUJEU,

PRIÈRES.

L'honorable M De Boucherville a présenté une pétition de S. J. Leblanc, de la Baie du Fèvre, demandant une pension en considération de ses longs services pour la cause de l'éducation;

Et aussi une pétition du révérend David Dunkerley et autres, du township de Durham, dans le comté de Drummond, demandant une allocation de £150 en faveur d'un lycée dans ce township.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Charles Walker et autres, d'Oxford, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi deux pétitions de l'institut canadien de *Montréal*, demandant l'allocation annuelle ordinaire, et demandant aussi que la dite allocation annuelle soit augmentée.

Ordonné, Qu'elles restent sur le table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition des syndics de l'école catholique romaine de St. André d'Argenteuil, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Knowlton a présenté une pétition de P. Cowan et autres, de Nelsonville et Churchville, demandant une allocation annuelle en faveur d'une institution d'éducation devant être appelée "le lycée de Missisquoi."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Calvin Cook et autres, propriétaires de vaisseaux, expéditeurs et marchands, demandant que l'on construise de suite des écluses doubles sur le canal Welland;

Aussi une pétition de la corporation de la cité de *Hamilton*, demandant l'autorisation d'emprunter une nouvelle somme de £50,000 pour les besoins de la dite cité;

Aussi une pétition du révérend John Flavey et autres, de la paroisse de Saint Colomban, dans le district de Montréal, demandant une allocation pour construire un pont sur la Rivière du Nord, dans cette paroisse;

Et aussi une pétition de la municipalité du comté de Brant, demandant des modifications aux lois des écoles qui auraient l'effet de placer les écoles de grammaires de comté sous le contrôle des municipalités.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend M. J. E. Chevigny et autres, de la paroisse de St. Henri de Mascouche, dans le comté de l'Assomption, demandant une allocation en faveur du collége de St. Henri de Mascouche;

Et aussi une pétition du révérend J. C. Cloutier et autres, du comté de Kamouraska, demandant l'établissement d'un dépôt ou maison de refuge pour les marins naufragés, à l'extrémité ouest de l'Ile Verte.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Il a été proposé,

Que le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de Galt à Guelph," soit lu pour la seconde fois vendredi prochain le 9 du courant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Il a été proposé,

Que les honorables MM. Ferrie et Boulton soient dispensés d'assister davantage sur le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, et que les honorables MM. Armstrong et Seymour soient nommés Membres du dit comité à leur place.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte "pour augmenter les pouvoirs de la compagnie des consommateurs de gaz de "Toronto."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Moore a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour "pour amender l'acte pour modifier les lois d'usure."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 8 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	Knowlton,		DEBEAUJEU,
	Moore,		PANET,
	DIONNE,		BELLEAU,
	WALKER,		Wilson,
	DEBOUCHERVILLE	9	SEYMOUR,
	Ferrier,		Légaré,
	Taché.		CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de William James et autres, du village incorporé de Thorold, demandant une loi prohibant les liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Crawford, de Brockville, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Outaouais," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du presbytérat du comté de Bathurst, de l'église presbytérienne du Canada, en liaison avec l'église d'Ecosse;

Aussi une pétition d'une assemblée de l'église de la congrégation presbytérienne du township de Beckwith, dans les comtés unis de Lanark et Renfrew,

en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant séparément que le bill projeté des mariages ne devienne pas loi;

Et aussi une pétition du dispensaire de Montréal, demandant une allocation. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de Peter Charles Loedel et autres, du village de l'Industrie, dans le comté de Joliette, demandant une allocation en faveur de la bâtisse d'une école pour les filles;

Et aussi une pétition du révérend L. J. Guyon et autres, de la paroisse de Ste. Elizabeth, dans le comté de Joliette, demandant une allocation de £500 pour agrandir et réparer une bâtisse dans cette paroisse servant d'asile aux personnes indigentes, malades et infirmes, et aux orphelins, sous le contrôle et la régie des révérendes sœurs de la providence.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition d'E. B. Lindsay et autres, commissaires d'école de St. Foy, demandant une allocation de £250 pour les mettres en état d'agrandir une maison d'école à Sillery.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition d'Eliza Herbert, de la paroisse de Michel d'Yamaska, institutrice;

Aussi une pétition de Josephte Ponsant, épouse de Magloire Grenier, et de Luce Ponsant, veuve de Zéphirin Bergeron, toutes deux de la dite paroisse de St. Michel d'Yamaska, institutrices, demandant séparement que Michel Fourquin, écuyer, ci-devant secrétaire trésorier de la municipalité d'école de la susdite paroisse, soit obligé de rendre compte des sommes qu'il a reçues en cette qualité, et de leur payer la balance qu'il a en main, afin que les pétitionnaires recouvrent les arrérages de salaire à elles dûs;

Et aussi une pétition du révérend J. D. Deziel et autres, de la paroisse de Notre Dame de la Victoire, dans le comté de Lévis, demandant une allocation en faveur du collége de Notre Dame de la Victoire.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition du révérend Edouard Lecaurs et autres, de la paroisse de St. Aimé, dans le comté de Richelieu, demandant une allocation de £400 pour la bâtisse d'un couvent pour l'éducation des jeunes filles dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à avis, il a été proposé,

"ceux."

Que ce qui suit soit ajouté aux ordres permanents de cette Chambre XCV.

"Que le greffier mette devant cette Chambre, le lendemain de la nomination du comité spécial des comptes contingents au commencement de chaque ses- is sion, et aussi souvent qu'une somme d'argent sera requise pendant que le Par- lement siégera pour lui permettre de rencontrer les dépenses contingentes de cette Chambre, un état détaillé de ses déboursés depuis la date de la dernière audition de ses comptes, accompagné des pièces justificatives à l'appui d'i-

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de A. Cameron et autres, du township de Lochaber, dans le comté d'Ottawa;

Et aussi une pétition de P. Hunt et un autre, membres de la division Prince Albert, des fils de la tempérance, demandant séparément une loi prohibant les liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de N. Barber et autres, du district de Johnstown, demandant une loi prohibant les liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 9 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Ferrier,
Taché,
DeBeaujeu,

Les honorables Messieurs

Mussieurs

Belleau,
Wilson,
Seymour,
Armstrong,
Armstrong,
Cartier.

Prières.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Jean Baptiste Caron et autres, de la Rivière du Loup, en bas, demandant une allocation de £250 pour compléter la construction d'un pont et réparer le vieux chemin qui conduit au lac Témiscouata;

Et aussi une pétition de Moses Schuyler et autres, chefs et guerriers d'Onéida, dans le township de Delaware, demandant que l'acte 13 et 14 Vict. chap 74, intitulé: "Acte pour protéger les sauvages dans le Hant-Canada, contre la "fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance, contre "tous empiètement et dommages," ne soit pas modifié.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. D. Price et autres, de la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska, demandant que la Pointe d'Arthabaska ne soit pas annexée au district de Québec;

Aussi une pétition du comité chargé par la ville des Trois-Rivières de la régie des écoles de la société d'éducation, demandant une allocation pour réparer une maison d'école dans cette ville;

Et aussi une pétition de Lucie Bouchette, veuve de Frédéric Rolette, demandant que la pension qui lui a été accordée par le ci-devant Parlement du Bas-Canada, le 31 mai, 1831, soit augmentée.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Charles de Léry et autres, du comté de Beauce, demandant une allocation en faveur d'une école pour les filles dans la paroisse de Ste. Marie, dans ce comté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté deux pétitions du révérend Edouard Crevier, de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, demandant une allocation au soutien d'un asile pour les infirmes pauvres, et d'une école près de la ville de St. Hyacinthe; aussi demandant que cinq Dames qu'il choisira soient incorporées sous le nom de La Communauté des Dames de la Providence pour la régie d'un asile pour les infirmes pauvres, et d'une école près de la ville de St. Hyacinthe;

Et aussi une pétition de la corporation du collége Masson, dans le comté de Terrebonne, demandant une allocation pour aider à la construction d'une bâtisse nouvelle dans ce comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Panet est entré.

L'honorable Orateur a présenté une pétition des chefs et sachems des sauvages des Six Nations, établis sur la Grande Rivière, demandant que l'acte 13 et 14 Vict. chap. 74, intitulé: "Acte pour protéger les sauvages dans le Haut-"Canada, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouis- sance, contre tous empiètements et dommages," ne soit pas modifié.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de Margaret Doherty, de Québec, boulangère, demandant à être indemnisée des pertes qu'elles a essuyées en remplissant son contrat pour fournir du pain à la prison et à l'hôpital de marine.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de Gall à "Guelph," il a été

Ordonne, Qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "étendre les pouvoirs de la compagnie des consommateurs de gaz de Toronto," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Outaouais," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Armstrong et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 12 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messieurs KNOWLTON. MILLS. Moore. BELLEAU. DIONNE. WILSON. WALKER. SEYMOUR, DEBOUCHERVILLE. ARMSTRONG, LEGARÉ. FERRIER. MATHESON. CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de la municipalité du comté de Norfolk, demandant la construction d'un chemin de fer pour relier les rivières Niagara et Détroit;

Et aussi une pétition de la municipalité du township de Nichol, demandant que le township de Garafraxa ne soit pas séparé du township de Nichol.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

TACHÉ.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la division Prescott, No. 15, des fils de la tempérance, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend Antoine Gosselin et autres, de l'Isle d'Orléans, dans le comté de Montmorency, demandant la construction d'un quai à la Pointe St. Jean, sur cette Isle;

Aussi une pétition du comité de l'asile militaire du Canada;

Et aussi une pétition du collége Ste. Marie, à Montréal, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Patrick Daly, de Québec, commerçant, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a essuyées en sa qualité de contracteur pour fournir des patates à la prison commune du district de Québec.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition de L. A. Dessaulles et autres. de la ville de St. Hyacinthe, demandant une allocation en faveur de l'institut canadien de St. Hyacinthe;

Et aussi une pétition du révérend E. Durocher et autres, de la paroisse de Belæil, demandant une allocation de £500 pour la construction d'une académie on lycée dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sue la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Charles Symmes et autres, du comté de l'Outaouais, demandant à être incorporés aux fins d'établir une académie dans le village d'Anlmer ;

Aussi une pétition de Elisha F. Loucks et autres, du township de Russell, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées. excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de la banque du district de Niagara, demandant une charte.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à lordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte " pour autoriser la constrution d'un chemin de ser de Galt à Guelph." a été lu la seconde fois.

Ordonné. Que le dit bill soit référé a . mité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Mills et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre les pou-" voirs de la compagnie des consommateurs de gaz de Toronto," a été lu la seconde fois.

Ordonné. Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Matheson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois demain.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :---

EDMUND HEAD.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Honorable Conseil Législatif, copie d'une No. 5, 15 février. dépêche du secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, avec des documents ci-joints qu'il a reçu instruction de communiquer à la Chambre.

Ilôtel du Gouvernement, Québec, 9 mars, 1855.

(Copie.)

Bureau des affaires étrangères, 9 février, 1855.

Monsieur,—Relativement à votre lettre du 25 janvier dernier, j'ai ordre du comte de Clarendon, de vous transmettre, pour l'information du secrétaire Sir George Grey, la copie ci-jointe d'une dépêche de Lord Cowley, l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris, contenant une copie d'une note à lui adressée par le ministre français des affaires étrangères, comportant la reconnaissance du gouvernement français pour le don canadien fait aux veuves et aux orphelins des soldats et marins français qui pourront succomber dans la guerre actuelle, et exprimant qu'il est prêt à recevoir l'argent quand il conviendra au gouvernement de Sa Majesté de le transmetre à Paris.

J'ai etc.,

(Signé,)

E. HAMMOND.

II. Meriville, écuyer,

Etc., etc., etc.

(Copic.)-No. 5.

Downing Street, 15 février, 1855.

Monsieur,—Relativement à la dépêche de Sir George Grey, No. 12, du 26 janvier, je transmets la copie d'une lettre adressée à ce département par l'ordre du secrétaire d'état pour les affaires étrangères, contenant la copie d'une dépêche de l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris, avec la copie d'une note à lui adressée par le ministre français des affaires étrangères, comportant la reconnaissance de son gouvernement pour le don canadien fait aux veuves et aux orphelins des soldats et marins français qui pourront succomber dans la guerre actuelle, et je suis chargé de vous donner instruction de communiquer ces documents au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative du Canada.

J'ai etc.,

(Signé,)

SIDNEY HERBERT.

Sir Edmund Head, Bart., Gouverneur,

Etc., etc., etc.

(Copie.)

Paris, 7 février, 1955.

Milord,—Je n'ai pas perdu un moment après la réception de la dépêche de votre seigneurie No, 85, pour informer le gouvernement français, par l'intermé-

diaire de M. Drouyn de Lhuys, du don fait par la législature canadienne aux veuves et aux orphelins des soldats et marins de la France, engagés dans la guerre actuelle avec la Russie. J'ai reçu hier de Son Excellence une note en réponse, dont j'ai l'honneur de vous inclure une copie, et dans laquelle la reconnaissance du gouvernement français pour le don de la législature canadienne est vivement exprimée.

M. Drouyn de Lhuys dit lui-même qu'il est prêt à recevoir l'argent voté, quand il conviendra aux gouvernement de Sa Majesté de le transmettre à Paris.

J'ai, etc.,

(Signé,)

COWLEY.

Le comte de CLARENDON.

M. L'ambassadeur,—J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence a bien voulu me transmettre copie de l'adresse votée par le Conseil Législatif et par l'Assemblée du Canada, dans le but d'offrir à Sa Majesté Britannique leurs félicitations à l'occasion de la victoire remportée à l'Alma par les armées alliées, et de faire connaître leur intention de contribuer au fonds de secours destiné aux veuves et aux orphelins des soldats, matelots et marins appartenant aux forces combinées de France et d'Angleterre, engagées dans la présente guerre.

En m'empressant de vous remercier, milord, de cette communication, je ne saurais vous dire combien le gouvernement de l'Empereur a été touché du témoignage si marqué d'intérêt que les habitants du Canada ont voulu donner aux soldats qui soutiennent si vaillamment en Crimée, l'honneur des drapeaux de la Grande Bretagne et de la France. C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu la même manifestation sympathique embrasser à la fois les deux marines et les deux armées, et les sentiments d'amitié et d'estime mutuelle qui lient déjà si intimement celles-ci, trouver au-delà de l'Atlantique un tel écho.

Acceptant donc, au nom du gouvernement de l'Empereur, avec une gratitude profonde, le partage de l'argent envoyé par le Canada aux armées alliées, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que je suis à sa disposition pour recevoir, dès qu'elle jugera convenable de me les remettre, les £10,000 qui constituent l'offrande destinée à l'armée et à la flotte française. Je prendrai le soin de les faire parvenir immédiatement à M. le ministre de la guerre et à M. le ministre de la marine, qui auront à s'entendre sur la répartition proportionnelle qu'ils en devront faire entre leurs deux départements.

Je saisi, etc.

DROUYN DE LHUYS.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainssi.

Mardi, 13 mars, 1855.

Les Membres assemblées ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	KNOWLTON,		MILLS,
	Moore,		PANET,
	Walker,		Belleau,
	DEBOUCHERVILLE	2,	WILSON,
	Ferrier,		SEYMOUR,
	Matheson,		ARMSTRONG,
	Тасне,		Légaré,
	DEBEAUJEU,		CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de la grande division de l'ordre des fils de la tempérance du Canada Ouest, demandant une loi prohibant les liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté quatre pétitions de la municipalité du comté de Kent, demandant une loi pour empêcher la vente des liqueurs enivrantes le dimanche;

Aussi demandant la construction d'une ligne sud de chemin de fer, depuis la rivière Niagara jusqu'à la rivière Détroit;

Aussi demandant que la nomination des coroners soit laissée aux municipalités;

Et aussi demandant que des commissaires soient nommés pour s'enquérir de la conduite de l'agent des terres de la couronne, et qu'il ne soit plus accordé de patentes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne est entré.

L'honorable M. DeBoucherville a présenté deux pétitions de la municipalité du comté de Kent, demandant la modification de l'acte des écoles communes, ainsi que l'abrogation des clauses sectaires d'icelui;

Et aussi demandant que l'on adopte des mesures pour la meilleure administration du havre de Rondeau.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Louis R. Gélinas et autres, du comté de St. Maurice, demandant une allocation pour les mettres en état d'ouvrir et construire des chemins et ponts dans ce comté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition du révérend Thomas Mucpherson et autres, de la ville de Stratford, dans le comté de Perth, demandant une loi prohibant les liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition de Robert Gillespie et autres, du comté de Rouville, demandant à être incorporés comme syndies d'une académie devant être établie dans le dit comté; et aussi qu'une allocation annuelle soit accordée en faveur de la dite académie.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend John Harper et autres, de la paroisse de St. Grégoire, dans le comté de Nicolet, demandant une allocation pour une école pour les filles dans cette paroisse;

Et aussi une pétition du révérend C. Marquis, curé de la paroisse de St. Clestin, dans le comté de Nicolet, demandant une allocation pour une école établie par lui dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de John Burwell, de Port Burwell, demandant que l'acte 12 Vic., chap. 81, soit modifié de manière à ce que les parents ou tuteurs soient consultés relativement à l'université dans laquelle leurs enfants doivent recevoir leur éducation publique, et que le collége de la Trinité et l'université de Toronto soient ouverts pour l'admission des dits candidats;

Aussi une pétition de Allan MacDonell et autres, de la cité de Toronto, demandant un acte pour leur permettre de construire un chemin de fer de quelque point des bords du lac Supérieur à l'Océan Pacifique, nonobstant toute pétition au contraire présentée postérieurement aux leurs.

Et aussi une pétition d'Antoine Lachance et autres, messagers de l'Honorable Conseil Législatif, demandant que leur salaire leur soit payé tous les mois au lieu du mode actuel de paiement.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre les pou-" voirs de la compagnie des consommateurs de gaz de Toronto," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de "Galt à Guelph," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maitres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de "fer de Brockville et de l'Outaouais," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 1, ligne 23.—Retranchez "que."

Page 2, ligne 40.—Après "bons" insérez "et," et retranchez depuis "débentures" jusqu'à "de,"

Page 2, ligne 48.—Après "noms" insérez "Pourvu que nul bon ou dében-"ture comme susdit, ne sera pour une moindre somme que vingt-cinq louis "courant."

Page 3, ligne 17.—Retranchez depuis "bons," jusqu'à "faits" et insérez "ou débentures."

Page 3, lignes 18 et 19.—Retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "Les" dans la 22me ligne.

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. De Witt et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abroger toute partie des lois en force dans le Bas"Canada, qui autorise la vente de propriétés par autorité de justice les jours de dimanche," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. DeWitt et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la société évangilique fondée à la Grande Ligne, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation et de l'instruction religieuse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Ferrier a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de Montréal." Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de W. Anstruther Maingy et autres, officiers du Conseil Législatif, demandant à être placés sur la même échelle de salaire que les officiers de l'Assemblée Législative qui remplissent des charges analogues.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition dernièrement mentionnée soit référée au comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente sesion.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 14 mars, 1855.

Les Membres assemblées ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messieurs KNOWLTON, MILLS, PANET. Moore, DIONNE, BELLEAU, WALKER, WILSON, DEBOUCHERVILLE, SEYMOUR, FERRIER, ARMSTRONG, MATHESON, LÉGARÉ, TACHÉ, CARTIER. DEBEAUJEU,

PRIÈRES.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition de la corporation du collège de Chambly, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de S. Newcomb et autres, du village de Vernon;

Et aussi une pétition de Robert Michael et autres, du township de Yarmouth, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de la municipalité de la ville de Goderich, demandant que l'acte des municipalités soit modifié de manière à ce que les villes incorporées ne soient pas cotisées par les conseils de comté, et à ce qu'elles soient déchargées de l'obligation d'envoyer des Reeves et députés Reeves aux conseils de comté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de la municipalité du comté de Kent, demandant qu'il soit fait une appropriation pour l'amélioration de la navigation de la rivière Thames.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de la municipalité de la ville de Peterborough;

Aussi une pétition de la municipalité de la ville de Woodstock;

Aussi une pétition de la municipalité de la ville de Chatham;

Et aussi une petition de la municipalité de la ville de *Perth*, demandant que les lois municipales soient modifiées de manière à ce que les villes incorporées ne soient pas cotisées par les conseils de comté, et à ce qu'elles soient déchargées de l'obligation d'envoyer des *Reeves* et députés *Reeves* aux conseils de comté. *Ordonné*, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend Louis Proulx et autres, de la paroisse de Ste. Marie, dans le comte de Beauce, demandant une allocation de £400, pour compléter et meubler un collège dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte " pour protéger les créanciers et débiteurs dans les cas de faillite."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour modifier les lois d'usure."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat, et

La question de concours étant mise sur icelle, il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le Conseil Législatif au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore " la compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Outaquais," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item sur les ordres de ce jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour d'abroger toute partie des lois en force dans le Bas-Canada, qui autorise la vente de propriétéspar autorité de justice les jours de dimanche," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le second item sur les ordres

de ce jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la société évangilique fondée à la Grande Ligne, dans le district de

"Montréal, pour les fins de l'éducation et de l'instruction religieuse," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le troisième item sur les ordres de ce jour.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Fergusson et autres, comme suit :-

Assemblée Législative,

Mardi, 13 mars, 1855.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable Etienne Paschal Taché, et à l'honorable Joseph Légaré, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial de cette Chambre, auquel à été renvoyée la pétition de George O'Kill Stuart, écuyer, et autres, se plaigant de l'élection et rapport irréguliers de Jean Blanchet, écuyer, Charles Alleyn, écuyer, et de l'honorable Jean Chabot, pour représenter la cité de Québec.

Ordonné, Que M. Fergusson porte le dit message au Conseil Législatif. (Attesté,)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Il a été proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable Etienne Paschal Taché, et à l'honorable Joseph Légaré, de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'ils le jugent à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable Etienne Paschal Taché, et à l'honorable Joseph Légaré, de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative auquel à été référée la pétition de Georg O'Kill Stuart, écuyer, et autres, se plaignant de l'élection et rapport irréguliers de Jean Blanchet, écuyer, Charles Alleyn, écuyer, et de l'honorable Jean Chabot, pour représenter la cité de Québec, s'ils le jugent à propos.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Chauveau et autres, comme suit:—

Assemblée Législative Mardi, 13 mars, 1855.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable Louis Panet, Membre de cette Chambre, de rendre témoignage devant cette Chambre, au sujet de l'accusation portée contre Jean Gagné, relativement à l'avant dernière élection du comté de Saguenay.

Ordonné, Que l'honorable M. Chauveau porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Il a été alors proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable Louis Panet de se rendre à l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été.

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable Louis Panet de comparaître devant l'Assemblée Législative et de rendre témoignage au sujet de l'accusation portée contre Jean Gagné, relativement à l'avant dernière élection du comté de Saguenay, s'il le juge à propos.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 15 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Ferrier,
Matheson,
Taché,

Belleau, Wilson, Seymour, Armstrong,

MILLS,

PANET.

LÉGARÉ, CARTIER.

DEBEAUJEU,

Prières.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

EDMUND HEAD,

Le Gouverneur-Général informe l'Honorable Conseil Législatif, qu'il a permis à l'honorable William Morris de s'absenter de son siége dans la Chambre, durant la présente session.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 15 mars, 1855.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

EDMUND HEAD,

Le Gouverneur-Général transmet à l'Honorable Conseil Législatif une copie de la dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington, accompagnée d'une copie d'un acte passé par le Congrès des Etats-Unis, relativement au traité de réciprocité.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 15 mars, 1855.

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. le receveur-général Taché a présenté à la Chambre la réponse à une adresse du Conseil Législatif, en date du 15 décembre, 1854, demandant certains renseignements relatifs à l'appropriation de l'octroi des £30,000; en faveur du Bas-Canada, pour la colonisation, en vertu de la 16me Vict., chap. 155 et 156.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend Féréol Dorval et autres, demandant une allocation en faveur du couvent de l'Assomption;

Aussi une pétition de la corporation du collége de l'Assomption, demandant une allocation;

Et aussi une pétition du maire et des conseillers du comté de Bellechasse, contre la passation du bill pour modifier le système municipal du Bas-Canada, ou contre tout bill ayant pour but d'imposer des taxes pour le paiement des petits jurés.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition du révérend Antoine Manseau et autres, du comté de Joliette, demandant qu'un bureau d'enregistrement soit établi dans le village d'Industrie, dans ce comté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend Louis Théophile Fortier et autres, de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Nicolet, demandant une allocation pour l'érection de bâtisses pour une école de filles dans cette paroisse;

Aussi une pétition du révérend Louis Théophile Fortier et autres, commissaires d'école de la municipalité de St. Jean-Baptiste de Nicolet, demandant une allocation pour une école de filles séparée dans cette municipalité;

Et aussi une pétition du révérend John Harper et autres, de la paroisse de St. Grégoire-le-Grand, dans le comté de Nicolet, demandant une allocation en faveur d'une école pour les garçons dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition de la sœur Marie St. Maurice Borgel et autres, de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, demandant à être incorporées sous le nom de Sæurs de la présentation de Marie.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la compagnie du télégraphe de Montréal, demandant la modification de sa charte.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la compagnie de l'aqueduc de Kingston, demandant une loi pour augmenter son capital;

Et aussi une pétition de J. A. Cameron et autres, de la division municipale No. 2, du comté de l'Outaouais, demandant une allocation pour les mettre en état de complèter la bâtisse d'une académie dans le dit comté; et aussi qu'une allocation annuelle leur soit accordée pour son soutien.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Ordonné, Que la réponse présentée ce jour, à une adresse du Conseil Législatif, en date du 15 décembre, 1854, demandant certains renseignements relatifs à l'appropriation de l'octroi des £30,000 en faveur du Bas-Canada, pour la colonisation, en vertu de la 16me Victoria, chap. 155 et 156, soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte qui incerpore la compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Ou- "taouais."

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger toute "partie des lois en force dans le Bas-Canada, qui autorise la vente de propriétés "par autorité de justice les jours de dimanche," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Belleau et Wilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "société évangilique fondée à la Grande Ligne, dans le district de Montréal, "pour les fins de l'éducation et de l'instruction religieuse," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Ordro du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de Montréal," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton soit ajouté au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 16 mars, 1855,

. Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Knowlton,	DeBeaujeu,
Moore,	MILLLS,
Dionne,	PANET,
WALKER,	Belleau,
Ferrier,	Wilson,
Matheson,	Seymour
Boulton,	Armstrong,
Taché,	CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de Thomas Williams et autres, membres de la première église baptiste calviniste de couleur de Toronto, demandant une loi pour les autoriser à démettre les syndics qui ont la gestion des propriétés qui appartiennent à leur dite église, et à en nommer d'autres à leur place. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de la municipalité du township de Canborough, demandant une allocation pour achever le chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de l'université du collège Victoria, à Cobourg, demandant une allocation pour rencontrer les dépenses occasionnées par la réparation et l'agrandissement des bâtisses attachées à la dite université.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de G. H. Hall et antres, du township de Leeds, demandant une allocation pour l'érection d'une académie dans le dit township, et qu'une allocation annuelle soit accordée pour son soutien;

Aussi une pétition de l'hospice de la maternité de l'université, demandant une allocation;

Et aussi une pétition de John Meikle et un autre, de Lachute, demandant une allocation pour les mettre en état de bâtir un édifice convenable pour l'académie de Lachute, et qu'une allocation annuelle soit accordée pour son soutien.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Masson, Thibaudeau et compagnie, et autres, de la cité de Québec, demandant que les dispositions des bills de banqueroutes maintenant devant le Parlement, soient modifiées.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. DeBoucherville est entré.

Il a été proposé,

Que le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de "Sorel, Drummondville et Richmond" soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlien, Moore, Ferrier, Wilson et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de James Mountain et autres, du township de Durham, demandant une loi pour pourvoir au rachat des rentes foncières dues aux sauvages qui ont des terres dans ce township, et pour assurer la validité de leurs titres.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "étendre les dispositions de l'acte pour faciliter les poursuites contre les per"sonnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies "non incorporées."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour abroger toute partie des lois en force dans le Bas-Canada, qui auto-"rise la vente de propriétés par autorité de justice les jours de dimanche," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 11.—Retranchez depuis "susdit" jusqu'à "Que" dans la 12me ligne.

Page 1, ligne 12.—Retranchez depuis "Que" jusqu'à "de" où ce mot se rencontre pour la deuxième fois, et insérez "la partie."

Page 1, ligne 16.—Retranchez depuis "dimanche" jusqu'à "que" dans la 17me ligne, et insérez "qui pourvoit à ce."

Page 1, ligne 17.—Retranchez "présent" et insérez "dit."

Page 1, ligne 21.—Retranchez depuis "interdits" jusqu'à "sera" dans la 23me ligne.

Page 1, ligne 23.— Retranchez depuis "et" où ce mot se rencontre pour la première fois, jusqu'à "est" et insérez "elle," et retranchez de puis "abrogée" dans la même ligne jusqu'à "et" dans la 25me ligne.

Page 1, ligne 29.—Retranchez depuis "effet" jusqu'à la fin du bill.

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société évangilique fondée à la Grande Ligne, dans "le district de Montréal, pour les fins de l'éducation et de l'instruction reli-"gieuse," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assembée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Walker, du comité spécial chargé d'examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du Parlement Provincial, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le gressier comme suit :-

Conseil Législatif,

Chambre de comité, 16 mars, 1855.

Le comité spécial chargé d'examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du Parlement Provincial, a, en obéissance à Pordre de renvoi du vingt-quatrième octobre dernier, examiné la pétition de Joseph Eugène Doucet, traducteur français additionnel de votre Honorable Chambre, demandant à être nommé greffier assistant additionnel de votre Honorable Chambre, au lieu et place de Robert Le Moine, écuyer, promu, et fait rapport comme suit :—

Votre comité recommande que la prière de la dite pétition soit accordée.

Le tout respectueusement soumis.

WM. WALKER,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte pour modifier les lois d'usure."

Il été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois. Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affimative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Outaouais," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'assirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "qui incorpore la compagnie du télégraphe de Montréal," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comite soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable J. Hillyard Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour transporter à Edward Shortis, "écnyer, de Toronto, la réserve de chemin ou de concession entre les lots "numéros quinze et seize, dans la sixième concession du township de Thorah," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Thomas Brock et autres, du township de London, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 19 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MACAULAY,
HAMILTON,
MOORE,
DIONNE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,

Taché,
DeBeaujeu,
Mills,
Belleau,
Seymour,
Armstrong,
Légaré,
Cartier.

Prières.

L'honorable M. Hamilton a présenté une pétition de l'école collégiale ou du département de la classe préparatoire de Queen's College, à Kingston, demandant une allocation;

Aussi deux pétitions du bureau des syndics de l'université de Queen's College, à Kingston, demandant que l'allocation annuelle que la législature a accordée à la dite institution soit augmentée :

Et aussi demandant une allocation pour le mettre en état de payer la dette qu'il a contractée par l'achat et la construction de bâtisses convenables pour des fins collégiales.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de George Stanton et autres, de St. George, dans le township de Dumfries, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de J. G. Beard et autres, marchands et négociants de Toronto, demandant que la loi projetée des banqueroutes ne devienne pas loi.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue. Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition des propriétaires provisoires de la compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau de Toronto, demandant des modifications à leur acte d'incorporation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de William Bull et autres, du township de Logan;

Et aussi une pétition de William Levy et autres, du township de Fullarton, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. Brassard et autres, de la paroisse de Saint Ignace du Côteau du Lac, dans le comté de Soulanges, demandant une allocation de £550 pour achever un collége dans cette paroisse.

Ordonné. Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend P. Huot et antres, de la paroisse de St. Foy, dans le comté de Québec, demandant que les municipalités de paroisses soient rétablies.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Légaré a présenté une pétition de Michel Bibaud, de Montréal, demandant une allocation pour le mettre en état de publier le second volume de son histoire du Canada, sous la domination anglaise.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend C. A. Loranger et autres, de la paroisse de Ste. Julienne de Rawdon, dans le comté de Montealm;

Et aussi une pétition de Jean Baptiste Etu et autres, de la paroisse de Saint Calixte de Kilkenny, dans le dit comté de Montcalm, demandant séparément que le chef-lieu du dit comté de Montcalm, soit placé dans la dite paroisse de Sainte Julienne de Rawdon.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition du révérend A. Mignault et autres, de la paroisse de Sainte Angélique, dans le comté de l'Outaouais, demandant que l'on accorde une allocation aux commissaires de l'école catholique romaine de cette paroisse, pour les mettre en état d'établir une école supérieure à Papineauville;

Et aussi une pétition de Asa Cook et autres, de la municipalité, division No. 2, du comté de l'Outaouais, demandant une allocation pour réparer les chemins et ponts qui relient le village de Grenville au township de Hull.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition du révérend J. A. Provençal et autres, de la paroisse de St. Césaire, dans le comté de Rouville, demandant une allocation pour l'érection d'une école pour les filles dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de Mont-"réal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour protéger les créanciers et débiteurs dans les cas de faillite," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à jeudi prochain, pour être alors le premier item sur les ordres de ce jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce et contre les sociétés et compagnies non incorporées," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à jeudi prochain, pour être alors le second item sur les ordres de ce jour.

La Chambre, conformément à l'ordre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour abroger toutes partie des lois en force dans le Bas-Canada, qui autorise la vente de propriétés par autorité de justice les jours de dimanche."

Lesquels dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour transporter à "Edward Shortis, écuyer, de Toronto, la réserve de chemin ou de concession "entre les lots numéros quinze et seize, dans la sixième concession du township "de Thorah," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Hamilton, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 20 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MACAULAY, KNOWLTON, MOORE, DIONNE, WALKER, MATHESON, BOULTON, TACHÉ,

DEBEAUJEU,
MILLS,
PANET,
BELLEAU,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,
CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend T. L. Brassard et autres, de la paroisse de La Conversion de St. Paul, dans le comté de Joliette, demandant une allocation de £600 pour complèter deux maisons d'école dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de la municipalité No. 1, du comté de Dorchester, demandant un emprunt de dix mille louis pour le mettre en état de macadammiser partie du chemin de Kennebec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. DeBoucherville est entré.

L'honorable M. Seymour du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour transporter à Edward Shortis, écuyer, de Toronto, la réserve de che-"min ou de concession entre les lots numéros quinze et seize, dans la sixième "concession du township de Thorah," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "qui incorpore la compagnie du télégraphe de Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Merritt et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour prolonger le délai fixé pour complèter le havre "de Louth," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à jeudi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à quaire heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 22 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

BOULTON.

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messiears TACHÉ, MACAULAY, DEBEAUJEU. -KNOWLTON, MILLS, Moore, BELLEAU, DIONNE, WALKER, ARMSTRONG, DEBOUCHERVILLE, SEYMOUR, LÉGARÉ, FERRIER, MATHESON, CARTIER.

PRIÈRES.

*

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de A. C. Hyatt et autres du township d'Ascot, demandant que le bill des municipalités maintenant devent le Parlement ne devienne pas loi;

Aussi une pétition de la municipalité du township d'Oxford, dans le comté de Grenville :

Aussi une pétition de la municipalité du township de Wolford;

Aussi une pétition de la municipalité de Young et Escott:

Et aussi une pétition de la municipalité du township de Kitley, demandant séparément qu'il ne soit passé aucune loi ayant pour objet de détacher, pour des fins de cotisation, les villes incorporées des comtés ou de l'union de comtés dans lesquels elles sont situées.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 4 décembre dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie des requêtes, lettres, mémoires et autres documents qui ont été adressés à Son Excellence, ou au Conseil Exécutif, ou au maître général des postes en cette province, avant rapport au choix du site pour la construction d'un burcau de poste en la cité de Hamilton, ainsi que la copie de l'acte d'achat du terrain où est actuellement bâti le bureau de poste de cette ville.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Dionne a présenté le compte et état attesté de la compagnic du chemin de fer du Saint Laurent et du village d'Industrie, pour l'année finissant le 31 décembre, 1854.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :--

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. W. Dostie et autres, de la paroisse de Saint Edouard de Gentilly, dans le comté de Nicolet, demandant une allocation de £150 pour l'établissement d'une académie en cet endroit:

Aussi une pétition de la société littéraire du village de Laprairie, demandant une allocation:

Et aussi une pétition de F. Marchand et autres, de la ville et de la paroisse de Saint Jean, demandant une allocation pour une école de filles tenue dans cette ville par les religieuses de la congrégation de Notre Dame de Montréal. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de Peter Oster et Elizabeth Jane Oster, du township de Vaughan, demandant que la réserve primitive pour un chemin à travers le lot numéro six, dans la troisième concession du dit township, leur soit transférée en considération de leur donation d'une autre partie plus propice de leur dit lot, pour servir de chemin pour l'usage du public.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition des sœurs de la charité chargées de l'administration de l'hôpital général établie à Montréal, le 3me jour de juin 1753, demandant une allocation;

Et aussi une pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant l'abrogation de certaines dispositions de l'acte seigneurial de 1854, qui enlèvent à la dite cité les droits provenant des licences d'auberges en icelle, ces droits ayant été accordés en vertu de la 14 et 15 Vict., chap. 100, section 31, sujets néanmoins à une déduction partielle pour le soutien de ses écoles communes, par la 12 Vict., chap. 113.

Ordonne, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de William Wilkinson et autres, du township de Lobo, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de David Dunkerley et autres, de Durham, dans le comté de Drummond, demandant que lors de la mise en force du bill pour la sécularisation des réserves du clergé, il soit adopté des mesures pour empêcher l'exercice du droit de commutation volontaire.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Knowlton a présenté une pétition de l'évêque, du clergé et des laïques de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Québec, demandant que la Législature adopte des mesures pour permettre aux pétitionnaires de s'assembler en synode, et de faire des règles et canons pour le bon ordre et la discipline de leur propre association.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition d'Aléxis Painchaud et autres, intéressés dans les pêcheries du golfe Saint Laurent, demandant des améliorations dans l'administration de la justice aux Iles de la Magdeleine.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de l'inspecteur conjoint de la potasse et de la perlasse à Montréal, demandant une loi pour établir une pénalité contre les personnes qui ne sont pas qualifiées par la loi à prendre le titre ou à exercer les fonctions d'inspecteur de potasse et de perlasse;

Et aussi une pétition de Henry Bennie et autres, de la seigneurie de Beaularnois, demandant une loi pour valider certains actes faits par Alexander Mc Wattie, en sa qualité de ministre, lequel, depuis son décès, a été reconnu ne pas avoir été dûment ordonné ministre de l'église d'Ecosse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition du révérend R. O. Brunden, président du collège de Verchères, demandant une allocation en faveur du dit collège;

Et aussi une pétition de C. J. Forbes et autres, du comté d'Argenteuil, demandant qu'il ne soit pas fait de changement aux limites du dit comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition du révérend Alf. Toupin et autres, des paroisses de St. Hermans et St. Placide, dans le comté d'Argenteuil, demandant que ces paroisses soient annexées au comté des Deux-Montagnes, pour les fins électorales et municipales;

Aussi une pétition de la révérende sœur St. André et de la révérende sœur St. Narcisse, de la congrégation de Notre Dame de Montréal, demandant une allocation de £310 pour le couvent de St. Eustache;

Aussi une pétition de *Thomas Hodgson* et autres, de *Lacolle*, demandant une allocation pour le soutien d'une académie dans la dite paroisse;

Aussi une pétition de Louis Leduc et autres, de la paroisse de Saint Vincent de Paul, dans le comté de Laval, demandant une allocation en faveur de la société des artisants de St. Vincent de Paul, dans cette paroisse;

Et aussi une pétition du révérend Norbert Lavallée, de la dite paroisse de St. Vincent de Paul, dans le comté de Laval, demandant une allocation en faveur du collège Laval.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Mills a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour " pourvoir au payement des dividendes par les compagnies d'assurances." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger toute "partie des lois en force dans le Bas-Canada, qui autorise la vente de propriétés "par autorité de justice les jours de dimanche," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

ll a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour " protéger les créanciers et débiteurs dans les cas de faillite," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis d'hui à quinze jours, et qu'il soit alors le premier item sur les ordres de ce jour.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre les dis-"positions de l'acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées "pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorpo-"rées," a été lu la seconde fois. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Walker et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour prolonger le délai pour complèter le havre de Louth," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Mills et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intituté: "Acte établissant certaines dis positions devenues nécessaires par la division des comtés d'Halton et Went-worth," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Poulin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer le collége de Monnoir," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 23 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs.

Les honorables Messieurs.

MACAULAY, Taché, Knowlton, DEBEAUJEU, Moore, PANET, DIONNE, BELLEAU, WALKER, ARMSTRONG, DEBOUCHERVILLE, SEYMOUR, FERRIER, Légaré, MATHESON, CARTIER. BOULTON,

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend Francis P. Porlier et autres, de la paroisse de la Pointe aux Trembles, dans le comté de Montréal, demandant une allocation pour l'érection d'une académie dans cette paroisse;

Aussi une pétition de P. A. de Gaspé et autres, du comté de l'Islet, demandant que ce comté soit séparé du comté de Montmagny, pour les fins municipales et d'enregistrement, et que la paroisse de Saint Jean Port Joli en soit le chef lieu;

Aussi une pétition d'Edouard Martial Leprohon, de la cité de Montréal, demandant que l'interprétation législative soit donnée à cette partie de la 6me section de la 10me et 11me Vict., chap. 99, qui a pour effet d'exempter du payement des péages sur son pont de la rivière Jésus, les personnes, chevaux et voitures employés à transporter les malles ou les lettres, sous l'autorité du bureau des postes de Sa Majesté;

Aussi une pétition de l'association littéraire du village de Buckingham, demandant une allocation;

Aussi une pétition de Thomas Begin, de la Rivière-Ouelle, demandant que deux années d'arrérages de salaire lui soient payées en sa qualité d'instituteur d'une école indépendante établie dans les limites de la municipalité scolaire de la Rivière-Ouelle;

Aussi une pétition de Joseph Begin et autres, demandant à être payés pour les ouvrages faits, et les matériaux et les provisions fournis par eux aux contracteurs du quai à la Rivière du Loup;

Aussi une pétition de F. deGuise et autres, de la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière, demandant une allocation pour l'érection d'un quai sur le St. Laurent, dans cette paroisse;

Et aussi une pétition de O. E. Casgrain et autres, du comté de l'Islet, demandant une allocation de £145 en faveur de la société d'agriculture de ce comté, en remplacement d'une pareille somme en billets de banque qui ont été consumés par le feu dans la maison de leur secrétaire-trésorier.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de John Macara et autres, demandant à être incorporés sous le titre de la compagnie des poudres du Canada. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de L. W. Decker et autres, des townships de Roston et Ely, dans le comté de Shefford;

Aussi une pétition de J. Moore et autres, de la ville de Sherbrooke, demandant séparément que le bill des municipalités du Bas-Canada, maintenant sous la considération de la Législature, ne devienne pas loi;

Et aussi une pétition de Christopher G. Wurtele et autres, du township de Windsor, dans le comté de Sherbrooke, demandant que le présent acte municipal ne soit pas changé relativement aux townships de l'est.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition d'Edwin Pridham et autres, de Grenville, Chatham et Argenteuil, demandant l'amélioration et l'agrandissement des canaux entre Carillon et Grenville;

Et aussi une pétition de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté des *Deux-Montagne*, demandant des modifications à l'acte en vertu duquel ils se sont associés.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. O. Prince et autres, du township d'Arthabaska, demandant l'établissement d'un bureau d'enregistrement dans la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'hororable M. de Boucherville a présenté une pétition du révérend J. O. Archamoznié et autres, de la paroisse de St. Timothée, dans le comté de Beauharnois, demandant une allocation en faveur de deux académies dans cette paroisse.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la société littéraire et historique de Québec, demandant une allocation;

Et aussi une pétition de A. McNabb et autres, du township de Saugeen, dans le comté de Bruce, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du havre de Saugeen.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville " et Richemond," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit ;-

Page 1, ligne 42.—Retranchez depuis "contenue" jusqu'à "La" dans la page 2, ligne 1.

Page 7, ligne 11.—Après "compagnies" insérez "Pourvu toujours que nulle con-

" vention ayant pour objet d'effectuer la dite union, n'aura

" force et effet avant d'avoir été approuvée par la majorité

" des voix des actionnaires particuliers de la dite compa-

"gnie, présents en personne ou par procureur à une assem-

"blée générale spéciale de la dite compagnie duement

" convoquée expressément pour cette fin, en la manière et

" selon que les réglements de la dite compagnie le requer-" ront."

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour faciliter les poursuites contre "les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et "compagnies non incorporées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonnė, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième sois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Sidney Smith et autres, comme suit :-

Assemblée Législative,

Jeudi, 22 mars, 1855.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable Etienne Paschal Taché, un de leurs Membres, de comparaître devant le comité spécial de cette Chambre, nommé pour s'enquérir des accusations portées contre la dernière administration.

Ordonné, Que M. Sidney Smith porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté,)

G. B. FARIBAULT,

Greffier Assistant, Assem. Leg.

Et alors ils se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Il a été alors proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable Etienne Paschal Taché de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable Etienne Paschal Taché de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, chargé de s'enquérir des accusations portées contre la dernière administration, s'il le juge à propos.

Il a été proposé,

Que la réponse à une adresse de cette Chambre demandant copies des requêtes, lettres, mémoires et documents qui ont été adressés à Son Excellence, ou au Conseil Exécutif ou au maître général des postes en cette province, ayant rapport au choix du site pour la construction d'un bureau de poste dans la cité de Hamilton, avec aussi une copie de l'acte d'achat du terrein où a été bâti le bureau de poste de cette ville, soit référée au comité spécial chargé par cette Chambre de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 26 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables	Messieurs	Les honorables	Messieurs
	MACAULAY,		Taché,
	Knowlton,		DEBEAUJEU,
	Moore,		MILLS,
	DIONNE,		BELLEAU,
	Walker,		ARMSTRONG,
•	DEBOUCHERVILLE,		SEYMOUR,
	FERRIER,		Légaré.
	Matheson,		CARTIER.
	Boulton,		

Prières.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de la municipalité du township de Brantford:

Aussi une pétition de la municipalité du village de Paris;

Et aussi une pétition de la munipalité des townships de Moulton et Sherbrooke, dans le comté de Haldinand, demandant séparément que le gouvernement accorde une allocation au chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Joseph Bouchette, écuyer, demandant une allocation pour lui permettre de publier un ouvrage devant être appelé "l'Atlas Canadien."

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le gressier.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu, soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour prolonger le délai fixé pour complèter le havre de Louth," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le gressier comme suit :-

Page 1, ligne 5.—Retranchez "Twelve," et insérez "Twenty."

Le ditamendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icclui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre les dis-"positions de l'acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées "pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au paye-"ment des dividendes par les compagnies d'assurance," a été lu la seconde sois. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonne, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Boulton et Mills, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte établissant certaines dispositions devenues nécessaires par la division des comtés de Halton et "Wentworth," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Taché et Mills, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le "collége de Monnoir," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore et Taché, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour incorporer " la compagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville et Richmond."

Lesquels dits amendements étant lus de nouveau par le gressier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainssi.

Mardi, 27 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MACAULAY,
KNOWLTON,
MOORE,
DIONNE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
FERRIER,
MATHESON,

MILLS,
PANET,
BELLEAU,
ARMSTRONG,
SEYMOUR,
LÉGARÉ,

TACHÉ.

CARTIER.

Prières.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

EDMUND HEAD.

Le Gouverneur-Général informe le Conseil Législatif, qu'il a permis à l'honorable D. B. Viger de s'absenter de son siége dans la Chambre, pendant la présente session.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 23 mars, 1855.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de la corporation du bourg de William Henry, demandant que le bill pour amender les lois municipales du Bas-Canada, relativement aux travaux sur les chemins, ne devienne pas loi;

Et aussi une pétition de George Atkinson et autres, du township de Durham, demandant un nouvel arpentage du dit township.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition des syndics du séminaire de Stanstead, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. DeBeaujeu est entré.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte établissant certaines dispositions devenues nécessaires par la division, "des comtés d'Halton et Wentworth," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :-

Entrez la clause suivante à la fin du bill.

"Et qu'il soit statué, dans la vue de protéger les individus contre toute injus-"tice, que dans tous les cas où une personne déjà ou ci-"après placée sur les limites de toute union de comté, en-"vertu des prescriptions de la loi, et lorsque la dite union "aura déjà été dissoute, ou le sera à l'avenir, ou l'orsqu'un-"ou plusieurs comtés auront déjà été séparés, on le seront à

" ou plusieurs comtés auront déjà été séparés, ou le seront à: l'avenir, de la dite union, après y avoir été admise, alors et

" dans chacun de ces cas, la dite personne sera censée avoir conservée le droit de voyager et de résider dans toutes

" les parties des dits comtés, de la même manière que si la dite.

"dissolution ou séparation n'avait pas eu lieu; et la dite; personne ne sera pas considérée, à raison de tel voyage ou

" résidence, avoir enfreint aucune des obligations ou condi-

"tions y relatives, ou forsait aux cautionnements données pour jouir du bénésice des dites limites: Pourvu toujours,

"que dans tous les cas où des procédures légales auraient de cété commencées avant la passation de cet acte, contre toute personne ou sa caution, à raison de ce que la dite personne a voyagé d'un comté à l'autre de la dite union, ou à raison de ce qu'elle a continuée à résider dans un comté de la dite union, après la dite dissolution ou séparation, les dites procédures légales pourront être continuées et prolongées jusqu'à ce que le ou les défendeurs aient acquitté les frais de poursuite encourus par le demandeur, tel qu'entre procureur et client, et le dit paiement aura l'effet de faire cesser les dites procédures.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Mills, du comité spécial auquel a été référé le bill'intitulé: "Acte pour pourvoir au payement des dividendes par les compagnies d'assu"rance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour prolonger le "temps fixé pour complèter le havre de Louth," a été, tel qu'amendé, lu la troisième sois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé cc bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville et Richmond," a été; tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de Benoit Marcoux, de Québea, demandant que l'on vienne à son aide.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 28 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

MACAULAY,
KNOWLTON,
MOORE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,

Mills,
Panet,
Belleau,
Armstrong,
Seymour,

DEBEAUJEU,

LÉGARÉ,

CARTIER.

Prières.

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de la municipalité du township de Norwich, demandant la division du dit township.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

TACHÉ,

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité du township de Wainsleet, demandant une allocation en faveur du chemin de ser de Buffalo, Brantsord et Goderich.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de MM. Babineau et Gaudrij, marchands et autres, intéressés dans le commerce et la navigation sur le fleuvé St. Laurent qui se fait au moyen de petites embarcations entre les ports de Québec et

Montréal, et ceux du bas du fleuve et des Indes Occidental, demandant qu'il leur soit accordé une charte pour la transaction des affaires d'assurance maritime, sous les nom et raison de compagnie d'assurance du St. Laurent;

Aussi une pétition des directrices de l'asile du Bon Pasteur de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation;

Et aussi une pétition d'Edward Jones et autres, du comté d'Argenteuil, demandant que les limites du dit comté ne soient pas changées.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition des syndics de la maison d'industrie de la cité de Montréal, et de la corporation de la dite cité, demandant que la corporation de la dite cité soit investie des priviléges accordés aux dits syndics, et que la dite maison d'industrie soit placée sous son administration et contrôle.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité du comtéde Sherbrooke, demandant que certaines sommes d'argent et l'intérêt sur icelles, qui ont été payées par les acquéreurs de terres de la Couronne vendues par méprise par la municipalité, en conséquence de l'inexactitude des lettres fournies par le département des terres de la couronne, leurs soient remboursées, ou que la dite municipalité soit autorisée à donner aux acquéreurs des titres bons et valides pour les dites terres;

Et aussi trois pétitions de C. M. Hyndman, demandant que son salaire comme gardien de la cour de justice à Sherbrooke, soit augmenté; aussi demandant la jouissance des avantages de certaines lois, relativement à sa qualité de crieur public de la cour de Sa Majesté, dans le district de St. François; et aussi demandant un salaire au lieu d'honoraires en sa qualité de crieur des Sessions de Quartier du dit district de St. François.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit:-

Conseil Législatif,

Chambre de comité, 23 mars, 1855.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Légisiatif pour la présente session, à l'honneur de présenter son sixième rapport sur les dits comptes:—

La balance entre les mains du greffier de cette Chambre le trente-et-unième jour d'août dernier, date de la dernière audition de ses comptés, était de trois cent cinquante-quatre louis, deux chelins et neuf deniers. Il a rendu compté à la satisfaction de votre comité, appuyé des pièces justificatives nécessaires de

l'emploi de la dite balance de même que de toutes les sommes d'argent qu'il a reçues, depuis cette date à venir au treize du courant, à l'exception de la balance de treize cent quatre vingt louis, cinq chelins et sept deniers, demeurée entre ses mains au crédit de votre Honorable Chambre, à la date mentionnée en dernier lieu.

Votre comité croît devoir remarquer que les dépenses contingentes de votre Honorable Chambre se sont accrues par le payement de sommes d'argent qui ne sont pas strictement imputables sur le fonds de vos contingents. Les payements faits par votre greffier, sous la direction du bureau des travaux, entre le 3me mai, 1854, et le 1er de février, 1855, pour préparer et meubler les appartements pour la réception de votre Honorable Chambre, depuis la destruction par l'incendie des bâtisses du Parlement le 1er de février, 1854, s'élèvent à £2,278 9 1, que votre Honorable Chambre n'aurait pas dû être appelée à payer, d'autant plus que les sommes provenant de l'assurance effectuée sur les meubles et effets de votre Honorable Chambre et de l'Honorable Assemblée Législative, et sur la bibliothèque du Parlement, se montant en tout à £11,919 18 7 ont été versées entre les mains du receveur-général, selon qu'il appert par l'état présenté à votre Honorable Chambre le 22 novembre dernier.

WILLIAM WALKER, Président.

Ordonné, Qu'il reste sur la table.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le collège de Monnoir," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maitres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité du vistage de Stratford, dans le comté de Perth, demandant l'assistance du gouvernement en faveur de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 29 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Lcs honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

MILLS,
PANET,
BELLEAU,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,
CARTIER.

DEBEAUJEU.

PRIÈRES.

L'honorable M. Tuché a présenté une pétition de George Dionne et autres, de la paroisse de St. George de Kakouna, demandant une allocation pour une école de filles dans la dite paroisse;

Et aussi une pétition de Romuald Michaud et autres, commissaires d'école de St. Alexandre, dans le comté et district de Kamouraska, demandant une allocation pour y ériger une maison d'école.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Taché,

L'honorable M. Mills a présenté une pétition de James S. Wetenhall et autres, de Hamilton, demandant une loi pour incorporer la compagnie d'assèchement et pour l'amélioration des terres dans le Haut-Canada;

Aussi une pétition de William P. McLaren et autres, demandant un acte d'incorporation sous le titre de compagnie de prêt du Haut-Canada;

Aussi une pétition de la municipalité du township d'Onondaga, dans le comté de Brant, demandant que la loi municipale soit modifiée de manière à permettre aux municipalités de contribuer au fonds patriotique;

Et aussi une pétition d'Alexander Rose et autres, de Peterborough, demandant que le pouvoir discrétionnaire de commutation conféré par l'acte des réserves du clergé ne soit pas exercé.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend Sim. Belleau et autres, de la paroisse de Ste. Croix, demandant une allocation de £500 pour réparer une maison d'école dans la dite paroisse;

Et aussi une pétition de J. Schagel et autres, du comté d'Argenteuil, demandant que l'on ne change pas les limites du dit comté.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de James Gibb et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de l'Hôpital Victoria.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour "pourvoir à ce qu'il soit tenu des enquêtes dans les cas d'incendies."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Galt et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque des townships de l'est," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 30 mars, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messieurs KNOWLTON, TACHÉ, Moore, DEBEAUJEU. DIONNE. MILLS, WALKER, PANETA DEBOUCHERVILLE, BELLEAU, FERRIER, SEYMOUR, MATHESON, ARMSTRONG. BOULTON, LÉGARÉ.

PRIÈRES.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, comme suit :-

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Jeudi, 29 mars, 1855.

Résolu, Qu'un message soit transmis à l'Honorable Conseil Législatif, annonçant à leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, au sujet de l'église unie d'Anglelerre et d'Irlande en Canada, et demandant leur concours.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté,)

WM. B. LINDSAY, Junr.

Agissant comme Gref. Assist.

L'adresse à Sa Majesté communiquée à l'instant même par message de l'Assemblée Législative, a été alors lue par le greffier comme suit:—

A SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de votre Majesté, les communes du Canada, réuni en Parlement Provincial, approchons humblement de votre Majesté, pour lui représenter que la legislature de cette province a passé, durant la présente session du Parlement Provincial, un acte déclarant que l'église sera entièrement séparée de l'état en Canada, et que les fonds des réserves du clergé et ses terres seront appropriés à des fins séculières après avoir pourvu aux salaires des titulaires actuels.

Que les membres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en cette province, ont à souffrir d'un désavantage qui n'est ressenti par aucune autre dénomination, vu qu'ils ne peuvent se réunir en synode avec leurs évêques et leur clergé dans ses divers diocèses, pour établir des réglements et des canons propres à leur direction et gouverne, un grand nombre d'entre eux croyant sermement qu'il en sont empêchés par des statuts impériaux qui défendent la tenue de ces synodes, et vu qu'ils sont maintenant requis de pourvoir au soutien de leurs évêques et église, et qu'ils n'ont pas le droit de délibérer sur le choix ou la nomination de ces évêques; et nous prions en conséquence Votre Majesté de vouloir bien ordonner qu'une mesure soit présentée au Parlement Impérial à sa présente session, pour faire disparaîrre tous les obstacles qui existent ou sont supposés exister en vertu de quelque statut maintenant en force dans la Grande-Bretagne, contre la réunion en synode des évêques, du clergé et des laïques de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans leurs divers diocèses en cette province, pour y établir des règles et des canons pour leur directions et gouverne, et pour qu'il leur soit permis par la suite d'élire leurs propres évêques; pourvu toujours, que tels règles et canons ne seront pas incompatibles avec les lois de cette province, ni avec ancan acte ou actes que la législature du Canada pourra ci-après passer à cet effet.

Il a été proposé de concourir avec l'Assemblée Législative, en remplissant le blanc avec les mots " le Conseil Législatif et."

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre. Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a concouru dans la dite adresse, en remplissant le blane avec les mots 's le Conseil Législatif et."

Ordonné, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, comme suit:—

A Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveaux-Brunswich, et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et du Canada, réunis en Parlement Provincial, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence, pour la prier respectueusement qu'il lui plaise transmettre notre adresse conjointe à Sa Très-Gracieuse Majesté, au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, Que l'Orateur signe l'adresse mentionnée en dernier lieu de la part de cette Chambre.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé cette adresse, à laquelle il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour prolonger "le délai fixé pour complèter le havre de Louth," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte établissant certaines dispositions devenues nécessaires par la division des comtés d'Halton et Wentworth, et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de la corporation de la cité de Kingston, demandant une loi pour confirmer et rendre valides les souscriptions au capital de la compagnie à fonds social du chemin de Kingston, Pittsburgh et Gananoque, et le pouvoir d'émettre des débentures à cette fin.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Siméon Larochelle et autres, de la paroisse de St. Anselme, dans le comté de Dorchester, demandant qu'il soit établi un bureau d'enregistrement dans la dite paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de William F. Witcher de Québec, demandant qu'il soit tenu une enquête sur la conduite de John Maguire, écuyer, inspecteur et surintendant de police pour la cité de Québec, relativement à sa prétendue mauvaise conduite et négligence de ses devoirs.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'inonorable Orateur a présenté une pétition de la compagnie du gaz de Belleville, demandant que son fonds social soit augmenté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de M. Raymond et autres, des paroisses de St. Joseph, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles, et Longue Pointe, demandant une allocation pour leur permettre de macadammiser un chemin.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé,

Que l'ordre de jeudi le vingt-deux du courant, pour la deuxième lecture du bill intitulé: "Acte pour protéger les créanciers et débiteurs dans les cas de "faillite," soit déchargé.

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social pour approvisionner les cités, villes et villages de gaz et d'eau." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Honorable Chambre, copies de toutes les dépêches et de la correspondance échangée depuis l'union des provinces, entre le Gouverneur-Général du Canada et le département du Secrétaire d'État pour les colonies, au sujet du choix d'un site pour le siège du gouvernement de cette province.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque des townships de l'est," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore,
Walker, Ferrier et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, comme suit :—

Assemblée Législative,

Vendredi, 30 mars, 1855.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a concouru dans l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse commune à Sa Majesté, au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, en remplissant le blanc avec les mots "les Communes."

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté,)

G. B. FARIBAULT,

Greffier Assistant, Ass. Leg.

Ordonné, Que l'adresse commune à Sa Majesté ainsi que l'adresse commune à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, soient présentées de la part de cette Chambre par l'honorable Orateur et l'honorable M. le receveur-général Taché.

Ordonné, Que l'honorable Orateur et l'honorable M. le receveur-général Taché se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir les adresses communes.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour

savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir les adresses communes des deux Chambres, au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, et que Son Excellence avait fixé demain, à midi, pour cette fin.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que Son Excellence a fixé demain, à midi, pour recevoir les adresses communes des deux Chambres à Sa Très-Gracieuse Majesté et à Son Excellence, et que l'honorable Orateur et l'honorable M. le receveurgénéral Taché seront présents, au temps indiqué, de la part du Conseil Législatif.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteurgénéral Cayley et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour expliquer un acte "intitulé: "Acte pour amender les actes qui imposent des droits de douane," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixime règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 2 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Ferrier,

MATHESON,
DEBEAUJEU,
MILLS,
PANET,

BELLEAU, SEYMOUR.

PRIÈRES.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport à la Chambre qu'en conformité à l'ordre, l'honorable Orateur et lui même s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, à l'hôtel du gouvernement, où ils avaient rencontré certains Membres de la part de l'Assemblée Législative, et qu'ils avaient présenté l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, adoptée par les deux Chambres, au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait, avec beaucoup de plaisir, l'adresse commune à la Reine, au principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

L'honorable Orateur a informé la Chambre, qu'il avait reçu une communication annonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général avait l'intention de se rendre à la Chambre demain, à trois heures et demie de l'après-midi, dans la vue de sanctionner, au nom de Sa Majesté, certains bills passés par les deux Chambres de la Législature.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de James Morton et autres, brasseurs et distillateurs, de Kingston, demandant que le bill maintenant sous considération pour l'abolition de la distillation de la bière et des liqueurs spiritueuses, ne devienne pas loi ou que l'on accorde aux distillateurs d'icelles une compensation pour les pertes qu'une telle disposition est de nature à leur occasionner.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue. Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour des mariages, baplèmes et sépultures dans le district de Québec, pour l'année 1854.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :-

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la municipalité des comtés unis de Lanark et Renfrew, demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour exempter les cités et villes incorporées dans le Haut-Canada, du payement de leur part des taxes de comté, que leur imposent les lois de cotisations actuelles pour l'amélioration des chemins et ponts dans leur comtés respectifs.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "faciliter les réglements à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs cré- anciers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'Ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis, certaines résolutions contre le système de tenir des parlements alternatifs à Québec et Toronto, et pour fixer le siége du gouvernement en quelqu'endroit choisi par Son Excellence le Gouverneur-Général, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à jeudi prochain en huit, pour être alors le premier item sur les ordres de ce jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour autoriser à ce qu'il soit tenu des enquêtes dans les cas d'incendies à Québec et "Montréal," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à vendredi prochain en huit.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 3 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
DIONNE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
FERRIER,

Les honorables Messieurs

TACHÉ,
MESSIEURS

MILLES,
MILLES,
PANET,
BELLEAU,
SEYMOUR

Matheson, Légaré.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, "que c'est le plaisir de Son Excellence "qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés, séparément, comme suit:—

Acte pour amender l'acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de Galt à Guelph.

Acte pour conférer à Edward Shortis, écuyer, de Toronto, la réserve de chemin ou concession entre les lots numéros quinze et seize dans la sixième concession du township de Thorah.

Acte pour incorporer la société évangilique établie à la Grande Ligne, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation et de l'instruction religieuse.

Acte pour incorporer le collége de Monnoir.

Acte pour expliquer un acte intitulé: "Acte pour amender les actes imposant des droits de douane."

Acte pour faire certaines dispositions rendues nécessaires par la séparation des comtés de Halton et Wentworth.

Acte pour prolonger le temps pour compléter le havre de Louth.

La sanction royale a été prononcée séparément sur ces bills par le greffier de cette Chambre, dans les mots suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill."

L'Assemblée Législative s'en étant allée, il a plu à Son Excellence de se retirer.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

EDMUND HEAD.

Le Gouverneur-Général transmet au Conseil Législatif opie d'une lettre du Comte d'Elgin, renfermant une lettre de l'Empereur des Français, au sujet de

la somme d'argent votée par la législature canadienne en faveur du sonds pour le soulagement des veuves et orphelins des forces alliées d'Angleterre et de France, servant en Orient.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 2 avril, 1855.

Broomhall, Dunfermline,

8 mars, 1855.

Monsieur,—A une entrevue dont m'a honoré l'Empereur des Français il ya quelques jours, j'ai pu remettre entre les mains de Sa Majesté une copie de l'adresse à la Reine, adoptée par les deux Chambres du parlement canadien, en novembre dernier, relativement à la victoire de l'Alma, et à une appropriation en faveur des veuves et orphelins des soldats et marins des armées alliées d'Angleterre et de France. Il a plu à Sa Majesté d'accuser gracieusement la réception de ce document, dans une lettre qu'elle m'a adressée, et dont j'inclus copie dans la présente, en priant votre Excellence de vouloir bien en donner communication au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ELGIN ET KINCARDINE.

Son Excellence, Sir Edmund Head, Bart, Etc., etc., etc.

PALAIS DES TUILLERIES, . SELO

27 février, 1855.

Milord,—Je vous remercie de m'avoir communiqué l'adresse du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, à la Reine d'Angleterre.

Il serait difficile de s'associer d'une manière plus patriotique et plus touchante, aux succès de nos armes en Orient et aux malheurs inséparables de cette grande lutte. Emu comme moi, soyez-en persuadé, de l'éloquent témoignage d'une si vive sympathie, notre pays ne verra pas sans en être reconnaissant, qu'au souvenir de son origine française, la population canadienne n'ait pas voulu séparer dans ses félicitations et dans ses offrandes, ceux qu'unit si noblement la communauté des périls.

Veuillez bien être auprès du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, l'interprête de mes sentiments, comme je crois l'être de ceux de la France.

Recevez, milord, l'assurance de ma haute estime.

(Signé,)

NAPOLEON.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la division Matilda, No. 22, de l'ordre des fils de la tempérance, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition des Dames directrices de l'académie des Demoiselles de Beauharnois, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de Joseph A. Bockus et autres, du township de Osnabruck, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques;

Et aussi une pétition de J. L. Wilson et autres, de Toronto, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du Canada pour préparer le minerai." Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de George Munro et autres, du township de Finch;

Et aussi une pétition de John Currey et autres, du dit township de Finch, demandant séparément une allocation pour construire un pont sur la rivière Nation.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social pour "approvisionner les cités, villes et villages de gaz et d'eau," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à mercredi prochain en huit, à quatre heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à mercredi prochain en huit, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 11 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Walker,
DeBoucherville,
Morris, J.
Matheson,
Boulton,
Taché,

DeBeaujeu,
Panet,
Belleau,
Wilson,
Seymour,
Armstrong,
Légaré,
Cartier.

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de John Morey et autres, du township d'Augusta;

Aussi une pétition de Moses Reid et autres, d'Augusta susdit;

Aussi une pétition de John Simpson, maire des comtés unis de Lincoln et Welland, demandant séparément une loi prohibant les liqueurs enivrantes;

Aussi une pétition de l'institut canadien d'Iberville, demandant une allocation;

Aussi une pétition du révérend Joseph Léonard et autres, de la paroisse de St. Clément, dans le comté de Beauharnois, demandant une allocation en layeur d'une académie établie dans la dite paroisse;

Aussi deux pétitions de John Simpson, maire des comtés unis de Lincoln et Welland, demandant qu'il soit nommé des procureurs de la couronne dans les divers comtés du Haut-Canada; aussi demandant que la 12me Vic., chap. 35 et les 13me et 14me Vic., chap. 64, soient modifiées de manière à obliger les personnes qui demandent des arpentages des lignes de concession, à en donner un avis public;

Aussi une pétition de *Thomas Duggan*, M. D., et autres médecins pratiquants du *Canada-Ouest*, demandant des modifications à l'acte qui règle la pratique de la médecine;

Aussi une pétition de la municipalité de la ville de Barrie, dans le comté de Simcoe, demandant des modifications à la charte de la compagnie de chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron;

Et aussi une pétition du Reeve et des conseillers du towship de Bertie, dans le comté de Welland, demandant qu'une allocation soit accordée à la compagnie, du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de D. E. Boulton, écuyer, maire, et autres, de la ville de Cobourg, demandant une allocation au soutien du collége Victoria.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition du bureau des syndics d'école de l'école publique de Perth, dans les comtés unis de Lanark et Renfrew, demandant une allocation au soutien de la dite école.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend J. J. Marcoux et autres, de Ste. Cécile du Bic, dans le comté de Rimouski, demandant une allocation pour l'établissement d'une académie;

Aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant des modifications à son acte d'incorporation;

Aussi une pétition du révérend N. Bélanger et autres, du township de Viger, et de la paroisse de St. Arsène, dans le comté de Kamouraska, demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans le dit township;

Aussi deux pétitions du révérend N. C. Fortier et autres, commissaires d'école du village ou première municipalité scolaire de la paroisse de St. Michel de Bellechasse, demandant une allocation de £150 pour l'agrandissement d'une maison d'école pour les filles, et £75 pour rencontrer les dépenses courante d'icelle; aussi demandant des allocations au soutien du collége de St. Michel, dans la dite paroisse, c'est-à-dire, £300 pour l'acquisition d'instruments de mathématiques et autres, et pour payer les salaires des professeurs pour 1855, £150 pour l'agrandissement de la bâtisse et £100 pour l'achat du terrain qui l'ayoisine;

Et aussi une pétition de Jean Baptiste Laverdière et autres, de la municipalité scolaire de St. Jean, dans le comté de Montmorency, demandant une allocation pour payer les salaires des instituteurs d'une académie qu'ils ont fondée.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché a présenté à la Chambre la réponse supplémentaire à une adresse de cette Chambre en date du 15 décembre, 1854, demandant des informations relativement à l'emploi de la somme de \$30,000, octroyée en vertu des actes 16 Vict., chap. 155 et 156.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir papiers parlementaires.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de Charles H. Lassiseraye, instituteur de l'école française et anglaise à Trois-Rivières, demandant le payement d'une certaine somme qui lui est due en sa qualité d'instituteur de la dite école pour l'année 1837.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de William Ashton et autres, du township de Waterloo, dans le comté de Waterloo, demandant que le bill pour autoriser Jacob Hespeller à construire une écluse sur la Grande Rivière, près du village de Preston, ne devienne pas loi;

Et aussi une pétition de la municipalité du comté de Wellington, demandant que la 8me section de l'acte intitulé: "Acte pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada," ne soit pas abrogée, et que les obligations contractées par le comté de Waterloo en faveur du comté de Wellington, soient et demeurent valides et efficaces, suivant l'intention du dit acte.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit maintenant lue. Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable M. Légaré a présenté une pétition de N. Béliveau, de la paroisse de St. Grégoire, dans le comté de Nicolet, demandant à être indemnisé en conséquence de la destruction de sa propriété par des émeutiers en février, 1850;

Aussi une pétition du révérend L. H. Dostie et autres, du comté de Nicolet et autres lieux, demandant une allocation pour construire un quai à l'embouchure de la rivière Gentilly, ou que l'on creuse la dite rivière aux frais de la province;

Et aussi une pétition de A. Fournier et autres, de la paroisse de St. Pierre les Becquets, dans le comté de Nicolet, demandant des modifications à l'acte seigneurial de 1854.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Pierre Beaupré et autres, de la paroisse de l'Ancienne Lorette, dans le comté de Québec, demandant qu'un chemin y mentionné, soit mécadammisé et placé sous le contrôle des syndies des chemins à barrières de Québec;

Et aussi une pétition de Louis Legendre et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, demandant des modifications à l'acte seigneurial de 1854.

Urdonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne est entré.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de C. Troyer et autres, du township de Vaughan, demandant que la réserve pour un chemin à travers le lot No. 6, dans la troisième concession du dit township, ne soit pas accordée à certaines personnes qui ont pétitionné à cette fin.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

EDMUND HEAD.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Honorable Conseil Législatif, les copies ci-jointes d'une dépêche et de ses incluses de la part du secrétaire d'état.

Hôtel du Gouvernement, Québec, 9 avril, 1855.

(No. 9.)

Downing Street, 17 mars, 1855.

Sin,—Relativement à mes dépêches des 26 janvier et 15 février, je transmets, pour votre information, une copie de la dépêche de l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris, transmettant une note de M. Drouyn de L'huys, accusant la réception de la traite de £10,000, et réitérant les remercîments du gouvernement français à la législature canadienne pour ce don généreux.

J'ai, etc.,

(Signé,)

G. GREY.

Au Gouverneur, Sir Edmund Head, Etc., etc., etc.

Paris, 7 mars, 1855.

Milord,—Relativement à la dépêche de votre seigneurie (No. 227) du 2 courant, me transmettant pour le gouvernement français une lettre de change sur MM. Glynn, Mills et Cie., pour la somme de £10,000, montant voté par la législature canadienne pour les veuves et orphelins des soldats et marins de France, qui ont succombé dans la bataille de l'Alma, j'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente, copie d'une note qui m'a été adressée par M. Drouyn de L'huys, accusant la réception de la traite en question, et me priant de réltérer au gou-

vernement de Sa Majesté, l'expression de la reconnaissance du gouvernement français pour cette généreuse offrance.

J'ai, etc.,

(Signé,) Cowley.

Le Comte de CLARENDON,

Etc., etc., etc.

Paris, 6 mars, 1855.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception, de la part de Votre Excellence, de la traite de dix mille livres sterling qu'elle m'a transmise hier matin, représentant la moitié d'une somme de vingt mille livres sterling votée par la législature du Canada, en faveur des veuves et orphelins des soldats des armées alliées morts à la bataille de l'Alma. Je saisi cette occasion pour prier Votre Excellence de faire connaître de nouveau au gouvernement de Sa Majesté Britannique, les sentiments de gratitude de mon gouvernement pour cette généreuse offrande, et pour lui offrir les nouvelles assurances de la très haute considération, etc., etc.

(Signé,)

DROUEN DE L'HUYS.

A Son Excellence

Lord Cowley. G. C. B.,

Etc., etc., etc.

L'honorable M. Seymour, du comîté spécial auquel a été référé le bill intitulé:
"Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds
social pour approvisionner les cités, villes et villages de gaz et d'eau," a fait
rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le
rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre
voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Walker a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "pourvoir à l'augmentation du capital de la compagnie du gaz de Québec." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde sois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs créan-

" ciers," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 12 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

Les honorables Messieurs

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Knowlton, DeBeaujeu,
Moore, Panet,
Dionne, Belleau,
Walker, Wilson,
DeBoucherville, Seymour,
Morris, J. Armstrong,

Matheson, Légaré,
Boulton, Cartier.
Taché,

Prières.

L'honorable M. James Morris a présenté une pétition de Louis Clément, du village de Thorold, demandant que l'on adopte des mesures pour l'autoriser à être payé des arrérages de pension qui lui sont dûs depuis 1821 jusqu'à 1851. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend P. Huot et autres, de la paroisse de Ste. Foye, demandant que les syndics des chemins à barrières de Québec, soient autorisés à émettre des débentures pour macadammiser le chemin qui conduit de l'église aux foulons de cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Sidney Smith et autres, comme suit :--

Assemblée Législative, Mercredi, 11 avril, 1855.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de permettre à l'honorable Charles Wilson, l'un de ses

Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial de cette Chambre, chargé de s'enquérir des accusations portées contre la dernière administration.

Ordonné, Que M. Sidney Smith porte le dit message au Conseil Législatif.
(Attesté.)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Il a été alors proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable M. Wilson de se rendre devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable Charles Wilson de se rendre devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, auquel ont été référées les accusations portées contre la dernière administration, s'il le juge à propos.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de William Eadon et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "Halle des francs-maçons de Québec."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Mackenzie et autres, comme suit:—

Assemblée Législative, Jeudi, 12 avril, 1855.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de permettre à l'honorable Etienne P. Taché, un des Membres de cette Chambre, de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent auquel sont référés les comptes publics.

Ordonné, Que M. Mackenzie porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été rappelés de nouveau, et informés que le Conseil-Législatif enverra une réponse par son propre messager. Il a été alors proposé,

Qu'il soit permis à l'honorable M. Taché de se rendre devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'assirmative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable M. Tuché de se rendre devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, auquel ont été référés les comptes publics, s'il le juge à propos.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour régler la milice de cette province et "pour abroger les actes maintenant en force à cette fin," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre la réponse à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 mars dernier, pour toutes copies des dépêches et de la correspondance échangée depuis l'union des provinces, entre le Gouverneur-Général du Canada et le département du secrétaire d'état pour les colonies, au sujet du choix d'un site pour le siége du gouvernement de cette province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:—
(Voir Appendice No. 3.)

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de A. C. Cholet et autres, de la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, demandant une allocation pour l'érection d'un pont sur la rivière de cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition d'Antoine Garceau et autres, de la paroisse de la Pointe du Lac, dans le comté de St. Maurice, demandant des modifications à l'acte seigneurial de 1854;

Aussi une pétition du révérend J. M. Carrier et autres, de la paroisse de St. Antoine de la Baie du Fèvre, demandant une allocation en faveur d'une école supérieure dans cette paroisse;

Et aussi une pétition du révérend Joseph Maurault et autres, de la paroisse de St. Thomas de Pierreville, dans le comté d'Yamaska, demandant une allocation de £150 pour leur permettre de bâtir des maisons d'éccle.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Edwin Pridham et autres, de Chatham, Grenville, l'augmentation de Grenville, Harrington et Carillon, demandant que la ville de comté soit fixée au village de Carillon.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de l'institut canadien de Bytown, demandant une allocation annuelle en sa faveur.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "incorporer l'association de la Halle des francs-maçons de Québec."

Le dit bill a eté lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte relatif aux navires des plantations britanniques, passé dans "la huitième année du règne de Sa Majesté."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis, les résolutions relatives au siége du gouvernement.

Il a été proposé,

Qu'il soit remis à lundi prochain, et que la dite motion soit le premier item sur les ordres de ce jour.

Il a été proposé en amendement de retrancher "lundi prochain," et d'insérer à sa place "mercredi le vingt-cinquième jour d'avril courant," et qu'il y ait un appel de la Chambre ce jour là, avant la considération de la dite motion.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Ordonné, Que les documents soumis ce jour relativement au siège du gouvernement, soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des Membres.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements rapportés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social pour approvisionner les cités, villes et villages de gaz et d'eau."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bills et amendements soient imprimés et lus la troisième fois lundi prochain.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 13 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs.

Les honorables Messieurs.

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Morris, J.
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,
CARTIER.

TACHÉ.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend Léon Roy et autres, de la municipalité scolaire des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, demandant une allocation pour l'érection d'une nouvelle maison d'école;

Et aussi une pétition du révérend J. Barret et autres, de la paroisse de St. Ligouri, dans le comté de Montcalm, demandant une allocation pour l'érection d'une maison d'école.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la corporation de la cité de Montréal, demandant des modifications à son acte d'incorporation;

Et aussi une pétition de *Benjamin Brewster* et autres, composant le comité de l'école libre presbytérienne américaine de *Montréal*, demandant une allocation. *Ordonné*, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition de F. Barbeau et autres, francstenanciers de la paroisse de St. Raphaël de l'isle Bizard, demandant que la dite paroisse soit annexée au comté de Montréal, pour des fins électorales et municipales.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition des syndics du lycée de Eaton, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Edward Burrouglis et autres, de Québec, demandant une loi qui déclare que nulle personne à l'avenir ne sera disqualifiée à servir comme témoin dans aucune cour de justice,

à raison de sa croyance et de ses opinions en matières religieuse; et aussi que ceux qui n'ont aucune croyance religieuse soient autorisées à tenir des registres de mariages, baptèmes et sépultures, tel qu'en Angleterre, en France et dans l'union Américaine.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de M. Willett et autres, membres de l'institut des artisants de Chambly, demandant une allocation.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend M. D. Marcoux et autres, de la paroisse de Champlain, demandant qu'il soit pris des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du parlement provincial.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de R. Lobb et autres, du township de Marysburgh, dans le comté de Prince Edward, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la compagnie du gaz de Québec, demandant que son capital soit augmenté.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Knowlton a présenté une pétition de Samuel Pope, jeune, et autres, des townships de Eaton, Bury et Tingwich, dans le district de St. François, demandant l'euverture du chemin d'Otter, et l'érection d'un pont sur la Rivière aux Saumons.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir à ce qu'il soit tenu des enquêtes dans les cas d'incendies à Québec et "Montréal."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été Résolu dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, J. Morris, Ferrier, Matheson et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'augmentation du capital de la compagnie du gaz de Québec," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter les ac-"cords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs créanciers," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Ferrier, Belleau, Panet et Wilson, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bili intitulé: "Acte pour pourvoir à l'admi"nistration et à l'amélioration du havre de Montréal, et au creusage d'un chenal
"pour les navires entre ce havre et le port de Québec, et pour abroger l'acte
"maintenant en force pour les dites fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition du révérend J. M. Limoges et autres, du bourg de William Henry, demandant des allocations en faveur des Sœurs de la Providence de Sorel de £250, pour complèter la bâtisse de leur école, et de £100, pour rencontrer les dépenses journalières;

Et aussi une pétition de John Fraser et autres, de la paroisse de St. Marc, dans le comté de Verchères, se plaignant des dommages causés à leurs propriétés par la construction d'une écluse sur la rivière Richelieu, au village de St. Ours, et demandant justice.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 16 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
DIONNE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE
MORRIS, J.
FERRIER,
MATHESON,

BOULTON,

TACHÉ,
DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,
CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable Ebenezer Perry a été introduit entre les honorables MM. Boulton et Seymour.

Alors l'honorable M. Perry a présenté à l'Orateur une copie de son writ de sommation, qui l'a remis au greffier, et elle a été lue comme suit :--

EDMUND HEAD.

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront.

SALUT:

SACHEZ, que parmi les rolls et records déposés dans le bureau du régistrateur de la province du *Canada*, in Lib. D. S., Folio 45, se trouve ce qui suit:—

EDMUND HEAD,

PROVINCE DU CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi.

A notre fidèle et bien-aimé Ebenezer Perry, de Cobourg, écuyer.

SALUT:

ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires Enregistré 13 février, 1855, importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et Thos. Amor, la défense de notre province du Canada, et l'église Dép. Rég. d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeler au Conscil Législatif de notre dite province, et nous vous commandons le dit Ebenezer Perry, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du Canada: Temoin, notre très-fidèle et bien-aimé Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de QUÉBEC, dans notre dite province du Canada, le HUITIÈME jour de FÉVRIER, et dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et dans la dix-huitième année de notre règne.

E. H.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Et dont nous avons ordonné la transcription.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Génèral de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., A QUÉBEC, ce SEIZIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et dans la dix-huitième année de notre règne.

Par ordre,

E. A. MEREDITH,

Secrétaire Assistant.

[Enregistrée 16 avril, 1855, in Lib. E. F. Fol. 80.]

THOS. AMIOT,

Dép. Régistrateur.

Alors l'honorable M. Perry s'est approché de la table, et a prêté et souserit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Tuylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition des Messieurs Molson et Compagnie, de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de "Banque de Molson;"

Et aussi une pétition de Charles De Witt et autres, des comtés de Beauharnois, Chaleauguay et Huntingdon, demandant une allocation pour les mettre en état d'ouvrir un chemin depuis la rivière Chaleauguay jusqu'au lac St. François. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de l'association de la bibliothèque et institut des artisants de Sorel, demandant une allocation;

Aussi une pétition de Louis Boivin et autres, commissaires de la municipalité scolaire du bourg de William Henry, demandant une allocation en faveur d'une école pour les garçons et d'une école pour les filles dans cet endroit;

Et aussi une pétition de William Shepherd et autres, des townships de Grantham, Windover et Simpson, dans le comté de Drummond, demandant que ces townships soient établis en un nouveau circuit devant être appelé "le circuit de "Drummond," et que les cours soient tenues dans le village de Drummondville." Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la compagnie d'assurance contre le feu de Québec, demandant des modifications à sa charte.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend Joseph Nault et autres, de la paroisse de St. Laurent de l'Ile d'Orléans, comté de Montmorency, demandant une allocation pour bâtir une maison d'école.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de Joseph Duguay et autres, de la paroisse de St. Antoine de la Baie, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du parlement provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour rotéger les pêcheries dans le Bas-Canada,"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Knowlton a présenté une pétition de William R. Doak et autres, du township de Compton, dans le comté de Compton, demandant que le dit township soit annexé à la ville électorale de Sherbrooke, pour des fins municipales et d'enregistrement;

Et aussi une pétition de S. A. Hurd et autres, des townships de Eaton, Newport et Clifton, demandant l'ouverture d'un chemin de Eaton Corner à un point quelconque sur le lac Mégantic.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acté pour amender l'acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social pour approvisionner les cités, villes et villages de gaz et d'eau," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour régler la milice de cette province, et pour abroger les actes maintenant en force "à cette fin."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été Résolu dans l'affirmative, et

Sur quoi le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur icelui demain.

L'ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis, qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, copies des documents suivants:—

Premièrement.—Copies des rapports qui doivent avoir été faits par Messieurs Sirois et Burrough, commissaires chargés par le bureau des travaux publics de recevoir et de régler les réclamations des parties qui ont souffert des dommages par suite de l'innondation des eaux sur les deux côtés du lac St. François, audessus et au-dessous du canal Beauharnois, produite par la construction d'une écluse par le dit bureau des travaux publics à l'embouchure du dit canal; les dits rapports faits depuis janvier 1853, jusqu'à cette date.

Secondement.—Un état des diverses sommes d'argent versées entre les mains des commissaires pour rencontrer le montant de l'inde mnité qu'ils ont accordée, indiquant la date à laquelle ils sont entrés en charge, les noms des parties ainsi indemnisées, le montant de chaque réclamation avec le montant adjugé sur chacune des réclamations, ainsi que la date des dits payements, et aussi les noms des localités où les dommages ont eut lieu, et faisant voir l'étendue des dommages soufferts par les parties ainsi indemnisées, et l'étendue approximatif des lerres ainsi endommagées et pour lesquelles une indemnité a été accordée.

358

Sur quoi une adresse à cette fin a été en conséquence proposée. Après des débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'as-" sociation de la halle des francs-maçons de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Ferrier et

Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir. L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour

" amender l'acte relatif aux navires des plantations britanniques, passé dans la " huitième année du règne de Sa Majesté," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'aug-" mentation du capital de la compagnie du gaz de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Ferrier et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'ad-" ministration et à l'amélioration du havre de Montréal, et au creusage d'un "chenal pour les navires entre ce havre et le port de Québec, et pour abroger "l'acte maintenant en force pour les dites fins," a été lu la seconde fois.

Ordonne, Que le dit bill soit réséré à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Bowes et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer le collége de St. Michel, dans le diocèse de " Toronto," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Il a été proposé,

Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi le 26me courant.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été Résolu dans l'affirmative.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de C. D. Archibald, secrétaire et agent général de la compagnie du télégraphe transatlantique et sousmarin, demandant une loi pour incorporer la dite compagnie.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. J. Morris a alors présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte " pour incorporer la compagnie du télégraphe sous-marin transatlantique." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de H. F. Charlebois, régistrateur du comté de Vaudreuil, demandant que ce comté ne soit pas subdivisé pour des fins d'enregistrement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 17 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Knowlton,	Тасне,
Moore,	DEBEAUJEU,
Dionne,	PANET,
Walker,	Belleau,
DEBOUCHER.	VILLE, SEYMOUR,
Morris, J.	ARMSTRONG,
FERRIER,	Légaré.
MATHESON,	Cartier,
Boulton,	PERRY.

PRIÈRES.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé; "Acte pour "autoriser la vente ou le bail des terres dans le Haut-Canada, possédées en "fidéicommis pour l'usage des congrégations ou corporations religieuses."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour "amender l'acte de 1853, des compagnies à fonds social pour la construction

"de chemins, ponts, jetées ou quais dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Walker, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'augmentation du capital de la compagnie du gaz

" de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Walker, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association de la Halle des francs-maçons de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social pour ap- "provisionner les cités, villes et villages de gaz et d'eau," a étélu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : "Acte pour régler la milice de "cette province, et pour abroger les actes maintenant en force à cette fin."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Boulton a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au comité de siéger de nouveau mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de "Montréal, et au creusage d'un chenal pour les navires entre ce port et le port de Québèc, et pour abroger l'acte maintenant en force pour les dites fins," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à jeudi prochain, et qu'il soit le premier item sur les ordres de ce jour.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à jeudi prochain, à quatre heures de l'aprés-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été.

Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé : "Acte pour régler la manière de tirer les lignes "de divisions ou lignes latérales des lots du township de l'ile de Wolfe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

i jedan a

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour déterminer la direction des lignes laté-"rales ou lignes de divisions des lots dans certaines concessions du township "de Smith," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer l'athénée de "Toronto," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Young et autres, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des forges à vapeur "de Montreal, pour la manufacture des locomotives et des machines à vapeur "destinées à l'usage de la marine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois. Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 19 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
MORRIS, J.
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,
TACHÉ,

Panet, Seymour, Armstrong, Légaré,

DEBEAUJEU.

CARTIER, PERRY.

PRIÈRES.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Patrick Doud et autres, intéressés dans l'asile des orphelins en liaison avec l'église de St. Patrice de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom d'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de J. G. Gregg et autres, du district de Gaspé, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de la rivière aux Renards à l'ance aux Griffons, et au-delà.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de Owen Phillips et autres, de Gwillimbury Est; et aussi une pétition de Mary Jakeway et autres, du même lieu, demandant séparément que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Légaré a présenté une pétition de A. J. Duchesnay et autres, des comtés de Portneuf et Québec, demandant que les deux milles du cheminde concession s'étendant de la terre de Gauvin, dans la paroisse de l'Ancienne Lorette, à la concession St. Ange, soient macadammisés et placés sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de Québec.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend P. Patry et autres, des paroisses de St. Paschal et St. Louis de Kamouraska, demandant une allocation pour continuer l'ouverture d'un chemin dans le township de Woodbridge;

Et aussi une pétition de Ignace Morrison, du township de Rawdon, dans le comté de Montcalm, se plaignant de ce qu'il a été troublé dans la possession d'un lot de terre dans ce township, et demandant justice.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'aug-"mentation du capital de la compagnie du gaz de Québec," a été lu la troisième sois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maitres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Les honorables MM. De Boucherville, Belleau et Dionne sont entrés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'admi" nistration et à l'amélioration du havre de Montréal, et au creusage d'un chenal
" pour les navires entre ce havre et le port de Québec, et pour abroger l'acte
" maintenant en force pour les dites fins."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. J. Morris a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu demain.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de Edwin Larwill et autres, de Québec, demandant à être incorporés aux fins de construire un chemin de fer entre la rivière Ste. Clair et le havre de Rondeau sur le lac Erié.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour protéger les pe-"cheries dans le Bas-Canada." a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Taché, Knowlton et Panet, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte relatif aux navires des plantations britanniques, passé dans la "huitième année du règne de Sa Majesté," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. Walker est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du télégraphe sous-marin transatlantique," a été lu la seconde sois. Ordonne, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Modre, Walker, J. Morris et Belleau, qui s'essembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie des forges à vapeur de *Montreal*, pour la manufacture des locomos "tives et des machines à vapeur destinées à l'usage de la marine," a été du la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.
Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, J. Morris et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition des directrices de l'asile du Bon Pasteur de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour pourvoir au réglement des successions des personnes décédées ou qui décéderont insolvables."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre le rapport du conseil de l'université du collège de Toronto, pour l'année 1854.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 20 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

BOULTON,

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messieurs KNOWLTON, TACHÉ. PANET, MOORE, DIONNE, Belleau, WALKER, SEYMOUR, DEBOUCHERVILLE, ARMSTRONG. Morris, J. PERRY, LÉGARÉ. FERRIER, MATHESON, CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Duncan McGillivry et autres, des townships de Lochiel et Kenyon, dans le comté de Gléngarry, démandant que le pouvoir discrétionnaire de commutation conféré par l'acté des réserves du clergé, ne soit pas exercé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de Thomas Lloyd et autres, propriétaires de distilleries dans la cité de Québec, demandant que le bill pour prohiber le commerce des liqueurs enivrantes et alcooliques ne devienne pas loi, sans qu'il y soit inséré des dispositions, soit pour indemniser les distillateurs des pertes qu'ils encourront, ou pour pourvoir à ce qu'ils soient spécialement exclus de l'opération du dit acte.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de l'académie de Durham, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de la municipalité des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, demandant qu'il soit adopté des mesures pour relier les eaux du St. Laurent avec celles des rivières Nation et Aux Raisins.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Perry a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough, demandant que sa charte soit amendée de manière à l'autoriser à construire un chemin de fer d'embranchement ou à rails plats, conduisant aux forges de Marmora, dans le township de Marmora.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de Hugh Fraser et autres, intéressés dans le commerce de l'Outaouais, demandant qu'avant qu'il soit sait une nouvelle appropriation pour l'ouverture d'un bon chemin de Pembroke à Mattawan, il soit tenu une enquête pour s'enquérir de la manière dont les allocations antérieures accordées à cette fin ont été disposées.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue. Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de R. U. Harwood et autres, de la paroisse de Vaudreuil, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du parlement provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour "incorporer les syndies de la maison d'industrie à Kingston."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du télépraphe sous-marin transatlan-"tique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonne, Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour protéger les pêcheries dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque des townships de l'est," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé:
"Acte pour incorporer la compagnie des forges à vapeur de Montréal, pour la
"manufacture des locomotives et des machines à vapeur destinées à l'usage de
la marine," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

.....

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer l'association de la halle des francs-maçons de Québec."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. De Beaujeu est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente " ou le bail des terres dans le *Haut-Canada*, possédées en fidéicommis pour " l'usage des congrégations ou corporations religieuses," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.
Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. J. Morris, Ferrier,
Matheson, Seymour et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "de 1853, des compagnies à fonds social pour la construction de chemins, ponts, "jetées ou quais," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. J. Morris, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour régler la manière de tirer les lignes de divisions ou lignes latérales des lots du township de l'île de Wolfe," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'administration et à l'améliora"tion du havre de Montréal, et au creusage d'un chenal pour les navires entre
"ce havre et le port de Québec, et pour abroger l'acte maintenant en force pour "les dites fins."

Il a été proposé,

Que le dit rapport soit maintenant reçu.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit amendement fait par le dit comité a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 4, ligne 17-Après "iceux" insérez "mais non sur les armes, munitions

" et habillements militaires, ni sur tous autres approvision-

" nements de guerre destinées à l'usage du gouvernement

" de cette province, ou à sa défense, ni sur les bâtiments

" frétés exclusivement avec ces articles."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Drummond et Arthabaska, et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la com" pagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville et Richmond," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill avec un amendement, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit amendement de l'Assemblée a été alors lu par le greffier comme suit :-

Dans le second amendement, ligne 7.—Retranchez "particuliers."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant

mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait aux amendements de cette Chambre au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 23 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Morris, J.
Ferrier,
Matheson,
Boulton,
Taché,

DeBeaujeu,
Panet,
Belleau,
Seymour,
Armstrong,
Légaré,
Cartier,
Perry.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une petition de Nazaire Caron et autres, officiers et membres de l'association des instituteurs du comté de l'Islet, demandant une allocation en faveur de la dite association;

Aussi une pétition de *Patrick Kerrigan* et autres, de la paroisse de *Berthier*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial;

Aussi une pétition de J. Bte. Fortier et autres, de la paroisse de Ste. Claire de Jolliet, dans le comté de Dorchester, demandant une allocation pour la construction d'une maison d'école dans cette paroisse;

Aussi deux pétitions de Simon Fraser et autres, de la paroisse de Saint Jean Port Joli, dans le comté de l'Islet, demandant une allocation pour construire un quai dans les environs de l'église de cette paroisse; aussi une allocation pour complèter un chemin dans cette paroisse appelé Route d'Elgin;

Et aussi une pétition du révérend G. Nadeau et autres, commissaires d'école de la municipalité de Lessard, dans la paroisse de Sainte Luce, dans le comté de Rimouski, demandant une allocation pour la construction de sept maisons d'école dans cette municipalité.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. Paradis et autres, du comté de Yamaska, demandant une allocation pour la construction d'un pont sur la rivière St. François, entre les paroisses de St. François du Lac et St. Thomas de Pierreville.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de J. W. Shackleton et autres, demandant la construction d'un chemin de fer de la rivière Ste. Clair au havre de Rondeau sur le lac Erié.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend P. J. Bédard et autres, de la paroisse de St. Raymond de Bourg Louis, demandant une allocation de £200 pour la bâtisse de maisons d'école;

Et aussi deux pétitions du révérend Siméon Belleau et autres, du comté de Lotbinière, demandant que le lieu des séances de la cour de circuit de ce comté soit fixé dans la paroisse de Sainte Croix; aussi demandant des modifications à l'acte seigneurial de 1854; aussi une pétition du révérend D. H. Têtu et autres, de la paroisse de St. Roch des Aulnets;

Et aussi une pétition de Narcisse Thibaudeau et autres, de la paroisse de Ste. pix, demandant séparément qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une nière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition du révérend J. A. Mayrand et autres, de la paroisse de Ste. Ursule, demandant que le comté électoral de Maskinongé soit séparé de celui de St. Maurice, pour toutes les fins quelconques, et qu'il soit érigé en un comté séparé avec son chef-lieu et son bureau d'enregistrement dans la dite paroisse de Ste. Ursule;

Aussi une pétition du révérend L. Misaël Archambault et autres, de la paroisse de St. Hugues;

Et aussi une pétition de P. A. Sylvestre et autres, de la paroisse de St. Dominique, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la chambre de commerce de Montréal, demandant un acte pour empêcher que l'inspection de la potasse et de la perlasse soit faite par d'autres personnes que celles dûment autorisées à cet effet.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1853, des compagnies à fonds social pour la "construction de chemins, ponts, jetées ou quais dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente ou le bail des terres dans le Haut-Canada, possé-"dées en fidéicommis pour l'usage des congrégations ou corporations reli-"gieuses," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième sois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer la compagnie du télégraphe sous-marin transatlantique," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour protéger les "pêcheries dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour déterminer la "direction des lignes latérales ou lignes de divisions des lots dans certaines con"cessions du township de Smith," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Seymour

et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender un acte "pour incorporer l'Athénée de Toronto," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte relatif aux navires des plantations britanniques, passé dans la "huitième année du règne de Sa Majesté," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à avis, il a été proposé de

Résoudre, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Honorable Chambre un état des débentures et autres garanties déposées entre les mains de l'honorable receveur-général, ou d'aucune autre personne, en vertu des dispositions de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 31, communément appelé "Acte du commerce libre de banque," et de tous autres actes depuis leur mise en force, sous l'autorité desquels il a été émis des débentures et des billets de banque; le dit état indiquant—

Premièrement.—Les noms des personnes ou des banques incorporées qui ont déposé les dites débentures ou garanties.

DEUXIÈMEMENT.—Le montant déposé par chaque personne ou banque incorporée, l'espèce de débentures et le montant de chaque espèce.

Troisièmement.—Le montant des billets que le gouvernement a émis en retour en faveur de chaque personne et de chaque banque incorporée.

QUATRIÈMEMENT.—Si les dites débentures ou garanties ont été acceptées au pair par le dit receveur-général, ou si, dans chaque cas, l'émission des billets, de la part du gouvernement, correspondait au montant de chaque débenture ou garantie; si aucune des dites débentures ou garanties a été acceptée au-dessous du pair, et dans ce cas, à quel montant et de quelle personne ou banque incorporée.

CINQUIÈMEMENT.—Si aucunes débentures ou garanties ont été rachetées, et de quelle espèce, à quel montant et par qui, au moyen de billets rapportés pour une valeur égale à celle des dites débentures ou garanties.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Exécutif, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour " pourvoir au réglement des successions des personnes décédées ou qui décéde-" ront insolvables," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer les syndics de la maison d'industrie à Kingston," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour régler la manière de direr les lignes de divisions ou lignes latérales des lots du township de l'île de Wolfe," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. J. Morris, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la grande division et les divisions subordon,

" nées des fils de la tempérance dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Crawford et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Outaouais," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Consei Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Crawford et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de "Lyn" et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

- Page 1, ligne 51.—Retranchez les mots "ci-dessus désignés comme."
- Page 2, ligne 1.—retranchez depuis "y compris" jusqu'à "ou," dans la ligne 7, et insérez "tous héritages y attenant."
- Page 2, ligne 11.—Retranchez "ou" et insérez "et d'acheter et de posséder "temporairement jusqu'à ce qu'elle puisse en disposer "convenablement."
- Page 2, ligne 27.—Retranchez depuis "papier" jusqu'à la fin de la clause.
- Page 2, ligne 42.—Retranchez depuis "chaque" jusqu'à la fin de la clause.
- Page 2, ligne 44.—Retranchez depuis le commencement de la clause jusqu'à "ouvrier" dans la ligne 46, et insérez "la dite compagnie "pourra."
- Page 3, ligne 18.—Retranchez depuis "loisible" jusqu'à "de "dans la ligne 19, et insérez "à la dite comgagnie," à la place.
- Page 4, ligne 22.—Après "Brockville" insérez les clauses A, B, C, D, E, F, G, H, et I.

CLAUSE A.

- "Le capital de la dite compagnie sera considéré comme "meuble, et transportable en la manière qui sera prescrite
- "par les réglements de la corporation; mais aucune ac-
- "tion ne sera transférable avant que tous les versements
- " demandés antérieurement sur icelle aient été faits, ou que
- " la dite action ait été déclarée confisquée pour non paie-
- "ment de versements sur icelle; et le consentement par
 - " écrit de la majorité des directeurs sera dans tous les cas

"nécessaire pour rendre valide le transport d'aucune action "ou actions, fait avant qu'elles aient été complètement "payées: et la corporation n'aura pas le pouvoir d'employer "aucune partie de son capital pour acheter des actions dans aucune autre corporation."

CLAUSE B.

"La corporation ne devra prêter aucune partie de son argent à aucun de ses actionnaires, et si quelque prêt d'argent est fait à quelqu'un d'eux, les directeurs qui feront ou consentiront tel prêt, seront conjointement et séparément responsables pour la somme du dit prêt, avec l'intérêt sur icelui, envers tous créanciers de la dite corporation, pour toute dette contractée avant le remboursement de l'argent ainsi prêté."

CLAUSE C.

"Les directeurs de la corporation seront conjointement et séparément responsables de toutes] les dettes créées par eux pendant la durée de leur office comme tels directeurs envers leurs travailleurs, seviteurs et apprentis, pour les services par eux rendus à telle corporation; pourvu qu'aucun directeur ne sera responsable pour toute dette qui ne sera pas payable dans le cours d'un an à dater du temps où elle a été contractée, ni pour le recouvrement d'icelle si aucune action n'a été intentée dans le cours d'un an depuis telle date."

CLAUSE D.

"Chaque actionnaire de la dite corporation sera conjointement et solidairement responsable envers les créanciers de la dite corporation, pour une somme égale à celle des actions possédées par lui, pour toutes les dettes et contrats de telle corporation jusqu'à ce que la somme entière des actions qu'il posséde ait été payée."

CLAUSE E.

"Une majorité composée du président et des directeurs devra, le ou avant le vingtième jour de janvier de chaque année, préparer et attester devant un juge d'aucune cour en cette province, un certificat indiquant le montant des dette existantes et celui de l'actif de la corporation; lequel certificat devra être inséré dans le papier-nouvelle publié le plus près du lieu principal des affaires de la companguie."

CLAUSE F.

"Si le président et les directeurs déclarent ou paient quel"que dividende lorsque la corporation est insolvable, ou
"qui, s'il était payé, la rendrait insolvable, ou diminuerait
"la somme du fonds social, ils seront conjointement et soli"dairement responsables pour toutes les dettes de la compagnie alors existantes, ou qui pourront être faites pendant qu'ils seront en charge; pourvu que tout directeur
sera exempt d'une telle responsabilité en produisant au
secrétaire de la compagnie un exposé protestant contre la
déclaration ou le paiement de tel dividende, et en votant
contre, et s'il est présent à une assemblée où tel dividende sera déclaré, en votant contre; pourvu que tel pro"têt soit publié sous deux semaines dans quelque papier"nouvelle publié dans le comté de Leeds."

CLAUSE G.

"Si la corporation est endettée dans aucun temps pour une somme excédant celle de son fonds social, les directeurs seront conjointement et solidairement responsables envers tous créanciers de la corporation pour toutes dettes au montant de tel excédant."

CLAUSE H.

"Si quelque certificat ou affidavit fait par les présidents et directeurs de la corporation en vertu des dispositions du présent acte, est faux dans quelque désignation essentielle, les dits présidents et directeurs qui l'auront fait, le sachant faux, seront conjointement et solidairement resuponsables pour toutes les dettes de la corporation contractées pendant qu'ils étaient ses directeurs.

CLAUSE I.

"La compagnie pourra établir des agences dans la Grande"Bretagne ou dans les Etats-Unis, pourvu que la majorité
de ses directeurs soient sujets britanniques."

DANS LE PRÉAMBULE.

Ligne 2.—Retranchez depuis "jeune" jusqu'à "et" dans la ligne 21, et insérez

" à la place "ont, par leur pétition à la Législature, deman" dé qu'une compagnie soit formée aux fins de mettre en

" opération des fabriques de cuir, des scieries et des mou" lins à farine, et d'autres branches d'industrie."

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie "des consommateurs de gaz de Toronto," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:-

Page 2, ligne 2.—Retranchez depuis "immobilières" jusqu'à "et" page 2, ligne 5, et insérez "pour les fins de son incorporation."

Page 2, ligne 9.—Retranchez depuis "objets" jusqu'à la fin de la clause, et insérez "susdits."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée à ce bill, sans amendement.

L'honorable Orateur a présenté une pétition du révérend P. Brunet et autres, de la paroisse de Ste. Rose, Isle Jésus, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition du révérend E. Payment et autres, de la paroisse de Charlesbourg, dans le comté de Québec, demandant que les commissaires des chemins à barrières de Québec, soient autorisés à emprunter la somme d'argent nécessaire pour pouvoir complêter le chemin appelé Route du Bourg Royal ou Chemin de la Commune.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 24 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Morris, J.
Ferrier,

Taché,
Bourret,
DeBeaujeu,
Belleau,
Wilson,
Armstrong,

Matheson, Boulton, LÉGARÉ. CARTIER, PERRY.

Prières.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer du grand tronc en Canada, demandant l'autorisation de changer la direction de sa ligne dans la cité de Toronto, et de la faire traverser les parties des rues de la dite cité qu'elle jugera à propos pour les fins susdites.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. Paradis et autres, de la paroisse de St. François, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de John McDougal et autres, des Trois-Rivières, demandant qu'il soit fait choix d'un lieu convenable permanent pour les assemblées du Parlement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la chambre de commerce de Québec, demandant que le bill devant le Conseil Législatif pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs créanciers, devienne loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition de P. E. Leclerc et autres, de la paroisse de St. Hyacinthe, demandant que la pétition de L. A. Dessaulles et autres, demandant que leurs propriétés soient réunies à la ville de St. Hyacinthe, ne soit pas écoutée;

Aussi une pétition de Basile Piché et autres, de la paroisse du Sault au Récollet ;

Et aussi une pétition de F. X. Perrault et autres, de la paroisse de la Pointeaux-Trembles, demandant séparément qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de la maison de refuge et de l'école d'industrie de Montréal, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état général des mariages, baptêmes et sépultures, dans le district de Montréal, pour l'année 1854;

Aussi un état des affaires de la banque d'épargnes de la cité et du district de Montréal, jusqu'au 1er janvier, 1855;

Et aussi un état des affaires de la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest, jusqu'au 17 novembre, 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :--

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Thomas A, Corbett et autres, de Kingston, demandant des modifications à l'acte d'incorporation de l'hôpital général de Kingston;

Aussi une pétition de la grande division de l'ordre des fils de la tempérance du Canada-Ouest;

Aussi une pétition de la division Gananoqui, No. 6, de l'ordre des fils de la tempérance établi à Gananoqui, Canada-Ouest;

Et aussi une pétition de la division Wilton, No. 50, de l'ordre des fils de la tempérance établi à Wilton, Canada-Ouest, demandant séparément une loi prohibant les liqueurs enivrantes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour " incorporer la compagnie du télégraphe sous-marin transatlantique," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour rêgler la milice de " cette province et pour abroger les actes maintenant en force à cette fin." Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Boulton a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au réglement des successions des personnes décédées ou qui décéderont insol-vables," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Belleau et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer les syndics de la maison d'industrie à Kingston," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "grande division et les divisions subordonnées des fils de la tempérance dans "le Bas-Canada," a été lu le seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été proposé,

Que l'ordre de ce jour relativement à la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe sous-marin transatlantique," soit déchargé, et que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée L'égislative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à "l'administration et à l'amélioration du havre de Montréal, et au creusage d'un "chenal pour les navires entre ce havre et le port de Québec, et pour abroger "l'acte maintenant en force pour les dites fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Chabot et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hospice St. Joseph de la maternité "de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour expliquer un acte "intitulé: "Acte pour amender et étendre la loi concernant le recours de "Replevin dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Chisholm et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des poudres du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Clarke et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser Jacob Hespeler, ses hoirs ou ayants cause, à ériger "une digue ou brise-lame sur la Grande Rivière, à ou près le village de Preston, "dans le comté de Waterloo," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Ferrie et autres, avec un bilintitulé: "Acte pour légaliser certaines appropriations faites par les munici-"palités de cette province en faveur du fonds patriotique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Gamble et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour renouveler la charte de la compagnie du havre de Humber," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a eté lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Whitney et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour venir en aide à certaines personnes pratiquant la médecine " et la chirurgie dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour déclarer que l'acte pour ratifier un cer-"tain arpentage du township d'Ameliasburgh, s'étende au township d'Hillier, qui, dans le temps du dit arpentage, faisait partie d'Ameliasburgh," auquel elle de mande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'ordre canadien des Odd Fellows "en connexion avec l'unité de Manchester," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainssi.

Mercredi, 25 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Walker,
DeBoucherville,
Morris, J.
Ferrier,
Matheson,
Boulton,

BOURRET,
DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,

CARTIER, PERRY.

Taché, Quesnel,

Prières.

L'honorable M. Bourret a présenté une pétition des dames administratrices de l'hôpital ou Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant une allocation;

Aussi une pétition du révérend J. Beauregard et autres, de la paroisse de La Présentation;

Et aussi une pétition de A. Kierzkouski et autres, de la paroisse de St. Charles, demandant séparément qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition des religieuses des saints noms de Marie et Jésus, de Longueuil, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de E. Piché et autres, de la paroisse de Lanoraie, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Légaré a présenté une pétition des sœurs de miséricorde de l'asile Sainte Pélagie, dans la cité de Montréal, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de Joseph M. Reilly et autres, du township de Williams, dans le comté de Middlesex, demandant la division du dit township en deux townships séparés.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de L. A. Dessaulles et autres, de St. Hyacinthe, demandant des modifications à l'acte 16 Vic. chap. 236, pour l'incorporation des villes.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer du grand tronc à changer la position de sa ligne dans et près la cité de Toronto."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées des fils de la tempérance dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au réglement des successions des personnes décédées ou "qui décéderont insolvables," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième sois demain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration, a présenté son rapport accompagné des minutes des témoignages et autres documents, ainsi que de la copie d'une lettre de l'honorable Francis Hincks.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

(Voir Appendice No. 2.)

Ordonné, Que les dits rapport, preuves et témoignages soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la municipalité du township de Marmora, demandant la construction d'un chemin de fer ou à rails plats conduisant, de quelque point sur le chemin de fer de Cobourg et Peterborough, aux forges de Marmora;

Et aussi une pétition de la compagnie des forges de Marmora, demandant que le bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough de construire un chemin de fer ou à rails plats à Marmora, devienne loi. Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "de 1853, des compagnies à fonds social pour la construction de chemins, ponts, "jetées ou quais dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour "autoriser la vente ou le bail des terres dans le *Haut-Canada*, possédées en "fidéicommis pour l'usage des congrégations ou corporations religieuses," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du 12 du courant, la Chambre a été appelée :--

	•	3.1	
Les honorables			
	John Ross, Orateur		
	PETER BOYLE DEBLAQUIÈRE	Absent avec permission du Gouverneur- Général.	
	PETER McGill		
	Réné E. Caron		
		Absent avea namia	
	WILLIAM MORRIS	sion du Gouverneur- Général,	
	JAMES CROOKS		
	Adam Fergusson	Absent avec permission du Gouverneur- Général.	
	John Macaulay		
	John Hamilton		
	1	Absent avec permis-	
	Adam Ferrie	sion du Gouverneur- Général.	
	PAUL H. KNOWLTON	. Présent.	
	THOMAS MCKAY	. Absent.	
	PHILIP H. MOORE	. Présent.	
	Joseph Dionne	.Présent.	
	GEORGE E. GOODHUE	. Absent.	
	WILLIAM WALKER	.Présent.	
	CHRISTOPHER WIDMER	Absent avec permission du Gouverneur- Général.	
	J. Æmilius Irying	Absent avec permission du Gouverneur- Général.	
	P. Boucher DeBoucherville		
	JAMES MORRIS	.Présent.	
	James Gordon	Absent avec permission du Gouverneur- Général.	
	HAMNETT PINHEY	Absent avec permission du Gouverneur- Général.	
	JAMES FERRIER		
	Roderick Matheson	.Présent.	

Les

honorables	
GEORGE S. BOULTON	Présent.
DÉNIS B. VIGER	Absent avec permission du Gouverneur- Général.
ETIENNE P. TACHÉ	
James Leslie	Absent.
Frédérick A. Quesnel	Présent.
Joseph Bourret	Présent.
GEORGE SAVEUSE DEBEAUJEU	Présent.
Louis Méthot	Absent.
Joseph O. Turgeon	Absent.
SAMUEL CRANE	Absent.
SAMUEL MILLS	Absent.
Louis Panet	Présent.
NARCISSE F. BELLEAU	Présent.
CHARLES WILSON	
Benjamin Seymour	Présent.
DAVID M. ARMSTRONG	Présent.
Joseph Légaré	Présent.
Eusèbe Cartier	Présent.
EBENEZER PERRY	Présent.
WALTER H. DICKSON	Absent.

L'ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis, une série de résolutions relativement au siège du gouvernement.

Certaines résolutions ont été alors lues par le greffier comme suit :--

Résolu, Que cette Chambre est d'opinion, que le système de tenir des parlements alternatifs à Québec et à Toronto, est sujet à objection et préjudiciable aux intérêts du service public, vu les inconvénients graves et manifestes qu'il présente et la grande dépense des deniers publics qui en résulte, et vu que la translation fréquente d'un lieu à un autre des différents départements du gouvernement, menace sérieusement la sécurité et la conservation des bibliothèques, des records et des archives du pays.

Résolu, Que cette Chambre donnera volontiers son concours à toute appropriation des deniers publics, qui sera requise pour la construction d'édifices convenables et propres à recevoir les trois branches de la législature, dans l'endroit qui aura été désigné par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Résolu, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de se prévaloir de la prérogative royale, et de désigner un endroit convenable et permanent pour les assemblées annuelles du Parlement.

Il a été alors proposé,

Que les dites résolutions soient maintenant prises en considération par la Chambre.

Après un long débat,

Il a été proposé en amendement, que les dites résolutions soient prises en considération demain, et qu'elles soient le premier item sur les ordres de ce jour.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un nouveau long débat,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été Résolu dans l'affirmative, et

La première résolution étant lu la seconde fois,

Il a été proposé qu'elle soit adoptée.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. Goodhue est entré.

Après un long débat,

Il a été proposé en amendement, que tous les mots après " Que " dans la première résolution soient retranchés, et que les suivants soient insérés à leur place "c'est l'opinion de cette Chambre, que la Législature devra siéger pendant " les quatre années prochaine à *Toronto*, en conformité à l'acte de la Législa- " ture de 1853."

Après un long débat,

Le dit amendement a été retiré avec la permission de la Chambre.

Après un nouveau long débat sur la motion principale, et objection y étant faite, La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Résolu dans l'affirmative.

La deuxième résolution étant lue la seconde fois, Il a été proposé qu'elle soit adoptée. Objection étant faite à la dite motion, La question de concours a été mise sur icelle, et il a été Resolu dans l'affimative.

La troisième résolution étant lue la seconde fois,

Il a été proposé qu'elle soit adoptée.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que les honorables MM. Knowlton, Moore, De Boucherville et Armstrong forment un comité chargé de préparer une adresse basée sur les résolutions précédentes.

L'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, d'une adresse comme suit :—

A Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-enchef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., etc.,

Qu'il Plaise a Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif et du Canada, réunis en Parlement Provincial, demandons respectueusement qu'il nous soit permis de soumettre notre opinion à Votre Excellence, que le temps est arrivé d'exercer la prérogative royale pour fixer d'une manière permanente le siége du gouvernement en cette province; que le système de tenir des parlements alternatifs à Québec et à Toronto, est sujet à objection et préjudiciable aux intérêts du service public, vu les inconvénients graves et manifeste qu'il présente; qu'il en résulte des dépenses considérables des deniers publics, et que la translation fréquente d'un lieu à un autre des différents départements du gouvernement, menace sérieusement la sécurité et la conservation des bibliothèques, et des records et archives du pays.

Nous prions enconséquence, qu'il plaise à Votre Excellence de se prévaloir de la prérogative royale pour désigner un endroit convenable et permanent pour les assemblées annuelles du Parlement; et nous assurons Votre Excellence que nous donnerons volontiers notre concours à toute appropriation des deniers publics, que vous jugerez nécessaire pour la construction d'édifices convenables et propres à recevoir les trois branches de la Législature, dans l'endroit qui aura été désigné par Votre Excellence.

Ordonné, Que l'adresse précédente soit adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'Orateur de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable Assemblée Législative soit priée de concourir dans la dite adresse.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé cette adresse à laquelle il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la congrégation des catholiques de Québec qui "parlent la langue anglaise," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour restants soient remis à demain, et qu'ils soient alors le premier item sur les ordres de ce jour.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 26 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Knowlton,	DEBEAUJEU,
DIONNE,	CRANE,
GOODHUE,	PANET,
WALKER,	Belleau,
DEBouchervill	LE, WILSON,
Morris, J.	Seymour,
FERRIER,	Armstrong,
Matheson,	Légaré,
Taché,	CARTIER,
Quesnel,	PERRY.
Bourret,	

Prières.

L'honorable M. Crane s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. H. Sirois et autres, du comté de St. Maurice, demandant une allocation de £400 pour complèter un chemin dans ce comté.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition des dames directrices de l'hospice de la maternité à Québec, demandant une allocation en faveur de cette institution;

Et aussi une pétition de M. Crépeau et autres, de la paroisse de St. Félix de Valois, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de Thomas McNeely et autres, du township de Osgood, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de Francis McNally et autres, de la paroisse de Drummondville, demandant que les comtés de Drummond et Arthabaska soient annexés à ceux de Sherbrooke et Wolfe, et non à ceux de Nicolet et Yamaska, pour les fins de la représentation dans le Conseil Législatif;

Et aussi une pétition de Amable Eno dit Deschamps et autres, de la paroisse de Repentigny, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition du très-révérend évêque de Tlouret autres, résidants sur le chemin St. Louis, près de Québec, demandant que le chemin de grève du foulon près de l'église de St. Richard, soit amélioré et qu'il y soit établi des barrières;

Aussi une pétition de A. Gugy et autres, de Québec, demandant qu'il soit adopté des mesures pour permettre aux parties intéressées d'obtenir le règlement immédiat et décisif de toutes réclamations contre la corporation de Québec, pour dommages causés à la propriété par suite des grandes entreprises dans lesquelles le maire et les conseillers de la dite cité se trouvent actuellement engagés;

Et aussi une pétition de Richard Freeman, de Québec, demandant qu'il soit établi un tribunal plus compétent que celui des Sessions de Quartier, pour la décision des questions qui s'élèvent à l'égard des dommages causés à la propriété, en conséquence des grandes entreprises publiques dans lesquelles le maire et les conseillers de la cité de Québec se trouvent en gagés.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Thomas Jarvis, de la paroisse de St. Patrice de la Rivière du Loup, dans le comté de Témiscouata, se plaignant des pertes qu'il a encourues dans l'exécution du contrat de la malle, et demandant à être indemnisé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de J. H. Pope et autres, de Eaton, Newport, Westbury et des townships environnants, dans le comté de Compton, demandant qu'il soit établi un nouveau circuit composé des dits townships sous le nom de "Circuit d'Eaton;"

Et aussi une pétition du maire de Montréal et autres, citoyens de Montréal, demandant qu'une place convenable soit choisie pour tenir, d'une manière permanente, les assemblées annuelles du Parlement.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier l ieu soit maintenant lue. Elle a été alors lue par le greffier.

Ordonné, Que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender un acte pour incorporer l'athénée de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour pourvoir au régle-" ment des successions des personnes décédées ou qui décéderont insolvables," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente " ou le bail des terres dans le *Haut-Canada*, possédées en fidéicommis pour " l'usage des congrégations ou corporations religieuses," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Boulton est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "relatif aux navires des plantations britanniques, passé dans la huitième année "du règne de Sa Majesté," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Crane, Belleau,
Seymour, Armstrong et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les "syndies de la maison d'industrie à Kingston," a été lu la seconde fois.

Ordonne, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonne, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boullon

et Seymour, qui s'assemble ront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour expliquer un acle "intitulé: "Acte pour amender et étendre la loi concernant le recours de re" plevin dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer l'ordre canadien des Odd Fellows en connexion avec l'Unité de "Manchester."

Il a été proposé,

Qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain. Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois lundi prochain, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après des débats,

La dite motion en amendement a été retirée avec la permission de la Chambre, et

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le "collége de St. Michel, dans le diocèse de Toronto," a été lu la seconde fois. Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. J. Morris, Boulton et Taché, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité sur le bill intitulé: "Acte pour régler la milice de cette province, et pour abro-"ger les actes maintenant en force à cette fin," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à mardi prochain, et qu'il soit le premier item sur les ordres de ce jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hos-"pice St. Joseph de la maternité de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. De Beaujeu, Belleau et Légaré, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie des poudres du Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, J. Morris et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser Jacob "Hespeler, ses hoirs ou ayants cause, à ériger une digue ou brise-lame sur la "Grande Rivière, à ou près le village de Preston, dans le comté de Waterloo," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Seymour et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser certaines appropriations faites par les municipalités de cette province en faveur du fonds patriotique, a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour renouveler la charte de la compagnie du havre de *Humber*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à certaines personnes pratiquant la médecine et la chirurgie dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, De-Beaujeu et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour déclarer que "l'acte pour ratifier un certain arpentage du township d'Ameliasburgh, s'étende au township d'Hillier, qui, dans le temps du dit arpentage, faisait partie d'Ame- 'liasburgh,' a été lu la seconde fois,

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la "compagnie du chemin de fer du grand tronc à changer la position de sa ligne dans et près de la cité de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Tuché et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général Cayley et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour confirmer certaines choses faites en vertu de l'acte pour confirmer le traité de réciprocité, et pour d'autres fins;"

Aussi un bill intitulé: "Acte pour assurer l'audition plus efficace des comptes 4 publics;"

Et aussi un bill intitulé: "Acte pour faciliter la négociation des débentures municipales," auxquels elle demande le concours de cette Chambte.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain-

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la société biblique du Haut- "Canada;"

Aussi un bill intitulé: "Acte pour autoriser la cour de Chancellerie et les "cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, dans le Haut-Canada, à "admettre Bartholomew Galvin à pratiquer comme procureur."

Et aussi un bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du Banc de la Reine, "des Plaids Communs, et de Chancellerie dans le *Haut-Canada*, à admettre. "John Jermy Macaulay à pratiquer comme avocat et solliciteur en icelles respectivement," auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 27 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs.

Les honorables Messieurs.

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Goodhue,
Walker,
DeBoucherville,
Morris, J.
Ferrier,
Matheson,
Taché,

DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ.
CARTIER,
PERRY.

BOURSET.

PRIÈRES.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de la municipalité du village de Paris, demandant que le dit village soit érigé en ville sous le nom de "Ville de Paris."

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de l'hôpital-général de Montréal, demandant que son allocation annuelle lui soit continuée. Ordonné, Qu'elle reste sur la table. Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de Dougald Fraser et autres, de la paroisse de St. Jérome de Matane, dans le district de Kamouraska, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le collège de St. Michel, dans le diocèse de Toronto," a fait rapport qu'il examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été misc, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Quesnel est entré.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hospice St. Joseph de la maternité de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième sois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maitres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer du grand tronc à changer la position de sa ligne dans et près la cité de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier. Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troi-

sième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de la Chambre de commerce de Québec, demandant que le bill projeté intitulé: "Acte relatif aux compagnies d'assurance à l'étranger et aux agents des compagnies d'assurance," ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour expliquer "un acte intitulé: "Acte pour amender et étendre la loi concernant le recours "de Replevin dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton et entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour déclarer que "l'acte pour ratifier un certain arpentage du township d'Ameliasburgh, qui s'é"tend au township d'Hillier, qui, dans le temps du dit arpentage, faisait
"partie d'Ameliasburgh," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "congrégation des catholiques de Québec qui parlent la langue anglaise," a eté lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, De Beaujeu et Légaré, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer cer-"taines choses faites en vertu de l'acte pour confirmer le traité de réciprocité, "et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour assurer l'audition "plus efficace des comptes publics," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter la négo-"ciation des débentures municipales," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société biblique du Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Seymour et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la cour de Chancellerie, et les cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, dans le Haut-Canada, à admettre Bartholomew Galvin à pratiquer comme procureur," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Goodhue, Boulton et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie dans le "Haut-Canada, à admettre John Jermy Macaulay à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé au comité mentionné en dernier lieu, avec pouvoir de s'assembler et de s'ajourner à loisir.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser Jacob Hespeler, ses hoirs ou ayants cause, à ériger une digue ou brise-lame sur la Grande Rivière, à ou près le village de Preston, dans le comté de Waterloo," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender et consolider "les actes relatifs à la nomination des rapporteurs des divers cours de lei et

" d'équité du Haut-Canada, et pour abroger certains actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorableM. le maître-général des postes Spence et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abolir les frais de port "sur les papiers-nouvelles publiés dans la province du Canada, et pour d'autres fins relatives au département du bureau des postes de cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la "représentation parlementaire de 1853," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la société des livres et pam"phlets religieux du Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bili soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 30 avril, 1855.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
DIONNE,
GOODHUE,
DEBOUCHERVILLE
MORRIS, J.
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,
TACHÉ,
QUESNEL,

Bourret,
DeBeaujeu,
Crane,
Panet,
Belleau,
Wilson,
Seymour,
Armstrong,
Cartier,
Perry.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de l'association de la bibliothèque des instituteurs du district de Québec, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de M. Beaubien et autres, de la paroisse de Nicolet, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité du comté de Perth, demandant la garantie de la province pour pouvoir complêter les travaux de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich;

Aussi une pétition de F. A. Poitras et autres, de la paroisse de St. Timothé;

Et aussi une pétition de P. Doherty et autres, de Frampton, demandant séparément qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Perry a présenté une pétition de Caleb Mallery et deux autres, propriétaires de la moitié sud du lot numéro quatre, dans l'about de la concession A, et du lot numéro quatre, dans l'about de la consession B, du township de Hamilton, dans le comté de Northumberland, demandant une loi pour ratifier l'instrument donné, comme étant une patente de la couronne, à Joseph Purdy, brevetaire des dits lots.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de Hypolite Dubord, écuyer, de Quebec, demandant, comme cessionnaire de George W. Livermore, citoyen des Elats-Unis, qu'il lui soit accordé un brevet d'invention pour des améliorations dans le mécanisme employé à la fabrication des barils et autres futailles;

Et aussi une pétition de Elzeur Duchesnay et autres, de la paroisse de Ste. Marie Nouvelle-Beauce, demandant la construction, aux frais de la province, d'un quai sur la rivière Chaudière, dans cette paroisse.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Peter B. Clement et autres, de Queenston et St. Catherines, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du pont suspendu de Queenston et du chemin de fer de St. Catherines. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition du révérend J. B. Drapeau et autres, de la paroisse de la Longue Pointe, comté de Montréal, demandant une allocation pour la bâtisse d'une académie.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de la municipalité du township d'Euphemia;

Aussi une pétition du révérend John Green et autres, du dit township, demandant séparément que le dit township d'Euphemia soit annexé au comté de Kent;

Aussi une pétition de William D. Erberts et autres, de la ville de Chatham, demandant une allocation pour déblayer la rivière Ste. Claire de ses obstructions;

Et aussi une pétition de A. Archambault et autres, de la paroisse de L'Assomption, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de Fennigs Taylor, greffier assistant additionnel et premier clerc de bureau, demandant que le titre de greffier assistant lui soit accordé.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la société biblique du Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Goodhue, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la cour de Chancellerie, et les cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, dans le Haut-Canada, à admettre Bartholomew Galvin "à pratiquer comme procureur;"

Et aussi le bill intitulé: "Acte pour autoriser les cours du Banc de la Reine, des Plaids Communs et de Chancellerie dans le Haut Canada, à admettre John Jermy Macaulay à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement," a fait rapport qu'il avait examiné les dits bills en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la chambre sans amendement.

Ordonné, Que les dits bills soient lus la troisième fois présentement.

Les dits bills ont été alors séparément lus la troisième fois en conséquence,

La question a été séparément mise, ces bills passeront-ils?

Il a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé:
"Acte pour déterminer la direction des lignes latérales ou lignes de division
des lots dans certaines concessions du township de Smith," a fait rapport qu'il
avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la
Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill initiulé:
4 Acte pour renouveler la charte de la compagnie du havre de Humber, l'afait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faité le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour régler la manière de tirer les lignes de divisions ou lignes latérales "des lots du township de l'Isle de Wolfe," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill'intitulé: "Acte pour incorporer les syndics de la maison d'industrie à Kingston," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, ét

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois demain.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux navires des plantations britanniques, "passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et .

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour autoriser Hypolite Dubord à obtenir, comme cessionnaire de George W. Liver-

"more, un brevet d'invention pour des améliorations nouvelles et utiles dans le mécanisme employé à la fabrique des barils et autres futailles."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser cer-"taines appropriations faites par les municipalités de cette province en faveur "du fonds patriotique," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer cer-"taines choses faites en vertu de l'acte pour confirmer le traité de réciprocité, "et pour d'autre fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter la négo-"tiation des débentures municipales," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "incorporer l'ordre canadien des *Odd Fellows* en connexion avec l'unité de "Manchester."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été aussi

Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour assurer l'audition plus efficace des "comptes publics."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 26.—Après "Général" insérez "ou en son absence temporaire "pour cause de maladie ou autrement, de la personne que "le Gouverneur en Conseil nommera."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et con-"solider les actes relatifs à la nomination des rapporteurs des diverses cours de "loi et d'équité du *Haut-Canada*, et pour abroger certains actes y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Taché, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abolir les frais " de port sur les papiers-nouvelles publiés dans la province du Canada, et pour " d'autres fins relatives au département du bureau des postes de cette province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "de la représentation parlementaire de 1853," a été lu la seconde fois. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "société des livres et pamphlets religieux du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Seymour et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. De Witt et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour confirmer certains mariages célébrés par seu Alexander

"McWattie, et pour pourvoir à la preuve d'iceux et d'autres actes accomplis par lui en sa qualité de ministre de l'église presbytérienne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Christie et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Paris, et pour en définir les "limites," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, Ier mai, 1855.

Les Membres assemblés out été :--

L'honorable John Ross, Orateur.

Les	honorables	Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Goodhue,
Walker,
DeBoucherville,
Morris, J.
Ferrier,
Matheson,
Taché,
Quesnel,

BOURRET, DEBEAUJEU, CRANE,

PANET,
BELLEAU,
WILSON,
SEYMOUR,

ARMSTRONG, CARTIER,

PERRY.

PRIÈRES.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition du révérend Josh. Mc Courchy et autres, du comté de Mégantic, demandant que le pouvoir discrétionnaire de commutation conféré par l'acte des réserves du clergé, ne soit pas exercé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Joseph Smith Lee, de la cité de l'Outaouais, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a encourues par suite de la prise de possession par le gouvernement de la Salle où l'Assemblée Législative tient ses séances, dans le temps qu'il était locataire de la dite bâtisse. Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de la municipalité de la ville de Guelph, demandant que le bill pour pourvoir à ce que certaines villes soient séparées des municipalités de comté dans lesquelles elles se trouvent situées, soit reçu favorablement, et que la ville de Guelph soit comprise dans le dit bill.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:--

Conseil Législatif,

Chambre de comité, 1er mai 1855.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de faire rapport sur la pétition de *Fennings Taylor*, écuyer, l'un des greffiers assistants additionnels, et aussi le premier clerc de bureau de cette Chambre, qui lui a été référée hier, demandant que le titre d'assistant greffier lui soit conféré, qu'il est unanimemement d'opinion que la prière de la dite pétition soit accordée.

Votre comité désire qu'il soit néanmoins bien compris qu'en faisant cette recommandation, il n'entend pas, de même que ce n'est pas l'intention de M. Tuylor, que la nature ou le nombre de ses devoirs soit changé par suite de sa promotion.

Le tout respectueusement soumis.

WM. WALKER,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et "leurs créanciers," à fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, Que les dits amendemeuts soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte incorporer la société des livres et pamphlets religieux du Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les "syndies de la maison d'industrie à Kingston," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres eu chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour assurer l'audition " plus efficace des comptes publics," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour régler la milice de cette province, et pour "abroger les actes maintenant en force à cette fin."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Crane a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de sièger de nouveau vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte relatif aux navires des plantations britanniques, passé dans la huitième "année du règne de Sa Majesté."

Sur quoi, les dits amendements ont été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a

acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser Hypolite "Dubord à obtenir, comme cessionnaire de George W. Livermore, un brevet d'in- vention pour des améliorations nouvelles et utiles dans le mécanisme em- ployé à la fabrique des barils et autres futailles," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: "Acte pour abolir les frais de port sur les papiers nouvelles publiés "dans la province du Canada, et pour d'autres fins relatives au département du "bureau des postes de cette province," il a été

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer certains "mariages célébrés par feu le révérend Alexander McWattie, et pourvoir à la "preuve d'iceux et d'autres actes accomplis par lui en sa qualité de ministre de "l'église presbytérienne," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "ville de Paris et en définir les limites," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Crane, Seymour et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 2 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
DIONNE,
GOODHUE,
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,
TACHÉ,
BOURRET,

DEBEAUJEU,
CRANE,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de William Pozer et autres, du comté de Beauce, demandant que le chef-lieu du dit comté soit fixé dans la paroisse de Saint François d'Assise.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de William Shelton et autres, de Kinloss, demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin depuis le dit township jusqu'à la ville de Goderich.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Les honorables MM. DeBoucherville, Moore et Quesnel sont entrés.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour confirmer certains mariages célébrés par feu le révérend Alexander "Mc Wattie, et pourvoir à la preuve d'iceux et d'autres actes accomplis par lui "en sa qualité de ministre de l'église presbytérienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des poudres du Canada," a fait rapport

qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Paris, et pour en définir les limites," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le bit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser Hypolite Dubord à obtenir, comme cessionnaire de George "W. Livermore, un brevet d'invention pour des améliorations nouvelles et utiles "dans le mécanisme employé à la fabrique des barils et autres futailles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendement soient imprimés et lus la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs créanciers."

Lesquels dits amendements étant alors lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième sois demain

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général Cayley et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour assurer l'audi-

"tion plus efficace des comptes publics," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour continuer et étendre l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir à procurer un meilleur local pour les cours de juridiction "supérieure dans le Haut-Canada, et pour d'autres objets," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 3 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Knowlton,	Bourret,
Moore,	DeBeaujeu,
DIONNE,	CRANE,
GOODHUE,	PANET,
DEBoucherville,	BELLEAU,
Ferrier,	Wilson,
Matheson,	SEYMOUR,
Boulton,	Légaré,
Taché,	CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition du révérend M. Townsend et autres, du district de Montréal, demandant qu'il soit fait choix d'un lieu permanent pour les assemblées annuelles du Parlement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de C. Blanchet et autres, du comté de Beauce, demandant une allocation de £850 pour les mettre en état de reconstruire un pont sur la rivière Chaudière.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Légaré a présenté une pétition du révérend A. Beaudry et autres, de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, demandant une allocation de £200 pour parachever une maison d'école;

Aussi une pétition de Louis Vincent, sauvage huron, demandant une pension pour avoir servi dans le corps des voltigeurs canadiens pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis;

Aussi une pétition de R. Bedard et autres, de la paroisse de la Baie St. Paul, dans le comté de Saguenay, demandant une allocation pour les mettre en état de faire l'acquisition d'une maison d'école dans cette paroisse;

Aussi une pétition de la municipalité du comté de Saguenay, demandant une allocation pour l'érection d'un pont sur la rivière du Gouffre, dans ce comté;

Et aussi une pétition de *Hypolite Tremblay* et autres, de la paroisse de la *Malbaie*, dans le comté de *Saguenay*, demandant qu'il soit construit une briselame pour protéger les vaisseaux qui mettent au quai bâti dans cet endroit.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la municipalité de Clarence, demandant que le siége du gouvernement de la province soit fixé d'une manière permanente;

Aussi une pétition de W. Anstruther Maingy, deuxième clerc de bureau dans le département du Conseil Législatif, demandant à être nommé à la charge d'assistant greffier additionnel vacante par la promotion de Fennings Taylor, à celle d'assistant greffier;

Et aussi une pétition du conseil de ville de la ville de Dundas, demandant la construction d'un chemin de fer de la rivière Détroit au terminus du chemin de fer du grand tronc, dans ou près la cité de Toronto, devant être appelé Le Grand Chemin de fer du Sud.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. De Beaujeu, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la congregation des catholiques de Québec qui parlent " la langue anglaise," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé ce bill sans amendement.

San San

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender et consolider les actes relatifs à la nomination des rapporteurs des diverses cours de loi et d'équité du Haut-Canada, et pour abroger certains actes y mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 16.—Retranchez depuis "Canada," jusqu'à "comme."

Page 2, ligne 25.—Retranchez depuis "juges" jusqu'à "de," dans la 26me ligne.

Page 4, ligne 27.—Après "prescrit," insérez: "pourvu toujours, néanmoins, qu'il

"ne sera pas émis ou délivré de certificat en faveur d'au
"cun procureur ou sollieiteur alors membre de la dite so
"ciété de droit du Haut-Canada, quelque soit son rang ou

"sa position, qui sera endetté, lors du paiement de l'hono
"raire du certificat, tel que ci-après prescrit, envers la dite

"société, pour un terme d'honoraire, ou autre honoraire ou

"droit payable à la dite société, à moins que tous les dits

"honoraires et droits mentionnés en dernier lieu aient été

"entièrement payés et versés entre les mains du trésorier

"de la dite société, aussi bien que la dite somme d'argent

"fixée comme susdit qui devra être payée à l'égard du dit

"certificat comme susdit.

Page 6, ligne 15.—Après "Canada," insérez "aussi bien."

Page 6, ligne 16.—Après "susdit," insérez: "que tous les honoraires et droits "qu'il devra comme susdit, s'il est membre de la dite "société."

Page 6, ligne 37.-Après "admission" insérez la clause A.

CLAUSE A.

"Les greffiers de la couronne et des plaids des dites cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs et le Régis"trateur de la dite cour de Chancellerie, ainsi que les dé"putés du dit officier à la campagne, prépareront, au com"mencement de chaque année, une liste des noms de tous les dits procureurs et solliciteurs qui, par des papiers ou procédures déposés ou qui ont eu lieu dans leurs bureaux respectifs pendant l'année précédente finissant le trente"et-unième jour de décembre d'icelle, paraîtront avoir pratiqué comme procureur ou solliciteur en aucun temps pendant icelle, laquelle liste, signée par eux, les dits gel-

- " fiers et régistrateurs, ainsi que leurs députés respectifs, délivreront ou remettront entre les mains du secrétaire de
- " la société de droit du Haut-Canada, à Osgoode Hall, le ou
- " avant le premier jour du terme de la St. Hilaire, qui sera
- " tenu dans l'année qui suivra celle pour laquelle elle aura

"été préparée."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser Hypo-"lite Dubord à obtenir, comme cessionnaire de George W. Livermore, un brevet "d'invention pour des améliorations nouvelles et utiles dans le mécanisme em-"ployé à la fabrique des barils et autres futailles," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour "faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs créan"ciers," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Quesnel est entré.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de "la représentation parlementaire de 1883."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Moore a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :--

Page 2, ligne 18.—Retranchez "des *Eboulements*" et insérez: "de *Charlevoix*." Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé et que le dit bill, tel qu'a-

mendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à avis, il a été proposé,

Que les réponses à l'adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouver-neur-Général, en date du 27 mai, 1853, demandant des informations relativement aux seigneuries de la couronne et aux terres en franc-aleu noble, présentées à cette Chambre les 1er, 4me et 13me jours de décembre, 1854, et auxquelles il est référé dans le journal des délibérations de cette Chambre de ces différentes dates, comme formant partie de l'appendice No. 1 d'icelui, ne soient pas imprimées ni ne forment partie du dit appendice; et que l'ordre du dit 1er jour de décembre dernier, pour l'impression dans les deux langues, pour l'usage des Membres, de la réponse en partie à la dite adresse présentée ce jour, soit rescindé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour continuer et "étendre l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir à procurer un meilleur local pour les cours de juridiction supérieure dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres "objets," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour accorder certains "priviléges à la compagnie du télégraphe de New-York, Terreneuve et Londres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le maître-général des postes Spence et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui autorise " la ville de Dundas à se rendre caution jusqu'à un certain montant pour la " compagnie du canal Desjardins, envers la compagnie du grand chemin de fer " occidental," auquel elle demaude le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte pour confirmer une cer"taine réserve de chemin dans le township de Monaghan," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre lieures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 4 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton,
Moore,
Dionne,
Goodhue,
Walker,
DeBoucherville,
Ferrier,
Matheson,
Boulton,
Taché.

BOURRET,
DEBEAUJEU,
CRANE,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,
CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de la municipalité provisoire du comté de Welland, demandant une loi pour confirmer certains procédés de la dite municipalité;

Et aussi une pétition John Zoeger et autres, du township de Wellesley, dans le comté de Waterloo, demandant qu'il soit fait choix d'un lieu convenable permanent pour les assemblées annuelles du Parlement.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Wilson a présenté une pétition de John Pearson et autres, de la paroisse de St. Athanase, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées futures du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de N. S. Quackenbush et autres, de Fredericksburgh, demandant qu'il soit fait choix d'un lieu convenable permanent pour les assemblées annuelles du Parlement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition du révérend J. Boucher et autres, commissaires d'école de la paroisse de St. David, dans le comté de Yamaska, demandant une loi pour légaliser une taxe d'école qu'ils ont imposée après l'expiration de la période fixée par la loi à cette fin.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition du révérend P. L. Lahaye et autres, de la paroisse de St. Etienne de Beaumont, dans le comté de Bellechasse, demandant qu'il ne soit pas accordé de licences d'auberge pour cette paroisse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "relatif aux navires des plantations britanniques, passé dans la huitième année "du règne de Sa Majesté," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs "créanciers."

Il a été proposé,

Que le dit l'ordre soit déchargé, et que le dit bill soit référé de nouveau au même comité spécial auquel il a déjà été référé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et consolider les actes relatifs à la nomination des rapporteurs des diverses cours de loi et d'équité du *Haut-Canada*, et pour abroger certains actes y mentionnés," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres er chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la représentation parlementaire de 1853," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte pour régler la milice de cette "province, et pour abroger les actes maintenant en force à cette fin," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain, et qu'il soit le premier item sur les ordres de ce jour. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour accorder certains "priviléges à la compagnie du télégraphe de New-York, Terreneuve et Londres," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Boulton et Taché, qui s'ssembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "qui autorise la ville de *Dundas* à se rendre caution jusqu'à un certain montant "pour la compagnie du canal *Desjardins*, envers la compagnie du grand chemin "de fer occidental," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Taché et Crane, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte "pour confirmer une certaine réserve de chemin dans le township de *Monaghan*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Taché et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 7 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Knowlton,	Taché,
Moore,	DeBeaujeu,
Dionne,	PANET,
WALKER,	Belleau,
DEBoucherville	SEYMOUR,
FERRIER,	Armstrong,
MATHESON,	Légaré.
BOULTON,	

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre, que nonobstant que l'ordre pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour faciliter les accords à l'amiable "entre les débiteurs insolvables et leurs créanciers," eût été déchargé des ordres du jour, lors de la séance de cette Chambre de vendredi dernier, et que le dit bill eût été référé de nouveau au comité spécial auquel il avait été déjà référé, le dit bill avait été envoyé par erreur à l'Assemblée Législative.

Sur quoi, il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le bill intitulé: "Acte pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs créanciers," a été transmis à cette Chambre par erreur, et demande que le dit bill soit remis au Conseil Législatif.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de Robert Magee et autres, de South Gower, demandant qu'il soit fait choix d'un lieu convenable et permanent pour les assemblées annuelles du Parlement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition du révérend J. C. Osborn et autres, du township de Ops, demandant une loi prohibant les liqueurs enivrantes;

Et aussi une pétition de J. Crawford et autres, du comté de Haldimand, demandant que la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes soient prohibées, excepté pour des fins médicales ou mécaniques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. De Beaujeu a présenté une pétition du révérend Æneas Mc-Lean et autres, du township de Newton, dans le comté de Soulanges, demandant que les bills relatifs à la loi de la représentation parlementaire, ainsi que l'acte pour établir un bureau d'enregistrement séparé pour le comté de Soulanges, ne deviennent pas loi avec leurs dispositions actuelles.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché à présenté à la Chambre le rapport du surintendant de l'éducation pour le Canada-Est, pour l'année 1854.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :--

(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé:
"Acte pour amender l'acte qui autorise la ville de Dundas à se rendre caution
"jusqu'à un certain montant pour la compagnie du canal Desjardins, envers la
"compagnie du grand chemin de fer occidental," a fait rapport qu'il avait examiné
le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans
amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte pour confirmer une certaine réserve de chemin dans "le township de Monaghan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour accorder certains privilèges à la compagnie du télégraphe de New-"York, Terreneuve et Londres," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Cnambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M, Walker, du comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative pour la direction et l'administration de la bibliothèque parlementaire, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

Le comité conjoint du Conseil Législatif et l'Assemblée Législative pour la direction et l'administration de la bibliothèque parlementaire, a l'honneur de présenter son quatrième rapport:—

L'état de la bibliothèque, depuis le désastreux sinistre du premier février, 1854, qui en a consumé une si grande partie, ayant attiré l'attention du comité, il a été considéré comme défectueux et très incomplet, et l'on s'est occupé des moyens à prendre pour rendre à cette collection son ancienne valeur sous le rapport du nombre et

de la qualité des ouvrages. Le comité est d'opinion qu'en formant une bibliothèque parlementaire, on doit avoir un objet particulier en vue, savoir : celui de promouvoir la législation et la conduite des affaires publiques, en facilitant les références et l'étude des sujets qui attirent plus particulièrement l'attention de la législature ou des différentes branches du gouvernement exécutif.

Pour parvenir à cette fin, et pour s'assurer du choix des meilleurs ouvrages en tous genres, le comité a passé en revue les différents départements de la littérature compris dans l'ancienne bibliothèque, et a fait choix d'un plan qui mettra à l'avenir les personnes chargées du choix des ouvrages, à portée de se procurer ceux qui seront considérés comme d'une utilité pratique.

Afin de mettre plus efficacement à exécution la partie de son plan relative à la bibliothèque, le comité s'est décidé de faire passer en Europe, aussitôt que possible, un agent spécial dont le jugement lui est connu, qui, tout en se guidant dans l'achat des livres sur les règles générales établies par le comité, devra néanmoins posséder une grande latitude à cet égard. Il visitera les principales librairies de Londres et de Paris, pour y fairechoix des meilleurs ouvrages dans les différents départements de la jurisprudence, de la politique, de la littérature et des sciences, en se conformant à ses instructions. Le comité s'est accordé à confier cette mission à M. Todd, l'assistant bibliothécaire de l'Assemblée Législative.

Dans ce choix et ces achats, le comité pense que la position particulière de la province, nécessite que la langue anglaise et la langue française soient placées sur le même pied.

Le comité a aussi pris des mesures pour munir M. Todd d'instructions plus spéciales à l'égard des départements des sciences qui ne lui sont pas aussi familiers que d'autres, et pour lui adjoindre un conseiller judicieux dans l'exécution de ses devoirs. M. Taché, un des membres du comité, est en ce moment à Paris, et il s'empressera sans doute de lui prêter son assistance dans le choix des ouvrages français. Comme il est difficile de déterminer la longueur de l'absence de M. Todd, le comité a pensé que le meilleur moyen de défrayer ses dépenses serait de lui allouer cinq piastres par jour, à compter du jour de son départ jusqu'à son retour, et £150 en sus pour couvrir les frais de voyage et des arrangements privés que son absence nécessitera.

Le comité sent l'importance qu'il y a, en faisant cette ré-construction de la bibliothèque sur une échelle étendue et utile, de se procurer une collection des lois et des documents publics des *Etats-Unis* et des divers états voisins. M. Todd ne pourra s'acquitter de cette tâche, s'il passe en *Europe*; le comité a en conséquence prié le président du comité de s'en charger, et il ne doute pas que, par ses efforts à *Washington* et ailleurs, il réussira à faire des arrangements

pour se procurer tous les livres, et pour organiser un système d'échange avec les principales législatures des Etats voisins, qui, par la suite, augmenteront de beaucoup l'utilité de notre bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

5 mai, 1855.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi prochain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour venir en aide à certaines personnes pratiquant la médecine et la "chirurgie dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 36.—Retranchez depuis "que" jusqu'à "tous," dans la 39me ligne.

Page 1, ligne 45.—Après "icelui," insérez: "et seront en conséquence dûment "licenciés pour pratiquer la médecine ou la chirurgie, ou "l'art obstétrique dans le Bas-Canada."

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Il a été proposé,

Que la pétition présentée à cette Chambre jeudi dernier, le trois du courant, de la part de W. Anstruther Maingy, deuxième clerc de bureau, demandant à être nommé à la charge de greffier assistant additionnel vacante par la promotion de Fennings Taylor, à celle d'assistant greffier de la Chambre, soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité sur le bill intitulé: "Acte pour régler la milice de cette pro"vince, et pour abroger les actes maintenant en force à cette fin."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Boulton a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers



amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir, Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 2, ligne 30.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "le" dans la 33me ligne, et "insérez: "tous les instituteurs dans les ordres religieux."

Page 3, ligne 10.—Après "communes" insérez "lorsqu'ils seront actuellement "employés comme instituteurs."

Page 17, ligne 34.—Retranchez "de" et insérez : "n'excédant pas."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel

qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable Sir Allan N. MacNab et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la cité d'Hamilton à négo"cier un emprunt de cinquante mille louis," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour défendre l'inhumation dans certains cimetières de la cité de Québec," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé au dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :---

Page 1, ligne 36.—Effacez les mots: "Il ne sera loisible" et inségez à leur place "les mots: "Il sera loisible à la corporation de la cité de "Québec de défendre."

Page 1, ligne 46.—A la troisième clause, ajoutez: "Pourvu toujours, qu'avant "que les dites inhumations cessent d'avoir lieu dans le "cimetière Wesléyen de la rue d'Artigny, et le cimetière "anglais de la rue St. Jean, susdits, la corporation de la cité de Québec sera tenue d'indemniser les propriétaires, syndics et autres représentants pour le terrain ainsi prohibé, en leur payant une somme raisonnable comme compensation tion pour la perte de leur propriété, et cette compensation sera fixée par des experts qui seront choisis un par chaque partie, et les dits experts auront le droit de nommer un tiers arbitre; et dans le cas où les dits arbitres ne s'enten-

" draient pas sur la nomination du dit tiers arbitre, il sera

" nommé par un des juges de la cour supérieure du Bas" Canada."

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour confirmer les limites actuelles de cer"tains lots dans le township de Winchester," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. De Witt et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour abroger toute partie des lois en force dans le "Bas-Canada, qui autorise la vente de propriétés par autorité de justice les jours "du dimanche," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Daly et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de fer de Stratford et Huron," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Casault et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour empêcher de prendre la truite avec des filets, dans les lacs "du comté de Saguenay," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance "sur la vie et de placement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie "du télégraphe de Montréal," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé au dit bill avec un amendement, auquel elle demande le concours du Conseil Législatif. Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:-

Ajoutez à la troisième clause: "Pouvu toujours, que rien de contenu dans le "présent acte n'autorisera la dite compagnie à acheter une

" ligne de télégraphe parallèle, nine soustraira la dite compa-

" gnie à aucune des restrictions imposées aux lignes de télé-" graphe par aucune loi générale de cette province."

Ordonné, Que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des compagnies à fonds "social pour l'amélioration des rivières, et pour l'étendre au Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Macdonald* et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour augmenter le capital de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 8 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
FERRIER,
MATHESON,

PANET,
BELLEAU,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ.

TACHÉ.

BOULTON,

Prières.

L'honorable Orateur a informé la Chambre que, conformément à l'ordre d'hier, John Fennings Taylor, écuyer, un des maîtres en chancellerie, s'est rendu à l'Assemblée Législative, et a informé cette Chambre que le bill intitulé: "Acte "pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs "créanciers," avait été envoyé à l'Assemblée par erreur, et a prié l'Assemblée de vouloir bien le remettre à cette Chambre, et qu'il a rapporté le dit bill en conséquence.

L'honorable M. De Boucherville a présenté une pétition de James Smith et autres, du comté de Kent;

Aussi une pétition de Stephen Kimry et autres, du township de Chatham, demandant séparément des changements aux limites actuelles des comtés de Kent et Lambton;

Aussi une pétition de L. H. Johnson et autres, du village de Wallaceburgh, dans le township de Sombra, demandant que la partie du township de Sombra, au sud de la ligne entre les septième et huitième concessions, forme partie du comté de Kent;

Et aussi une pétition de Robert Blackburn et autres, des townships de Dawn et du Gore de Camden, demandant que la partie du township de Dawn, au sud de la ligne entre les lots numéros quinze et seize de ce township, forme partie du comté de Kent.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé de nouveau le bill intitulé: "Acte pour faciliter les accords à l'amiable entre les débiteurs in-"solvables et leurs créanciers," a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec de nouveaux amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, Que les dits nouveaux amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler la milice " de cette province, et pour abroger les actes maintenant en force à cette fin," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour venir en aide à certaines personnes "pratiquant la médecine et la chirurgie dans le Bas-Canada," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la cité "d'Hamilton à négocier un emprunt de cinquante mille louis," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. DeBeaujeu est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer les "limites actuelles de certains lots dans le township de Winchester," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour empéchet de "prendre la truite avec des filets dans les lacs du comté de Saguenay," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres, Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Belleau et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le compagnie d'assurance sur la vie et de placement," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Mathesone et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération de l'amendement fait par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de Montréal," et

Le dit amendement étant alors lu de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement de l'Assemblée fait au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Simcoe, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour dissiper les doutes quant au pouvoir de la "compagnie d'union du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et du lac Huron, de "construire une ligne d'embranchement jusque dans la ville de Barrie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Felton et autres, avec un bill intitulé: " Acte pour incorporer l'institution littéraire de Sherbrooke," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dufresne et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la "rivière L'Assomption," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Mackenzie et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndics du cimetière général de Toronto "à le fermer, à en vendre une partie, et acquérir un autre terrain pour les fins du syndicat," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Casault et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser William Fraser et Edouard Fraser à aliener "par lots partie du domaine de la seigneurie de la Rivière du Loup," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Clarke et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé: "Acte "pour autoriser la vente de certaines terres désignées comme lots numéros cinq "et six dans la division A, du township de Guelph, et en appliquer le produit "aux objets du fidéicommis, en substituant d'autres syndies nommés par le dit "acte," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du "chemin de fer d'Hamilton et Toronto," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les arpen-"teurs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Northumberland, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes pour le lot No. quatre, dans l'about de la concession B, et la "partie du front du lot No. quatre, dans l'about de la concession A, du township d'Hamilton, dans le comté de Northumberland," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 9 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs.

Les honorables Messieurs.

KNOWLTON,
MOORE,
WALKER,
DEBOUCHERVILLE,
FERRIER,
MATHESON,

BOULTON,

Taché,
DeBeaujeu,
Panet,
Belleau,
Seymour,
Armstrong,
Légaré.

PRIÈRES.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de James Cotton, de Toronto, demandant que le bill du chemin de fer de Hamilton et Toronto, ne devienne pas loi.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant lue. Elle a été alors lue par le greffier en conséquence. Ordonné, Que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition d'Aimé Massue et autres, de la paroisse de Varennes, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial;

Et aussi une pétition de *Maximilien Bibaud*, demandant que le droit qu'a le collége de *St. Marie* de conférer des degrés de bachelier, maître-ès-arts et docteur en loi, soit expressément mentionné et reconnu dans le bill intitulé: "Acte pour "encourager l'étude de la loi dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, Que les dites pétitions restent sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du sénat de l'université de Toronto, pour 1854.

Ordonne, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à ce qu'il soit tenu des enquêtes dans les cas d'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième sois demain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour empêcher de prendre la truite avec des filets dans les lacs du comté de Saguenay," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la cité d'Hamilton à négocier un emprunt de cinquante "mille louis," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour confirmer les limites actuelles de certains lots dans le township de "Winchester," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passe ce bill sans amendement.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le billinatule.

"Acte pour incorporer la compagnie d'assurance sur la vie et de plantment."

a sait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer cer-"taines personnes sous le nom de compagnie du chemin de fer de Stratford et "Huron," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Matheson et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "des compagnies à fonds social pour l'amélioration des rivières et pour l'étendre "au Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier, DeBeaujeu, Belleau et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour augmenter le "capital de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de Kingston," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération de divers nouveaux amendements proposés par le comité spécial auquel a été référé de nouveau le bill intitulé: "Acte pour faciliter les accords à l'amiable entre les "débiteurs insolvables et leurs créanciers."

Lesquels dits nouveaux amendements étant alors lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour dissiper les doutes "quant au pouvoir de la compagnie d'union du chemin de fer d'Ontario, Simcoe "et du lac Huron, de construire une ligne d'embranchement jusque dans la ville "de Barrie," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'insti-"tution littéraire de Sherbrooke, a été lu la seconde fois. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer et de la rivière L'Assomption," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier,

De Beaujeu, Belleau et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les "syndics du cimetière général de Toronto à le fermer, à en vendre une partie, "et acquérir un autre terrain pour les fins du syndicat," a été lu la seconde fois. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson. Boulton

et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser William "Fraser et Edouard Fraser à aliéner par lots partie du domaine de la seigneu"rie de la Rivière du Loup," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Belleau et Panet, qui s'ssembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "de la présente session, intitulé: "Acte pour autoriser la vente de certaines "terres désignées comme lots numéros cinq et six dans la division A du town- ship de Guelph, et en appliquer le produit aux objets du fidéicommis, en sub- stituant d'autres syndics au lieu des syndics nommés par le dit acte," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "incorporant la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et Toronto," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes "concernant les arpenteurs," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité de toute la Chambre. Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes pour le lot numéro quatre, dans l'about de la concession B, et la partie du front du lot numéro quatre, dans l'about de la concession A, du township d'Hamilton, dans le comté de Northumberland," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier, Matheson, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend Joseph Laberge et autres, du comté de Québec, demandant que le bill des municipalités et des chemins du Bas-Canada, ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Casault et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de "sociétés de construction dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bil a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de Molson" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bil' a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte de la représentation parlementaire de 1853," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Lemieux et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour l'encourage"ment et le secours de certaines personnes y mentionnées et d'autres, et qui les
"autorise de s'associer sous le nom de la société bienveillante de Québec, sujettes aux restrictions, règles et réglements y contenus," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore l'association du "télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à per-

"mettre à la dite association de construire des lignes d'embranchement et de souscrire aux actions d'autres compagnies de télégraphe électrique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. l'inspecteur-général Cayley et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainssi.

Jeudi, 10 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
DEBOUCHERVILLE
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,

DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,

LEGARE.

TACHÉ,

Prières.

L'honorable M. Taché a présenté une pétition de P. A. Wilkes et autres, de Brantford, demandant à être incorporés sous le nom de "Banque de Brantford." Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. le receveur-général Taché a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse du Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 dernier, relativement aux débentures et autres garanties déposées dans le département du receveur-général, en vertu et sous l'autorité des dispositions de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 21, communément appelé l'acte du commerce libre de banque.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :---(Voir Appendice No. 4.)

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de G. B. Browne et autres, de Québec;

Et aussi une pétition de James Binet et autres, de St. Jean et de ses environs, demandant séparément qu'il soit fait choix d'un lieu convenable permanent pour les assemblées annuelles du Parlement.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrier a présenté une pétition de John Mitchell et autres, du township de Seymour, dans le comté de Northumberland, demandant que le dit township soit détaché du dit comté et annexé au comté de Hastings.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Ha-"milton et Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, ct l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndics du cimetière général de Toronto à le fermer, "à en vendre une partie, et acquérir un autre terrain pour les fins du syndicat," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 1, ligne 30.—Après "Après" insérez "l'expiration de trois mois à "compter de."

Page 2, ligne 38.—Après "mentionné" insérez "Pourvu toujours, que les dits "syndics n'auront pas droit d'acquérir ou de posséder, et ils "ne sont pas par les présentes autorisés à ce faire, la dite "pièce de terre, pour les fins susdites, et elle ne leur sera pas

"dévolue avant que le conseil municipal de la municipalité

"dans les limites de laquelle elle est située, ait passé un réglement approuvant et autorisant en termes précis l'établis"sement d'un cimetière sur la dite pièce de terre. Et pourvu "aussi qu'il ne sera pas loisible aux dits syndics, en aucun "temps après que la dite pièce de terre leur aura été ainsi dévolue pour les fins susdites, de la faire servir ou de per-"mettre qu'elle soit prise pour aucune autre fin que pour "celle du dit cimetière."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chaeun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour augmenter le capital de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité "de Kingston," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé: "Acte pour autoriser la vente de certaines terres désignées comme lots numéros cinq et six dans la division A du township de Guelph, et en appliquer le produit aux objets du fidéicommis, en substituant d'autres syndics au lieu des syndics nommés par le dit acte," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'institution littéraire de Sherbrooke," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a 616 résolu dans l'affirmative.

Ordonné. Ou'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser William Frazer et Edouard Fraser à aliener par lots " partie du domaine de la seigneurie de la Rivière du Loup," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans, amendement.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et prie cette Chambre de vouloir communiquer au Conseil Législatif les témoignages, preuves et documents sur lesquels est fondé le bill intitulé : "Acte " pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes pour le lot numéro "quatre, dans l'about de la concession B, et la partie du front du lot numéro "quatre, dans l'about de la concession A, du township d'Hamilton, dans le comté "de Northumberland."

Ordonné, Que la réponse à une adresse du Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général présentée à la Chambre, ce jour, relativement aux débentures et autres garanties déposées dans le département du receveur-général, en vertu et sous l'autorité des dispositions de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 21, soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour pourvoir à ce "qu'il soit tenu des enquêtes dans les cas d'incendie à Québec et Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter les "accords à l'amiable entre les débiteurs insolvables et leurs créanciers," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Asemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour dissiper les "doutes quant au pouvoir de la compagnie d'union du chemin de fer d'Ontario, "Simcoe et du Lac Huron, de construire une ligne d'embranchement jusque dans "la ville de Barrie," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du quatrième rapport du comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative pour la direction et l'administration de la bibliothèque parlementaire, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour venir en aide à certaines per"sonnes pratiquant la médecine et la chirurgie dans le Bas-Canada."

La Chambre a alors procédé à la considération d'iceux en conséquence, et Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Il a été proposé,

Que la Chambre concourt maintenant dans les dits amendements.

Après un long débat,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'assirmative, et il a été

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les arpen"teurs."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Armstrong a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "pour encourager l'établissement de sociétés de construction, dans le Bas-" Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Panet, Belleau et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque Molson," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nou-"veau l'acte pour l'encouragement et le secours de certaines personnes y men-"tionnées et d'autres, et qui les autorise de s'associer sous le nom de la société "bienveillante de Québec, sujettes aux restrictions, règles et réglements y conte-"nus," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Panet, Belleau et Légaré, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de "nouveau l'acte qui incorpore l'association du télégraphe électrique de "l'Amérique Britannnique du Nord, de manière à permettre à la dite associa- "tion de construire des lignes d'embranchement et de souscrire aux actions "d'autres compagnies de télégraphe électrique," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du grand "trone de chemin de fer du Canada."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur icelui demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie du "chemin de fer du grand tronc à changer la position de sa ligne dans et près la "cité de Toronto," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les quels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:-

Page 2, ligne 13.—Après le mot "complète" insérez les mots "dans le cours "de deux années."

Page 2, ligne 25.—Après le mot "Acte" ajoutez "et pourvu aussi, que si la "corporation de la dite cité et la compagnie du chemin de "fer du grand tronc du Canada, ne peuvent s'entendre sur la

"direction que devra suivre la dite ligne de chemin de fer, telle qu'autorisée par le présent acte, à travers toute rue ou des rues de la dite cité, or sur a compensation à payer pour ce faire, si aucune il y a, alors le bureau des commissaires des chemins de fer aura, sur la réception d'une notice écrite de la part, soit de la dite compagnie, soit de la dite cité, plein pouvoir et autorité de décider de la dite direction et de fixer le montant de la rémunération, si aucune il y a, qui devra être payée à la dite corporation par la dite compagnie, et la dite décision sera finale et obligera les deux parties."

Page 2.—Avant la dernière clause, insérez clause A.

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, qu'il sera et pourra être loisible à la "dite compagnie de passer tout contrat ou tous contrats " avec la dite cité de Toronto, pour la construction de la "dite Esplanade, suivant tel plan et à telles conditions qu'il " sera convenu entre elles, nonobstant toute chose à ce con-" traire dans tout statut antérieur; et la dite cité aura plein " pouvoir et autorité, lorsque tel contrat sera passé, de faire "tout réglement ou tous réglements pour se procurer l'ar-" gent ou émettre les débentures nécessaires pour la cons-" truction de la dite Esplanade, suivant tout tel contrat, et " pour le paiement de toutes sommes requises pour tout " arrangement ou arbitrage avec tout propriétaire ou loca-" taire d'un lot de grève; et la dite compagnie aura aussi " le pouvoir et l'autorité de faire un tel arrangement ou de " procéder à un tel arbitrage si elle juge à propos de ce " faire, et tout arbitrage mentionné dans le présent acte " sera fait conformément aux dispositions, concernant les " arbitrages, contenues dans les actes relatifs à la dite com-" pagnie."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours Étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer le comité de correspondance à Montréal, de la "société coloniale de l'église et des écoles;"

Et aussi avec un bill intitulé: "Acte pour investir la cité de Montréal des "propriétés, droits et priviléges dont jouissaient ci-devant les gardiens de la "maison d'Industrie dans la cité de Montréal, et pour d'autres fins," auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits bills ont été séparément lus la première fois.

Ordonné, Que les dits bills soient séparément lus la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Daoust, de Beauharnais, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la dernière session "concernant l'enregistrement des brevets d'étudiants en droit, et pour d'autres "objets y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque Zimmerman," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Robinson et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du Canada pour la "préparation des minerais," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne à samedi prochain, à dix heures et demie du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à quatre heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 11 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

CROOKS,
KNOWLTON,
MOORE,
WALKER,
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,

Taché,
DeBeaujeu,
Panet,
Belleau,
Seymour,
Armstrong,
Légaré.

PRIÈRES.

L'honorable M. Crooks s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L'honorable M. De Beaujeu a présenté une pétition de H. Cartier, maire de la municipalité du comté de Vaudreuil, demandant que les divisions électorales pour le Conseil Législatif soient changées.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de T. Edmund Campbell, écuyer, C. B., et autres, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada, demandant qu'aucune loi pour modifier l'acte seigneurial de 1854, ou qui pourrait être préjudiciable à leur intérêts ou à leurs droits, ne reçoive la sanction de la Législature.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Il a été proposé,

Que les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de Lyn," soient pris en considération par la Chambre demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Moore, du comite spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin " de fer de Stratford et Huron," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque Molson," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des compagnies à fonds social pour l'amélioration "des rivières, et pour l'étendre au Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 22.—Retranchez depuis "nécessaire" jusqu'à "d'obtenir" dans la 23me ligne.

Page 1, lignes 22 et 23.—Retranchez depuis "réglement" jusqu'à "approuvant" et insérez "d'aucun conseil municipal."

Page 1, ligne 24.—Retranchez depuis "mais" jusqu'à "nonobstant" dans la

27me ligne, et insérez: "ils ne seront pas commencés avant " l'expiration de trente jours à compter du jour que les rap-

" port ou rapports y mentionnés seront soumis au conseil

" municipal ou conseils municipaux, quoique l'approbation

"du commissaire des travaux publics ait été donnée par

" écrit avant l'expiration de ce laps de temps."

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Panet, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé: "Acte pour l'encouragement et " le secours de certaines personnes y mentionnées et d'autres, et qui les autorise de s'associer sous le nom de la société bienveillante de Québec, sujettes aux restrictions, règles et réglements y contenus," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de sociétés de cons-"truction dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore l'association du télégraphe "électrique de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à permettre à la dite "association de construire des lignes d'embranchement et de souscrire aux ac-"tions d'autres compagnies de télégraphe électrique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Orateur a informé la Chambre que, conformément à l'ordre d'hier, John Fennings Taylor, aîné, écuyer, un des maîtres en chancellerie, s'etait rendu à l'Assemblée Législative, pour prier cette Chambre de vouloir communiquer les preuves, témoignages et documents sur lesquels est fondé le bill intitulé: "Acte "pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes pour le lot numéro quatre, dans l'about de la concession B, et la partie du front du lot numéro quatre, "dans l'about de la concession A, du township de Hamilton, dans le comé de

" Northumberland," et qu'il a été informé par l'Orateur de cette Chambre, qu'elle enverra une réponse par son propre messager.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les "syndies du cimetière général de *Toronto* à le fermer, à en vendre une partie, "et acquérir un autre terrain pour les 'fins du syndicat," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à "certaines personnes pratiquant la médecine et la chirurgie dans le Bas-Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les arpenteurs," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour défendre l'inhumation dans certains cimetières de la cité de Québec," et

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie "de prêt, à la compagnie du grand tronc du chemin de fer du Canada."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'honorable M. Crooks a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le "comité de correspondance à Montréal, de la société coloniale de l'église et des "écoles," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Walker et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour investir la cité de Montréal des propriétés, droits et priviléges dont jouissaient ci-devant les gardiens de la maison d'industrie dans la cité de Montréal, et pour d'autres "fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Walker et Ferrier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "de la dernière session concernant l'enregistrement des brevets d'étudiants en droit, et pour d'autres objets y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Panet, Belleau et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "banque Zimmerman," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du Canada pour la préparation des minerais," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Walker et Boulton, qui s'ssembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Fergusson et autres, comme suit :--

Assemblée Législalive,

Vendredi, 11 mai, 1855.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable Etienne Paschal Taché, l'honorable Narcisse F. Belleau et à l'honorable Joseph Légaré, de comparaître et rendre témoignage devant le commissaire chargé de l'examen des témoins, par le comité spécial auquel est référée la pétition de George Okill Stuart, de la cité de Québec, écuyer, et autres, se plaignant de l'élection et rapport irréguliers de Jean Blanchet, écuyer, Charles Alleyn, écuyer, et de l'honorable Jean Chabot, comme Membres pour représenter la cité de Québec.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assembles.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Il a été alors proposé,

Qu'il soit permis aux honorables MM. Taché, Belleau et Légaré de comparaître devant les commissaires chargés de l'examen des témoins par le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de ce jour, s'ils le jugent à propos.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable Elienne Paschal Taché, à l'honorable Narcisse F. Belleau et à l'honorable Joseph Légaré, de comparaître et rendre témoignage devant le commissaire chargé de l'examen des témoins, par le comité spécial auquel est référée la pétition de George O'Kill Stuart, de la cité de Québec, écuyer, et autres, se plaignant de l'élection et rapport irréguliers de Jean Blanchet, écuyer, de Charles Alleyn, écuyer, et de l'honorable Jean Chabot, comme Membres pour représenter la cité de Québec, s'ils le jugent à propos.

Un message de l'Assemblée Législative par M. James Smith et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Vendredi, 11 mai, 1855.

Résolu, Que les témoignages, preuves et documents sur lesquels est bâsé le bill intitulé: "Acte pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes "pour le lot numéro quatre, dans l'about de la concession B, et la partie du "front du lot numéro quatre, dans l'about de la concession A, du township d'Ha-"milton, dans le comté de Northumberland," soient communiqués par message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. James Smith porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Ordonné, Que les dits témoignagnes, preuves et documents soient référés au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur le bill mentionné dans le message ci-dessus.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Patrick et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie impériale d'assurance contre le "feu, maritime et sur la vie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente ou le bail des terres "dans le Haut-Canada, possédées en fidéicommis pour l'usage des congréga- "tions ou corporations religieuses," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à dix heures et demie du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi par son ordre d'hier.

Samedi, 12 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

T	1	1.1	Macsialire	

Les honorables Messieurs

CROOKS,
KNOWLTON,
MOORE,
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,
TACHÉ,

DEBEAUJEU,

PANET,

Belleau, Seymour,

Armstrong,

Légaré.

PRIÈRES.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé:
"Acte pour incorporer la compagnie du Canada pour la préparation des minerais," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres eu chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque Zimmerman," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour investir la cité de Montréal des propriétés, droits et priviléges dont "jouissaient ci-devant les gardiens de la maison d'industrie dans la cité de "Montréal, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le comité de correspondance à Montréal, de la société "coloniale de l'église et des écoles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la rivière de L'As"somption," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait

chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

- Page 2, ligne 10.-Retranchez depuis "tant" jusqu'à "à."
- Page 2, ligne 23.—Retranchez depuis "ou" jusqu'à "de" dans la 24me ligne, et insérez "pour le creusage."
- Page 2, ligne 30.—Retranchez depuis "toutes" jusqu'à "stations" dans la 31me ligne, et insérez "les."
- Page 2, ligne 47.—Retranchez depuis "terrassement" jusqu'à "machine" dans la 48me ligne.
- Page 3, ligne 9.—Retranchez depuis "condamnés "jusqu'à "Il" dans la 26me ligne.
- Page 3, ligne 31.—Retranchez depuis "fer" jusqu'à "et" dans la 32me ligne.
- Page 3, ligne 40.—Retranchez depuis "fer" jusqu'à " établir."
- Page 3, ligne 46.—Retranchez depuis "fer" jusqu'à "sujet."
- Page 4, ligne 7.—Retranchez depuis "égard" jusqu'à "Le" dans la 12me ligne, où ce mot ce rencontre pour la première fois.
- Page 9, ligne 15.—Retranchez depuis "érigés" jusqu'à "et" dans la 16me ligne,

DANS LA CÉDULE DU BILL.

Page 10, ligne 5.—Retranchez depuis "vapeur" jusqu'à "jetées" dans la 6mc ligne.

DANS LE PRÉAMBULE DU BILL.

Page 1, ligne 3.—Retranchez depuis "vapeur" jusqu'à "en" dans la 2me ligne.

Ordonné. Que les dits amendements soient pris en considération par la

Ordonné, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre présentement.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruis- seaux dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte intitulé: "Acte pour amender les actes réglant les travaux "publics."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Panet, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la dernière session concernant l'enregistrement "des brevets d'étudiants en droit, et pour d'autres objets y mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de Lyn."

Lesquels dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits à ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour accorder une "aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du grand tronc de che"min de fer du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. DeBoucherville est entré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour amen"der l'acte des compagnies à fonds social pour l'amélioration des rivières, et
"pour l'étendre au Bas-Canada."

Lesquels dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie impériale d'assurance contre le feu, maritime et sur la vie," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Matheson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres. avec un bill intitulé : "Acte pour amender et étendre les actes pour incorporer " la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des compa-"gnies à fonds social pour l'amélioration des rivières, et pour l'étendre au Bas-" Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés ce jour, par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour in-" corporer la compagnie du chemin de ser et de la rivière de L'Assomption."

Lesquels dits amendements étant alors lus de nouvéau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association de la halle des francs-ma-" cons de Québec," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'augmentation du capital de la " compagnie du gaz de Québec," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:-

Page 2, ligne 3.—Retranchez le mot "de" et insérez les mots "n'excédant pas." Page 2, ligne 4,-Retranchez tous les mots depuis le commencement de la quatrième ligne jusqu'au mot "avec" dans la sixième ligne, et insérez à leur place les mots "laquelle pénalité sera " recouvrée."

Ordonne, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Il a été proposé,

Que l'ordre mentionné en dernier lieu soit déchargé, et que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Resolu dans l'affirmative.

Sur quoi, la Chambre a procédé à la considération des dits amendements.

Lesquels amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements de l'Assemblée faits au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant que le bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte trans"férant la possession et le contrôle du havre du Cul-de-Sac à Québec, à la corpo"ration de la dite cité, et pour faire d'autres dispositions concernant le dit "havre," ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "amender les lois concernant les écoles séparées dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Boulton a présenté une pétition de Christina Cameron et autres, de Port Sarnia;

Aussi une pétition de la division Osgoode, No. 33, de l'ordre des fils de la tempérance;

Aussi une pétition d'Alexander Knapp et autres, de Chatham;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Sarnia;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Lambton;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Dawn;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Warwick;

Aussi une pétition de la municipalité du township de Moore;

Aussi une pétition d'Alexander Mackenzie et autres, de Port Sarnia;

Aussi quatre pétitions de la ligue canadienne contre l'usage des liqueurs, demandant séparément une loi prohibant les liqueurs enivrantes;

Et aussi une pétition de James Smith et autres, du comté de Kent, demandant que le pouvoir discrétionnaire de commutation conféré par l'acte des réserves du clergé, ne soit pas exercé par le gouvernement.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Terrill et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de St. François," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à lundi prochain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

Surquoi, l'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à ouze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 14 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Crooks,	QUESNEL,
Knowlton,	Bougner,
Moore,	DeBeaujeu,
DEBoucherville	, PANET,
FERRIER,	Belleau,
MATHESON,	Seymour,
Boulton,	Armstrong,
Taché,	Légaré.
Leslie,	

Prières.

L'honorable M. Walker est entré.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été alors lu comme suit :-

EDMUND HEAD.

Le Gouverneur-Général transmet au Conseil Législatif, copie d'une dépêche No. 16, 13 avril, 1855. du secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, relativement aux terres de l'ordonnance en Canada.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 12 mai, 1855.

(Pour les dépêches, voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de J. P. Proulx et autres, du comté de Beauce, demandant que les syndics des chemins à barrières de Québec, soient autorisés par la loi à améliorer le chemin entre les églises des paroisses de St. Henri et Stc. Marie, dans ce comté, et à prélever des fonds à cette fin, par l'émission de débentures au montant nécessaire.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie impériale d'assurance contre le feu, mari-"time et sur la vie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement,

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième sois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans

Il a été proposé,

amendement.

Que l'on se dispense de la dix-neuvième règle de cette Chambre et qu'il y ait un appel de cette Chambre, lundi prochain, le 21 du courant, relativement au bill passé par l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour changer la consti"tution du Conseil Législatif et le rendre électif."

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la rivière de L'Assomption," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée...

L'ordre du jour étant lu pour la considération du quatrième rapport du comité conjoint du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative pour la direction et l'administration de la bibliothèque parlementaire.

Il a été proposé,

Que l'on concourt dans le dit rapport.

Il a été proposé en amendement,

Que cette Chambre ne concourt pas dans le dit rapport avant la construction d'une bâtisse convenable pour le logement et la sécurité de la bibliothèque.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nou-" veau les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux dans le Haut-" Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte intitulé: Acte pour amender les lois réglant les travaux publics."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après des débats.

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les actes pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonne, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Ferrier et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender les lois relatives aux écoles séparées dans le *Haut-Canada*," il a été Ordonné, Qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis, la nomination d'un comité pour faire des recherches dans les journaux de l'Assemblée Légis-

lative relativement à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sniet de la permanence du siège du gouvernement, il a été

Ordonné. Qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "banque de St. François," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore, Ferrier, Taché et Quesnel, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Mackenzie et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour exempter de la saisie et vente en vertu d'exécution pour "dette, les outils ou instruments du métier ou occupation d'un débiteur, ainsi que "les objets de vêtement, literie et ameublement nécessaires à l'usage de sa "famille," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Mackenzie et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour autoriser les syndics du cimetière général de "Toronto à le fermer, à en vendre une partie, et acquérir un autre terrain pour "les fins du syndicat," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres. avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de Toronto," auquel elle " demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable Sir Allan N. MacNab et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour régler la milice de cette pro-"vince, et pour abroger les actes maintenant en force à cette fin," et informer cette Chambre que l'Assemblée à acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, avec un bill "intitulé: "Acte pour incorporer le directeur et les syndics de l'asile des orphe-"lins de St. Patrice de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu le seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Bowes et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour confirmer la cité de Toronto dans la possession de la " Presqu'île et du Marais qu'elle possède en verta d'une licence," auquel elle demande le concours de cette Chamere.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les lois d'enregistrement du Haut- "Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte des municipalités et des "chemins du Bas-Canada de 1955," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les actes pour incorporer la compagnie du che- min de fer de Champlain et du St. Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill eu entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cauchon et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer la constitution du Conseil Législatif" et le rendre électif," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain, et qu'il soit le second item sur les ordres de ce jour.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 15 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Crooks,	Quesnel,
Knowlton,	Bourret,
Moore,	DEBEAUJEU,
WALKER,	PANET,
Ferrier,	Belleau,
Matheson,	Seymour,
Boulton,	Armstrong,
Taché,	CARTIER.
LESLIE.	

PRIÈRES.

L'honorable M. Crooks à présenté une pétition de Anna Maria MacKay, veuve de seu Alexander Robertson MacKay, demandant que le bill pour confirmer certaines lettres patentes pour des lots de terres dans le township de Hamilton, ne devienne pas loi, sans qu'une enquête ait eu lieu à cette fin.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit référée au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour remédier à des défectuo"sité dans les lettres patentes pour le lot numéro quatre, dans l'about de la con"cession B, et la partie du front du lot numéro quatre, dans l'about de la conces"sion A, du township d'Hamilton, dans le comté de Northumberland."

L'honorable M. Boulton à présenté une pétition de la municipalité du township de Whitby, demandant que le système actuel de tenir des Parlements alternatifs dans le Haut et le Bas-Canada, ne soit pas changé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier à présenté une pétition de la corporation de la cité de Montréal, demandant que dans la mise en opération du bill pour accorder une aide additionnelle à la compagnie du grand trone de chemin de ser, les droits de la dite cité, comme possédant un privilége antérieur d'hypothèque et de garantie sur le dit chemin, soient sauvegardés.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Moore à présenté une pétition de William Snowdon et autres, de la paroisse de Sainte Scholastique;

Et aussi une pétition de Louis Bélanger et autres, de la paroisse de Saint Martin, demandant séparément qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nou-"veau les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux dans le Haut-"Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancelleric se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et "étendre les actes pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Cham-" pluin et du St. Laurent," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte intitulé: "Acte pour amender les lois réglant les travaux publics."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le "directeur et les syndies de l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Quesnel et Bourret, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer la cité " de Toronto dans la possession de la Presqu'île et du Marais qu'elle possède " en vertu d'une licence," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Taché, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender les lois "d'enregistrement du Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Légaré est entré.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte des "municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Roblin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Merritt et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque du district de Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première sois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer les Sœurs de St. Joseph pour le "diocèse de Toronto, dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première sois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la vente des terrains pos-" sédés pour les fins des institutions publiques d'éducation dans le Haut-Canada, " lorsque ces terrains ne peuvent pas convenablement servir à telles fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour établir et confirmer l'exploration pri" mitive des lignes de concession dans le township de Niagara," auquel elle demande le concours de cette Chamore.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Fraser et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal du comté de Welland, à pré"lever des deniers pour liquider certaines dettes et réclamations contre le dit
"comté, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hôpital Victoria," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainssi.

Mercredi, 16 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

CROOKS,
KNOWLTON,
MOORE,
WALKER,
MATHESON,
TACHÉ,
LESLIE,
QUESNEL,

BOURRET,
DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,
CARTIER.

PRIÈRES.

L'honorable M. Bourret a présenté une pétition du révérend M. Charron et autres, de la paroisse de St. Esprit, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition de J. Bouthillier et autres, du township d'Acton, demandant que la municipalité du comté de St. Hyacinthe, soit autorisée à imposer une taxe dans la vue de rembourser Louis Dion, du coût de la bâtisse d'un pont qu'il a construit dans ce township.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Boulton est entré.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour confirmer la cité de Toronto dans la possession de la Presqu'île et "du Marais qu'elle possède en vertu d'une licence," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le directeur et les syndics de l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir. Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 2, ligne 11.—Retranchez depuis "courant," jusqu'à "Aucun" dans la 14me ligne.

Page 2, ligne 34.—Après "institution" insérez "et étant orphelins ou sinon avec "le consentement de leurs parents ou tuteurs."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte intitulé: "Acte pour amender les lois réglant les travaux "publics."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législa tive, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "exempter de la saisie et vente en vertu d'exécution pour dette les outils ou ins-

" truments du métier ou occupation d'un débiteur, ainsi que les objets de vête-

" ment, literie et ameublement nécessaires à l'usage de sa famille."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit déchargé des ordres du jour.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de Toronto," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Crooks, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les lois "relatives aux écoles séparées dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill vendredi prochain.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance entière échangée entre le maire de la cité de Québec, ou les membres ou officiers de la corporation de la dite cité, et le gouvernement exécutif de cette province, ou le département des travaux publics, relativement aux améliorations devant être faites par le maire et les conseillers de la cité de Québec dans le havre du Cul-de-Sac, dans cette cité, et de tous documents renfermant des objections aux dites améliorations, s'il en a été faites, ainsi que la décision finale à ce sujet, et sa date.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis,

Que les journaux de cet Honorable Conseil du sixième jour de septembre dernier, contenant le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, lors de l'ouverture du Parlement; et aussi les journaux du quatorze de septembre, contenant l'adresse de cette Chambre en réponse au discours, soient lus, afin de soumettre une série de résolutions basées sur le quatrième paragraphe de la dite adresse pour la considération de cet Honorable Conseil, il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de James Chalmers et autres, des townships de Dover, Est et Ouest, demandant que la ligne entre les septième et huitième concessions du township de Sombra, et la ligne entre les lots numéros quinze et seize dans le township de Dawn, ainsi que les limites nord formant cidevant le township de Zone, soient reconnues comme la ligne frontière entre les cointés de Kent et Lambton.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nou-" veau l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, dans le *Haut-* "Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Matheson et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "banque du district de Niagara," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres,

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Crooks et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les "Sœurs de St. Joseph pour le diocèse de Toronto, dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Quesnel et Bourret, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la vente des terrains possédés pour les fins des intitutions publiques d'éducation dans le Haut-Canada, lorsque ces terrains ne peuvent pas convenablement servir à telles fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour établir et con-"firmer l'exploration primitive des lignes de concession dans le township de "Niagara," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM Crooks, Matheson et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le Con-"seil municipal du comté de Welland, à prélever des deniers pour liquider certaines dettes et réclamations contre le dit comté, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Crooks, Knowlton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hô-"pital Victoria," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Leslie et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'asile du Bon Pasteur de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: " Acte pour amender la charte de la compagnie du

"chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des compagnies à fonds social "pour l'amélioration des rivières, et pour l'étendre au Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser à tenir des registres de baptêmes, "mariages et sépultures séparés dans les églises paroissiales de Notre-Dame de "Montréal, de Notre Dame de Québec et de St. Roch de Québec, et dans les suc- "cursales d'icelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Rankin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Amherstburgh "et St. Thomas," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Sanborn et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à certaines personnes pratiquant "la médecine et la chirurgie dans le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Rhodes et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour empêcher de mener trop vite sur certains grands chemins "dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la société bienveillante de Notre "Dame de Bonsecours, à Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde sois vendredi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 18 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs.	Les honorables Messieurs.
Crooks,	Quesnel,
Knowlton,	Bourret,
Moore,	DEBEAUJEU,
WALKER,	PANET,
Ferrier,	Belleau,
Matheson,	Seymour,
Boulton,	Armstrong,
Taché,	Légaré.
Leslie.	Cartier.

PRIÈRES.

L'honorable M. Moore a présenté une pétition de George Moore et autres, du comté de Beauce, demandant une allocation pour améliorer le chemin du Kennebec, depuis la limite nord-ouest de la paroisse de St. George jusqu'à la ligne frontière, entre le dit comté de Beauce et l'état voisin du Maine.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Panet a présenté une pétition de François Ferdinand Zéphirin Hamel, écuyer, régistrateur du comté de Rouville, demandant que le bill intitulé: "Acte pour établir un bureau d'enregistrement dans et pour chaque comté électoral dans le Bas-Canada," ne devienne pas loi sans qu'il y soit introduit des dispositions pour indemniser les régistrateurs actuels des pertes qu'ils encourront en conséquence de sa mise en force.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de J. F. Pringle et autres, de Cornwall, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées annuelles du Parlement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté une pétition de P. McMartin et autres, de Plantagenet Nord, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées annuelles du Parlement.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer le collége de Belleville."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde sois demain.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour établir et confirmer l'exploration primitive des lignes de con-"cession dans le township de Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour établir des compagnies d'as-"surance mutuelle dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal du comté de Welland, à prélever des deniers pour liquider certaines dettes et réclamations contre le dit comté, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors le la troisième sois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

ll a été résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le biil intitulé: " Acte pour incorporer la banque du district de Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été réséré le bill intitulé: "Acte pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes pour le lot "numéro quatre, dans l'about de la concession B, et la partie du front du lot " numéro quatre, dans l'about de la concession A, du township d'Hamilton, dans " comté de Northumberland," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :---

CONSEIL LÉGISLATIF,

Chambre de Comité, 17 mai, 1855.

Le comité spécial auquel a été référé le bill de l'Assemblée Législative, intitulé: " Acte pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes pour le " lot numéro quatre, dans l'about de la concession B, et la partie du front du " lot numéro quatre, dans l'about de la concession A, du township d'Hamilton, "dans le comté de Northumberland," et la pétition de Caleb Mallory, John Lodge Wilcocks et Thomas Grimshaw, en faveur d'icelui, et aussi la pétition de Madame Anna Maria MacKay, veuve de feu Alexander Robertson MacKay, écuyer, contre le dit bill, ainsi que les preuves et documents transmis à cette Chambre par l'Assemblée Législative, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que le dit bill ne doit pas être passé, parce que les règles de cette Chambre n'ont pas été observées, et aussi parce que les allégués des dits pétitions se contredisent fortement entre eux, et se rattachent à une question d'une grande importance pécuniaire pour toutes les parties, et nécessitent l'examen de nombre de témoins qui résident dans une partie éloignée de la province, et dont on ne pourrait s'assurer de la comparution avant la clôture de cette session.

Votre comité de plus, ne peut s'empêcher de remarquer qu'il considère ce bill comme étant d'une nature très extraordinaire, en ce que tout en sollicitant l'intervention du Parlement uniquement pour corriger une erreur supposée, il tend à priver une veuve et une famille sans protection de l'avantage de réclamer et d'obtenir un titre à la dite terre.

Votre comité n'ignore pas qu'il existe des tribunaux dans le Haut-Canada. pour l'investigation des réclamations aux terres de la nature de celles mentionnées dans le dit bill, et votre comité est surpris de voir que l'on ne se soit pas adressé à ces tribunaux devant lesquels les témoignages peuvent être pris sous serment, et d'une manière plus satisfaisante que celle dont les témoignages sont pris devant un comité de l'une ou l'autre Chambre du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

G. S. BOULTON, Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph pour le diocèse de Toronto, dans "le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Walker, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'hôpital Victoria," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

SSEP PERSON

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la banque de St. François," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit réséré de nouveau au même comité spécial auquel il a été déjà réséré, avec instruction d'amender le dit bill de manière à ce que le capital de la dite banque soit augmenté de £100,000 à £250,000.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Orateur a informé la Chambre, qu'il avait reçu une communication annonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général avait l'intention de se rendre à la Chambre demain, à deux heures de l'après-midi, dans la vue de sanctionner, au nom de Sa Majesté, certains bills passés par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le mattre-général des postes Spence et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nou'é veau les lois concernant les inspecteurs des poids et mesures dans le Haut Co'é nada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le maître-général des postes Spence et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnic du chemin de fer d'Oakville et Arthur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu le seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Cook, d'Oxford Sud, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour diviser le township de Norwich en deux mu"nicipalités distinctes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Poulin et autres, avec un bill initulé: "Acte pour incorporer l'Académie d'Abbotsford," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Poulin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer les Sœurs de la Présentation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Patrick et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de By"town et Prescott, et pour amender l'acte qui l'incorpore," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Crawford et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour expliquer l'acte passé dans la session maintenant der-'nière, relativément à certains droits d'accise dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Crysler et autres, avec un bill nitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les clôtures de ligne et les cours d'eau dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette hambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie mé"tropolitaine du gaz et de l'eau, dans la cité de Toronto," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la "compagnie provinciale d'assurance à Toronto," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Smith, de Northumberland, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes incorporant la com" pagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough, et pour autoriser la cons" truction d'un embranchement du dit chemin jusqu'à Marmora," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer occidental de construire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la "ville de Brantford, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance de "Québec contre les accidents du feu, et pour rendre plus facile la régie des "affaires de la dite compagnie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Cooke, de l'Outaouais, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie d'Aylmer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Young et autres avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore la

"compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Gill et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour légaliser une certaine cotisation et contribution d'école dans la municipalité scolaire de St. David, dans le comté d'Yamaska," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Langton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Fer de Peter-borough et Chemong," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer la "cité de *Toronto*, dans la possession de la presqu'île et du marais qu'elle possede en vertu d'une licence," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les "directeurs et syndics de l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la "vente des terrains possédés pour les fins des institutions publiques d'éduca"tion dans le Haut-Canada, lorsque ces terrains ne peuvent pas convenablement servir à telles fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu de nouveau pour proposer, conformément à avis, qu'il soit nommé un comité pour examiner les journaux de l'Assemblée Législative relativement à l'état actuel de tous procédés de cette Chambre, au sujet d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, envoyée par le Conseil Législatif le 25 avril dernier, pour le concours de l'Assemblée Législative, priant Son Excellence d'exercer la prérogative royale, et de fixer, d'une manière permanente, un lieu convenable pour les assemblées annuelles du parlement, il a été Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte des municipalités et des chemins du Bas-Ca-" nada, de 1855."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Walker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Terrill et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin "de ser de Stanstead, Shefford et Chambly, et pour d'autres objets," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Drummond et Arthabaska, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer les limites du circuit d'Arthabaska, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Jobin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes et l'ordonnance concernant l'érection civile des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première sois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Légaré a présenté une pétition de J. Chagnon et autres, de la seigneurie de Verchères, demandant que Louis Archambault, écuyer, ne soit pas autorisé à agir comme commissaire pour préparer le cadastre de la dite seigneurie, avant de s'être justifié des accusations portées contre lui comme officier rapporteur et maître de poste.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour amender les lois relatives aux écoles sé" parées dans le Haut-Canada."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise; et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, Que la Chambre prenne les dits amendements en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'asile " du Bon Pasteur de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, DeBeau-jeu et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la charte " de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erié," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser à tenir "des registres de baptêmes, mariages et sépultures séparés dans les églises "paroissiales de Notre-Dame de Montréal, de Notre-Dame de Québec, et de St. "Roch de Québec, et dans les succursales d'icelles," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, Bourret et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer d'Amherstburgh et St. Thomas," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour empêcher la course "immodérée des chevaux sur certains grands chemins dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Taché, Quesnel et Bourret, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "société bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours, à Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, Bourret et DeBeaujeu, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à midi. La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 19 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs	
Crooks,	Leslie,	
Knowlton,	QUESNEL,	
Moore,	Bourret,	
WALKER,	Belleau,	
FERRIER,	SEYMOUR,	
Matheson,	Armstrong,	
Boulton,	CARTIER.	
TACHÉ		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre à la "compagnie du grand chemin de fer occidental de construire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la ville de Brantford, et pour d'autre fins y men- "tionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill initiulé: "Acte pour autoriser à tenir des regîtres de baptêmes, mariages et sépultures "séparés dans les églises paroissiales de Notre-Dame de Montréal, de Notre-Dame de Québec, et de St. Roch de Québec, et dans les succursales d'icelles," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'assirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours, à "Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Amherstburgh et St "Thomas," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avai chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législa tive, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill san amendement.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer occidental de cons "truire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la ville de Brantford, e "pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le di bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amen dement.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législaive, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans mendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le collége de Belleville," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonne, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton t Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les lois concernant les inspecteurs des poids et mesures dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, n autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'assirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour mettre les "cultivateurs du Bas-Canada, en état d'obtenir plus facilement du grain de "semence pour la présente année," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Oakville et Arthur," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Crooks, Matheson et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour diviser le township de Norwich en deux municipalités distinctes," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législaive, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie d'Abbotsford," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Armstrong et Cartier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer les Sœurs de la Présentation," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Armstrong et Cartier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott, et pour amender l'acte qui l'incorpore," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Légaré est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte passé dans la session maintenant dernière, relativement à certains droits d'ac- cise dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "concernant les clôtures de ligne et les cours d'eau dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. De Beaujeu est entré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "incorporant la compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau, dans la cité de "Toronto," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "d'incorporation de la compagnie provinciale d'assurance à Toronto," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de trois Membres

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes "incorporant la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough, et "pour autoriser la construction d'un embranchement du dit chemin jusqu'à "Marmora," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "qui incorpore la compagnie d'assurance de Québec contre les accidents du feu, "et pour rendre plus facile la régie des affaires de la dite compagnie," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Bourret et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'aca-"démie d'Aylmer," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Ferrier

et Boulton, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nou-"veau l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de "Montréal et Vermont," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour légaliser une "certaine cotisation et contribution d'école dans la municipalité scolaire de St. David, dans le comté d'Yamaska," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la com-"pagnie du chemin de fer de *Peterborough* et du lac *Chemong*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu de nouveau pour proposer, conformément à avis, la nomination d'un comité pour examiner les journaux de l'Assemblée Législative relativement à l'état actuel de tous procédé de cette Chambre, au sujet d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, envoyée par le Conseil Législatif le 25 avril dernier, pour le concours de l'Assemblée Législative, priant Son Excellence d'exercer la prérogative royale, et de fixer, d'une manière permanente, un lieu convenable pour les assemblées annuelles du parlement, il a été Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. De Beaujeu, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'asile du Ben Pasteur de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'assirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "incorporant la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, "et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonne, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonne, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer les limites " du circuit d'Arthabaska, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, Bourret et Cartier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Légaré est entré.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du révérend Narcisse Pelletier et autres, de la paroisse de Saint Eusèbe de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, demandant une allocation de deux cents louis pour les mettre en état d'ensemencer leurs terres, et une autre allocation de cent louis en faveur des habitants du township de Blanford, dans le dit comté, pour le même objet.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef, dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, "Que c'est le plaisir de Son Excel-" lence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les tîtres des bills à être passés, séparément, comme suit:—

Acte pour incorporer la banque des townships de l'Est.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Sorel, Drummondville et Richmond.

Acte pour incorporer la Compagnie des forges à vapeur de Montréal, pour les manufactures des locomotives et des machines à vapeur destinées à l'usage de la marine.

Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie des consommateurs de gaz de Toronto.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Outaouais.

Acte pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Montréal, et au creusage d'un chenal pour les navires entre ce havre et le port de Québec, et pour abroger l'acte maintenant en force pour les dites fins.

Acte pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées des fils de la tempérance dans le Bas-Canada.

Acte pour amender un acte pour incorporer l'athénée de Toronto.

Acte pour autoriser Jacob Hespeler, ses hoirs ou ayants causes, à ériger une digue ou brise-lame sur la Grande Rivière, à ou près le village de Preston, dans le Comté de Waterloo.

Acte pour expliquer un acte intitulé: "Acte pour amender et étendre la loi "concernant le recours de replevin dans le Haut-Canada."

Acte pour déclarer que l'acte pour ratifier un certain acte d'arpentage du township d'Ameliasburgh s'étend au township d'Hillier, qui, dans le temps du dit arpentage, faisait partie d'Ameliasburgh.

Acte pour incorporer l'hospice St. Joseph de la maternité de Québec.

Acte pour incorporer le collège de St. Michel, dans le diocèse de Toronto.

Acte pour faciliter la négociation des débentures municipales.

Acte pour confirmer certaines choses faites en vertu de l'acte pour confirmer le traité de réciprocité, et pour d'autres fins.

Acte pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de chancellerie, dans le *Haut-Canada*, à admettre *John Jermy Macaulay* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles respectivement.

Acte pour régler la manière de tirer les lignes de division ou lignes latérales des lots du township de l'Isle de Wolfe.

Acte pour incorporer la société biblique du Haut-Canada.

Acte pour renouveler la charte de la compagnie du havre de Humber.

Acte pour autoriser la cour de chancellerie et les cours du banc de la Reine et des plaids communs, dans le *Haut-Canada*, à admettre *Bartholomew Galvin* à pratiquer comme procureur.

Acte pour déterminer la direction des lignes latérales ou lignes de division des lots dans certaines concessions du township de Smith.

Acte pour légaliser certaines appropriations faites par les municipalités de cette province en faveur du fonds patriotique.

Acte pour incorporer la société des livres et pamphlets religieux du Haut-Canada.

Acte pour abolir les frais de port sur les papiers-nouvelles publiés dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins relatives au département du bureau des postes de cette province.

Acte pour confirmer certains mariages célébrés par feu le révérend Alexander Mc Wattie, et pourvoir à la preuve d'iceux et d'autres actes accomplis par lui en sa qualité de ministre de l'eglise presbytérienne.

Acte pour incorporer la ville de Paris, et pour en définir les limites.

Acte pour incorporer la congrégation des catholiques de Québec qui parlent la langue anglaise.

Acte pour incorporer la compagnie des poudres du Canada.

Acte pour assurer l'audition plus efficace des comptes publics.

Acte pour continuer et étendre l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir à procurer un meilleur local pour les cours de juridiction supérieure dans le Haut- "Canada, et pour d'autres objets."

Acte pour abroger l'acte pour confirmer une certaine réserve de chemin dans le township de Monaghan.

Acte pour accorder certains priviléges à la compagnie du télégraphe de New-York, Terreneuve et Londres.

Acte pour amender l'acte qui autorise la ville de *Dundas* à se rendre caution jusqu'à un certain montant pour la compagnie du canal *Desjardins*, envers la compagnie du grand chemin de fer Occidental.

Acte pour abroger toute partie des lois en force dans le Bas-Canada, qui autorise la vente de propriétés par autorité de justice les jours du dimanche.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de Montréal.

Acte pour amender l'acte de la représentation parlementaire de 1853.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance sur la vie et de placement.

Acte pour confirmer les limites actuelles de certains lots dans le township de Winchester.

Acte pour autoriser la cité de Hamilton à négocier un emprunt de cinquante mille louis.

Acte pour empêcher de prendre la truite avec des fillets dans les lacs du comté de Saguenay.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer du grand tronc du Canada, à changer la position de sa ligne dans et près la cité de Toronto.

Acte pour incorporer l'institution littéraire de Sherbrooke.

Acte pour dissiper les doutes quant au pouvoir de la compagnie d'Union du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et du lac Huron, de construire une ligne d'embranchement jusque dans la ville de Barrie.

Acte pour augmenter le capital de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de Kingston.

Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé: "Acte pour auto"riser la vente de certaines terres désignées comme lots numéros cinq et six
"dans la division A du township de Guelph, et en appliquer le produit aux
"objets du fidéicommis, en substituant d'autres syndics au lieu de ceux nommés
"par le dit acte."

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer d'Ha-millon et Toronto.

Acte pour autoriser William Fraser et Edouard Fraser à aliéner par lots partie du domaine de la seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Acte pour défendre l'inhumation dans certains cimetières de la cité de Québec.

Acte pour amender de nouveau l'acte pour l'encouragement et le secours de certaines personnes y mentionnées et d'autres, et qui les autorise de s'associer sous le nom de la Société Bienveillante de Québec, sujettes aux restrictions, règles et règlements y contenus.

Acte pour autoriser la vente ou le bail des terres dans le Haut-Canada, possédées en fidéicommis pour l'usage des congrégations ou corporations religieuses.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Stratford et Huron.

Acte pour amender les actes concernant les arpenteurs.

Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-Canada.

Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à permettre à la dite association de construire des lignes d'embranchement, et de souscrire aux actions d'autres compagnies de télégraphe électrique.

Acte pour incorporer la banque Molson.

Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de Lyn.

Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Acte pour amender l'acte de la dernière session concernant l'enregistrement des brevets d'étudiants en droit, et pour d'autres objets y mentionnés.

Acte pour incorporer le comité de correspondance à Montréal, de la société coloniale de l'église et des écoles.

Acte pour investir la cité de *Montréal*, des propriétés, droits et priviléges dont jouissaient ci-devant les gardiens de la maison d'industrie dans la cité de *Montréal*, et pour d'autres fins.

Acte pour pourvoir à l'augmentation du capital de la compagnie du gaz de Québec.

Acte pour incorporer l'association de la halle des francs-maçons de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie du Canada pour la préparation des minerais.

Acte pour incorporer la banque Zimmerman.

Acte pour incorporer la compagnie impériale d'assurance contre le feu, maritime et sur la vie.

Acte pour régler la milice de cette province, et pour abroger les actes maintenant en force à cette fin.

Acte pour incorporer la banque de Toronto.

Acte pour autoriser les syndics du cimetière général de Toronto à le fermer, à en vendre une partie, et acquérir un autre terrain pour les fins du syndicat.

Acte pour autoriser le conseil municipal du comté de Welland à prélever des deniers pour liquider certaines dettes et réclamations contre le dit comté, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la banque du district de Niagara.

Acte pour amender de nouveau l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer les sœurs de St. Joseph pour le diocèse de Toronto, dans le Haut-Canada.

Acte pour confirmer la cité de Toronto dans la possession de la presqu'île et du marais qu'elle possède en vertu d'une licence.

Acte pour pourvoir à la vente des terrains possédés pour les fins des institutions publiques d'éducation dans le *Haut-Canada*, lorsque ces terrains ne peuvent pas convenablement servir à telles fins.

Acte pour établir et confirmer l'exploration primitive des lignes de concession dans le township de Niagara.

Acte pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la ville de *Brantford*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour incorporer la banque de St. François.

Acte pour incorporer l'hôpital Victoria.

Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer et du havre de Woodstock et du lac Erié.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de ser d'Amherstburgh et St. Thomas.

Acte pour mettre les cultivateurs du Bas-Canada en état d'obtenir plus facilement du grain de semence pour la présente année.

Acte pour venir en aide à certaines personnes pratiquant la médecine et la chirurgie dans le Bas-Canada.

Acte pour amender et étendre les actes pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent.

Acte pour amender l'acte des compagnies à fonds social pour l'amélioration des rivières et pour l'étendre au Bas-Canada.

La sanction royale a été prononcée séparément sur ces bills, par le greffier de cette Chambre comme suit :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill."

L'Assemblée Législative s'en étant allée, Il a plu à Son Excellence de se retirer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "actes et l'ordonnance concernant l'érection civile des paroisses et la construc- tion et réparation des églises, presbytères et cimetières," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Belleau et Légaré, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements agréés en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé: "Acte " pour amender les lois relatives aux écoles séparées dans le Haut-Canada."

Lesquels dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les seconde et troisième clauses du dit bill soient maintenant considérées de nouveau, et

Lesquelles étant lues de nouveau par le greffier,

Il a été alors proposé certains amendements aux dites clauses.

Lesquels étant lus la seconde fois par le greffier,

Après un long débat,

La question de concours a été mise sur chacun d'eux, séparément, et la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits bill et amendements soient imprimés et lus la troisième fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer les directeur et syndics de l'asile des "orphelins de St. Patrice, à Montréal," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative à la garde des ensants "en bas âge," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Asssemblée Législative par M. Prévost et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour assurer d'une manière plus certaine l'ordre de l'enre- gistrement, et faciliter les enregistrements et recherches dans les bureaux d'hypothèques du Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Port Perry et Whitchurch," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité sur le bill intitulé: "Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, de 1855," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été.

Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois leures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 21 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Crooks,	Bourrer,
Knowlton,	DeBeaujeu,
Moore,	PANET,
DIONNE,	BELLEAU,
Walker,	Wilson,
Ferrier,	Seymour,
MATHESON,	Armstrong,
Boulton,	Légaré.
Taché,	CARTIER,
Leslie,	PERRY.
Quesnel,	

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de Vital Baillargeon et autres, du comté de Chateauguay, demandant qu'il soit établi des greniers publics pour la vente du blé de semence au prix coûtant et à crédit.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Dionne a présenté une pétition de L. Landry et autres, de la paroisse de Bécancour, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées du parlement provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de "Cobourg et Peterborough, et pour autoriser la construction d'un embranche-"ment du dit chemin jusqu'à Marmora," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième sois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le billintitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Peterborough et du "lac Chemong," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième sois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer l'académie d'Aylmer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie du chemin de "fer de jonction de Montréal et Vermont," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été reféré le bill intitulé: " Acte pour incorporer le collége de Belleville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit imprimé et lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de Bytown et "Prescott, et pour amender l'acte qui l'incorpore," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Oakville et Arthur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dufresne et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Samedi, 19 mai, 1855.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence avec le Conseil Législatif, à l'effet de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir aux amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour incor- porer la compagnie du chemin de fer et de la rivière L'Assomption."

Ordonné, Que M. Dufresne se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Résolu, Que cette Chambre acquiesce à la conférence demandée.

Ordonné, Que les directeurs, de la part de cette Chambre, seront les honorables MM. Moore, Ferrier et Armstrong.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à la conférence demandée au sujet des amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la rivière "L'Assomption," et que les directeurs, de la part de cette Chambre, seront les honorables MM. Moore, Ferrier et Armstrong, qui rencontreront le nombre des directeurs, de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, demain, à quatre heures de l'après-midi, dans la salle de conférence de cette Chambre.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial, auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau, dans la cité de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie provinciale d'assu-"rance de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant recu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le gressier comme suit :--

Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis "l'espace" jusqu'à "de" dans la 33mc ligne.

Page 2, ligne 1.—Après "manière" insérez "légale."

Page 2, ligne 21.—Retranchez depuis "danger" jusqu'à "aucun" dans la 23me ligne.

Page 2, ligne 24.—Retranchez depuis "valide" jusqu'à "Il" dans la 26me ligne "et insérez "à moins que tous les versements dus sur ice- "lui aient été premierement paiés."

Page 3, ligne 19.—Après "secrétaire" insérez "d'icelle alors en charge, et "qu'ils attesteront devant un juge de paix ou autre officier "public autorisé à administrer le serment,"

Page 3, ligne 28.—Après "suivante" insérez clause A. "CLAUSE A."

"Les dispositions de la sixième section de l'acte passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance provinciale mutuelle et générale de la cité de Toronto," s'étendront et elles sont par le présent étendues à toutes parties ayant ou réclamant aucun droit d'action contre la dite compagnie pour aucune cause

" or matière quelconque, et à tout writ, ordre ou pièce

" ou matière quelconque, et a tout writ, ordre ou pièce de procédure à la poursuite de toute telle personne ou

" personnes contre la dite compagnie."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour changer les limites du circuit d'Arthabaska, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour empêcher la course immodérée des chevaux sur certains grands "chemins dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance de Québec contre les accidents du feu, et pour rendre plus facile la régie des affaires de la dite compagnie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné. Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes et l'ordonnance concernant l'érection civile des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait charge d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

- Page 2, ligne 34.—Retranchez depuis "emploi" jusqu'à "un," dans la trenteseptième ligne.
- Page 2, ligne 41.—Retranchez depuis "loi" jusqu'à "sera," et insérez "rendu
 "avant la passation de cet acte, selon les formes, lois et
 "usages canoniques suivis dans les diocèses catholiques
 "romains du Bas-Canada, et chaque décret rendu ci-après."
- Page 2, ligne 42,-Après "églises" insérez "ou chapelles."
- Page 2, ligne 45.—Après "démarcation" insérez "ou à défaut de telle église de "de paroisse ou chapelle, au prône de l'église ou de la "chapelle de la paroisse où les habitants de la paroisse ou "mission sont desservis."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Knowlton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de "Stanstead, Shefford et Chambly, et pour d'autres objets," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonne, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :-

Page 2, ligne 43.—Après "que" insérez "tous."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Cartier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie d'Abbottsford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Cartier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer les Sœurs de la Présentation," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:-

Page 1, ligne 21.—Retranchez "Marie," et insérez "Marc," et retranchez "Proman" et insérez "Roman."

Page 1, ligne 26.—Retranchez depuis "Présentation" jusqu'à "et" dans la 27me ligne.

DANS LE PRÉAMBULE DU BILL.

Page 1, ligne 4.—Retranchez depuis "les" jusqu'à "et" dans la 5me ligne, et insérez "personnes du sexe féminin, et de pratiquer les "œuvres de la charité chrétienne."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "lois relatives aux écoles séparées dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

DISSENTIT:-

Parce que la politique adoptée par chaque Gouvernement est de pourvoir à ce qu'il existe une unité de sentiments et de rapports sociaux entre tous ses sujets,

et que, nonobstant la différence entre eux quant à la forme de la religion ou à toute autre matière, l'on a considéré comme étant d'une saine politique de réunir la jeunesse, autant que possible, dans les écoles publiques pour y recevoir l'instruction dans le bas âge, laissant aux parents et autres tuteurs le soin de les instruire dans la pratique de la religion qu'ils professent, et les principes de la religion chrétienne.

Que le Gouvernement Impérial, dans la vue de mettre en pratique ces principes judicieux, a établi et doté de nombreux colléges en *Irlande*, dans lesquels des instituteurs non protestants ont été heureusement employés, et jusqu'ici avec le plus grand succés; tandis qu'en passant ce bill, l'on entretient cette âpreté de sentiments, les uns envers les autres, qu'engendrent les différentes formes de religion, et l'on rend par là la politique du Gouvernement Impérial à cet égard impraticable.

JAMES CROOKS.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. De Boucherville est entré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a été appelée.

Les honorables

idles	
L'honorable John Ross, Orateur	. Présent.
PETER BOYLE DEBALQUIERE	Absent avec permis- sion du Gouverneur Général.
RENE E. CARON	
WILLIAM MORRIS	Absent avec permis- sion du Gouverneur Général.
James Crooks	.Présent.
Adam Fergusson	Absent avec permis- sion du Gouverneur Général.
John Macaulay	Absent.
John Hamilton	Absent.
Adam Ferrie	Absent.
PAUL H. KNOWLTON	.Présent.
THOMAS McKAY	Absent.
PHILIP H. MOORE	.Présent.
Joseph Dionne	. Présent.
George J. Goodhue	. Absent.
WILLIAM WALKER	
CHRISTOPHER WIDMER	Absent avec permis- sion du Gouverneur Général.

A. 1855.

Les honorables

J. ÆMILIUS IRVING	s- u r
P. Boucher DeBouchervillePrésent.	
James MorrisAbsent.	
JAMES GORDON	ur
HAMNET PINHEY	s- If
James FerrierPrésent.	
Roderick MathesonPrésent.	
George S. Boulton Présent,	
Denis B. Viger	s- 1r
ETIENNE P. TACHÉPrésent.	
James LesliePrésent.	
Frederick A. QuesnelPrésent.	
Joseph BourretPrésent.	
George S. DeBeaujeuPrésent.	
Louis MéthotAbsent.	
Joseph O. TurgeonAbsent.	
Samuel CraneAbsent.	
Samuel MillsAbsent.	
Louis PanetPrésent.	
Narcisse F. Belleau	
CHARLES WILSONPrésent.	
Benjamin Seymour,Présent.	
David M. ArmstrongPrésent.	
EBENEZER PERRYPrésent.	
Joseph LegaréPrésent.	
EUSEBE CARTIERPrésent.	
Walter H. Dickson	

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour " changer la constitution du Conseil Législatif et le rendre électif."

Il a été proposé,

Que ce bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement,

Que ce bill ne soit pas lu la seconde fois pendant la durée de la présente session.

Des débats s'étant élevés sur la dite motion,

La Chambre, ainsi que les débats, ont été ajournés à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Les débats sur l'amendement projeté ayant aussi été repris et objectés,

La question de concours a été mise sur iceux, et il a été

Resolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, ila été aussi

Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

DISSENTIENT:--

Parce que l'opinion publique s'est depuis longtemps et à différente reprise expringée sur la nécessité de rendre cette branche de la Législature élective.

Parce que le vote presqu'unanime de l'Assemblée Législative, sans égard aux partis, a, d'une manière non équivoque, ratifié cette expression du sentiment populaire.

Parce que l'opposition de cette Chambre au vœux universel des habitants du Canada, sans être appuyée par un parti, soit dans l'autre branche de la Législature ou en dehors d'icelle, est sans précédent et de nature à causer les plus sérieuses appréhensions.

JNO. Ross,
E. P. TACHÉ,
LOUIS PANET,
N. F. BELLEAU,
D. M. ARMSTRONG,
EBENEZER PERRY,
JOS. LEGARÉ,
EUS. CARTIER.

L'ordre du jour étant lu de nouveau pour proposer, conformément à avis, que les journaux de cet Honorable Conseil, en date du sixième jour de Septembre dernier, contenant le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général à l'ouverture du Parlement, et aussi, que les journaux du quatorzième de septembre, contenant l'adresse de cette Chambre en réponse au discours, soient lus afin qu'une série de résolutions basées sur le quatrième paragraphe de la dite adresse, soit soumise à la considération de cet Honorable Conseil.

Il a été proposé,

Qu'il soit déchargé des ordres du jour.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cameron et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la loi criminelle de cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour révoquer l'acte de la dernière session, chap 189, et pour "régler la manière de voyager sur les chemins publics dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Ross, de Northumberland, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du canal "d'Ontario et de la Baie de Quinté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par Sir Allan Napier MacNab et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour établir un collége dans la cité d'Hamilton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Southwick et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de navigation de l'Otter "Creek," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ordonné, Que tous les items restants sur les ordres du jour soient remis à demain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à trois heures de l'après midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative. L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainssi.

Mardi, 22 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

es honorables Messieurs	Les honorables	Messieurs
Knowlton,		Bourret,
Moore,		DEBEAUJEU,
DIONNE,		PANET,
WALKER,		BELLEAU,
DEBoucherville,	•	Wilson,
FERRIER,		SEYMOUR,
MATHESON,		ARMSTRONG,
Boulton,		LÉGARÉ.
Taché,		CARTIER.
Leslie,		PERRY.
QUESNEL.		

Prières.

Le

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition de J. P. Rhéaume et autres, de la cité de Québec, demandant que le bill intitulé: "Acte pour amender et "refondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et "ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de "la dite cité et ville," ne devienne pas loi avant d'être modifié.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Walker a présenté une pétition de Patrick Low, gardien de la cour de justice de Québec, demandant qu'il lui soit accordé une somme additionnelle en sus de son salaire annuel, en conséquence de l'occupation d'une partie de la dite bâtisse par le Conseil Législatif, et pour d'autres causes qui ont augmenté la responsabilité de sa charge ainsi que ses dépenses.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que la pétition mentionnée en dernier lieu soit référéé au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "d'incorporation de la compagnieprovinciale d'assurance à *Toronto*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre a été informée que les directeurs de l'Assemblée Legislative étaient présents dans la salle de conférence, pour la conférence au sujet des amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie de chemin de fer et de la rivière de L'Assomption."

Les noms des directeurs de cette Chambre ont été alors appelés.

La Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs Honneurs se sont rendus à la conférence.

Laquelle étant terminée, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport que les directeurs du Conseil Législatif s'étaient rencontrés avec les directeurs de l'Assemblée Législative, à la conférence qui, de sa part, a été conduite par M. Dufresne et autres, qui ont remis à leurs Honneurs le bill avec les amendements, et aussi un papier contenant ce qui suit, savoir:—

Raisons qui seront soumises à l'Honorable Conseil Législatif, à une conférence, exposant pourquoi les amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la "rivière L'Assomption," ont été rejetés:—

Premièrement.—Parce que la dite rivière ne peut être rendue navigable, par le seul moyen du creusage, attendu que le volume d'eau qui y passe en été, n'est pas suffisant à la navigation, s'il n'est fait une, ou des écluses pour retenir l'eau et en prévenir l'écoulement trop rapide.

DEUXIÈMEMENT.—Parce que les rives de la dite rivière étant élevée de chaque côté, partant de son embouchure en remontant, jusqu'à son point de jonction avec la rivière Lac Ouaro, jusqu'où l'on proprose de la rendre navigable, les écluses à faire ne peuvent porter aucun dommage aux propriétaires riverains.

TROISIÈMEMENT.—Parce que la construction des dites écluses est le moyen indiqué pour rendre la dite rivière navigable, par F. P. Rubridge, ingénieur civil, dans son rapport aux honorables commissaires des travaux publics, sur l'examen qu'il fit des obstacles qui s'opposent à la navigation de la dite rivière, en date du 20 novembre, 1848.

QUATTRIÈMEMENT.—Parce que les dits amendements détruisent le bill, et que l'on ne peut atteindre l'objet que l'on avait en vue par icelui, tel que maintenant amendé.

Attesté,

W. B. LINDSAY, Greffier Assemblée. Ordonné, Que les raisons précédentes soient prises en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender les actes et l'ordonnance concernant l'érection civile des paroisses et "la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières," tel qu'amendé.

Il a été proposé,

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au même comité spécial auquel il a été déjà été référé, avec instruction d'amender le bill de nouveau, de manière à retrancher la troisième clause d'icelui.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la loi "criminelle de cette Province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du canal d'Ontario et de la baie de Quinté," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton, Seymour, Armstrong et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour révoquer l'acte "de la dernière session c. 189, et pour régler la manière de voyager sur les "chemins publics dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Seymour et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et re-"fondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et ville " de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, Belleau et Panet, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour établir un collége dans la cité de *Hamilton*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Boulton et Moore, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie de navigation de l'Otter Creek," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Boulton, Seymour et Perry, qui s'assembleront et s'journeront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial sur le bill intitulé: "Acte pour remédier à des défectuosités dans les lettres patentes "pour le lot no. 4, dans l'about de la concession B, et la partie du front du lot no. 4, dans l'about de la concession A, du township de Hamilton, dans le comté de Northumberland."

Et lequel étant lu de nouveau par le greffier,

Il a été proposé,

Que le dit rapport soit adopté.

Il a été proposé en amendement,

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sur quoi, des débats s'étant élevés,

Il a été alors proposé,

Que les débats sur l'amendement soient remis à demain, et qu'ils soient le premier item sur les ordres de ce jour.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, 'avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte seigneurial de 1854," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

DISSENTIT: -Pierre DeBoucherville.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: " Acte pour amender l'acte

" pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Terrill et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie "du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et pour d'autres objets," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du St. Laurent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Terrill et autres, avec un bili intitulé: "Acte pour autoriser les créanciers à saisir les effets des débiteurs "avant jugement, dans les cas de moins de dix louis," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable Sir Allan Napier MacNab et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du "chemin de fer de Hamilton et South Western," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la secondé fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de "fer de Montréal et Bytown, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les dispositions des divers actes pour "l'incorporation de la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Lemieux et autres, avec un bili intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de ser de

" Québec, Chaudière, Maine et Portland," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Hartman et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir au paiement des petits "jurés dans le Haut-Canada, en établissant qu'une cité comprise dans un com- té pour les fins judiciaires, paiera une juste proportion de la somme requise "pour le paiement des jurés dans tel comté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Poulin et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de la Présentation," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "pourvoir à l'augmentation du capital des compagnies incorporées ou qui le "seront en vertu des dispositions de deux certains actes y mentionnés."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ordonne, Que tous les items restants sur les ordres de ce jour soient remis à demain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 23 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON,
MOORE,
DIONNE,
WALKER,
FERRIER,
MATHESON,
BOULTON,
TACHÉ,
LESLIE,
QUESNEL,

BOURRET,
DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,
SEYMOUR,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ,
PERRY.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de A. L. DeBellefeuille et autres, de la paroisse de Saint Eustache, demandant qu'il soit adopté des mesures pour fixer, d'une manière permanente, le siége du gouvernement de cette province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le maître général des postes Spence et autres, avec un billintitulé: "Acte pour remettre en vigueur, "continuer et amender les dispositions de l'acte pour déterminer la ligne de di- vision des lots dans le Gore Ouest du township de Beverley," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte amendant l'acte pour "octroyer une liste civile à Sa Majesté, en augmentant les salaires de certains "fonctionnaires et autres officiers y mentionnés, et pour fixer ceux de certains 'autres officiers publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Pouliot et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer et étendre les limites du circuit de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de navigation de l'Otter Creek," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour établir un collége dans la cité de Hamilton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du canal d'Ontario et de la baie de Quinté," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour révoquer l'acte de la dernière session c. 189, et pour régler la manière "de voyager sur les chemins publics dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris ses débats ajournés hier sur la motion en amendement à la motion principale, savoir : que le rapport du comité spécial sur le bill intitulé: "Acte pour remédier à des défectuosités dans "les lettres patentes pour le lot no. 4, dans l'about de la concession B, et la partie "du front du lot no. 4, dans l'about de la concession A, du township d'Hamilton, "dans le comté de Northumberland," ne soit pas adopté, mais que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après de nouveaux débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, pour l'adoption du rapport du comité spécial, il a été

Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour proposer, conformément à avis, de replacer sur les ordres du jour le bill intitulé: "Acte pour exempter de la saisie et vente en "vertu d'exécution pour dette les outils ou instruments du métier ou occupation d'un débiteur, ainsi que les objets de vêtement, litterie et ameublement néces- saires à l'usage de sa famille," et

L'orateur ayant décidé que la motion était hors d'ordre, il n'a pas en conséquence été permis qu'elle fut proposée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des raisons données par l'Assemblée à la conférence d'hier, pour ne pas concourir aux amendements de cette Chambre au blll intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer et de la rivière L'Assomption."

Lesquelles dites raisons étant alors de nouveau lues par le greffier, Il a été proposé,

Que cette Chambre insiste sur ses amendements faits au dit bill.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

Il a été alors proposé,

Qu'il soit nommé un comité pour préparer les raisons qui seront offertes à l'Assemblée Législative, de la part de cette Chambre, à une nouvelle conférence, pour insister sur les amendements faits au bill mentionné en dernier lieu.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier, DeBeaujeu, Belleau et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour amender la loi criminelle de cette pro"vince."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Seymour a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législatite, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Cartier est entré.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'il soit nommé un comité pour examiner les journaux de l'Assemblée Législative, au sujet de l'état actuel de tous procédés de cette Chambre, relativement à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, envoyée du Conseil Législatif le 25 avril dernier, pour le concours de l'Assemblée Législative, priant Son excellence d'exercer la prérogative royale, et de fixer, d'une manière permanente, un lieu convenable pour les assemblées annuelles du Parlement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que le dit comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore et Leslie.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative à la garde des enfants en bas âge," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

L'honorable M. De Boucherville est entré.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour assurer d'une manière plus certaine l'ordre de l'enregistrement, et faciliter les enregistrements et recherches dans les bureaux d'hypothèques du Bas-Ca- nada."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après des débats,

Il a été proposé en amendement,

De retrancher "maintenant," et après "fois" d'insérer "d'hui en trois mois."

Objection étant faite à la dite motion,

Après un nouveau débat,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Resolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été aussi

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer de jonction de Port Perry et Whitchurch," a 616 lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. McDonald, de Cornwall, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour dissiper les doutes sur le véritable sens "de l'acte pour pourvoir au recouvrement des cotisations et taxes dont l'imposition est projetée par certains réglements des ci-devant conseils de district et "de comté dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Jobin et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender les actes et l'ordonnance concernant "l'érection civile des paroisses, et la construction et réparation des églises, "presbytères et cimetières," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Asemblée Législative par M. Dorion, de Drummond et Artha-basha, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour changer la tenure des terres des "Sauvages dans le township de Durham," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du St. Laurent," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Walker, DeBeaujeu et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les cré-"anciers à saisir les effets des débiteurs avant jugement dans les cas de moins "de dix louis," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité sur le bill intitulé: "Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, de 1855."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Bourret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau vendredi pro-

chain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de ser de Hamilton et South Western," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Belleau

et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de ser de Montréal et Bytown, et pour d'autres fins," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrrier, Leslie

et Bourret, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les "dispositions des divers actes pour l'incorporation de la cité de Montréal," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Leslier Quesnel, Bourret et Wilson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Chaudière, Maine et de Portland," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Panet, Belleau et Légaré, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte "pour pourvoir au paiement des jurés dans le Haut-Canada, en établis-

" sant qu'une cité comprise dans un comté pour les fins judiciaires paiera une " juste proportion de la somme requise pour le paiement des jurés dans tel comté," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Matheson et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'aug-"mentation du fonds social des compagnies incorporées ou qui le seront en "vertu des dispositions de deux certains actes y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à une comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Boulton et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative à la garde des enfants en bas âge," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Consormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour remettre en "vigueur, continuer et amender certaines dispositions de l'acte et pour établir "les limites des lots dans le Gore Ouest du township de Beverly," a été lu la seconde sois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Matheson, Taché et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'augmentation du fonds social des compagnies "incorporées ou qui le seront en vertu des dispositions de deux certains actes "y mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au bill mentionné en dernier lieu, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte amendant "l'Acte pour octroyer une liste civile à Sa Majesté, en augmentant les salaires "de certains fonctionnaires judiciaires et autres officiers y mentionnés, et pour

"fixer ceux de certains autres officiers publics," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Consormément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour changer et étendre les

"limites du circuit de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour dissiper les doutes sur "le véritable sens de l'acte pour pourvoir au recouvrement des cotisations et "taxes dont l'imposition est projetée par certains réglements des ci-devant conseils de district et de comté dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois. Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Ferrier, Matheson et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour changer la tenure des terres des Sauvages dans le township de Durham," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Knowlton, Moore et Armstrong, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour "amender l'acte seigneurial de 1854," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à vendredi prochain, et qu'il soit le premier item sur les ordres de ce jour.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial chargé de préparer les raisons qui seront offertes à l'Assemblée Législative à une autre conférence, pour insister sur les amendements faits par le Conseil Législatif au bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de "fer et de la rivière L'Assomption," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Les dites raisons ont été alors lues par le gressier comme suit :-

Raisons qui seront offertes à l'Honorable Assemblée Législative à une conférence, pour insister sur les amendements faits par le Conseil Législatif au bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour incorporer " la compagnie du chemin de fer et de la rivière de L'Assomption."

Premièrement.—Parce qu'il appert par le préambule et les dispositions du bill que, dans l'opinion des parties qui en demande la mise en opération, il y a deux moyens de rendre la rivière en question navigable pour les bateaux à vapeur.

DEUXIÈMEMENT.—Parce qu'en adoptant le moyen mentionné en deuxième lieu dans le préambule, les droits et les intérêts de toutes les parties qui ont droit de se servir de la dite rivière seront sauvegardés.

Troisièmement.—Parce qu'en adoptant le moyen mentionné en premier lieu dans le préambule, et par suite duquel les eaux seront détournées de leurs cours naturel pour alimenter un canal ou des canaux, le passage des bateaux et autres petites embarcations et des trains de bois à brûler ou autres sur la dite rivière, pourrait être gêné ou entièrement arrêté.

QUATRIÈMEMENT.—Parce que les personnes qui ont actuellement le droit et le privilége de se servir librement de la dite rivière pour les dites fins, se trouveraient alors obligées de payer des péages pour le passage de leurs bateaux et autres petites embarcatious, trains de bois à brûler ou autres sur icelle.

CINQUIÈMEMENT.—Parce que cette Chambre est encore d'opinion qu'en amendant le dit bill de manière à retirer à la dite compagnie le pouvoir d'adopter le moyen mentionné en premier lieu dans le préambule, pour rendre la dite rivière navigable pour les batsaux à vapeur, elle a consulté l'intérêt réel du public en général quant à la faculté de se servir de la dite rivière.

Ordonné, Que les dites raisons soient adoptées.

Ordonné, Que les dites raisons soient communiquées à l'Assemblée Législative à une nouvelle conférence.

Ordonné, Qu'il soit demandé une nouvelle conférence avec l'Assemblée Législative au sujet de la conférence mentionnée en dernier lieu.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et demande une nouvelle conférence avec cette Chambre au sujet des amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer et de la rivière de L'Assomption," auxquels l'Assemblée n'a pas acquiescé, et que les directeurs de la part de cette Chambre seront les honorables MM. Moore, Ferrier et Armstrong, qui rencontreront le nombre des directeurs requis, de la part de l'Assemblée Législative, par l'usage parlementaire, vendredi prochain, le vingt-cinq courant, à quatre heures de l'après-midi, dans la salle de conférence du Conseil Législatif.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour confirmer un arpentage de la ligne "entre les sixième et septième concessions du township de Hamilton," auquel elle demande le concours de cette Chambre

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du Haut-Ca-" nada, du drainage général et de l'amélioration des terres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première sois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour remédier à l'insuffisance d'enregistrement de certains "actes déposés au bureau d'enregistrement de la division numéro un, du com- té de Huntingdon," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à vendredi prochain, à une heure de l'après-midi

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'assirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à vendredi prochain, à une ficure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 25 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs.

Les honorables Messieurs.

KNOWLTON,
MOORE,
WALKER,
FERRIER,
MATHESON,
TACHÉ,
LESLIE,
QUESNEL,

DEBEAUJEU,
PANET,
BELLEAU,
WILSON,
ARMSTRONG,
LÉGARÉ.
CARTIER.
PERRY.

Bourret,

Prières.

John Fennings Taylor, ainé, écuyer, un des maîtres en chancellerie, envoyé à l'Assemblée Législative mercredi dernier, le 23 du courant, pour demander une nouvelle conférence avec cette Chambre au sujet des amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du

chemin de fer et de la rivière L'Assomption," a informé cette Chambre que l'Assemblée Législative enverra une réponse par son propre messager.

L'honorable M. Matheson a présenté une pétition de George Perry et autres, du township de Blenheim, demandant qu'il soit fait choix d'un endroit convenable pour tenir les assemblées annuelles du Parlement.

Ordonne, Qu'elle reste sur la table.

Il a été proposé,

Que le rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration, soit pris en considération par la Chambre demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Walker, du Comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

Conseil Législatif,

Chambre de comité, 25 mai, 1855.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter le rapport suivant :--

Le greffier a rendu compte à votre comité, avec pièces justificatives cotées de 62 à 144 inclusivement, pour dépenses encourues pour le compte de votre Honorable Chambre, depuis le treizième jour de mars dernier à venir au douze du présent mois, inclusivement, de la somme de quinze cent onze louis et quatre chelins, dépassant de cent vingt louis dix chelins et cinq deniers la somme de £1390 5s. 7d. qu'il avait en main au jour premièrement cité, conformement à la dernière audition de ses comptes; et cette première somme lui était en conséquence due le douze du courant, attendu qu'il n'avait rien reçu dans l'intervalle pour le compte de la Chambre.

Et sur les diverses pétitions renvoyées au comité le six et le treize mars dernier, et le trois et le vingt-deux mai courant, votre comité prend la liberté de faire rapport comme suit :--

Votre comité recommande qu'en considération des longs et fidèles services de John Fennings Taylor, écuyer, le greffier de cette Chambre, tant dans le Conseil Législatif du Haut-Canada, que dans celui du Canada, depuis l'union, on accorde les conclusions de sa pétition demandant à être placé, quant au salaire, sur le même pied que le greffier de l'Assemblée Législative, et qu'en conséquence son salaire soit porté à la somme de sept cent cinquante louis par année, avec l'entendement que le salaire de son successeur n'excédera pas six cent louis par année.

Votre comité recommande en outre que l'on fasse droit à la pétition de William Anstruther Maingy, second clerc de bureau au service de votre Honorable Chambre, demandant à être élevé à la charge de greffier assistant additionnel, vacante par la promotion de Fennings Taylor, écuyer, et qu'en réponse à la demande contenue dans la pétition de M. Maingy et autres, officiers et clercs de votre Honorable Chambre, au sujet de leurs salaires, les augmentations suivantes soient faites aux salaires annuels de vos officiers, clercs et serviteurs ciaprès nommés, savoir,—à Messrs. Le Moine et Fennings Taylor, au révérend Dr. Adamson, et à Messrs. Montizambert, Doucet, Maingy, Adamson et Couillard, cinquante louis chaque, à Messrs. Kimbert et Vallerand, cinquante louis chaque, à Michael Keating, vingt cinq louis, et à Edward Botterell, vingt louis.

Ces différentes augmentations devant prendre effet à compter du premier janvier dernier.

Votre comité recommande aussi une augmentation de dix louis aux gages de chacun des messagers, et qu'en considération de l'extrême longueur de la session, le greffier soit autorisé à leur payer en sus une gratuité de dix louis chaque, à la clôture de la session; mais votre comité ne croit pas qu'il convienne de les payer à l'avenir, à l'année ou au mois, ainsi qu'ils le demandent par leur pétition, au lieu de les payer pour la session.

Le cas de M. Patrick Low, le gardien et concierge du palais de justice de Québec, paraît à votre comité devoir mériter l'attention de votre Honorable Chambre, et il recommande en conséquence qu'il lui soit accordé une somme de trente louis pour l'indemniser des inconvénients qu'il a éprouvés en étant privé des appartements destinés à son usage dans le palais de justice, et du trouble et de l'ouvrage auxquels il a été exposé par suite de l'occupation par votre Honorable Chambre de cet édifice qu'il a été obligé de tenir ouvert, journellement, jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Votre cornité pense qu'il serait nécessaire de se procurer des livres de référence d'ici à la prochaine session, pour être placés de manière à être plus à la portée des membres de votre Honorable Chambre, que ceux qui se trouvent dans la bibliothèque du parlement; et il recommande en conséquence que le bibliothécaire soit autorisé à acheter les livres que l'Orateur de votre Honorable Chambre et le président de votre comité choisiront sur une liste qui leur sera soumise par cet officier.

Le tout respectueusement soumis,

WM. WALKER,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir ordonner qu'il soit émané un warrant en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de dix mille louis, savoir: six mille cent cinquante louis pour le mettre en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette Chambre pendant la présente année, et trois mille huit cent cinquante louis pour la paie des Membres de cette Chambre qui ont assisté aux séances et leurs frais de voyage, dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse-

L'Honorable M. Matheson, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour dissiper les doutes sur le véritable sens de l'acte pour pourvoir "au recouvrement des cotisations et taxes dont l'imposition est projetée par "certains réglements des ci-devant conseils de district et de comté dans le Haut-"Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième sois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Perry, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Hamilton et South "Western," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Perry, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir au paiement des jurés dans le "Haut-Canada, en établissant qu'une cité comprise dans un comté pour les fins "judiciaires paiera une juste proportion de la somme requise pour le paiement " des jurés dans tel comté," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Perry, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Port Perry et Whitchurch," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Panct, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, de la Chaudière, du Maine et de Portland," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les dispositions des ordonnances pour incorrer la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Fage 3, ligne 26.—Après "élu" insérez "de temps à autre."

Page 7, ligne 50.—Après "clef" où ce mot se rencontre la premièr fois insérez "et."

- Page 9, ligne 2.—Après " une " insérez " ou plusieurs."
- Page 9, ligne 2 et 3.—Après " personne " insérez " ou personnes."
- Page 9, ligne 4.—Retranchez "la place" et insérez "les places" et retranchez depuis "qui" jusqu'à "de" où ce mot se rencontre la lère fois, dans la 5e ligne, et insérez "seront alors sur le "point de sortir."
- Page 9, ligne 9.—Retranchez depuis " quartiers " jusqu'à " personnes " dans la 10e ligne, et insérez " des."
- Page 9, ligne 10.—Retranchez depuis "compétentes" jusqu'à "pour."
- Page 9, ligne 11.—Retranchez depuis "qui" jusqu'à "de" et insérez "seront alors sur le point de sortir" et retranchez depuis "charge" jusqu'à "pourvu" dans la 13e ligne.
- Page 9, ligne 14.—Retranchez "élection" et insérez "nomination."
- Page 9, ligne 15.—Retranchez "élection" et insérez "nomination."
- Page 10, ligne 9.—Après "offense" insérez "ou à défaut de tel paiement, "sera emprisonnée pour l'espace de trois mois."
- Page 13, ligne 43.—Retranchez depuis "impôt" jusqu'à "juste" et insérez lorsqu'il sera" et après "équitable" insérez "de réduire "et modifier iceux."
- Page 15, ligne 30.—Retranchez depuis "province" jusqu'à "ni" où ce mot se rencontre la 2e fois.
- Page 15, ligne 31.—Retranchez depuis "milice" jusqu'à "ni" dans la 32e ligne, et retranchez "général" dans la même ligne.
- Page 24, ligne 47 et 48.—Retranchez depuis "rempliront" jusqu'à "pour" dans la 25e page et la 8e ligne.
- Page 26, ligne 15.—Après " empêcher " insérez " ou."
- Page 29, ligne 19.—Après " valeur " insérez " annuelle."
- Page 32, ligne 14.—Après "quartier" insérez "ou quartiers" et après "situé" insérez "ou qui sont intéressés dans l'acquisition "du dit terrain ou bien-fonds pour les fins susdites, ou qui "en retireront des avantages."
- Page 32, ligne 44,—Retranchez depuis "d'iceux " jusqu'à " ne."
- Page 32, ligne 47.—Après "d'icelles" insérez "ou lorsque les dites per-"sonnes seront absentes ou inconnues."

Page 34, ligne 34.—Aprês " convenable " insérez " ou à défaut de tel paie-" ment, sera emprisonnée pour l'espace d'un mois."

Page 35, ligne 24.—Retranchez depuis "cotisée." jusqu'à "Toutes" dans la 39e ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonne, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Moore, du comité spécial chargé d'examiner les journaux de l'Assemblée Législative, relativement à l'état actuel de tous procédés de cette Chambre, au sujet d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, envoyée par le Conseil Législatif le 25 avril dernier, pour le concours de l'Assemblée Législative, priant Son Excellence d'exercer la prérogative royale et de fixer, d'une manière permanente, le lieu des assemblées annuelles du parlement, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :--

Le comité chargé d'examiner les journaux de l'Honorable Assemblée Législative, afin de s'assurer des procédés qui ont eu lieu dans cette Honorable Chambre, relativement à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général envoyée par cette Chambre pour le concours de l'Assemblée, au sujet de la permanence du siége du gouvernement, a, en obéissance à l'ordre de votre Honorable Chambre, fait des recherches dans les journaux de l'Honorable Assemblée Législative, et a l'honneur de faire rapport de l'extrait suivant tiré d'iceux, daté du 26 du mois dernier.

[&]quot;Sur motion de M. Loranger, secondé par M. Desaulniers,

[&]quot;Ordonne, Que le message du Conseil Législatif, reçu hier, informant cette "Chambre que leurs Honneurs ont acquiescé à une adresse à Son Excellence le "Gouverneur-Général, priant Son Excellence d'exercer la prérogative royale " pour fixer d'une manière permanente le lieu des assemblées annuelles du

[&]quot; Parlement, à laquelle il demande le concours de cette Chambre, ainsi que la

[&]quot; dite adresse, soient maintenant lus."

[&]quot; Et ils ont été lus en conséquence."

Le tout respectueusement soumis.

P. H. Moore, Président.

Québec, 25 mai, 1855.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de "Montréal et Bytown, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte " pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser les "créanciers à saisir les effets des débiteurs avant jugement, dans les cas de "moins de dix louis," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer et "étendre les limites du circuit de Québec," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte "amendant l'acte pour octroyer une liste civile à Sa Majesté en augmentant les "salaires de certains fonctionnaires judiciaires et autres officiers y mentionnés, "et pour fixer ceux de certains autres officiers publics," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. Dionne est entré.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour "amender l'acte seigneurial de 1854."

ll a été proposé que ce bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement, de retrancher "soit maintenant" et d'insérer "ne soit pas" et après "fois," d'insérer "pendant la présente session."

Objection étant faite à la dite motion,

Après un long débat,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, il a été Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

DISSENTIT:

• Premièrement.—Parce que d'après les termes de la capitulation de Québec en 1759; de celle de Montréal en 1760, et d'après les articles du traité de 1763, en vertu duquel le Canada a été cédé à la Couronne Britannique, les Seigneurs de ce pays ont été reconnus et déclarés comme étant une classe distincte de la masse des habitants; et que leurs droits et leurs propriétés ont été spécialement mentionnés comme devant être conservés lors du changement de dynastie. Ces concessions ratifiées et confirmées dans la personne de leurs possesseurs ont été sauvegardées contre l'intervention de tous actes législatifs, lois et restrictions; et les descendants ou représentants de ces seigneurs ont ainsi été protégés dans leurs droits acquis par les lois des nations et les traités dont l'autorité est supérieure à celle de toutes les lois impériales ou coloniales.

SECONDEMENT.—Parce que les droits et les propriétés des seigneurs leur ont été assurés en vertu du dit traité, par lequel le Souverain de la Grande-Bretagne s'est engagé de respecter et maintenir intacts ces droits et ces propriétés, et parce que, sous la protection du dit traité, les seigneurs ont toujours exercé ces droits et possédé ces propriétés que le présent bill leur enlève. Ces droits et ces propriétés leur ont aussi été garantis par des proclamations royales, par divers aveux et dénombrements et actes de foi et hommage, et aussi en vertu de diverses lettres patentes émises par les représentants de la Couronne en ce pays pour faire et compléter un papier-terrier correct.

TROISIÈMEMENT.—Parce qu'en conséquence du dit traité, le parlement du Royaume-Uni ne pouvait toucher aux droits ou propriétés des seigneurs, et attendu que le Parlement de cette province n'est qu'une immense institution municipale qui doit sa vitalité, et exerce ses pouvoirs en vertu d'un acte du parlement du Royaume-Uni, il s'ensuit que la législature canadienne ne peut toucher à ses droits ou propriétés et n'a pas le pouvoir de passer de loi tendant à affaiblir ou à détruire leurs dits titres à ces droits et propriétés. Cette dernière n'est point suprême dans ses attributions, ni indépendante de l'autorité qui l'a créée; elle ne peut qu'exercer les pouvoirs qui lui ont été délégués, et ne saurait prétendre exercer un pouvoir que la législature impériale n'avait pas en son pouvoir d'accorder.

QUATRIÈMEMENT.—Parce que ce bill non seulement excède les pouvoirs constitutionnels accordés à la législature canadienne, mais il est aussi opposé aux

dispositions du statut impérial passé dans la 6e année du Roi George IV, et mieux connu sous le nom "d'Acte de la Tenure," et ne peut pour cette raison être mis à effet; et parce que ni les traités ni les décisions de la Grande-Bretagne, qui sont considérés comme l'interprétation la plus sûre et la plus sage de la loi internationale relativement aux droits des particuliers, tels que ceux qui concernent les aubains et le droit d'allégéance, et dont le code et la Constitution l'emportent sur ceux de tous les autres, n'offrent pas d'exemple que la Grande Bretagne ait, par aucun acte du parlement ou ordre en Conseil, tenté de priver les habitants d'un territoire conquis ou cédé de leurs droits de propriété. On peut citer au soutien de ce fait le Canada (jusqu'au commencement de la présente session de la législature, lorsque l'acte seigneurial de 1854 a été passé et sanctionné le 18 décembre dernier) et Trinidad, auxquels ont peut encore ajouter les Florides.

CINQUIÈMEMENT.—Parce que la législature n'a aucun droit de s'immiscer dans des contrats faits et passés, de bonne foi et volontairement, entre deux parties appuyées sur leurs titres respectifs, et que les cours de justice de cette province ont ratifié, et parce que ce bill annulle ces contrats et engagements sans consulter les parties contractantes. Qu'il est injuste que les seigneurs soient déposédés de leur propriété sans auparavant avoir fait de demande à la Législature pour un acte de commutation, et lorsqu'ils ont toujours été jusqu'à cette époque reconnus et déclarés être une classe distincte de la masse des habitants de ce pays.

Sixièmement.—Parce qu'il a été passé un bill d'une nature aussi extraordinaire et sur un sujet aussi important pendant la présente session, à la veille de l'ajournement, et que le bill actuel pour amender l'acte seigneurial de 1854, renfermant diverses nouvelles clauses et principes nouveaux, a subi sa deuxième lecture lorsqu'il n'y avait qu'un petit nombre de membres présents dans la Chambre, à peine au delà d'un quorum, aussi à la veille d'une prorogation attendue déjà depuis longtemps, et que les parties intéressées ont à peine eu le temps de se procurer des copies de ce bill, tel que récemment amendé par l'Assemblée Législative (la version française n'étant seulement pas encore imprimée pour être délivrée aux parties intéressées qui ne parlent pas ou ne lisent pas l'anglais) et de donner leur attention à une mesure qui les dépouille de leurs droits légaux de propriétés, et aussi particulièrement dans un moment où divers grands propriétaires de seigneurie s'attendent à ce que la prière de leur pétition à Sa Gracieuse Majesté, demandant que Sa Majesté n'accorde pas sa sanction royale à l'acte seigneuriale de 1854, sera accordée.

Septièmement.—Parce que ce bill restreint les droits des propriétaires et leur défend d'aliéner la partie de leurs biens qui ne leur rapporte aucuns profits, mais qui produirait à leur avantage des sommes considérables, s'il leur était permis de la transférer à d'autres, selon qu'ils le jugeraient le plus convenable.

Huitiemement.—Parce que ce bill prive les parties intéressées qui se croient lésées du droit d'appel au Conseil Prive de Sa Majesté, tandis que par la loi du pays la partie lesée a le droit d'interjeter un tel appel.

Neuvièmement.—Parce que ce bill est inconstitutionnel, injuste et arbitraire, dangereux dans son principe et destructeur des droits des sujets de Sa Majesté.

SAVEUSE DEBEAUJEU.

Il a été alors proposé,

Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre demain. Il a été proposé en amendement,

De retrancher "demain" et d'insérer à la place "lundi prochain."

Objection étant faite à la dite motion.

La question de concours a été mise sur icelle, il a été

Resolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, et il a été Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dufresne et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Vendredi, 25 mai 1855.

Réselu, Que cette Chambre consent à une nouvelle conférence avec le Conseil Législatif au sujet des amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé:
'4 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la rivière de L'As"4 somption."

Ordonné, Que les directeurs de la dernière conférence dirigent cette conférence.

Ordonné, Que la dite résolution et l'ordre soient communiqués au Conseil Législatif par message.

Ordonné, Que M. Dufresne porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté.)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

La Chambre étant informée que les directeurs de la conférence, de la part de l'Assemblée Législative, étaient présents dans la salle de conférence.

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été appelés, et La Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs Honneurs se sont rendus à la conférence.

Laquelle étant terminée, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport que les directeurs, de la part de cette Chambre, s'étaient rencontrés avec les directeurs de la part de l'Assemblée Législative, à la conférence qui, de sa part, a été conduite par M. Dufresne et autres, qui leur a

remis les raisons de leurs Honneurs, pour insister sur les amendements au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la rivière "de L'Assomption," et qu'il avait laissé les dits bill et amendements entre leurs mains.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité sur le bill intitulé: "Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, de 1855."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Bourret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill de nouveau en considération, y avait fait quelques nouveaux progrès, et demandait la permission de sièger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. De Beaujeu, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du St. Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législatite, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour confirmer un "arpentage de la ligne entre les sixième et septième concessions du township de "Hamilton," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier

et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du *Haut-Canada*, du drainage général et de l'amélioration des "terres," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier et Perry, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour remédier à l'in-"suffisance d'enregistrement de certains actes déposés au bureau d'enregistre-"ment de la division numéro un du comté de *Huntingdon*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Sanborn et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abroger certains actes et pour consolider les lois relatives

"aux locateurs et locataires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Sanborn et autres, avec un "bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des améliorations," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Il a été proposé,

Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Il a été proposé en amendement, de retrancher "demain" et d'insérer à la place "d'hui en trois mois."

Après de courts débats,

La motion a été retirée avec la permission de la Chambre, et il a été Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Felton et autres, avec un bili intitulé: Acte pour augmenter le nombre des séances des cours de justice dans "le district de Saint François, et établir un arrangement plus commode pour "icelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Terrill et autres, avec un bili intitulé: "Acte pour amender le statut provincial, quatorzième et quinzième "Vict., chap., quatre-vingt-seize, pour faciliter l'exécution des devoirs des juges "de paix," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte relatifaux compagnies d'assurance étrangères et aux agents des assurances," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Lyon et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour l'incorporation de la compagnie "provinciale d'assurance de Toronto," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Lyon et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour faciliter l'émanation de commissions, et assurer la "comparution de témoins dans les poursuites pen lantes ou qui seront intentées

" dans les diverses cours de record dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour régler les procédures sur les licitations forcées, et leur "donner les effets du décret," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à deux heures l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 26 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été :—

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

KNOWLTON, Moore, DIONNE. WALKER, FERRIER, TACHÉ. LESLIE. QUESNEL,

BOURRET,

DEBEAUJEU, PANET, BELLEAU, WILSON,

ARMSTRONG, Légaré, CARTIER.

PERRY.

PRIÈRES.

L'honorable M. Belleau a présenté une pétition du Révérend N. Godbout et autres, des townships de Lambton, Price, Aylmer, Gayhurst et Forsyth, dans le comté de Beauce, demandant une allocation de £690 pour les mettre en état de réparer le chemin Lambton.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de George Wright et autres, du township de Medonte;

Aussi une pétition de D. McPherson et autres, du township d'Oro;

Aussi une pétition de John Wilson et autres, du township de Haldimand:

Aussi une pétition de la division Frontenac, no. 2, de l'ordre des fils de la tempérance, établie à Kingston, Canada Ouest;

Aussi une pétition du révérend Joseph Gray, du township d'Orillia;

Aussi une pétition de A. McLauchlin et autres, du township de Mariposa:

Aussi une pétition de la division Victoria, no. 59, de l'ordre des fils de la tempérance, établie à Thurlow, dans le comté de Hastings;

Aussi une pétition de la division Bowmanville, no. 39, de l'ordre des fils de la tempérance, établie à Bowmanville, demandant séparément une loi prohibant la vente des liqueurs énivrantes;

Aussi une pétition de Joseph Walker et autres, du township de Brant;

Aussi une pétition de Samuel H. Rance et autres, des townships de Hullett et Morris, demandant séparément qu'il soit fait choix d'un lieu convenable et permanent pour les assemblées annuelles du Parlement;

Aussi une pétition de John Prince et autres, du township de Sandwich, dans le comté d'Essex, demandant que la Législature fasse une nouvelle allocation en faveur du fonds patriotique, pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des soldats des armées alliées qui ont succombé ou qui pourront succomber pendant la guerre actuelle avec la Russie;

Et aussi une pétition de R. H. Thornhill et autres, du township de Bertie, dans le comté de Welland, demandant que la charte de la compagnie du canal de Fort Erié soit renouvelée.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des affaires de l'association de la bibliothèque de Québec, jusqu'à janvier, 1854;

Aussi un état des affaires de la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, jusqu'au 30 avril, 1853;

Et aussi un état des affaires de la compagnie mentionnée en dernier lieu, jusqu'au 30 avril, 1854.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et il sont comme suit:—
(Voir papiers parlementaires.)

L'honorable M. Perry, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour confirmer un arpentage de la ligne entre les sixième et septième "concessions du township de Hamilton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Cambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Perry, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du Haut-Canada, du drainage général et "de l'amélioration des terres," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration.

Lequel dit rapport étant lu de nouveau par le greffier, il a été Ordonné, Qu'il soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du huitième rapport du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

Lequel dit rapport étant lu de nouveau par le greffier, il a été Ordonné, Qu'il soit adopté.

L'honorable M. Taché a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif "aux terres de l'Ordonnance et aux réserves pour le service maritime et militaire "en cette province, et pour d'autres objets."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte seigneurial de 1854."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Légaré a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau présentement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "faciliter l'émanation de commissions, et assurer la comparution des témoins dans les poursuites pendantes ou qui seront intentées dans les diverses cours "de record dans le *Haut-Canada*."

Il a été proposé,

Que ce bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement,

De retrancher "maintenant" et après "fois" d'insérer d'hui en trois mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été aussi

Résolu dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger certains actes et pour consolider les lois relatives aux locateurs et locataires," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour augmenter le "nombre des séances des cours de justice dans le district de Saint François, et "établir un arrangement plus commode en icelle," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "amender le statut provincial, quatorzième et quinzième Vict., chap. quatre-vingt-seize, pour faciliter l'exécution des devoirs des juges de paix."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit déchargé des ordres du jour.

La question de concours étent mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif "aux compagnies d'assurance étrangères et aux agens des assurances."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement,

De retrancher "maintenant" et après "fois" d'insérer "d'hui en trois mois."
La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été aussi

Résolu dans l'affimative, et Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Macdonald et autres, comme suit:—

Assemblée Législative,

Samedi, 26 mai 1855.

Résolu, Qu'il soit demandé une consérence avec l'Honorable Conseil Législatif, au sujet de son message du 25 du mois dernier, relativement à la fixation du siège du gouvernement.

Ordonné, Que les honorables MM. Macdonald et Spence se rendent au Conseil Législatif et demandent la dite conférence.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour modifier la rédaction des statuts provinciaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Larwill et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de ser de St. Clair, "Chatham et Rondeau," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Felton et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour suspendre certaines parties des actes qui règlent la profes- "sion de notaire dans le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport au district "de St. François," auquel elle demande le concours de cette Chambre:

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour restreindre dans certains cas la récusation des juges dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abolir le droit de retrait lignager," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour supprimer la lecture et publication des actes portant subtitution devant les cours de justice dans le Bas-Canada, et pour pourvoir à leur enregistrement dans les bureaux d'hypothèques," auquel elle demande le concours de cette Chambre

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les lois de judicature relativement à la quali- fication et à la nomination des huissiers dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport a ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour étendre la juridiction des cours de division du Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Alleyn et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender et resondre les dispositions des ordonmes pour l'incorporation de la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville," et informer cette

Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général MacDonald et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la "formation de compagnies à fonds social pour fournir les cités, villes et villages "de gaz et d'eau," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Asssemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à ce qu'il soit tenu des en"quêtes dans les cas d'incendie à Québec et Montréal," et informer cette Chambre que l'assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général MacDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté "certaine sommes d'argent requises pour défrayer les dépenses du gouverne-ment civil pour l'année mil huit cent cinquante-cinq, et pour d'autres dépenses se rattachant au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général MacDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour établir un bureau d'enregistrement dans et pour chaque comté électoral dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général MacDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour abroger deux certains actes; mentionnés et pour étendre la franchise élective de cette Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour régler la pro-" cédure sur les licitations forcées, et leur donner les effets du décret," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, Bourret et Leslie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il a été proposé,

Que cette Chambre consent à la conférence demandée par l'Assemblée Législative ce jour, au sujet du message de cette Chambre du 25 du mois dernier, relativement à la permanence du siége du gouvernement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonne, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée au sujet de son message du 25 dernier, relativement à la permanence du siège du gouvernement, et que les directeurs, de sa part, seront les honorables MM. Moore, Taché et Leslie, qui rencontreront les directeurs, de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, dans la salle de conférence du Conseil Législatif.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour régler les banques d'épargnes, "et pour abroger l'acte maintenant en force à cette fin," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde sois présentement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte seigneurial de 1854."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Légaré a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

- Page 1, ligne 10.—Retranchez depuis "suit", jusqu'à "Nonobstant," dans la 17me ligne,
- Page 1, ligne 39.—Après "faites" insérez "Pourvu toujours, qu'il sera loi-" sible à la dite cour, sur la pétition du dit curateur, tuteur " ou autre personne qui possédera en fidéicommis pour "d'autres, en tout temps avant l'expiration de la substitu-"tion ou du fidéicommis, d'ordonner que le capital ou " aucune partie d'icelui sera par le dit curateur, tuteur ou " autre personne, appliqué et employé à l'aquisition de " propriétés réelles ou immobilières qui seront désignées " dans l'ordre; et il sera alors loisible au receveur-général " de payer la somme mentionnée dans le dit ordre à la per-" sonne ou à la partie y désignée, comme étant le vendeur " de la dite propriété réelle ou immobilière, ou comme "étant autorisée, de toute autre manière, à en recevoir le " prix;-et la dite propriété réelle ou immobilière sera " sujette ci-après, aux mêmes fidéicommmis et substitutions " que la seigneurie à l'égard de laquelle cette acquisition " aura été ordonnée comme susdit.
 - Page 1, ligne 19.—Après "terrier" insérez "dans ou pour aucune seigneurie à "laquelle s'applique le dit acte seigneurial de 1854, tel "qu'amendé.
 - Page 2, ligne 23.—Après "province" insérez "en autant qu'il a rapport à "chaque dite seigneurie."
 - Page 2, ligne 42.—Après "1854" insérez "tel qu'amendé par le présent acte."
 Page 5, ligne 14.—Retranchez depuis "propriétaire" jusqu'à "toute" dans la
 "20me ligne, et insérez "comme censitaire."
 - Page 5, ligne 37.—Après "Majesté" insérez "pour vice de la dite forme."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième sois lundi prochain.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour abroger certains actes et pour consolider les lois relatives aux loca-"teurs et locataires," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité sur le bill intitulé: "Acte des municipalités et des chemins "de 1855."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Bourret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 2, ligne 50.—Après "passé" insérez "dans la session tenue."

Page 4, ligne 14.—Après "actes" insérez "ou de la dite ordonnance."

Page 4, ligne 26,—Retranchez "ordonnances" et insérez "ordonnance."

Page 4, ligne 39.—Retranchez depuis "quelconques" jusqu'à "et" dans la 54me ligne.

Page 7, ligne 27.—Retranchez depuis "limites" jusqu'à "le" dans la 28me ligne, où ce mot se rencontre la première fois, et insérez "d'une paroisse."

Page 8, ligne 17.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

Page 8, ligne 18.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."

Page 9, ligne 24.—Retranchez "cinq" et insérez "sept."

Page 10, ligne 23.—Après "quorum" insérez "mais cette ajournement n'aura "pas lieu avant l'expiration d'une heure, à compter de ce "défaut de quorum."

Page 12, ligne 2.—Après "municipalité" insérez "lorsqu'il sera autorisé à ce "faire par le Conseil."

Page 12, ligne 15.—Retranchez depuis "rendre" jusqu'à "Conseil" et insérez

Page 12, ligne 18.—Retranchez "officier principal" et insérez "Conseil."

Page 13, ligne 18.—Retranchez "de comté."

Pege 15, ligne 3.—Après "incorporée" insérez "de chemin de fer."

- Page 15, ligne 5.—Après "incorporée" insérez "de chemin de fer."
- Page 17, ligne 7.-Après "ministre" insérez "d'une."
- Page 18, ligne 20.—Après "comté" insérez "pourvu toujours que si la première "session du dit Conseil a été tenue dans l'endroit qui était, "à l'époque de la passation du présent acte, le lieu des as- "semblées du conseil municipal d'un comté ou division de "comté, le concours des deux tiers des membres alors en
 - "charge du dit conseil sera nécessaire à la passation d'un réglement pour fixer un autre lieu pour tenir les sessions
 - " subséquentes du dit conseil."
- Page 20, ligne 42.—Retranchez "il" où ce mot se rencontre la première fois, et insérez "le surintendant de comté."
- Page 25, ligne 2.—Après "respectif" insérez "et pour confisquer le pain qui "n'a pas le poids requis ou qui est d'une qualité malsaine."
- Page 27, ligne 20.—Après "abattue" insérez "ou à toute personne qui aura "souffert des dommages en conséquence de ces actes."
- Page 28, ligne 21.—Après "Montréal" insérez "tel qu'amendé par un acte "passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, "intitulé: "Acte pour changer et amender certaines dispo-
 - " sitions de l'ordonnance du gouverneur en Conseil du Bas-" Canada, de la seconde année du règne de Sa Majesté,
 - "Canada, de la seconde année du regne de Sa Majesté, intitulé: "Ordonnance pour établir un système efficace
 - "de police dans les villes de Québec et de Montréal," et par "un acte passé dans la neuvième année du règne de Sa
 - "Majesté, intitulé: "Acte pour amender l'acte qui amende
 - " certaines dispositions de l'ordonnance relative à l'établis-
 - " sement d'un système efficace de police dans les cités de " Québec et de Montréal."
- Page 28, ligne 25.—Après "susdite" insérez "telle que ci-dessus amendée."
- Page 28, ligne 30.—Après "jours" insérez "soit dans la prison commune du "district ou."
- Page 28, ligne 46.—Retranchez depuis "loyer" jusqu'à "dans."
- Page 29, ligne 36.—Retranchez depuis "dans" jusqu'à "de" dans la 37me ligne, "et insérez " la municipalité."
- Page 30, ligne 25 .- Retranchez "cinq" et insérez "sept."
- Page 30, ligne 28.—Retranchez "cinq" et insérez "sept."
- Page 30, ligne 29.—Retranchez "de la majorité" et insérez "le plus grand "nombre."
- Page 30, ligne 35.—Après "voter" insérez "et lorsque l'élection n'est pas oppo-

- " sée par plus de trois électeurs qualifiés, la persoune qui " la présidera déclarera les candidats dûment élus."
- Page 30, ligne 49.—Retranchez "cinq."
- Page 30, ligne 50.—Après "l'être" insérez "pourvu que nulle personne pen-"dant la dernière heure n'ait été empêchée d'approcher du "poll par violence, et de laquelle il aura été donné avis à "la personne qui présidera."
- Page 31, ligne 7.—Retranchez "et" et insérez "que je suis âgé de vingt-et-un "ans, que."
- Page 31, ligne 8.—Après "élection" insérez "que j'ai payé toutes cotisations "ou taxes locales dues."
- Page 31, ligne 42.--Retranchez "cinq" et insérez "sept."
- Page 32, ligne 12.—Retranchez "cinq" et insérez "sept."
- Page 32, ligne 18.—Retranchez "trois" et insérez "quatre."
- Page 33, ligne 30.—Après "estimateurs" insérez "possédant chacun une qua" lification foncière égale en valeur à celle requise des con" seillers municipaux. La nomination de toute personne
 " qui ne sera pas ainsi qualifiée sera nulle et de nul effet;
 " et chaque estimateur, aussitôt après sa nomination, prê" tera le serment de remplir bien et fidèlement les devoirs
 " de sa charge."
- Page 35, ligne 28.—Retranchez "cinq" et insérez "sept."
- Page 36, ligne 8. —Retranchez "vingt-cinq" et insérez "quarante."
- Page 36, ligne 20.—Retranchez "quarante" et insérez "soixante."
- Page 37, ligne 43.—Retranchez "cinq" et insérez "sept."
- Page 39, ligne 36.—Après "maire" insérez "ou de préfet."
- Page 39, ligne 38.—Retranchez depuis "qui" jusqu'à "si" dans la 40me ligne, et insérez "l'aura élu.
- Page 39, ligne 40.—Après "maire" insérez "ou d'un préfet."
- Page 39, ligne 41.—Retranchez "local."
- Page 39, ligne 43.—Après "maire" insérez "ou comme préfet."
- Page 40, ligne 12.—Après "secrétaire" insérez "trésorier."
- Page 41, ligne 34.—Après "contractées" insérez "ou ouvrages "faits."
- Page 41, ligne 37.—Après "contractées" insérez "ou tel ouvrage ou ouvrages" et après "comté" insérez "et toute taxe de cette nature

- " pourra être prélevée pour le paiement de toute demande
- " raisonnable, soit que les dites dettes aient été contractées
- " ou que les dits ouvrages aient été faits d'après les forma-"lités voulues par la loi ou non."
- Page 41, ligne 44.—Retranchez depuis "ou" jusqu'à "la" dans la 45me ligne, et insérez "à."
- Page 44, ligne 13.—Après "chemin" insérez "ouvert et."
- Page 44, ligne 14.-Retranchez depuis "droit" jusqu'à "pendant" dans la "15me ligne."
- Page 44, ligne 36.—Après "milliaire" insérez "ou poteau indicateur."
- Page 45, ligne 29.—Retranchez "ils" et insérez "tels gués."
- Page 45, ligne 31.—Retranchez "quinzième" et insérez "premier," et retranchez "novembre" et insérez "décembre."
- Page 45, ligne 32-Retranchez "quinzième" et insérez "premier."
- Page 51, ligne 14.—Retranchez "trente" et insérez "vingt."
- Page 54, ligne 19.—Après "tel" insérez "propriétaire ou."
- Page 55, ligne 36.—Après "terre" insérez "de la couronne."
- Page 57, ligne 35.—Retranchez "bois."
- Page 59, ligne 34.—Retranchez "et."
- Page 60, lignes 20 et 21.—Après " additionnelle " insérez "de pas plus."
- Page 62, ligne 43.—Retranchez "vingt" et insérez "cinq."
- Page 62, ligne 44.—Après "courant" insérez "et si elle négligede faire ou d'en-" tretenir le dit chemin pendant l'espace de vingt-quatre "heures après qu'elle aura été notifiée de le faire ou entre-" tenir, elle scra passible d'une amende qui ne sera pas plus
 - " de vingt ni moins de cinq chelins." .
- Page 63, ligne 5 —Retranchez depuis "dépens" jusqu'à "tout" dans la 20me ligne.
- Page 67, ligne 43.—Après "employés" insérez "Pourvu que lorsqu'un lot " occupé par un tenancier ou un locataire sera situé partie
 - " dans les limites de la corporation d'une cité et partie
 - "dans la municipalité d'un village ou d'une paroisse, le
 - " capital de la rente reçue en vertu du dit bail sera censé
 - "être la valeur du dit lot pendant la durée du dit bail, et le
 - " montant de la cotisation sera payé à la dite corporation

"d'une cité, et à la municipalité de village ou de paroisse proportionnellement à l'étendue de terrein qui sera comprise dans leurs limites respectives, nonobstant toutes dispositions à ce contraires contenues dans le présent acte,"

Page 70, lignes 31 et 32.—Retranchez "deux" et insérez "cinq."

Page 77, ligne 4.—Retranchez "la terre" et insérez "le bien fonds."

Page 77, ligne 12.—Retranchez "de la dite terre "et insérez "du dit bien fonds."

Page 77, ligne 13.—Retranchez "que" et insérez "du."

Page 77, lignes 13 et 14.—Retranchez depuis "primitif" jusqu'à "mais" dans la 14me ligne.

Page 77, ligne 15.—Retranchez "telle terre" et insérez "tel bien fonds."

Page 77, ligne 16.-Retranchez "elle" et insérez "il."

Dans les cédules du bill.

Page 91, ligne 25.—Retranchez "quarante" et insérez "soixante."

Page 91, ligne 33.—Retranchez "vingt-cinq" et insérez "quarante."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amender l'acte des améliorations," il a été

Ordonné, Qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour modifier la rédaction des statuts provinciaux," a été lu la seconde fois.

Ordonne, Que le dit bill soit amendé comme suit :-

Page 1, ligne 4.—Après "l'intelligence" insérez " et attendu."

Page 1, ligne 6.—Retranchez depuis "passé" jusqu'à "à" dans la 7me ligne, et insérez "peut être abrégée."

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la "compagnie du chemin de fer de St. Clair, Chatham et Rondeau," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres. Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Moore, Ferrier

et Panet, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour suspendre certaines par-

"ties des actes qui règlent la profession de notaire dans le Bas-Canada, en au"tant qu'elles ont rapport au district de St. François," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour restreindre, dans certains "cas, la récusation des juges dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour abolir le droit de retrait "lignager," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour supprimer la lecture "et publication des actes portant substitution devant les cours de justice, dans le "Bas-Canada, et pourvoir à leur enregistrement dans les bureaux d'hypothèques," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour amender les lois de judi-"cature relativement à la qualification et à la nomination des huissiers dans le "Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour étendre la juridiction des "cours de division du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour établir un bureau d'enregistrement dans et pour chaque comté électoral dans le Bas Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill lundi prochain.

Corsormément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour abroger deux certains "actes y mentionnés, et pour étendre la franchise élective de cette province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill lundi prochain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour régler les banques d'é-"pargne, et pour abroger l'acte maintenant en force à cette fin," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit réséré à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en comité sur le dit bill lundi prochain.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à lundi prochain, à dix heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à dix heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 28 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs	Les honorables Messieurs
Knowlton,	Bourret,
Moore,	DEBEAUJEU,
DIONNE,	PANET,
Walker,	Belleau,
FERRIER,	Armstrong,
Taché,	Légaré,
Leslie,	CARTIER.
Quesnel,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Cartier a présenté une pétition de l'institut canadien des artisans et de la bibliothèque du village du Bassin de Chambly, demandant une allocation.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrier, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de St. Clair, Cha. "tham et Rondeau," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour augmenter le "nombre des séances des cours de justice dans le district de St. François, et "établir un arrangement plus commode pour icelles," a été lu la troisième fois-La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte seigneurial de 1854," tel qu'amendé.

Il a été proposé,

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte des municipalités et "des chemins de 1855," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour "modifier la rédaction des statuts provinciaux," tel qu'amendé, il a été

Ordonné, Que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :-

Page 1, ligne 4.—Après "l'intelligence" insérez " et attendu."

Page 1, ligne 6.—Retranchez depuis "passé" jusqu'à "à" dans la 7me ligne, "et insérez "peut être abrégé."

Page 1, ligne 26.—Après "Majesté" insérez "par et de l'avis et."

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour suspendre cer taines parties des actes qui règlent la profession de notaire dans le Bas-Ca- nada, en autant qu'elles ont rapport au district de St. François," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour restreindre, dans certains cas, la récusation des juges dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour abolir le droit de "retrait lignager," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour supprimer la lecture et publication des actes portant substitution devant les cours de jus-

"tice dans le Bas-Canada, et pourvoir à leur enregistrement dans les bureaux

" d'hypothèques," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les lois "de judicature relativement à la qualification et à la nomination des huissiers

" dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre la juri-"diction des cours de division du Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif "aux terres de l'Ordonnance et aux réserves pour le service maritime et militaire "de cette province, et pour d'autres objets,"

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des améliorations."

Il a été proposé,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Il a été proposé en amendement,

De retrancher "maintenant" et après "fois" d'insérer "d'hui en trois mois." Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et il a été

Résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été aussi

Résolu dans l'affirmative et

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour établir un bureau d'enregistrement dans et pour chaque comté électoral dans le Bas-Canada."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Bourret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en

comité sur le bill intitulé: "Acte pour abroger deux certains actes y mention-"nés, et pour étendre la franchise élective de cette province."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Bourret a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable Orateur a présenté à la chambre des retours des greffiers des municipalités du *Haut-Canada*, en vertu de l'acte 10 *Vict.*, chap. 163, intitulé: "Acte pour pourvoir à ce que certains rapports annuels soient présentés au gou- "vernement."

Ordonné Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—
(Voir papiers parlementaires.)

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général McDonald et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour établir d'autres dispositions concernant les écoles de grammaire et les écoles communes du "Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dipense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Rolph et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour continuer pour un temps limité les divers "actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cauchon et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'institut "catholique romain de St. Roch de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Ls dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dufresne et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et "de la rivière de L'Assomption," et informer cette Chambre que l'Assemblée n'insiste pas sur son refus de concourir dans les amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour exiger que tous les règlements des "conseils de cité, ville, village et township dans le Haut-Canada, pour le pré"lèvement de sommes d'argent sur le crédit des dites corporations de cité,
"ville, township et village, soient approuvés par une majorité des électeurs municipaux avant de devenir en force," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre a été informée que les directeurs, de la part de l'Assemblée Législative, étaient présents dans la salle de conférence pour la conférence au sujet du message envoyé par cette Chambre, en date du 25me du mois dernier, relativement à la permanence du siége du gouvernement.

Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont été alors appelés.

Et la Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs Honneurs se sont rendus à la conférence.

Laquelle étant terminée, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Moore a fait rapport que les directeurs de la part de leurs Honneurs s'étaient rencontrés avec les directeurs de la part de l'Assemblée Législative, à la conférence qui a été conduite, de sa part, par l'honorable Sir Allan N. MacNab et autres, qui a remis à leurs Honneurs l'adresse de cette Chambre ainsi qu'un papier contenant ce qui suit, savoir:—

Assemblée Législative.

Lundi, 28 mai, 1855.

Ordonné, Que les directeurs de la part de cette Chambre soient autorisés à informer l'Honorable Conseil Législatif, à la conférence qui doit avoir lieu ce jour, au sujet de leurs message en date du 25 dernier, relativement à la permanence du siège du gouvernement, que cette Chambre, avant qu'elle eût pris connaissance de l'adresse de leurs Honneurs, avait énoncé son opinion sur ce sujet, et renvoyait à leurs Honneurs leur dite adresse.

(Attesté,)

W. B. LINDSAY,

Greffier Assemblée.

Il a été alors proposé,

Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative.

Ordonne, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport que, conformément à l'ordre, il s'était rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir la dite adresse, et que Son Excellence avait fixé demain, à une heure de l'après-midi, à l'hôtel du gouvernement, dans cette cité, à cette fin.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Chapais et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour l'organisation de la profession de no-

"taire dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième régle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le comité soit composé des honorables MM. Bourret, Panet et Belleau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour régler la procédure sur les licitations forcées, et leur donner les effets "du décret," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Moore, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour changer la tenure des terres des Sauvages dans le township de *Dur-* "ham," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 37.—Retranchez "dix" et insérez "douze."

Page 1, ligne 40.—Après "légaux" insérez "et pourvu aussi que s'il s'élève "quelque contestation à l'égard des dites terres, entre les "dits Sauvages et ceux qui ont acheté ou loué ou qui pour- "ront ci-après acheter ou louer icelles, la dite contestation "sera renvoyée devant le surintendant général des affaires "des Sauvages, et sa décision à cet égard sera finale et dé- "cisive."

Page 2, ligne 7.—Retranchez "en chef" et insérez "général."

Page 2, ligne 17.—Retranchez "en chef," et insérez "général."

Page 2, ligne 22.—Retranchez depuis "un" jusqu'à "des" et insérez "ou plu-" sieurs des dit Sauvages auront." Page 2, ligne 24.—Après "achetée" insérez "bonâ fide et pour valable consi-"dération."

Page 2, ligne 25.—Après "payée," insérez "à tels Sauvage ou Sauvages."

Page 2, ligne 26.—Retranchez "et" et insérez "ou."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Panet, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour l'organisation de la profession de notaire dans "le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Loranger et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour modifier la rédaction des statuts provinciaux," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Bourret, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour amender les dispositions des divers actes pour l'incorporation de la "cité de Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:-

Page 1, ligne 30.—Après "lieu" insérez " ou propriétaires."

Page 1, ligne 40.—Après "qui" insérez "si elles ne sont pas propriétaires."

Page 2, ligne 19.—Après "aura" insérez "possédé ou."

Page 2, ligne 24.—Après "est" insérez " possédé ou."

Page 2, ligne 34.—Après "icelles" insérez "pourvu qu'elle soit autrement "taxée ou cotisée en vertu des lois ou règlements en force."

Page 2, ligne 55.—Après "lieu" insérez "ou propriétaire."

Page 2, ligne 49.—Après "élection" insérez clauses A et B.

CLAUSE A.

"Chaque voteur donnera sa voix dans le quartier où il aura été cotisé, à moins qu'il ne soit qualifié à voter dans plus d'un quatier, alors dans le quartier où il résidera; et chaque voteur qualifié à voter dans un quartier seulement, votera dans le dit quartier, et chaque voteur qualifié à voter dans plus d'un quartier et résidant hors des limites de la cité, déclarera, au moins un mois avant l'élection, dans quel quartier il désire voter, et, à défaut de ce faire, il ne pourra voter à la dite élection; et personne ne pourra voter plus d'une fois à une même élection."

CLAUSE B.

"Si une personne qui aura ou qui réclamera le droit de voter à l'élection du maire ou d'un conseiller dans la dite cité, exige ou reçoit, après la passation de cet acte, de l'argent ou autre récompense sous forme de don, d'emprunt ou sous tout autre prétexte, ou convient ou stipule qu'elle recevra de l'argent ou un don, une charge, emploi ou autre récompense, pour voter ou pour s'abstenir de donner sa voix à telle élection; ou si une personne, par elle même ou par son employé, au moyen d'un don ou d'une récompense, ou d'une promesse, convention ou sûreté pour un don ou une récompense, corrompt, ou veut ou cherche à faire corrompre, ou engage une personne à donner ou à s'abstenir de donner sa voix à telle élection, elle encourra pour chaque offense dans les cas précités,

"ct paiera la somme de dix louis courant, qui sera prélevée avec tous les frais de l'action par toute personne qui
en poursuivra le recouvrement devant la cour de circuit
pour le circuit de *Montréal*: et toute personne trouvée
coupable dans aucun des cas précités sera privée pour
toujours du droit de voter à une élection dans la dite cité."

Page 3, ligne 39.—Retranchez depuis "d'icelle" jusqu'à "proclamera" dans " la 4me page et la 13me ligne, et insérez "et l'échevin ou " le conseiller de ville qui, lors de la dernière assemblée du " conseil de ville, aura été nommé et désigné pour cet objet. " présidera à la nomination des candidats aux charges res-" pectives de maire et de conseillers, laquelle aura lieu en " plein air, celle du maire, au marché Bonsecours, et celles " des conseillers, aux endroits dans les différents quartiers " désignés par le dit conseil, de manière que tous les élec-"teurs y aient un libre accès; et à dix heures de l'avant " midi, au jour indiqué, l'échevin ou le conseiller désigné " pour présider à chaque nomination, se rendra à l'endroit où " elle devra avoir lieu, comme susdit, et requerra les élec-" teurs, là ct alors présents, de nommer la personne ou les " personnes qu'ils désireront choisir comme maire ou " comme conseiller ou conseillers selon le cas, et deux des "électeurs de la dite cité, dûment qualifiés, pourront adres-" ser ouvertement et publiquementà l'échevin ou au conseil-" ler qui présidera à la nomination pour le charge de maire, " une demande ou requisition que la personne par eux nom-" mée soit élue maire de la dite cité pour le terme suivant " de la dite charge de maire, et s'il n'est fait qu'une seul de-" mande ou requisition commesusdit, ou si toutes les de-" mandes ou requisitions ainsi faites le sont pour une seule " et même personne, alors l'échevin ou le conseiller qui pré-" sidera proclamera la dite personne dûment élue maire de " la dite cité, pourle terme suivant de la dite charge; et " deux des électeurs qualifiés dans aucun quartier de la dite "cité pourront, le jour susdit, adresser ouvertement "et publiquement à l'échevin ou au conseiller qui prési-" dera à la nomination pour la dite charge de conseiller " dans le dit quartier, une demande ou requisition que la

" personne ou les personnes nommées par eux soient élucs " conseiller ou conseillers pour le dit quartier, et dans " lequel les requérants seront électeurs comme susdit; et " s'il n'est fait qu'une seule demande ou requisition pour " l'élection d'un conseiller ou de conseillers dans un quar-" tier de la dite cité, ou si toutes le requisitions faites dans

- " le dit quartier sont pour l'élection des mêmes personne ou personnes comme conseiller ou conseillers pour le dit quartier, alors le dit échevin ou conseiller qui présidera."
- Page 4, ligne 20.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "dûment" et insérez "les "dits échevin et conseillers qui présideront respective- "ment feront."
- Page 4, ligne 22.—Retranchez depuis "requisitions" jusqu'à "électeurs" et insérez "faites par deux."
- Page 4, ligne 26.—Retranchez depuis "par" jusqu'à "et" dans la 27me ligne, et insérez "les dits échevins et conseillers qui présideront "respectivement."
- Page 4, ligne 34.—Retranchez depuis "été" jusqu'à "le" dans la 35me ligne, et insérez "faite comme susdit."
- Page 4, ligne 35.—Retranchez depuis "susdit" jusqu'à "Il" dans la 45me ligne.
- Page 4, ligne 50.—Retranchez depuis "cité" jusqu'à "pour" dans la 51me ligne.
- Page 5, ligne 30.—Retranchez depuis "elles" jusqu'à "et" où ce mot se rencontre la deuxième fois dans la 31me ligne.
- Page 6, ligne 46.—Retranchez depuis "iceux" jusqu'à "pour" dans la 7me "page et la 4me ligne, et insérez "et pour imposer une "amende qui n'excédera pas vingt chelins courant, ou un "emprisonnement qui n'excédera pas dix jours, ou les deux "peines à la fois, à toute personne qui louera, engagera ou "emploiera des chartiers dans la dite cité, et qui négligera "ou refusera de les payer pour leurs services aux taux fixés "dans le dit tarif."
- Page 7, ligne 16.—Retranchez depuis "cité" jusqu'a "et" dans la 26me ligne, "où ce mot se rencontre la première fois.
- Page 8, ligne 14.—Retranchez depuis "exécuter" jusqu'à "le" dans la 27me "ligne, et insérez "hormis qu'il existe quelque disposition "expresse à ce contraire dans le présent acte."
- Page 8, ligne 36.—Retranchez depuis "licences" jusqu'à "toute" dans la 9me "page et la 24me ligne, et insérez la clause C, D, et E.

CLAUSE C.

" Nonobstant toute chose à ce contraire dans le dit acte

" quatorze et quinze Victoria, chap. cent vingt huit, le sa-

" laire du Recorder de la dite cité ne sera pas au dessous " de quatre cents louis courant, par année, payable chaque " mois, à même les fonds de la dite cité; et la partie du dit " acte qui prescrit que le Recorder de la dite cité sera " assisté pour tenir la cour du Recorder par un ou plusieurs " des échevins ou conseillers de la dite cite, ou que, dans "l'absence du Recorder pour cause de maladie ou autre-"ment, le maire ou un des échevins ou conseillers de la "dite cité, présidera la dite cour, sera et elle est par le " présent abrogée, et il sera loisible au dit Recorder, toutes " les fois qu'il le jugera à propos, en vertu d'un instrument " par écrit, sous son seing et sceau, qui sera déposé et en-" registré dans le bureau du greffier de la dite cour du Re-" corder, de nommer et constituer une personne propre et " convenable, étant un avocat de pas moins de cinq années "de pratique au barreau du Bas-Canada, pour être son " député et agir comme tel pendant sa maladie ou son ab-" sence indispensable de la dite cité; et de révoquer la dite " nomination toutes les fois qu'il le jugera à propos, et de la " renouveler lorsqu'il le croira nécessaire; et toute personne " ainsi nommée et constituée pendant le temps limité dans "l'instrument de sa nomination, ou si aucun temps n'est " spécifié, alors à compter de la date de son enregistrement " comme susdit jusqu'à l'époque de sa révocation, aura et " possédera la juridiction et tous les pouvoirs, droits, privi-"léges et autorités, et sera tenue de remplir tous les de-" voirs du Recorder de la dite cité, à l'exclusion, pendant " la durée de sa députation, de la personne qui l'aura ainsi " nommée et constituée comme susdit. Pourvu néanmoins " que la dite cour du Recorder ne sera pas considérée " comme ayant été tenue illégalement, et les actes du dé-" puté Recorder de la dite cité comme étant nuls, à raison " de ce que l'absence du Recorder ne serait pas considérée " comme indispensable, aux termes du présent acte.

CLAUSE D.

"Nonobstant toute chose à ce contraire dans le présent acte, ou dans toute autre acte ou loi, la dite cour du Recorder aura juridiction exclusive dans tous les cas de plainte contre les retours des cotisations qui seront faites dans la dite cité, ou d'objection à iceux; il sera du devoir du trésorier de la dite cité, aussitôt que les cotiseurs auront déposé dans son bureau le livre des cotisations d'un quartier quelconque de la dite cité, pour quelqu'année que ce soit, d'en faire publier une annonce dans un

" journal français et dans un journal anglais dans la dite "cité, chaque jour de sa publication durant l'espace de "trois semaines; et toutes personne qui se croiront lésées " par aucune chose contenue dans les dits livres des coti-" sations, pourront, en aucun temps pendant les trois se-" maines qui suivront la date de la première publication de " la dite annonce, préparer ou faire préparer leur plainte par "écrit, adressée à la dite cour du Recorder, et la déposer " dans le bureau du greffier de la dite cour, qui, de temps à " autres, donnera un avis régulier dans un journal anglais " et dans un journal français de la dite cité, des jours et "heures auxquels la dite cour du Recorder procédera à " entendre et déterminer les mérites des dites plaintes gé-" néralement, ou aucun nombre ou catégorie d'icelles; et " toute rersonne lésée par le jugement de la dite cour du sur aucune plainte de cette nature, pourra en "appele un moyen d'une pétition sommaire, à aucun des "juges de la cour supérieure du Bas-Canada, siégeant à "Montréal, présentée pendant le terme ou pendant la va-" cance, dans les huit jours après que le dit jugement aura "été prononcé; et il sera alors loisible au dit juge d'ordon-" ner que des copies certifiées des entrée ou entrées, dans le "livre des cotisations, qui formeront le sujet de la plainte " du pétitionnaire et du jugement de la dite cour du Recor-" der, sur la plainte qu'il en aura portée, ainsi que copie de " la dite plainte lui soient transmises; et après leur récep-"tion et l'audition du pétitionnaire en personne ou par son " procureur, il émanera à cet égard un ordre conforme à la " loi et à la justice."

CLAUSE E.

"Il pourra interjeter appel de tout jugement rendu par la dite cour du Recorder après la passation de cet acte, dans toute cause, matière ou procédure que aura pour objet de porter atteinte à la légalité d'un règlement du conseil de la dite cité de Montréal, à la cour supérieure du Bas-Ca-nada, siégeant à Montréal, et autant que les circonstances et la nature du cas le permettront, toutes et chacune les dispositions de loi et règle de pratique réglant les appels des cours de circuit à la dite cour supérieure, s'appliqueront aux appels de la dite cour du Recorder à la dite cour supérieure.

Page 9, ligne 36.—Après "eux" insérez "et dans l'action à intenter, il suffira "de mentionner le nom d'un des propriétaires, occupants "ou agents, en y ajoutant les mots "et autres."

- Page 9, ligne 38.—Retranchez depuis "agence" jusqu'à "sera" dans la 40me ligne
- Page 10, ligne 12.—Retranchez depuis "cité" jusqu'à "pour" dans la 15me ligne.

Page 11, ligne 5.—Après "jours" insérez clause F.

CLAUSE F.

"Et comme il arrive souvent que des locataires de proprié-" tés dans la dite cité les sous-louent à des taux plus élevés " qu'ils paient eux-mêmes, et qu'il peut s'élever des doutes, " savoir: si le montant des cotisations sur les dites proprié-"tés devrait être déterminé d'après la rente pour laquelle " elle sont louées, ou d'après celles pour laquelle elles sont " sous-louées, qu'il soit statué, que dans tous les cas de " cette nature, les cotiseurs détermineront le taux de la co-" tisation qu'ils imposeront sur la dite propriété, sur le mon-"tant réel du loyer tel que convenu entre le locataire et " son sous-locataire, mais le taux de la taxe ou cotisation " ainsi imposée, s'il arrive que le propriétaire de la dite " propriété soit forcé de la payer, pourra être réduit et sera " réduit à la somme à laquelle se serait élevée la cotisation " si elle avait été fixée sur le montant réel du loyer de la " dite propriété, tel que convenu entre le dit propriétaire et " son locataire immédiat, pour l'année pendant laquelle " elle aura été cotisée. Pourvu toujours que dans tous les " cas de cette nature, le montant entier ou la balance re-" quise pour compléter le montant entier, selon le cas, de " la taxe ou cotisation ainsi imposée, sera toujours recou-" vrable par la corporation du dit locataire ou sous-locataire.

- Page 11, ligne 9.—Retranchez depuis "majorité," jusqu'à "au" dans la 12me
 "ligne, et insérez "des biens fonds dans toute rue,
 "place ou section de la cité, c'est-à-dire les propriétaires
 "de la plus grande partie en valeur des dits biens fonds,
 "suivant la valeur alors cotisée d'iceux, pourront s'adres"ser."
- Page 11, ligne 35.—Après "d'icelle" insérez "tous les biens fonds dans telle "rue, place ou section seront considérés comme ayant été "également avantagés pour telle amélioration, et que la "partie de la section qui autorise le dit conseil à régler et "imposer telle taxe ou cotisation sur aucun des dits biens "fonds sujets aux dites taxes ou cotisations, en proportion "de l'avantage qu'ils retireront des dites améliorations, "sera et elle est par le présent abrogée, et la valeur cotisée

" de tous biens fonds dans telles rues, places ou sections pour l'année pendant laquelle il sera passé un règlement en vertu de la dite section, sera considérée comme la valeur cotisée d'iceux pour les fins de la dite section."

Page 16, ligne 40.—Après "année" où ce mot se rencontre la seconde fois, in-"sérez "pour deux années."

Page 17, ligne 37.—Après "possession" insérez "ou pourra par la suite prendre
" ou acheter et entrer en possession d'aucune propriété" et
" retranchez depuis "l'usage" jusqu'à "de" où ce mot se
" rencontre la seconde fois, dans la 38me ligne."

Page 17, ligne 48.—Retranchez depuis "élevés" jusqu'à "toutes" page 18, "ligne 9, et insérez "ou peuvent s'élever quant au droit du "dit conseil de prendre plus de terrains qu'il en a absolu-" ment besoin pour l'usage du dit aqueduc, ou quant à toutes "autres prétentions du dit conseil et que les évaluateurs " nommés pour fixer et déterminer le prix ou la compensa-"tion payable sur iceux, n'ont le pouvoir ni l'autorité de " décider ces questions; Qu'ils soit donc statué, qu'il sera, " loisible à l'une ou l'autre des parties, dans aucun des dits " cas, de présenter une pétition à un juge de la cour supé-" rieure du Bas-Canada, siégeant à Montréal, pendant le " terme ou pendant la vacance, exposant ses prétentions à "cet égard, et il sera du devoir du juge, sur preuve que "des copies du dit avis auront été servies à la partie ad-" verse et aux évaluateurs, au moins trois jours avant la " présentation de la pétition, de fixer un délai qui n'excé-" dera pas huit jours, pendant lequel la partie adverse sera " tenue de déposer sa réponse par écrit, à la dite pétition, " dans le bureau du protonoraire de la dite cour à Mont-" réal, et d'en servir une copie au pétitionnaire, et sur " preuve que le service aura été fait à la partie adverse du " dit pétitionnaire de l'ordre fixant le délai, le dit juge dé-" signera un jour et une époque ultérieure pour l'audition " sommaire des parties sur les questions soulevées dans la "dite pétition et dans la réponse à icelle, ou dans la péti-" tion seulement, selon le cas, et avis de l'ordre fixant le " dit jour de l'audition sera donné par le pétitionnaire à la " partie adverse le jour même de son émanation; et après " avoir entendu les parties comme susdit, ou l'une d'elles " seulement, si l'autre néglige de comparaître après avoir " été régulièrement notifiée comme susdit, le dit juge éma-" nera un ordre à cet égard, conformément à la loi et à la " justice; et les évaluateurs seront liés par la dite décision " du dit juge (dont on ne pourra interjeter appel) et agiront

"en conséquence; et il sera du devoir des évaluateurs, "aussitôt qu'il leur aura été servi copie de la dite pétition

" comme susdit, de suspendre tous procédés ultérieurs jus-

"qu'à ce qu'ils reçoivent une copie de l'ordre ou décision

" finale du juge sur la question qui lui aura été soumise."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la "compagnie du havre de Port Burwell," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative,

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour remédier à l'in" suffisance d'enregistrement de certains actes déposés au bureau d'enregistre" de la division numéro un du comté de *Huntingdon*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le bill intitulé: "Acte pour régler les banques d'épargne, et pour "abroger l'acte maintenant en force à cette fin."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Walker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :-

Page 13, ligne 38.—Après "force" insérez "durant l'espace de sept années à "compter de la passation de cet acte."

Page 14, ligne 26.—Après "année" insérez "ou telle plus longue période que le "gouverneur en conseil assignera par un ordre en conseil."

Page 14, ligne 39.—Après "charitables" insérez "que les directeurs désigneront "à cette fin."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Il a été proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été

Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 29 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs Les honorables Messieurs KNOWLTON, BOURRET. PANET, Moore, DIONNE, BELLEAU, WALKER, ARMSTRONG. FERRIER. PERRY, Taché, Légaré, CARTIER, LESLIE. QUESNEL.

PRIÈRES.

L'honorable M. Taché, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur, continuer et amender certaines dispositions de "l'acte pour déterminer les limites des lots dans le Gore Ouest du township "de Beverley," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. de Beaujeu est entré.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour régler les procédures dans les appels des décisions des juges de paix dans les convictions sommaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence

Ordonné, Que le bill soit amendé dans la version anglaise seulement.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement dans la version anglaise seulement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte des municipalités et "des chemins du Bas-Canada, de 1855," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Macdonald et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender et "consolider les actes relatifs à nomination des divers rapporteurs dans les divers ses cours de loi et d'équité dans le Haut-Canada, et pour abroger certains actes "y mentionnés," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Macdonald et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1853, des compagnies à fonds social des chemins, ponts, jetées ou quais dans le Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec un amendement, auxquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lequel dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 41 — A près "quelconques" insérez "comme si la première section "du présent acte avait formé partie de l'acte y mentionné."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Lemieux et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour augmenter les salaires des surintendants des "pilotes et de l'huissier de la maison de la Trinité de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender "l'Acte Seigneurial de 1854," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour changer la "tenure des terres des Sauvages dans le township de Durham," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour régier les "banques d'épargne, et pour abroger l'acte maintenant en force à cette fin," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cauchon et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour la protection des pêcheries du Bas"Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition de H. Cartier et autres, de la paroisse de St. Michel de Vaudreuil, dans le Comté de Vaudreuil, demandant que la partie des dispositions du bill de la représentation parlementaire qui pourvoit à une nouvelle division des comtés de Vaudreuil et Soulanges, ne devienne pas loi.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Lemieux et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour faire de nouvelles dispositions pour pourvoir au paiement du coût de la nouvelle maison de justice à Montréal, et de celle "d'Aylmer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné Que l'on se dispense de la quarante sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec son adresse priant Son Excellence d'exercer la prérogative royale et de fixer, d'une manière permanente, un lieu convenable pour les assemblées annuelles du parlement, à laquelle il a plu à Son Excellence, faire la réponse suivante:—

Honorables Messieurs,

Je ne manquerai pas de prendre en ma plus sérieuse considération l'adresse que vous venez de me présenter.

at the

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour pourvoir temporairement au paiement des petits jurés dans le Bas-Canada, et pour établir de meilleures dispositions pour le paiement de certains officiers judiciaires dans cette partie de la province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour régler la "procédure dans les appels des décisions des juges de paix dans les convictions "sommaires," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill dans la version anglaise seulement, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte relatif aux "terres de l'Ordonnance et aux réserves pour le service maritime et militaire en "cette province, et pour d'autres objets," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 38.—Après "part" insérez "par ordre en conseil."

Page 2, ligne 2.—Après "Gouverneur" insérez "en conseil."

Page 2, ligne 5.—Après "Gouverneur" insérez "en conseil."

Page 2, ligne 18.—Après "exécutif," retranchez le reste de la clause.

Dans le Préambule.

- Page 1, ligne 15.—Retranchez depuis "la" jusqu'à "protection" inclusivement "dans la 14me ligne, et insérez "le maintien de la paix et "de l'ordre dans les limites."
- Page 1, ligne 21.—Retranchez depuis "charger" exclusivement jusqu'à "or"dinaire" dans la 22me ligne, et insérez "du maintien de
 "la paix et de l'ordre dans le."
- Page 1, ligne 22.—Retranchez depuis "pays" inclusivement jusqu'à "égard" "inclusivement dans la 23me ligne."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements de l'Assemblée faits au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir temporaire. " ment au paiement des petits jurés dans le Bas-Canada, et pour établir de meil " leures dispositions pour le paiement de certains officiers judiciaires dans cette " partie de la province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Drummond et autres, pour rapporter le bill intitulé; "Acte pour amender "les lois relatives aux écoles séparées dans le Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:-

Page 1, ligne 18.—Après "abrogées" insérez "en autant seulement qu'elles se " rapportent aux catholiques romains du Haut-Canada."

Page 1, ligne 22.—Après "ville" insérez "et étant catholiques romains."

Page 1, lignes 24 et 25.—Retranchez "dans aucune section scolaire dans le " Haut-Canada," et insérez "pour les catholiques romains " de telle section ou quartier scolaire."

Page 1, ligne 27.-Après "présentes" insérez "se composant de pas moins de " dix."

Page 1, ligne 28.—Après "locataires" insérez "et étant catholiques romains."

Page 1, ligne 31.—Après "personne" insérez "étant sujet britannique."

Page 1, ligne 37.—Après "locataires" insérez "et étant catholiques romains."

Page 2, ligne 3.—Retranchez "protestante."

Page 2, ligne 4.—Retranchez "juive" et insérez "de couleur selon le cas."

Page 2.—Retranchez les clauses 7 et 8, et insérez la clause A.

CLAUSE A.

" Si une école séparée ou des écoles séparées sont établies " dans plus d'un quartier d'une cité ou ville, les syndies de " telles écoles séparées pourront, s'ils le jugent à propos,

" former une union de telles écoles séparées, et du jour de

" la date de l'avis dans un papier-nouvelle publié dans telle

- "cité ou ville annonçant telle union, les syndies des divers "quartiers formeront ensemble un corps politique et incor-"poré, sous le nom de bureau des syndies de l'union des "écoles séparées catholiques romaines pour la cité ou ville "de
- Page 2, ligne 35.—Après "eux" insérez "et les instituteurs d'écoles séparées
 " seront passibles de toutes les pénalités établies contre les
 " instituteurs des écoles communes."

" dans le comté de

- Page 2, ligne 48.—Après "enfant" insérez "pourvu que tels enfants ou leurs "parens ou tuteurs soient catholiques romains, et les enfans "assistant à telle école ne seront pas compris dans le rap- "port qu'il est ci-après prescrit de faire au surintendant en "chef des écoles, à moins qu'ils ne soient catholiques ro- mains."
- Page 3, ligne 11.—Après "qu'elle" insérez "est catholique romaine et."
- Page 3, ligne 12.—Après "imposées" insérez "dans le dit quartier ou section "d'école."
- Page 3, ligne 23.—Après "intéressée" insérez "Pourvu toujours que rien ici "contenu n'exemptera aucune telle personne de payer au"cune taxe pour l'entretien d'écoles communes ou de biblio"thèques d'école commune, ou pour la construction d'une
 "maison d'école ou de maisons d'école, qui aura été imposée "avant que telle école séparée ne fut établie."
- Page 3, ligne 26.—Après le mot "écoles" insérez "communes."
- Page 3, ligne 26.—Effacez tous les mots depuis "et" inclusivement jusqu'à "communes" inclusivement dans la 28me ligne."
- Page 3, ligne 43.—Après "township" insérez "ou le comté ou union de comtés
 "où la dite ville, le dit village ou township sera situé;
 "Pourvu aussi que si une école séparée n'a pas été en opé"ration depuis une année entière au temps de la distribu"tion, elle ne recevra pas la somme à laquelle elle aurait
 "eu droit pour une année entière, mais seulement un mon"tant proportionné au temps pendant lequel elle a été
 "tenue ouverte."
- Page 3, ligne 51.—Après "icelle" insérez "et le nombre de mois qu'elle aura "été tenue ouverte."
- Page 4, ligne 2.—Effacez tous les mots après "législature" exclusivement jus-" qu'à "et" exclusivement dans la ligne suivante.

Page 4, ligne 5,-Essacez "le juge" et insérez "tout juge de paix de."

Page 4, ligne 5.-Effacez la dix-huitième clause.

Dans le Préambule.

Page 1, ligne 4.—Après "Canada" insérez " en autant qu'elles affectent les ha-"bitants catholiques romains de la dite section de la pro-"vince."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements de l'Assemblée faits au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Dorion, de Montréal, et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender les dispositions des divers "actes pour l'incorporation de la cité de Montréal," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Bourret a présenté une pétition du révérend Joseph Abbott, de Montréal, demandant que certains arrérages de salaire lui soient payés.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

. Un message de l'Assemblée Législative par M. Stevenson et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour dissiper tous doutes concernant certains mariages dans " le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Morrison, de Niagara, et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux droits "équitables non ouverts," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde sois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Papin et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes de judicature du Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde sois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conscil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Orateur a fait rapport à la Chambre, qu'il avait reçu une communication officielle lui annonçant que c'était l'intention de Son Excellence, si l'état des affaires publiques le permettait, de proroger la présente session de la Législature, demain, à une heure de l'après-midi.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour mieux assurer "l'indépendance de l'Assemblée Législative de cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dipense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième sois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cauchon et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour réunir le bureau du surintendant des inspec-

" teurs et mesureurs de bois au département des terres de la couronne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. le solliciteur-général Smith et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour expliquer et amender l'acte qui établit "la cour de pourvoi pour erreur et d'appel du Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cauchon et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour augmenter les péages exigibles sur les che-"mins à barrières dans le voisinage de la cité de Québec, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

DISSENTIT: -N. F. Belleau.

Ordonné, Que le bill mentionné en dernier lieu soit amendé dans la version anglaise seulement.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il? Il a été résolu dans l'affirmative.

DISSENTIT: -N. F. Belleau.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement dans la version anglaise seulement, auquel il demande le con cours de l'Assemblée.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Il a été proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été Résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 30 mai, 1855.

Les Membres assemblés ont été:-

L'honorable John Ross, Orateur.

Les honorables Messieurs

Les honorables Messieurs

Knowlton, Moore, Walker, Taché, Leslie, Quesnel,

BOURRET,
DEBEAUJEU,
BELLEAU,
ARMSTRONG,
CARTIER.

PRIÈRES.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Yielding et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour régler les obligations des maîtres et serviteurs dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Panet est entré.

L'honorable M. le receveur-général Taché a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse de cette Chambre de vendredi dernier, le 25 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit émané un warrant en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de dix mille louis, savoir, six mille cent cinquante louis pour le mettre en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette Chambre pour l'année courante, et trois mille huit cent cinquante louis pour l'indemnité des Membres et leurs frais de voyage, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement, et dire qu'elle se rendrait à la demande de cette Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Chauveau et autres, avec un bill intitulé: "Acte pour faciliter la vente des immeubles grevés d'hy" pothèques dans le cas où le propriétaire en est incertain ou inconnu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill.

Il a été alors proposé, que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Après des débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et il a été

Résolu dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième sois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Cauchon et autres, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour augmenter les péages exigibles sur les che-

"mins à barrières dans le voisinage de la cité de Québec, et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill dans la version anglaise seulement, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswich et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, "Que c'est le plaisir de Son Excel-"lence, qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés, séparément, comme suit:—

Acte pour amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada.

Acte pour incorporer l'asile du Bon Pasteur de Québec.

Acte pour amender de nouveau les lois concernant les inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*.

Acte pour incorporer la société bienveillante de Notre-Dame de Bonsecour, à Montréal.

Acte pour autoriser à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures séparés dans les églises paroissiales de Notre-Dame de Montréal, de Notre-Dame de Québec et de St. Roch de Québec, et dans les succursales d'icelles.

Acte pour légaliser une certaine cotisation et contribution d'école dans la municipalité scolaire de St. David, dans le comté d'Yamaska.

Acte pour amender l'acte de la dernière session, relativement aux droits d'accise dans le Haut-Canada.

Acte pour diviser le township de Norwich en deux municipalités distinctes.

Acte pour amender l'acte concernant les clôtures de ligne et les cours d'eau dans le Haut-Canada.

Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough, et pour autoriser la construction d'un chemin d'embranchement jusqu'à Marmora.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Peterborough et du lac Chemong.

Acte pour incorporer l'académie d'Aylmer.

Acte pour amender de nouveau l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*.

Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott, et pour amender l'acte qui l'incorpore.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Oakville et Arthur.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau, dans la cité de Toronto.

Acte pour changer les limites du circuit d'Arthabaska, et autres fins.

Acte pour empêcher la course immodérée des chevaux sur certains grands chemins dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance de Québec contre les accidents du feu, et pour rendre plus facile la régie des affaires de la dite compagnie.

Acte pour incorporer l'académie d'Abbottsford.

Acte pour incorporer les sœurs de la Présentation.

Acte pour établir d'autres dispositions concernant les écoles de grammaire et les écoles communes du Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et pour d'autres objets.

Acte pour incorporer les directeur et syndies de l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal.

Acte pour révoquer l'Acte de la dernière session, chapitre 189, pour règler la manière de voyager sur les chemins publics dans le Haut-Canada.

Acte pour amender les actes et l'ordonnance concernant l'érection civile des paroisses et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.

Acte pour amender la loi criminelle de cette province.

Acte pour incorporer la compagnie de navigation de l'Otter Creek.

Acte pour établir un collége dans la cité d'Hamilton.

Acte pour amender la loi relative à la garde des enfants en bas âge.

Acte pour incorporer la compagnie du canal d'Ontario et de la Baie de Quinté.

Acte pour amender l'acte pour l'incorporation de la compagnie provinciale d'assurance de *Toronto*.

Acte pour dissiper les doutes sur le véritable sens de l'acte pour pourvoir au recouvrement des cotisations et taxes dont l'imposition est projetée par certains règlements des ci-devant conseils de district et de comté dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Port Perry et de Whitchurch.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et du Sud Ouest.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, de la Chaudière, du Maine et de Portland.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du St. Laurent.

Acte pour amender l'acte pour pourvoir au paiement des jurés dans le *Haut-Canada*, en établissant qu'une cité comprise dans un comté pour les fins judiciaires, paiera une juste proportion de la somme requise pour le paiement des jurés dans tel comté.

Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse.

Acte pour autoriser les créanciers à saisir les effets des débiteurs avant jugement, dans les cas de moins de dix louis.

Acte pour changer et étendre les limites du circuit de Québec.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, et pour d'autres fins.

Acte pour amender et refondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.

Acte pour abroger certains actes et pour consolider les lois relatives aux locateurs et locataires.

Acte pour confirmer un arpentage de la ligne entre les sixième et septième concessions du township d'Hamilton.

Acte pour incorporer la compagnie générale de drainage et d'amélioration des terres du Haut-Canada.

Acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social pour fournir les cités, villes et villages de gaz et d'eau.

Acte pour pourvoir à ce qu'il soit tenu des enquêtes dans les cas d'incendie à Québec et Montréal.

Acte pour étendre la juridiction des cours de division du Haut-Canada.

Acte pour suspendre certaines parties des actes qui règlent la profession de notaire dans le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport au district de Saint François.

Acte pour amender les lois de judicature relativement à la qualification et à la nomination des huissiers dans le Bas-Canada.

Acte pour supprimer la lecture et publication des actes portant substitution devant les cours de justice dans le Bas-Canada, et pour pourvoir à leur enregistrement dans les bureaux d'hypothèques.

Acte pour abolir le droit de retrait lignager.

Acte pour restreindre dans certains cas la récusation des juges dans le Bas-Canada.

Acte pour augmenter le nombre des séances des cours de justice dans le district de St. François, et établir un arrangement plus commode pour icelles.

Acte pour établir un bureau d'enregistrement dans et pour chaque comté électoral dans le Bas-Canada.

Acte pour abroger deux certains acte y mentionnés, et pour étendre la franchise électorale de cette province.

Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de St. Clair, Chatham et Rondeau.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la rivière de L'Assomption.

Acte pour modifier la rédaction des statuts provinciaux.

Acte pour continuer pour un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'institut catholique romain de St. Roch de Québec.

Acte pour exiger que tous les règlements des conseils de cité, ville, village et township dans le *Haut-Canada*, pour le prélèvement de sommes d'argent sur le crédit des dites corporations de cité, ville, township et village, soient approuvés par une majorité des électeurs municipaux avant de devenir en force.

Acte pour amender l'acte pour l'organisation de la profession de notaire dans le Bas Canada.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Port Burwell.

Acte pour remédier à l'insuffisance d'enregistrement de certains actes déposés au bureau d'enregistrement de la division numéro un du comté d'Huntingdon.

Acte pour régler la procédure sur les licitations forcées, et leur donner les effets du décret.

Acte pour remettre en vigueur, continuer et amender certaines dispositions de l'acte pour établir les limites des lots dans le *Gore*-Ouest du township de *Beverly*.

Acte pour régler les banques d'épargne, et pour abroger l'acte maintenant en force à cette fin.

Acte pour amender l'acte seigneurial de 1854.

Acte pour amender et consolider les actes relatifs à la nomination des rapporteurs dans les diverses cours de loi et d'équité dans le *Haut-Canada*, et pour abroger certains actes y mentionnés.

Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, de 1855.

Acte pour la protection des pêcheries dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte de 1853, des compagnies à fonds social pour la construction de chemins, ponts, jetées ou quais, dans le Haut-Canada.

Acte pour augmenter les salaires des surintendants des pilotes et de l'huissier de la maison de la Trinité de Québec.

Acte pour faire de nouvelles dispositions pour pourvoir au paiement du coût de la nouvelle maison de justice de Montréal, et de celle d'Aylmer.

Acte pour changer la tenure des terres des Sauvages dans le township de Durham.

Acte pour pourvoir temporairement au paiement des petits jurés dans le Bas-Canada, et pour établir de meilleures dispositions pour le paiement de certains officiers judiciaires dans cette partie de la province.

Acte pour amender les dispositions de divers actes pour l'incorporation de la cité de Montréal.

Acte pour régler la procédure dans les appels des décisions des juges de paix dans les convictions sommaires.

Acte pour amender les lois relatives aux écoles séparées dans le Haut-Canada.

Acte relatif aux terres de l'Ordonnance et aux réserves pour le service maritime et militaire en cette Province, et pour d'autres objets. Acte pour dissiper tous doutes concernant certains mariages dans le Haut-Canada.

Acte pour amender la loi relative aux droits équitables non ouverts.

Acte pour amender l'acte pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législative de cette province.

Acte pour expliquer et amender l'acte qui établit la cour de pourvoi pour erreur et d'appel du Haut-Canada.

Acte pour joindre le bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois au département des terres de la couronne.

Acte pour amender les actes de judicature du Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte pour régler les obligations des maîtres et des serviteurs dans le *Haut-Canada*.

Acte pour augmenter le taux des péages sur les chemins à barrières dans les environs de la cité de Québec, et pour d'autres objets.

Acte pour faciliter la vente des immeubles grevés d'hypothèques dans le cas où le propriétaire en est incertain ou inconnu.

La sanction royale a été prononcée, séparément, sur ces bills, par le greffier de cette Chambre, dans les mots suivants:—

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill.

Alors l'orateur de l'Assemblée Législative a adressé Son Excellence comme suit:—

Qu'il plaise a Votre Excellence,

La législature, durant la session, a donné son assentiment à un très-grand nombre de lois, et dont plusieurs touchent aux intérêts les plus graves de la société.

La tenure seigneuriale et les réserve du clergé, par leurs tendances et leurs résultats, affectaient profondément la situation économique, civile et religieuse du pays.

La solution de ces deux questions est un événement de la plus haute importance, par la grandeur des intérêts qui s'y rattachent et par le progrès, au point de vue matériel et social, qui doit découler de l'affranchissement du sol. La réforme de la propriété au profit des masses, même si elle était défectueuse sous quelques rapports, doit produire des effets bienfaisants.

Ces deux lois auront des résultats plus ou mois favorables suivant la manière dont elles seront mises à exécution. Les communes ont droit d'espérer que l'impartialité et l'énergie du gouvernement dans son action relativement à ces lois, assureront les avantages anticipés par le pays, de l'abolition d'une tenurentachée du fardeau des priviléges féodaux, et de la séparation de l'église du pouvoir politique.

Depuis longtemps les idées avaient dévancé les lois sur ces deux points, et le passé, cessant de présenter la résistance comme un dogme politique, a été contraint de subir ces innovations.

Les communes ont dévoué un temps considérable à l'examen des charges de prévarication portées contre quelques officiers-rapporteurs. Dans le but de prévenir le retour d'attentats à la liberté des élections, et dans l'intérêt des droits politiques qui, sous le régime constitutionnel, reposent sur l'exercice libre et franc du droit de suffrage, les communes ont justement sévi contre plusieurs de ces officiers.

Le système municipal du Bas-Canada a subi une resonte complète. Des dispositions plus compréhensives et plus pratiques, accordant une plus grande liberté d'initiative, faciliteront l'organisation municipale sur tous les points. Il est grandement désirable que le peuple, s'habituant à compter sur lui-même, emploie ses forces locales pour le développement de ses resources et de ses intérêts locaux. La législature, en dictant un ordre de chose propre à incarner dans les mœurs et dans les habitudes du peuple la nécessité de l'administration et de la régie de la commune par la commune, a placé entre ses mains le moyen le plus actif et le plus puissant de l'avancement matériel et politique.

Les communes se sont empresées de sanctionner les actes nécessaires pour établir la réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada.

Cette législation et les lois nombreuses qui ont été passées pour faciliter les voies de transport et le commerce doivent faire espérer que la prospérité dont a joui le Canada depuis plusieurs années ne sera pas arrêtée.

La lutte que l'Angleterre et la France soutiennent contre la Russie, dans l'intérêt de la civilisation, a trouvé de profondes sympathies dans notre population, et les communes ont cru devoir manifester leurs sympathies en venant au secours des victimes de la guerre d'une manière libérale.

Les communes voulant placer la seconde branche de la législature plus en barmonie avec l'opinion publique et avec nos arrangements sociaux, avaient déclaré que cette branche devait devenir élective, mais nous regrettons que les deux corps délibératifs de l'état n'aient pu sur ce point arriver aux mêmes conclusions.

Pour permettre à votre gouvernement de faire face aux dépenses du service public, les communes, dans leur libéralité, ont voté les subsides demandés.

Les bills que j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence pour cet objet sont intitulés, "Acte pour amender l'acte amendant l'acte pour octroyer une liste "civile à Sa Majesté, en augmentant les salaires de certains fonctionnaires judi"ciaires et autres officiers y mentionnés, et pour fixer ceux de certains autres
"officiers publics," et "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes
"d'argent requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil

582

" pour l'année 1855, et certaines autres dépenses se rattachant au service pu-" blie," et je sollicite l'assentiment royal à ces bills.

Le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit sur chacun de ces bills :--

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses "loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ces bills."

Alors, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :---

Honorables Messieurs du Conseil Législatif; Messieurs de l'Assemblée Législative;

La session qui va se clore aura été marquée par l'adoption de mesures de la plus haute importance.

Un acte, sanctionné par mon prédécesseur, a réglé d'une manière finale la question si longtemps en dispute des réserves du clergé, et l'a fait d'une manière à faire prévaloir les principes de libéralité, sans oublier les justes égards dus aux droits des individus.

On en peut dire autant, j'espère, d'une autre loi très-importante, l'acte pour l'abolition de la tenure seigneuriale. Il ne s'opère jamais de grands changements sans qu'il en résulte quelques inconvénients, mais le Canada apparaîtra dans l'histoire comme le seul pays au monde où le système féodal aura expiré sans violence et sans révolution.

Le traité entre la Grande-Bretagne et nos voisins des Etats-Unis, négocié par le comte d'Elgin, est entré en opération, et le pays ressent déjà les avantages de la réciprocité commerciale.

Vous avez pourvu à la désense de la province au moyen d'une organisation améliorée de la milice et de corps volontaires.

Les comptes publics seront soumis à une audition nouvelle et plus effective. Je puis vous féliciter des réformes opérées dans le département de la poste: la transmission gratuite des journaux est une preuve de votre zèle pour la diffusion des lumières.

Des modifications judicieuses du tarif ont diminué l'imposition et favorisé le commerce; vous aurez ainsi, avec une prudence convenable, ménagé les ressources du pays de manière à le mettre en état ci-après de faire face à ses engagements, et exécuter ses améliorations matérielles, malgré une crise commerciale ou perturbation financière, provenant de la guerre ou d'autres causes.

Les institutions municipales du Canada Occidental ont subi l'épreuve de l'expérience; et vous ne sauriez douter de leur succès dans la section insérieure de la province si on les y fait opérer franchement. Et il y a d'autres réformes légales bien importantes et bien précieuses qui n'ont pas échappé à l'attention de la Législature pendant la présente session.

Notre système de voies ferrées a d'une manière spéciale appelée votre attention, et quoique nous ayons beaucoup à regretter la nécessité d'une nouvelle avance de fonds provinciaux, nous ne saurions perdre de vue l'immense valeur de la grande ligne qui relie le pays tout entier et assure ses progrès à venir.

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Je vous remercie au nom de la Reine des subsides que vous avez accordés pour le service public. Vous pouvez compter sur mes plus grands soins pour assurer l'emploi convenable et économique des fonds mis à ma disposition.

Votre contribution libérale au fonds patriotique a été accueillie en Europe, comme une preuve de patriotisme et de sympathie généreuse envers les deux grands pays unis aujourd'hui dans la poursuite d'une guerre juste et nécessaire.

Honorables Messieurs,

Et Messieurs;

Il est sans doute à regretter que notre prospérité matérielle aît à souffrir jusqu'à un certain point des troubles de l'Europe. Le commerce des bois est dans la dépression, et des circonstances particulières ont occasionné une détresse temporaire dans quelques parties du Bas-Canada. Malgré tout cela, je vous décharge de vos devoirs avec la ferme croyance que le pays en général est prospère, et avec la fervente prière que nos progrès soient de nature à montrer que la providence bénit les efforts de notre peuple.

L'Orateur de cette Chambre a alors dit :---

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement provincial soit prorogé à samedi, le septième jour de juillet prochain, pour être alors ici tenu; et ce parlement provincial est, en conséquence, prorogé à samedi, le septième jour de juillet prochain.



APPENDICE

ΑU

TREIZIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX

DŪ

CONSEIL LÉGISLATIF.

SESSION, 1854-5.

LISTE DE L'APPENDICE.

PRÉSENTÉ.			,
APPENDICE NO. 2. 25 avril 1855 Rapport du comité spécial au sujet des accusations portées contre les membres de la dernière administration	présenté.	APPENDICE NO. 1.	JOURNA PAGES,
25 avril 1855 Rapport du comité spécial au sujet des accusations portées contre les membres de la dernière administration	1er décembre 1854 4 do do	Documents Seigneuriauxdo do do	
25 avril 1855 Rapport du comité spécial au sujet des accusations portées contre les membres de la dernière administration			
tions portées contre les membres de la dernière administration		APPENDICE NO. 2.	
Dépêches au sujet du siège du gouvernement APPENDICE NO. 4. Réponse à une adresse au sujet des débentures et autres garanties déposées dans le bureau du receveur-général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque APPENDICE NO. 5. État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter	25 avril 1855	tions portées contre les membres de la	(
Dépêches au sujet du siège du gouvernement APPENDICE NO. 4. Réponse à une adresse au sujet des débentures et autres garanties déposées dans le bureau du receveur-général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque APPENDICE NO. 5. État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter			
APPENDICE NO. 4. Réponse à une adresse au sujet des débentures et autres garanties déposées dans le bureau du receveur-général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque APPENDICE NO. 5. État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter		APPENDICE NO. 3.	
Réponse à une adresse au sujet des débentures et autres garanties déposées dans le bureau du receveur-général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque APPENDICE NO. 5. État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter	12 avril 1855	Dépêches au sujet du siége du gouvernement	349
Réponse à une adresse au sujet des débentures et autres garanties déposées dans le bureau du receveur-général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque APPENDICE NO. 5. État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter			
et autres garanties déposées dans le bureau du receveur-général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque APPENDICE NO. 5. État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter		APPENDICE NO. 4.	
État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter	10 mai 1855	et autres garanties déposées dans le bu- reau du receveur-général, en vertu de	
État de la recette et des déboursés du greffier pour le compte du Conseil Législatif, à compter			
le compte du Conseil Législatif, à compter		APPENDICE NO. 5.	
		le compte du Conseil Législatif, à compter	

APPENDICE N°. 1.

RÉPONSE

A trois Adresses de la part de l'Honorable Conseil Législatif, en date respectivement du 19me mai, 1853, du 4me juin, 1853, et du 9me du courant, relativement à certains Documents Seigneuriaux.

Par ordre,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Québec, 30 novembre, 1854.

Bureau des Terres de la Couronne,

Québec, 27 novembre, 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception ce jour de l'Extrait d'une adresse de la part de l'Honorable Conseil Législatif, en date du 9me du courant, requérant des documents déjà demandés dans un mémoire reçu de votre département, le 20me de ce mois, et de vous transmettre la copie obtenue du greffier du Conseil Exécutif, de l'Ordre en Conseil, passé dans le cas de commutation de M. Larochelle, auquel il est fait allusion et qui contient l'opinion légale sur laquelle la décision est basée.

L'envoi de ce document a été retardé jusqu'à ce moment pour attendre la transmission par M. Primrose de la copie de la pétition de M. Larochelle, qu'il avait reçu ordre de délivrer mais qu'il n'a pas encore fournie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

FÉLIX FORTIER,
Pour le Commissaire des Terres de la Couronne.

L'honorable P. J. O. Chauueau,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.,
Québec.

Copie d'un Rapport du Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 4 octobre, 1848, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le 7 octobre, 1848.

Sur l'application de Siméon Larochelle, demandant la commutation de tenure sur trois lots de terre, situés à St. Anselme, seigneurie de Lauzon.

L'honorable M. Primrose, commissaire pour la commutation de tenure, et agent pour la seigneurie de Lauzon, a fait un rapport sur l'application ci-dessus, en date du 14me juin dernier, qui soulève quelques questions applicables non seulement au cas actuel, mais à bien d'autres, et sur lesquelles votre comité croit devoir attirer l'attention de Votre Excellence.

Le lot No. 2, estimé seul, avec les bâtisses qu'il soutient, à la somme de £35, ne présente aucune difficulté; c'est sur l'évaluation des lots Nos. 1 et 3, estimés ensemble avec les bâtisses à £488, que s'élèvent les questions soulevées par le dit rapport.

Les deux lots, d'après les titres, sont bornés d'un bout à la rivière Etchemin. Dans cette rivière se trouve, vis-à-vis le premier lot, un pouvoir d'eau qui sert depuis plusieurs années à alimenter une petite usine pour manufacturer la laine, que le propriétaire de ce lot y a construit, avec la permission de Sir John Caldwell, lorsqu'il était seigneur de Lauzon, suivant acte du 17 septembre, 1830, par lequel il est permis à M. Larochelle de se servir de l'eau de la dite

rivière, sculement pour faire tourner la ditc usine à manufacturer de la lainc tant qu'elle existera; mais avec défense expresse de construire sur les dits lots de terre, et de faire tourner au moyen de la dite rivière, aucuns moulins à farine ou à scies; étant convenu que la chaussée qui scrait faite pour conduire l'eau à la dite usine, le serait de façon à ce qu'elle ne nuirait pas au passage des billots dans la dite rivière; et ce privilége étant accordé à raison d'une rente annuelle de deux livres, courant, payable au seigneur.

Plus tard, en 1838, il fut permis à M. Larochelle, par acte du 3 d'octobre, que lui consentit l'agent du même Sir John Caldwell, qui à cette époque était encore seigneur de Lauzon, de se servir du même pouvoir d'eau, pour les moulins à farine et à scies que Larochelle avait construit au même endroit que son moulin à carder; mais cette permission n'était que durant bon plaisir, et était révocable et devait cesser à la première réquisition qui serait faite de la part du seigneur, qui devrait recevoir pour considération de cette permission, tant qu'elle durerait, le tiers des grains qui seraient gagnés au dit moulin.

Cette permission n'a pas été révoquée, et lorsque M. Larochelle a fait la présente application pour changer la tenure de ses deux lots, les choses étaient dans l'état que l'on vient de dire, si ce n'est que la couronne avait succédé comme seigneur de Lauzon à M. Caldwell, et que, depuis ce changement, le gouvernement avait fait remise à M. Larochelle, de la rente annuelle de deux louis qu'il s'était obligée de payer par l'acte du 17 septembre, 1830.

Dans son application, M. Larochelle ne fait aucune mention ni du privilége qu'il a de se servir à perpétuité de l'eau de la rivière pour sa manufacture à laine, ni du droit temporaire et révocable en vertu duquel il en fait usage pour ses moulins à farine et à scies, il demande purement et simplement qu'on change la tenure de ses dits lots de terre, qu'il décrit comme bornés à la rivière, et sur le premier desquels il est dit qu'il existe un moulin à carder, un moulin à scies et à farine, une fonderie et une étable.

Dans son évaluation des lots 1 et 3, sur lesquels sont érigées les dites bâtisses, laquelle se monte à la somme de £488, M. Primrose n'a pas compris ni l'un ni l'autre des dits priviléges, la dite somme de £488, se composant de £170 10s. pour la valeur du terrain, £150 pour celle de la mécanique du moulin à farine, £125 pour celle du moulin à carder, £20 pour le moulin à scies, et £22 10s. pour quelques autres parties des dites machines. Mais l'exactitude ou la non exactitude de cette évaluation, nous dit M. Primrose, dépend de la manière dont doivent être considérées les questions suivantes:—

- 1.—Doit-on faire attention et ajouter quelque chose dans l'évaluation du lot No. 1, à raison du privilége qui y est attaché à perpétuité d'y faire couler les caux de la dite rivière pour l'usage de la manufacture à laine qui y est érigée à
- 2.—Doit-on faire entrer dans l'estimation du même lot, la valeur du privilége temporaire et révocable attaché aux moulins à farinc et à seies qui y sont érigés?

3.—Si cette question est décidée dans la négative, sera-t-il juste, dans ce cas, d'inclure, dans l'estimation du dit lot, la valeur des mouvements des dits deux moulins, lesquels sans le droit d'eau seraient de nulle valeur?

La solution de ces questions dépend d'une autre qu'il est nécessaire de résondre préliminairement, et celle-là consiste à savoir à qui appartient la propriété de la rivière Etchemin; est-elle à la couronne ou aux propriétaires riverains? si c'est aux censitaires riverains, il ne faut pas faire payer à M. Larochelle pour ce qui lui appartient déjà, si c'est à la couronne, dans ce cas, comment doit on décider les trois questions ci-dessus?

Que cette rivière soit regardée comme navigable ou flottable, ou bien qu'on la considère comme non navigable ou non flottable, ses eaux de même que son lit appartiennent à la couronne. En France, d'après l'ancienne jurisprudence, qui est la nôtre aujourd'hui, le cours et le lit des rivières navigables et flottables étaient la propriété du souverain, tandis que celles qui n'étaient ni navigables ni flottables appartenaient, et quant à leur cours et quant à leur lit, aux seigneurs féodaux ou hauts justiciers; plusieurs fois les propriétaires riverains, dont les héritages aboutissaient à des rivières non navigables, ont émis la prétention qu'elles leur appartenaient, mais ces prétentions ont été tant de fois déclarées mal fondées par les tribunaux, que lors de l'abolition du système féodal en France, cette question ne sousfrait plus de difficultés, et les droits des seigneurs à cet égard étaient si bien reconnus, qu'après l'extinction de la féodalité, ces rivières ne sont pas allées aux propriétaires riverains, mais sont entrées dans le domaine public auquel elles appartiennent actuellement à l'exclusion des propriétaires riverains.

Ainsi, dans le cas actuel, la propriété de la rivière Etchemin appartient à la couronne. Si elle est navigable ou slottable, elle lui appartient comme souveraine de l'état, si elle n'est ni navigable ni slottable, elle lui appartient encore comme représentant le seigneur de Lauzon, en vertu de l'acquisition faite de la dite seigneurie.

Au reste, M. Larochelle aurait mauvaise grâce de se prétendre propriétaire des eaux de la dite rivière, après les différents actes qu'il a faits avec son seigneur pour en obtenir la permission d'en faire usage.

Si cette doctrine est correcte, reste maintenant à en faire l'application aux questions ci-dessus.

De ce que le privilége de se servir de l'eau de la rivière pour l'usage de la manufacture à laine n'éxistait pas de droit, et qu'il a fallu l'acquérir du seigneur au moyen de l'acte de septembre, 1830, il suit que cette acquisition, qui en réalité a créé une servitude en faveur de cette héritage, lui a donné une valeur qu'il n'avait pas avant, et qui lui ferait rapporter un plus grand prix en cas de vente, ce qui créérait de plus forts droits et que, par conséquent, il n'est que juste de faire entrer cette augmentation dans la valeur de l'estimation de ce qui doit être payé comme indemnité pour la commutation de tenure.

Cette addition de valeur, M. Primrose propose de l'établir d'après la rente annuelle de deux louis, payée pour le dit privilége, laquelle rente représente un capital de £33 6s. 8d.

Votre comité est disposé à accepter ce mode d'évaluation, et en conséquence, en décidant la première question, il recommande que cette somme de £33 6s. 8d. soit ajoutée à celle de £488 portée au rapport de M. Prir osc, comme la valeur des lots Nos. 1 et 3, dont on demande la commutation.

Sur la seconde question, votre comité est d'avis qu'on ne doit pas faire entrer dans l'estimation du dit lot le privilége temporaire qui y est attaché. Cet avis est basé sur la tenure incertaine et révocable de ce droit, et surtout sur l'opinion qu'entretient votre comité, que la commutation de tenure accordée à M. Larochelle, de la manière qu'il la demande, ne lui donnera pas, sur les eaux de la dite rivière, plus de droit qu'il n'en possède actuellement. M. Larochelle pense probablement le contraire, il paraît croire qu'une fois sa tenure changée, il deviendra maître et propriétaire de la rivière vis-à-vis son héritage. S'il était correct dans cette idée, la valeur du droit qu'il acquerrait ainsi devrait être incluse dans l'estimation, mais votre comité le croit en erreur. Son héritage est borné à la rivière, c'est de cet héritage, borné de cette manière, qu'il demande la commutation; en lui accordant cette demande, la rivière qui est une propriété distincte de sa terre, ne peut lui être acquise; pour l'obtenir il aurait fallu la demander, c'est ce qu'il n'a pas fait, probablement parce qu'il pensait l'obtenir de droit en obtenant la commutation.

Sur ce point, votre comité n'a aucun doute, cependant, pour éviter tout mal entendu, il recommande que dans l'acte de commutation qui sera accordé, il soit fait une réserve expresse, en faveur de la couronne, du pouvoir d'eau en question.

Votre comité est prêt à dire pourtant que si ce privilége, ou tous autres semblables étaient demandés, ils devraient être accordés, mais ce serait autre chose qu'une commutation de tenure, ce serait une véritable vente ou cession d'un droit distinct des autres droits seigneuriaux, auxquels la commutation met fin. Le droit du seigneur sur les rivières étant, comme il a été dit plus haut, un véritable droit de propiété, pour lequel il devrait être fixé un prix distinct. Malgré ce qui précède, votre comité est d'avis que la valeur des mouvements des dits deux moulins doit être comprise dans l'estimation des lots. La raison est que ces mouvements font partie intégrante des dits moulins, et qu'ils continueront à garder la valeur qu'ils possèdent maintenant, soit que le privilége temporaire de se servir de l'eau soit continué, ou bien que M. Larochelle fasse l'acquisition du dit privilége à perpétuité.

En résumé, votre comité recommande respectueusement que la demande de M. Larochelle lui soit accordée, que l'évaluation faite par M. Primrose soit approuvée, en ajoutant à celle des lots Nos. 1 et 3, la somme de £33 6s. 8d.; mais que dans l'acte qui sera dressé, il soit expressément fait exception et réserve, en faveur de la couronne, du privilêge d'eau sus-mentionné.

Certifié,

WM. H. LEE, Greffier, Conseil Exécutif.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR DE LA PROVINCE,

Québec, 24 novembre, 1854.

Monsieur,—En conséquence de deux adresses de la part de l'Honorable Conseil Législatif, l'une datée du 19 mai, 1853, et l'autre du 4 juin de la même année, qui m'ont été transmises, afin de faire expédier les copies des documents demandés par les dites adresses, j'ai l'honneur de faire rapport que les copies des documents qui ont été trouvés dans ce bureau, ont été ci-devant transmises à l'honorable M. le Receveur-Général, savoir :—copies de ceux marqués 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48 et 49. Les documents marqués 20, 35, 38, 39, 40 et 44 n'ont pu être trouvés dans ce bureau; celui marqué 50 n'a pas été transmis à M. le Receveur-Général, attendu qu'à la date du 4 juin, 1853, il se trouvait imprimé à la page 152 d'un pamphlet sur la tenure seigneuriale imprimé par ordre de l'Honorable Assemblée Législative. Les documents marqués 53 et 54 ne peuvent se trouver dans ce bureau, et quant à ceux marqués 51 et 52, trouvés depuis dans ce bureau, j'ai l'honneur de vous les transmettre avec les deux adresses ci-dessus datées.

J'ai l'honneur de me souscrire, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Trios. Amiot, Député Rég.

ET. PARENT, écuyer,
Assistant Sccrétaire,
Québec.

Québec, Savoir: CETTE ENDENTURE faite le vingtième jour de mars dans la cinquième année du règne de notre Souverain Seigneur George

[Enregistrée dans le dit bureau, jeudi le 28me jour de mars 1765, à six heures de l'après-midi, dans le registre anglais, lettre A, page 110.]

Trois, par la Grâge de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., et dans l'année de notre Seigneur, mil sept cent soixante-cinq, entre Son Excellence

l'Honorable James Murray, Capitaine Général et Gouverneur-en-chef, dans et sur la Province de Québec, et les territoires qui en dépendent en Amérique, et Vice-Amiral d'iceux, d'une part, et Isaac Werden, de la Cité de Québec, dans la Province susdite, Gentilhomme, de l'antre part:

C'est-à-savoir, Que le dit James Murrey, pour et en considération de la somme de Deux mille louis, argent légal de la Grande Bretagne, a lui bien et dûment paiée entre ses mains par le dit Isaac Werden, lors ou avant le scellé et la délivrance des présentes, laquelle le dit James Murray confesse et reconnait par les présentes avoir reçu, et dont il acquite et décharge du tout et de toute partie d'icelle le dit Isaac Werden, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause par les présentes, a cédé, vendu, délaissé, abandonné et transporté, et par les présentes cède, vend, délaisse, abandonne et transporte au dit Isaac Werden, actuellement en sa possession en vertu d'un marché et vente à lui fait par le dit James Murray, par endenture, en date du jour précédent celui de la date des présentes, pour l'espace d'une année, à compter du jour précédent celui de la date de la dite endenture, en vertu et sous l'autorité du statut pour convertir l'usage en possession, et à ses hoirs et ayants cause pour toujours, toute l'étendue de la seigneurie de la Rivière du Loup ou de Wolf River, sur le côté sud du fleuve St. Laurent, dans la province susdite, bornée du côté nord est d'icelle, aux terres appartenant ci-devant à Jean-Baptiste Costé ou à ses successeurs, anciens propriétaires de l'Isle Verte, sur les bords du fleuve St. Laurent, et au sud ouest d'icelle, aux terres appartenant ci-devant à la veuve Soulange, ancienne propriétaire des iles appelées "le Petit Portage" sur le dit sleuve St. Laurent, la dite seigneurie de Wolfe River faisant face au dit sleuve St. Laurent sur une étendue de sept lieues et demie, plus ou moins, sur différentes profondeurs, tel qu'il appert plus amplement par les contrats de concession ainsi que par le plan d'icelle ci-annexé, avec ensemble les iles vis à-vis d'icelle sur le dit fleuve St. Laurent, les rivières, brisans, mines, minéraux, pêcheries, le droit et la pleine liberté de pêcher, chasser et de trafiquer avec les sauvages dans l'étendue de la dite seigneurie, les bois de charpente, les arbres et le bois sur pied, avec le manoir, maison, dépendanses, et les bâtisses sus-érigées, les vergers, jardins, terrains, prairies, routes, eaux, cours d'eau, revenus et bien-fonds quelconques, rentes seigneuriales et corvées maintenant dûs ou payables, ou qui le seront par la suite, et tous autres priviléges et avantages seigneuriaux qui relèvent en aucune manière de la dite seigneurie de Wolf River, ou qui sont actuellement ou ont été ci-devant possédés, perçus et considérés comme faisant partie d'icelle ou d'aucune parties d'icelle, y compris tous le gros bétail, les chevaux, juments, troupeaux, meubles de ménage et instruments d'agriculture se trouvant sur les dites prémisses, suivant l'inventaire annexée aux présentes; et aussi toute l'étendue

du fief Madawaska, sur la rivière Madawaska, dans la dite province, situé dans la profondeur ou en arrière de la dite seigneurie de Wolfe River, ainsi que le lac Cecismiskouta qui en forme partie, avec toutes les maisons, dépendances, édifices et bâtisses qui s'y trouvent, les rivières, eaux, cours d'eau, pêcheries, le droit et la pleine liberté de pêcher, chasser et trafiquer avec les sauvages dans l'étendue d'icelui, les rentes féodales, corvées et autres droits et priviléges féodaux quelconques, suivant l'acte de concession primitive d'icelui; lesquelles dites prémisses ont été dernièrement achetées par le dit James Murray de Nicholas Dan, Donno Dansville et de Mary Ann Duperes, son épouse, et veuve de Peter Claverie, et comme tutrice de Mary Julia Claverie, sa fille, du consentement de Mary Ann Mony, veuve de Jean Baptiste Deperé, ayeule et tutrice conjointe de la dite Mary Julia Claverie, et de Jaques Perrault, son tuteur, par substitution en vertu d'un contrat en date du vingt-huitième jour de juillet, dans l'année de notre Seigneur mil sept cent soixante et trois, et dûment fait et exécuté devant notaire public, suivant les formalités prescrites et en usages ci-devant et alors parmi les habitants français de la province susdite. Aussi le droit de réversion, les rentes et profits provenant de toutes et chaque partie des dites prémisses et de leurs dépendances; et aussi tous les biens, droits, titres, intérêts, réclamations et demandes quelconques que le dit James Murray peut avoir et prétendre en loi et en équité dans et sur toutes et chacune les dites prémisses et à l'égard de toute et chaque partie d'icelles et de leurs dépendances; et aussi tous les octrois primitifs, brevets, concessions, contrats, preuves et écrits relatifs aux dites prémisses seulement, ou seulement la partie d'iceux qui, avec des copies fidèles de tous autres contrats, preuveset écrits, se rattachentaux dites prémisseset à toute partie d'icelles, ainsi qu'aux autres terres ou ténements actuellement en la possession de lui le dit James Murray, ou qu'il peut ou pourra avoir ou posséder sans aucune procédure en loi ou en équité; pour avoir et posséder la dite seigneurie de Wolf River et le dit fief de Madawaska, avec toutes les maisons, terres, héritages, droits, priviléges et profits ci-dessus, dans et par ces présentes cédés et transportés et toutes et chaque partie d'iceux et de leurs dépendances, le dit Isaac Werden, ses hoirs, et ayants cause pour son propre usage et ayantage ninsi que de ses hoirs et ayants causes pour toujours, et pour nul autre usage, fins ou objets quelconques, sauf et excepté néanmoins de prêter foi et hommage à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs et de remplir telles suites et services féodaux, et de payer de la même manière tels droits de mutation, lods et ventes et autres redevances ordinaires au Château St. Louis, dans la dite cité de Québec, qui relèvent de la dite seigneurie de Wolf River et du fief Madawaska, ou de l'un ou l'autre, suivant les conditions de la concession primitive d'iceux; et le dit James Murray pour lui même, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, promet et s'engage envers le dit Isaac Werden, ses hoirs et ayants causes, que lui le dit James Murray, suivant la forme et teneur du dit contrat en partie récité, est actuellement le véritable et légal propriétaire de la dite seigneurie de Wolfe River et du dit fief de Madawaska, ainsi que des maisons, héritages et prémisses ci-dessus mentionnés et de leurs dépendances. Et aussi que lui le dit James Murray, suivant la forme et teneur du dit contrat, avait plein pouvoir et autorité de céder, abandonner, transporter et de ratifier l'acte de vente de la dite

Seigneurie et Fief et prémisses ci-dessus cédés et abandonnés, avec leurs dépendances, au dit Isaac Werden, ses héritiers et ayants cause pour toujours, suivant le véritable sens et expression des présentes. Et aussi, que lui le dit Isaac Werden, ses héritiers et ayants cause, auront en tout temps ci-après la paisible jouissance, possession et occupation de la dite Seigneurie de Wolfe River et du dit Fief de Madawaska, avec les différents héritages, droits, priviléges et prémises susdites et leurs dépendances, sans aucun trouble, prescription, dépossession ou éviction de la part du dit James Murray, ses héritiers ou ayants cause, ou de la part d'aucune personne réclamant légalement ou qui réclamera par la suite de sa ou leur part, en son ou leur nom. Et finalement, que lui le dit James Murray, et ses héritiers et toute et chaque autre personne et personnes et son ou leurs héritiers réclamant légalement aucune succession, droit, titre ou intérêt dans ou sur les dites prémisses ainsi transférées et dont l'acte de vente a été ratifié ci-dessus, et par les présentes, ou toute partie d'icelles, fera et exécutera, ou sera faire et exécuter, de temps à autre et en tout temps ci-après, à la demande raisonnable et aux frais du dit Isaac Werden, ses héritiers et ayants cause, tous autres actes, partages et transports en loi quelconques nécessaires pour mieux assurer le transport, la cession et abandon, la garantie et ratification de la vente des dites premisses et de leurs dépendances et de toutes parties d'icelles au dit Isaac Werden, ses hoirs et ayants cause pour son propre usage et avantage, ainsi que de ses hoirs et ayants cause, que le dit Isaac Werden, ses héritiers et ayants cause ou son ou leurs conseils en loi considéreront raisonnables, aviseront ou requerront, avec les réserves et restrictions qui sont mentionnées ci-En foi de quoi, les dites parties ont à ces présentes alternativement apposé leurs seing et sceau, les jour et année mentionnés en premier lieu.

(Signé,) JA. MURRAY, (L.S.)

Inventaire des articles appartenant à la seigneurie Du Loup, que Son Excellence le Gouverneur Murray vend maintenant à Isaac Werden, avec la dite seigneurie.

3 chevaux.

2 bœufs, 4 jeunes taureaux, 7 vaches à lait, 5 génisses et 4 veaux.

9 gros moutons et quatre agneaux.

INSTRUMENTS ARATOIRES.

I pair de roues de charrette cerclées en fer.

1 charrue complête, 1 herse.

1 hache, 1 paire de chaînes pour traîneau, 1 ciseau, 1 demi boisseau.

10 sacs, 2 vans, 1 tarière.

3 bêches, 2 assortiments d'harnais complet.

2 charrettes, 1 collier de harnais, 1 vieille scie à scier de travers, 2 vieilles faulx.

2 grappins.

2 paires de courroie pour mettre les bœufs au joug, 6 vieux houes, 2 fourches de fer, 3 pics.

1 couteau à ressort.

AMEUBLEMENTS.

- 1 lit garni, 2 paillasses, 1 matelas, 1 grand et un petit pot de fer.
- 3 terrines pour le lait.
- 9 vaisseaux de bois pour le lait.
- 7 chaises rembourrées.
- 4 tabourets, 6 sceaux.
- 2 lits communs, 1 poêle à frire, 1 porte de poël, les plaques les briques et les tuyaux.
- 2 tables, 1 pelle et une paire de pincettes, 1 baratte, 1 vieille lampe.
- 1 chandelier de cuivre, 1 crachoir en fer, 1 huche.
- 6 couteaux et fourchettes.

Scellée et délivrée en notre présence.

(Signé,) John Lees, Thos. Aylwin.

Reçu le jour de la date du contrat ci-joint, du dit Isaac Werden y dénommé, la somme de deux mille louis, argent courant de la Grande-Bretagne, étant la considération en argent y mentionnée devant m'être payée.

Je dis reçu comme susdit.

(Signé,) JA. MURRAY.

Témoin, John Lees.

Québec, Sci-joint, est comparu personnellement devant moi, et a prêté serment sur les Saints Evangiles de Dieu Tout Puissant, que lui, le déposant, est l'un des témoins au contrat, et qu'il a vu l'honorable James Murray y dénommé, signer et sceller et, comme étant son acte et contrat, délivrer l'instrument par écrit ci-joint, étant un acte de transport de la seigneurie de Wolf River et du fief Madawaska y mentionnés, à Isaac Werden aussi y dénommé, et que les noms respectifs de lui, le dit déposant, et de John Lees, apposés et souscrits comme témoins à icclui, sont de l'écriture respective de lui le déposant et de John Lees.

Assermenté devant moi, ce vingt-septième jour de mars, 1765.

(Signé,) J. GOLDFRAP, Député Régistrateur.

Ce qui précède est une copie fidèle de l'original enregistré et examiné par moi.

> J. GONDFRAP, Député Régistrateur.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR PROVINCIAL,

Québec, 24 novembre, 1854.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et sidèle du record.

> Signé, Thos. Amor, Député Régistrateur Provincial.

(ETTE ENDENTURE, faite ce dix-neuvième jour de mars, Savoir: Reçue dans le bureau du régistra-

teur, à Québec, mercredi, le 27me jour de mars, 1765, à 10 heures du

Enregistré dans le dit bureau, mercredi, 27me jour de mars 1765, à six heures et demie de l'après midi, dans le registre anglais, lettre A, page 107.

Jdans la cinquième année du règne de notre Souverain Seigneur George Trois, par la grâce de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., et dans l'année de Notre Seigneur, mil sept cent soixante-et-cing.

Entre Son Excellence, l'honorable James Murray, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur la province de Québec et les territoires qui en dépendent dans l'Amérique, et Vice-Amiral d'iceux, d'une part ; et Isaac Werden, de la Cité de Québec, dans la province susdite, gentilhomme, de l'autre part :

C'est-à-savoir, que le dit James Murray, pour et en considération de la somme de cinq chelins, argent courant de la dite province, payée entre ses mains par le dit Isaac Werden, lors ou avant le scellé et la délivrance des présentes, laquelle il reconnaît avoir reçu, a cédé, vendu, et transporté, et par les présentes cède, vend et transporte au dit Isaac Werden, ses exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, toute l'étendue de la seigneurie de la Rivière du Loup ou Wolf River, située sur le côté sud du fleuve St. Laurent, dans la dite province, joignant du côté nord-est aux terres appartenantes ci-devant à Jean-Baptiste Costé ou ses successeurs, anciens propriétaires de l'Isle-Verte sur le dit fleuve St. Laurent, et du côté sud-ouest aux terres ci-devant appartenantes à la veuve Soulange, ancienne propriétaire de l'île appelée " Le Petit Portage " sur le dit fleuve St. Laurent ; la dite seigneurie de la Rivière du Loup faisant face au dit fleuve St. Laurent sur une étendue de sept lieues et demie, plus ou moins, sur différentes profondeurs, tel qu'il appert plus amplement par les contrats de concession ainsi que par le plan d'icelle ci-annexée, avec les îles vis-à-vis d'icelle sur le dit fleuve St. Laurent, les rivières, brisans, mines, mineraux, pêcheries, le droit et la pleine liberté de pêcher, chasser et de trafiquer avec les Sauvages dans toute l'étendue d'icelle, le bois de charpente, les arbres et les bois sur pied, avec le

manoir, maisons, dépendances et les bâtisses sus-érigées, les vergers, jardins, terres, prairies, routes, cours d'eau, revenus et biens-fonds quelconques, rentes seigneuriales et redevances pour corvées maintenant dues ou qui le deviendront par la suite, et tous autres priviléges et avantages seigneuriaux qui relèvent en aucune manière quelconque de la dite seigneurie de Wolf River, ou qui sont actuellement ou ont été ci-devant possédés, perçus et considérés comme faisant partie d'icelle ou d'aucune partie d'icelle ; et aussi, toute l'étendue du fief Madawaska ou de la Rivière Madawaska, dans la dite province, situé en arrière ou dans la profondeur de la dite seigneurie de Wolf River, ainsi que le lac Cecimiskauta qui en forme partie, avec toutes les maisons, dépendances, édifices et bâtisses qui s'y trouvent, rivières, eaux, cours d'eau, pêcheries, le droit et la pleine liberté de pêcher, chasser et de trafiquer avec les Sauvages dans toute l'étendue d'icelui, les rentes féodales, redevances pour corvées et autres droits et priviléges féodaux quelconques suivant l'acte de concession primitive d'icelui. le droit de reversion, les rentes et profits provenant de toute et chaque partie des dites prémisses et de leurs dépendances; et aussi, tous les biens, droits, titres, intérêts, réclamations et demandes quelconques que le dit James Murray peut avoir en loi et en équité sur toutes et chacune les dites prémisses et à l'égard de toute et chaque partie d'icelles et de leurs dépendances. Pour avoir et posséder la dite seigneurie de Wolf River et le dit fief Madawaska, avec les maisons, terres, héritages, droits, priviléges et profits ci-dessus dans et par les présentes cédés et transportés au dit Isaac Werden, ses exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, à compter du jour précédent celui de la date d'icelles, pour et et durant l'espace d'une année complète et entière alors en suivant, en par lui donnant et payant le jour de la fête de la Nativité de St. Jean-Baptiste, s'il en est légitimement requis, un grain de poivre, aux fins que le dit Isaac Werden, par et en vertu des présentes et sous l'autorité du statut pour convertir l'usage en possession, soit considéré comme étant bien et dûment en possession de toutes et chacune les dites prémisses ci-dessus cédées et transportées et de leurs dépendances et soit en conséquence autorisé à recevoir et accepter un acte de cession du droit de réversion et d'héridité d'icelles, tant pour lui-même que pour ses héritiers et ayants-cause, pour les fins mentionnées dans l'endenture devant être fait entre le dit James Murray, d'une part, et le dit Isaac Werden, de l'autre part, et datée du jour suivant celui de la date des présentes. En foi de quoi, les dites parties ont à ces présentes alternativement apposé leur seing et sceau, les jour et an ci-dessus mentionnés en premier lieu.

(Signé,)

JA. MURRAY, (L. S.)

Scellée et délivrée en notre présence.

(Signé,)

John Lees, Thos. Aylwin.

Québec, ACHEZ que Thomas Aylwin, l'un des témoins au contrat cl-Ss. joint, est comparu personnellement devant moi et a prêté serment sur les Saints Evangiles de Dieu Tout Puissant, que lui le déposant est l'un des témoins au contrat, et qu'il a vu l'honorable James Murray, y dénommé, signer et sceller et, comme étant son acte et contrat, délivrer l'instrument par écrit ci-joint, étant un bail pour une année sur lequel doit être basé l'acte de cession des terres y mentionnées en faveur d'Isaac Werden aussi y dénommé, et que les noms respectifs de lui, le dit déposant, et de John Lees, apposés et souscrits comme témoins à icelui, sont de l'écriture respective de lui le déposant et de John Lees.

Assermenté devant moi, ce vingt-septième jour de mars, 1765.

(Signé,) J. Goldfrap, D. Rég.

Ce qui précède est une copie fidèle de l'original enregistré et examiné par moi-

J. GOLDFRAP,

D. Rég.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR PROVINCIAL,

Québec, 24 novembre, 1854.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et fidèle du record.

Thos. Amor, Député Régistrateur Provincial.

CETTE ENDENTURE faite le septième jour de novembre, dans l'année du règne de notre souverain seigneur George Trois, par la grâce de Dieu, Roi Requesamedi le 21 nombre, 1767, de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, Défensamidi.

Enregistrée vendredi le 27 novembre, 1767, à 5 heures de l'après mil sept cent soixante-et-sept, entre Charlotte Aubert, midi.

autrement appelée Charlotte Dalbergatti, de la cité et province de Québec, fille et unique héritière en loi de Thérèse de la Lande Guyon, son aïeule, veuve de François Aubert, écuyer, ci-devant de la Cité de Québec, décédé; et aussi épouse du Marquis Dalbergatti Izzo Veza, actuellement résidant en France, tant en son propre droit qu'en vertu d'une procuration de son dit mari, datée le premier jour d'octobre, mil sept cent soixante, d'une part; et John Grant, écuyer, l'un des Barons de la cour d'Echiquier de Sa Majesté, dans cette partie de la Grande-Bretagne appelée Ecosse, de l'autre part:

C'est-à-savoir, que la dite Charlotte Dalbergatti, pour et en considération de la somme de cent louis, argent légal de la dite province, à elle bien et dûment payée par le dit John Grant, lors ou avant le scellé et la délivrance des présentes, laquelle la dite Charlotte Dalbergatti confesse et reconnaît par les présentes avoir reçue et dont elle acquitte et décharge du tout et de toute partie d'icelle le dit John Grant, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants cause, et chacun d'eux, a par les présentes cédé, vendu, délaissé, abandonné et transporté, et par

les présentes cède vend, délaisse abandonne et transporte au dit John Grant (en étant actuellement en possession en vertu d'un marché et vente à lui fait par la dite Charlotte Dalbergatti, par endenture datée le jour précédent celui de la date des présentes, pour l'espace d'une année à compter du jour précédent celui de la date de la dite endenture, en vertu et sous l'autorité du statut pour convertir l'usage en possession, et à ses hoirs et ayants cause pour toujours,) toute l'étendue du fief et seigneurie d'Echemin, contenant deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, situé sur le côté sud-ouest de la rivière du "Sault de la Chaudière" dans la province susdite, à partir de la partie supérieure d'une étendue de terre de trois lieues y située, concédée à monsieur de la Gorgendière ; et aussi, toutes les différentes îles, grandes et petites, se trouvant au milieu sud-ouest de la dite rivière du "Sault de la Chaudière" tel qu'il appert plus amplement, en référant au contrat de concession primitive et brevet de ratification d'icelui en faveur de la dite Thérèse de la Lande Guyon, veuve du dit François Aubert, avec la rivière, les brisans, pêcheries, le droit et la pleine liberté de pêcher, chasser et de trafiquer avec les sauvages dans toute l'étendue d'icelui, les bois de charpente, les arbres et autres bois sur pied, à l'exception de tous les bois de chêne propres à la construction des vaisseaux du Roi, avec le manoir, les maisons, dépendances et bâtisses sus-érigées, les vergers, jardins, terrains, prairies, routes, eaux, cours d'eau, revenus et héritages quelconques, rentes seigneuriales et corvées maintenant dues ou payables, ou qui le seront par la suite, et tous autres privilêges et avantages seigneuriaux qui relèvent en aucune manière de la dite seigneurie, ou qui sont actuellement ou qui ont été ci-devant possédés, perçus et considérés comme faisant partie d'icelle ou d'aucune partie d'icelle, suivant l'acte de concession primitive ou brevet de ratification d'icelle, le droit de reversion, les rentes et profits provenants de toute et chaque partie des dites prémisses et de leurs dépendances; et aussi, tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes quelconques que la dite Charlotte Dalbergatti peut avoir et prétendre en loi et en équité dans et sur toutes et chacunc les dites prémisses et à l'égard de toute et chaque partie d'icelles et de leurs dépendances; et aussi, tous les octrois primitifs, brevets, concessions, contrats, documents et écrits relatifs aux dites prémisses seulement, ou seulement la partie d'iceux qui sont actuellement sous la garde et en la possession de la dite Charlotte Dalbergatti ou qu'elle peut ou pourra encore avoir et posséder sans aucune procédure en loi ou en équité. Pour avoir et posséder le dit fief et seigneurie d'Elches, avec toutes les maisons, terres, héritages, droits priviléges et profits ci-dessus dans et par ces présentes cédés et transportés et toute et chaque partie d'icelui et de ses dépendances, le dit John Grant, ses héritiers et ayants cause, pour son propre usage et avantage ainsi que de seshoirs et ayants cause pour toujours, et pour nul autre usage, finou objet quelconque, sauf et excepté néanmoins de prêter foi et hommage à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, et de remplir telles suites et services féodaux, et de payer de la même manière tels droits de mutation, lods et ventes et autres redevances ordinaires, au Château St. Louis, dans la dite Cité de Québec, qui relèvent du dit fief et seigneurie d'Elches, suivant les conditions de la concession primitive et brevet de ratification d'icelui : et la dite Charlotte Dalbergatti pour elle-même, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, et pour chacun d'eux,

promet et s'engage envers le dit John Grant, ses héritiers et ayants-cause, et chacun d'eux, par ces présentes, comme suit, savoir; que, nonobstant tout acte, matière ou chose faite à ce contraire par elle, la dite Charlotte Dalbergatti et le dit Marquis Dalbergatti Izzo Veza, son époux, elle la dite Charlotte Dalbergatti, le jour de la date et à l'époque du scellé et de la délivrance des présentes, était saisie et en possession légale, à titre absolu et imprescriptible, du dit fief et seigneurie d'Elches, pour son usage et celui de ses héritiers, ainsi que des maisons, terrains, héritages et prémisses quelconques ci-haut mentionnés, ou que l'on a en vue de céder et transporter par les présentes, sans aucune condition, réserve restriction ou limitation quelconque, sauf, tel que ci-dessus, de pouvoir changer, annuler ou limiter icelle; et que la dite Charlotte Dalbergatti, nonobstant tout acte, matière ou chose faite à ce contraire par elle-même et son dit mari, a maintenant par elle-même plein pouvoir et autorité de vendre, céder et transporter le dit fief et seigneurie d'Elches, ainsi que toutes ses dépendances, maisons, héritages et prémisses ci-dessus mentionnés, ou que l'on a en vue de vendre, céder et transporter par les présentes avec tous leurs droits ct priviléges au dit John Grant, ses héritiers et ayants-cause; et que le dit John Grant, ses héritiers et ayants-cause auront la paisible jouissance et possession du dit fief et seigneurie d'Elches, y compris les maisons, terrains, héritages et prémisses et leurs dépendances, et toute et chaque partie d'icelui, et recevront et percevront les rentes, revenus et profits d'icelui pour son ou leur propre usage et avantage, sans aucun empêchement légal, poursuite, trouble éviction, réclamation ou prescription, soit en loi ou en équité, de la part de la dite Charlotte Dal bergatti ou du dit marquis Dalbergatti Izzo Veza, son dit époux, ou de la part de toute autre personne réclamant ou qui réclamera légalement par eux ou en leurs noms, au moyen de quelque acte, titre ou autorisation quelconque, dont ils sont librement et entièrement déchargés et acquittés, ou autrement que la dite Charlotte Dalbergatti, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs seront tenus d'indemniser le dit John Grant, ses héritiers et successeurs pour tous actes, ventes, cessions, transports et rentes viagères, rentes, arrérages de rente, douaires. titre au douaire, et tous autres troubles, charges et hypothèques quelconques permis ou souffert antérieurement par la dite Charlotte Dalbergatti et le dit Marquis Dalbergatti Veza, son épouse, ou par toute autre personne quelconque réclamant légalement en son ou leurs noms ; et que la dite Charlotte Dalbergatti et ses héritiers, ainsi que toute autre personne quelconque qui réclamera légalement aucune succession, droit, titre ou intérêt dans ou à l'égard du dit fief et seigneurie d'Elches et des maisons, terrains, héritages et premisses en dépendants, au nom et de la part de la dite Charlotte Dalbergatti et du dit Marquis Dalbergatti Izzo Veza, son époux, fera et exécutera ou fera faire et exécuter, de temps à autre, et en tous temps ci-après, à la demande et aux frais et dépens du dit John Grant, ses héritiers et ayants-cause, tous autres actes, partages et transports en loi quelconques nécessaires pour mieux assurer le transport, la cession et abandon, la validité et la ratification de la vente des dites prémisses ci-devant mentionnées ou que l'on a en vue de céder et transporter par les présentes, avec tous les droits et appartenances y relatifs, pour le propre usage et avantage du dit John Grant, ses héritiers et ayants-cause, ou selon que son ou leurs conseils en loi l'aviseront ou le requerront. En foi de quoi, les dites parties ont à ces présentes alternativement apposé leur seing et sceau, les jour et an mentionnés en premier lieu.

(Signé,) CHARLOTTE DALBERGATTI, (L. S.)

Scellée et délivrée (la troisième ligne ayant été préalablement raturée) en notre présence.

(Signé,) KENNETH McCulloch, Geo. Suckling.

Reçu le jour de la date du contrat ci-joint, la somme y mentionnée de cent louis, argent légal de la province de Québec, du dit John Grant y dénommé, étant la considération en argent y mentionnée devant m'être payée lors de l'exécution de ce contrat de vente. Je dis reçu comme susdit.

(Signé,) CHARLOTTE DALBERGATTI.

[£100.] Témoin,

KENNETH McCulloch.

Québec, ACHEZ que George Suckling, Ecuyer, l'un des témoins au Ss. Contrat ci-joint, est comparu personnellement devant moi et a prêté serment sur les Saints Evangiles de Dieu Tout Puissant, que lui, le déposant, est l'un des témoins au contrat, et qu'il a vu la dite Charlotte Dalbergatti signer, sceller, et, comme étant son acte et contrat, délivrer l'instrument par écrit ci-joint, étant un acte de transport des prémisses y mentionnées en faveur de John Grant, Ecuyer, aussi y mentionné, et que les noms respectifs de lui, le déposant, et de Kenneth McCulloch, apposés à icelui, sont de l'écriture respective de lui le déposant et de Kenneth McCulloch.

(Signé,) GEO. SUCKLING.

Assermenté devant moi ce 21me jour de novembre, 1767.

(Signé,)

J. Goldfrap, D. Régistrateur.

L'acte de transport et l'affidavit ci-dessus sont des copies fidèles de l'original enregistré et examiné par moi.

(Signé,)

J. GOLDFRAP,

D. Régistrateur.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR PROVINCIAL.

Québec, 24 novembre 1854.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et fidèle du record.

Thos. Amor, Député Régistrateur de la Province.

RAPPORT

υa

COMITÉ SPÉCIAL

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

SUR LES

ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LES MEMBRES DE LA DERNIERE ADMINISTRATION,

COMPRENANT LES

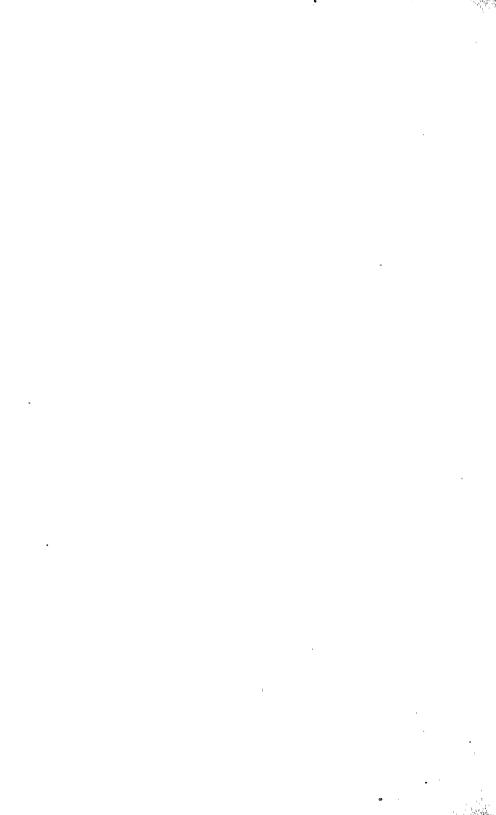
MINUTES DES TÉMOIGNAGES, APPENDICE ET CORRESPONDANCE.

Ordonne' d'etre imprime par le Conseil Legislatif, le 25 Avril, 1855.

QUÉBEC: IMPRIMÉ PAR S. DERDISHIRE ET G. DESBARATS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1855.





Jeudi, 21 Septembre, 1854.

Ordonné,—Qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé aux fins de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport aussitôt que possible.

Ordonné,—Que le comité soit composé des honorables MM. McKay, Moore, Ferrier, Turgeon et Belleau.

Mardi, 31 Octobre, 1854.

Ordonné,—Que l'honorable M. Macaulay soit ajouté au comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration.

Mercredi, 8 Novembre, 1854.

Ordonné,—Que l'honorable M. Macaulay soit dispensé de servir sur le comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration.

Vendredi, 23 Mars, 1855.

Ordonné,—Que la réponse à une adresse de cette chambre, demandant copies des requêtes, lettres, mémoires et documents qui ont été adressés à Son Excellence, au Conseil Exécutif, ou au directeur général des postes en cette province, ayant rapport au choix du site pour la construction d'un bureau

de poste dans la cité de Hamilton, avec aussi une copie de l'acte d'achat du terrain où a été bâti le bureau de poste de la dite cité, soit référée au comité spécial chargé par cette chambre de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration.

Mercredi, 25 Avril, 1855.

L'honorable M. Belleau, du comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, a présenté son rapport accompagné des minutes des témoignages et autres documents, ainsi que de la copie d'une lettre de l'honorable Francis Hincks.

Ordonné,—Que les dits rapport, témoignages et documents soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des membres.

CONTENU.

RAPPORT, PROCÉDÉS DU COMITÉ, MINUTES DES TÉMOIGNAGES, CORRESPONDANCE, APPENDICE.

RAPPORT.

CONSEIL LÉGISLATIF.

CHAMBRE DE COMITÉ, 25 AVRIL, 1855.

Le comité spécial chargé le vingt-et-unième jour de septembre dernier, de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport aussitôt que possible, a l'honneur de présenter le rapport suivant:

Votre comité, aussitôt après sa nomination, s'est empressé de s'organiser et de prendre en considération les sujets qui se rattachaient à l'ordre de renvoi de votre honorable chambre. Dans son anxiété de rendre justice, d'éclairer le public et de satisfaire aux exigences répétées de la presse, votre comité, à défaut d'accusations positives, s'est trouvé obligé de s'en tenir à des chefs d'accusations énoncés ou communiqués sous une forme quelconque, mais sachant apprécier la grave responsabilité qu'il assumait, en ne s'occupant que d'une partie des sujets de plaintes portées contre quelques-uns des membres de la dernière administration, a cru ne pouvoir mieux faire que d'aller les chercher dans les publications qu'en a faites la presse de la province. A cette source, votre comité a trouvé beaucoup d'incertitudes et, plus encore, de vagues insinuations.

Les premières recherches de votre comité se rattachent d'abord à l'achat de la ferme du domaine de la seigneurie de Lauzon, dans lequel ont participé et sont intéressés les honorables Francis Hincks et James Morris, deux des membres de la dernière administration. Cette transaction est dénommée: "The Point-Levy Job" Il parait, d'après les témoignages produits devant votre comité, que depuis nombre d'années le gouvernement de cette province possédait la terre ou le domaine de la seigneurie de Lauzon. Cette propriété était peu productive, et ces années dernières, elle n'a rapporté que le minime loyer de £15 par an, et quoique ne payant qu'une si faible rente, le locataire a néanmoins permis qu'elle tombât en ruine, tout en y commettant lui-même des déprédations.

Sur ces entrefaites, C. Frémont, écuyer, médecin, de Québec. exprima, par lettre adressée au gouvernement, son désir d'acquérir cette propriété, s'il était possible de s'entendre sur un prix raisonnable. Cette demande fut la cause première d'un rapport de F. Fortier, écuyer, agent de la propriété. à l'honorable commissaire des terres de la couronne, lequel, après avoir été approuvé, fut soumis au conseil exécutif. Le dix-neuf janvier 1853, le conseil exécutif ordonna que la dite propriété fut mise à l'enchère et vendue conjointement avec d'autres situées dans la même localité et ailleurs. Après une minutieuse investigation, votre comité s'est assuré que la plus complète publicité avait été donnée à cet ordre, et que toutes les informations possibles ont dès lors été données et continuées jusqu'au jour de la vente. Aucun doute n'existe que le public n'ait eu tous les moyens de connaître l'époque de cette vente, ainsi que le lieu, les conditions et généralement toutes les particularités qui s'y rattachaient. S'il était nécessaire de corroborer cette opinion, il suffirait à votre comité de mentionner que cette propriété, estimée et évaluée en premier lieu par le commissaire des terres de la Couronne à £600 courant, a été finalement adjugée à M. Matthie, pour le prix de £1825, courant, après avoir recu pas moins de 69 enchères de la part de diverses personnes. M. Matthie a fait cette acquisition, tant pour lui-même que pour les honorables S. Mills, du conseil législatif, et les honorables F. Hincks et James Morris, ex-conseillers exécutifs, ainsi que le fait est établi par les témoignages pris devant votre comité. En justice envers les inculpés, votre comité croit devoir mentionner spécialement que ces Messieurs auraient pu faire l'acquisition de cette propriété et qu'elle leur a été offerte à vente privée, pour une bien moindre somme, et que l'officier chargé de la régie de cette propriété offrait de recommander la chose dans un rapport qu'il ferait au conseil exécutif, mais que cette offre a été péremptoirement refusée. Considérant donc attentivement les faits et les circonstances de cette transaction, votre comité est pleinement satisfait qu'elle a été avantageuse au public et que nul soupçon de spéculation, au préjudice de l'intérêt public, ne peut exister contre les Messieurs concernés dans cet achat.

Une accusation bien grave que la presse a portée contre les acquéreurs de la ferme du domaine, et qui se trouve liée à cette vente, a occupé l'attention de votre comité, savoir; si l'un des enchérisseurs sur la ferme n'avait pas reçu la somme de £200 courant, pour cesser d'enchérir lors de la vente. Votre comité est persuadé que cette accusation est fausse. Edward Quinn, écuyer, la personne indiquée comme ayant reçu cette somme, examiné devant votre comité, déclare n'avoir pas reçu un seul denier ou offre quelconque de qui que ce soit, pour cesser d'enchérir sur la ferme du domaine en question, quoiqu'il admette avoir reçu £200 d'un Monsieur Cochran, agent, soit de M. Reekie, soit des contracteurs du chemin de fer de Québec et Richmond, pour cesser d'enchérir sur le moulin à farine avoisinant la ferme du domaine, lequel moulin avait été vendu par le gouvernement, immédiatement avant la ferme du domaine de Lauzon, aux personnes sus-nommées.

En front de cette ferme et contigu à cette propriété, se trouve un lot de grève qui a été acquis subséquemment par les acquéreurs de la ferme du domaine. Cette acquisition est matière de blâme contre MM. Hincks et Morris, ex-conseillers exécutils, vu qu'elle a été faite à vente privée. Les témoignages établissent que depuis un grand nombre d'années, le gouvernement a toujours accordé la préférence au propriétaire riverain d'acquérir les lots de grève à l'encontre de toute autre personne. Les règles suivies et l'usage reconnu depuis longtemps, obligent qu'il soit fait une évaluation du lot de grève par des personnes compétentes et de caractère. L'évaluation est cusuite soumise, accompagnée d'un plan, au conseil exécutif pour être adoptée ou rejetée suivant les circonstances. Ces règles et usages ont été suivis dans le cas de la vente du lot de grève en question, et les mêmes précautions ont été prises que dans les antres ventes

La deuxième accusation qui a attiré l'attention de votre comité est celle relative à £50,000 d'actions portées au nom de l'honorable F. Hincks, dans les livres de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc.

La narration des faits prouvés devant votre comité sur cette accusation, devra suffire pour expliquer d'une manière satisfaisante les circonstances sous lesquelles cette somme se trouve portée au nom de l'honorable F. Hincks dans les livres de cette compagnie; quelle part peut lui en être attribuée, et qu'elle responsabilité peut lui en revenir. De fait, le tout s'est accompli hors la connaissance de l'honorable F. Hincks.

Il paraît, d'après les témoignages, que vers la fin du mois d'avril 1853, les actions ou parts dans la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, étaient à une prime sur le marché anglais. Cette hausse au dessus du pair se maintenait entre une livre à deux livres sterling par chaque action. A cette époque le bureau des directeurs de la dite compagnie à Londres, était occupé à faire la distribution des actions ou le partage des parts de la compagnie. Quelques personnes influentes et de haute considération en Canada se trouvaient alors à Londres, et la connaissance qu'elles eûrent de cette hausse dans la valeur des actions de la dite compagnie, les porta à croire qu'un fort montant de ces actions devait être réservé pour être ci-après partagé et distribué en Canada, aux personnes disposées à placer des fonds dans cette entreprise. L'une d'elles, le capitaine Rhodes, M. P. P., écrivit une lettre dans laquelle il fesait valoir la nécessité d'approprier des actions de cette compagnie pour cette province. J. B. Forsyth, écuyer, marchand, de Québec, favorisa aussi ces vues par ses démarches à cet égard. La conséquence de ces démarches fut que deux jours après l'envoi de la lettre du capitaine Rhodes, savoir le 5 avril 1853, 1008 parts étaient appropriées et portées au nom de l'honorable F. Hincks, dans le fonds social de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, et un égal montant au nom d'Alexander Mackenzie Ross, écuyer, ingénieur en chef de la compagnie. transaction a eu lieu hors la connaissance de M. Hincks ou de M. Ross, et sans communication aucune avec eux. A l'époque où ces actions étaient portées à Londres, au nom de l'honorable F. Hincks, ce Monsieur était en Canada, et il ne s'est pas écoulé plus de deux à six jours entre le jour de la demande et celui auquel la distribution en a été faite et enregistrée, au nom de l'honorable F. Hincks. Ces actions furent distinctement et positivement portées aux noms de Messieurs Hincks et Ross, en fidéicommis, et pour distribution au Canada, aux personnes disposées à prendre quelqu'intérêt dans la dite compagnie. L'honorable M. Hincks n'a retiré ou ne devait retirer aucun profit ou avantage de cette distribution. Le partage ne s'est pas effectué en cette province, parceque peu de temps après, le 25 avril 1853, les actions de la compagnie du chemin de fer du Grand Trone sont descendues au dessous du pair et n'ont pas haussé depuis. Les faits établis par les témoignages démontrent positivement que M. Hincks n'a aucun intérêt quelconque dans les fonds en question.

Une autre plainte ou accusation portée contre l'honorable F. Hincks, a aussi occupé l'attention de votre comité; sa teneur est qu'ayant obtenu, comme ministre, des informations secrètes au sujet de l'amalgamation de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique avec le Grand Trone, et de la hausse de ces fonds, l'honorable F. Hincks aurait profité de ces informations pour acheter, au préjudice des vendeurs, des actions dans la dite compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique.

Les faits explicatifs prouvés devant votre comité, établissent que le 28 ou 29 avril 1853, L. H. Holton, écuyer, actuellement M. P. P., reçut de A. T. Galt, écuyer, ainsi que le président ou le secrétaire de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, résidant à Portland, le président ou le secrétaire de la même compagnie résidant à Montréal, le président de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Guelph, résidant à Toronto, M. Gzowski, à Toronto, L. H. Holton, écuyer, M. P. P., et l'honorable F. Hincks, la dépêche télégraphique suivante "Londres, 16 Avril, 1853. Amalgamation complétée. Prospectus publié. Succès complet. "Actions commandant une haute prime. A. T. Galt."

Immédiatement après la réception de cette dépêche, l'honorable F. Hincks la communiqua au dit George Brown, écuyer, M. P. P. Il ne paraît pas à votre comité que l'honorable F. Hincks ait été en possession d'un secret, ou qu'il ait profité de la circonstance pour acheter des actions, lorsqu'elles étaient en baisse, dans la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Votre comité se contentera de remarquer qu'au temps des achats faits par l'honorable F. Hincks, après la réception de la dépêche télégraphique ci-dessus, il n'appert pas qu'il ait acheté à baisse, au contraire il est prouvé qu'il a acheté au pair, et qu'il a payé même jusqu'à dix par cent de prime. Il est de même constaté, par les témoignages, que ces achats se sont effectués plusieurs semaines après la réception de la dépêche télégraphique, alors que toutes les personnes de qui il avait acheté, étaient au fait de l'amalgamation. Mais que ces achats de l'honorable M. Hincks, aient été faits à baisse, au pair ou à prime, la chose est de peu de conséquence, dans l'opinion de votre comité, si, au moment de la transaction, les parties intéressées avaient une connaissance parfaite de la valeur de leurs actions et les mêmes renseignements que M. Hincks.

Votre comité a entendu des témoins pour établir la valeur des actions avant et postérieurement à la date de la réception de la dépêche télégraphique, de même que pendant l'intervalle des six ou dix semaines suivantes, et s'est assuré que le 12 décembre, 1852, les actions dans la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique étaient à quarante pour cent en baisse. Elles ont ensuite remonté graduellement, en vue de l'amalgamation, jusqu'en avril 1853, époque à laquelle elles étaient à 10 par 100 d'escompte.

Le 30 avril 1853, hausse de $7\frac{1}{2}$ par 100 d'escompte. Le 2 mai " " de $2\frac{1}{2}$ " "

Le 3 mai " " au pair.

Du 10 au 21 mai, hausse de 3 à 5 par 100 de prime.

Le 28 mai, hausse de $12\frac{1}{2}$ " "

Le 1er juin " 22. "

Et subséquemment elles se sont soutenues à 15 par 100 de prime.

La conduite de l'honorable F. Hincks est aussi incriminée pour son opposition parlementaire au bill pour l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un canal au Sault Ste. Il lui est reproché d'avoir eu des intérêts dans la compagnie formée pour la construction d'un canal du côté Américain, et d'avoir, par ce motif sordide, fait opposition à l'acte d'incorporation demandé. Deux témoins ont été entendus devant votre comité à ce sujet, George Brown, écuyer, M. P. P. et Angus MacDonell, écuyer, de Toronto. M. Brown déclare que l'honorable F. Hincks a fait opposition à deux différentes reprises, en sa qualité de premier ministre, à l'acte d'incorporation demandé par la compagnie canadienne; que cette conduite avait causé beaucoup d'étonnement, et qu'il s'était prévalu de son influence ministérielle pour arrêter la construction de ce canal du côté Canadien. Votre comité en examinant les citations faites par M. Brown, dans son témoignage, y voit la preuve que l'honorable F. Hincks n'apparcevait aucun avantage actuel et immédiat dans la construction de cet ouvrage, qui lui semblait au contraire d'aucune utilité quelconque, vu que des capitalistes Américains avaient pris l'initiative dans une semblable entreprise, de leur propre côté du Sault, de manière que la construction d'un autre canal du côté Canadien fut considérée pour M. Hincks comme ne pouvant qu'entraîner une dépense des deniers publics sans aucun retour.

Votre comité a examiné le témoignage rendu par M. Angus Macdonell, et a trouvé qu'il n'alléguait, ni ne prouvait aucun fait particulier, mais basait son opinion, quant aux motifs intéressés et à la conduite corrompue de l'honorable F. Hincks, sur les votes en chambre de ce Monsieur, et sur son opposition à l'incorporation d'une compagnie Canadienne pour la construction de ce canal du côté du Canada.

La manière dont ces deux témoins ont donné leur opinion, a engagé votre comité à s'enquérir plus particulièrement de Passaire. L'un des honorables membres de votre comité, ayant suggéré les noms de deux des principaux associés dans la compagnic Américaine que M. Hincks était accusé d'avoir protégée et dans laquelle il était soupçonné d'avoir des intérêts, votre comité s'est mis en rapport avec ces Messieurs et a obtenu d'eux une preuve des plus satisfaisante.

L'un deux, Erastus Corning, écuyer, président actuel de la compagnie pour la construction du canal du Sault Ste. Marie, et qui a occupé cette charge depuis l'époque de sa formation, informe votre comité qu'aucune personne au Canada n'a été, en aucun temps, concernée dans les dits contrats ou dans les bénéfices en résultant, soit directement ou indirectement, que la dite compagnie a pu faire, et qu'aucune personne en Canada, aujourd'hui ou en tout autre temps, n'a jamais eu d'intérêt dans aucune action de la compagnie, soit directement ou indirectement. Et toute accusation de cette nature portée contre aucun des membres de la dernière administration en Canada, étant considérée par ce Monsieur comme parfaitement dénuée de fondement.

Ce témoignage si clair est corroboré par celui d'Erastus Fairbanks, écuyer, l'un des directeurs de la dite compagnie, qui déclare avoir examiné, de temps à autre, la liste des actionnaires, mais qu'il n'y a jamais découvert le nom d'un scul citoyen du Canada. Votre comité se permettra aussi de citer, à ce propos, le passage suivant du témoignage de W. L. Mackenzic, écuyer, M. P. P. Il dit: "A la troisième lecture "d'un bill pour accorder à des spéculateurs le contrôle du côté "Canadien de la rivière, au Sault Ste. Marie, en 1851, je "m'opposai fortement à la concession d'une ligne pour un "canal à des particuliers; M. Hincks arrêta alors le bill, et je "crois sincèrement que les rapports mis en circulation, que "des membres de l'exécutif étaient concernés d'une manière "repréhensible dans des mesures relatives au Sault Ste. Marie, "sont dénués de fondement."

Une autre accusation portée contre les honorables F. Hincks et J. Morris, et dont votre comité a pris connaissance, se rattache à l'intérêt que l'on prétendait que ces Messieurs avaient, comme copropriétaires, dans certains lots de terre situés dans la cité de Hamilton, et dont la valeur devait être augmentée par la construction, au moyen de l'influence de ces Messieurs, du nouveau bureau de poste dans le voisinage de ces lots.

G. Brown, écuyer M. P. P., a dit dans son témoignage avoir été informé que les honorables Messieurs Hincks et Morris avaient acheté, conjointement avec l'honorable S. Mills, des lots de terre dans la cité de Hamilton, que l'honorable M. Mills avait fait présenter des pétitions à l'exécutif, demandant ou suggérant l'érection d'un nouveau bureau de poste dans le lieu même où se trouvaient ces lots, et que l'insuccès de ce projet était dû à la connaissance du fait rendu notoire à Hamilton, que l'achat de cette propriété avait été fait par les honorables MM. F. Hincks, Morris et Mills. M. Brown donne les noms de ses auteurs.

Votre comité croit qu'il est de son devoir de faire connaître de suite à votre honorable Chambre que le site sur lequel se construit actuellement le nouveau bureau de poste dans la cité de Hamilton, joint l'ancien bureau de poste dans James Street, et qu'il a été choisi par l'ex-maître général des postes l'honorable James Morris, après une visite des lieux, sur les trois ou quatre lots ou sites indiqués par les citoyens de Hamilton, comme devant être le site du nouveau bureau de poste; et que, de tous les lots indiqués, il est un des plus éloignés de ceux achetés par Messieurs Hincks, Mills et Morris. Il n'appert pas non-plus par les témoignages, qu'on n'ait jamais eu l'intention de placer le nouveau bureau de poste de Hamilton dans le voisinage des lots de Messieurs Hincks, Mills et Morris, ni qu'il ait été fait aucune demande ou suggestion à cet effet à l'exécutif.

M. Brown ayant donné à votre comité les noms des personnes qui l'avaient informé des faits sur lesquels repose le présent chef d'accusation, et entre autres ceux de MM. W. F. Meudell, de Toronto, et Robert Smiley, de Hamilton, ce dernier Monsieur étant absent en Angleterre, votre comité s'est mis en rapport avec M. Meudell, dont les réponses ne corroborent point les informations données à votre comité par M. Brown.

L'accusation suivante est certes bien grave, et elle est portée contre l'honorable Hincks seul, savoir : qu'il a proposé, en sa qualité de ministre de la couronne, et a appuyé de son influence des allocations d'argent pour des améliorations sur la rivière Ottawa, dans la vue d'augmenter la valeur de sa propriété dans cette localité. Les faits liés avec cette accusation sont peu nombreux.

Le 8 juin 1853, il a été proposé dans l'assemblée législative d'approprier la somme de £50,000 à l'amélioration de la rivière Ottawa, entre les lacs Chaudière et Chats. Le 14 du même mois cette appropriation a été reconnue par la sanction royale donnée au bill le même jour. Le 15me jour d'août suivant, l'honorable F. Hincks a acquis de George Beswick, écuyer, de Québec, marchand, divers lots de terre, glissoires, maisons, etc, sur la rivière Bonne-Chère, un des tributaires de la rivière Ottawa, dans le comté de Renfrew. La distance de ces lots de la localité où doivent se faire les améliorations est de 20 milles.

Le résultat de l'enquête conduite par votre comité, démontre d'une manière évidente que la propriété en question a été acquise deux mois après que l'allocation a été accordée pour l'amélioration de la rivière Ottawa, et qu'il n'y a pas eu de négociation pour l'achat avant ou au moment de l'octroi.

La transaction des débentures de Toronto est connue jusque dans ses moindres détails, de même que tous les sujets d'accusation auxquels elle a donné naissance. Les recherches de votre comité reposent sur les témoignages pris devant la cour de chancellerie, aussi bien que sur les témoignages pris devant ce comité. L'un d'eux va à dire que M. Hincks a employé son influence parlementaire pour faire passer le bill pour consolider la dette de la cité de Toronto, en vertu duquel les débentures en question ont été émises.

Votre comité ne peut se refuser de remarquer avec quelle vitesse et rapidité, dans la pratique parlementaire, des mesures du genre de celle qui fait l'objet de l'incrimination de l'honorable F. Hincks, sont votées et passées à l'approche du jour fixé pour la sanction royale.

En cette occasion néanmoins, il ne parait pas que M. Hincks ait usé d'influence, vu que M. Boulton, un des membres pour la cité de Toronto, a conduit ce bill par toutes les phases dans

l'assemblée législative, sans éprouver d'oppositions, ainsi que plusieurs autres bills de la même nature ont été passés pendant la session en question.

Cette transaction a fait naître un autre chef d'accusation contre l'honorable F. Hincks, savoir : qu'il s'était associé avec M. Bowes pour l'achat des bons de la cité de Toronto ; qu'il les avaient achetés, au dessous du pair, de certains contracteurs de chemins de fer, et que M. Hincks s'était servi de son influence, comme ministre de cette province, pour se procurer les argents nécessaires à l'achat de ces bons.

Le fait de l'association de l'honorable M. F. Hincks avec M. Bowes, est prouvé, et il est admis qu'ils ont acheté, comme associés, de tierces personnes, des bons de la cité de Toronto, au dessous du pair, mais votre comité n'a rien trouvé dans les témoignages qui justifie l'accusation que l'honorable F. Hincks s'était servi de son influence ministérielle pour se procurer les argents nécessaires à l'achat de ces bons.

Enfin votre comité n'entre pas dans les mérites de certaines questions qui se présentent naturellement, savoir s'il est avantageux à la bonne administration des affaires de ce pays que ses ministres achètent des terres publiques mises à l'enchère, et des débentures des municipalités, aussi offertes en vente sur le marché ou autrement ; si l'intérêt public nécessite que les deux Chambres du Parlement expriment leur opinion à cet égard, et finalement s'il convient d'élever les salaires des membres du conseil exécutif à un tel taux qu'ils puissent être à l'abri de la nécessité de s'engager dans des affaires privées pour pouvoir maintenir leurs familles et soutenir leur position. de manière à les détourner de toutes espèces d'affaires ou transactions pendant le temps qu'ils sont au service de la Mais l'ordre de renvoi de votre honorable chambre ne comporte pas une semblable délégation de pouvoirs à votre comité, qui n'a reçu aucune instruction de s'occuper et de faire rapport sur ces matières; en conséquence votre comité laisse à votre honorable chambre l'initiative de l'examen de ces questions, si elle le juge convenable.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

N. F. BELLEAU,

Président.

PROCÉDÉS DU COMITÉ.

Samedi, 23 Septembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Moore,

" FERRIER,

" BELLEAU.

L'honorable M. Belleau est appelé au fauteuil.

Résolu,—Que l'achat du domaine de la seigneurie de Lauzon par les honorables MM. Hincks, James Morris et Mills, formera le premier chef de l'enquête.

Mardi, 31 Octobre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKay,

" Moore,

" FERRIER.

Résolu,—Que les questions suivantes soient soumises, par lettre, à Angus D. Macdonell, écuyer, de Toronto, savoir:

Io.—Avez-vous en aucun temps cherché à obtenir du parlement provincial la passation d'un bill pour la construction d'un canal au Sault Ste. Marie, du côté canadien? Si tel est le cas, dites pourquoi l'Assemblée Législative a rejeté ce bill.

20.—Est-il à votre connaissance qu'aucun des membres de la dernière administration ait été intéressé dans le contrat au sujet du canal du Sault Ste. Marie, du côté américain? Si tel est le cas, nommez-les, et dites si le fait est à votre connaissance personnelle, si non, à quelle source avez vous puisez cette connaissance.

Mardi, 14 Novembre, 1854.

PRESENTS:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

Résolu,—Que les honorables Francis Hincks et James Morris, ex-membres du Conseil Exécutif de cette province, ayant reconnu et déclaré publiquement, l'un devant les membres de l'assemblée législative, l'autre devant les membres du conseil législatif, qu'ils avaient été parties à l'achat du domaine de la seigneurie de Lauzon et qu'ils étaient personnellement intéressés en icelui, il est inutile que le comité poursuive l'investigation d'un fait aussi notoire, qui doit être considéré comme admis et prouvé devant ce comité.

Vendredi, 1er Décembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKay,

" FERRIER.

Résolu, Qu'il soit adressé des lettres à Robert Smiley, Isaac Buchanan, Henry McKinstrey, et J. W. Ritchie, écuyers, de Hamilton, ainsi qu'à W. F. Meudell, écuyer, de Toronto, demandant des informations sur le sujet mentionné dans la dernière réponse de M. Brown.

Lundi, 11 Décembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKay,

" FERRIER.

Résolu,—Qu'il soit adressé des lettres à Governor Fairbanks, de Vermont, et Erastus Corning, écuyer, d'Albany, demandant des informations relativement au canal du Sault Ste. Marie.

Lundi, 26 Mars, 1855.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

Le comité ayant pris en considération la lettre de M. Brown du 22 du courant, demandant copie du témoignage qu'il a rendu devant ce comité, et communication des réponses transmises par certaines personnes à ce comité, le greffier a reçu ordre d'adresser à M. Brown la lettre suivante:

A George Brown, écuyer, M.P.P., Québec.

Monsieur,—Le comité du conseil législatif chargé de s'enquérir de certaines accusations portées contre la dernière administration, s'assemblera demain, à dix heures du matin, pour recevoir toute communication nouvelle qu'il vous plaira faire au comité; et si vous désirez lire le témoignage que vous avez déjà donné devant ce comité, vous serez à même de le faire alors.

Mardi, 27 Mars, 1855.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

"FERRIER.

Le président a placé devant le comité la lettre suivante reçue par le greffier de George Brown, écuyer, M. P. P., en réponse à celle qui lui a été adressée hier par ordre du comité:

Chambre d'Assemblée,

Québec, 26 Mars, 1855.

Monsieur,—J'ai reçu vos deux missives, et je ne puis m'enpêcher d'exprimer mon étonnement en apprenant que le comité n'est pas disposé à accéder à mes deux demandes, savoir, pour une copie de mon témoignage, et pour qu'il me soit permis de prendre communication des remarques de certaines personnes auxquelles mon témoignage a été soumis.

Quant à ma première demande, je l'ai faite dans la vue de hâter une enquête de la même nature qui se poursuit actuellement devant un comité de la chambre d'assemblée, et en conséquence, personnellement, la chose m'est parfaitement indifférente. Mais quant à la dernière, les démarches que l'on a prises relativement à mon témoignage sont tellement inusitées, et supposant que toutes les parties intéressées devaient désirer poser les faits sous leur véritable point de vue, je suis très surpris que l'on ait refusé une proposition aussi raisonnable. Si le comité était autorisé à exhiber mon témoignage à des tierces parties, comment peut-on refuser de me communiquer le leur? Le comité veut-il me dénier l'occasion de corroborer mes allégués.

Vous dites que je puis me rendre demain matin devant le comité pour y lire mon témoignage, et le modifier ou y ajouter, si bon me semble. Je désire ni le lire, ni le modifier en quoi que ce soit. Je veux voir les remarques que des tierces parties ont faites sur mon témoignage à votre sollicitation. A moins que cette demande ne soit accordée, je ne désire pas rencontrer le comité, ayant heureusement à ma disposition d'autres moyens l'éviter les conséquences de l'action du comité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

GEO. BROWN.

Le président a aussi placé devant le comité un document imprimé, intitulé:

"EN COUR DE POURVOI POUR ERREUR ET APPEL.

John G. Bowes, Appelant, et La Cité de Toronto, Intimée.

SUR APPEL DE LA COUR DE CHANCELLERIE.

J. W. GWINNE, Solliciteur de l'Appelant. O. Mowat, Solliciteur de l'Intimée.

Imprimerie de Maciear, Thomas et Cie, Rue King, Toronto, 1854."

Mercredi, 25 Avril, 1855.

Le président a soumis un projet de rapport, lequel a été considéré et adopté, et sur quoi il a été—

Résolu,—Que le président présente le dit rapport à la chambre aujourd'hui, ainsi que les minutes des procédés de ce comité, et les témoignages pris et reçus par lui, la correspondance échangée entre le président et différents individus, la copie d'une lettre que M. Hincks a soumis au comité aujourd'hui, ainsi que la réponse à une adresse de cette chambre, référée à ce comité le vingt-troisième jour de mars dernier.

LISTE DES TÉMOINS.

	PAGES
Félix Fortier, écuyer	1
William Henry Lee, écuyer	17
Mr. Edward Quinn	19
Sir Cusack Patrick Roney	20
John Langton, écuyer, M. P. P	22
George Brown, écuyer, M. P. P	23
Sir Cusack Patrick Roney	25
Moses H. Perley, écuyer	26
William Rhodes, écuyer, M. P. P	27
William Lyon Mackenzie, écuyer, M. P. P	28
James Bell Forsyth, écuyer	37
George Brown, écuyer, M. P. P	38
George Desbarats, écuyer	41
George Burns Symes, écuyer	42
George Brown, écuyer, M. P. P	43
L'honorable Samuel Mills, M. C. L	47
L'honorable Charles Wilson, M. C. L	48
William Lyon Mackenzie, écuyer, M. P. P	ib.
George Brown, écuyer, M. P. P	54
Félix Fortier, écuyer	, 90
L'honorable Charles Wilson, M. C. L	57
George Desbarats, écuyer	, <i>ib</i> ,
L'honorable Samuel Mills, M. C. L	58
Luther H. Holton, écuyer, M. P. P	59
Félix Fortier, écuyer	. 01
Joseph Bouchette, écuyer	02
M. James Patton, Jr	. 00
Lon Langevin écuver	64

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

Mardi, 26 Septembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" Turgeon.

Félix Fortier, écuyer, est entendu :-

- 1. Q. Quels sont vos nom, occupation et lieu de résidence?— F. Fortier, R. Je m'appelle Félix Fortier, je suis avocat, Clerc de la Couronne en Chancellerie, et je suis aussi employé dans le bureau des Terres de la Couronne comme Surintendant Général du Domaine de Sa Majesté, des biens des jésuites et de la seigneurie de Lauzon, dont je suis aussi l'agent pour la perception des rentes, le tout sous le contrôle du chef du département; je réside à Québec.
- 2. Q. En votre qualité d'employé du bureau des Terres de la Couronne, avez-vous, et dites en quel temps, procédé à la vente du domaine de la seigneurie de Lauzon ?—R. J'ai vaqué et j'ai procédé à la vente du domaine de la seigneurie de Lauzon dans la Chambre de lecture de la Bourse, dans la basse-ville de Québec, le 17 Mai, 1853. En cette occasion l'honorable Louis Panet m'assistait comme Notaire.
- 3. Q. En vertu de quelle autorité avez-vous vendu cette propriété? Si ça été en vertu d'un ordre en Conseil, produisez le. R. Je l'ai vendu en vertu de deux ordres en Conseil en date, l'un du 19 janvier, et l'autre du 29 avril, 1853, dont voici des copies.

Le témoin a alors produit les documents suivants :

F. Fortier, cuyer. (Copie.)

Extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif sur les demandes pour Terres, en date du 14 janvier, 1853, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 19 du même mois.

Sur la lettre de Charles Frémont, écuyer, M. D., en date du 4 décembre, 1852, exprimant son désir de faire l'acquisition de la ferme du domaine dans la seigneurie de Lauzon, dans le cas où on l'offrirait en vente—

Le commissaire des Terres de la Couronne fait rapport que la dite ferme contient 218 arpents, et a été louée à l'enchère, il y a trois ans, pour la faible rente annuelle de £15, vu l'état de délapidation dans lequel elle se trouvait; que le locataire actuel dont le bail expire le 1er mai prochain, au lieu d'y faire des améliorations, l'a détérioré, en en enlevantune quantité considérable de bois. Que la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond a pris possession d'une lisière de la meilleure partie de cette terre, et comme le chemin traversera les prairies, on s'attend que la valeur de la propriété en sera diminuée de beaucoup, mais que malgré ces désavantages, si cette terre était divisée en deux ou trois lots, elle rapporterait probablement £600 et peut-être davantage; il suggère en conséquence que son département soit autorisé à vendre cette terre à l'encan.

Le commissaire représente en outre, que vu la grande diminution du revenu du moulin de Saint Henri, dont les réparations se sont élevées en 1845-6 à la somme de £2,000, et qui ne se loue actuellement que £55 par année, et dont le bail expire le 1er mai prochain, avec la probabilité d'un revenu encore moins considérable, s'il est de nouveau donné à bail, il serait désirable pour ces raisons et autres énumérées dans son rapport, que le moulin fut aussi vendu à l'encan.

Le comité partage l'opinion du commissaire des terres de la couronne, et recommande que ses suggestions soient approuvées et adoptées.

(Signé,)

Certifié,

WM. H. LEE, A. G. C. E.

A l'Honorable

Commissaire des Terres de la Couronne, etc. etc. etc.

Ce document est un de ceux que j'ai produits lors de mon Felix Fortice, examen devant le comité spécial du Conseil Législatif ce jour, écuyer, et il est la vraie copie d'un document en ma possession à moi remis et certifié par le greffier du Conseil Exécutif.

FÉLIX FORTIER.

Quebec, 26 Septembre, 1854.

(Copie.)

Extrair d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif sur les demandes pour terres, en date du 28 Avril, 1853, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général, le 29 Avril, 1853.

Le comité ayant eu sous considération le sujet de la vente annoncée pour le 3 mai prochain, d'une propriété dans la seigneurie de Lauzon, et la nécessité qu'il y a de fixer les termes de paiement, etc., en conformité desquels la dite vente aura lieu, il recommande humblement que les acquéreurs soienttenus de payer un tiers du prix d'achatautemps de la vente, et la balance en cinq paiements annuels, avec intérêt, et le dit intérêt sur le principal non payé, payable en même temps que le versement annuel, et que la grève en front destinée à former partie de l'emplacement du moulin à farine, soit bornée à l'est par la ligne jaune tracée sur le plan ci-joint de M. F. P. Rubidge, à une distance de 26½ pieds de l'extrémité est du quai du moulin.

Le comité recommande de plus que la vente soit fixée à mardi le 17 mai prochain, au lieu du 3, ainsi que le comporte l'annonce actuelle.

Certifié,

(Signé,) WM. H. LEE, A. G. C. E.

A l'Honorable

Commissaire des Terres de la Couronne, etc. etc. etc.

F. Fortier, 6cuyer.

Ce document est un de ceux que j'ai produits lors de mon examen devant le comité spécial du Conseil Législatif, ce jour, et il est la vraie copie d'un document en ma possession à moi remis et certifié par le Greffier du Conseil Exécutif.

FÉLIX FORTIER.

QUEBEC, 26 Septembre, 1854.

4. Q. A la demande ou réquisition de qui le Conseil Exécutif a-t-il ordonné cette vente?—Si cette demande a été faite par écrit, produisez-en une copie.—R. La vente a été ordonnée sur la réquisition écrite de Charles Frémont, écr., m. p., dont je produis la copie en ce moment.

Le témoin a alors produit le document suivant :-

(Copie)

QUEBEC, 4 décembre, 1852.

Monsieur,—Ayant appris d'une source particulière, que le gouvernement avait l'intention de vendre la ferme du domaine de Lauzon, je vous prie de m'informer si c'est le cas, et quel est le prix demandé, vu que j'ai l'intention de l'acheter, si ce prix n'excède pas l'évaluation que j'en ai faite. Je prends la liberté de vous informer qu'ayant accidentellement visité ce lieu, il n'y a pas longtemps, j'ai remarqué que cette propriété s'en allait à l'abandon par le manque de clôtures et surtout par la destruction des arbres dont on fesait du bois de chauffage.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

(Signé,) C. FRÉMONT.

L'honorable Dr. Rolph, Commissaire des Terres de la Couronne.

etc. etc. etc.

Vraie copie de l'original, de record dans le bureau des Terres de la Couronne.

FELIX FORTIER.

Pour le Commissaire des Terres de la Couronne.

Ce document est un de ceux que j'ai produits lors de mon F. Fortier examen devant le comité spécial du Conseil Législatif, ce jour. écuyer.

FELIX FORTIER.

Quebec, 26 septembre, 1854.

5. Q. Avant la vente de la dite propriété, avez-vous fait un rapport à l'exécutif sur les avantages ou désavantages de telle vente? Si vous l'avez fait, produisez-en une copie.—R. J'ai fait ce rapport, et j'en produis maintenant une copie.

Le témoin a alors produit le document suivant :

(Copie.)

RAPPORT No. 12.—SEIGNEURIE DE LAUZON,

Sur la lettre du Dr. Frémont du 4 décembre, 1852.

Le Dr. Frémont demande si le gouvernement à l'intention de vendre la ferme du domaine à la Pointe-Lévy.

Cette ferme est de 218 arpents en superficie, et a été louée à l'enchère, il y a trois ans, pour la modique somme de £15, vu l'état de délapidation dans laquelle elle se trouvait. Le locataire actuel dont le bail expire le 1er mai prochain, au lieu d'y faire des améliorations, l'a au contraire détériorée, en coupant, ou en permettant qu'on y coupât une quantité considérable de bois de chauffage, l'hiver dernier.

Le Chemin de fer de Québec et Richmond a pris possession d'une lisière de la meilleure partie de cette terre pour son chemin, et l'on craint que cette occupation n'ait l'effet de diminuer la valeur de la propriété, vu que le chemin traverse les prairies; néanmoins, l'on croit que si la terre était vendue, elle rapporterait £600, et peut-être plus, si elle était divisée en deux ou trois lots.

Le soussigné appelle en même temps l'attention du gouvernement sur le moulin banal de St. Henri, dont les réparations se sont élevées en 1845-6 à près de £2,000, et dont il n'a été retiré aucun loyer pendant les trois années expirées le 1er

Félix Fortier, mai, 1850; depuis cette époque, il s'est loué pour £55 par année. Le bail expire le 1er mai prochain.

A raison de la diminution des revenus de ce moulin, causée par la construction d'autres moulins dans la seigneurie, que plusieurs individus ont bâti dans les environs, sans aucune autorité de la part du gouvernement, on a lieu de croire que les revenus diminueront encore davantage; et en outre, un moulin, en conséquence des sommes considérables qu'il faut dépenser en réparations, est la propriété la moins rémunérative que puisse posséder le gouvernement, tandis qu'entre les mains des particuliers, elle peut être exploitée avec avantage.

Le tout considéré, il paraîtrait qu'il serait plus avantageux de vendre le moulin et la ferme du domaine, en offrant ces deux propriétés à l'encan.

En conséquence le soussigné suggère que ce département soit autorisé à soumettre le dit moulin et la ferme à la compétition publique.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé,) FELIX FORTIER.

Bureau des Terres de la Couronne, Québec, 13 janvier, 1853.

Vraie copie,

FELIX FORTIER.

Ce document est un de ceux que j'ai produits lors de mon examen devant le comité spécial du Conseil Législatif, ce jour.

FELIX FORTIER.

Québec, 26 septembre, 1854.

6. Q.—Quel avis public avez-vous donné de la dite vente, pendant quel temps, et dans quels journaux?—R. Je produis trois numéros du Canada Gazette, contenant des annonces de la dite vente, savoir les Nos. 7, 17 et 18, du Vol. 12, datés respectivement les 19 février, 30 avril et 7 mai, 1853. La pre-

mière de ces annonces, savoir celle insérée dans le Canada F. Fortier. Guzette du 19 février, contenait un ordre pour son insertion écuyer. dans le Quebec Gazette, le Canadien, le Montreal Pilot et La Minerve, une fois par semaine, jusqu'au 4 avril, 1853. La vente n'a pas eu lieu le 5 avril, ainsi que mentionné dans la dite annonce, car l'on a jugé plus convenable, à raison du mauvais état des chemins, d'attendre jusqu'à l'ouverture de la navigation, afin que les personnes de Montréal qui désireraient y assister, pussent le faire. En conséquence la vente a été fixée pour le 3 mai, et l'annonce a été changée à cet effet à compter du 12 mars, ainsi qu'il appert par le Canada Gazette de cette date. Avant de changer cette date, l'ordre au bas de l'annonce pour son insertion dans d'autres Journaux, a aussi été changé de manière à inclure l'Ere-Nouvelle, des Trois-Rivières. On a aussi fait afficher dans les rues de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, des avis imprimés de la vente en contemplation, peu de temps avant le dix-sept mai, date à laquelle la vente avait été remise, ainsi qu'il appert par l'annonce contenue dans le Canada Gazette du 7 mai, que j'ai produit.

Les trois Nos. du Canada Gazette contenaient chacun les annonces suivantes, savoir:—

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

(Texte.)

Québec, 17 février, 1853.

ON fait savoir que le MARDI le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à onze heures de l'avant-midi, les propriétés suivantes seront offertes en vente à la Chambre de Lecture de la Bourse, en la basse-ville de Québec, et adjugées au plus haut enchérisseur, savoir:—

- 1. La ferme du domaine, à la Pointe-Lévy, contenant deux cent dix-huit arpents de terre, faisant face au fleuve St. Laurent. La partie d'en bas est couverte de gros arbres, et le paysage est magnifique. Cette propriété pourrait être divisée en lots de parc ou en emplacements.
- 2. Le grand moulin à farine situé au sud du Saint-Laurent, et presque joignant la ferme ci-dessus, ayant quatre paires de meules, avec une maison d'habitation, un grand hangar et d'autres bâtiments commodes y attachés, et la grève au-devant.

F. Fortier, écuyer.

Ce moulin, par sa situation sur le fleuve et par le peu de distance où il se trouve du *terminus* du chemin de fer de Richmond, mérite l'attention des marchands de grains et des capitalistes.

3. Un moulin à farine à Saint Henri, seigneurie de Lauzon, situé du côté nord-est de la rivière Etchemin, et ayant quatre paires de meules, avec ses dépendances, tel que maintenant possédé par les locataires actuels, Charles Robertson et al.; la chûte d'eau est une des meilleures de la province, et le moulin a été rebâti en 1846, à plus de £2000 de frais.

L'acquéreur pourra garder le prix d'adjudication à constitut, en donnant des sûretés satisfaisantes.

Un dépôt de £25 sera exigé de l'acquéreur de chaque propriété au temps de l'adjudication, pour couvrir les frais de vente, d'annonces, de plans, etc., en cas de non-accomplissement des conditions.

Pour les autres particularités qui seront énoncées lors de la vente, s'adresser au soussigné, au bureau des terres de la couronne, Château Saint Louis, Québec.

FÉLIX FORTIER.

(Le Quebec Gazette, le Canadien, le Montreal Pilot et La Minerve, sont priés d'insérer cette annonce une fois par semaine, jusqu'au 4 avril, 1853.

Bureau des Terres de la Couronne,

Quéвес, 28 avril, 1853.

La vente des deux moulins et de la ferme dans la seigneurie de Lauzon, est remise jusqu'à nouvel ordre.

Le lot de grève, ainsi que le bail des pêcheries au Marsouin et au Loup-Marin, seront vendus le jour annoncé.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 4 mai, 1853.

(Texte.)

ON fait savoir que mardi, le dix-septième jour de mai courant, à onze heures de l'avant-midi, les propriétés sui-

vantes seront offe tes en vente à la Chambre de Lecture de la F. Fortier, Bourse, en la basse-ville de Québec, et adjugées au plus haut écuyer. enchérisseur, savoir:—

- 1. La ferme du domaine à la Pointe-Lévy, contenant audessus de deux cent douze arpents de terre, faisant face au fleuve Saint Laurent.—Prix limité £600.
- 2. Le grand moulin à farine situé au sud du Saint-Laurent, et joignant la ferrie ci-dessus, ayant quatre paires de meules, avec une maison d'habitation, un grand hangar, et d'autres bâtiments comme des y attachés, et la grève au devant. Ce moulin, par sa si uation sur le fleuve et par le peu de distance où il se trouve du terminus du chemin de fer de Richmond, mérite l'attention des marchands de grains et des capitalistes.—Prix limité £2000.
- 3. Un moulin a farine à Saint Henri, seigneurie de Lauzon, situé du côté nord-est de la rivière Etchemin, et ayant quatre paires de meules, avec ses dépendances, tel que maintenant possédé par les lecataires actuels, Charles Robertson et al.; la chûte d'eau est une des meilleures de la province, et le moulin a été rebâti en 1846, à plus de £2000 de frais.—Prix limité £600.

L'acquéreur aura à payer comptant un tiers du prix, et la balance en cinq payements égaux, avec intérêt.

Un dépôt de £25 sera exigé de l'acquéreur de chaque propriété au temps de l'adjudication, en sus du prix d'achat, pour couvrir les frais de vente, d'annonces, de plans, patentes, actes, etc.

Pour les autres particularités qui seront énoncées lors de la vente, s'adresser au soussigné, au bureau des terres de la couronne, Château Saint Louis, Québec, où on pourra voir les plans.

FÉLIX FORTIER.

As Le Quebec Gazette et le Canadien, le Montreal Pilot, la Minerve et l'Ere-Nouvelle des Trois-Rivières, inséreront cette annonce deux fois par semaine, jusqu'au jour de la vente.

F. Fortier, écuyer.

7. Q. Pouvez-vous fournir au comité une copie des conditions de la vente et des enchères qui y ont eu lieu? Si vous le pouvez, produisez ces copies.—R. Je produis une vraie copie des conditions publiées lors de la vente, ainsi qu'une liste des enchères.

Le témoin a alors produit le document suivant, savoir :--

- CONDITIONS de la VENTE de la ferme du domaine de Lauzon à la Pointe-Lévy, annoncée pour être vendue à l'encan, ce dix-septième jour de mai, mil huit cent cinquantetrois, à la Chambre de Lecture de la Bourse, en la basse-ville de Québec, savoir:—
- 1. La ferme sera vendue, telle qu'elle se comporte actuellement, en franc-aleu roturier; elle contient deux cent douze arpents, plus ou moins, bornée en front par la ligne de haute marée, d'un côté au nord-est par la terre du moulin, et de l'autre côté au sud-ouest par P. Cantin, la rivière Etchemin, John Thompson, et Ed. Royer, tel que le démontre le plan tracé par P. Lambert, écuyer, et en date du 15 mars, 1849, par les lettres P. C. D. E. F. G. H. J. K. L. M. N. P., le lopin P. C. B. A. O. P., tel qu'arpenté par M. Lambert, en 1849, ayant été détaché de la ferme et réuni au moulin comme dépendance.
- 2. Il est entendu que la vente qui doit avoir lieu ne donnera pas à l'acquéreur le droit de pêche ni de chasse sur la grève formant la devanture de la dite terre, mais simplement un droit de préférence, si le gouvernement se décide à vendre la dite grève.
- 3. Un tiers du prix d'achat sera payé comptant, et la balance sera payée en cinq versements annuels et du même montant, avec intérêt, chaque année, sur la balance qui restera due sur le prix d'achat. L'acquéreur paiera comptant, en sus du prix d'adjudication, au temps de la vente, la somme de vingt-cinq livres, courant, (£25) pour rencontrer les frais de vente etc., etc., etc., et s'il ne paie pas cette somme lors de l'adjudication, il perdra les droits que lui donnait son enchère, et le département pourra vendre la dite propriété à toute autre personne, suivant qu'il le jugera à propos.
- 4. L'acquéreur sera tenu, dans les trois jours qui suivront la vente, de payer un tiers du prix de vente, et de compléter tous les documents qui seront nécessaires pour terminer et clore la

vente de la dite propriété, et faute de payer la dite somme et F. Fortier, de signer les contrats requis dans le temps prescrit, il perdra écuyer. tous les droits qui lui étaient acquis par son enchère et l'adjudication, ainsi que la dite somme de vingt-cinq livres, courant, (£25,) qui se trouvera confisquée; son enchère sera considérée comme non-avenue, et le département des terres de la couronne pourra disposer de la dite propriété, en la manière qui sera jugée à propos et en faveur de qui que ce soit.

5. L'acquéreur sera aussi substitué aux lieu et place de la couronne, quant aux réclamations qu'elle peut avoir pour indemnité contre la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond, ou contre toute autre partie quelconque, pour le terrain qui aura été pris sur la dite ferme par la dite comgagnie du chemin de fer, ou pour tout autre dommage qu'elle pourra occasionner à la dite ferme, soit par la prise de possession du dit terrain ou autrement, sans néanmoins aucune garantie quelconque.

WM. MATTHIE.

Témoins,

FÉLIX FORTIER, Phi. HUOT, J. RICHARD.

Québec, 17 mai, 1853.

Enchères sur les conditions des autres parts.

Mise à prix	£600	M. Tibbitts	£870
Archd. Campbell	610	Archd. Campbell	880
Phi. Légaré	660	M. Matthie	900
M. Matthie	670	Archd. Campbell	910
Phi. Légaré	700	M. Tibbitts	920
Archd. Campbell	750	Archd. Campbell	950
Phi. Légaré	755	D. Bogue	960
M. Matthie	760	M. Matthie	970
Phi. Légaré	780	M. Tibbitts	980
Jas. Tibbitts	800	M. Matthie	990
M. Matthie	810	Henry Atkinson	1000
Phi. Légaré	850	M. Matthie	1010
Archd. Campbell	860	M. Tibbitts	1020
			2000

F.	Fortier,
é c∶	uyer.

M. Matthie £1030	Ed. Quinn£1560
M. Tibbitts 1040	M. Matthie 1570
Ed. Quinn 1100	Ed. Quinn 1575
M. Matthie 1150	M. Matthie 1600
Ed. Quinn 1200	M. Tibbitts 1610
M. Matthie 1250	M. Matthie 1620
Ed. Quinn 1260	M. Matthie 1650
M. Matthie 1270	M. Tibbitts 1660
Ed. Quinn 1300	M. Matthie 1670
M. Matthie 1310	M. Tibbitts 1680
Ed. Quinn 1325	M. Motz 1690
	M. Matthie 1700
M. Matthie 1400	M. Tibbitts 1725
Ed. Quinn 1410	M. Matthie 1750
M. Matthie 1420	Jas. Motz 1760
Ed. Quinn 1425	M. Matthie 1770
M. Matthie 1430	M. Tibbitts 1780
Ed. Quinn 1440	M. Matthie 1800
M. Matthie 1450	Ed. Quinn 1810
Ed. Quinn 1500	M. Matthie 1825
M. Matthie 1550	and analysis of the second
A.A. A.A.C.III.C	

Adjugée à William Matthie, pour la somme de dix-huit cent vingt-cinq louis, courant, aux conditions sus-mentionnées.

J'accepte,

WM. MATTHIE.

. A. T.

Témoins

FÉLIX FORTIER,

Phi. Huot, J. Richard.

Québec, 17 mai, 1853.

Ce document est un de ceux que j'ai produits lors de mon examen comme témoin devant un comité spécial du conseil législatif, ce jour.

FÉLIX FORTIER.

Québec, 26 septembre, 1854.

8. Q. Quoique la propriété ait été adjugée à M. Matthie, savez-vous si les honorables MM. Francis Hincks et James Morris, avaient quelque intérêt en icelle?—R. Au temps de

la vente j'ignorais si ces deux messieurs avaient quelque inté-F. Fortier, rêt dans la vente, ce n'a été que longtemps après que j'ai écuyer. entendu une rumeur à cet effet.

9. Q. Savez-vous que le commissaire des terres de la couronne a effectué un contrat de vente en faveur de M. Matthie?

—R. Le commissaire des terres de la couronne a effectué un contrat de vente en faveur de M. Matthie et de l'honorable Samuel Mills, que le premier a déclaré être son associé dans l'acquisition; et le même jour, les acquéreurs ont hypothéqué la propriété en faveur du commissaire pour la balance du prix restant due. Je produis une copie du dit hypothèque.

Le témoin a alors produit le document suivant, savoir :--

A UJOURD'HUI, étant le vingt-deuxième jour de juin, de l'année mil huit cinquante-trois, par-devant nous, les notaires soussignés, résidents en la cité de Québec, sont comparus l'honorable John Rolph, commissaire des terres de la couronne pour la province du Canada, agissant comme tel en cette occasion, d'une part;

Et l'honorable Samuel Mills, de Hamilton, Canada-Ouest, et William Matthie, de la ville de Brockville, écuyer, marchand, de l'autre part.

Lesquelles parties, en présence de nous dits notaires, sont convenues de ce qui suit :--Attendu qu'en vertu d'un acte de vente passé ce jour devant nous dits notaires, le dit honorable John Rolph, agissant comme susdit, a cédé, vendu et transporté au dit honorable Samuel Mills, et au dit William Matthie, pour la somme de dix-huit cent vingt-cinq louis, courant, "La "ferme du domaine de la seigneurie de Lauzon, en la paroisse " de Notre-Dame-de-la-Victoire, étant d'une conformation irré-" gulière, et contenant environ deux cent douze arpents, plus "ou moins, en superficie, bornée en front au nord par la ligne "de haute marée du fleuve St. Laurent, en arrière au sud par "Mad. veuve et les héritiers P. Cantin, d'un côté au nord-est " par Joseph et Etienne Huart, et le lopin détaché de la dite "ferme et réuni au moulin de la Pointe-Lévy, et au sud-ouest "par la veuve et les héritiers P Cantin, John Thompson, "Louis Royer, et la rivière Etchemin, avec les bâtisses dessus "construites, circonstances et dépendances, telle que la dite "ferme est représentée sur le plan que P. Lambert a fait F. Fortier, écnyer. "d'icelle (annexé au dit acte de vente ci-dessus mentionné,)
"en date du quinzième jour de mars, mil huit cent quarante"neuf, par les lettres P. C. D. E. F. G. H. I. K. L. M. N. P.
"(le lopin marqué P. Y. C. B. Y. A. O. P. formant ci-devant
"partie de la dite ferme, et arpenté en premier lieu par M.
"Lambert, en mil huit cent quarante-neuf, ayant été détaché
"de la dite ferme et réuni au moulin comme dépendance) y
"compris un droit de chemin ou passage sur le lot du moulin,
"de trente-six pieds de large, tel que désigné par les lettres
"Y. Y. sur le dit plan, et pour servir de communication entre
"la dite ferme et le grand chemin."

Et attendu que tout le prix d'achat, se montant à la somme de dix-huit cent vingt-cinq louis, courant, est mentionné dans le dit acte de vente comme ayant été payé comptant, tandis que la somme de six cent huit louis six chelins et quatre pence, courant, seulement, a été payée lors de la passation du contrat, et qu'une somme de douze cent seize louis, treize chelins et quatre pence, courant, est encore due sur le dit prix d'achat.

En conséquence ces présentes, comme nous, dits notaires, attestons que le dit honorable Samuel Mills et William Matthie, sont endettés envers le dit honorable John Rolph, agissant comme susdit et acceptant, en la somme de douze cent seize louis, treize chelins et quatre pence, courant, étant la balance du dit prix d'achat que le dit honorable Samuel Mills et William Matthie, s'engagent et s'obligent par les présentes, conjointement et solidairement, l'un pour l'autre, l'un d'eux seul pour le tout, sous les renonciations ordinaires de droit, de payer bien et dûment au dit honorable John Rolph, agissant comme susdit, ou à son successeur ou successeurs en charge, en cinq versements annuels et égaux, de la somme de deux cent quarante-trois louis, six chelins et huit pence, courant, chaque, dont le premier versement deviendra dû et sera payable le dix-septième jour de mai, mil huit cent cinquante-quatre, et les dits versements se continueront de la sorte, d'année en année, jusqu'au parfait paiement de la dite somme de douze cent seize louis, treize chelins et quatre pence, courant, avec l'intérêt légal sur icelle, à compter du dix-septième jour de mai dernier, et payable chaque année au dit dix-septième jour de mai, en même temps que le versement sur la balance qui sera alors due sur le montant de la présente obligation.

Pour sûreté du paiement de la dite somme de douze cent F. Fortier, seize louis, treize chelins et quatre pence, courant, et de l'intérêt sur icelle, payable comme susdit, l'honorable Samuel Mills et William Matthie, ont affecté et hypothéqué, comme ils le font par les présentes, le lot de terre ci-dessus décrit, sur lequel le dit honorable John Rolph, agissant comme susdit, se réserve pour Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, le droit et priviléges de bailleur de fonds. Car ainsi, etc., fait et passé en la dite cité de Québec, en l'étude de Louis Panet, l'un des notaires soussignés, les jour et an ci-dessus mentionnés, sous le numéro douze mille cinq cent soixante-et-neuf, les dites parties ayant signé les présentes, lecture faite conformément à la loi.

(Signé,) JOHN ROLPH,
SAMUEL MILLS, WM. MATTHIE,
PHI. HUOT, N. P. LS. PANET, Not.

Vraie copie de l'original de record en mon étude.

(Signé,) LS. PANET, Not.

Le document ci-dessus est une vraie copie de celui qui est en ma possession.

FÉLIX FORTIER.

Ce document est un de ceux auxquels il est référé dans mon témoignage devant un comité spécial du Conseil Législatif, ce jour.

FÉLIX FORTIER.

Quebec, 26 septembre, 1854.

10. Q. Existe-t-il des règles générales pour vous guider dans les ventes que vous faites de la part du Gouvernement? S'il en existe, les avez-vous suivies pour la vente en question?—R. Dans ma section du département des terres de la couronne,

F. Fortier, écuyer. il est d'usage de présenter un rapport au Gouvernement Exécutif, sur la convenance de vendre ou de ne pas vendre des propriétés, dont des particuliers désirent faire l'acquisition, et de présenter les faits de manière que le Gouvervement puisse en venir à une détermination correcte sur la demande. Sur quoi, il émane un ordre en Conseil, refusant ou autorisant la vente. Ce mode a été suivi pour la vente en question.

11. Q. Les honorables MM. Francis Hincks et James Morris se sont-ils en aucune manière, mêlés de s'arrangements ou conditions de la vente?—R. Pas à ma connaissance, mais je sais que les conditions de la vente publiées en premier lieu, ont été plus tard changées par le Conseil Exécutif. Le changement consistait à exiger le paiement comptant d'un tiers du prix d'achat, au lieu de laisser toute la somme hypothéquée sur la propriété.

Vendredi, 29 septembre, 1854.

PRÉSENTS:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER,

" Turgeon.

William Henry Lee, écuyer est entendu :---

- 12. Q. Quels sont vos nom, occupation, et lieu de résidence?

 —R. Je m'appelle William Henry Lee, je suis greffier du Conseil Exécutif, et je réside en la Cité de Québec.
- 13. Q. Pouvez-vous produire une copie des conditions de la vente de la ferme du domaine de la seigneurie de Lauzon, adoptées par le Conseil Exécutif, du mois de mars au mois de juin, 1853?—R. Si ces conditions se trouve it de record parmi les minutes du Conseil Exécutif, je puis les produire; mais je ne puis me rappeler si elles s'y trouvent ou non.
- 14. Q. Voulez-vous mettre devant ce comité toute résolution ou résolutions adoptées par le Conseil Exécutif, au sujet des conditions de la vente de la dite terme du domaine, ainsi que les noms des conseillers présents lors de leur adoption?—R. Oui.

Samedi, 30 septembre, 1854.

W. H. Lee, écuyer.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

William Henry Lee, écuyer, est entendu de nouveau:-

15. Q. Produisez-vous et soumettez-vous maintenant à ce comité des copies certifiées de toutes les minutes du Conseil, relatives à la vente de la ferme du domaine de Lauzon, en 1853?—R. Oui, ce sont deux ordres en conseil, en date, l'un du 19 janvier, et l'autre du 29 avril, 1853.

Le témoin a alors produit les documents suivants, savoir :--

(Copic.)

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine, K. T., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneuren-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

[14 Janvier, 1853.]

Rapport d'un comité du conseil exécutif, touchant des points soumis à sa considération par ordre de Son Excellence.

Présents:

L'Honorable M. Cameron, au Fauteuil.

" M. TACHÉ,

" M. Morris,

" M. ROLPH,

" M. RICHARDS, et

" М. Снавот.

Sur la lettre de Charles Frémont, écuyer, m. n., en date du 4 décembre 1852, exprimant son désir de faire l'acquisition de la ferme du domaine dans la seigneurie de Lauzon, dans le cas où elle serait mise en vente—

V. H Lee,

Le commissaire des terres de la couronne fait rapport que la dite ferme contient deux cent dix-huit arpents, et a été louée à l'enchère, il y a trois ans, pour la faible rente annuelle de £15, vu l'état de délabrement dans lequel elle se trouvait; que le locataire actuel, dont le bail expire le 1er mai prochain, au lieu d'y faire des améliorations, l'a détériorée en enlevant une quantité considérable de bois; que la compagnie du chemin de fer de Richmond a pris possession d'une lisière de la meilleure partie de cette terre, et comme le chemin traversera les prairies, on s'attend que la valeur de la propriété en sera diminuée de beaucoup, mais que malgré ces désavantages, si cette ferme était divisée en deux ou trois lots, elle rapporterait probablement £600, et peut-être davantage; il suggère en conséquence que son département soit autorisé à vendre cette ferme, à l'encan.

Le commissaire représente en outre, que vu la grande diminution du revenu du moulin de Saint-Henri, dont les réparations se sont élevées en 1845-6 à la somme de deux mille louis, et qui ne se loue actuellement que £55 par année, et dont le bail expire le 1er mai prochain, avec la probabilité d'un revenu encore moins considérable, s'il est encore donné à bail, il serait désirable, pour ces raisons et autres énumérées dans son rapport, que le moulin fut aussi vendu à l'encan.

Le comité partage l'opinion du commissaire des terres de la couronne, et recommande que ses suggestions soient approuvées et adoptées.

Approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 19 janvier, 1853.

(Certifié,) WM. H. LEE, G. C. E.

(Copie,)

A Son Excellence le Très-Honorable James, Comte d'Elgin et Kincardine K. T., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelle, etc., etc., etc.

[28 Avril, 1853.]

Rapport d'un comité du conseil exécutif, touchant des points soumis à sa considération par ordre de Son Excellence.

Présents:

W. H. Lee, écuyer.

L'Honorable M. Cameron, au Fauteuil.

M. HINCKS,

" M. TACHÉ,

" M. Morris,

44 M. Rolph, et

" M. Richards.

Le comité ayant eu sous sa considération le sujet de la vente annoncée pour le 3 mai prochain, d'une propriété dans la seigneurie de Lauzon, et la nécessité qu'il y a de fixer les termes de payment, etc., en conformité desquels la dite vente aura lieu, il recommande humblement que les acquéreurs soient tenus de payer un tiers du prix d'achat au temps de la vente, et la balance en cinq paiements annuels égaux, avec intérêt, et l'intérêt sur le principal non payé, sera payé en même temps que le versement annuel, et que la grève en front, destinée à former partie de l'emplacement du moulin à farine dans les environs de la ferme du domoine à la Pointe-Lévy, soit bornée à l'est par la ligne jaune tracée sur le plan ci-joint de M. F. P. Rubidge, à une distance de 26½ pieds de l'extrémité est du quai du moulin.

Le comité recommande de plus que la vente soit fixée à mardi, le 17 mai prochain, au lieu du 3, ainsi que le comporte l'annonce actuelle.

Approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Géneral en Conseil, le 29 avril, 1853.

(Certifié,) WM. H. LEE, G. C. E.

M. Edward Quinn est entendu:-

M. E. Quinn.

- 16. Q. Quel est voire nom, occupation et lieu de résidence?

 —R. Je m'appelle Edward Quinn, je suis marchand de bois, et je demeure en la paroisse Ste. Foye, près la cité de Québec.
- 17. Q. Il a été dit dans les journaux publies que vous avez reçu une somme de deux cents louis pour ne pas enchérir sur la ferme du Domaine de la seigneurie de Lauzon, lors de la vente d'icelle à l'encan. Rapportez tout ce que vous savez sur ce sujet.—R. J'ai reçu deux cents louis de M. Cochran,

f. E. Qainn. l'Agent pour les Terres, pour m'abstenir d'enchérir lors de la vente du moulin à farine adjoignant la dite ferme du domaine, qui a été vendu à l'encan le même jour et au même lieu, mais avant que la ferme ait été vendue. Je compris alors que M. Cochran agissait en cette circonstance, comme l'agent de M. Reekie ou des contracteurs du chemin de fer de Québec et Richmond. Je n'ai rien reçu pour m'abstenir d'enchérir pour la ferme.

Vendredi, 13 Octobre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

Sir Cusack P. Sir Cusack Patrick Roney est entendu:—

- 18. Q. Quels sont vos nom, occupation et lieu de résidence?

 —R. Je m'appelle Cusack Patrick Roney, je suis le directeurgérant de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du
 Canada, et je réside à Montréal.
- 19. Q. Le comité est informé, comme étant de notoriété publique, que des actions dans la compagnie du chemin de fer du Grand Trone, au montant de £50,000 sont inscrites, ou paraissent inscrites sur les livres de la compagnie, au nom de l'honorable Francis Hincks. Pouvez-vous dire au comité sous quelles circonstances, ou comment il se fait que ces actions paraissent inscrites au nom du dit honorable Francis Hincks; à qui ces actions étaient destinées, et pour l'intérêt, avantage ou profit de qui avaient-elles été souscrites?—R. Non pas £50,000 d'actions, mais £25,000 d'actions, comportant le droit à £25,000 de débentures, sont inscrites sur les premiers livres de la compagnie, au nom de l'honorable Francis Hincks. Avant de continuer à donner mon témoignage, je dois informer votre honorable comité que, quoiqu'occupant une charge dans la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, à l'époque de l'affaire en question, néanmoins j'étais absent; mais en conséquence des paragraphes que l'on m'a fait remarquer dans les journaux du Canada, j'ai pris soin de me mettre au fait des détails de l'affaire, et j'ai obtenu mes informations sur ce sujet, en

partie dans les livres de la compagnie et en partie des amples Sir Cusack I explications verbales que j'ai eues avec M. George Carr Glyn, Roney. M. P., un des agents de la province à Londres, et avec M. William Chapman, secrétaire des directeurs de Londres de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc.

Le partage de la série A. des actions de la compagnie a été fait à la fin d'avril, 1853, par le bureau des directeurs de Londres ; l'honorable John Ross, le président de la compagnie était alors à Londres, mais il n'était pas présent à l'assemblée à laquelle la distribution des parts a eu lieu. A cette époque ces actions se vendaient, au Stock Exchange de Londres, à une prime de un à deux louis sterling par action. Ces actions étaient alors très recherchées. Des personnes en relation avec le Canada représentèrent en termes énergiques au bureau de Londres, qu'une portion de ces actions devait être accordée à des personnes du Canada, le bureau reconnut la convenance de la chose, et octrova à cet effet deux mille actions, équivalant à £50,000 de Stock, représenté par £50,000 de débentures. Comme il était nécessaire que ces débentures fussent portées au nom de quelqu'un, on se servit du nom de l'honorable Francis Hincks pour mille actions, et de celui de M. Alexander Mackenzie Ross pour les autres mille louis, formant ensemble les £50,000, auxquels la question de votre honorable comité se rattache. Cette transaction s'est faite sans que M. Hincks ou M. Ross en aient eu connaissance, la chose ne leur ayant pas été communiquée; ces deux messieurs étaient au Canada à cette époque, et à compter du moment que la demande a été faite, de réserver ces actions pour des citoyens du Canada, jusqu'au temps que l'octroi a eu lieu et que l'enregistrement en a été fait dans les livres de la compagnie, il ne s'est pas écoulé plus de trois ou quatre jours, et certainement pas plus d'une semaine.

Ces actions ont été enregistrées, clairement et distinctement au nom de ces deux Messieurs, en fidéicommis pour être distribućes au Canada, et il a été aussi distinctement compris que ces deux MM. n'auraient droit d'en retirer aucun bénéfice ou avantage, en aucune manière quelconque.

Aussitôt après la distribution des actions, elles sont tombées à un escompte. Il m'est inutile de dire que personne au Canada ne pensa en demander; on ne songeait plus à cette affaire. lorsque les paragraphes dont j'ai fait mention au commenceRoney.

Sir Cusack P. ment de mon témoignage parurent dans les journaux publics. Si M. Hincks ou M. Ross s'étaient adressés à moi pour l'émission de certificats d'actions de ce Stock pour leur profit, intérêt ou avantage personnels, j'aurais refusé de le faire sous ma scule responsabilité, et je ne les aurais érais que sur un ordre régulier du bureau des directeurs de la compagnie. Comme il a été rapporté dans les journaux, que du Stock payé en plein avait été donné ou accordé à M. Hincks, je me permettrai de dire que pas un seul certificat d'action n'a été émis en faveur de qui que ce soit, avant que la personne n'ait payé le dépôt requis sur l'action ou les actions qui lui étaient accordées; il n'a pas été émis non-plus un certificat d'actions payées en plein à aucun individu, à moins qu'il n'ait payé en plein toutes les demandes et versements exigés sur les actions pour lesquels son nom est enregistré dans les livres de la compagnie. désire particulièrement que le comité comprenne clairement, que nous n'avons rien de ce que l'on pourrait appeler actions privilégiées ou actions payées en plein pour le bénéfice ou avantage de qui que ce soit; conséquemment ni l'honorable M. Hincks, ni M. A. M. Ross n'ont recu d'intérêt ou de dividende sur les actions ou le stock portés à leurs noms sur les livres de la compagnie. L'intérêt a été payé pour trois semestres depuis la distribution des actions de la compagnie.

Samedi, 21 Octobre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

McKAY,

MOORE,

FERRIER.

John Langton, John Langton, Ecuyer, M. P. P. est entendu:écuyer-

> 20. Q.—Ce comité étant occupé à faire une enquête sur les accusations portées contre les membres de la dernière administration, désire savoir s'il est à votre connaissance que quelques-uns d'entre eux aient été engagés dans des spéculations qui, dans votre opinion, pourraient former le sujet d'une accu-Si vous connaissez quelque chose, dites-le au comité et informez-le comment ces faits sont venus à votre connaissance? R.—Aucun de ces faits ne sont à ma connaissance personnelle,

mais j'ai basé mes opinions sur des faits connus et à la portée John Langton, de tout le monde. Les témoignages pris dans la cause de la cité de Toronto contre Bowes, dans la cour de chancellerie, et les admissions que M. Hincks a faites dans ses discours en parlement, et les lettres signées par lui au sujet de l'acquisition faite à la Pointe-Lévy, suffisent selon moi pour établir que ces deux transactions étaient répréhensibles.

21. Q.—Est-il à votre connaissance que quelques autres des ex-ministres aient été concernés dans l'achat fait à la Pointe-Lévy? R.—J'ai toujours compris que l'honorable James Morris était concerné dans cet achat.

George Brown, écuyer, M. P. P., est entendu:

G. Brown, écuyer.

- 22. Q.—Le comité étant occupé à faire une enquête sur les accusations portées contre les membres de la dernière administration, désire savoir s'il est à votre connaissance que quelques uns d'entre eux aient été engagés dans des spéculations qui, dans votre opinion, pourraient former le sujet d'une accusation. Si vous connaissez quelque chose, dites-le au comité et informez-le comment ces faits sont venus à votre connaissance? R.—Je me flatte que le comité ne m'a pas envoyé quérir en qualité d'accusateur, mais comme témoin : je suis disposé à répondre à toute question que le comité jugera à propos de me faire à l'égard de n'importe quelle accusation.
- 23. Q.—Ce comité étant occupé à faire une enquête sur les accusations portées contre les membres de la dernière administration, désire savoir s'il est à votre connaissance que quelques uns d'entre eux aient été engagés dans des spéculations. Si vous connaissez quelque chose, dites-le au comité, et informez-le comment ces faits sont venus à votre connaissance? R.—Si le comité désire s'enquérir spécialement de quelque spéculation ou allégué de cette nature contre aucun des membres de la dernière administration, aussitôt que l'on m'aura informé du caractère de cette accusation, je communiquerai toutes les informations en mon pouvoir, mais je refuse de porter aucune accusation devant ce comité.
- 24. Q. Connaissez-vous quelque chose relativement à l'achat du domaine à la Pointe-Lévy, dont on puisse faire un reproche à aucun des membres de la dernière administration. Si vous

G. Brown, écuyer.

- connaissez quelque chose, veuillez le communiquer au comité, et dites ce que vous connaissez des circonstances de l'affaire? R.—Mes renseignements au sujet de la vente de la propriété de la Pointe-Lévy, par ordre du gouvernement, et l'achat qui en a été fait par certains membres du gouvernement m'ont été communiqués dans des conversations particulières par des personnes qui connaissaient les faits, et me viennent des explications de M. Hincks dans la chambre d'assemblée. Les faits relatifs à cette transaction ne sont pas à ma connaissance personnelle.
- 25. Q.—Voulez-vous faire part au comité de tout ce qui est venu à votre connaissance personnelle, au sujet des transactions dans lesquelles quelques-uns des membres de la dernière administration se sont trouvés intéressés, à l'égard des £50,000 souscrits dans les fonds de la compagnie du chemin de fer du Grand Trone? R.—Les informations que je possède relativement au stock (au montant de £50,000) inscrit dans les livres de la compagnie du chemin de fer du Grand Trone, au nom de M. Hincks, me sont venues d'abord des détails que j'ai trouvés dans les journaux publics, et ensuite des conversations que j'ai eues avec des personnes qui connaissaient les faits, aussi bien que des explications qui avaient été données dans la Chambre d'Assemblée. Personnellement, j'ignore absolument de quelle manière ce stock a été transporté à M. Hincks.
- 26. Q.—Voulez-vous mentionner les faits qui sont à votre connaissance personnelle, relativement à l'achat des cent mille louis de débentures de Toronto, dans lequel M. Hincks s'est trouvé concerné? R.—Je n'ai rien entendu relativement à aucune transaction de cette nature.
- 27. Q.—Voulez-vous mentionner les faits qui sont à votre connaissance personnelle, relatifs à l'achat, ou échange des cent mille louis de débentures de Toronto, dans lequel M. Hincks s'est trouvé concerné? R.—J'ai trouvé les faits relatifs à l'achat de £50,000 de débentures de la cité de Toronto, par Messrs. Bowes et Hincks, dans les témoignages obtenus devant la cour de chancellerie, dans l'action intentée par le maire et la corporation de Toronto contre M. Bowes, et dans laquelle le jugement vient d'être rendu, obligeant M. Bowes de rembourser à la ville sa part des profits dans cette spéculation, laquelle se montait à plus de £4,000, et alléguant pour raison que cette transaction était une violation de la bonne foi de la part d'un fidéicommissaire public. Je ne sais pas personnellement de quelle manière l'inspecteur-général a négocié le crédit qu'il a obtenu des banquiers de la province en Angleterre, et au moyen

duquel cet achat a été effectué. J'ignore de quelle manière M. G. Brown, Bowes s'y est pris pour persuader à la corporation de s'adresser à la législature pour un bill aux fins de consolider £100,000 de la dette de la cité; mais je connais les faits relatifs au bill, lorsqu'il a été soumis à la considération de la chambre d'assemblée. Je suis prêt à faire une exposition de ces faits si le comité le désire.

Mercredi, 25 octobre, 1851.

PRÉSENTS:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKAY,

" Moore.

Sir Cusack Patrick Roney, est entendu de nouveau :-

Sir Cusack P Roney.

28. Q. Pouvez-vous produire et remettre au comité un extrait certifié des entrées faites dans le livre de souscription de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, relativement au montant du stock souscrit par, ou accordé à l'honorable Francis Hincks?—R. Je le puis, et je produis maintenant un extrait de la copie du régistre des distributions des actions A, de la compagnie.

Le témoin a alors remis le document suivant, savoir :---

Extrait de la copie du Registre des distributions des actions A, de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, transmis avec une lettre de la part de M. Chapman, secrétaire de la compagnie à Londres, datée le 16 septembre, 1853.

Nom.	Résidence. No. des actions accordées	Montant des bons accordés.		l ae	Montant.	Date du	
			Compa- gnie.	Gouverne- ment.	l'octroi.	Įmy c.	paicment.
L'honorable Francis Hincks,						Programme Spring	-
M. P. P	_	1008	12600	12600	25 avril, 1853.	£10080	3 mai, 1853.

Extrait fidèle,

C. P. RONEY,

Québec, 24 octobre, 1854.

Directeur-Gérant.

Jeudi, 26 octobre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKay,

" FERRIER,

" Moore.

M. H. Perley, écuyer. Moses II. Perley, écuyer, est entendu:-

- 29. Q. Quels sont vos nom, occupation et lieu de résidence ?—R. Je m'appelle Moses H. Perley, je suis avocat et surintendant d'émigration. Je demeure à St. Jean, Nouveau-Brunswick.
- 30. Q. Avez-vous en quelques relations avec le Gouverne-ment de la province du Nouveau-Brunswick? Dites quand, pendant combien de temps, et en quelle qualité?—R. Je suis depuis onze ans surintendant d'émigration pour la province du Nouveau-Brunswick, et pendant les années 1851 et 1852, j'ai agi comme député local pour la vente des terres de la couronne dans le comté de St. Jean.
- 31. Q. Durant ce temps, avez-vous eu oceasion de connaître la pratique en usage dans la dite province, relativement à l'achat de terres du gouvernement par les fonctionnaires publics dans la dite province? Si vous connaissez quelques particularités sur ce sujet, communiquez-les.—R. Il a été à ma connaissance, depuis que je suis surintendant d'émigration, que des Conseillers Exécutifs ont acheté à des ventes publiques des propriétés du gouvernement, vendues tantôt en vertu des règlements ordinaires pour la vente des terres incultes et des limites de bois, tantôt dans des cas particuliers, en vertu d'un ordre en conseil, fixant les prix de mise au-dessus du taux minimum.
- 32. Q. A-t-il été fait des remontrances au gouvernement du Nouveau-Brunswick contre ce système d'acquisitions dont vous venez de parler?—R. Je ne me rappelle pas qu'il ait été fait des représentations au gouvernement du Nouveau-Brunswick contre les Conscillers Exécutifs qui ont acheté des terres publiques dans les cas ci-dessus.

Samedi, 28 octobre, 1854.

Présents

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

William Rhodes, écuyer, M. P. P., est entendu:

W. Rhodes, 6cuyer.

- 33. Q. Etiez-vous en Angleterre durant l'hiver de 1852-3? Pendant que vous y êtes demeuré, avez-vous pris quelques démarches, et lesquelles, relativement au nombre d'actions dans la compagnie du chemin de fer du Grand Trone, qui devaient être réservées pour les personnes en Canada, qui désireraient devenir actionnaires. R.-J'étais en Angleterre au temps mentionné. Je n'ai pris aucune part dans la distribution des actions de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, ni assisté à aucune des assemblées du bureau des directeurs de la dite compagnie à Londres, ma qualité de directeur du bureau canadien n'étant pas considérée par le bureau anglais, comme me donnant une voix dans ses affaires. époque, ces actions étaient très recherchées, et l'on s'attendait que lors de leur distribution, elles seraient à une légère prime. En conséquence, j'écrivis à M. Jackson, lui disant que je croyais qu'il était important de réserver un nombre de ces actions pour être distribuées au public en Canada. J'ai fait cette démarche parce que j'ai cru que l'on fesait une injustice aux canadiens, en les obligeant de payer une prime aux agents de change de Londres, pour des actions dans leur propre chemin de fer. M. Jackson m'informa dans le temps que ma lettre avait été soumise à ses associés qui l'avaient transmise aux directeurs de la compagnie à Londres. J'ai aussi appris plus tard qu'un nombre d'actions avaient été souscrites sous le nom de M. Hincks, pour être distribuées par lui, en sa qualité de premier ministre du Canada, aux personnes de ce pays qui désireraient en avoir.
- 34. Q.—Avez-vous correspondu avec M. Hincks sur ce sujet, soit avant soit après cette affaire? R.—Non.
- 35. Q.—Avez-vous raison de croire que c'est en conséquence de votre lettre mentionnée ci-dessus, que les directeurs de Londres réservèrent pour des souscripteurs qui s'offriraient en Canada, les actions souscrites sous le nom de M. Hincks?

W. Rhodes, écuyer.

R.—Oui. Je suis persuadé que si je n'avais écrit une lettre très urgente à M. Jackson, aucunes actions n'auraient été réservées, et le nom de M. Hincks ne se scrait pas trouvé mêlé à cette affaire.

Mardi, 31 octobre, 1854

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKay,

" Moore,

" FERRIER.

W. L. Mackenzie, ccuyer. William Lyon Mackenzie, écuyer, M.P.P., est entendu:-

36. Q.—Ce comité étant occupé à faire une enquête sur les accusations portées contre les membres de la dernière administration, désire savoir s'il est à votre connaissance que quelques-uns d'entre eux aient été engagés dans des spéculations. Si vous en connaissez quelque chose, dites-le au comité, et informez-le comment ces faits sont parvenus à votre connaissance? R.-En 1850, la cité de Toronto est convenue d'offrir en forme de don à la compagnic du Northern Railway, £25000 en bons de la cité. En 1851, elle est convenue de plus, de prêter son crédit à la dite compagnie pour £35000, au moyen de débentures, remboursables par la compagnie dans vingt ans, avec intérêt. Le 28 juin, 1852, le conseil de ville a passé un statut irrégulier, et je crois, illégal, tendant à autoriser l'émission de £60,000 en bons pour les fins ci-dessus; peu de temps auparavant, Messrs. Story et Cie., contracteurs, avaient consenti à vendre ces débentures illégales à M. Bowes, alors Maire de Toronto, en sa qualité privée, à £80 chaque, la valeur nominale étant de £100; les directeurs du chemin de fer avaient d'abord consenti à faire le transport de ces bons aux dits contracteurs. Subséquemment, le conseil de ville annula le prêt aussi bien que le don (£60,000,) et Toronto devint actionnaire dans la compagnie du chemin de fer pour £50,000, et paya aux contracteurs, par l'entremise des directeurs, en débentures illégales, environ £38,000 ou plus, avant la passation du statut du 7 octobre, 1852; et plus tard, le Pour les £50,000 de bons, M. Bowes, par le reste des bons. moyen de la banque du Haut Canada, paya aux contracteurs

£40,000, et le maire et la corporation de Toronto présentèrent W. L. Macune pétition à l'assemblée en septembre 1852, par l'entremise kenzie, écuyer. de M. Boulton, je crois, demandant l'autorisation d'émettre £100,000, en nouvelles débentures, afin de consolider la dette de la cité. Le maire Bowes et le Recorder Duggan vinrent à Québec; je les rencontrai dans le corridor qui conduisait à la garde-robes de l'assemblée; ils, ou plutôt M. Bowes, me pressa de donner mon appui à un bill que M. Boulton venait d'introduire sur la pétition de la cité; il me dit que les débentures de la cité étaient bien au-dessous du pair; qu'en Angleterre on donnerait une prime pour l'emprunt projeté; que la cité gagnerait la différence, et que la mesure, à laquelle il espérait que ie donnerais mon appui, était proposée pour l'avantage commun de mes concitovens. M. Hincks et M. Morrison pressèrent aussi la chambre de passer le bill, et dirent que c'était une mesure juste et équitable; ils étaient très pressés de le passer; et ajoutant foi à leur parole, je fis tout en mon pouvoir pour hâter sa passation. A mon retour chez moi, M. David Paterson me demanda de signer une pétition au Conseil de ville pour demander une enquête au sujet de ces transactions, mais je refusai de signer; en l'assurant que M. Hincks avait rendu à la cité un service réel et désintéressé. De bonne heure en 1853, le conseil de ville, sur la pétition d'environ six cents citoyens, s'efforça de faire une investigation, mais les témoins refusèrent de répondre. M. Ridout, le caissier de la banque du Haut Canada, refusa de dire ce qui avait été fait dans l'affaire, et donna en somme un témoignage très imparfait. A mon arrivée en cette ville pour vaquer à mes devoirs en parlement, au mois de mars, 1853, je reçus un grand nombre de lettres de Toronto, me pressant de tacher d'obtenir une enquête, les hommes les plus opposés en politique, pressèrent la question pour la nomination d'un comité, et l'on citait confidentiellement des faits qui depuis ont été prouvés, et l'on m'assura, que M. Hincks et M. Bowes s'étaient partagés environ £10,000 des deniers ou fonds, de la cité, qu'ils avaient réalisés d'une manière répréhensible, au moyen du bill que j'avais été induit à soutenir; il fut aussi démontré que le conseil de ville n'avait pas réussi à obtenir les témoignages qu'il désirait, et que le maire Bowes, sur la demande qu'on lui avait faite officiellement, s'il avait réalisé quelques profits au moyen des débentures du chemin de fer, ou du bill passé le 7 octobre, 1852, avait déclaré qu'il avait assisté les contracteurs à négocier leur papier, mais n'avait reçu aucune rémunération présente ou en perspective pour ses services. Je

W. L. Mackenzie, Scuyer.

m'adressai alors à M. Hincks, l'informant de ce qui m'avait eté communiqué, et lui disant qu'il y avait lieu à une investiga-Il refusa de consentir à une enquête devant l'Assemblée. de même que ses amis politiques auxquels je m'adressai plus En conséquence, le 18 avril, 1853, je plaçai l'avis suivant sur les minutes :- "M. Mackenzie, Mercredi, 27 avril-" Proposcra qu'un comité spécial de cinq membres soit nomme "immédiatement, pour s'enquérir des circonstances sous les-" quelles la cité de Toronto a émis, de temps, en temps, "£50,000 de débentures en paiement de stock dans le North-" ern Railway,-par qui les lettres de change ont é é tirées sur "Londres, quand la banque du Haut-Canada a donné à MM. "Storev et Cie., un crédit en partie sur les dites débentures, " les procédures commencées en vertu du statut de 1852, pour " consolider une partie de la dette de la cité, et l'offre de la " banque du Haut Canada d'acheter cent mille louis de dében-" tures de la cité au pair, tel qu'acceptée,—les circonstances "sous lesquelles la banque a été autorisée par les parties en "Angleterre à prendre £100,000 de stock de la cité au pair. " et si aucun membre du gouvernement a pris part à ces trans-" actions,-si la cité a perdu £10,000, ou quelle autre somme. " dans ces négociations, et si oui, quelles sont les parties qui " ont réalisé des profits, et pour quel service ; aussi, pour s'en-" quérir de la conduite du maire et des officiers de finance de "Toronto, dans la négociation de ces débentures, quels " services la banque a rendus, quelles charges elle a faites et " contre qui, relativement aux dites débentures et à la vente et " achat d'icelles,-le taux auquel les débentures de la cité de "Toronto ont été vendues, dans le cours des deux dernières " années,-le montant des dettes de la cité, et le taux d'intérêt " qu'elle paie sur des emprunts faits à differentes époques ; et " que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et " papiers, et que permission lui soit donnée de faire rapport de "temps à autre." Peu de temps après, j'amenai l'affaire devant la chambre d'une manière non-officielle, et plus tard, je plaçai la motion suivante entre les mains de l'Orateur "M. Mackenzie, secondé par M. Hartman, propose, Qu'il soit " nommé un comité de cinq membres, chargé de s'enquérir de " suite des circonstances sous lesquelles la cité de Toronto a "émis £50,000 de débentures à différentes reprises, en pare-" ment de stock dans le Northern Railway, par qui les lettres "de change furent tirées sur Londres, lorsque la banque du "Haut Canada a ouvert un crédit à MM. Storey et Cie; en " partie sur les dites débentures, les procédés qui ont eu lieu

" sous l'autorité du statut de 1852, pour consolider une partie W. L. Mac-" de la dette de la cité, et l'offre de la banque du Haut Canada kenzie, écuyer. "d'acheter £100,000 des débentures de la cité au pair, telle " qu'acceptée,-les circonstances sous lesquelles la banque était " autorisée par des personnes en Angleterre à prendre pour " £100,000 du stock de la cité au pair, et si aucun des membres " du gouvernement a pris part dans ces transactions,-si la cité "a perdu £10,000, ou quelqu'autre somme par ces négocia-"tions, et si oui, quelles sont les personnes qui ont réalisé des " profits, et pour quels services ; et aussi, pour s'enquérir de la " conduite du maire et des officiers de finance de Toronto dans " la négociation de ces débentures,-quels services la banque a "rendus, quelles charges elle a faites, et contre qui, relative-" ment aux dites débentures, ainsi qu'à la vente et à l'acquisition " d'icelles, le taux auquel les débentures de la cité de Toronto " se sont vendues depuis deux ans,-le montant de la dette " de la cité, et le taux de l'intérêt qu'elle a payé sur les em-"prunts qu'elle a faits à différentes époques; et que le dit "comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers. " et que permission lui soit donnée de faire rapport de temps à "autre." Il s'éleva des débats, et M. Hartman voyant que les membres pour la cité, MM. Sherwood et Ridout, s'opposaient décidément à ce qu'il y eut une enquête devant la Chambre, et que les membres du gouvernement s'y opposaient aussi, il désira retirer son nom comme secondeur de la motion, je n'y objectai pas, sachant qu'elle serait rejetée. M. le caissier Ridout était alors à Québec, et son témoignage aurait assisté à débrouiller les choses. On sut ensuite que MM. Bowes et Hincks, ce dernier étant alors membre du Conseil Exécutif, premier officier du gouvernement, et à la tête du département des finances, avaient acheté en société les bons de la cité de Toronto, à un escompte de vingt pour cent ; M. Hincks savait très-bien alors, 10. Que M. Bowes était maire de Toronto, et son agent et fidéicommissaire; 20. Que M. Bowes avait déclaré aux autorités qu'il n'avait aucun intérêt privé dans les dits bons : 30. Que M. Bowes administrait alors les affaires de la cité, en sa qualité de maire, pour son avantage personnel, comme spéculateur, au détriment des intérêts de la cité; 40. Que lorsque M.Bowes donna son appui et sa voix en faveur d'une mesure dans le conseil de ville pour que Toronto acheta dix mille actions du stock du Northern Railway, et émit des débentures pour cet objet, il était personnellement intéressé dans le résultat de la dite mesure, et il attendait de son vote un profit privé, si M. Hincks lui procurait les fonds nécessaires ; 50. Qu'il (M.

W. I. Mackenzie, &cuyer. Hincks) devait partager clandestinement les profits ainsi obtenus; 60. Que lorsque M. Bowes arguait et votait en ce sens dans le conseil, M. Hincks et lui savaient que, sur ces £50,000 de débentures, que, par ce vote du conseil et l'influence de la mairie, il espérait s'approprier à £80 pour £100 le tout vaudrait £96 pour £100 au comptant sur le marché; et qu'eux réaliseraient la différence, à peu près £9,000, au détriment des citoyens; et 70. Que les autres membres du conseil de ville avaient voté, ignorant le fait, attendu que ni lui, ni le maire ne les avaient informés de ce qui pouvait être fait en Angleterre. Je place devant le comité comme preuve une des lettres que j'ai reçues. Elle est de M. David Paterson, marchand, de Toronto, très-zélé pour la cause publique, qui a poursuivi l'affaire en chancellerie, et a depuis obtenu un verdict en restitution de deniers contre M. Bowes.

Le témoin a alors produit et placé devant le comité la lettre suivante :--

TORONTO, 29 avril, 1853.

W. L. MACKENZIE, écuyer, M. P. P.

Cher Monsieur,—Par suite d'un délai dont je ne puis me rendre compte, je n'ai reçu que depuis une journée ou deux, votre lettre au sujet de la disgracieuse transaction des £10,000. L'affaire est maintenant en chancellerie, mais comme l'on aura recours à toutes sortes de détours pour nous empêcher d'arriver à la connaissance des faits, il est de la dernière importance que vous fassiez tous vos efforts pour les mettre au jour au moyen d'un comité de la chambre; et si vous y parvenez, rien ne saurait contribuer davantage à vous élever dans l'opinion des citoyens de Toronto. Les témoins suivants devraient être entendus dans cette affaire, savoir:—Francis Hincks, Thos. G. Ridout, John G. Bowes, James Hall, James Cotton, et son ancien commis, Wm. Brummell. Dans l'espoir que tous vos efforts seront employés à découvrir le coupable.

J'ai l'honneur d'être, respectueusement, D. PATERSON.

M. Hincks justifie sa conduite dans cette affaire, comme suit: Lorsqu'il a donné son témoignage devant la cour de chancellerie, on lui a demandé: Q. "Si M. Bowes, comme

" maire, vous avait proposé d'acheter, vendre et négocier les W. L. Mac-"débentures en question, que M. Bowes et vous-même avez kenzie, écuyer. " achetés des contracteurs pour l'avantage de la cité, moven-" nant une commission qui vous aurait donné un profit égal à " celui que vous avez réalisé, auriez-vous consenti à agir pour "la cité?" · Voici sa réponse: R. "Jamais je n'aurais eu "l'idée, dans aucun cas, d'agir comme simple agent et de " réclamer des profits provenant légitimement d'une spécula-"tion qui entraînerait une grande responsabilité et beaucoup "d'anxiété. En conséquence, si j'eusse agi comme agent, je " n'aurais pas occupé la position que j'ai eue. Il est très pro-" bable, je crois, que si l'on m'eut demandé de tâcher de négo-"cier un emprunt pour la cité de Toronto, et offert une com-" mission au taux ordinaire, j'aurais accepté l'offre dans le "temps, si j'eusse pu le faire sans incompatibilité avec mes " devoirs officiels. J'ai toujours considéré que j'ai le même "droit de recevoir une rémunération pour les services que "je puis rendre à des particuliers ou à des corporations, "que le procureur-général a de recevoir des honoraires pour "avis ou services rendus aux mêmes parties." C'est cette réponse et le principe qu'elle renterme qui m'engagent à répondre aussi longuement aux questions du comité, car si M. Hincks, comme inspecteur-général, et si un receveur-général peuvent agir comme agents de change et spéculer pour leur propre compte, ou s'associer à d'autres pour faire des spéculations sur les terres ou les espèces monétaires, s'ils peuvent assister à hâter la passation de bills, sous des prétextes douteux, dans la législature, tel que l'a fait M. Hincks à l'égard du bill du 7 octobre, 1852; s'ils peuvent s'unir aux agents et fidéicommissaires des corporations pour faire des profits considérables, dans des circonstances telles que mentionnées, et malgré cela retenir entre leurs mains le pouvoir de choisir, en grande partie, les lieux de dépôts où le trésor public doit être placé. l'avenir présentera un vaste champ pour cette ligne de conduite dangereuse, dont les conséquences retomberont sur le peuple et détruiront la confiance que l'on doit reposer dans l'honneur et l'intégrité de nos principaux officiers provinciaux. Que d'autres situés dans une position analogue à celle de M. Hincks aient souvent agi comme il l'a fait, et d'une manière beaucoup plus sérieuse, tel que dans le cas de Sir John Caldwell, la chose ne saurait être 'niée. Je suis d'opinion que les autres chefs de départements ont eu tort d'encourager M. Hincks dans cette ligne de conduite. L'honorable Malcolm Cameron.

W. L. Mackenzie, écuyer.

alors directeur-général des postes, dans un discours qu'il a prononcé publiquement avant les élections récentes à Perth, et dont il n'a pas nié l'exactitude après sa publication, a dit: "Tout le monde se rappelle la célèbre affaire des £10,000. " C'était une affaire très simple, après tout. La cité de Toronto " avait donné un billet pour £50,000, ce billet était offert en " vente à Québec, au taux de 80 cents par piastre. M. Hincks " et un autre M. ont acheté ce billet sur lequel M. Hincks a " réalisé £4,000. Telle a été toute l'affaire dont on a fait tant " de bruit. Il n'y avait rien de malhonnête ou de repréhensible "dans cette transaction; et si lui (M. Cameron) avait eu con-" naissance que le billet fût à vendre, il l'aurait acheté." Il est défendu en quelque sorte aux officiers du gouvernement fédéral de la république voisine, de commercer, de crainte que leur dévouement à la chose publique ne se ralentisse, et que la bassessé et la vénalité ne s'emparent de leur espr. Je crois que les achats de la part de nos chefs de départements, soit par eux-mêmes, ou par l'entremise de leurs amis, de toutes sortes de valeurs publiques, de titres de terres contestés, ou de terres dont ils sont les vendeurs comme fidéicommissaires publics, ou le droit d'entendre et de décider judiciairement des réclamations dans lesquelles ils ont un intérêt, ou d'agir comme agent de change, et de speculer sur le stock ou le scrip des villes ou de la province, devraient être de suite prohibés. L'empressement avec lequel M. Hincks a effectue la passation dans la legislature du bill au moyen duquel il devait gagner une somme considérable, ainsi que la chose a été mentionnée plus haut, se voit dans ce qui suit :- 22 septembre, 1852, M. Boulton a introduit dans l'assembtée un bill (dont M. Morrison, le président du chemin, s'est ensuite chargé) pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et Huron, et il a été lu une première fois, 22 septembre, 1852, M. Boulton a aussi introduit le bill pour autoriser la cité de Toronto à emprunter £100,000 et pour légaliser £50,000 de débentures émises en faveur de la dite compagnie de chemin de fer,-4 octobre, 1852.-10. Bill des £100,000 de débentures lu 2e fois.—20. Référé à un comité de toute la chambre.—30. Rapporté à la chambre avec des amendements. 40. Rapport reçu.—50. Amendements lus, considérés et adoptés.—60. 36 lecture du bill ordonnée.—6 octobre, 1852.—10. Bill lu 3e fois. 20. Bill passé.—30. Bill transmis à l'honorable conseil législatif, 7 octobre, 1852.—10. Bill passé par toutes ses différentes phases dans l'honorable conseil législatif. - 20 Sanctionné le même jour par Son Excellence le gouverneur-général. Le

partage l'opinion du London Morning Herald du 25 août, 1854, W. L. Macque, "Les spéculations dans les fonds par des personnes aux-kenzie, "quelles leur position officielle leur donne occasion d'obtenir " des informations politiques d'une grande importance, ont été " jusqu'à présent considérées comme un délit moral de la pire "espèce, aussi dégradant que celui de tricher aux cartes, ou " de jouer avec des dés pipés."

37. Q.—Connaissez vous quelques particularités se rattachant à l'achat du domaine de la Pointe-Lévy, qui puissent être reprochées à aucun des membres de la dernière administration? Si vous en connaissez, veuillez les communiquer, et dire quelle est la nature de ces informations? R.-J'etais à Québec lorsque des propriétés dans la seigneurie de Lauzon, près de Québec, ont été vendues à l'encan, par ordre du gouvernement, mais je n'étais pas présent à la vente. Je crois que la vente a eu lieu le 17 mai, 1853, mais je n'y étais pas. Elle n'a été annoncée que dans un petit nombre de journaux. La saison choisie pour la vente était défavorable; huit personnes seulement ont enchéri à la vente de la ferme du domaine, et M. Matthie, marchand de Brockville, en a été l'acquéreur apparent pour la somme de £1825, à crédit, si je suis bien informé. J'ai fait motion pour copie de tous les papiers relatifs à la vente de la ferme du domaine, des moulins, etc., en septembre dernier, et après que Son Excellence les a eu envoyés à l'assemblée, je les ai référés à un comité de l'assemblée, siégeant actuellement, sur la conduite des membres de la dernière administration. Il a depuis été constaté, d'après des lettres de M. Matthie et autres, que l'honorable Francis Hincks et l'honorable James Morris, alors Conseillers Exécutifs, et l'honorable Samuel Mills, Conseiller Législatif, étaient intéressés avec M. Matthie, dans l'achat de la ferme du domaine, de 280 arpents. Ainsi les Conseillers Exécutifs paraissent avoir offert prématurément en vente, à crédit, une propriété dont la valeur s'augmentera sans doute considérablement, en considération du chemin de fer qui est sur le point de se terminer, et être eux-mêmes devenus les acquéreurs; une grande étendue de la grève adjoignante leur ayant été vendue jusqu'à la ligne de basse marée dans le même temps pour la somme de £500, sans être annoncée, je crois. Je suis d'opinion qu'il ne devrait pas être permis aux membres du gouvernement de mettre en vente à l'encan le domaine public, en telle quantité qu'ils jugeront à propos, et d'en faire l'acquis sition à crédit; néanmoins la chose a souvent été faite. M.

W. L. Macken: e, 6. uyer. Hincks, dans une lettre à M. Langton, défend cette pratique comme suit: "La propriété a été offerte en vente dans le " temps le plus propice pour l'avantage du public : et tous les " bénéfices devant résulter du chemin de fer étaient parfaite-" ment connus de tous. Le terminus à Hadlow Cove avait "été fixé longtemps auparavant. Vous dites que vous ré-" pudiez entièrement la doctrine que je défends, et que, quel-" que irréprochable que puisse être mon cas, cette doctrine ne " peut qu'ouvrir la porte à une corruption offrénée. Maintenant. " après avoir relu ma lettre avec beaucoup d'attention, je ne " puis me rendre compte de ce que veut dire votre répudiation. "Je n'ai point défendu une doctrine de la nature de celle que " vous mentionnez, j'ai cité comme fait que nulle pratique " de ce genre n'a prévalue dans aucune des provinces de " l'Amérique du Nord, tendant à interdire à un Conseiller Exé-" cutif l'achat de terres publiques, et j'ai certainement donné "à entendre que je ne ferais pas grand cas d'une accusation " fondée sur le fait, que j'ai simplement suivi une coutume qui "n'avait jamais été censurée ou critiquée jusqu'à ce jour. "Vous semblez faire une distinction très délicate entre un cas " ordinaire relatif à des terres de la couronne, dont l'achat par " une personne dans ma position ne souffrirait pas de sérieuses "objections, et le cas particulier que vous présentez ensuite " sous de fausses couleurs. Selon moi, il y aurait dix fois " plus de danger de corruption réelle, dans le cas où il s'agirait "du commun des terres de la couronne, que dans le cas en " question; et, j'ajouterai, que si le grand point que l'on doit . "chercher à atteindre par une loi ou une résolution, consiste à " interdire à des personnes entendues, le droit de spéculer avan-"tageusement sur les propriétés publiques, il conviendrait " autant d'interdire aux membres du parlement, qu'aux con-" seillers exécutifs, le privilége d'acheter des terres. " S'il est vrai que les moulins vendus avec le domaine à M. Jackson, le contracteur du chemin de fer, sont alimentés par un pouvoir d'eau considérable, il n'est pas certain si la vente n'eut pas dû être différée.

38. Q.—Voulez-vous communiquer au comité tout ce qui est à votre connaissance personnelle des transactions auxquelles des membres de la dernière administration peuvent avoir participé, se rattachant aux £50,000 souscrits dans les fonds de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc? R-Je suis porté à croire que l'on a accordé à M. Hincks pour £50,000 de stock de la compagnie du chemin de fer du Grand

Tronc; mais personnellement, je ne connais rien de la trans- W. L. Mackenzie, écuyer.

39. Q.—Connaissez-vous quelques particularités relatives au contrat pour, ou à la construction du canal du Sault Ste. Marie, pour une compagnie américaine ou des compagnies américaines, dans lequel des membres de la dernière administration ont été directement qu indirectement intéréssés, ou quelque chose relative au rejet d'un bill dans le parlement provincial pour la construction d'un canal en cet endroit, du côté canadien? Si vous connaissez quelque chose, informezen le comité, et dites lui comment cette information vous est parvenue? R.—A la troisième lecture d'un bill pour accorder à des spéculateurs le contrôle du côté canadien de la rivière au Sault Ste Marie, en 1851, je m'opposai fortement à la concession d'une ligne pour un canal à des particuliers; M. Hincks arrêta alors le bill, et je crois sincèrement que les rapports mis en circulation, que des membres de l'Exécutif étaient concernés d'une manière répréhensible dans des mesures relatives au Sault Ste Marie, sont dénués de fondement.

Mercredi, 1er Novembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" MACAULAY,

" Mckay,

" MOORE,

"FERRIER.

James B. Forsyth, Ecuyer, est entendu:-

J. B. Forsyth, ocuyer.

- 30. Q.—Quels sont vos nom, occupation et lieu de résidence? R.—Je m'appelle James Bell Forsyth, je suis marchand à commission, et je réside en la cité de Québec.
- 41. Q.—Etiez-vous en Angleterre pendant l'hiver de 1852-3, et pendant que vous y étiez, avez-vous fait quelques démarches, et lesquelles, relativement au nombre d'actions dans la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, qui devaient être réservées en faveur des personnes qui désireraient devenir actionnaires en Canada? R.—J'étais en Angleterre

- J. B. Forsyth, pendant l'hiver en question, et la seule démarche que j'aie adoptée a été une remontrance amicale de ma part auprès de M. Jackson, le priant de réserver quelques actions pour le Canada, étant alors sous l'impression que les actions commanderaient une prime lors de leur émission.
 - 42. Q.—Avez-vous eu connaissance que vers le même temps, le Capt. Rhodes ait adressé une lettre à M. Jackson, de la même nature que votre remontrance verbale? R.—Oui, et j'ai lu la lettre, dont la teneur était que les personnes qui avaient organisé le plan, semblaient ne porter aucun intérêt au peuplem du Canada, dans la distribution des actions, pourvu qu'elles eussent une chance de se défaire de leur stock sur le marché. Une journée ou deux après, M. Jackson me dit qu'un certain nombre d'actions avaient été mises de côté pour le Canada.
 - 43. Q.—Y eut-il un entendement quant à la personne, ou aux personnes, au nom de laquelle, ou aux noms desquelles seraient souscrites les actions réservées pour les eitoyens dus Canada? R.—Pas que je sache.

G. Brown, écuyer. George Brown, écuyer, M.P.P., est entendu de nouveau:-

44. Q.—Voulez-vous faire part au comité des faits qui sont à votre connaissance personnelle, relativement au bill pour consolider £100,000 de la dette de la cité de Toronto? R. Les circonstances qui se rattachent à la passation en parlement de l'acte de consolidation de Toronto sont comme suit: Le 22 septembre, 1852, le comité des ordres permanents de la Chambre d'Assemblée fit rapport que les pétitions "du maire, "échevins et citoyens de la cité de Toronto, demandant l'au-"torisation d'effectuer un emprunt pour consolider leur dette; " et des maire, échevins et citoyens de Montréal, renfermant " la même demande," n'étaient pas " de nature à requérir la " publication de l'annonce, vu qu'aucune d'elles ne demandent " des pouvoirs additionnels de nature à les amener sous l'opé-" ration de la 64e règle." La 64e règle requiert du'il soit fait des annonces dans les journaux, pour l'information du public, inter alia. pour un bill local, faisant quelque matière ou chose, tendant dans son opération à affecter les droits ou les biens de " tierces parties; ou faisant quelques changements de cette na-" ture à un acte antérieur " Il est donc clair que le comité sur les ordres permanents était sous l'impression que le bill demandé

tendait simplement "à consolider la dette," et il ne lui a pas été G. Brown, donné à en endre qu'il serait dressé de manière à forcer les cito-récuyer. vens de Toronto à payer à Messrs. Hincks et Bowes, £50,000 comptant, pour des débentures qui ne seraient pas payables : avant vingt ans, et que ces messieurs avaient acheté quelques, semaines auparavant pour £40,000. Il est à regretter que le livre des minutes du comité des ordres permanents, qui aurait; fait foi des membres présents lorsque le bill passa devant le comité, et des personnes qui avaient pressé la passation de la mesure, ai été détruit lors de l'incendie. Le même jour, le 22 septem e, M. Boulton a présenté un bill "pour autoriser "la cité de Toronto e négocier un emprunt de £100,000 pour : " consolide: une part e de la dette de la cité." Le bill a été : imprimé jeudi, le 30 septembre, mais je ne puis savoir quand il a été distribué. Le lundi suivant (le 4 octobre,) le bill était le 51e item sur les ordres du jour, et était entré comme suit:---"Bill pour autoriser la corporation de Toronto à prélever un "emprunt." Conformément aux règles et à la pratique de la Chambre, il aurait dû strictement attendre son tour, jusqu'à ce que l'on eut disposé des cinquante ordres qui le précédaient, ce qui l'aurait retardé de plusieurs jours, des semaines peutêtre; mais ce jour-là, non-seulement a-t-il été appelé hors de son ordre, mais il a passé devant des bills fixés pour la troisième lecture, en contravention au 22e ordre permanent de la chambre, et il a été lu une seconde fois. Après sa seconde lecture, le bill aurait dû être renyoyé au comité permanent sur les bills privés sur des sujets divers; mais, chose étrange, ce : renvoi n'a pas eu lieu. Les bills de consolidation de Montréal et de Kingston, passés pendant la même session ont tous deux été renvoyés à ce comité et rapportés ; si l'acte de Toronto lui eut été renvoyé, cette variance entre le but indiqué, du bill et ses dispositions, aurait, probablement été, aperque et représentée à la Chambre. Le bill, ainsi que je l'ai remarqué, a été lu une seconde fois le 4 octobre. Le même jour, il a été référé à un comité de toute la Chambre et a été amendé. La règle est qu'aucun bill ne passera plus d'une phase en un seul jour. Mall eureusement toutes les entrées relatives aux procédés du c'nité ont é é détruites par le feu. En outre le rapport du ce nité de toute la Chambre a été, le même, jour (4... octobre.) re zu par la Chambre qui a acquiescé aux amendents ments du c mité, et la troisième lecture du bill a été ordonnée ne pour le jou suivant. Le tout a eu lieu en contravention directe aux règles et à la pratique de la Chambre, et était la quatrième phase par l'quelle le vill passait dans la même soirée. Le six

G. Brown, 6cuyer.

octobre, le bill a subi sa troisième lecture et a été porté à la Le même jour, ainsi que l'attestent les jour-Chambre-Haute. naux, il a été lu une première fois dans le Conseil Législatif. On a fait motion pour suspendre la 46e règle et le lire une seconde fois immédiatement, mais la Chambre l'a rejetée. Le jour suivant (7 octobre,) le bill a été lu une seconde fois; la 46e règle a été suspendue, et il a été lu une troisième fois, et passé; alors le Conseil s'est ajourné sans s'occuper d'autre affaire. Le même jour, le Gouverneur-général est descendu spécialement pour sanctionner ce bill avec cinq autres, dont aucun ne paraissait nécessiter une passation immédiate, puisque des copies imprimées de ce bill n'ont pas été distribuées avant le premier octobre. Et comme il est devenu loi le 7 octobre, il est clair que l'empressement extraordinaire que l'on a manifesté à le faire passer dans la législature, a empêché les citoyens de Toronto de se mettre au fait de la nature du bill ainsi passé en parlement. Je me rappelle que l'Assemblée a été induite à passer le bill, parce qu'on lui a donné à entendre que le seul objet de la mesure était de consolider la dette de la cité, et que le succès de la négociation pour se procurer l'argent, dépendait, en grande partie, de son passage immédiat; et que le maire était sur les lieux pour veiller à ce que le bill passât immédiatement. Je me rappelle que M. Hincks soutint que le bill devait passer de suite pour les mêmes raisons. J'ai conversé avec Joshua G. Beard, écuyer, alors échevin et actuellement maire de Toronto, sur ce sujet, et je lui ai entendu répéter le rapport qui a été fait par M. Bowes, après son retour à Toronto. Il est de la même teneur que le témoignage qu'il a donné en cour de chancellerie : " Je l'ai vu (M. Bowes) le matin de son arrivée (de Québec);" il me dit "qu'il avait eu " beaucoup de chance; que M. Hincks avait hâté la passation " du bill de deux ou trois phases dans une seule nuit, et il était " parti avec la certitude de réussir. Je lui dis que je ne trouvais " pas la mesure avantageuse; que nous eussions fait mieux de " laisser courir les débentures, et d'employer les £50,000 ou "£100,000 en améliorations; mais M. Bowes dit que M. "Hincks n'avait pas voulu l'avoir d'aucune autre manière. "M. Bowes me montra le bill imprimé qu'il avait apporté." M. William Boulton, qu'on avait persuadé de se charger du bill, est à portée, je crois, de communiquer des informations importantes relativement à l'influence que M. Hincks avait employée pour assurer le passage de la mesure avec autant de rapidité dans les deux chambres.

Mardi, 14 Novembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

George Desbarats, écuyer, est entendu :-

G. Desbarats, écuyer.

- 45. Q.—Quels sont vos nom, profession et lieu de résidence?

 —R. Je m'appelle George Desbarats, je suis l'imprimeur de Sa Majesté, et je réside en la cité de Québec.
- 46. Q.—Avez-vous en aucun temps acheté du stock dans la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, de George Burns Symes, écuyer, marchand de Québec? Si vous en avez acheté, dites quand et à combien se montait l'acquisition?—R. Vers la fin de mai, 1853, j'ai acheté de M. Symes, du stock dans la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, pour le montant de deux mille cinq cents louis.
- 47. Q.—N'est-il pas vrai que lorsque vous avez acheté ce stock, vous avez fait cet achat en société avec M. Hincks?—R. Avant de terminer l'achat, j'ai proposé à M. Hincks de se joindre à moi dans cette spéculation; il y consentit et nous la fimes en société.
- 48. Q.—N'est-il pas vrai qu'à l'époque du dit achat, vous avez compris que le vendeur savait que la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique était sur le point de s'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, ou du moins, la teneur de sa conversation ne vous l'a-t-elle pas donné à entendre?—R. A en juger par le prix d'achat, la chose a dû être à sa connaissance. Les actions ont été payées au pair, avec intérêt à compter de la date de chacun de ces paiements. Il était généralement connu alors, que l'amalgamation avait eu lieu. Du moins tous les actionnaires le savaient.
- 49. Q.—N'avez-vous pas offert en vente ces actions au même taux que vous les aviez payées? Si tel est le cas, dites à qui et pourquoi vous en étiez venu à cette détermination?—R. J'ai vendu ma part dans le dit stock à M. Hincks, au prix coutant, croyant qu'il valait mieux pour moi de m'en défaire.

Jeudi, 16 Novembre, 1854.

PRÉSENTS:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

G. W. Symes, George Burns Symes, écuyer, est entendu:—

- 50. Q.—Quels sont vos nom, profession et lieu de résidence?
 —R. Je m'appelle George Burns Symes, je suis marchand, et je réside à Québec.
- 51. Q.—Etiez-vous en Angleterre pendant l'hiver de 1852-3?
 —R. J'y étais.
- 52. Q.—Avez-vous appris, pendant que vous y étiez, que la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc avait résolu de s'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique. La chose était-elle généralement connue?—R. J'ai appris au commencement de l'hiver que cet arrangement était en contemplation. Je crois qu'il était généralement connu.
- 53. Q.—A votre retour en Canada, avez-vous vendu, et à qui, des actions dans le fonds social de la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique?—R. J'ai vendu les actions que je possédais dans le fonds de cette compagnie à George Desbarats, écuyer; elles s'élevaient à la somme de deux mille cinq cents louis.
- 54. Q.—A quel taux avez-vous vendu ces actions, avec la connaissance que vous aviez que cette amalgamation avait été décidée?—R. Au pair, l'acquéreur payant tous les intérêts échus, à compter de la date du paiement des dits installements.
- 55. Q.—Dans le cours des conversations que vous avez eues avec l'acquéreur, lui avez-vous donné à entendre qu'il était à votre connaissance que l'amalgamation des dites compagnies avait été décidée ?—R. Je ne me le rappelle pas.

Lundi, 20 Novembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKAY,

" MOORE,

" FERRIER.

George Brown, écuyer, M.P.P., est entendu de nouveau.

G. Brown, écuyer.

56. Q.—Quand avez-vous appris pour la première fois l'amalgamation de la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique avec la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc? Et qui vous en à informé? Dites si cette communication vous à été faite de bouche ou par écrit, et si elle venait d'être reçue lorsqu'elle vous a été faite ?- R. Je ne puis donner la date précise de l'époque à laquelle j'ai appris pour la première fois l'amalgamation du chemin de fer de Portland avec le Grand Tronc. C'est M. Hincks, qui le premier m'a communiqué cette nouvelle. Il m'a montré une dépêche télégraphique de M. Galt (alors en Angleterre,) annonçant la chose et ajoutant qu'en conséquence de cela, le stock du chemin de Portland s'était élevé jusqu'à commander une prime. J'ai compris qu'il venait de recevoir la dépêche, et que M. Galt avait télégraphé de Londres à Liverpool, immédiatement avant le départ du steamer; que la dépêche avait été apportée à Halifax par le steamer, et de là transmise à Québec par le télégraphe. Lorsqu'on m'a communiqué la dépêche, j'ai fait la remarque à M. Hincks, que c'était une excellente chose pour les actionnaires du chemin de fer de Portland, dont le stock acquérait si facilement une nouvelle valeur. M. Hincks dit qu'il n'y aurait pas que les actionnaires qui en ressentiraient l'avantage. Je lui demandai ce qu'il voulait dire ; il me répondit qu'il v avait sur le marché une assez bonne quantité de stock du chemin de fer de Portland, qu'on pouvait acheter au-dessous de sa valeur, attendu que la nouvelle de l'amalgamation et de ses résultats n'étaient pas encore connus. Si je ne me trompe, il me dit qu'on pouvait l'avoir à 35 pour cent au-dessous du pair. Je lui manifestai mon opinion sur l'inconvenance qu'il y aurait pour un législateur, qui aurait contribué à la passation du bill d'amalgamation, et posséderait en conséquence de sa position officielle, des informations qui ne seraient pas à la connaissance du public, de profiter de ces informations pour spéculer sur le

G. Brown, écuyer.

stock. M. Hincks différa de mon opinion, et je sais que l'on s'est prévalu de ces informations pour faire des spéculations.

57. Q.—Connaissez-vous quelques faits relativement à la construction du canal du Sault Ste. Marie, ou à l'incorporation d'une compagnie, ou à une demande pour l'incorporation d'une compagnie pour obtenir la construction du dit canal, qui puissent être reprochés aux ex-ministres? Si tel est le cas. veuillez nous faire connaître ces faits, et dire s'ils sont à votre connaissance personnelle?—R. Le ler septembre, 1852, il a été introduit un bill dans la Chambre d'Assemblée pour l'incorporation de certaines personnes pour la construction d'un canal au Sault Ste. Marie. Le 27 septembre, M. Robinson a proposé que le bill fut lu une seconde fois; M. Hincks, secondé par M. Morin, a proposé qu'il sut lu d'hui à six mois, et cette motion fut adoptée. Je trouve le rapport suivant de ce qui s'est passé en cette occasion : "M. Hincks dit qu'il pourrait " arriver que le gouvernement ferait le canal, mais il ne pouvait " le promettre. L'ouvrage devrait être fait par le gouvernement. " mais il ne promettait pas que le gouvernement le ferait cette "année. Il croyait qu'il serait mieux d'attendre pour voir " quelle démarche les Américains prendraient." Et plus tard pendant les débats "M. Hincks proposa que le bill fut lu une "deuxième fois d'hui à six mois. La question quant à la " session actuelle serait alors décidée. Il existait des particu-" larités se rattachant à la construction du dit canal, sur les "quelles le gouvernement avait à se prononcer. La dimen-" sion était une question importante. Il ne voyait pas quelle " nécessité il y avait de construire le canal immédiatement. "Cette construction se ferait pour un commerce en perspec-"tive, et non pour un commerce existant. Le rapport de M. "Keefer démontrait que ces taux ne payeraient pas avant des "années. En outre, si les taux payaient 10 à 12 par cent sur " nos canaux, les Américains feraient un canal de leur côté. "Il défiait aucun membre de démontrer qu'un canal en cet " endroit serait de quelque utilité avant des années." Le 11 octobre, un second bill a été introduit pour le même objet et lu une première fois. Le 8 novembre, le bill était sur les ordres du jour pour une seconde lecture, mais après quelque discussion, il a été retiré avec l'entendement que le gouvernement construirait le canal comme étant un ouvrage public. Je compris que M. Robinson qui était chargé du bill, avait objenu la promesse qu'on placerait sur les estimées une somme appropriée à la construction du dit canal. Il m'est impossible de

trouver à Québec le rapport du discours de M. Hincks sur ce G. Brown, bill, mais je crois que je pourrai me le procurer par la suite.

Je me rappelle parfaitement qu'il parla en faveur de la mesure, et entra dans des détails relativement à la dimension des écluses projetées. Le 30 mai, 1853, M. Robinson voyant que le gouvernement ne remplissait pas sa promesse, proposa une adresse au Gouverneur Général, pour le prier "de prendre "sans plus de délai les démarches nécessaires pour assurer "la construction d'un canal pour les navires au Sault Ste. Ma
"rie, soit aux frais de la province, ou en en permettant la "construction à des particuliers qui entreprendraient de faire "l'ouvrage, d'après un plan approuvé par le gouvernement, le "gouvernement se réservant le droit d'en faire l'acquisition "pour la province, lorsqu'il serait jugé avantageux de le faire "à des termes raisonnables."

Dans les débats que cette motion souleva, on a fait rapport des remarques de M. Hincks dans les termes suivants: "Le "gouvernement avait eu l'intention de proposer un octroi pour " la construction de cet ouvrage, et il était tout-à-sait décidé à "procéder à sa construction; mais voyant que des personnes " des Etats-Unis étaient sur le point de construire un canal, il "a cru qu'il valait mieux attendre, considérant surtout que le "commerce actuel entre le lac Supérieur et le Canada, est de "très peu d'importance. Les établissements du côté anglais "sont si peu considérables, que ce serait une absurdité que "d'avoir deux canaux tandis qu'un seul ne payerait pas avant "bien des années, dans tous les cas. Une autre raison, c'est " qu'il se trouvait un grand nombre de localités dans le pays "qui réclamaient des améliorations, le long de l'Outaouais, " par exemple. Il était indubitable que les Américains cons-"truiraient un canal de leur côté, et très certain que l'ouvrage "ne payerait pas avant de longues années. Si les Américains "construisaient un canal, il ne voyait pas dans quel but on en "ferait un." En réponse à M. Hincks, je m'efforcai de faire voir qu'il était très douteux que les Américains se missent de suite à l'œuvre pour construire leur canal, et que même dans le cas où ils le feraient, ce n'était pas une raison pour refuser une charte à une compagnie privée, sous la condition qu'il serait loisible au gouvernement canadien de se l'approprier. Alors M. Malcolm Cameron se leva, et dit " qu'il était persuadé que "l'Etat du Michigan avait l'intention de construire ce canal; "et l'on avait offert une prime de 750,000 acres de terre à " quiconque voudrait l'entreprendre, et que déjà le contrat était

G. Brown, écuyer.

donné "Que tout ce qui retardait l'entreprise était un différend " entre les contracteurs." M. Henry Sherwood était d'opinion que dans les circonstances actuelles, les Américains ne poursuivraient pas cette entreprise, et maintint qu'un canal du côté canadien coûterait "exactement la moitié de celui qui serait " construit du côté opposé." M. Dixon regretta sincèrement que l'on abandonna un ouvrage de cette importance aux Américains. "Nous avons les moyens de le faire, et le gou-" vernement devrait l'entreprendre lui-même, ou bien accorder "ce privilége à une compagnie." M. Robinson ne pouvait se persuader "quelle nécessité il y avait d'envoyer M. Keefer " explorer le tracé de ce canal, si le gouvernement n'avait pas "l'intention de poursuivre l'entreprise. Dans le cas où les "Américains bâtiraient un canal, avons-nous le droit d'en "inférer qu'ils permettront à nos vaisseaux d'y passer? Nous "leur permettons de passer par le canal Welland, malgré cela. "ils ne permettent pas à nos bâtiments de passer par le canal "Erié." La motion de M. Robinson a été perdue ; le gouvernement l'ayant opposée de tout le poids de son influence. Par cette détermination, on a arrêté la construction d'un canal canadien au Sault Ste. Marie, soit comme entreprise privée ou publique. Le canal Ottawa auquel M. Hincks a fait allusion pendant les débats, a néanmoins été aussitôt entrepris comme un ouvrage public; et l'on a voté £50,000 des deniers publics pour le commencer. Je ne sais pas personnellement à quelle époque M. Hincks est devenu l'acquéreur des immeubles qu'il possède dans le voisinage du canal Ottawa. La ligne de conduite remarquable que M. Hincks suivit dans la Chambre relativement au canal du Sault Ste. Marie produisit dans le temps une surprise générale; et peu de temps après, un correspondant du journal North American, mentionna que M. Hincks était intéressé dans le contrat pour la construction du canal du côté américain. Je ne puis rien dire quant à la véracité de cet allégué, ni de quelle source il provient. Je sais cependant que dans le cours de la session de 1852-3, il y avait à Québec des personnes qui cherchaient à persuader aux Membres de la Législature d'acquérir des intérêts dans des terres situées dans le Michigan, mais si ces personnes étaient, les contracteurs qui avaient entrepris le canal Américain, ou si les terres offertes étaient celles qui avaient été données pour la construction du canal, c'est ce que j'ignore.

Mardi, 21 Novembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

- " McKAY,
- " FERRIER,
- " MOORE,

L'Honorable Samuel Mills, Membre du Conseil Législatif, Hon. S. Mills. est entendu:—

- 58. Q.—Vous êtes un des acquéreurs de la ferme du domaine à la Pointe-Lévy. Veuillez dire si vous étiez convenu avec vos associés dans cette acquisition, de la plus haute enchère que vous deviez mettre, et quelle était cette somme? R.—Oui, et la somme convenue était de quinze cents louis.
- 59. Q.—Avant d'acheter cette propriété, avez-vous offert quelque somme à l'agent de la seigneurie, et dites quelle somme? R.—Deux ou trois semaines avant la vente, j'ai offert à l'agent mille louis.
- 60. Q.—L'agent de la seigneurie n'était-il pas satisfait de votre offre, et même ne désirait-il pas recommander à l'exécutif de l'accepter? R.—Oui, il parut satisfait de l'offre, et dit qu'il recommanderait à l'exécutif de l'accepter, dans la crainte que la propriété ne rapportat pas cette somme lors de la vente. Il me dit en même temps qu'une autre personne lui en offrait sept cents louis.
- 61. Q.—Communicates-vous cette circonstance à vos associés, et dans ce cas, dites-nous quelle a été leur réponse. R.—J'informai M. Hineks de la conversation que j'avais eue avec M. Fortier; mais il répudia l'idée d'une vente privée, et dit que la propriété devait être soumise à la compétition publique et adjugée au plus haut enchérisseur.
- 62. Q.—Dans quelle proportion étiez-vous propriétaire du domaine? Avez-vous vendu votre part; dites laquelle, et pour combien? R.—Nous étions quatre acquéreurs pour chacun un quart indivis. Je n'ai pas vendu ma part, mais un quart indivis de la propriété a été vendu, tant par mes associés que par moi-même, à M. Adam Johnston Ferguson, pour mille ou douze cent-cinquante louis, je ne puis le dire exactement.

Mercredi, 22 Novembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKAY,

" Moore.

Hon. C. Wil-

L'Honorable Charles Wilson, Membre du Conseil Législatif, est entendu:—

- 63. Q.—Avez-vous, en aucun temps, acheté du stock de la compagnie du chemin de ser du Saint Laurent et de l'Atlantique? Dites de qui, quand, et pour quel montant. R.—J'étais un des actionnaires primitis de la compagnie, et plus tard, j'ai encore acheté de son stock. J'en ai acheté pour mille louis, je crois, de M. George Desbarats, dans le cours de l'hiver de 1852-3. Autant que je puis me le rappeler, c'est à peu près à la même époque que j'ai voulu en acheter de l'honorable John Young, mais je n'ai pu m'entendre avec lui. A mon retour à Montréal, j'ai acheté d'un courtier, du même stock pour mille louis, ou au-delà. J'ai fait ces deux achats à un escompte d'environ dix pour cent, autant que je puis me le rappeler. J'en ai ensuite acheté de diverses personnes pour différentes sommes peu considérables, que j'ai obtenu au pair, ou un peu au-dessous.
- 64. Q.—N'est-il pas vrai qu'au temps de ces achats, vous les fesiez en société avec M. Hincks R. J'ai acheté la plus grande partie de ce stock en société avec M. Hincks. Je voulais en acheter plus aux mêmes termes, mais M. Hincks s'y refusa, et en conséquence, ce que j'en achetai par la suite, fut pour mon propre compte:
- 65. Q.—N'est-il pas vrai qu'au temps de ces achats, vous avez compris que les vendeurs savaient que la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique était sur lépoint de s'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc?—R. Je n'en sais rien.

W. L. Mackenzie, écuyer. William Lyon Mackenzie, écuyer, M.P.P., transquestionné par l'honorable M. Hincks:

66. Q.—Vous dites que M. Hincks a pressé la passation du bill dans l'Assemblée, pour amalgamer la dette de la cité de

Etes-vous certain que votre allégué est correct ?- W. L. Mac-R. M. Hincks, M. Morrison et M. Boulton, le moteur, ont kenzie, écuyer. donné tout leur appui au bill; et il est impossible que M. Hincks n'ait pas entendu tous les avancés qui ont été faits. quant au désintéressement qui avait été manifesté en introduisant la mesure.

- 67. Q.—N'est-il pas à votre connaissance que lorsque l'arrangement a eu lieu avec la compagnie du Northern Railroad, pour l'émission des bons, il fut convenu que l'on s'adresserait au parlement pour les faire légaliser?—R. Je ne me rappelle pas en ce moment que l'on m'ait jamais dit que lors des arrangements avec la compagnie du chemin de fer pour l'émission de ses obligations, il avait été convenu que l'on s'adresserait au parlement pour les faire légaliser, néanmoins la chose est possible.
- 68. Q.-La corporation n'avait-elle pas le pouvoir d'émettre des débentures avant la passation du bill de consolidation? Cet acte n'avait-il pas pour objet de réduire le fonds d'amortissement, et des actes de la même nature n'ont-ils pas été passés pendant la même session de la législature pour Kingston et Hamilton?—R. Sans doute que Toronto avait ce pouvoir; le but apparent du statut du 7 octobre, était d'améliorer l'état financier de la dite cité. Des statuts furent passés relatifs aux dettes des cités de Kingston et Hamilton.
- 69. Q.-Les débentures émises par le comté de Simcoe, et se montant à £50,000, n'ont-elles pas été légalisées par le vote unanime de la chambre après l'ajournement, et ce, après que tous les faits relatifs à la vente des débentures de Toronto eussent été connus du public ?-R. Je crois que le bill au sujet des £100,000 de Toronto, et le bill pour amender la charte du Northern Railway, et pour légaliser les débentures du comté de Simcoe, ont été introduits dans l'assemblée simultanément. Je me rappelle que j'avais beaucoup de doutes au sujet du bill du Northern Railway, et j'ai demandé et obtenu des retours du stock souscrit dans le pays et des sommes très minimes payées à compte, et j'ai dit alors, comme je le crois aujourd'hui, que les procédés relativement à ce chemin n'avaient été ni honnêtes, ni honorables à l'égard de toutes les parties concernées, ni juste envers le public, ni envers les créanciers en Europe. Il s'est manifesté du mécontentement relativement aux bons du comté de Simcoe.

W. L. Mackenzie, écuyer.

- 70. Q.—Les porteurs des débentures du comté de Simcoe n'ont-ils pas obtenu le même avantage, en vertu de l'acte qui les légalisait, que les porteurs des débentures de la cité de Toronto? Pouvez-vous faire valoir quelques objections contre l'acte de consolidation de la cité de Toronto, ou aurait-il été soulevé quelques objections relativement à la transaction, si les débentures émises par la cité eussent été achetées par d'autres que par MM. Hincks et Bowes?-R. N'importe quelles personnes auraient acheté les débentures, le statut que MM. Boulton, Hincks, Bowes et Morrison ont fait passer, si à la hâte, aurait toujours été très repréhensible. Les débentures du comté de Sincoe ne valaient probablement pas plus que 80 pour cent de leur valeur nominale après leur légalisation. Mais le statut de Toronto obligeait au paiement au pair, d'émissions illégales, en faveur de personnes qui semblaient n'avoir que simplement prêté leur crédit dans la vue de réaliser une somme d'argent considérable, en profitant des besoins urgents des individus, au grand détriment de la cité.
- 71. Q.—La chambre en rejetant votre avis pour une enquête sur les circonstances en rapport avec la vente des débentures de la cité, ne s'est-elle pas appuyée sur ce qu'alors, il y avait une action pendante à ce sujet devant la cour de chancellerie? -R. Lorsque M. H. Sherwood est revenu de Toronto après son élection, il m'a beaucoup pressé de demander une enquête; mais lorsque j'ai amené ma motion, il y a objecté, ainsi que d'autres membres, en alléguant l'action alors pendante devant la cour de chancellerie. Si une demande soumise par un individu à la cour de chancellerie avait l'effet d'arrêter une enquête par la législature en pareil cas, on serait forcé d'attendre pendant un grand nombre d'années avant que l'on put procéder à M. Hincks m'avait donné préalablement et publiquement en chambre, l'assurance que si une accusation spéciale était portée contre un membre du gouvernement, et qu'on se ferait fort de prouver, on ne chercherait pas à empêcher que la vérité ne se fit jour.
- 72. Q.—Vous dites que la vente de la ferme du domaine de la Pointe-Lévy avait eu lieu dans une saison défavorable. La navigation n'était-elle pas alors ouverte, et la vente n'a-t-elle pas été différée, dans la vue de permettre aux personnes éloignées d'enchérir?—R. La navigation était ouverte lors de la vente. Je ne crois pas que le public comprit clairement que quelques individus avaient en vue d'acheter tout le terrain de

chaque côté de la ligne du chemin de fer. Il paraît qu'il en a W. L. Macété acheté cinquante-six lots, le plus grand nombre par le juge kenzie, Smart, M. Roblin, M.P.P., James Ross, Archibald Ponton, Wm. H. Ponton, James Ponton, George B. Hall, et quelques autres étrangers pour £3,000 à £5,000, et qu'ils ont payé à compte de la dite vente £2 10s. pour chaque lot. L'échiquier ne pouvait être libéré, ni le pays avantagé par la vente à crédit de ces lots, faite à des personnes privilégiées, à ce qu'il paraîtrait, dans ces occasions. J'ai demandé un retour des ventes faites à la Pointe-Lévi, et j'en produisis un exemplaire, en demandant que l'on réfère à la page huit.

La page à laquelle il est référé, contient ce qui suit :-

1853.
l'année
durant
LAUZON,
DE
SEIGNEURIE
LA
DANS
ZENTES DE PROPRIÉTÉS
DES
CÉDUI.E

s ducs.	Une somune de \$10 a coelection de coel lora ex-	A. N. MORIN, Commissaire des Terres de la Couronne.
Sommes dues	1550 1550 1784 666 173 173 173 173 173 173 173 174 174 174 174 174 174 174 174	MORII res de l
Somme- payécs.	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	A. N. MORIN, re des Terres de la
sonmes convenues d'être payées.	## % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Commissai
Nombre d'acres.	Matthie Environ 212 arpents en super y. Peto Environ 11 do Environ 3 arpents 23 perches	
Nom de l'acquéreur.	Hon. Sam. Mills et W. Messers Jackson, brass of Buts of Buts Spierry Atkinson. Ecuyer Pierre (harrier et al., Pierre Russell.) L. E. Oliver. W. M. Henry D. Roblin J. Stevenson J. St	Terres de la Couronne, Québec, 30 Septembre, 1854.
Nom de la propriété.	Forme du Donraine Moulin de la Pointe Lévy Moulin de St. Henry Lots de ville d'Aubigny No. 113. 11. 15. 18. 18. 19. 18. 17. 18. 19. 17. 18. 100, 93. 23, 24.71. 100, 93. 29. 20, 21, 22. 23, 24.71. 100, 93. 29. 20, 21, 22. 23, 24.71. 105, 106. 105, 106. 105, 106. 105, 106. 105, 106. 105, 106. 105, 106. 105, 106. 105, 106. 106, 107. 107, 106. 108, 107. 108, 107. 108, 108. 109, 108. 109, 109. 109, 109. 109, 109. 109, 109. 109, 109. 100, 100, 109. 100, 100, 100. 1	Departement des Terres i Québec,

Le comité de l'Honorable Conseil peut référer à la Gazette de W. L. Mac-Québec ici produite, afin de s'assurer si les annonces néces- kenzie, saires ont été faites. Je ne crois pas qu'elles l'aient été.

- 73. Q.—Pouvez-vous dire en quoi le chemin de fer semble devoir augmenter la valeur de la ferme en question? Ne savezvous-pas qu'elle est à deux milles du terminus? R.—Je n'ai pas examiné particulièrement la ferme achetée par MM. Hincks et Morris, (287 arpents.) Elle s'étend à une longue distance jusqu'au rivage, lequel n'avait pas été mentionné dans l'annonce je crois, mais a été donné aux acquéreurs des 287 arpents pour £500. La terre s'étend jusqu'au bord de l'eau sur le fleuve Saint Laurent, et comment peut-on douter qu'un chemin de fer qui d'un côté s'étend jusqu'aux confins de l'ouest. et de l'autre, jusqu'au Potomac, n'augmente pas considérablement la valeur des propriétés par où il passe et qui se trouvent à l'endroit où ce chemin de fer aboutit au plus grand des fleuves. J'ignore si la propriété est située à un mille ou à deux de l'endroit où nous prenons les chars, elle en est peutêtre à deux milles, mais le havre de Québec s'étend beaucoup plus haut le long du fleuve.
- 74. Q.—Pensez-vous que ce serait une sage prévoyance de la part du gouvernement de continuer à louer des propriétés telles que la ferme et le moulin, particulièrement si on l'informait que le locataire, ne payant que £15 de rente par année, laissait les clôtures aller en ruines, et coupait le bois de construction pour en faire du bois de chauffage? R.—Les £15 par année, les clôtures et tout le bois qui pourrait être perdu, me semblent des choses de bien peu d'importance, si on les compare aux 287 "arpents de lots de ville" mis en valeur par l'application d'immenses capitaux publics et privés, et formant autresois partie de la succession d'un officier du trésor, décédé, et encore défalcataire public pour un haut montant.
- 75. Q.—N'avez-vous pas dit que cette ferme était située près du site projeté du pont suspendu? Si vous l'avez dit, n'êtes-vous pas maintenant convaincu que vous étiez en erreur? R.—J'ai dit en effet que la ferme se trouvait près du site du pont suspendu projeté, parce que l'on m'avait communiqué cette information. J'avais été induit en erreur, et je regrette l'avoir dit. La ligne de conduite adoptée par M. Morris, M. Hincks, M. Mills, et autres, relativement à la propriété de la Pointe-Lévy, est analogue à celle qui a été suivie ci-devant par

W. L. Mackenzie, écuyer. un grand nombre de fonctionnaires publics influents, dans des cas que je pourrais citer. Je crois que l'on devrait y mettre un frein, et j'ai eu occasion de dire sur quoi j'appuyais mon opinion, dont l'honorable comité est à même d'apprécier la valeur.

Vendredi, 24 novembre, 1854.

PRESENTS:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKay,

" Moore,

" FERRIER.

G. Brown, écuyer. George Brown, écuyer, est entendu de nouveau :-

76. Q.—Connaissez-vous quelque chose qui puisse être reproché aux membres de la dernière administration, relativement à l'acquisition d'un site pour un bureau de poste dans la cité de Hamilton? Rapportez ce que vous en connaissez, et dites si les faits que vous pourrez mentionner sont à votre connaissance personnelle? R.—Je n'ai aucune connaissance personnelle des reproches adressés à certains membres de l'administration relativement au site du bureau de poste de Hamilton. Mes informations sur ce sujet me viennent de personnes qui avaient eu connaissance des faits.

Transquestionné par l'Honorable Francis Hincks :-

77. Q.—Est-il à votre connaissance que la propriété de M. Hincks sur le territoire de l'Ottawa, se trouve dans le voisinage de Renfrew? A quelle distance se trouve Renfrew du site du canal projeté entre les lacs Chat et Chaudière? Dites quand le vote en faveur du canal Ottawa a été donné? R.—Je n'ai jamais visité le pays de l'Ottawa, et j'ignore où est située la propriété de M. Hincks. Je ne sais pas quand le Gouvernement Exécutif a résolu d'accorder l'octroi en faveur du canal Ottawa, mais dans une réponse à une question antérieure, je dis à quelle époque M. Hincks l'a suggéré à la Chambre. Le 8 juin, 1853, les votes suivants ont été soumis à la Chambre d'Assemblée:

Pour l'entretien temporaire du canal Rideau,£3,000 e "Travaux pour faciliter le commerce de bois, nouveaux bômes et chaussée à l'embou-	G. Brown, ścuyer:
chure de la Madawaska, 3,700	
Pour faire disparaître le banc de sable à l'écluse de	
Ste. Anne, 1,000	
" Achat de terre, bômes, etc., rivière Gatineau, 300	
" Amélioration de la navigation de la rivière	
Ottawa, entre les lacs Chaudière et Chat, 50,000	•
Pour ponts et dalles de moulins à Bytown, 1,500	

78. Q.—Avez-vous quelque raison pour supposer que les personnes qui étaient à Québec, en 1852-53, sollicitant les membres de la législature d'acquérir des intérêts dans une étendue de terre dans le Michigan, étaient concernées dans l'entreprise du canal du Sault Ste. Marie? Si vous avez des raisons pour cela, veuillez les communiquer. Dites aussi, si quelques faits, à votre connaissance, vous engagent à supposer que M. Hincks était intéressé, soit dans des contrats, soit dans des terres dans le Michigan? R.-L'information que je possède au sujet des personnes qui sont venues à Québec. pendant la session de 1852-3, dans l'intention d'engager les membres de la législature à acquérir des intérêts dans des terres dans le Michigan, m'a été communiquée par M. Hincks, qui, en me donnant cette information, me demanda si je ne voulais pas acquérir des intérêts dans cette spéculation. Je refusai d'être concerné dans la transaction, et j'ignore si d'autres membres acquirent ou non des intérêts dans cette spéculation.

79. Q.—Quelle est l'accusation que l'on porte contre certains membres de l'administration relativement au site du bureau de poste de Hamilton? Quels sont les faits qui étaient à la connaissance de ceux qui vous communiquèrent les informations? N'est-ce pas le Globe qui en premier lieu a porté l'accusation? R.—L'accusation relative au bureau de poste de Hamilton, était que MM. Hincks, Morris et Mills avaient acheté par spéculation des lots à bâtir dans une certaine localité de la cité de Hamilton, que M. Mills avait usé de son influence pour faire signer des pétitions à l'Exécutif, demandant que le nouveau bureau de poste fut construit dans la localité même où lui et ses associés avaient appliqué leurs deniers, et que si la bâtisse n'a pas été érigée dans la dite localité, c'est par le fait que la chose était devenue connue, que les membres de l'administra-

G. Brown, écuyer.

tion étaient intéressés dans des spéculations récentes, et à raison du mécontentement que cette rumeur avait soulevé dans le public. J'ignore comment cette affaire est venue à la connaissance du public. J'avais obtenu mes informations de différentes personnes, et entre autres, de M. Robert Smiley, de Hamilton, de M. W. F. Meudell, de Toronto, et de MM. James Morris et Samuel Mills, de Votre Honorable Chambre.

F. Fortier, écuyer. Félix Fortier, écuyer, est entendu de nouveau :-

80. Q.—Avant la vente à l'encan du domaine de la seigneurie de Lauzon, quelqu'un vous-a-t-il offert de l'acheter à vente privée? Si l'on vous a fait cette offre, dites quelle somme l'on vous a offert, ainsi que le nom de la personne. R.—Peu de jours avant la vente, si je me rappelle bien, je me suis transporté à la ferme avec MM. Hincks, Morris et Mills, afin de la faire voir à ce dernier, qui me dit vouloir l'acheter. Je ne puis dire positivement si M. Mills m'a offert £1,000, mais je me rappelle que nous avens eu un pour-parler, soit à l'égard de cette somme, ou d'une offre à peu près équivalente, et M. Mills m'avant demandé si la propriété ne pouvait pas être venduc à vente privée, vu qu'il allait laisser Québec, et qu'il n'y serait pas le jour de la vente, je lui dis, autant que je puis me le rappeler, que s'il voulait donner £1,250, (il pourrait se faire que ce fut £1,000, mais je suis plutôt porté à croire que ca été £1,250,) je ferais un rapport au conseil, recommandant une vente privée de la propriété. Je référai alors M. Mills à M. Hincks qui se trouvait à quelque distance de nous, et peu d'instants après, M. Mills vint me dire que la propriété ayant été annoncée pour être vendue à l'encan, M. Hincks était d'opinion qu'elle ne pouvait être vendue d'aucune autre manière, ou s'est servi de termes analogues.

81. Q.—N'étiez-vous pas disposé, vu les circonstances, de recommander à l'Exécutif une vente de cette nature? Si vous l'étiez, donnez-en la raison? R.—J'étais disposé de recommander la vente au prix ci-dessus (£1,250), et les raisons qui m'y engagèrent, furent l'état abandonné de la ferme sur laquelle il n'y avait ni clôtures, ni fossés, ni bâtisses quelconques, excepté une maison de pierre en ruines, et une couple de petites bâtisses en bois, ne valant pas toutes ensemble £50; et l'estimation qui avait été faite de la propriété, par plusieurs particuliers qui étaient des juges compétents de

sa juste valeur, croyant en toute probabilité qu'à un encan F. Fortier, public la propriété n'atteindrait pas le chiffre que j'avais nommé, et qu'il valait mieux s'assurer de ce prix, que je considérais alors et que je considère encore au-dessus de la valeur de la ferme, plutôt que de courir le risque d'obtenir une moindre somme à l'encan. Je considérais alors que l'achat au prix que je demandais serait une très mauvaise spéculation pour la personne qui se déciderait à le donner, mais je pensais qu'il était de mon devoir de demander autant que possible, sans m'occuper si elle valait ce prix ou non, et que pour cette raison, j'étais justifiable de suggérer au gouvernement de se dispenser de la vendre à l'encan.

Transquestionné par l'honorable Francis Hincks:

82. Q.—Le gouvernement n'a-t-il pas été dans l'habitude de vendre les lots de grève aux propriétaires riverains, après les avoir fait évaluer? R.—Le gouvernement a toujours accordé au propriétaire riverain la préférence dans l'achat du lot de grève bornant sa propriété, sur une évaluation privée.

L'honorable Charles Wilson, transquestionné par l'honorable H. C. Wil-Francis Hincks:

- 83. Q.—Pouvez-vous désigner au juste l'époque à laquelle vous avez acheté de M. George Desbarats, le stock du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique, mentionné dans une de vos réponses? R.—Avant hier, je n'ai pu me rappeler l'époque précise; mais à présent je me rappelle parfaitement que ça été entre le 4me et le 6me jour d'avril, 1853, et le montant acheté s'élevait à £1,250.
- 84. Q.—Pouvez-vous dire quand vous avez acheté les autres actions à Montréal, de l'honorable John Young, par l'entremise d'un courtier? R.—Oui, je crois que c'est vers le 15 avril, 1853, et pas plus tard.

George Desbarats, écuyer, transquestionné par l'honorable G. Desbarats, Francis Hincks:

85. Q.—Vous rappelez-vous avoir vendu à l'honorable Charles Wilson, pour £1,250 de stock du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique, en 1853, et quand la vente a eu lieu ? R.—La vente a eu lieu le 4 avril, 1853.

Samedi, 25 Novembre, 1854.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKay,

" Moore,

" FERRIER.

Hon. S. Mills. L'honorable Samuel Mills, transquestionné par l'honorable Francis Hincks:

86. Q.—Vous vous rappelez les circonstances qui se rattachent à l'achat de lots dans la cité de Hamilton, que vous avez faits de M. J. W. Ritchie, conjointement avec MM. Morris Pouvez-vous dire au comité si les acquéreurs ont jamais considéré que ces lots pouvaient servir de site pour un bureau de poste dans la dite cité, ou s'ils ont jamais espéré retirer quelque avantage du site choisi pour le bureau de poste, ou si, lorsqu'il a été question d'un site pour un bureau de poste, on a jeté les yeux dans le voisinage de ces lots; et voulez vous en outre exposer toute autre circonstance qui soit à votre connaissance relativement à cet achat, ou aux imputations faites à cet égard dans le Globe de Toronto du 26 avril, 1854, qui vous est maintenant exhibé, ou autre part? R.—(Le journal exhibé au témoin portait une marque au passage suivant d'un rapport du "Discours de M. Brown pour la désense," dans la cause de "White vs. Brown," aux assises de Hamilton, ieudi, le 20 avril, 1854, savoir :-- "Si trois Conseillers Exécutifs " s'associent ensemble pour acheter des lots à Hamilton, dans " une position particulière, et si, peu de temps après, ce même " local est choisi pour devenir le site d'un nouveau bureau de " poste,' est-ce une affaire privée?") Je me rappelle les circonstances qui se rattachent à l'achat de lots dans la cité de Hamilton, de J. W. Ritchie, écuyer, par M. Morris, M. Hincks et par moi-même, et je puis affirmer que les acquéreurs n'ont jamais eu en vue le site d'un bureau de poste dans la dite ville, et qu'ils ne se sont pas attendus à tirer parti de l'endroit qui serait choisi pour le site du bureau de poste, et qu'il n'a pas été question du site pour un bureau de poste dans les environs des dits lots; il est à ma connoissance que les citoyens de Hamilton ont recommandé trois ou quatre locals différents comme bien adaptés pour le site d'un bureau de poste, et après que ces différents locals eurent été indiqués à l'exdirecteur général des postes, M. Morris, par ces différentes

personnes, ce M. fit le choix de celui de la rue James, adjoi- Hon. S. Mills. gnant l'ancien bureau de poste, sur lequel l'édifice est en ce moment en voie de construction, et de tous les locals indiqués, celui qui a été choisi est le plus éloigné des lots en question: et je crois devoir dire de plus que j'ai exposé ces faits à George Brown, écuyer, le propriétaire du Globe, quelque temps avant la publication dans son journal de l'article qui censure la dernière administration, et cet exposé, je l'ai fait à M. Brown, deux ou trois heures seulement avant qu'il ait dit publiquement en cour et en ma présence, que certains membres du gouvernement avaient acheté des lots de ville dans la cité de Hamilton, dans la vue d'y placer le site du bureau de poste, et augmenter ainsi la valeur des lots dont je venais de lui indiquer la position.

Lundi, 11 décembre, 1854.

PRESENTS:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" McKAY,

"FERRIER.

Luther H. Holton, écuyer, M. P. P., est questionné par L. H. Holton, écuyer, M. P. l'honorable Francis Hincks:—
P.

87. Q.—Vous rappelez-vous avoir reçu au printemps de 1853. une dépêche télégraphique transmise d'Halifax, conformément à des instructions de A. T. Galt, écuyer, M.P.P., et annoncant la ratification de la convention pour l'amalgamation de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et diverses autres compagnies de chemins de fer avec la compagnie du Grand Tronc. Si vous vous rappelez cette circonstance, veuillez dire quelle était la substance de cette dépêche, à quelle époque elle a été transmise, et à quelles personnes elle a été communiquée? R.-Une dépêche de cette nature m'est parvenue le 28 ou le 29 avril, 1853, disant en substance que le contrat d'amalgamation avait été signé et que le prospectus de la compagnie avait été publié, que l'entreprise avait complétement réussi, et que les parts étaient à une haute prime. Je crois que le papier que je produis en ce moment est une copie exacte de la dépêche qui m'a été adressée, et M. Galt m'a écuyer.

L. H. Holton, informé qu'il avait adressé de semblables dépêches au président ou au secrétaire de la compagnie du Saint Laurent et de l'Atlantique, à Portland, au vice-président de la Compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique, à Montréal. au président de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Guelph, à Toronto, et à M. Gzowski, à Toronto, aussi bien qu'à M. Hincks et à moi-même, de sorte que la nouvelle ainsi communiquée fut généralement connue aussitôt après sa réception.

Le papier produit par le témoin était comme suit :-

Par voie télégraphique de Londres, 16 avril, 1853, via Halifax, le 28.

A l'honorable F. Hincks,

Amalgamation effectuée—Prospectus publié—succès complet-parts à une haute prime.

A. T. GALT.

- 88. Q.—Pouvez-vous dire au comité quelle était la valeur du stock de la compagnie du chemin de fer du Saint Laurent et de l'Atlantique, au moment de la réception de la dépêche télégraphique ci-dessus, et quelque temps auparavant, ainsi que le prix du dit stock à différents intervalles, jusqu'au temps où sa valeur a commencé à se déprécier? R.—En décembre, 1852, le stock en question valait, si je me rappelle bien, environ 40 par cent d'escompte; sa valeur s'augmenta graduellement pendant l'hiver, dans l'attente de l'amalgamation, et au mois d'avril, il valait 10 par cent d'escompte; le 30 avril, il monta jusqu'à 7½; le 2 mai, il était à 2½; et le 3, au pair. Du 10 au 21 mai, il commandait une prime, variant de 3 à 5 par cent; le 28 il valait 12½ par cent de prime; le 1er juin, 22 par cent de prime, et le 18, il était tombé à environ 15.
- 89. Q.—Avez-vous reçu quelque lettre de M. Hincks, vous priant de lui procurer de ce stock sur le marché de Montréal, et pouvez-vous dire vers quel temps M. Hincks vous écrivit; le prix que vous avez donné pour le stock et l'époque à laquelle vous l'avez acheté? R.—Vers le 28 mai, je reçus une lettre de M. Hincks me priant de lui acheter une certaine quantité de ce stock, et ce jour là j'ai acheté pour lui, par l'entremise d'un courtier, 43 actions, une partie à 12½ par cent et le résidu à 15½ par cent de prime.

90. Q.—Avez-vous vous-même acheté du stock du Saint Lau- L. H. Holton, rent et de l'Atlantique à la réception de la dépêche télégraphique, ou subséquemment? Voulez-vous nous donner votre opinion quant à la valeur de ce stock comme objet de spéculation, et dire si cette opinion a été communiquée par vous à M. Hincks? R.—Je n'ai pas acheté de ce stock; je n'en avais pas une opinion favorable comme spéculation, et j'exprimai cette opinion à M. Hincks, lorsque je lui écrivis sur ce sujet.

Jeudi, 8 Mars, 1855.

PRÉSENTS:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

Félix Fortier, écuyer, de nouveau entendu :-

F. Fortier, écuyer.

- 91. Q.—Quel est l'usage ou la pratique généralement suivie par le gouvernement à l'égard des propriétaires riverains qui désirent faire l'acquisition des lots de grève en front de leurs propriétés ou y attenantes?—R. L'usage est de leur accorder la préférence pour l'acquisition de la grève adjoignant leur propriété, à moins que la Maison de la Trinité ne s'y oppose, ou qu'elle ne soit réservée ou requise pour des objets d'utilité publique.
- 92. Q.—Le gouvernement vous a-t-il donné des instructions relativement aux propriétaires riverains? Si vous en avez, veuillez les communiquer.—R. Je n'ai aucunes instructions spéciales, mais depuis que je suis dans le département des terres de la Couronne, c'est-à-dire, depuis 1847, j'ai suivi l'usage qui avait prévalu dans le département du secrétaire provincial jusqu'à l'année 1846, époque à laquelle la gestion de ces affaires a été transférée au département des terres.
- 93. Q.—Depuis combien d'années l'usage que vous avez mentionné a-t-il été suivi dans votre département?—R. Depuis 1847, à ma connaissance.
- 94. Q.—Se trouve-t-il parmi les records de votre bureau quelque ordre, lettre ou instructions venant du conseil exé-

F. Fortier, écuyer.

cutif et vous enjoignant de ne vendre aucune terre formant partie du domaine public à un membre du conseil exécutif?—

R. Je ne puis trouver parmi les records de la section du département sous mes ordres de lettre ou instruction sur ce sujet; je ne me rappelle pas non-plus en avoir vu.

95. Q.—Voulez-vous dire au comité quelle étendue de grève en front de la ferme du domaine de la Pointe-Lévy a été achetée par MM. Matthie et Mills; quel a été le prix payé ou convenu; d'après quel taux en avez-vous fixé le prix, et si vous l'avez basé sur le taux généralement suivi dans les cas de ventes de lots de grève par le gouvernement?—R. La grève pour laquelle ces messieurs vont recevoir une patente s'étend sur tout le front de la ferme du domaine. L'Hon. Louis Panet en fait l'estitimation, et la somme qui doit être payée s'élève à cinq cents louis. M. Panet a été d'avis que la grève en question ne valait pas plus de dix louis l'arpent, ce qui aurait donné environ £680 pour le tout; mais il a ajouté qu'il était d'avis que si le pétitionnaire payait £500, ce serait assez. L'évaluation des lots de grève dépend de leur position et de l'état où ils se trouvent.

J. Bouchette, écuyer.

Joseph Bouchette, écuyer, est entendu:—

96. Q.—Quel est l'usage ou la pratique généralement suivie par le gouvernement à l'égard des propriétaires riverains qui désirent faire l'acquisition des lots de grève en front de leurs propriétés ou y attenantes?—R. Comme les devoirs qui sont dans les attributions du bureau des arpentages pour le Canada Est, relativement aux grèves ou aux lots en eau profonde ne se rapportent qu'à l'arpentage et à la préparation de la description requises dans chaque cas par la référence en vertu de l'ordre en conseil, je ne puis dire quel est l'usage ou la pratique suivie par le gouvernement à l'égard des propriétaires riverains qui désirent acquérir des lots de grève en front de leurs propriétés ou y attenants, si ce n'est qu'en faisant mention de la routine généralement suivie pour ces concessions, savoir:-Mémoire présenté par le propriétaire ou autre impétrant ; résérence du mémoire au bureau du domaine dans le département des Terres de la Couronne; les procédés de ce bureau; rélérence au bureau de la Trinité, ses procédés; rapport du département des Terres, et référence au conseil. Le rapport du conseil est alors référé avec les autres papiers à la section est du bureau des arpentages, pour arpentage et description. En- J. Bouchette, suite les lettres patentes sont émanées.

- 97. Q.—Le gouvernement vous a-t-il donné des instructions relativement aux propriétaires riverains? Si vous en avez, veuillez les communiquer.—R. Aucune.
- 98. Q.—Depuis combien d'années l'usage dont vous venez de parler a-t-il été suivi dans votre département?—R. Cet usage est suivi depuis un grand nombre d'années, probablement à compter du temps du major Holland, en substituant le bureau du secrétaire au lieu du département des terres de la couronne, avant l'année 1846.
- 99. Q.—Se trouve-t-il parmi les records de votre bureau quelque ordre, lettre ou instruction venant du conseil exécutif, vous enjoignant de ne vendre aucune terre, formant partie du domaine public, à un membre du conseil exécutif?—R. Il ne s'en trouve pas.

James Patton, jeune, de Québec, commis-marchand, est J. Patton, entendu:—

- 100. Q.—Avez-vous eu connaissance de la vente d'une terre, située à quelque distance du canal des Chats, sur l'Ottawa, par M. Beswick, de Québec, marchand, à l'honorable Francis Hincks? Dites quand la vente a eu lieu, et donnez une description de la propriété?—R. J'ai connaissance d'une vente faite par George Beswick, de Québec, écuyer, marchand, à l'honorable Francis Hincks d'une étendue de terre, avec maisons et glissoires, sur la rivière Bonne Chère, dans le township de Horton, comté de Renfrew, vers le 10 août, 1853, au meilleur de ma connaissance; il avait été question de la vente vers le commencement du mois de juillet précédent. Le contrat est d'après la formule anglaise, et se trouve probablement en la possession de M. Hincks.
- 101. Q.—A quelle distance la terre dont vous venez de faire la description est-elle du canal des Chats, au meilleur de votre connaissance?—R.—La partie la plus rapprochée en est à environ vingt milles, et l'autre partie à environ vingt-huit milles; la terre achetée est en deux lots; l'un à l'embouchure de la rivière Bonne Chère, et l'autre, huit milles plus haut, sur la dite rivière.

J. Langevin, écuyer.

Mardi, 13 Mars, 1855.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" Moore,

" FERRIER.

Jean Langevin, écuyer, un des employés dans le département des terres de la couronne, est entendu:—

102. Q.—Quel est l'usage ou la pratique généralement suivie par le gouvernement à l'égard des propriétaires riverains qui désirent faire l'acquisition de lots de grève en front de leurs propriétés ou y attenants?—R. Ce sujet ne forme pas partie des attributions de mon bureau, et je ne puis donner d'information à cet égard. Il dépend du département de M. Félix Fortier, qui pourra sans doute vous communiquer les informations que vous désirez.

Jeudi, 19 Avril, 1855.

Présents:

L'Honorable M. Belleau, Président.

" MOORE.

" FERRIER,

Résolu,—Que l'honorable orateur du conseil législatif soit prié de se procurer et de soumettre à ce comité, copies des témoignages rendus par MM. Glynn et Baring devant le comité de l'assemblée législative chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration.

L'honorable orateur a soumis au comité le document suivant, contenant les témoignages de MM. Glynn et Baring, et a dit qu'il lui avait été remis comme un des membres de la dernière administration, par le greffier du comité de l'assemblée législative.

(Copie.)

- Réponses de George Carr Glyn, écuyer, de Londres, Angleterre, aux questions qui lui ont été soumises par le comité.
- 92. Q.—Etes-vous un des directeurs de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada?—R. Oui,
- 93. Q.—Dans la distribution du stock (ainsi qu'il appert par une copie de l'original de la liste de distribution placée selon son désir devant le comité par le président de la compagnie) il se trouve un item de 1,008 actions au nom de l'honorable F. Hincks, M.P.P.; Ce monsieur a-t-il fait une demande par écrit, ou autrement, pour ces actions ou pour toute autre quantité de stock?—R. Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été fait de demande par écrit, ou autrement, par l'honorable M. Hincks, relativement à la distribution de 1,008 actions du chemin de fer du Grand Tronc.
- 94. Q.—Si M. Hincks n'a pas fait de demande par écrit, en vertu de quelle autorité ce stock a t-il été inscrit en son nom? Dites à la suggestion de qui et dans quelle vue. Ce stock a-t-il été accordé à M. Hincks en la manière ordinaire, pour son avantage privé, ou lui a-t-il été accordé en fidéicommis pour des tierces parties? Veuillez nous communiquer les particularités de cette transaction?—R. L'allocation de 1,008 actions à M. Hincks et du même nombre d'actions à M. A. M. Ross, a été accordée en conséquence des représentations que M. Peto a faites aux directeurs, qu'il convenait de réserver un certain nombre d'actions pour être distribuées en Canada, afin que les personnes à la tête des affaires en ce pays acquissent des intérêts dans une entreprise que l'on considérait comme de la plus haute importance pour la colonie. L'allocation des actions a été en conséquence faite au nom de ces messieurs, spécialement pour l'objet que j'ai mentionné, et non pour l'avantage privé de M. Hincks ni d'aucun autre individu.
- 95. Q.—M. Hincks a-t-il été informé que ce stock lui avait été réservé, et dans ce cas, qui lui a transmis cette information?—R. Il n'est pas à ma connaissance que M. Hincks ou M. Ross aient été informés de la réserve de 1,008 actions qui leur avait été faite. Je suis sous l'impression qu'ils n'ont pas reçu de communication sur ce sujet.
- 96. Q.—Le président de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc a fait voir par la copie de la liste de distribution

originale, qu'il paraissait qu'il avait été versé régulièrement dans le trésor de la compagnie, à compte du dit stock alloué à M. Hincks, la somme de £10,080 sterling. Par qui cette somme a-t-il été payée à la compagnie ? qui a fourni les fonds nécessaires ? au nom de qui le reçu a-t-il été accordé ?—R. Le dépôt sur ces actions a été payé par M. Peto, en la manière ordinaire. Les quittances ont été faites aux noms de M. Hincks et de M. Ross, avec l'intention d'en laisser la distribution au bureau canadien.

- 97. Q.—Ces 1,008 actions ont-elles été régulièrement entrées dans les livres de la compagnie au nom de M. Hincks?—R. Les actions ont été entrées dans les listes de distribution aux noms de ces deux messieurs.
- 98. Q.—Ces actions sont-elles encore inscrites au nom de M. Hincks? si non, au nom de qui sont-elles inscrites? comment le transfert en a-t-il été fait, et quelle en est la date?—R. Les actions n'ont jamais été enregistrées; le dépôt a été payé, mais non les versements demandés, et elles se trouvent actuellement dans les livres de la compagnie telles qu'elles y ont été inscrites en premier lieu, sans aucune altération quelconque.
- 99. Q.—Vous a-t-on donné à entendre que M. Hincks répudiait toute espèce d'intérêt dans ce stock; et si tel est le cas, dites quand et de quelle manière vous en avez reçu l'intimation?—R. Je n'ai pas reçu de communication de M. Hincks au sujet des actions inscrites en son nom; mais j'apprends qu'il a répudié toute espèce d'intérêt dans ce stock, et a déclaré que le fait n'était parvenu à sa connaissance que plusieurs mois après avoir eu lieu.

(Signé,) GEO. CARR GLYN.

Londres, 8 février, 1855.

(Copie.)

Réponses de Thomas Baring, écuyer, de Londres, Angleterre, aux questions soumises par le comité.

A la question No. 92.—Je suis un des directeurs de la compagnie.

Aux questions 93 et 94.—Il n'est pas à ma connaissance que l'honorable Francis Hincks ait fait une application verbale ou

par écrit pour des actions, mais je me rappelle qu'il en a été réservé un certain nombre pour être distribuées au Canada, néanmoins, j'avais oublié, jusqu'à ce que j'aie référé aux livres de la compagnie, si toutefois la chose est venue à ma connaissance dans le temps, au nom de qui ces actions avaient été prises. Je m'aperçois que les actions ont été prises aux noms de l'honorable F. Hincks et de M. A. M. Ross, mais je n'ai jamais compris, et même en ce moment, je ne crois pas que ces messieurs fussent intéressés privément ou personnellement en icelles.

A la question 95.—Je n'ai jamais entendu dire que M. Hincks en avait été informé.

A la question 96.—Je m'apperçois en référant au bureau de la compagnie du Grand Tronc, que M. Peto a payé le premier dépôt sur ces actions, et que les reçus sont aux noms de M. Hincks et de M. Ross.

A la question 97.—Ces actions ont été entrées (ainsi que m'apprend encore le secrétaire de la compagnie) aux noms de ces messieurs dans la liste de distribution.

A la question 98.—Il n'a pas été payé de versements sur ces actions; elles n'ont pas non-plus été enregistrées.

A la question 99.—M. Hincks ne m'a jamais rien dit au sujet de ces actions, mais j'apprends par la rumeur publique, qu'il nie avoir aucun intérêt en icelles.

(Signé,) THOMAS BARING.

Londres, 16 février, 1855.

Mercredi, 25 Avril, 1855.

Présents:

L'Honorable M. BELLEAU, Président.

" Moore,

" FERRIER.

Résolu,—Que l'honorable Orateur du Conseil Législatif soit prié de se procurer et de mettre devant le comité une copie du témoignage que M. William Macbean, commis aux parts et transferts de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, a rendu devant le comité de l'assemblée législative, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration.

L'honorable Orateur a mis devant le comité le document suivant, contenant le témoignage de M. Macbean, et a déclaré que ce document lui avait été remis, en sa qualité de membre de la dernière administration, par le clerc du comité de l'assemblée législative.

(Copie.)

M. W. MacM. William Macbean, commis aux parts et transferts de la
compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, Montréal, est
entendu:—

(Par M. Brown.)

Ques. 240.—Lors de la passation du statut qui autorisait l'amalgamation du chemin de fer de Montréal et Portland avec le Grand Tronc, savoir, le 10 novembre, 1852, quelques-uns des membres de la dernière administration possédaient-ils du stock du chemin de fer de Montréal et Portland? s'ils en possédaient, qui étaient ces membres et quel montant en possédaient-ils respectivement?—R. L'honorable A. N. Morin en avait quarante parts et l'honorable L. T. Drummond en avait vingt parts.

Ques. 241.—Après le 10 novembre, 1852, quelques-uns des membres de la dernière administration ont-ils acquis du stock dans les compagnies des chemins de fer de Montréal et Portland, de Québec et Richmond ou du Grand Tronc? si tel est le cas, veuillez en faire une mention détaillée, dites la date des différents achats, le nombre des actions, les personnes de qui elles ont été achetées et les prix ou sommes mentionnées dans les actes de transfert; aussi le montant et la date de tous les bonus, dividendes et intérêts reçus sur le dit stock par aucun des ministres; la date de la vente de ce stock par aucun des ministres et les personnes auxquelles il a été vendu?—R. L'honorable M. Hincks a acquis de George Burns Symes, en vertu de l'acte de transfert, No. 664, maintenant exhibé, et en date du 6 juin, 1853, cent actions de la compagnie du chemin de fer de Montréal et de Portland (f. c. du St. Laurent et de

l'Atlantique) et le prix ou somme mentionné au dit acte est M. W. Macde trois mille trente-huit louis dix-neuf chelins et deux pence, courant; il a aussi acquis de L. H. Holton, en vertu de l'acté de transfert, No. 665, maintenent exhibé, et en date du 30 mai, 1853, quatre-vingt-quatre actions du même stock, pour le prix on somme de deux mille cent louis.

Le montant primitif d'une action dans la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique était de cinquante louis courant, (Statut 8 Vic., cap. 25, 17 mars, 1845), mais en vertu d'un acte subséquent de la législature (12 Vic., c. 176, 30 mai, 1849) il a été réduit à vingt-cinq louis courant.

L'intérêt a toujours été entré dans des livres séparés que je n'ai pas apportés avec moi. Je livrerai des copies des comptes de l'intérêt et des bonus, aussitot que je serai de retour à Montréal.

Dans la nouvelle compagnie, i. e. la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, M. Hincks ayant produit un certificat attestant qu'il possédait cent quatre-vingt-quatre actions du stock de Montréal et Portland, et payé vingt-trois louis six chelins et huit pence, courant, il a obtenu du script pour cent cinquante-deux actions, le 7 octobre, 1853. De plus, le 10 novembre, 1853, ayant produit un certificat à lui transféré par l'honorable Charles Wilson et maintenant exhibé, lui donnant droit à quatre-vingt-seize anciennes actions, le dit transsert portant la date du 16 août, 1853, il a été émané en sa faveur, sur paiement de deux louis dix-huit chelins et quatre pence, courant, étant la différence mentionnée en icelui, soixanteet-dix-neuf actions du stock du Grand Tronc.

Il a acheté le 8 décembre, 1853, de R. D. Collis, courtier, dix-huit actions du stock du Grand Tronc. J'avais apporté ce transfert avec moi la dernière fois que j'ai paru devant ce comité, aujourd'hui, je ne l'ai pas, mais j'en transmettrai une copie à mon retour à Montréal. Je dois dire ici que le prix d'achat mentionné généralement dans les actes des courtiers, ne peut donner un indice de la somme qui a été réellement payée ou reçue, attendu qu'ils ne désirent pas que leurs transactions soient connues, si ce n'est des personnes qui les emploient.

Le 15 décembre, il a acquis de Henry Chapman, courtier ou marchand, vingt-cinq actions du stock du Grand Trone; mon M. W. Mac- témoignage sur la transaction ci-dessus s'applique aussi à celle-ci.

M. Hincks est ainsi devenu propriétaire de stock dans le chemin de fer du Grand Tronc à un montant total de deux cent soixante-et-quatorze actions, dans la section du St. Laurent et de l'Atlantique, car nous tenons encore des comptes séparés.

Le 26 novembre, 1853, il a vendu à Alfred Larocque, en vertu de l'acte de transfert No. 16 que j'ai exhibé au comité lors de mon dernier examen, soixante-et-quinze actions du Grand Tronc.

Le 27 février, 1854, j'ai transféré, à sa demande, au régître du bureau de la compagnie, tenu à Londres, soixante-et-quinze actions destinées, si j'ai bien compris, au marché de Londres.

Le 20 novembre, 1854, il a vendu à J. B. A. Couillard, marchand, de Montréal, en vertu de l'acte de transfert No. 94, qui a été exhibé au comité, quarante actions du stock du Grand Tronc.

Le 1er mars, 1855, il a transporté à la banque d'épargnes de la cité et du district de Montréal, en vertu de l'acte de transfert No. 119, qui a aussi été exhibé au comité lors de mon premier examen, quarante-trois actions du stock du Grand Tronc, se trouvant à cette date propriétaire de quarante-cinq actions de cette section du stock.

Le 7 octobre, 1853, il a acquis de J. F. Bradshaw, trente-une anciennes actions de la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond, de douze louis dix chelins, courant, et en les produisant et en payant huit louis seize chelins et cinq pence, courant, étant la différence sur icelles, il fut émané en sa faveur treize actions du stock du Grand Tronc, section de Québec et Richmond; de ce stock, il a transféré à la banque d'épargnes de la cité et du district, le 1er mars, en vertu de l'acte de transfert No. 2, sept actions de cette branche, demeurant à cette date, propriétaire de six actions de cette branche, de sorte qu'il possède dans les deux branches cinquante-une actions. M. Hincks n'a jamais possédé une seule action dans le Grand Tronc proprement dit.

L'honorable A. N. Morin, le 9 décembre, 1853, en produisant un certificat attestant qu'il possédait quarante actions dans la compagnie du chemin de fer de Montréal et Portand (in certificat) du St. Laurent et de l'Atlantique), et en payant trois louis quinze M. W. Macechelins, courant, a obtenu du script pour trente-trois actions du bean. stock du Grand Tronc, qu'il possède encore; le dit certificat a été produit.

L'honorable J. Ross, le 3 avril, 1853, a acheté de J. F. Bradshaw, en vertu de l'acte de transfert, No. 94, qui a déjà été exhibé au comité, trente-cinq actions du stock de la section du St. Laurent et de l'Atlantique du Grand Tronc, qu'il possède encore.

L'honorable R. E. Caron, le 5 septembre, 1854, en produisant un certificat qu'il possédait du stock payé dans la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond, au montant de dix actions et en payant en outre deux louis dix chelins sterling, a reçu cinq actions du stock du Grand Trone, qu'il possède encore.

L'honorable Malcolm Cameron a acquis le seize mars, 1854, de John Crawford, courtier, en vertu de l'acte de transfert, No. 59, quatre-vingt actions du stock du Grand Tronc, section du St. Laurent et de l'Atlantique, et le 19 avril, il les a transférées à la banque d'épargnes de la cité et du district de Montréal, en vertu de l'acte de transfert, No. 66, déjà exhibé au comité.

LE Président a mis devant le comité copie d'une lettre de l'honorable Francis Hineks, qu'il a dit avoir reçue de ce Monsieur pour l'information du comité, laquelle est conçue comme suit:—

(Copie.)

A S. SMITH, ECR. M. P. P., Président, etc.

Québec, 21 Avril, 1855.

Monsieur:—Le comité chargé par l'assemblée législative de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, m'ayant informé qu'il avait terminé l'examen des témoins, et qu'il était prêt à recevoir les remarques que je désirerais soumettre à sa considération, je me permettrai de faire quelques commentaires sur les témoignages rendus devant lui. Je ferai d'abord remarquer que malgré que

des transactions d'une nature privée, faites par quelques-uns de mes ex-collègues et par moi-même, aient été en butte aux attaques réitérées de la presse, et que mes adversaires politiques aient proféré contre moi depuis deux ans des accusations de corruption et de péculat de la pire espèce, dans la vue de me perdre dans l'esprit du public, il ne s'est pas présenté un seul accusateur pour se plaindre de ma conduite à l'égard d'aucune des transactions qui ont été l'objet des investigations du comité. Pour cette raison, le comité s'est trouvé dans la nécessité d'assigner des témoins dont les noms ont été suggérés par mes principaux adversaires politiques, qui étaient eux-mêmes les auteurs de ces accusations; et deux d'entre eux ont rempli le rôle d'accusateurs, en même temps qu'ils siégeaient comme juges. Ces deux messieurs ont fait venir mes propres amis, et les ont questionné sur nos conversations privées; et ils se sont efforcés d'extorquer des aveux que ces témoins refusaient de faire, dans la crainte de se rendre coupables d'une violation de cette confiance intime que tout homme d'honneur considère On s'est enquis de mes affaires privées, et l'on comme sacrée. a étendu les investigations à des matières strictement privées et confidentielles, chose sans précédent. Et après toutes ces recherches, je maintiens respectueusement que pas une seule accusation de corruption ou d'irrégularité n'a pu être soutenue contre moi, et que pas un seul fait nouveau, de la plus légère importance, n'a été mis au jour. Toutes les prétentions de mes accusateurs se réduisent à ceci, que les membres du gouvernement exécutif n'ont aucun droit de s'immiscer dans des transactions tout à fait légitimes en elles-mêmes, et auxquelles les autres sulets de Sa Majesté peuvent prendre part sans la moindre inconvenance. J'ai dit qu'il ne s'était pas présenté d'accusateurs devant le comité, je puis ajouter qu'il n'a pas été proféré une seule accusation spéciale contre moi ou contre mes ex-collègues. L'examen des témoins, prolongé pendant plusieurs mois, n'ayant produit aucun résultat, Mr. Brown, un des membres du comité et mon principal adversaire politique, et en même temps la personne qui porte plus que toute autre la responsabilité des attaques dirigées contre moi, a, depuis quelques jours, réuni toutes ses accusations contre moi sous la forme de réponses à Quoique le comité des questions qui lui auraient été soumises. ait décidé que ses réponses ne pourraient former partie des témoignages, néanmoins, comme elles ont été placées sur les minutes du comité, je me propose de les commenter, en même temps que les autres accusations qui ont occupé l'attention du comité. 1-682-11

Accusation No. 1.—Elle est en substance comme suit : Que 1008 actions du stock du Grand Tronc de £25 chaque, représentant un égal montant de bons, ou en tout £50.400. m'ont été accordées, que £10,080, le dépot requis, a été pavé par Sir S. M. Peto, Bart., et que ce stock m'était accordé pour mon avantage privé et en considération des services que j'avais rendus aux contracteurs du chemin de fer. Lorsque cette allocation de 1008 actions m'a été faite, il en a été accordé une semblable à A. M. Ross, écuier, ingénieur en chef de la compagnie, de sorte que £100,800 de ce stock se trouvent affectés à la même destination. Il est évident que personne ne pent avoir plus d'intérêt à s'enquérir de cette accusation que les actionnaires de la compagnie, qui sont représentés dans le bureau de direction par des messieurs de la plus haute respectabilité, tant en Angleterre qu'en Canada. Les soupçons doivent peser sur Pingénieur en chef aussi bien que sur moi. Mr. Brown affecte de soupconner qu'il a été commis une fraude grossière, mais contre qui? évidemment contre la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, par la connivence de l'ingénieur en chef et de l'un des directeurs. Existe-t-il, je le demande, une accusation de la part des directeurs de la compagnie? en est-il un seul parmi eux qui partage les soupçons de Mr. Brown? d'ailleurs peut-on découvrir l'ombre d'un soupçon? admettant que les contracteurs auraient résolu de payer le directeur et l'ingénieur pour leurs services aux dépens de la compagnie, est-il probable qu'ils auraient cherché à atteindre leur but en demandant une allocation de stock en leurs noms, avec la certitude que la chose devait être connue de plusieurs officiers de la compagnie? je maintiens que sans l'existence de preuves quelconques, expliquant cette transaction, les soupcons de Mr. Brown ne sauraient être justifiés. Mais voyons les témoignages? le Capt. Rhodes. un des membres de l'assemblée législative, et J. B. Forsyth. écuier, marchand éminent de Québec, déposent qu'ils se trouvaient tous deux à Londres à cette époque, et qu'ils représentèrent fortement à Messrs. Peto et Cie., que l'on devait réserver du stock pour le Canada. On voit par le témoignage de Thomas Baring, écuier, et par celui de Geo. C. Glyn, écuier, deux des directeurs de la compagnie, qu'ils comprenaient que le stock était accordé à Mr. A. M. Ross et à moi pour en faire la distribution. La déposition de Mr. A. M. Ross est dans le même Mr. Brown s'est efforcé de démontrer que cette réserve n'était pas nécessaire, et il a posé des questions aux témoins pour leur faire avouer que les canadiens n'avaient jamais demandé de stock, ni ne s'étaient plaint de n'en avoir pas

obtenu. La réponse de Mr. Forsyth à une de ces questions est sans réplique : il répond, lorsqu'on lui demande si des canadiens s'étaient trouvés lezés de ce qu'ils n'avaient pas obtenu de stock: "non, mais si le stock avait commandé une prime, je ne connais pas un seul canadien qui n'eût pas été mécontent." Il a été reçu des témoignages par le comité qui font voir que quelques messieurs canadiens seulement, qui se trouvaient par hazard à Londres, lors du partage, ont obtenu 1032 actions, se montant à £51,600, et qu'à l'exception des 2016 actions inscrites au nom de Mr. A. M. Ross et au mien, pour être distribuées, les résidents du Canada qui avaient demandé la charte, n'avaient aucun autre moyen d'obtenir une seule action de ce stock offert sur le marché de Londres. Je prends respectueusement la liberté de référer le comité à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, 16 Vict. chap. 37, et à l'acte d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer de jonction, 16 Vict. chap. 43, et aussi à celui de Québec et des Trois-Pistoles, chap. 38.

En vertu de ces actes, différentes personnes du Canada ont été incorporées pour la construction de trois lignes de chemins de fer, qui plus tard se sont amalgamées avec la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc. Ci-suivent les noms des personnes qui résident en Canada: l'honorable Peter McGill, de la cité de Montréal, l'honorable Geo. Pemberton, de la cité de Québec, Thos, G. Ridout et John Geo, Bowes, de la cité de Toronto, écuvers, William Price, de la cité de Québec, écuver, John Shuter Smith, de la ville de Port Hope, écuyer, Henry Le Mesurier, de la cité de Québec, écuyer, Andrew Jeffrey, de la ville de Cobourg, écuyer, James Bell Forsyth, de la cité de Québec, écuyer, William Hamilton Ponton, de la ville de Belleville, écuyer, Wm. Rhodes, de la cité de Québec, écuyer, David Roblin, de la cité de Kingston, écuyer, William Matthie, de la ville de Brockville, écuyer, George Beswick, de la cité de Québec, écuyer, Chauncy H. Peck, de la ville de Prescott, écuyer, Thomas Ryan, de la cité de Montréal, écuyer, John Counter, de la cité de Kingston, écuyer, Roderick McDonald, de la ville de Cornwall, écuyer, Geo. E. Cartier, de la cité de Montréal. écuyer, Henry Chapman, de la cité de Montréal, écuyer, Alex. Tillock Galt, de la ville de Sherbrooke, écuyer, Luther Hamilton Holton et David Lewis McPherson, de la cité de Montréal. écuyers, l'honorable Narcisse Fortunat Belleau, l'honorable W. Walker, et Sir Henry John Caldwell, Bart., de le cité de Québec, Jean Thomas Taschereau, François Réal Angers, et-

François Baby, de la cité de Québec, écuyers, Wm. Patton, de Saint Thomas, écuyer, Pierre Amable Dionne, de la cité de Québec, écuyer, Elisée Dionne, de Ste. Anne de la Pocatière. écuyer, Eugène Chinic, et Edward Ryan, de la cité de Québec, écuyers, Charles Hilaire Têtu, de la Rivière-Ouelle, dans le district de Kamouraska, écuyer, W. H. Tilstone, Edward Burstall et John Burroughs, de la cité de Québec, écuyers, Wm. F. Meudell, de la cité de Toronto, écuyer, Edmund Murney, Peter Robertson, Geo. Benjamin, Henry Bull et James Ross, de Belleville, écuyers, James Sanson, ainé, d'Orillia, écuyer, Kenneth Cameron, de Thorah, écuyer, John Langton, Geo. Barker Hall et Thomas Short, de Peterboro', écuyers. Je vais maintenant donner les noms des directeurs canadiens des trois compagnies ci-dessus mentionnées, et qui s'étaient organisées sous l'autorité de leurs actes d'incorporation respectifs, avant le départ de l'honorable Mr. Ross pour l'Angleterre en novembre, 1852: l'honorable Peter McGill, l'honorable Geo. Pemberton, Henry Le Mesurier, James Bell Forsyth, William Rhodes, Thomas G. Rodout, William Hamilton Ponton, William Matthie, John G Bowes, Wm. F. Meudell, Edmund Murney, Geo. Benjamin, Henry Bull, James Ross, Peter Robertson, James Sanson, ainé, Kenneth Cameron, John Langton, George Barker Hall, Thomas Short, écuyers, l'honorable Wm. Walker, l'honorable Narcisse Fortunat Belleau, Sir Henry John Caldwell, Bart., Edward Burstall, écuyer, Wm. H. Tilstone, écuyer, Wm. Patton écuyer. Les MM. ci-dessus étaient directeurs des actionnaires dans le même temps que les MM. suivants étaient directeurs du gouvernement : l'honorable Francis Hincks, l'honorable James Morris, l'honorable Malcom Cameron, l'honorable John Ross, Geo. E. Cartier, Geo. Crawford, Thomas Ryan, A. T. Galt et Luther H. Holton, écuyers, l'honorable E. P. Taché, l'honorable R. E. Caron, l'honorable L. T. Drummond, l'honorable Jean Chabot, François Lemieux, C. F. Fournier, Joseph Charles Taché, et Jean Charles Chapais, écuyers.

Or, sans parler des droits d'une classe nombreuse de personnes qui avaient pétitionné pour les diverses chartes et les avaient obtenues de la législature, la liste des directeurs contient assez de noms pour justifier une réserve d'actions beaucoup plus considérable que celle qui a été faite. Des directeurs nommés plus haut, cinq seulement, en exceptant l'honorable M. Ross et M. Galt, étaient à Londres, lorsque le partage a eu lieu, savoir : l'honorable George Pemberton, J. B. Forsyth, Wm. Rhodes, Edward Burstall, écuyers, et W. H. Tilstone,

écuyer, ayant tous des intérêts dans la cité de Québec. cing messieurs acquirent 552 actions, se montant à £27,600. et tous, je crois, augmentèrent les intérêts qu'ils possédaient déjà dans cette entreprise, en achetant généralement à prime. Je suis convaincu pour ma part, que si le stock du Grand Tronc avait continué à commander une prime, on aurait remarqué beaucoup de mécontentement dans les différentes parties du Canada, si l'on n'en avait pas réservé; il est à ma connaissance personnelle que quelques-uns des directeurs de la compagnie en Canada, pour obtenir du stock ont été obligés d'acheter du stock amalgamé du St. Laurent et de l'Atlantique, afin de pouvoir se qualifier comme directeurs. Il est à peu près inutile de s'étendre davantage sur ce point. La nécessité absolue qui existait alors, de faire une réserve doit être évidente à tout le monde, sans en chercher la preuve dans la demande spéciale faite à cet effet par le capitaine Rhodes et par M. Forsyth, deux des directeurs canadiens. Sir S. M. Peto, mu par cet esprit de libéralité qui le distingue, a conservé cette réserve. en pavant le dépôt voulu, et en récompense, on a porté contre lui une accusation de corruption, mais elle a été traitée avec le plus grand mépris par tous ceux qui connaissent son intégrité.

M. Brown a cherché à démontrer qu'il n'y avait aucune nécessité de faire une nouvelle réserve de stock pour le Canada, attendu qu'il existait une réserve spéciale de £837,600, en vertu du prospectus. Je soumets un extrait du prospectus qui fait voir le mode d'après lequel on se proposait de prélever le capital de la compagnie :

EXTRAIT.

Le capital est composé comme suit: Montant déjà prélevé en actions et dépensé en travaux sur les chemins de fer du St. Laurent et de l'Atlantique et de Québec et Richmond.. Montant déjà prélevé en bons..... £9,500,000

£683,400 733,000

1,416,400

Réserves en actions et en débentures pour les actionnaires dans les chemins de fer du St. Laurent et de l'Atlantique et de Québec et Richmond, lors de l'amalgamation, et

pour les porteurs des bons de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron	2,254,000
Laissant,	£7,246,000
Ce montant sera créé et réparti comme suit: Stock en 144,920 actions de £25 chaque	3,623,000 1,811,500
cent, payable par semestre en bons.	1,811,500
	£7,246,000

On verra que les £837,600 auxquels Mr. Brown fait allusion formaient une réserve spéciale en faveur de personnes qui résidaient pour la plupart en Angleterre, et que les directeurs de la compagnie du Grand Tronc, ceux de la compagnie de Québec et des Trois-Pistoles, et ceux de la compagnie du Grand Chemin de Fer de Jonction, ne pouvaient aucunement prétendre à cette réserve. A part de cela, les actions en question ne donnaient pas aux porteurs le droit d'avoir des bons provinciaux, et conséquemment elles ne valaient pas autant que le stock de la série A. Je le répète donc, les 2016 actions réservées au nom de Mr. A. M. Ross et au mien, pour être distribuées en Canada, étaient les seules disponibles pour les personnes en Canada désireuses d'obtenir de ce stock, que les canadiens alors à Londres avaient beaucoup recherché. Brown est entré au long dans l'histoire du chemin du Grand Tronc des sept dernières années, dans la vue de faire voir que je m'étais servi de mon influence officielle pour faire passer une mesure préjudiciable aux intérêts du public et par là favoriser les contracteurs du chemin du Grand Tronc. Tout en ne craignant pas d'assumer la responsabilité d'avoir donné mon

appui à cette entreprise, je répudie comme injustes, au dernier point, les conséquences qu'en infère Mr. Brown. N'importe quelle a été la nature de mes vues sur le chemin de fer, elles ont été soumises de temps à autre à mes collègues dans le gouvernement, soigneusement examinées par eux et approuvées par eux, puis ensuite sanctionnées par Son Excellence le Gouverneur Général. Ces vues ont ensuite été incorporées dans des bills, lesquels ont été longuement discutés en parlement et sont devenus lois, après une opposition très animée de la part de Mr. Brown lui-même. En ma qualité d'homme politique. je suis sujet à être censuré si les mesures que j'ai soutenues sont mauvaises, mais on commet une injustice flagrante en donnant à entendre que je suis coupable de corruption, parce que je n'ai pas été de l'opinion de M. Brown sur le plan le plus avantageux pour la construction du chemin de fer. Après avoir acquis beaucoup d'expérience, je suis encore plus que jamais d'opinion que le mode adopté en 1852, pour assurer la construction du chemin de fer, était préférable à tout autre pour l'avantage de la province. Le projet d'entreprendre ces travaux pour le compte de la province, au moyen d'un emprunt du gouvernement impérial que j'avoue avoir d'abord favorisé et que M Brown a supporté depuis, aurait plongé la province dans de sérieuses difficultés. On ne doit jamais perdre de vue que l'appui impérial était offert avec l'entendement bien exprimé, que la province construirait un chemin de fer de 63 milles de longueur entre Halifax et Québec. Si ce projet eût été adopté, au lieu d'avoir le surplus auquel on s'attendait et au moyen duquel le Canada pourrait construire sa propre ligne, on a tout lieu de croire maintenant, que le prêt impérial n'aurait pas même suffi pour construire la ligne entre Halifax et Québec. Je ne puis m'expliquer ce que M. Brown a eu en vue en citant des extraits des discours que j'ai prononcés en 1851, tendant à prouver que je croyais qu'on pourrait construire le chemin de ser à raison de £5,000, courant, par mille. J'ai avoué que j'avais formé des opinions erronées. Jamais je n'ai prétendu que j'avais des connaissances pratiques suffisantes pour me mettre en état de juger du coût des chemins de fer, et je ne puis être guidé en cela que sur les informations recues de temps à autre. M. Brown s'efforce dans toutes les occasions, avec peu de générosité, de m'imposer des responsabilités. Il dit: M. Hincks "partit pour les provinces inférieures," omettant le fait que j'étais accompagné du colonel Taché et de M. Young, et que ce dernier appuyait de toute son influence, la ligne à travers la vallée de la rivière St. Jean

qui avait alors été choisie. Je ne ramènerai pas sur le tapis la discussion relative à la rupture des négociations alors pendantes avec le gouvernement impérial. Ma conduite en cette occasion a été approuvée par mes collègues et supportée par le parlement. M. Brown, néanmoins, cherche à faire peser sur moi une accusation, parce que j'ai, avant que les négociations fussent conclues, écrit pour être autorisé à payer à Messrs. Peto et Cie., les frais préliminaires du tracé de la ligne. J'ai certainement écrit la lettre dont on a donné un extrait avant la fin des négociations avec le gouvernement impérial, mais je ne puis découvrir quel mauvais effet pouvait avoir sur le gouvernement impérial l'emploi de Messrs. Peto et Cie., à faire le tracé, dans le cas où le fait eût été à sa connaissance, comme il l'était probablement. J'étais porté à croire que le gouvernement impérial insisterait à ce que l'on employât des contracteurs anglais. M. Brown a réveillé une ancienne controverse qui ne saurait avoir de rapport avec la question actuelle, relativement à un arrangement supposé entre M. Jackson et moi, à Londres, pour la construction de la ligne du Grand Tronc. Je persiste à dire qu'il n'existait aucun arrangement pour la construction de la ligne. Nous avions établi une base pour réaliser les moyens indispensables pour la construction de la ligne, dans le cas où une soumission pour la construction qui ne pouvait avoir lieu qu'après que l'exploration de la route, serait approuvée. Le gouvernement et encore moins la législature ne se trouvaient liés. M. Brown a jugé à propos de ramener le sujet de la difficulté qui s'est élevée entre certaines personnes en Canada et les promoteurs de la charte du Grand Tronc. Le comité, j'en suis persuadé, me saura gré de ne pas accepter le défi et de ne pas engager une nouvelle discussion sur cette difficulté; mais je dois faire remarquer la mauvaise foi de M. Brown, qui persiste à m'accuser d'avoir fait un arrangement avec Messrs. Jackson et Cie., par lequel ils devaient recevoir £10,000 courant par mille, pour faire et compléter le chemin. Je n'ai fait personnellement aucune convention quelconque. Le premier contrat a été passé après l'organisation de la compagnie, avec l'approbation des directeurs, et a été signé par le président; mais M. Brown me rend responsable de cet acte comme de tous les autres. Bien que je sois prêt à désendre tous les actes des directeurs, je dois faire remarquer l'injustice, lorsque l'objet de l'attaque est de faire croire qu'il y a eu corruption, de donner à entendre qu'il était en mon pouvoir de contrôler le dispositif des contrats. Dans toutes les transactions qui ont eu lieu relativement au chemin

de fer du Grand Tronc, j'ai agi de concert avec un ou plusieurs messieurs intègres et honorables. Lorsque j'étais en Angleterre. en 1852, et pendant tout le cours de mes négociations avec Messrs. Jackson et Cie., j'étais constamment en communication avec l'honorable M. Chandler, du Nouveau-Brunswick. dont la réputation est parfaitement intacte. M. Chandler a fait des arrangements avec la même maison pour la construction de chemins de fer dans le Nouveau-Brunswick. ments n'étaient certainement pas plus avantageux que les miens, et néanmoins l'on n'a pas lancé de viles insinuations contre lui en l'accusant d'avoir vendu les intérêts de son pays à des contracteurs anglais. Avec quelle différence n'ai-je pas été traité. Ayant remarqué une forte disposition dans l'esprit public, d'obtenir l'avantage de voies ferrées; ayant aussi remarqué que depuis des années l'on avait laissé languir, faute des moyens nécessaires, une entreprise jugée de la dernière importance et que le peuple était tombé dans le découragement, je dirigeai mes efforts comme un des ministres du gouvernement, à chercher les moyens d'introduire les capitaux anglais en ce pays. Ma récompense se trouve dans l'exposé de M. Brown, qui a été répété par cette classe de journalistes que l'on rencontre dans tous les pays et qui sont toujours préts à détruire la réputation d'un homme public. Après avoir fait ces remarques, j'abandonne cette accusation à la discrétion du comité, en même temps que je déclare positivement que je n'ai jamais recu la promesse d'aucune espèce de récompense de Messrs. Jackson et Cie. ; que je n'ai jamais demandé de stock, soit pour moi, soit pour aucun autre; que je n'ai jamais su que mon nom était dans le livre des distributions, avant que l'on s'en soit plaint publiquement, et qu'alors j'ai écrit au viceprésident, à Montréal, pour lui en demander des explications; qu'en vérité je ne connais rien de l'affaire, à part de ce que j'en appris par oui-dire, savoir : que la totalité des 2016 actions allouées à M. A. M. Ross et à moi-même, étaient destinées à être distribuées en Canada, mais que ce stock étant tombé presqu'aussitôt au-dessous du pair, on jugea alors qu'il était inutile de s'occuper de l'affaire, vu que les personnes qui désireraient en acheter, pourraient le faire à meilleure composition sur le marché.

La 2e accusation tend en substance à dire qu'ayant obtenu des informations par le télégraphe de l'amalgamation des différentes compagnies qui constituent le Grand Tronc, et de la hausse du stock à Londres, j'ai profité de ces informations

pour spéculer et que j'ai acheté des parts du St. Laurent et de l'Atlantique à un fort escompte. Sur cette accusation, je dois faire remarquer que si j'avais obtenu quelque avantage indu sur des tiers, il est plus que probable que des plaintes se seraient faites entendre, personne néanmoins ne peut prétendre qu'il ait été porté des plaintes par aucune partie intéressée. A l'égard de cette accusation, c'est M. Brown qui l'a portée, et ses exposés des faits ont été tels qu'ils ont été rejetés comme n'ayant aucun rapport à l'affaire. En y référant néanmoins, je vois que M. Brown entre au long dans l'histoire de l'amalgamation des différentes compagnies de chemins de fer à Londres, bien que je n'aie pas été le moins du monde concerné dans cette affaire. Avec sa mauvaise foi habituelle, M. Brown m'attribue la responsabilité du bill autorisant l'amalgamation des différentes compagnies de chemins de fer, et dit qu'il a passé à la hâte par mon influence. Tous ceux qui sont au fait de ces transactions savent très-bien, et M. Brown mieux que tout autre, que pendant les difficultés entre les partisans de la charte du Grand Tronc, et Messrs. Galt, Holton et autres, anpuyés par M. Brown, on me proposa un compromis, dont la première condition était que l'on passerait ce bill d'amalgamation et que l'on révoquerait la charte du chemin de fer de Montréal et Kingston. Il est donc injuste de dire que c'est moi qui ai demandé cette mesure. Je n'ai eu rien à faire avec les conditions de l'amalgamation, n'en ayant entendu parler que longtemps après qu'elles furent arrêtées. Ce n'est pas à moi de les défendre, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer combien il est injuste de prendre le témoignage du capitaine Rhodes, M.P.P., sur ce sujet. Ce monsieur était actionnaire dans le chemin de Québec et Richmond et intéressé à obtenir les meilleurs termes possibles en faveur de sa ligne. M. Brown devrait admettre honnétement que les conditions de l'amalgamation ont été longuement discutées par des personnes dont les intérêts étaient opposés, et l'or doit naturellement en conclure qu'elles sont passablement équitables. M. Galt s'efforcait, comme de raison, à obtenir des conditions aussi avantageuses que possible en faveur de la compagnie qu'il représentait. Il se serait amalgamé avec le Grand Tronc seul, c'est-à-dire avec la ligne de Montréal à Toronto, sur une base tout-à-fait différente, mais il objectait au chemin de Québec et Richmond et à celui des Trois-Pistoles. et il a réussi à faire triompher ses opinions. Le principe de payer l'intérêt sur le capital jusqu'à l'ouverture de la ligne, ayant été admis dans tous les autres cas, M. Galt soutenait que

sa compagnie y avait le même droit. Mais je n'ai eu rien à faire avec ces négociations. Je laisse de côté cette partie de l'exposé de M. Brown, comme n'ayant aucun rapport à ce chef d'accusation dont je vais maintenant m'occuper. Il m'est très désagréable de me trouver dans la nécessité de contredire les allégués de M. Brown, quant à la substance d'une conversation privée que nous avons eue ensemble en 1853. Toutes les fois que nos allégués seront en contradiction, ce sera à d'autres à juger lesquels sont les plus probables. On verra, en référant au témoignage de M. Galt et à celui de M. Holton, que lors de la conclusion de l'amalgamation et de la publication du prospectus, M. Galt, qui était alors à Londres, annonça ce qui avait eu lieu par voie télégraphique. La dépêche a été vérifiée au bureau du télégraphe, et elle est comme suit:

Par télégraphe de Londres,

16 Avril, 1853, vid Halifax, 28.

A l'honorable F. Hincks.

Amalgamation complétée—Prospectus publié—Succès complet—Actions à une haute prime.

A. T. GALT.

M. Brown allègue qu'un après-midi, au moment où la chambre allait s'assembler, je me suis approché de son pupitre dans l'assemblée et lui ai présenté cette dépêche de M. Galt. Il est peut-être à propos de faire remarquer ici qu'en donnant dans sa propre écriture le contenu de la dépêche, M. Brown a fait quelque allégué qu'il s'est aperçu plus tard être incor-Je crois qu'il devait s'agir du stock et qu'il disait se vendre à une certaine prime. Je regrette d'avoir à attirer l'attention du comité sur le fait de la mutilation d'un document qui était en la possession du greffier du comité, dont on a soustrait plusieurs mots en les coupant avec un couteau ou autre instrument tranchant et en y interlignant d'autres mots. M. Brown, lorsqu'il fesait ce changement, se défiat sans doute de sa mémoire. Je ne prétend pas pouvoir me rappeler ce qui c'est passé en cette occasion, si ce n'est que je communiquai de suite la dépêche à M. Brown, qui avait été le principal adversaire de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, afin de le convaincre qu'il était probable que notre entreprise réussi-Je ne me rappelle pas d'avoir eu de conversation avec lui relativement à des spéculations sur le stock, mais je suis possitif à dire que Mr. Brown est très inexact dans ses allégués.

Il est impossible que j'aie parlé du stock du chemin de Portland, comme ne valant que 35 ou 36 au-dessous du pair. Le témoignage de Mr. Holton fait voir qu'il était seulement à un escompte de 10. et je me rappelle parfaitement que sa valeur m'était connue. M. Brown dit qu'il vit sur le champ ce que je voulais lui donner à entendre, mais il ne dit pas au comité ce que c'était. On doit en inférer que je désirais l'engager dans des spéculations sur ce stock, appuyé sur les informations que je venais de lui communiquer. Ensuite il ajoute " qu'il apprit peu de temps après que M. Hincks et plusieurs de ses amis, chacun pour son compte et collectivement, avaient acheté une grande quantité de stock du chemin de Portland, à la faveur des informations dont j'ai fait mention." La réponse à cette accusation est bien simple. La dépêche de M. Galt a été communiquée librement aux membres de la chambre, aussitôt après sa réception. Il n'est pas ordinairement d'usage qu'une personne qui reçoit des communications télégraphiques dans la vue de faire des spéculations, de les communiquer de suite et ouvertement à l'éditeur d'un journal. La communication n'a nullement été tenue secrète. La valeur des actions s'est élevée après la réception des différentes dépêches de 10 par cent d'escompte à environ 25 par cent de premium. J'ai acheté en différents temps 184 actions, et le prix le plus bas que j'aie payé a été 22½ par cent au-dessus de la valeur du stock lors de la réception de la dépêche. Je n'ai commencé à faire mes achats que trois semaines après sa réception, et sa valeur s'était élevée graduellement pendant cet intervalle. A dire le vrai je pensais fort peu à ce stock, les affaires publiques occupant tous mes instants. Un jour, Mr. Desbarats me demanda dans la rue si je voulais me joindre à lui pour acheter cent parts de Mr. Symes. Ce monsieur s'étant trouvé à Londres au temps de l'amalgamation, connaissait bien mieux que moi la valeur de ce stock. Il n'est pas actuellement à Québec, mais il a rendu son témoignage devant le comité du conseil législatif, disant qu'il avait agi avec connaissance de cause et à sa satisfaction. M. Desbarats a expliqué comment j'ai repris de lui sa moitié des actions que nous avions achetées de concert. Avant cette époque j'en avais acheté 84 par l'entremise de M. Holton, qui était alors à Montréal, et qui se donna la peine de commissionner un courtier de me les procurer au prix cou-Je n'ai jamais vendu une seule action de ce stock pendant que j'ai été dans le gouvernement. La portion aliénée par moi a été engagée pour me mettre à même d'obtenir les deniers nécessaires pour payer à M. Desbarats sa part des cent

actions achetées de M. Symes. Les records officiels prouvent la fausseté de cette accusation. Je n'ai acheté des actions que longtemps après que la nouvelle, que j'ai été accusé d'avoir accaparé par anticipation, se fut répandue dans le public. Je n'ai jamais possédé d'information à l'égard du bonus ou du stock qui n'ait été connue du public en genéral. expliquant les différents détails de ces transactions, et ce. volontairement, dans la vue de convaincre le public de leur entière fausseté, il est de mon devoir de protester contre le privilége que croirait pouvoir s'attribuer l'assemblée de s'ingérer dans mes affaires privées. J'ai droit d'acheter et de vendre du stock des chemins de fer quand bon me semble. membre du gouvernement, je n'ai jamais obtenu d'information spéciale sur ce sujet, et en aucun temps l'influence du gouvernement a-t-elle été mise à contribution. Je suis d'opinion que les investigations de la nature de celles dont j'ai été l'objet. tendent à établir un précédent extrêmement dangereux, contre lequel, pour ma part, je me crois tenu de protester. Je m'abstiens de toute réflexion sur le témoi mage de M. Morris. admet qu'il ne savait rien de l'affaire, mais qu'il était en communication avec un de mes ennemis les plus acharnés, et cu'ils disséquaient ma conduite d'un commun accord, s'appuvant sur l'hypothèse, que j'avais fait ce que jamais je n'ai fait, et cela, pendant que nous étions collègues, et sans s'enquérir de moi de l'exactitude des accusations que mes ennemis mettaient en circulation.

L'accusation No. 3 a déjà été déclarée sans fondement par le comité.

Celle No. 4 a aussi été mise de côté par le comité, et ne requiert aucune attention de ma part.

L'accusation suivante porte en substance que, conjointement avec l'honorable James Morris, alors membre du gouvernement, avec l'honorable Samuel Mills et W. Matthie, écuyer, j'ai fait l'acquisition d'une ferme à la Pointe Lévy, qui appartenait au gouvernement. On disait que l'on avait payé une certaine somme pour arrêter les enchères lors de l'encan, mais cette accusation était fausse et ne reposait sur rien. On disait aussi qu'il s'opérerait une jonction de chemin de fer sur cette propriété: ce qui était également faux; mais l'on voit par le témoignage de F. Fortier, écuyer, du département des terres, qu'il était sous l'impression que cette jonction aurait lieu, et qu'il manifesta ouvertement son opinion, et engagea par ce

moven plusieurs personnes à enchérir plus qu'elles ne l'auraient fait autrement. La propriété a été vendue à l'encan et adjugée, après une compétition très animée, pour un prix beaucoup plus élevé que celui de son évaluation par M. Fortier. Les témoignages font foi aussi que l'ai refusé pérèmptoirement d'accéder à la proposition qui m'a été faite de la vendre privément. Il n'a été produit devant le comité aucune preuve au soutien de cette accusation, si ce n'est l'opinion émise que les membres du conseil exécutif n'ont aucun droit d'acheter des terres publiques. Le témoignage de M. Spragg, fait voir que ci-devant les conseillers exécutifs ne se sont jamais considérés inhabiles à acheter des terres publiques. M. Perley déclare que, dans le Nonveau-Brunswick, il n'existe aucun empêchement de cette nature. Le colonel White, du Michigan, en dit autant au sujet des Etats-Unis, et je suis sous l'impression qu'il n'en existe pas non-plus en Angleterre. Je suis d'opinion que j'avais parfaitement droit d'acquérir des terres, quand il n'était employé aucune influence en ma faveur. Il est bon d'observer relativement à la valeur supposée de cette propriété, qu'il est presqu'impossible de trouver deux personnes qui s'accordent sur la valeur des propriétés improductives. Bien des personnes, comme M. Ferres, M. P. P., qui a lui-même enchéri jusqu'à la somme de £1000, pensent que cette propriété est très chère à £1800, tandis que d'autres, comme M. Ferguson, M. P. P., qui a été content d'acheter une partie de la propriété à une avance sur le prix de l'encan, la considère d'une grande valeur. La preuve que les acquéreurs ne considéraient pas le marché très avantageux se trouve dans le fait, que M. Mills était convenu avec M. Morris et moimême de ne pas enchérir au-dela de £1500, et que ce n'a été qu'après son départ pour le Haut-Canada, et le jour même de la vente, que nous avons pris la responsabilité de pousser l'enchère jusqu'à la somme de £2000. La propriété a été adjugée pour la somme de £1800. Je crois que le comité admettra qu'on ne saurait constater qu'il y a eu corruption retativement à cette transaction.

L'accusation suivante, No. 6, qui a rapport au site du bureau de poste en la cité de Hamilton, a été déclarée sans fondement par le comité; mais comme M. Brown a soumis un exposé à ce sujet, j'espère qu'on me permettra de faire quelques remarques. Tout ce que les témoignages prouvent, c'est que l'honorable M. Mills désirait que le uouveau bureau de poste de Hamilton, fut placé dans une différente position que celle qui a été

choisie. Il fit valoir ses opinions comme il en avait le droit, mais il ne put réussir. Comme M. Brown a amené mon nom sur le tapis, tout ce que je puis dire, c'est qu'il m'est impossible de me rappeler des conversations privées qui ont eu lien il y a si longtemps; quoiqu'il en soit, je n'ai jamais eu de conversation avec M. Morris sur ce sujet, je n'ai jamais appris nonplus d'une source authentique que l'on se proposait de changer le site du bureau de poste, je me rappèle très imparfaitement d'avoir eu une conversation avec quelqu'un qui me dit que le site allait être choisi dans le voisinage des lots de M. Morris, mais je suis convaincu que cet allégué n'était qu'une vaine rumeur.

L'accusation suivante a été mise de côté par le comité, mais je ne puis donner congé au long exposé de M. Brown, sans déclarer que la situation d'un ministre du gouvernement deviendrait intolérable, si sa conduite parlementaire était sujette à de pareilles accusations. A l'égard des bills pour incorporer des compagnies pour la construction du canal du Sault Ste. Marie, je suivis la ligne de conduite que j'ai crue la plus en harmonie avec les intérêts du public, et je réussis à persuader la chambre de les rejetter. M. MacKenzie qui a été aussi zélé que M. Brown, à susciter des attaques contre moi, déclare dans son témoignage, qu'en cette occasion, ma conduite a été entièrement sans reproche, et qu'il a appuyé mes efforts. M. Brown envisageant la question sur un autre point de vue, ne peut découvrir que des motifs corrrompus dans la ligne de conduite que j'ai suivie. Les réponses du gouverneur Fairbanks et celles de M. Corning, doivent avoir plus de poids que les accusations vagues et futiles proférées par des spéculateurs décus. Pendant que je suis sur ce sujet, je me permets de faire remarquer l'inconséquence de l'exposé de M. Brown. Dans le but de supporter son accusation, que j'ai été influencé par des motifs repréhens bles, lorsque j'ai différé d'opinion sur le canal du Sault Ste. Marie: il donne à entendre que j'avais des raisons pour hâter la construction du canal, "M. Hincks ayant a'ors fait l'acquisition des propriétés qu'il possède actuellement dans les environs de la rivière Ottawa au-dessus du canal." En référant à sa réponse écrite, on verra que dans le principe elle était comme suit : " Je ne sais personnellement en quel temps M. Hincks a fait l'acquisition des propriétés qu'il possède actuellement dans les environs du canal Ottawa." Les mots "Je ne sais personnellement" sont raturés, et l'allégué positif sur ce fait est écrit de la main même

de M. Brown. Il est impossible que M. Brown ait pu avoir des connaissances personnelles sur ce sujet. Le fait est que lorsque l'appropriation a été faite pour l'Ottawa, en juin 1853, je crois, je n'avais jamais entendu parler des propriétés que je possède dans le comté de Renfrew; ce n'a été que dans le cours de l'été suivant que j'en ai entendu parler, pendant une visite dans la région de l'Ottawa, que j'ai faite en la compagnie de M. le procureur-général Drummond, de M. Egan, M. P. P., et de quelques-autres personnes. J'ai soumis mon titre d'acquisition au comité du conseil législatif, et je suis prêt à le soumettre à ce comité. La véracité de mon exposé est connue d'un nombre de personnes qui ont des intérêts sur l'Ottawa. Comment il se fait que M. Brown se croie justifiable à énoncer des assertions aussi formelles sur des faits dont il n'a aucune connaissance, c'est ce que je ne puis m'expliquer.

La 8me accusation est celle d'avoir spéculé sur les débentures de la cité de Toronto, M. Brown a communiqué très au long au comité ses vues sur cette transaction. Le comité est en possession des témoignages pris sous serment devant la cour de chancellerie, y compris mon propre témoignage, de sorte qu'il est inutile de le répéter de nouveau. Je proteste néanmoins contre M. Brown, lorsqu'il invoque contre moi la décision de la cour de chancellerie. Le seul point soulevé devant cette cour a été de savoir si M. Bowes, étant alors maire de Toronto, était ou non le fidéicommissaire de la corporation, et le jugement de la cour en vertu duquel la corporation a acquis le droit de partager les profits de cette transaction, est la meilleure preuve que l'on puisse faire valoir pour établir qu'elle n'était pas irrépréhensible. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer la position extraordinaire et anomale où se trouve la cité de Toronto, relativement à cette transaction. Tout le monde est forcé d'admettre qu'elle s'était, de propos délibéré, départie de l'intérêt qu'elle avait dans les bons pour £50,000 qui sont échus aux contracteurs, et que M. Bowes a achetés conjointement avec moi. Ils avaient encore d'autres bons pour £50,000 pour leur usage particulier. Ces bons ne valaient à Londres qu'environ 96 pour cent ou £48,000. J'ai été obligé de les vendre à ce prix, et comme de raison j'aurais chargé plus si j'avais pu l'obtenir. En conséquence, la ville a non-seulement le pair sur £50,000 pour des bons qui se sont vendus pour £48,000, mais en outre elle a obtenue la moitié des profits qui ont été faits en les achetant des contracteurs. On serait naturellement porté à croire que la ville ayant partage

les profits sur une transaction, elle devrait subir la moitié de la perte éprouvée sur l'autre, qui a eu lieu principalement dans son intérêt personnel et pour la mettre à même de réaliser un emprunt qu'elle s'était efforcée d'obtenir depuis longtemps, mais sans succès. Finalement, je dirai relativement à cette accusation, que j'ai acheté de tierces parties des bons municipaux de la cité de Toronto, et que je me suis exposé à éprouver des pertes. Il est arrivé que les effets canadiens de toutes espèces ont haussé en prix, et j'ai fait des profits auxquels j'avais parfaitement droit. Quant à ce qui regarde la cité de Toronto, le témoignage du chamberlain, celui du caissier de la banque du Haut Canada et d'autres, s'accordent à dire que cette transaction lui a été très-avantageuse; et quant aux contracteurs, ils ne se sont jamais plaint à ma connaissance, et les témoignages, attestent qu'ils ont reçu pour leurs bons le plus haut prix que l'on pouvait commander alors sur le marché. Quant à l'influence parlementaire, il était inutile d'en employer, le bill n'ayant éprouvé aucune opposition, et personne ne peut faire valoir une seule raison démontrant pour quoi il aurait dû en éprouver. Je suis convaincu que cette transaction n'aurait suscité aucune remarque, si ce n'est de félicitation à l'occasion des arrangements avantageux conclus par la ville, si l'on n'avait pas eu l'espoir qu'en m'attaquant ainsi, on me ferait tort politiquement.

La 9me et dernière accusation se rapporte à l'emprunt de la cité de Montréal prélevé en 1852-3.

La conduite suivie par les auteurs de cette accusation, même en la présentant sous les couleurs les plus favorables, a été singulière; car le comité n'avait pas cru d'abord que sa nature nécessitat une enquête. Le 28 mars, après que l'on m'ent transmis une liste des accusations qui devaient former le sujet d'une enquête, ce nouveau grief a été pris en considération. Il avait été porté à l'attention du parlement, pendant la session de 1852, par M. W. H. Boulton, membre pour la cité de Toronto. et j'ai alors donné une explication complète de l'affaire. M. Brown, dans son exposé de cette accusation, a communiqué mon discours tel que rapporté par les journaux et qui est aussi correct que la plupart des rapports de cette nature L'affaire en est demeurée là. Maintenant, il paraît qu'à cette époque même, M. Brown était en communication avec certains messieurs à ce sujet ; ils avaient été mes amis, mais alors ils se trouvaient en antagonisme avec moi. Un d'eux était M. Young, M. P. P., qui venait de se séparer du gouvernement; l'autre était M. Holton, M. P. P., avec lequel j'avais

vécu dans l'intimité depuis nombre d'années, mais qui alors soutenait une mesure pour un chemin de fer à laquelle je m'opposais fortement. Je dois mentionner qu'une fois la difficulté relative au chemin de ser terminée, il s'est opéré une réconciliation entre M. Holton et moi. Il paraît donc, d'après l'exposé de M. Brown, qu'en 1852, il (M. Brown) a eu des communications directes ou indirectes (car son exposé est très vague) avec M. Holton, et a obtenu de lui un mémoire au sujet d'une accusation qu'il devait établir contre moi au moyen de témoins qu'il nommait, savoir : Messrs. Wilson, Judah, Leeming, Atwater, Marchand et Sexton. Et dans le cas où il ne réussirait pas dans sa preuve à l'aide de ces témoins, M. Holton devait la prouver en rapportant nos conversations confidentielles. Tel est l'allégué de M. Brown. Ces témoins ont été entendus devant le comité, à l'exception de M. Marchand, qui ne sait rien personnellement de l'affaire. Le mémorandum de M. Holton a été produit, et on a cherché à lui extorquer la substance des communications confidentielles, mais il s'est refusé énergiquement, par point d'honneur, à les divulguer. Il paraît maintenant que M. Holton n'a jamais dit qu'il pourrait prouver l'accusation, telle qu'il l'avait communiquée à M. Brown, et qu'il ne l'avait donné que comme une rumeur alors en circulation, et que dans le fonds, il ne sait rien de plus que ce que j'ai rapporté moi-même. On ne doit pas être peu surpris, je suppose, que M. Brown ait tenu en réserve cette grave accusation jusqu'au 28 mai dernier, et qu'il n'ait pas fait nommer son comité et déclaré d'une manière précise ce qu'il pouvait prouver. Le complot formé pour ma ruine était mûr en 1852, à ce qu'il semblerait, et l'on trouvera peu de personnes assez charitables pour supposer que M. Brown se soit abstenu de l'amener jusqu'à présent par considération pour moi. Il est assez évident depuis quelque temps, que M. Brown désire rejetter la responsabilité de ces accusations sur M. Young, M. Holton, ou, pour mieux dire, sur toute autre personne que lui-même. L'accusation maintenant a été examinée sous tous les rapports, et la version que j'avais donnée de l'affaire s'est trouvée confirmée. On a dit que j'avais cherché à supplanter la Banque de Montréal et MM. Baring Frères et Cie., dans la négociation de l'emprunt. Je crois devoir faire remarquer ici qu'un des témoins produits dans cette affaire, et qui en réalité n'en connait rien personnellement, est une personne qui a fait bien des efforts pour obtenir du gouvernement dont je formais partie, la place de recorder de la cité de Montréal, mais qui n'a pas réussi. Je veux parler de M. Sexton, et je vais démontrer que

M. Sexton s'est efforcé de présenter des transactions sous certaines couleurs, dans la vue de me faire tort. M. Sexton dit que jusqu'au 5 avril, 1852, le comité "était persuadé que la négociation avait été conduite d'une manière très heureuse, et que l'emprunt serait effectué." J'affirme que cet allégué est absolument faux. Je ne prétends pas savoir la pensée du comité. mais j'affirme que cet allégué est sans fondement. sous l'impression que l'on s'est adressé en premier lieu à MM. Glyn, Mills et Cie., les agents de la banque de Montréal, et que ces MM. ayant refusé de faire des offres pour les bons, MM. Baring Frères et Cie., qui ne sont aucunement les agents de la banque de Montréal, ont été priés d'en faire. MM. Baring Frères et Cie., bien loin de se montrer disposés à accepter les offres que leur fesait la corporation, lesquelles, je dois le faire remarquer en passant, ont été déterminées sans communication préalable avec moi à ce sujet, cette maison n'était pas disposée à faire des offres, à moins que ce ne fut à certaines conditions. La manière dont j'ai été concerné dans cette affaire. ainsi que je l'ai dit dans mon discours rapporté par M. Brown, est venue de ce que j'ai été spécialement consulté à ce sujet par M. Baring tandis que j'étais à Londres, en 1852, qui me demanda ce que j'en pensais. Je quittai Boston pour l'Angleterre le 4 mars. 1852. Il paraîtrait d'après la lettre de MM. Baring. Frères et Cie., du 26 mars, qu'ils m'ont vu à ce sujet peu de jours après mon arrivée à Londres. Je n'avais aucune autorisation de la corporation. Je reçus un billet de M. Baring disant qu'il désirait me voir à ce sujet, et, ainsi qu'il est mentionné dans la lettre du 26 mars, son intention était "d'avoir des explications au sujet de certaines difficultés qui entravaient la négociation." Si j'avais refusé les avis ou les suggestions demandés, je suis convaincu que j'aurais fait tort à la cité de Montréal; et j'aurais certainement été accusé d'avoir agi par esprit de vengeance par rapport aux événements de 1849. La lettre de Messrs. Baring, du 4 mai, expliquera ce qu'elle désirait. J'exprimai l'opinion que la corporation ferait amender son acte de manière à rencontrer les vues des capitalistes anglais, et j'exprimai aussi l'opinion qu'une décision n'était pas requise d'une manière très urgente. Je communiquai par la malle suivante la substance de ce qui s'était passé, au maire de Montréal et à l'honorable Peter McGill, président de la banque de Montréal. On voit par la lettre de Messrs. Baring, du 4 mai, qui se trouve aussi parmi les témoignages, que je vis de nouveau ces messieurs, en conséquence de ce que j'avais appris

" que les besoins de la corporation étaient beaucoup plus pressants que nous l'avions supposé." Je réussis dans la proposition que je leur fis, d'accorder un prêt temporaire de £50,000, et je fis aussi des efforts pour leur persuader de donner le prix fixé par la corporation, savoir: 98. Je suis certain que je leur dis que l'on n'accepterait pas l'offre de 95. Je ne sus rien de ce que décida la corporation sur cette offre avant mon retour au Canada; mais connaissant les besoins de la corporation, j'ai en effet cherché à savoir, à différentes sources, s'il était possible de faire quelque chose. Je ne reçus que peu d'encouragement, excepté dans une seule place où j'avais lieu d'espérer du succès. A mon retour au Canada, et en passant par Montréal, en route pour Québec, je reçus la visite du maire et de M. Leeming, président du comité des finances, et probablement de M. Atwater. Je ne puis me rappeler la date précise de ces entrevues, qui furent recherchées par les messieurs concernés avec la corporation, mais je me rappelle très bien tous les faits importants. Dès le commencement, il a été distinctement entendu que la corporation s'adresserait au parlement pour obtenir des modifications à son acte d'incorporation, de nature à lui permettre d'établir un fonds d'amortissement et de donner à ses créanciers les sûretés offertes par l'acte des municipalités du Haut-Canada. Il a aussi été entendu que le prix serait 98. Je n'ai jamais offert mes services comme l'agent de la corporation, et je ne devais pas recevoir non-plus de commission en cette qualité. Je ne suis jamais convenu de lui faire une offre. Je dis aux intéressés que je me flattais pouvoir leur procurer une offre satisfaisante, et je leur mentionnai ce dont j'avais besoin, savoir: une lettre du trésorier de la cité, exposant les conditions, et un état des affaires de la corporation : sa dette. ses propriétés, ses revenus, ses dépenses, etc., aussi bien qu'une copie du bill pour modifier l'acte. Le tout a été fait. Lorsque le projet du bill m'a été transmis, j'ai prié M. Wicksteed de l'examiner, afin de s'assurer s'il rencontrait l'objet en vue, et ensuite je l'ai acheminé. J'avais suggéré auparavant, en conséquence de lettres que j'avais reçues d'Angleterre, qu'il valait mieux prélever l'emprunt au moyen d'annuités réversibles au lieu d'un fonds d'amortissement, dans le cas où un tel arrangement pourrait s'effectuer. J'ai transmis régulièrement tous les papiers à mon correspondant, et ils ont été ensuite soumis à un solliciteur éminent, qui suggéra des dispositions très rigoureuses. J'avoue volontiers que si les circonstances m'avaient permis de faire une offre à la corporation de 98 par cent, taux auquel elle aurait volontiers vendu, et si les espérances de mes

amis, d'obtenir un prix plus élevé, s'étaient réalisées, j'aurais eu ma part des profits. J'ai déjà dit à l'égard d'une autre affaire, que je concevais avoir pleinement droit d'acheter des bons municipaux, soit pour mon compte, soit conjointement avec d'autres personnes; et dans le cas maintenant sous considération, tous les témoignages tendent à démontrer que je rendais service à la corporation, en même temps que je cherchais à promouvoir mes intérêts. La négociation a été rompue parce que j'ai craint qu'il serait impossible de mettre à effet les suggestions du solliciteur anglais, et du moment que je me suis aperçu que des membres de la corporation cabalaient de concert avec mes ennemis, et cherchaient à créer une fausse impression sur l'esprit public, je résolus de ne plus leur prêter mon aide. Je vais maintenant continuer mes commentaires sur les dépositions des témoins dans cette affaire.

En réponse à la 249e question, M. Sexton donne à entendre que je devais avoir la négociation de l'emprunt, en récompense de ce que je ferais passer un bill pour amender l'acte d'incorporation. En réponse aux questions 452 et 478, M. Leeming fait justice de l'insinuation de M. Sexton. Dans sa réponse à la question 253, M. Sexton déclare que la corporation a obtenu " une avance d'argent à compte de l'emprunt projeté." Cet allégué est absolument faux. M. Sexton ne connaît rien personnellement de l'affaire, et M. Leeming le contredit dans ses réponses aux questions 448, 449 et 450. Il est bon de faire observer ici relativement à cette transaction, à laquelle M. Atwater, appuyé uniquement sur de simples conversations accidentelles, s'est aussi efforcé de donner une fausse couleur, que c'est une absurdité de supposer qu'on put payer aucune somme à compte de l'emprunt, lorsque jusqu'alors il n'avait été fait d'offre, ni par moi, ni par mes amis. Au même moment que l'emprunt a été obtenu de la banque, je recueillais des informations que j'allais transmettre en Angleterre, afin de mettre les parties intéressées en état de juger si elles pouvaient saire une offre quelconque, et ensuite je suis cité comme ayant payé quelque chose à compte. Les circonstances du prêt de la banque du Haut Canada sont simplement comme suit. Le maire, dans une conversation que j'ai eue avec lui, tandis que j'étais à Montréal, m'avait exposé l'extrême embarras dans lequel la ville se trouverait par suite du délai qui auraiclieu avant que le nouvel acte viendrait en force ; autant que je me le rappelle, je crois qu'il dit que la corporation devait à la banque de Montréal autant qu'elle pouvait raisonnablement demander. Je lui dis aussitôt que j'étais sûr que la banque du Haut Canada prêterait à la corporation ce dont elle avait besoin, et je m'offris d'écrire à M. Ridout, le caissier, à cet égard. Le maire exprima son désir que j'écrivisse, et le résultat en a été que M. Ridout a accédé de suite à la proposition. Il faut remarquer que la banque de Haut Canada n'avait pas refusé un prêt à la corporation, et néanmoins, M. Sexton allègue en réponse à la question 270, qu'il ne croit pas qu'on aurait pu se procurer les £18,000 sans mon intervention. Les opinions de M. Sexton, sous ce rapport, sont d'un bien faible poids. M. Ridout, le caissier de la banque, me surprendra beaucoup s'il confirme cette version de l'affaire. M. Sexton, dans sa réponse à la 260e question, émet da prétention, que le maire et le président du comité des finances n'auraient pas dû se mettre en communication avec moi, si ce n'est par son entremise. On voit percer partout, en examinant la nature des questions posées aux témoins assignés au soutien de cette accusation, le désir de faire croire qu'il existait quelqu'entendement secret, dont on n'avait tenu aucun mémoire officiel. Le seul document de quelque importance a été la lettre que m'a adressé le trésorier de la cité, m'exposant les termes d'après lesquels la corporation consentait à négocier, il en a conservé minute, et toutes les parties intéressées savaient parfaitement que j'étais en communication avec d'autres personnes sur ce Si j'eusse été en position de faire une offre, je l'aurais, comme de raison, faite officiellement, et elle aurait été déposée parmi les records, et il n'y aurait eu aucun secret dans l'affaire. Une très sotte tentative a été faite par la question 263, de créer une fausse impression. Pendant toute la durée de ma correspondance avec la corporation ou aucun de ses membres, la somme demandée n'a été que de £100,000. M. Sexton dit que la corporation "s'est exemptée de la commission de deux par cent qui devait être payée à M. Hincks," mais M. Leeming qui est entré en négociation avec moi, dit en réponse aux questions 430 et 431, que M. Hincks n'était pas agent et ne devait recevoir ni commission, ni autre rémunération. M. Sexton ne dit pas ce qu'il aurait dû savoir et ce qu'il aurait dû dire honnêtement et sans détour, que les valeurs canadiennes avaient haussé plus de deux pour cent dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la lettre qui m'a été adressée par le trésorier et la négociation finale de l'emprunt, ou entre le 19 juillet, 1852, et le 8 janvier, 1853. En réponse à la question 268. M. Sexton, selon moi, nous laisse sous l'impression que, comme la valeur des bons de la corporation s'était augmentée par la

passation du nouvel acte, les acquéreurs des bons auraient en des avantages inattendus. Il ne faut pas perdre de vue, que l'offre de MM. Baring, Frères et Cie., de 95, était sujet à la passation de cet acte, aussi bien que les autres négociations subséquentes, et il eut été impossible d'obtenir une offre ou une proposition pour une offre à aucune autre condition. J'en finis avec cette affaire, en priant le comité de prêter son attention au témoignage de l'échevin Leeming, président du comité des finances, avec lequel je suis entré ouvertement en communication sur ce sujet, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et je suis persuadé que ma conduite pendant la durée de cette transaction sera considérée, depuis le commencement jusqu'à la fin, comme honnête et correcte. Il ne me reste plus en terminant qu'à me porter garant de la vérité de mes exposés dans cette longue communication.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. HINCKS.

CORRESPONDANCE.

L'honorable N. F. Belleau à Robert Smiley, écuyer, de Hamilton, et à W. F. Meudell, écuyer, de Toronto.

CONSEIL LÉGISLATIF,

CHAMBRE DE COMITÉ,

1er décembre, 1854.

Monsieur,—Je dois vous informer que George Brown, écuyer, M. P. P., dans son témoignage devant le comité spécial du conseil législatif chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, vous a cité comme son autorité au soutien de l'allégué suivant, ou de partie d'icelui, savoir :

"L'accusation relative au bureau de poste de Hamilton était, "que MM. Hincks, Morris et Mills avaient acheté, par spé-"culation, des lots à bâtir dans une certaine localité de la cité "de Hamilton; que M. Mills avaient usé de son influence pour faire signer des pétitions à l'exécutif, demandant que le nouveau bureau de poste fut construit dans la localité même où lui et ses associés avaient appliqué leurs deniers; ct que si la bâtisse n'a pas été érigée dans la dite localité, c'est par le fait que la chose était devenue connue, que des membres de l'administration étaient intéressés dans des spéculations récentes, et à raison du mécontentement que cette rumeur avait soulevée dans le public."

Voulez-vous avoir la bonté de me communiquer par écrit, aussitôt que vous pourrez le faire, afin qu'elles puissent être soumises au comité, toutes les informations que vous posséderez sur ce sujet et qui seront à votre connaissance personnelle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

> N. F. BELLEAU, Président.

L'honorable N. F. Belleau à Isaac Buchanan, Henry McKinstrey et J. W. Ritchie, écuyers, de Hamilton.

Conseil Législatif,

Chambre de Comité, 1er décembre, 1854.

Monsieur,—Je vous informe que le comité spécial du conseil législatif chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, désire connaître tous les faits se rattachant à l'accusation suivante, qui sont à votre connaissance personnelle, savoir:

"L'accusation relative au bureau de poste de Hamilton était, que MM. Hincks, Morris et Mills avaient acheté, par spé-"culation, des lots à bâtir dans une certaine localité de la "cité de Hamilton; que M. Mills avait usé de son influence "pour faire signer des pétitions à l'exécutif, demandant que "le nouveau bureau de poste fut construit dans la localité "même où lui et ses associés avaient appliqué leurs deniers; "et que si la bâtisse n'a pas été érigée dans la dite localité, "c'est par le fait que la chose était devenue connue, que des "membres de l'administration étaient intéressés dans des spé-"culations récentes, et à raison du mécontentement que cette "rumeur avait soulevée dans le public."

Voulez-vous avoir la bonté de me communiquer par écrit, aussitôt que vous pourrez le faire, toutes les informations, que vous pourrez soumettre au comité sur ce sujet et qui seront à votre connaissance personnelle.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. F. BELLEAU,

Président.

L'honorable N. F. Belleau à Erastus Fairbanks, écuyer, de St. Johnsbury, Vermont, et Erastus Corning, écuyer, d'Albany, New-York.

Conseil Législatif,

Québec, 12 décembre, 1854.

Monsieur,—Il a été suggéré au comité spécial de cette chambre chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, que vous pourriez probablement jeter quelque lumière sur un des sujets qui a engagé l'attention du comité.

En ma qualité de président de ce comité, je vous prie donc d'avoir la bonté de me dire, si dans le contrat dans lequel on rapporte que vous êtes intéressé, pour la construction d'un canal au Sault Ste. Marie, vous étiez lié avec quelque personne du Canada, et si tel est le cas, veuillez nommer ces personnes et dire s'il est à votre connaissance qu'aucun des membres du gouvernement du Canada ait été intéressé dans cet ouvrage, soit directement, soit indirectement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

N. F. BELLEAU.

Angus D. MacDonell, Ecuyer, de Toronto, à l'honorable A. D. Mac-N. F. Belleau. donell, écuyer.

Toronto, 30 novembre, 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 30 octobre dernier, et en réponse je dois vous dire :

Que j'ai été un de ceux qui ont tenté de faire construire un canal pour les navires autour du Sault Ste. Marie, du côté canadien. Afin de pouvoir accomplir ce travail, nous avons été obligés d'avoir recours à la formation d'une compagnie, parce que le gouvernement refusait de l'entreprendre selon la demande qui lui en avait été faite.

Sur une pétition que j'ai présentée conjointement avec d'autres personnes, il a été introduit un bill dans l'Assemblée en 1851, dans la vue d'accorder une charte à une compagnie pour la construction de l'ouvrage en question. Ce bill a été référé à un comité spécial, et le rapport de ce comité a été favorable. Le bill statuait que l'entreprise se ferait d'après des plans approuvés par le gouvernement, et que le gouvernement pourrait, en tout temps, en prendre possession, en remboursant à la compagnie toutes les dépenses encourues, jusqu'à cette époque, avec un intérêt raisonnable sur iceux. Ce bill a été lu une 2me fois le 16 juin, 1851, et passé à l'unanimité. Le jour fixé pour la troisième lecture, M. Hincks s'opposa au bill, et fit motion pour qu'il fut mis de côté, ce qui eut lieu. Pendant la même session deux autres bills ont été introduits pour obtenir une charte en faveur d'une compagnie.

Ces deux bills ont aussi été rejetés sur motion de M. Hincks.

A. D. Macdonell, écuyer. La Chambre a passé à l'unanimité des résolutions demandant au gouvernement de construire le Canal en question.

Le gouvernement ayant refusé de l'entreprendre, nous avons fait introduire un bill pour obtenir une charte en faveur d'une compagnie pour la construction de cet ouvrage. Le 15 septembre, 1852, ce bill ayant été appelé pour subir sa seconde lecture, il a été mis de coté, sur motion de l'honorable Francis Hincks, mais après seulement qu'il se fut engagé en sa qualité de premier ministre, à ce que le gouvernement construirait le canal, et il a engagé plusieurs des amis du bill à voter contre l'octroi d'une charte en faveur d'une compagnie, en déclarant que la demande de deniers nécessaires pour la dite entreprise serait entrée dans les estimés, mais une fois le bill rejeté, M. Hincks a déclaré en chambre, que le gouvernement ne le construirait pas.

J'ai tout lieu de croire que si l'on eut passé un bill pour accorder une charte à une compagnie, personne n'aurait tenté de faire un canal du côté américain, et les 700,000 acres de terre n'auraient pas été octroyés à une compagnie pour cet objet.

Il n'est pas à ma connaissance personnelle qu'aucun des ministres ait été intéressé dans le contrat pour la construction du canal du côté américain, mais je suis convaincu d'une chose, c'est que l'opposition de M. Hincks au bill que j'avais demandé conjointement avec d'autres personnes, a empêché la construction d'un canal pour les navires du côté canadien, et par conséquent a été la cause qu'il en a été construit un du côté américain.

Si M. Hincks, en s'opposant à la construction de cet ouvrage du côté du Canada, eut employé des arguments ou fait valoir des raisons en faveur d'une opposition aussi injuste et aussi peu nécessaire, je ne croirais pas, comme j'en suis maintenant convaincu, qu'il était mû par des motifs repréhensibles et corrompus.

Dans une communication de la nature de la présente, on ne saurait s'attendre que j'entre dans tous les détails des circonstances qui m'ont sait adopter l'opinion que j'ai de la conduite de M. Hincks dans cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

ANGUS D. MACDONELL.

W. F. MEUDELL, ECUYER, DE TORONTO

W. F. Meudell, écnyer.

A l'Honorable N. F. Belleau, .

Toronto, 11 décembre, 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du ler du courant, (laquelle ne m'est parvenue que ce matin,) me donnant à entendre que George Brown, écuyer, M. P.P., dans son témoignage devant un comité spécial du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les Membres de la dernière administration, en avait référé à moi comme son auteur relativement à certain allégué ou partie d'icelui, et d'après laquelle il appert que M. Brown est tombé dans une grave erreur, en supposant qu'il avait reçu de moi ses renseignements sur ce sujet.

Que "MM. Hincks, Morris et Mills aient acheté par spécu-"lation des lots à bâtir dans un certain local de la cité de Hamilton," c'est ce dont je n'ai d'autre connaissance personnelle que celle que j'ai pu obtenir des journaux publics, et par suite de l'incident auquel je vais faire allusion dans l'instant.

La seconde partie de l'allégué, savoir : "Que M. Mills avait "usé de son influence pour faire présenter des requêtes à l'exé"cutif, demandant que le nouveau bureau de poste fut érigé
"sur le local même où ses associés et lui-même avaient fait
"leur placement," vient pour la première fois à ma connaissance en lisant votre lettre; jamais je n'avais entendu auparavant un mot, ou une rumeur, ou autre chose à ce sujet, et conséquemment je ne pouvais en avoir communiqué la nouvelle à M. Brown, ou à toute autre personne.

Quant à la dernière partie de son allégué, savoir : "que "l'édifice n'a pas été construit sur le dit local par la seule "raison que le bruit s'était généralement répandu que les "membres de l'administration étaient intéressés dans les spé- "culations récentes, et en conséquence des animosités qu'elles "avaient provoquées:" sûrement que M. Brown ne soutiendra pas que je lui ai dit une pareille chose, car rien ne serait plus éloigné de la vérité.

Parmi toutes les folles rumeurs qui se font jour, ou qui sont mises en circulation, lorsque quelque accusation particulière est portée contre un membre ou des membres d'une adminis-

W. F. Meudell, écuyer.

tration, il est difficille, surtout après un lapse de temps considérable, de se rappeler précisément ce que l'on peut avoir dit ou entendu sur ce sujet. En même temps, il se rencontre peu de personnes douées de facultés ordinaires et s'intéressant tant soit peu aux affaires publiques, qui éprouvent quelque difficulté à se rappeler généralement leurs vues et leurs impressions, lorsque les circonstances de la chose leur sont indiquées; et pour cette raison, je sais que je ne me suis jamais exposé à me faire citer comme autorité, relativement à la vérité des accusations portées contre la dernière administration, lesquelles ne reposent que sur des allégués, que je n'ai considérés que comme de simples rumeurs, si non comme des diffamations malicieuses.

Je reviens à la première partie de l'allégué représentant MM. Hincks, Morris et Mills, comme acquéreurs de lots à bâtir dans la cité de Hamilton, chose très possible, je l'avoue. Si je le fais, c'est pour me conformer au désir que vous manifestez de recevoir communication de tous les faits qui sont à ma connaissance personnelle relativement à cette affaire.

Je ne pense pas que ce que je vais communiquer sur ce sujet puisse être de quelque importance au comité dont vous êtes le président, mais c'est le seul incident de l'affaire en question qui soit parvenu à ma connaissance personnelle.

Dans le cours de l'été de 1853, plusieurs des membres du dernier ministère se rendirent à Berlin, pour assister à un dîner qui leur avait été offert. En cette occasion, j'accompagnai M. Hincks jusqu'à Hamilton, désirant l'entretenir sur des affaires officielles. A notre arrivée en cette ville, nous logeames au même hôtel, et quelque temps après, il se rendit avec d'autres messieurs au bureau de poste. M. Hincks fut absent pendant vingt minutes ou une demi-heure, et à son retour, et dans le cours d'une conversation avec plusieurs messieurs, il leur dit que M. Mills avait été la cause qu'il avait été concerné en certains lots, et que M. Mills lui avait persuadé qu'ils augmenteraient rapidement en valeur et formeraient un placement avantageux, mais M. Hincks rejetta avec indignation la pensée d'ériger un bureau de poste en cet endroit, ou sur aucun terrain dans lequel il serait intéressé. M. Hincks ne dit pas en ma présence, qui avait suggéré l'idée de construire un bureau de poste sur ce local, mais j'ai été sous l'impression que la chose avait été suggérée par quelque employé dans le bureau de poste d'où il revenait, et que les lots auxquels il fesait alors allusion

étaient les mêmes que ceux mentionnés dans votre communica- W. F. Meution.

dell, écuyer.

Je me rappelle distinctement que quelques semaines après cette entrevue, conversant avec M. Brown, je lui rapportai ce que je viens de dire, et il me semble en conséquence étrange de voir qu'il ait pu se servir de mon nom de la manière dont il l'a fait, d'autant plus que l'objet que j'avais alors en vue était de lui persuader que dès le principe, M. Hincks avait répudié toute proposition qui pouvait lui avoir été faite dans la vue d'augmenter la valeur des terres dans lesquelles il pouvait avoir des intérêts, par la construction de bâtisses publiques sur icelles. Et si ma mémoire ne me trompe pas, vu tout le temps qui s'est écoulé depuis cette époque, M. Brown m'informa en cette occasion que M. Morris était aussi intéressé dans cet achat, ce que j'ignorais auparavant.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

W. F. MEUDELL,

J. W. RITCHIE, ECUYER, DE HAMILTON.

J. W. Ritchie, écuyer.

A N. F. BELLEAU, Ecuyer.

Simcoe, 16 Décembre, 1854.

Monsieur,—J'accuse la réception de votre lettre du ler du courant (reçue le 11,) m'informant que le comité spécial du Conseil Légistatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, désire être mis au fait de tout ce qui peut être à ma connaissance personnelle, relativement à l'accusation désignée.

En réponse, je dois vous dire que j'ai vendu un nombre de lots dans la cité de Hamilton, à M. Mills, en 1853. Je crois que cet achat était fait conjointement avec MM. Hincks et J. W. Ritchie, Morris, mais il n'est pas à ma connaissance que M. Mills ait usé de son influence pour faire présenter des requêtes à l'Exécutif, demandant que le nouveau bureau de poste fut construit sur le terrain qu'il avait acheté.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. W. RITCHIE.

E. Corning, écuyer. ERASTUS CORNING, ECUYER, D'ALBANY.

A N. F. BELLEAU, Ecuyer.

ALBANY, 16 décembre, 1854.

Monsieur,—J'ai reçu votre lettre du 12 du courant, ayant pour objet de savoir de moi, si quelque personne du Canada a des intérêts dans le contrat pour la construction du canal du Sault Ste. Marie, et s'il est à ma connaissance qu'aucun des Membres du Gouvernement du Canada, se soit trouvé intéressé, directement ou indirectement, dans la dite entreprise.

En réponse, je dois vous dire qu'en 1853, j'étais associé avec Joseph T. Fairbanks, de St. Johnsbury, dans l'état de Vermont. John M. Forbes, de Boston, dans l'état de Massachusets, August Belmont et Henry Dwight, junior, des cité et état de New-York. et Thomas Dyer, de Chicago, dans l'état d'Illinois, dans la vue de contracter avec l'état du Michigan, pour la construction du canal en question, et que ce contrat a été subséquemment donné à la compagnie appelée St. Mary's Falls Ship Canal Company, qui avait été incorporée par l'état de New-York, pour cet objet. Depuis l'organisation de la dite compagnie, j'en ai toujours été le président, et je le suis encore en ce moment. A cette époque, comme depuis, personne du Canada n'a été concerné, soit directement ou indirectement, dans le dit contrat, ni dans les profits qui pouvaient en résulter, au meilleur de ma connaissance et croyance; personne du Canada non plus ne se trouve inscrit, ni ne s'est jamais trouvé inscrit comme actionnaire sur les livres de la dite compagnie, ou n'a été intéressé dans le stock de la dite compagnie, soit directement ou indirectement, au meilleur de ma connaissance et croyance,

Et je considère comme dénuées de fondement toutes accu- E. Corning, sations qui peuvent avoir été portées contre les Membres de la écuyer. dernière administration du Canada, relativement à l'ouvrage en question.

J'ai l'honneur d'être,

Très respectueusement,

Votre, etc., etc., etc.

ERASTUS CORNING.

Erastus Fairbanks, Ecuyer, de St. Johnsbury, Vermont.

E. Fairbanks, écuyer.

A N. F. BELLEAU, Ecuyer.

St. Johnsbury, Vermont, 18 décembre, 1854.

Monsieur,—J'ai reçu votre communication du 12 du courant, dans laquelle vous me demandez, en votre qualité de président d'un comité spécial du Conseil Législatif, " si dans le contrat " pour la construction d'un canal au Sault Ste. Marie, les con- " tracteurs avaient quelques rapports avec des personnes du " Canada, et si tel est le cas, quelles sont ces personnes : et " s'il est à ma connaissance qu'aucun des Membres du Gou- " vernement du Canada, ait eu quelque intérêt dans la dite " entreprise, soit directement soit indirectement."

Le contrat avec l'Etat du Michigan pour la construction du Saint Mary's Falls Ship Canal, a été pris dans le principe par une association de MM. Américains, résidents à Boston, à St. Johnsbury, en la cité de New-York, à Albany, à Utica, au Détroit et à Chicago.

Plus tard ces associés ont été formés en une corporation en vertu d'une charte spéciale qui leur a été accordée par l'Etat de New-York, et c'est à cette corporation que le contrat a été transféré.

Il n'est pas à ma connaissance, et je ne crois pas non-plus qu'aucune personne du Canada ait été intéressée, soit directement, soit indirectement, dans le contrat primitif, ou possède actuellement, ou ait jamais possédé des actions dans la dité corporation.

E. Fairbanks, écuyer. Etant un des directeurs de la dite compagnie, j'ai de temps à autre examiné la liste des actionnaires, sans jamais y découvrir le nom d'aucun citoyen du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Bien respectueusement,

Votre obéissant serviteur,

ERASTUS FAIRBANKS.

l. Buchanan,

ISAAC BUCHANAN ECUYER, DE TORONTO.

A l'Honorable N. F. BELLEAU.

Hamilton, 13 mars, 1855.

Monsieur,—Je dois vous prier de m'excuser de n'avoir pas répondu plus tôt (après la réunion du parlement) à la demande que vous m'avez adressée.

J'ai lieu de croire que MM. Hincks, Morris et Mills ont acheté des lots de terre dans le voisinage de la demeure de M. Mills en cette ville. Je sais aussi que M. Mills s'est efforcé, conjointement avec ses voisins, à faire placer le bureau de poste plus près de ces lots, mais j'ai supposé et je crois encore que les intérêts que possède M. Mills dans les propriétés immobilières de cette localité, et les intérêts encore plus grands que possèdent les membres de la famille de son associé, ont été principalement la cause de l'anxiété qu'il a manifestée alors, et non les lots qui forment le sujet de l'accusation. L'encoignure de James et Main streets ne doit pas véritablement être considérée comme dans le voisinage des lots achetés par MM. Hincks, Morris et Mills.

Je ne crois pas qu'aucun des membres de la dernière administration ait connu ou encouragé les démarches en question, et je ne crois pas non-plus que l'opposition très censée que l'on a fait à la proposition d'éloigner davantage le bureau de poste du centre de la ville, ait eu pour cause d'autre motif que le fait très important en soi, que l'ancien (et le présent) site du bureau de poste est préférable. M. Morris, à son arrivée à Hamilton, dans la vue de déterminer le site du bureau de poste; s'est opposé, sans hésiter, à la translation du bureau de poste plus loin dans James Street que jusqu'au gore ou lopin vacant

sur la rue King; se prononçant en même temps en faveur de l'ancien local, comme étant, toutes choses considérées, l'endroit le plus propice. Je sais que M. Morris était tellement opposé au site recommandé par M. Mills et ses voisins, que si I. Buchanan, l'on avait réussi auprès du public à faire recommander le choix écuyer. de cette position, il en serait résulté des retards dans l'érection du bureau de poste.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ISAAC BUCHANAN.

HENRY McKinstrey, Ecuyer, de Hamilton, A l'Honorable N. F. Belleau.

H. McKinstrey, ecuyer.

Hamilton, 15 mars, 1855.

Monsieur,—Je dois vous faire mes excuses pour avoir tardé à répondre à votre lettre du 1er décembre dernier, me demandant des renseignements au sujet du choix d'un site pour l'érection d'un nouveau bureau de poste en cette ville.

On savait généralement ici que MM. Hincks, Morris et Mills avaient acheté plusieurs lots de terre dans le voisinage de la demeure de M. Mills, mais il n'est pas à ma connaissance que ce dernier ait profité de son influence pour faire présenter des pétitions à l'exécutif, demandant que le nouveau bureau de poste fut construit sur la propriété dans laquelle M. Mills et ses associés étaient intéressés. Lorsque le fait a été connu, que le gouvernement avait l'intention d'ériger un nouveau bureau de poste en cette ville, on s'est efforcé de faire choisir pour le site de ces bâtisses le lopin de terre vacant sur la rue King, comme étant le lieu le plus central; mais les citoyens, à une assemblée publique, ayant désapprouvé le choix de ce site. pour cause de salubrité, je crois, alléguant que ce lot devait demeurer vaste, il a été dressé une pétition que l'on a fait signer par les citoyens les plus respectables, demandant que l'édifice fut construit à l'encoignure des rues Main et James (à une distance considérable des lots achetés par MM. Hincks. Morris et Mills), comme étant plus rapproché que le site actuel. du lopin vacant ou du centre de la ville. C'est dans cette vue que j'ai signé la pétition, et j'ai fait tous mes efforts pour engager M. Morris à l'appuyer de sa recommandation, mais sa réponse a été qu'il considérait l'ancien site (le site actuel) comme plus convenable sous tous les rapports, et il a été impossible de l'engager à recommander le changement demandé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. McKINSTREY.

REPONSE A UNE ADRESSE

n E

L'HONORABLE CONSEIL LÉGISLATIF.

A Son Excellence le gouverneur général, en date du 4 décembre dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette honorable chambre "Copies de toutes péti" tions, lettres, mémoires et autres documents adressés à "Son Excellence, au conseil exécutif, ou au directeur général des postes de cette province, au sujet du choix d'un site pour l'érection d'un bureau de poste dans la cité de Hamilton, ainsi qu'une copie des titres au ter- rain sur lequel a été construit le bureau de poste actuel de la dite ville."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

Secrétariat, Québec, 22 mars, 1855. Mémoire des marchands, banquiers et autres, recommandant l'achat du lot situé à l'encoignure ouest des rues James et Main, pour le nouveau bureau de poste. Hamilton, 23 juin, 1855.

A l'honorable

JAMES MORRIS,

Directeur général des postes, etc., etc., etc.

Le mémoire des soussignés, marchands, banquiers et autres citoyens de la cité de Hamilton,

Expose respectueusement :

Que référant à l'érection projetée d'un bureau de poste dans la dite cité, et à l'importance de choisir un site convenable à la généralité des citoyens et spécialement à ceux qui sont engagés dans les affaires comme étant nécessairement les parties les plus intéressées à la chose, ils prennent la liberté de recommander pour cet objet le choix du lot vacant, situé à l'encoignure des rues James et Main, lequel, à raison de sa proximité de cette partie de la cité où se centralisent les affaires, est, dans leur opinion, le site le mieux adapté pour l'érection d'un bureau de poste.

Hamilton, 23 juin, 1853.

(Signé,)

Daniel Macnab et Cie.,
A. et T. C. Kerr et Cie.,
Kennedy, Parker et Cie.,
B. Jason,
Jno. et Jas. Turner,
Bellhouse, Ireland et Cie.,
W. P. McLaren et Cie.,
James Osborne,
A. Logie,
John Ferrie,
Samuel Mills,
Benjamin Milner,
Gillespie, Denholm et Cie.,
O. Thompson,
T. W. et T. C. Watkins,

T. W. Gates et Cie.,
Hugh C. Baker,
N. et W. Irvine,
Alex. et A. Wyllie,
Robert Osborne,
Geo. Sterling,
S. G. Patton et Cie.,
Colin D. Reid,
Young Harvey,
J. W. A. Skinner et Cie.,
G. Osborne,
Duncan A. Macnab,
S. M. Aitkin et Cie.,
G. M. Givern et Cie.,
T. Lamond,

R. et J. Roy, A. Booker, Robert Kneeshaw, John W. Bickle, J. J. Ware et Cie., James W. Inman, Chas. A. Sadlier, T. B. et J. Harris, Murray et Macdonald, L. R. Corbey et Cie., Bremen Newburg, Jno. B. Dayfoot, Geo. G. Cartwright, Guon et J. W. King, J. ct N. Myles, Mills et Wright, Wm. Craigie (de la Compagnie Freeman et Craigie), J. Berner et Cie., J. Richard Thompson, Geo. S. Tiffany, A. Alexander, G. W. Robertson, R. N. Law, Thos. Lee (Insp. de l'Agence de la Banque de Montréal), James D. Mackay et Cie., L. Hewson, McKeand, Frères et Cie., Wm. Blair, W. S. Billings, John Cugner,

Samuel Connor, John P. C. Sibbs, James Walker, J. et J. White, D. Springer, Mellville, Herald et Cie., R. B. Waddell, D. M. Innes et Cie. (per John McKinnon), John M. Simons, Horatio Gates, Geo. Lees, D. Neligan, Jno. Coock, James Nelles, M. W. B. Konm, G. C. Thomas, Josias Bray, J. Simpson, Scarth et Firth, James Peacock, Clark et Whitney, P. B. Spohn, Spohn et Start, Jas. Nash, A. T. Distin, Joseph Pritchard, R. H. Rae, Hiram Clarke, M. Campbell, John Smith, L. Stein.

W. G. Kerr, écuyer, maire de Hamilton, à l'honorable James Morris.

(Copie.)

MAIRIE,

HAMILTON, 27 juin, 1853.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée des citoyens de cette ville, tenue ce jour à l'hôtel de ville, à la suite d'une réquisition et d'un avis public à cet effet, dans la

vue de prendre en considération et de recommander au choix du gouvernement le site le plus convenable pour l'érection du nouveau bureau de poste projeté,

Son Honneur le maire a été appelé au fauteuil, et J. T. Gilkison a été prié d'agir comme secrétaire.

L'assemblée a été nombreuse et composée de personnes influentes. Après des débats prolongés relativement aux différents sites proposés, les résolutions ci-jointes ont été adoptées à peu près à l'unanimité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) W. G. KERR, Maire.

L'honorable James Morris,
Directeur général des postes,
Québec.

(Copie.)

Proposé par Isaac Buchanan, écuyer, secondé par le major Bowen:

Résolu—Que cette assemblée a été informée (non pas officiellement) qu'il avait plu au gouvernement d'approprier une somme d'argent à l'érection d'un bureau de poste, proportionné aux besoins et à la commodité de la cité de Hamilton, et offre les sincères remercîments des citoyens pour cette allocation.

Proposé par James Walker, écuyer, secondé par l'échevin McElroy:

Résolu—Que la propriété située en arrière du marché, fesant front à la rue McNab, et bornée de chaque côté par la rue du Marché et la rue York, est le site le mieux adapté pour l'érection d'un bureau de poste.

Proposé par John O. Hatt, écuyer, secondé par T. N. Best, écuyer:

Résolu—Que Son Honneur le maire transmette les résolutions ci-dessus au directeur général des postes, comme exprimant l'opinion des citoyens de cette ville réunis en assemblée. W. G. Kerr, écuyer, maire de Hamilton, au directeur général des postes, l'honorable M. Cameron.

(Copie.)

MAIRIE,

HAMILTON, 27 juin, 1853.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée des citoyens de cette ville, tenue ce jour à l'hôtel de ville, à la suite d'une réquisition et d'un avis public à cet effet, dans la vue de prendre en considération et de recommander au choix du gouvernement le site le plus convenable pour l'érection du nouveau bureau de poste projeté,

Son Honneur le maire a été appelé au fauteuil, et J. T. Gilkison a été prié d'agir comme secrétaire.

L'assemblée a été nombreuse et composée de personnes influentes. Après des débats prolongés, relativement aux différents sites proposés, les résolutions ci-jointes ont été adoptées à peu près à l'unanimité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) W. G. KERR, Maire.

L'honorable Malcolm Cameron,
Directeur général des postes,
Québec.

Proposé par Isaac Buchanan, écuyer, secondé par le major Bowen:

Résolu—Que cette assemblée a été informée (non pas officiellement) qu'il avait plu au gouvernement d'approprier une somme d'argent à l'érection d'un bureau de poste, proportionné aux besoins et à la commodité de la cité de Hamilton, et offre les sincères remercîments des citoyens pour cette allocation.

Proposé par James Walker, écuyer, secondé par l'échevin McElroy:

Résolu—Que la propriété située en arrière du marché, fesant front à la rue McNab, et bornée de chaque côté par la rue du

Marché et la rue York, est le site le mieux adapté pour l'érection d'un bureau de poste.

Proposé par John O. Hatt, écuyer, secondé par T. N. Best, écuyer :

Résolu-Que Son Honneur le maire transmette les résolutions ci-dessus au directeur général des postes, comme exprimant l'opinion des citoyens de cette ville réunis en assemblée.

W. G. Kerr, écuyer, maire de Hamilton, à l'honorable James Morris.

(Copie.)

MAIRIE,

Hamilton, 5 juillet, 1853.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du conseil de ville de cette cité, tenue à l'hôtel de ville hier au soir, on a reçu le rapport d'un comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport au conseil du site le mieux adapté pour l'érection du nouveau bureau de poste projeté par le gouvernement, lequel a été adopté après une longue discussion.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une copie certifiée du rapport, accompagné de la résolution en vertu de laquelle il a été adopté.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) W. G. KERR, Maire.

L'honorable James Morris, Directeur général des Postes, etc., etc., etc.

COPIE.

Le comité spécial chargé de recommander au gouvernement un site où devra être érigé le nouveau bureau de poste, a l'honneur de faire rapport: Qu'après avoir délibéré sur les dissérents sites mentionnés comme les plus convenables pour y ériger le nouveau bureau de poste, il en est venu à la couclusion (l'échevin Ford dissérant d'opinion) de recommander le lopin de terre vacant sur la rue King, à l'attention favorable du gouvernement.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) CHARLES A. SADLEIR,
Président.

Proposé par l'échevin Magill, secondé par l'échevin Davis :

Résolu—Que le rapport du comité spécial sur le bureau de poste soit, et il est par le présent adopté, et qu'il en soit transmis de suite une copie au directeur général des postes.—Adopté.

Extrait fidèle des minutes du conseil de ville, à une assemblée tenue à l'hôtel de ville, lundi, le 4 juillet, 1853.

(Signé,) JOHN KIRBY, Greffier de la cité.

L'honorable James Morris,
Directeur général des postes,
etc., etc., etc.

Isaac Buchanan, écuyer, à l'honorable James Morris.
(Copie.)

Hamilton, 11 juillet, 1853.

Mon cher Monsieur,—J'ai appris avec plaisir de M. Ritchie, que le bureau de poste doit être bâti sur son lot, et je dois vous dire que j'ai adopté une démarche à l'égard de laquelle je compte sur votre amitié, car elle est d'une grande importance. J'ai acheté toutes les propriétés qui se trouvent entre le lot de M. Ward et la rue Gore (la rue dans laquelle débouche la rue James), et j'ai aussi acheté le résidu du lot de M. Ward, ainsi, ce en quoi je compte sur vous, c'est que vous placiez le bureau de poste dans une position plus favorable sur le dit lot, savoir : à l'endroit faisant face à la rue Merrick. Cet arrangement nécessitera l'enlèvement immédiat de la maison de M. Ritchie.

Quoique ce changement doive contribuer beaucoup à l'embellissement de la ville, néanmoins je n'aurais pu effectuer l'arrangement ci-dessus, si je ne m'étais fié que vous alliez faire tout en votre pouvoir pour rencontrer mes vues.

Je serai flatté de recevoir un mot de vous me disant que je puis considérer l'affaire comme arrangée.

Votre dévoué, etc.,

(Signé,) ISAAC BUCHANAN.

L'honorable James Morris, etc., etc., etc.

L'honorable James Morris à MM. McNab, Kerr, Parker et autres, de Hamilton.

(Copie.)

DÉPARTEMENT DES POSTES,

Québec, 11 juillet, 1853.

Messieurs,—En réponse à votre mémoire du 23 expiré, recommandant le site le mieux adapté, selon vous, pour l'érection d'un nouveau bureau de poste à Hamilton,

Je dois vous informer qu'ayant eu occasion de visiter moimême les différentes localités proposées pour cet objet, je me suis prononcé en faveur du lot vacant qui avoisine le bureau de poste actuel, comme offrant par son étendue et sa position plus d'avantages que les autres, et je l'ai en conséquence choisi pour être le site du nouveau bureau, dans la ferme persuasion que ce choix rencontrera votre approbation.

J'ai l'honneur d'ëtre, etc.,

(Signé,) J. MORRIS.

Messrs. D. McNab et Cie., A. et T. C. Kerr et Cie., Kennedy, Parker et Cie., et autres, Hamilton. L'honorable J. Morris à W. G. Kerr, écuyer, maire de Hamilton.

(Copie.)

Département des Postes, Québec, 11 juillet, 1853.

Monsieur,—J'ai à accuser la réception de vos lettres du 27 expiré et du 5 courant, la première renfermant les résolutions adoptées à une assemblée publique des citoyens de Hamilton, à l'égard du site le plus convenable pour l'érection du nouveau bureau de poste dans la dite ville, et la dernière transmettant la copie d'un rapport fait par un comité du conseil de ville sur le même sujet.

En réponse à ces communications, je dois vous informer, qu'après avoir visité moi-même les différents sites considérés comme propres à l'objet en question, je me suis déterminé de choisir le lot qui avoisine le bureau de poste actuel, vu qu'il réunit sous les rapports de l'étendue et de la position les avantages qui ne se trouvent pas dans les autres localités suggérées: une cour spacieuse est un des grands avantages, et pour mieux dire un accessoire indispensable à un bureau de poste dans une ville.

Je ne puis qu'exprimer l'espoir que le choix que j'ai fait rencontrera votre approbation et celle des citoyens en général.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) J. MORRIS.

W. G. Krin, ecuyer, Maire de Hamilton.

L'honorable J. Morris à E. Ritchie, écuyer, M. P., Hamilton. (Copie.)

DÉPARTEMENT DES POSTES, QUÉBEC, 11 juillet, 1853.

Monsieur,—Référant à votre offre du lot de terre de quatrevingt-un pieds de front sur cent cinquante-six pieds, six pouces de profondeur, adjoignant votre demeure actuelle, pour la somme de deux mille louis courant, je vous informe que j'accepte votre proposition, et je vous prie d'en faire préparer le contrat de cession le plus tôt possible. Le contrat doit être fait en faveur de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) J. MORRIS, D. G. P.

EDMUND RITCHIE, écuyer, M. P., Hamilton.

E. Ritchie, écuyer, à l'honorable J. Morris.

(Copie.)

Hamilton, 12 juillet, 1853.

CHER MONSIEUR,—Samedi dernier, j'ai complété mes arrangements avec M. D. B. Ford, pour l'achat de la propriété sur laquelle je réside, et j'ai télégraphé M. Freer de vous en informer.

Depuis mon retour, j'ai vendu toute la propriété à M. Isaac Buchanan, à l'exception de la partie que je vous ai offerte pour le département.

M. Buchanan a aussi acheté le lot du coin avoisinant le terrain en question, et dans la vue d'avoir un bloc entier sur lequel il se propose ériger des bâtisses pour y faire son commerce, il vous a écrit pour savoir si vous consentiriez à placer la poste à l'autre encoignure de ce terrain, et qu'il s'arrangerait avec moi pour la différence du prix. Je vous prie de remarquer que ce dernier site est encore préférable à celui dont il a été question entre nous, vu que l'édifice fera face sur la rue sur laquelle est situé le City Hotel et qui conduit à la résidence de sir Allan Macnab, de sorte que le nouvel édifice offrira un coup d'œil imposant à ceux qui entreront dans la ville par cette voic. Vous vous ferez probablement une meilleure idée de sa position, lorsque je vous dirai que ce lot commence à l'entrée de la barrière et enclave toute la maison. Il est absolument de la même dimension que l'autre, et je vous recommande en conséquence l'échange proposée par M. Buchanan. Je dois néanmoins vous prévenir que cet arrangement ne saurait affecter en aucune manière la vente que j'ai faite à M. Buchanan, laquelle est absolue.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) EDMUND RITCHIE.

L'honorable James Morris, Directeur général des postes, Québec.

E. Ritchic, écuyer, à l'honorable J. Morris.

(Copie.)

Hamilton, 18 juillet, 1853.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 11 du courant, acceptant mon offre d'un lot pour un bureau de poste en cette ville, pour la somme de deux mille louis courant, et plus tard, votre dépêche télégraphique, annonçant que vous échangeriez le lot acheté pour la moitié sud de la propriété, que je considère comme la partie la plus avantageuse. Je ne tarderai pas à faire préparer le contrat. Le vingt de ce mois est le jour fixé pour compléter mon arrangement avec M. Ford, et s'il survenait quelqu'incident qui l'empêcherait de venir ici, ou qui causerait du délai, j'ai déposé ici dans la banque, à son crédit, deux mille louis courant, étant le montant qui doit lui être payé, et je lui ai transmis par la poste de ce matir, un certificat du dépôt.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) EDMUND RITCHIE.

L'honorable James Morris,
Directeur général des postes,
Brockville.

E. Ritchie, écuyer, à l'honorable James Morris.

(Copie.)

Hamilton, 25 juillet, 1853.

CHER MONSIEUR,—M. D. B. Ford m'écrit qu'il va conduire sa famille sur les bords de la mer, et revenir ensuite à Hamilton conclure son arrangement avec moi. J'ai depuis été informé qu'il avait laissé Brockville le 21 du courant, de sorte que je l'attends d'ici à deux ou trois jours.

Voulez-vous avoir la bonté de me dire si vous avez l'intention de procéder à l'érection de la nouvelle bâtisse pendant cette saison, vu que, dans ce cas, M. Buchanan devra démolir la maison immédiatement, et il me faudra chercher un autre logis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) EDMUND RITCHIE.

L'honorable James Morris, Directeur général des Postes, Brockville.

Le Secrétaire du Département des Postes au Secrétaire du Département des Travaux Publics.

(Copie.)

DÉPARTEMENT DES POSTES,

Québec, 20 septembre, 1853.

Monsieur,—J'ai ordre de vous transmettre le contrat ci-joint et le certificat du régistrateur au titre d'acquisition du lot destiné à former le site du nouveau bureau de poste de Hamilton, sur lequel il est dû deux mille louis à M. E. Ritchie, la personne de qui le terrain a été acheté.

J'ajouterai que M. Ritchie demande qu'on le paie immédiatement, le marché ayant été fait pour argent comptant.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) W. H. GRIFFIN,

Secrétaire.

Thomas A. Begly, écuyer, Sec. Dépt. Trav. Publics. W. H. Grissin, écuyer, secrétaire du département des postes, à E. Ritchie, écuyer.

(Copie.)

Département des Postes, Québec, 28 décembre, 1853.

Monsieur,—Sous les circonstances mentionnées dans votre lettre du 18 du courant, le directeur général des postes est comme vous d'opinion qu'il est à propos d'acheter le lot offert par M. Buchanan, en arrière du lot du bureau de poste de Hamilton, dans la vue de l'agrandir—et vous êtes en conséquence autorisé à conclure avec lui, avec l'entente que le lot Buchanan mesurera quarante pieds de large en traversant à la rue Hughson, et que le prix sera sur le pied que celui qui a été payé pour le lot situé sur la rue Rebecca.

Afin de ne point perdre de temps, il vous a été transmis une dépêche télégraphique aujourd'hui à cet esset.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) W. H. GRIFFIN, Secrétaire.

E. Ritchie, écuyer, M. P., Hamilton.

E. Ritchie, écuyer, à l'honorable M. Cameron.

(Copie.)

BUREAU DE POSTE,

Hamilton, 20 juin, 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre le contrat consenti par M. Buchanan en faveur de Sa Majesté, pour les quarante pieds de terrain sur la rue Hughson, achetés dans la vue d'agrandir le site du bureau de poste. La propriété entière, lorsque je l'ai vendue à Messrs. Buchanan, Harris et Cie., se trouvait grevée de certains hypothèques, dont un au montant de £450 deviendra dû le 1er. novembre prochain, et les deniers provenants de la vente de la partie pour laquelle ce contrat vous est maintenant envoyé, seront employés à l'acquittement de cette dette.

Je dois aussi vous dire qu'il est encore dû à M. Ford, de Brockville, une partie des deniers d'achat venant de Messrs. Buchanan et Cie., dont je fais mention plus bas. Je vous prie de remarquer néaumoins, que cet engagement de M. Buchanan le rend responsable de cette dette, tandis qu'il ne l'était pas en vertu de l'hypothèque qui va être acquitté. Il est certain que la transaction eût été plus régulière, si cette partie eût aussi été dégrevée de l'hypothèque de M. Ford; mais je ne commande pas assez d'influence à cet effet, et quant à Messrs. Buchanan et Cie., il n'est pas à supposer qu'ils seront exposés à des déboursés ou à des inconvénients dans cette affaire. Cette vente de leur part n'est rien autre chose qu'une faveur qu'ils font au département et ils n'exigent pas que l'argent leur soit payé; ils permettent au contraire, ainsi que je vous l'ai annoncé, qu'elle soit appliquée à acquitter l'hypothèque de la Banque de Gore. Cet hypothèque une fois payé, ainsi que je l'ai fait remarquer, la maison de Buchanan et Cie., au nom de qui M. Buchanan possède cette propriété, est liée par le contrat. M. Morris pourra, si vous le désirez, persuader M. Ford de dégrever cette partie du terrain, lorsqu'il sera con. vaincu, que, sous aucune considération, il ne pourra obtenir les produits de la vente, qu'il cherche à se procurer et qui est sans doute la cause de son objection à ce dégrèvement, quoique de fait, la chose est de peu d'importance, même si le bureau de poste devait être construit sur ce local même, l'obligation de M. Buchanan étant une garantie suffisante pour le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) EDMUND RITCHIE.

L'honorable Malcolm Cameron, etc., etc., etc.

Contrat entre Edmund Ritchie et son épouse et Sa Majesté la Reine Victoria, en date du 12 août, 1853.

La présente endenture, en triplicata, passée le 12e. jour du mois d'août, 1853, en conformité à l'acte pour faciliter le transport des immeubles, premièrement entre Edmund Ritchie, de la cité de Hamilton, dans le comté de Wentworth, en la province du Canada, écuyer, d'une part, et Caroline Ritchie, du même

lieu, épouse du dit Edmund Ritchie, de l'autre part, et notre Souveraine Dame Victoria, Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, Atteste, qu'en considération de la somme de deux mille louis, argent courant du Canada, pavée par notre dite Souveraine Dame la Reine au dit Edmund Ritchie, et qu'il reconnaît par les présentes avoir bien et dûment reçue, le dit Edmund Ritchie vend et transporte à Notre dite Souveraine Dame la Reine, ses héritiers et successeurs, pour toujours, tout ce lot ou étendue de terre et dépendances, sis et situé en la cité de Hamilton, dans le comté de Wentworth, dans le district de la dite province, contenant un quart et vingt-deux perches, plus ou moins, comprenant le lot No. 56 du côté est de la rue James, dans cette partie de la cité de Hamilton divisée en lots par feu Nathaniel Hughson, et que l'on peut décrire et faire connaître comme suit, savoir ; commençant à l'extrémité est de la dite rue James, et s'étendant à une distance de 80 pieds, 9 pouces et un tiers, de l'intersection de l'extrémité nord de la rue Rebecca, dans le dit arpentage; de là le long de l'extrémité est de la rue James, tirant nord, 18 degrés est, 80 pieds, 9 pouces et un tiers: de là au sud, 65 degrés 45 minutes est, pavallèlement à la dite rue Rebecca, 155 pieds, 4 pouces plus ou moins, iusqu'à l'angle nord-est du dit lot 56; de là au sud, 18 degrés ouest, parallèlement à la dite rue James, 80 pieds, 9 pouces et un tiers : de là au nord 65 degrés 45 minutes ouest, 155 pieds, 4 pouces, plus ou moins, jusqu'au point de départ. Lequel terrain notre dite Souveraine Dame la Reine aura et possédera pour elle, ses héritiers et successeurs et pour leur propre usage et avantage à toujours, avec néanmoins les réserves, limitations, conditions et dispositions mentionnées au contrat primitif ressortant de la couronne. La partic mentionnée en premier lieu déclare à la partie mentionnée en troisième lieu, qu'elle a le droit de transporter les dites terres à la dite partie mentionnée en troisième lieu, nonobstant tout acte ou engagement pris par la dite partie mentionnée en premier lieu. Et que la dite partie mentionnée en troisième lieu aura la jouissance et possession paisibles des dites terres, quitte de toutes charges et hypothèques. Et que le dit Edmund Ritchie donnera telles autres garanties qui pourront être exigées et qu'il produira les titres mentionnés ci-dessus, et permettra à l'acquéreur d'en faire des copies aux propres frais du dit acqué-Et le dit Edmund Ritchie déclare n'avoir en aucune manière affecté ou hypothéqué les dites terres, et qu'il cède et abandonne à l'acquéreur tous ses droits et prétentions sur celles. Et la dite Caroline Ritchie décharge et dégrève les dites terres de son douaire.

En foi de quoi, les dites parties ont apposé leurs seings et sceaux aux présentes, les jour et an dessus écrits.

(Signé,) EDMUND RITCHIE, (") CAROLINE RITCHIE.

Signé, scellé et délivré en présence de

(Signé,) F. E. RITCHIE.

Un sommaire de l'endenture ci-dessus est enregistré dans le bureau d'enregistrement du comté de Wentworth, ce 15e. jour d'août, A. D. 1853, à midi et demi, in lib. E. cité de Hamilton, folio 304 et 305. Sommaire No. 325.

Québec :—Imprimé par S. Dereishire et G. Desbarats, Imprimeur des Lois de Sa Très-Excellente Majesté la Reine. was a work that which is the street of any complete a source of the street of the street of

Philosophy B. C. Barrelline

John D. Willy

APPENDICE N°. 3.

RÉPONSE

A une Adresse du Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, du 30 Mars, 1855, demandant Copies de toutes les Dépêches et Correspondances échangées depuis la réunion des Provinces, entre le Gouverneur-Général du Canada et le Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial, au sujet du choix d'un site pour le Siége du Gouvernement de cette Province.

and the first of the second of

(Copie.)-No. 10.

and the second s

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 28 septembre, 1841.

the state of the s

Milord,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, afin qu'elle soit déposée au pied du trône, une adresse à la Reine de la part de l'Assemblée, Législative de cette Province, au sujet du siége du gouvernement.

Il a déjà été présenté deux adresses sur ce sujet au gouverneur général, de la part des habitants de Toronto, et en vous transmettant la présente adresse qui a été adoptée dans les derniers jours de la Session, après le départ de Kingston, d'une grande partie des Membres, et alors par une faible majorité seulement, je crois devoir observer à votre seigneurie que cette question, autant que je puis en juger, n'éveille que très peu d'intérêt ailleurs qu'à Toronto. Les habitants de Québec, quoique regrettant naturellement l'éloignement du siège du gouverne ment de leur crité, semblent avoir acquiescé en apparence à la convenance de cette mesure ; dans tous les cas, ils n'ont témoigné aucun empressement à mener le snjet sous la considération du gouvernement.

La demande de la présente pétition est que le parlement devrait être convoqué alternativement à Québec et à Toronto, pour une période de quatre années; arrangement qui entraînerait le déplacement quatriennal des départements de l'Exécutiff. Il doit être évident à tous, qu'un pareil arrangement est impraticable par suite des dépenses qu'il entraînerait,—et quant aux inconvénients qu'il créera et à l'interruption qu'il apportera aux affaires, nous en avons eu l'expérience pendant la translation qui a eu lieu le printemps dernier, de Montréal à cet endroit. De plus, cet inconvénient ne ferait que s'accroître d'année en année, à mesure que le volume des records des départements s'accumulerait, au point que cette seule raison devrait suffire, lors même qu'il n'existerait aucun autre inconvénient, pour rendre l'exécution de ce plan impraticable.

Cette proposition soulève beaucoup d'autres objections qu'il est à peine nécessaire de faire remarquer, si l'on considère que le seul avantage que l'on sé propose d'obtenir à un tel sacrifice, se réduit à une compensation en faveur des habitants de Toronto et Québec, pour leurs pertes supposées. Cependant j'observerai que la pétition de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, à la Couronne, qui accompagnait les résolutions au sujet de l'union des provinces, demandait uniquement que le siège du gouvernement fut placé dans les limites de la province supérieure, demande qui a été complètement accordée: la demande actuelle est d'une nature toute différente, et repose sur des raisons qui sont encore plus sujettes à objection.

Je ne puis donc recommander que Sa Majesté soit avisée de se rendre à la demande de cette adresse.

J'ai, etc., (Signé,)

R. D. JACKSON

Le très-honorable
Lord STANLEY,
Etc., etc., etc.

(Copie).—No. 15.

Downing Street, 2 novembre, 1841.

Sir,—J'ai reçu la dépêche de Sir Richard Jackson, No. 10, du 28 de septembre, transmettant une adresse à la Reine, de la part de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, priant Sa Majesté d'ordonner que le Parlement Provincial soit tenu alternativement dans les cités de Québec et Toronto.

J'ai eu l'honneur de soumettre cette Adresse à la Reine, et j'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous enjoindre d'informer la Chambre d'Assemblée, que Sa Majesté est toujours disposée, autant qu'il est possible de le faire, à consulter les désirs de ses loyaux sujets canadiens, exprimés après mûre délibération et d'une manière constitutionnelle, par l'entremise de ses représentants dans la Chambre, d'Assemblée; mais que le choix de Kingston pour être le siège de la Législa-

ture réunie, n'a pas été fait sans y avoir donné la plus entière considération, et qu'un changement qui entraînerait entre autres conséquences une forte augmentation de dépenses, ne devrait pas être sanctionné, à moins d'une grande nécessité, et que l'opinion générale de la province ne se fut manifestée d'une manière non équivoque en sa faveur. De si nombreuses et sérieuses objections se rattachent au projet de tenir des sessions alternatives pendant l'espace de quatre années, dans des endroits distincts et éloignés, que Sa Majesté ne doute point, que la Chambre d'Assemblée, en prenant le sujet de nouveau en sa considération, n'entretienne une opinion différente de celle exprimée dans l'adresse maintenant soumise à Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY

Le très-honorable
Sir Charles Bagor, G. C. B.,
Etc., etc., etc.

Extrait d'une dépêche du Gouverneur-Général Sir Charles Bagot, G.C.Big à Lord Stanley, en date du 19 janvier, 1852.

Le gouvernement de Sa Majesté ne peut, comme de raison, avoir d'intérêt dans le choix de la localité pour le siège du gouvernement du Canada, pourvir qu'il soit dans un endroit où les records et les bureaux seront en sûreté, et qu'il convienne à la masse de la population.

On ne peut craindre que la proposition de la dernière session pour la tenue de Parlements alternatifs à Québec et à Toronto, ne soit renouvelée. Il est de fait que cette proposition n'aurait pas été emportée, s'il en avait été amené une autre pour pouvoir s'éloigner de Kingston. Mais il paraît que l'on désire généralement que le siège du Gouvernement soit fixé en permanence à Montréal ou à Quebec; la première comme étant la ville la plus centrale, la plus populeuse et la plus accessible dans la province: la dernière comme étant la plus forte et possédant déjà une grande partie des bâtisses indispensables.

Montréal possède sans contredit de grands avantages. C'est une ville d'une grande étendue et qui s'accroit rapidement, renfermant une population de 45,000 à 50,000 âmes, et pouvant en conséquence recevoir aucun nombre d'étrangers qui pourrait s'y rendre. Elle se trouve à la tête de la navigation océanique, et est accessible du côté de la mer trois semaines plus tard que ne l'est Kingston par le canal Rideau, et étant éloignée de la frontière, quoique non fortifiée par elle-même, elle se trouve parsaitement à l'abri d'un coup de main, et à moins de douze heures de distance de Québec, où le gouvernement et les archives publiques pourraient être, en cas de nécessité, sacilement transsérés. Tous les Membres du Bas-Canada présèrent comme de raison Montréal à Kingston, de même que les Membres de la partie Est du Haut-Canada.

(Copie.)-No. 209.

Hôtel Du Gouvernement, 8 octobre, 1842.

Milord,—J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie que j'ai transmis, le 28 du mois dernier, dans un message à la Chambre d'Assemblée, la réponse de Sa Majesté à l'adresse de cette Chambre, adoptée pendant la dernière session au sujet du siège du gouvernement, telle que communiquée dans la dépêche de votre seigneurie du 2 novembre dernier, No. 15.

Cette réponse a donné lieu le 5 du courant, à une motion qui a été proposée par un Membre anglais indépendant, sous la forme de deux résolutions dont la tendance était premièrement,—de déclarer qu'il est de la prérogative indubitable et inhérante à Sa Majesté de fixer le siége du gouvernement, et deuxièmement, de désapprouver le choix actuel de Kingston, et représentant les bâtisses actuelles du Parlement comme insuffisantes et n'offrant pas les avantages nécessaires.

Les procédés de la Chambre se trouvent dans le papier ci-inclu publié par son ordre. La première résolution a été adoptée dans l'affirmative. Avant d'adopter la seconde, des propositions ont été faites et des divisions prises dans la vue d'obtenir un vote en faveur de l'une des villes de Toronto, Quebec, Montréal et Bytown, mais ces motions ont été négativées par la double raison que leur adoption aurait l'effet de nullifier la première résolution, et qu'il était impossible d'engager la Chambre à s'entendre sur le choix d'une localité pour remplacer Kingston, de manière à s'assurer du vote d'une majorité assez forte pour donner la mesure de l'opinion publique sur cette question et influencer la décision de Sa Majesté.

La division sur ces diverses questions a finalement pris un caractère de localité, vingt membres, tous du *Haut-Canada*, votèrent contre, et quarante membres, dont sept du *Haut-Canada*, l'appuyèrent.

En sorte que la question, comme votre seigneurie le verra, est restée indécise; et je n'ai pas l'intention de recommander à Sa Majesté d'adopter des mesures à ce sujet, avant que je sois appelé à énoncer une opinion à cette égard, dans la ferme conviction que l'intérêt public ou la politique du gouvernement le requièrent, ou avant qu'une manifestation de l'opinion de la province en générale n'ait eu lieu.

J'ai, etc.,

(Signé,) CHARLES BAGOT.

Lord STANLEY,

Etc., etc., etc.

अंदर्शन के स्वरंग के

there pare oblines

while being the witter

165 3/2 (Sign)

(Copie.)-No. 272.

of the formation of the same o

Downing Street, 11 novembre, 1842.

Sir,—J'ai reçu vos dépêches, No. 209, et votre note confidentielle du huit octobre, me communiquant les procédés qui ont eu lieu dans la Chambre d'Assemblee pendant sa dernière session, relativement au transport du siège du gouvernement en Canada, de Kingston à quelqu'autre endroit.

Je pense que vous avez agi prudemment en vous abstenant de prendre aucune démarche publique à ce sujet; mais comme la question doit être définitivement réglée à une époque peu éloignée, je dois vous suggérer qu'il est à propos de former votre opinion sur ce point, avec l'aide de votre Conseil Exécutif, afin d'être en état de pouvoir diriger l'opinion publique lorsque la discussion s'engagera sur la mesure.

J'ai, etc.,

(Signé,) STANLEY.

COST S. F. Transport St. C. S. S. St.

Le très-honorable

Sir C. BAGOT, G.C.B.

Etc., etc., etc.

医大维氏性 医二氏性 医二氏性 医二氏性 医二氏性 医二氏性

(Copie.)-No. 232.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 9 novembre, 1842.

Milord,—J'ai l'honneur, à la demande du maire de la corporation de Kingston, de transmettre à votre seigneurie une adresse de cette corporation à la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien lui faire quelque nouvelle communication au sujet du siège du gouvernement en cette province.

Le maire, qui est sur son départ pour l'Angleterre, a exprimé le désir de se charger de l'adresse et de ma dépêche qui l'accompagne, mais j'ai cru qu'il était plus judicieux de m'en tenir à mes instructions et à l'usage, relativement à la transmission de ces documents.

J'ai, etc.,

(Signé,)

CHARLES BAGOT, S.

ロケッパン 大陸

Le très-honorable

Lord STANLEY, Etc., etc., etc. (Copie.)—No. 295.

1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.

Downing Street, 3 décembre, 1842.

Sir, J'ai reçu votre dépêche, No. 232, du 9 du mois dernier, contenant une Adresse à la Reine, de la part de la corporation de Kingston, priant Sa Majesté de vouloir bien lui faire quelque nouvelle communication au sujet du siège du gouvernement en Canada.

1º J'ai'à vous recommander d'informer la Corporation que j'ai eu l'honneur de soumettre son adresse à la Reine, et qu'il a plu à Sa Majesté de la recevoir très gracieusement; mais qu'il ne m'a pas été possible d'aviser Sa Majesté de faire John Breiter Car task a transport connaître ses ordres à ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY.

未能 小说人 (CHECK)

Le très-honorable

. 1 1 21 1 1 2

Sir C. T. METCALFE, G.C.B.,

Etc., etc., etc.

No. 101.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 19 octobre, 1843.

Milord,—J'ai l'honneur de vous soumettre la copie d'une pétition couverte de nombreuses signatures, qui m'a été présentée par le maire de Kingston, comme ayant été adoptée à une assemblée publique convoquée dans la vue d'y passer des résolutions sur la question du siège du gouvernement, et de recevoir les explications de M. Harrison à ses constituants, sur les raisons qui l'ont engagé à résigner son siège dans le Conseil Exécutif et sa charge de secrétaire provincial.

J'ai, etc.,

C. T. METCALFE. (Signé,)

Lord STANLEY.

Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 106.

All and William 11th. Hôtel Du Gouvernement, Kingston, 26 octobre, 1843.

Milord, J'ai l'honneur de vous soumettre la copie d'une pétition qui m'a été transmise de la part des propriétaires et habitants du comté d'Oxford et district de Brock, dans le Haut-Canada, au sujet de la question du siège du gouver-

J'ai, etc.,

(Signé.) C. T. METCALFE.

Le très-honorable Lord STANLEY. Etc., etc., etc.

(Copie.)—No. 107. A content of the second account of any off

Hôtel Du Gouvernement, Kingston, 26 octobre, 1843, Milord, J'ai l'honneur de soumettre la copie d'une adresse qui m'a été pré-

sentée de la part du maire, des échevins et de la corporation de la ville de Kingston, relativement à la permanence du siège du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé.)

C. T. METCALFE. Contourly with All

Conies -- Sir 117.

July 1,7 1354

I the the land and a

" or with my sings by"

en en ball Baris

the Little , APT

Lord STANLEY, Etc., etc., etc.

(Copie.)—No. 108.

Le très-honorable

Le très-honorable

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 26 octobre, 1843.

Milord, -J'ai l'honneur de soumettre la copie des résolutions adoptées à une assemblée publique des habitants du district de Gore, dans le Haut-Canada, tenue à Hamilton, relativement à la permanence du siége du gouvernement. J'ai, etc., Maring Congress Tax St. Car.

(Signé,) C. T. METCALFE.

> भाग वाचन हो। असे जाने के कि PRICE AT HE INO.

Lord STANLEY, Etc., etc., etc.

The car of

(Copie.)-No. 113.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, Kingston, 27 octobre, 1843.

Milord,—J'ai l'honneur de soumettre la copie d'un mémoire des habitants du township d'Adolphustown, dans le Haut-Canada, au sujet du siège du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

24 16 1 - 6 P 1 364 1 ...

· 自由企物的 网络红色

Mail not a religible

Le très-honorable

Lord STANLEY,
Etc., etc., etc.

32 88 K 1 1 1 1 2

(Copie.)-No. 116.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 4 novembre, 1843.

Milord,—Je soumets la copie d'une pétition qui m'a été présentée par une députation nombreuse de la part des propriétaires et habitants du comté de Frontenac, dans le Haut-Canada, couverte de 1740 signatures, au sujet de la question du siège du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

The same same

1 - 1 1 - 1 - 1 - 1 - 1

1. 人名法拉特·纳约维斯拉集

Le très-honorable

Lord SLANLEY,
Etc.. etc., etc.

Lersebunk 1.12

(Copie).-No. 117.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 2 novembre, 1843.

Milord,—Je soumets la copie d'une adresse de la part du district de Colborne, dans le Haut-Canada, au sujet de la question du siège du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

- let mission east tel

trained Marithus, or 1919 or

Chicara hours

Le très-honorable

Lord STANLEY,
Etc., etc., etc.

(Copie).-No. 119.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 4 novembre 1843.

Milord,—Je soumets des copies des votes, délibérations et divisions de l'Assemblée Législative du Canada, sur la question de la permanence du siège du gouvernement. Il a été ajouté des marques à la suite des noms des Membres pour indiquer la section de la province qu'ils représentent, savoir : B, pour Bas, et H, pour Haut-Canada. La plus forte minorité, 29 contre 50, a eu lieu sur l'amendement proposé pour référer la décision de la question au gouvernement de Sa Majesté. Après avoir pris les divisions sur divers autres amendements, dont un en faveur de Kingston, un en faveur du Haut-Canada, un pour un appel au peuple, la motion en faveur de Montréal, a été adoptée par 51 contre 27. Une seconde résolution comportant l'engagement de la part de la Chambre de faire bon des dépenses incidentes à la translation, a été adoptée par 55 contre 22.

2. Le plus fort nombre des votes pris lors des divisions a été de 79, formant, moins 5, la totalité des Membres de la Chambre. L'Orateur a été l'un de ces cinq qui n'ont pas voté; M. Ogden, absent en Angleterre, l'autre; M. Moffatt, représentant la cité de Montréal, le troisième; ce monsieur ayant auparavant résigné son siége, à raison de ce que ses constituants lui enjoignaient de voter en faveur de cet endroit. M. Murney, élu Membre pour le Comté de Hastings, mais dont le retour ne s'est pas fait à temps, était le quatrième: il paraîtrait qu'il aurait voté avec la minorité en faveur du Haut-Canada. M. Noël était le cinquième, mais il ne paraît pas avoir voté sur cet amendement, ni d'un côté ni de l'autre, quoique dans chaque division subséquente, il ait voté avec la majorité en faveur de Montréal.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

Lord STANLEY, Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 121.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 9 novembre 1843.

Milord,—J'ai déjà fait rapport des résolutions de l'Assemblée Législative, en faveur de la permanence du siége du gouvernement à *Montréal*.

- 2. Subséquemment, l'Assemblée a transmis un message au Conseil Législatif, le priant de concourir dans une adresse à cet effet.
- 3. Il a été décidé alors par une majorité des Membres du Conseil Législatif, de prendre ce message en considération. Et sur la question de concours, la division a été de 18 contre 13. La minorité a protesté contre cette résolution, comme étant une infraction des usages Parlementaires, attendu que la question

avait été décidée par une adresse antérieure; elle a laissé la Chambre en manifestant son désir de se tenir à l'écart pendant le temps au moins que durerait la discussion sur la question du siége du gouvernement.

- 4. L'Orateur était au nombre des dissidents, et, comme il persévérait dans son opposition, je me suis trouvé dans la nécessité de nommer un autre Orateur. J'ai en conséquence émané une commission en faveur de M. Caron, le nommant à la présidence, comme étant le Membre du Conseil Législatif le mieux qualifié alors pour occuper la présidence.
- 5. Le Conseil Législatif a repris ses délibérations après la nomination d'un Orateur, et a concouru avec l'Assemblée Législative dans la mesure en question, et je dois recevoir les deux Chambres demain avec leur adresse conjointe.
- 6. Je vous transmets ci-joint copie du protêt en question. Je regrette la conduite qu'a suivie la minorité en désertant son poste. Celle de l'Orateur en particulier était de nature à causer beaucoup d'embarras. Cette minorité ne pouvait raisonnablement espérer que la majorité réelle de ce corps permettrait le succès de ce stratagème qui lui avait donné une supériorité momentanée. J'espère que les dissidents reprendront leurs fonctions aussitôt qu'ils verront que cette question si chaleureusement discutée a été réglée. Plusieurs néanmoins ont laissé Kingston, pour leur demeure à une distance éloignée. S'ils persistent à laisser le champ libre à leurs adversaires, ils n'auront qu'eux seuls à blâmer pour cette négligence de leurs devoirs envers leur pays.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

Le très-Honorable

Lord STANLEY,

Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 123.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 10 novembre, 1843.

Milord,—J'ai l'honneur de soumettre une adresse conjointe de la part du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, à Sa Majesté, recommandant que le siége du gouvernement soit fixé à Montréal, et s'engageant à fournir les sommes d'argent requises pour cet objet, s'il plaît à Sa Majesté que cet arrangement soit mis à exécution.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

Le très-Honorable

Lord STANLEY,

Etc., etc., etc.

(Copie.)—No. 125.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 11 novembre, 1853.

Milord,—J'apprends par la rumeur publique qu'il a été décidé, dans une assemblée tenue en cet endroit, d'envoyer des délégués en Angleterre, dans la vue de tâcher d'empêcher la translation du siége du gouvernement de Kingston à Montréal. Je communiquerai de nouveau avec votre seigneurie lorsque les personnes qui seront chargées de cette mission seront connues. Dans l'intervalle, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous faire connaître ce fait.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

Lord STANLEY,

Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 120.

Downing Street, 17 novembre, 1843.

Sir,—J'ai à accuser la réception de votre dépêche No. 101, du 19 du mois dernier, contenant la copie d'une adresse qui vous a été présentée par le maire de Kingston, de la part de l'Assemblée publique dont elle émanait, relativement à l'éloignement du siége du gouvernement du Canada de la dite cité, ainsi qu'à la retraite de M. Harrison du service public.

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY.

Le très-Honorable

Sir C. T. METCALFE, Bart.,

Etc., etc., etc.

(Copie).-No. 133.

Downing Street, 3 décembre, 1843.

Sir,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de vos dépêches No. 113, 116 et 117, du 27 octobre et du 2 novembre, renfermant des copies des communications qui vous ont été adressées au sujet du siège du gouvernement en Canada, par les habitants du township d'Adolphustown, par les propriétaires et habitants du

comté de Frontenac, et par les habitants du district de Colborne, dans le Haut-

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY.

Le gouverneur le très-Honorable Sir C. T. METCALFE, Bart., Etc., etc., etc.

(Copie.)—No. 132.

Downing Street, 2 décembre, 1843.

J'ai soumis à la Reine l'adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, réunis en parlement provincial, contenue dans votre dépêche du 10 novembre 1843, No. 123, par laquelle les Chambres du Parlement Provincial exposent à la Reine qu'il est expédient que le siège du gouvernement provincial de Sa Majesté pour le Canada, soit placé dans la cité de Montréal, et assurent à Sa Majesté que si, dans l'exercice gracieuse de sa prérogative royale, Sa Majesté ordonne qu'il soit fixé en cet endroit, les Chambres s'engagent à fournir les subsides nécessaires pour rencontrer les dépenses qu'entraînera l'établissement du siège du gouvernement en cette cité.

La Reine ayant pris cette adresse en considération, et référant aux termes de l'Acte Impérial qui réunit les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada, il lui a plu de m'ordonner de vous enjoindre d'informer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Canada, que, conformément au désir et à l'opinion qu'ils ont exprimés, Sa Majesté veut que la cité de Montréal soit dorénavant le lieu où vous et vos successeurs dans le gouvernement du Canada résideront habituellement; qu'il est de plus du plaisir de Sa Majesté que les sessions futures du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la province soient tenues à Montréal, avec l'entente néanmoins que l'on observera strictement les dispositions du statut ci-haut mentionné, touchant le choix de la place la plus convenable à cette fin.

Il a plu en outre à la Reine d'ordonner que vous informiez le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, que Sa Majesté accepte leur offre des subsides requis pour couvrir les dépenses qu'entraîneront cet arrangement, et donnera les ordres nécessaires pour que ces argents soient appropriés avec circonspection et économie pour les objets auxquels ils sont destinés.

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY.

Le très-Honorable

Sir C. T. METCALFE, Bart., G. C. B., Etc., etc., etc. (Copie.)—No. 122.

Downing Street, 17 novembre, 1843.

Sir,—J'acque réception de vos dépêches, Nos. 106, 107 et 108, du 26 du mois dernier, accompagnant les copies des communications qui vous ont été soumises au sujet du siége du gouvernement en Canada, par les francs-tenanciers et habitants du Comté d'Oxford, dans le district de Brock, par la corporation de Kingsston, et par les habitants du district de Gore.

J'ai, etc.,

(Signé,) STANLEY.

Le très-honorable
Sir C. T. METCALFE, Bart.,
Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 129.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 18 novembre, 1843.

Milord,—Je vous transmets copie d'une adresse qui m'a été présentée ce jour par la municipalité du district de *Midland*, dans laquelle est situé *Kingston*, relativement à la question du siége du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

Le très-honorable Lord STANLEY,

(Copie)-No. 140.

Etc., etc., etc.

Downing Street, 17 décembre, 1843.

Sir,—J'accuse réception de votre dépêche, No. 129, du 18 du mois denier, avec copie d'une adresse qui vous a été présentée par la municipalité du district de *Midland*, au sujet du siège futur du gouvernement en *Canada*.

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY.

Le très-Honorable

Sir C. T. METCALFE, Bart., G. C. B., Etc., etc., etc.

14

(Copie.)—No. 147.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 16 décembre, 1843.

Milord,—Je vous transmets une adresse qui m'a été présentée par le maire et la municipalité du District de l'Ouest, dans le *Haut-Canada*, sur la question du siège du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

Le très-Honorable

Lord STANLEY,

Eic., etc., etc.

(Copie.)-No. 160.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 26 décembre, 1843.

Milord,—Je vous transmets ci-joint copie d'une adresse que j'ai reçue des habitants du trownship de *Mountain*, dans la partie Est du *Haut-Canada*, sur la question du siége du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCATFE.

Le très-Honorable

Lord STANLEY,

Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 10.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 13 janvier, 1844.

Milord,—Je vous transmets une adresse et copie des résolutions que j'ai reçues du comté de *Lanark*, dans le *Haut-Canvda*, sur la question du siége du gouvernement.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

A Lord STANLEY,

Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 152,

Downing Street, 17 mars, 1844.

Sir,—J'ai reçu vos dépêches, Nos. 147 et 160, des 16 et 26 du mois dernier, transmettant des copies de deux adresses au sujet du siége du gouvernement en Canada, qui vous ont été présentées par le préfet et la municipalité du district de l'Ouest, dans le Haut-Canada, et par les habitants du township de Mountain, dans le district de l'Est de cette partie du Canada.

Si vous le jugez nécessaire, vous ferez connaître aux signataires de ces adresses que Sa Majesté avait décidé la question et vous en avait donné connaissance avant d'avoir reçu ces adresses.

J'ai, etc.,

(Signé,) STANLEY.

Au Gouverneur, le très-Honorable Sir C. T. METCALFE, Bart., Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 168.

Downing Street, 24 février, 1844.

Sir,—J'accuse réception de votre dépêche No. 10, du 13 janvier, renfermant une adresse et copie des résolutions qui vous ont été présentées par le comté de Lanark, dans le Canada-Ouest, au sujet du siége du gouvernement de la province.

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY.

Au très-Honorable

Sir Charles Metcalfe, Bart.

Etc., etc., etc.

(Copie,)-No. 35.

Hôtel du Gouvernement, Kingston, 22 février, 1844.

Milord,—J'ai l'honneur de vous transmettre une pétition à Sa Majesté, de la part d'un nombre d'habitants du *Haut-Canada*, demandant que le siége du gouvernement de cette province ne soit pas transporté de *Kingston* à *Montréal*.

16

M. Cartwright, au sujet de qui je vous adresse une communication séparée, vous remettra la copie de cette pétition.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. T. METCALFE.

Au très-Honorable
Lord Stanley,
Etc., etc., etc.

(Copie,)-No. 192.

Downing Street, 30 mars, 1844.

Sir,—J'accuse réception de votre dépêche, No. 35, du 22 du mois dernier, transmettant une pétition à la Reine, de la part de plusieurs habitants du Haut-Canada, demandant que le siége du gouvernement ne soit pas transporté de Kingston à Montréal.

J'ai aussi reçu votre dépêche confidentielle du 25 février, au sujet de cette pétition.

A la demande de M. Cartwright, l'agent des pétitionnaires, la pétition lui a été remise, afin qu'il put la présenter à Sa Majesté pendant le levée qui a eu lieu le 20 du courant.

J'ai, etc.,

(Signé,)

STANLEY,

Le très-honorable Sir C. T. METCALFE, Bart., Etc., etc., etc.

(Copie,)-No. 55.

Hôtel du Gouvernement, Montréal, 29 mai, 1849.

Milord,—J'ai l'honneur de transmettre sous ce pli, pour l'information de Votre Seigneurie, copie d'une adresse qui m'a été présentée par l'Assemblée Législative au sujet de l'éloignement du siège du gouvernement de Montréal, avec une copie de ma réponse. L'adresse était basée sur les résolutions proposées dans l'Assemblée par l'honorable M. Sherwood, membre éminent du parti conservateur, et procureur-général pour le Canada-Ouest, dans ma dernière administration.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ELGIN ET KINCARDINE.

Le très-Honorable

Comte GREY,

Etc., etc., etc.

(Copie.)—No. 392.

Downing Street, 11 juillet, 1845.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de vos dépêches, l'une No 55, du 29 mai, me transmettant une adresse de l'Assemblée Législative, ainsi que votre réponse, au sujet de l'éloignement du siège du gouvernement de Montréal, et l'autre, No. 68, du 14 juin, contenant copie d'une résolution du Conseil Législatif relative à la tenue de parlements alternatifs à Québec et à Toronto.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREV.

Au très-honorable Comte d'Elgin et Kincardine, Etc., etc., etc.

(Copic.)—No. 65.

Hôtel du Gouvernement, Montréal, 11 juin, 1849.

Milord,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de votre seigneurie, copie d'une lettre du maire de la cité de Kingston, accompagnée de la copie d'une pétition à Sa Majesté, de la part du conseil de ville, qui lui a été confiée pour être présentée à votre seigneurie, demandant que le siège du gouvernement du Canada soit fixé dans ce lieu.

J'ai, etc.,

(Signé,)

ELGIN ET KINCARDINE

Au très-honorable

Comte GREY,

Etc., etc., etc.

(Copie.)

Kingston, 1er juin, 1849.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien mettre devant Son Excellence le Gouverneur-Général, la copie ci-jointe d'une pétition à la Reine, afin qu'elle soit transmise au secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies.

Je prie très respectucusement qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien, par la prochaine malle, communiquer au secrétaire des colonies le désir que j'éprouve d'obtenir la permission de présenter la pétition à Londres, en ma qualité de maire de cette cité, accompagné d'un membre du conseil de ville, et aussi d'être admis à une entrevue au bureau des colonies. Mon départ de Boston aura lieu, je crois, mercredi prochain, par le steamer de la malle.

J'ai, etc.,

(Signé,)

F. M. HILL.

Major Campbell, Secrétaire privé,

Etc., etc., etc.

(Copic.)-No. 391.

Downing Street, 11 juillet, 1849.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, en date du 11 juin, me transmettant copie d'une lettre du maire de la cité de Kingston, ainsi que la copie d'une pétition du conseil de ville à Sa Majesté, demandant que le siége du gouvernement en Canada, soit replacé dans cet endroit.

Conformément à la demande du maire adressée à votre secrétaire, je lui ai accordé une entrevue, mais je suis d'opinion que la question qui l'a conduit ici pourra être décidée plus convenablement par le gouvernement local.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Au très-honorable

Comte d'Elgin et Kincardine, Etc., etc., etc.

(Copie.)-No. 417.

Downing Street, 14 septembre, 1849.

Milord,—J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de votre seigneurie, du 20 août, No. 99, transmettant la copie d'une lettre adressée au secrétaire provincial du Canada, par les magistrats de police de Montréal, annonçant qu'il y avait

eu des émeutes à l'occasion de l'arrestation de certaines personnes accusées d'avoir incendié l'hôtel du Parlement, en avril dernier.

C'est avec beaucoup de regrets que j'ai appris ces nouvelles infractions de la paix publique à *Montréal*, et je ne puis m'empêcher de dire que je suis d'opinion que cet esprit d'insubordination qui règne dans cette ville, semble indiquer que c'est une localité très peu convenable pour le siège du gouvernement provincial et pour les sessions de la législature.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au Comte d'Elgin et Kincardine, Etc., etc., etc.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement, Toronto, 18 novembre, 1849.

Milord,—Référant à la dépêche de votre seigneurie, No. 417, du 14 septembre, dans laquelle vous exprimez l'opinion que l'étendue de l'insubordination qui règne en la cité de Montréal, semblerait indiquer que c'est une localité très peu convenable pour le siège du gouvernement provincial, et pour les réunions de la législature, j'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai résolu, de l'avis de mon conseil, et après mûre et sérieuse délibération, d'accéder à la recommandation de la Chambre d'Assemblée, telle qu'exprimée dans l'adresse dont j'ai transmis copie à Votre Seigneurie dans ma dépêche, No. 55, du 29 mai, et de sommer le Parlement provincial de se réunir à Toronto, pour sa prochaine session.

2. On objecte au système des Parlements alternatifs pour différente raisons, mais on allègue spécialement les inconvénients et la dépense qui en résulteront. Sur ce point, je dois faire remarquer qu'il existe à Toronlo et à Québec, des édifices qui pourront, avec de légères additions et changements, être mis en état de recevoir le Parlement et les départements de l'État, et que le St. Laurent et ses canaux présentent les plus grandes facilités pour transporter avec célérité et économie les records du gouvernement entre ces deux villes. Prenant ces faits en considération, ainsi que les raisons politiques contenues dans l'adresse de l'Assemblée, je suis porté à croire que, dans la pratique, les avantages qui résulteront de cet arrangement, surpasseront les inconvénients auxquels il pourrait donner lieu.

18 octobre, 1849. 3. Je vous transmets ci-joint une copie de la minute du Conseil Exécutif, qui renserme la décision de ce gouvernement sur la question de la translation du siège du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Le très-honorable

Comte Grey,
Etc., etc., etc.

(Copie.)

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 13 octobre 1849, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le même jour.

Le comité du Conseil Exécutif, sur la référence de Votre Excellence, a pris en considération la résolution de l'Honorable Conseil Législatif, et aussi l'adresse de l'Honorable Assemblée Législative de la dernière session, au sujet du lieu où se tiendront les sessions futures du parlement provincial, ainsi que la réponse de Votre Excellence à cette dernière; et le comité a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir donné à ce sujet l'attention qu'il mérite, il ne voit aucune raison suffisante dans tout ce qui s'est passé depuis la prorogation du parlement, qui puisse engager le comité à en venir à une autre conclusion sur cette question qu'à celle de l'adresse présentée par la branche populaire de la Législature. Il avise en conséquence très-respectueusement Votre Excellence, d'adopter et de mettre à effet la recommandation de la Chambre d'Assemblée, de convoquer alternativement le parlement à l'avenir, à Toronto et à Québec, pour des périodes qui n'excéderont pas quatre années, à chaque endroit.

Comme ce serait s'exposer à des inconvénients manifestes que de laisser les archives publiques et les départements de l'état dans un autre lieu que dans l'endroit où le parlement doit siéger, le comité pense qu'en adoptant les vues de la Chambre d'Assemblée, on se trouve dans la nécessité de transporter ces archives et ces départements dans l'endroit où le parlement doit se réunir. Il croit en conséquence qu'il est nécessaire de décider en quel lieu il plaira à Son Excellence de convoquer le parlement pour sa prochaine session, et de prendre les démarches requises pour y transporter les départements publics, aussitôt que possible, et il est respectueusement d'opinion que toutes choses considérées, il serait plus convenable que cette translation se fit en premier lieu en la cité de Toronto, pour y demeurer pendant la durée constitutionnelle du présent parle-

ment, et que les périodes quatriennales alternatives commençassent lors de la translation à Québec, à l'expiration de la dite époque.

Le comité recommande aussi que dans la vue de prévenir tout malentendu, quant à l'intention arrêtée du gouvernement et du parlement de mettre strictement à effet le principe d'une résidence périodique et alternée dans chaque section de la province, une estimation des sommes nécessaires soit préparée et soumise au parlement à la prochaine session, afin de pouvoir effectuer les changements et additions requis aux édifices publics, tant à Toronto qu'à Quebec, pour la réception du représentant de la souveraine, des départements de l'Etat et des deux Chambres du parlement dans l'une et l'autre de ces villes.

Le comité est aussi d'opinion, que les honorables commissaires des travaux publics soient chargés de la translation des archives et autres effets publics à Toronto, et de faire les arrangements temporaires convenables en cet endroit pour la réception et le logement de Votre Excellence, des départements publics et des deux Chambres du parlement provincial, et que des warrants comptables à un montant qui n'excédera pas en tout la somme de £3,000 soient émanés en leur faveur, au besoin, pour rencontrer les dépenses que nécessiteront cette translation et ces arrangements.

Quant aux frais à encourir pour le transport des officiers publics, de leurs familles et de leurs effets, le comité recommande que le mode qui a été suivi lorsque l'on a quitté Kingston en 1844, soit adopté dans la circonstance actuelle; et qu'il plaise à Votre Excellence de recommander au parlement à sa prochaine session de payer ces dépenses, à même la caisse publique, et que dans l'intervalle les parties intéressées soient informées que les commissaires des travaux publics pourvoieront à leur transport, et qu'elles aient à se mettre en communication avec ces messieurs à ce sujet, et que, si la législature n'approuve pas que ce transport se fasse au frais de la province, les sommes payées pour chacune de ces parties seront déduites de leurs quartiers de salaire qui deviendront dus le premier juillet prochain.

Le comité recommande aussi que M. le secrétaire Leslie communique un sommaire de cette minute aux chefs des différents départements publics pour leur information et celle de leurs officiers et clercs.

Certifié,

J. JOSEPH, Greffier,

C. E.

(Copie.)-No. 442.

Downing Street, 1er janvier, 1850.

Milord,—J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de Votre Seigneurie et son contenu, No. 113, du 18 novembre, faisant rapport que vous aviez résolu, de l'avis de votre Conseil, et après mûre et sérieuse délibération, d'accéder à la recommandation de la Chambre d'Assemblée, relativement à l'endroit où se tiendraient à l'avenir les sessions du Parlement provincial, et que vous convoqueriez le prochain Parlement à Toronto.

Comme l'Assemblée, dans son adresse dont vous m'avez transmis une copie le vingt-neuf de mai dernier, a proposé cet arrangement, il ne me reste plus qu'à exprimer l'espoir qu'il sera couronné de succès, et à approuver la détermination de votre seigneurie d'agir sur l'opinion qui vous a été exprimée par les représentants du peuple du Canada.

Je suis, etc.,

(Signé,) GREY.

Très-honorable
Comte d'Elgin et Kincardine,
Etc., etc., etc.

APPENDICE No. 4.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre "un Etat des débentures et autres effets dé-"posés entre les mains de l'honorable Receveur-Général, ou d'aucune autre "personne, en vertu des dispositions de l'Acte 13 et 14 Vic., chap. 21, commu-"nément appelé "Acte du libre commerce de banque," et de tous autres actes "depuis leur mise en force, sous l'autorité desquels il a été émis des débentures "et des billets de banque; le dit état indiquant—

- 10. "Les noms des personnes ou des banques incorporées qui ont déposé les dites débentures ou effets.
- 20. "Le montant déposé par chaque personne ou banque incorporée, "l'es-"pèce de débentures et le montant de chaque espèce."
- 30. "Le montant des billets que le Gouvernement a émis en retour en faveur "de chaque personne et de chaque banque incorporce.
- 40. "Si les dites débentures ou effets ont été acceptés au pair par le dit Rece-"veur-Général, ou si, dans chaque cas, l'émission des billets, de la part du "Gouvernement, correspondait au montant de chaque débenture ou effet; si aucunes des dites débentures ou effets ont été acceptés au-dessous du pair, et dans ce cas, à quel montant et de quelle personne ou banque incorporée.
- 50. "Si aucunes débentures ou effets ont été rachetés, et de quelle espèce, à "quel montant et par qui, au moyen de billets rapportés pour une valeur égale à "celle des dites débentures ou effets."

Par ordre,

GEO. Et. CARTIER, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Québec, 9 mai, 1855. ÉTAT des débentures déposées au bureau du receveur-général, relativement aux affaires de banque, en conformité de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 21, communément appelé "Acte du libre commerce de banque," tel que demandé par l'Honorable Conseil Législatif par résolution du vingt-troisième avril, 1855, etc., etc., etc.

Description des débentures.	Taux d'intérêt.	Monta vertu chaque	9	Tot dépo		·.	Par qui déposées.					
Emises en vertu de la 13 et 14 Vic. chap. 2 16 Vic. chap. 22	6 par cent.	1	0			s.	d.					
16 Vic. chap. 22 16 Vic. chap. 22 16 Vic. chap. 22	6 par cent.	50000	0	0	50000	0	0	Banque de l'Amérique Britannique du Nord. Banque Molson. Banque du district de Niagara. Banque Zimmerman.				
					292125			Courant. Total en dépôt pour l'é- mission des banques.				

Se montant à deux cent quatre-vingt douze mille, cent vingt-cinq louis courant, en dépôt pour l'émission des banques.

Mémoire.—(Comprenant les réponses à certaines demandes contenues dans les dites résolutions.)

Les débentures ci-dessus décrites ont été à chaque fois reçues au pair par l'honorable receveurgénéral.

Aucune des débentures ainsi déposées n'a jamais été retirée.

Note.-Les informations qui précèdent sont les seules que ce département puisse donner.

C. E. ANDERSON, D. R. G.

Bureau du Receveur-Général, Québec, 26me avril, 1855. (No. 202.)

Bureau de l'Inspecteur-Générat,

Québec, 7 mai, 1855.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 27 du mois dernier, adressée à l'honorable Inspecteur-Général, demandant un état des débentures et antres effets déposés en conformité de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 21, communément appelé "l'Acte du libre commerce de banque," et autres renseignements relatifs à l'opération du dit acte.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état qui a été publié en même temps que les comptes publics de la province pour l'année 1854, et qui a été préparé en conformité de la 36me section de l'acte susdit.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLM. DICKINSON,
As. Dep. Insp. Gen.

Hon. Geo. Et. Cartier,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.

ETAT relatif aux BANQUES établies sous l'autorité de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 21, jusqu'au 31 decembre 1854.

(Copie.-Voir "Comptes Publics," page 225, No. 38.)

APP	ĘND:	ICE	, IN). 4	•		
nt,	ri	0	0	0	0		
de treme	·i	0	0	0	0		
Coût de l'enregistrement, etc.	43	300	100	100	100	ts.	
		:	ന	-	•	les éta	
i si	ø,	:	ব	10	10	urnir o	
Valeurs.	43	:	136840	101642	49931	igées à foi	
	-j	:	6	ତୀ	,C	ce obl	
Obligations et circulation.	ů	:	4	9	0	équen	
Obligatet et	લ	:	85446	67615	29321	la passation de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 21, et n'étant pas en conséquence obligées à fournir des états.	
	ų.	:	0	0	0	tant p	
Circulation.	. 00.	:	70	0	0	et n'é	
Circu	ઝ	: :	37861	46169	22000	chap. 21,	
llets atre- rés par iéral.	d.	0	0	0	0	Vic.,	
des bi és, col t déliv iques ur-gér	s.	0	0	70	0	et 14	
Montant des billets enregistrés, contre- signés et délivrés aux banques par l'inspecteur-génèral.	ધર	153750	20000	49999	24500	facte 13	
les les de l'és l'és l'és l'és l'és l'és l'és l'és	d.	0	0	0	0	on de	
nt des dében- provinciales autorité de 13 et 14 Vic. 22, déposées oureau du aurgénéral.	ø.	•	•	0	0	assati	
Montant des débentres provinciales sous l'autorité de l'acte 13 et 14 Vic. chap. 22, déposées au bureau du receveur-général.	ધર	162125	20000	20000	25000	avant la p	
NOMS DES BANQUES.		banque de l'Amerique Britanni- que du Nord	Banque Molson	Banque du district de Niagara	Banque Zimmerman	* Incorporées avant	

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL, Québec, Mars, 1855.

Inspecteur-Général.

W. CAYLEY,

(Signé,)

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE ST. JOACHIM, HAUTE-VILLE,—QUÉBEC.

Etat du Greffier.—Appendice No. 5

LE GREFFIER en compte avec l'honorable CONSEIL LÉGISLATIF, pour diverses sommes reçues et déboursées par lui, depuis le 1er décembre, 1852, jusqu'au 12 mai, 1855. Dr.

APPENDICE No. 5.

ital	. d	u —	GI	'ei	ne	r	P	l p	po —	en —	dı —	ce	ľ	۷o) , ().			
d.	0	H	r=1	0	4	o	· 67	· -	4	œ	10	, ,	1		9	2	2	ဖ	×c
S.		12	4	70	က	7			•	-	1		2		-	G	-]	0	<u>×</u>
£	7420	6228	1135	7	877	2025	8008	609	200	320	3406	27.	>		286	70		26304	961
	Indemnité des membres	. Salaires des officiers	. Gages des messagers	Dépenses des comités	do de la bibliothèque	Carifos to reconstant factors to program	Panatria	Dotto of tall manual of	I uste et teregraphe	Papiers-nouvelles	Comptes de marchands.	Compustible mer som of nettowens	compusitive, gaz, can et nettojago	. Indemnité en conséquence des pertes lors de l'incendie du nariement, le 1er	février 1854		Articles divers	7	1855. Balance due au greffier du Conseil Le-
	Α	В	: :: ::		E	Ţ <u>a</u>					ļ-	þæ.		T	,	1	W	,	13 mai 1855.
Ġ	0		9		00	0	c	>	1	00	0		0	00	0	0	> C	20	9
oi	9	•	12		00	0	C)	ന	00	0		0	00	0	0	- C	18	0
ભ	1729		r			2000	252	}	132	135	1500		200	1500	4000	2000	4000	120	26304
	1852. Balance en main à cette datedo Bon de l'orateur eur la bancae de	Montréal, pour l'histoire de la révo-	lution, charge par erreur dans le compte d'Armour et Cie	1833. Argent paye fors de la presentation de la pétition de W. H. Beresford,	demandant un acte de divorce	droent remboursé nar G. R. Barihanlt	écr., à lui prêté par ordre de l'ora- teur. 9 novembre 1852	do . Bon du greffier de l'Assemblée Légis-	chines à Vapeur	Argent rembourses par troismessagers.	do do	854. do balance de la somme votée pour les dénenses du Conseil Léoislatif	pour 1853	Warrant de Son Excellence	op G	do do	Argent remboursé nar A. Lachance		
	1852.	3	, 2	1893.	දි	9 8		do.		ф ф	දි	1854.	,	69	9	မှ	3.8	1855.	11
· ',	1 octobre	lana i	6	o mars	op 6	do juin 25 do	ا المرادية	29 do		1.1 juillet do do	7 décembre	I'i avril	i in	9 juin 8 juillet	Jo do	4 novembre	12 do	Mai mai	

INDEX

UU

TREIZIÈME VOLUME.

18ME VICTORIA, 1854-5.

ABBOTSFORD, ACADÉMIE D':-Voir bill No. 195.

Abbott, le rév. Joseph:-Pétition, 570.

ABSENTS:

Membres, 25, 34, 35, 41, 105, 138, 143, 270, 325, 384, 385, 499, 500. Propriétaires de terres. Pétition, 55.

Académie:

Industrielle de St. Laurent. Pétitions, 25, 272. Des Demoiselles de Beauharnois. Pétition, 341. Voir Ecoles.

Accise:

Droits d', H. C.:—Voir Bill No. 198.

Acres et Ordonnances.—Expirants et Continués. Voir Retours et Bill No. 261.

Actions contre les compagnies non incorporées :-- Voir Bill No. 83.

ADAMSON:

Le rév. Dr., chapelain et bibliothécaire. Voir Comité No. 4. James, greffier des journaux anglais. Voir Comités Nos. 3, 4.

Adresses :-

A Son Excellence le Gouverneur Général:

- 1 —En réponse au discour du trône. Comité nommé pour préparer adresse et rapport, 30. Lue et adoptée unanimement, 32. Présentée, réponse de Son Excellence et impression ordonnée, 36.
- 2—Pour un warrant en faveur du greffier pour £5000, 93. Présentée et réponse de Son Excellence, 100.
- 3.—Pour copies de documents relatifs à la propriété seigneuriale, 113.

A Sa Majesté:

4.—Au sujet des armées et marines alliées d'Angleterre et de France, transmise par l'Assemblée, 131. Adoptée et l'Assemblée en est informée, 132. Voir Adresse No. 5, et Messages.

A Son Excellence le Gouverneur Général :

- Priant Son Excellence de transmettre l'adresse en dernier lieu,
 132. Envoyée à l'Assemblée, 133. L'Assemblée concourt, 134.
 Présentée, réponse de Son Excellence et impression ordonnée, 136.
 Pétition, 532. Voir Messages.
- 6.—Demandant copics de documents relatifs au site du bureau de poste de familton, 171. Réponse, 315. Voir Comité No. 6.
- 7.—Pour un warrant en faveur du greffier pour £4000, 241.
- 8.—Pour un état relatif à des chemins dans les seigneuries et townships du Bas-Canada, 242.
- 9.—Relative à la retraite de Son Excellence du gouvernement de cette province, 254. Adoptée et l'Assemblée en est informée, 255. Présentée et réponse de Son Excellence, 262. Impression ordonnée, 263.

A Son Excellence Sir Edmund Walker Head:

10.—De félicitation à l'occasion de sa nomination comme Gouverneur Général, 277. Réponse de Son Excellence, et impression ordonnée, 278.

A Sa Majesté:

11.—Au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada; transmise par l'Assemblée, 332. Adoptée et l'Assemblée en est informée, 333. Voir Adresse No. 12 et Messages.

A Son Excellence le Gouverneur Général:

12.—Priant Son Excellence de transmettre l'adresse en dernier lieu, envoyée à l'Assemblée, 333. L'Assemblée concourt, 335. Réponse de Son Excellence, 337.

Adresses.—(Continuation.)

- 13.—Pour copies de la correspondance entre le secrétaire d'état pour les colonies, au sujet d'un site pour le siège du gouvernement, 334. Voir Retours.
- 14.—Pour copies des rapports de MM. Sirois et Burroughs, relatifs à des dommages occasionnés par la construction d'une écluse à la tête du canal Beauharnois, proposée et motion retirée, 358.
- 15.—Pour un état des débentures et autres garanties déposées dans le bureau du receveur général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque, 372. Voir Retours.
- 16.—Le priant d'exercer la prérogative royale et de fixer la permanence du siège du gouvernement, envoyé à l'Assemblée, 387. Comité nommé pour faire des recherches dans les Journaux de l'Assemblée, 512. Rapport, 524. Conférence demandée par l'Assemblée, 535. Conférence accordée et l'Assemblée en est informée, 538. Rapport des directeurs, 552. Adresse présentée et réponse de Son Excellence, 566.
- 17.—Pour copies des correspondances entre le Maire de Québec et le Gouvernement Exécutif au sujet du havre du Cul-de-Sac, 465.
- 18.—Pour un warrant en faveur du greffier pour la somme de £10,000, 521. Réponse de Son Excellence, 574.
- 19.—De l'Orateur de l'Assemblée Législative, en présentant des bills d'argent pour la Sanction Royale, 262, 580.

AJOURNEMENTS:

Spéciaux, 24, 26, 36, 46, 50, 60, 73, 74, 133, 145, 157, 169, 176, 182, 196, 200, 204, 239, 241, 244, 245, 255, 263, 265, 266, 267, 275, 278, 314, 335, 341, 360, 441, 454, 467, 478, 491, 502, 508, 518, 531, 546, 563, 573.

ALIÉNÉS :

Asile des, Toronto. Retour et pétition, 19.

ALLEMANDS, Juifs Polonais, et, à Montréal:-Pétition, 125.

Almanach du Canada: - Christina MacKay. Pétition, 115.

AMALGAMATION des chemins de fer :-- Voir Chemins.

AMELIASBURGH

Traverse entre Belleville et. Pétition, 90. Arpentage d'. Voir Bill No. 118.

AMÉLIORATIONS, Lois des:-Voir Bill No. 241.

Amérique:

Société amicale de l', Britannique; Pétition, 22. Voir Bill No. 62. Télégraphe de l', Britannique du Nord; Pétition, 51. Voir Bill No. 158. Monuments à être érigés sur divers champs de bataille pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis de l'; Pétition, 98. Indemnité pour pertes durant la guerre avec les Etats-Unis d'; Pétition, 272.

Traité de réciprocité avec les Etats-Unis d'. Voir Bills Nos. 4, 122; et Messages.

AMHERSTBURGH:

Chemin de fer de St. Thomas, de la Rivière Niagara et d'. Pétitions, 78, 84, 127. Voir Bill No. 188.

Chemin de fer de Toronto et d'. Pétitions, 52, 107.

Chemin de fer d'Hamilton et d'. Pétition, 62.

Municipalité d'. Pétition, 77.

Ances :- Voir Rivières.

Anderson, Municipalité d':-Pétition, 77.

Appel de la Chambre:—Membres présents et absents à l', 34, 35, 118, 144, 145, 384, 385, 499, 500.

AQUEDUC:

Dommages causés aux fermiers dans les paroisses de Montréal et Lachine, par des canaux de l'. Pétitions, 239, 272.

De Québec. Pétition, 125. Voir Bill No. 71.

De Kingston. Pétition, 304. Voir Bill No. 145.

ARCHAMBAULT:

Louis. Pétition, 476.

Le rév. L. Misael. Pétition, 26.

Ardoisieres:

De Kinsey. Pétition, 38. Voir Bill No. 60.

De Shipton. Pétition, 54. Voir Bill No. F

ARGENTEUIL:

Sémingire catholique romain de St. André d'. Pétition, 34.

Séparation du comté des Deux-Montagnes du comté d'. Pétitions, 72, 140.

Cour de Circuit d'. Pétition, 72.

Chemins d'. Pétition, 72.

Limites d'. Pétitions, 317, 328, 331.

ARMSTRONG, l'hon. David M.:

Présente son writ, l'appelant au Conseil, 268.

Prête serment, 269.

Proteste contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du Bill pour rendre le Conseil Législatif électif, 501.

ARPENTAGES:

Arpenteurs. Voir Bill No. 153.

Du township d'Hamilton. Pétition, 25. Voir Bills Nos. 154, 237.

Des lignes latérales dans le township de Chatham. Pétition, 72.

De la ville de Cornwall. Pétition, 94. Voir Bill No. 13.

Du territoire entre le lac St. François et le Dégelée. Pétition, 102.

De certains rangs dans le township de Grenville. Pétitions, 110, 111. Du township de Bedford. Voir Bill No. 34.

Du township de Durham. Pétition, 325.

Des lignes de concession. Avis public donné par les applicants pour l'. Pétition, 342.

Des lignes latérales dans l'île de Wolfe. Voir Bill No. 104.

Des lignes latérales dans le township de Smith. Voir Bill No. 105.

Du township d'Ameliasburgh et autre. Voir Bill No. 118.

Du township de Niagara. Voir Bill No. 182.

ARTHABASKA:

Circuit d'. Voir Bill No. 210.

Fermier. Voir Grains.

Subdivision des comtés de Drummond et d'. Pétitions, 24, 33.

Annexion à Québec, de la Pointe d'. Pétition, 289.

Et Drummond réunis à Sherbrooke et Wolfe. Pétition, 389.

ARTHUR et Oakville, chemin de fer d' :-- Voir Bill No. 193.

ARTISANS :

Institut des. Montréal. Pétitions, 43, 282. Retour, 46.

Institut et association de la bibliothèque des, Berthier. Pét

Institut des, Trois-Rivières. Pétition, 70.

Institut des, Toronto. Pétition, 107.

Institut des, Sherbrooke. Pétition, 282.

Institut des, St. Hyacinthe. Pétition, 131.

Institut des, Chambly. Pétitions, 352, 546.

Asile:

Des aliénés de Toronto. Retour, 19. Pétition, 19.

Des orphelins protestants de Montréal. Pétitions, 20, 281.

Des orphelines protestantes de Québec. Pétition, 34.

Des orphelins catholiques romains de Montréal. Pétition, 54.

Des orphelins de Québec. Pétition, 56.

Des femmes agées et infirmes, (Montréal.) Pétition, 281.

Des révérendes sœurs de la Providence à Sainte Elizabeth. Pétition, 287.

Des pauvres infirmes dans les environs de la ville de St. Hyacinthe. Pétition, 290

Militaire en Canada. Pétition, 291.

Du Bon Pasteur, (Québec.) Pétitions, 328, 364. Voir Bill No. 185.

Des orphelins de St. Patrice de Montréal. Pétition, 362. Voir Bill No. 173.

Assemblée Législative :

Membres de l', convoqués à la barre du Conseil Législatif, 12, 13, 49, 258, 339, 485, 487, 575.

Louis Victor Sicotte, écuyer, élu Orateur de l', 13.

Adresses de l'Orateur de l', en présentant des Bills d'argent, 262, 580

Recherches dans les Journaux de l', 512.

Indépendance de l'. Voir Bill No. 273:

Messages de et à l'. Voir Messages.

Bill de et à l'. Voir Bill.

Assistants Greffiers:

Voir Le Moine, Robert, et Taylor, Fennings.

Additionnels. Voir Doucet, J. E. et Maingy, W. A.

Association:

De l'école St. Jacques à Montréal. Pétitions, 52, 275.

Des instituteurs du comté de l'Islet. Pétition, 369.

De la bibliothèque et institut des artisans de Sorel. Pétition, 356.

Assurances:

Provinciale de Toronto. Pétitions, 37, 181. Voir Bill No. 201.

Mutuelle des fabriques des diocèse de Montréal et St. Hyacinthe. Pétition, 89. Voir Bill No. 37.

Sur la vie, contre le feu et de placement. Pétition, 112. Voir Bill No. 143.

Maritime sur les eaux intérieures du St. Laurent. Retour, 112. Pétition, 327. Voir Bill No. 224.

Du Canada, sur la vie. Retours, 140, 532,

Contre le feu et maritime du Canal Welland. Pétition, 147. Voir Bill No. 10.

Contre le feu et maritime de Québec et Montréal. Pétition, 126.

Réglement par les greffiers des deux Chambres des, 138, 139. Voir Comité No. 4.

Paiement des dividendes des compagnies d'. Voir Bill No. 86.

Mutuelle contre le feu, des Deux-Montagnes. Pétition, 320.

Contre le feu, de Québec. Pétition, 356. Voir Bill No. 204.

Mutuelle et à fonds social des fermiers du Canada Ouest. Retour, 378.

Etrangère. Pétition, 395. Voir Bill No. 244.

Impériale contre le feu, maritime et sur la vie. Voir Bill No. 165.

Mutuelle du Haut-Canada. Voir Bill No. 178.

Athénée de Toronto:—Pétition, 54. Voir Bill No. 106.

ATLAS du Canada: -J. Bouchette. Pétition lue et impression ordonnée, 323.

AUBERGES:

Pour et contre la manufacture et la vente des liqueurs enivrantes et l'octroi de licences. Pétitions, 27, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 47, 48, 51, 54, 55, 56, 58, 61, 63, 65, 67, 72, 73, 75, 76, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 94, 96, 97, 100, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 116, 122, 123, 124, 126, 127, 130, 136, 137, 147, 151, 153, 167, 168, 185, 186, 199, 273, 274, 276, 281, 282, 283, 284, 286, 288, 291, 292, 295, 296, 299, 309, 310, 311, 316, 337,

341, 342, 352, 362, 365, 378, 389, 415, 418, 453, 532.

Auberges.—(Continuation.)

Hôtel de London. Pétition, 40.

Hôtel de Windsor. Pétition, 58.

Inspecteurs des maisons d'entretien publique. Pétition, 94.

Fils de la tempérance, B. C. Voir Bill No. 110.

Audition des comptes publics. Voir Bill No. 123.

AYLMER, ACADEMIE D':

Pétition, 292. Voir Bill No. 205.

Et Palais de Justice de Montréal. Voir Bill No. 268.

AYLWIN, l'honorable T. C.:—Pétition, 112.

$\mathbf{R}_{\mathtt{AIE}}$:—

De Quinté et Canal d'Ontario: -- Voir Bill No. 218.

Georgienne, Pembroke et Sault Ste. Marie:-Chemin de Fer de la. Pétition, 56.

Banc de la Reine :- Voir Cours.

BANQUE:

De Montréal. Pétition, 19. Retour, 77. Voir Bill No. 19.

De Saint François. Pétitions, 22, 131. Voir Bill No. 170.

Du Peuple. Pétition, 26. Voir Bill No. 25.

De la Cité de Montréal. Pétition, 27. Retour, 77. Voir Bill No. 23.

De Québec. Pétition, 39. Voir Bill No. 18.

De Prévoyance et d'Epargne, de Québec. Retour, 40.1

De Prévoyance et d'Epargne de Montréal. Retours, 40, 107.

D'Epargne de Northumberland et Durham. Retour, 40.

Du Haut-Canada. Pétition, 40. Voir Bill No. 21.

De Prévoyance et d'Epargne. Pétition, 45. Voir Bill No. 259.

Commerciale. Pétition, 50. Voir Bill No. 20.

Des Meuniers, Marchands et Fermiers du Canada Quest. Pétition, 94.

De Gore. Retour, 103.

D'Epargne de Toronto. Retour, 118.

De Sherbrooke. Pétition, 130.

BANQUE.—(Continuation.)

D'Epargne, Acte général relatif aux. Voir Bill No. 65. Du District de Niagara. Pétition, 292. Voir Bill No. 179. Des Townships de l'Est. Voir Bill No. 90.

Molson. Pétition, 356. Voir Bill No. 156.

Acte du libre commerce de. Voir Adresses No. 15, et Retour.

De Brantford. Pétition, 434.

Zimmerman. Voir Bill No. 163.

De Toronto. Voir Bill No. 172.

BANQUEROUTE, Loi de: Pétitions, 282, 307, 310. Voir Bill No. 82,

BAPTÊMES :

Mariages et Sépultures. Voir Retours.

Registres des, Mariages et Sépultures tenus par ceux qui n'ont pas de croyance religieuse. Pétition, 352.

BARNARD, Edward :- Pétition, 46.

BARRE de la Chambre :- Conseil à être entendu à la. Pétition, 150.

BARRIE:

Municipalité de. Pétition, 342.

Chemin de fer d'embranchement à. Voir Bill No. 146.

BARRIÈRES :-- Voir Chemins,

BAS-CANADA :- Voir Canada.

Bassins :-- Voir Havres.

BATEAUX à Vapeur :--- Voir Vaisseaux.

BATISCAN, Pont sur la Rivière :- Pétition, 115.

BATISSES Hypothéquées :- Pétition, 80.

BAYFIELD, H. W., Ecuyer :- Lettre de, 78. Référée, 79. Voir Comité No. 7

BEAUCE:

St. François d'Assise, chef-lieu du comté de. Pétition, 408.

Académie des Demoiselles de Ste. Marie de la. Pétition, 26.

Collége de Ste. Marie de la. Pétitions, 39, 300.

Chemin dans le comté de. Pétition, 76.

BEAUHARNAIS:

Collége de. Pétition, 26.

Circuit de. Pétition, 49.

Seigneurie de. Pétitions, 71, 316.

Ecluse sur le Canal. Voir Adresse No. 14.

Académie des Demoiselles à. Pétitions, 65, 341.

Seigneurie de. Pétition, 117.

Beauport, Chemin de Laval et du Lac de :- Pétition, 92.

BECKET, John C. (Imprimeur) :- Voir Comité No. 4.

BEDFORD, Arpentage de :- Voir Bill No. 34.

BÉGIN :

Thomas. Pétition, 319.

Joseph. Pétition, 319.

BELIVEAU, N. Pétition, 344.

BELLEAU, l'Hon. N. F. :

Prête serment, 12. Voir Messages.

Proteste contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif électif, 501.

Proteste contre la seconde lecture du Bill pour augmenter les taux sur les chemins à barrières, 572.

Proteste contre la passation du Bill en dernier lieu, tel qu'amendé, 573.

BELLEVILLE:

Chemin de fer de Midland et. Pétition, 66.

Municipalité de. Pétition, 90.

Collège de. Voir Bill No. 191.

Traverse entre Ameliasburgh et. Pétition, 90.

Compagnie du gaz de. Pétition, 334.

BELŒIL, Académie ou Lycée de:-Pétition, 292.

BERTHIER:

Syndics de l'école séparée de. Pétition, 62.

Institut des artisans et association de la bibliothèque de. Pétition, 67. Académie de. Pétition, 68.

BERTIE, Municipalité de :- Pétition, 343.

BEVERLEY, Limites de :- Voir Bill No. 232.

BIBAUD:

Michel. Pétition, 311.

Maximilien. Pétition imprimée, 429.

BIBLE:

Et formulaire de prières à l'usage de la Chambre, 59.

Société de la, Haut-Canada. Voir Bill No. 125.

BIBLIOTHÈQUE:

Voir Assurance.

No. 147.

1mpression ordonnée d'un premier rapport, 35, 36. Voir Comités Nos. 7, 8.

Rapport du bibliothécaire de cette Chambre sur l'état de la, lu 17.

De l'association des instituteurs du comté de l'Islet. Pétition, 38.

Association de la, de Québec. Pétitions, 51, 398. Retour, 532.

Association de la, de Sherbrooke. Pétitions, 62, 275, 282.

Association de la, et institut des artisans de Berthier. Pétition, 67. De l'institut littéraire de Sherbrooke. Pétitions, 275, 282. Voir Bill

Du parlement. Voir Comité, No. 8.

Bic, Havre du: Pétitions, 58, 203.

BIENS:

Des Jésuites. Retours, 53, 283.

Des débiteurs insolvables. Voir Bill No. 108.

BIENVEILLANTE:

Société, de Québec. Voir Bill No. 190.

Société, de Notre Dame de Bonsecours à Montréal. Voir Bill No. 190.

BILLETS Promissoires dûs un jour de fête légale :- Voir Bill No 51.

BILLS !

Lu pro formá, 16.

Son Excellence annonce qu'elle viendra sanctionner certains, 472, 571.

Sanctionnés pendant la session 49, 258 et seq., 485 et seq., 575 et seq. Prolongation du temps accordé pour recevoir les pétitions relatives aux Bill privés, 66.

Adresse de l'Orateur de l'Assemblée en présentant certains bills d'argent pour la sanction royale, 262, 580 et seq.

1. Bill des Ecoles:

Introduit par l'honorable M. Taché et lu la 1re fois, pro formà, 16.

2.——Bill pour la protection des brevetés :

Introduit par l'honorable M. Belleau et lu 1re fois, 46. Remis 64. Lu 2ème fois et référé 68. Amendements rapportés, 118. Motion pour les référer de nouveau, motion en amendement pour les référer à un comité général, adoptée, 121. La Chambre en comité—Point de rapport, 125.

3. ____Bill des Enterrements à Québec :

Introduit par l'honorable M. Belleau et lu 1re fois, 48. Lu 2ème fois et référé, 57. Amendement rapporté, 68. Adopté, 69. Référé de nouveau, 69. Honorable Messieurs Moore et Panet ajoutés au comité, 69. Nouvel amendement rapporté, 95. Adopté, 98. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 102. Amendé par

l'Assemblée, 422. Amendement adopté, 445. Sanctionné, 487.

4.——Bill de Réciprocité :

Reçu et lu 1re fois, 48. 46ème règle suspendue—Bill lu 2ème et 3ème fois et passé, 48. Sanctionné, 49.

5. Bill des Témoins, Cours Supérieures :

Reçu, 57. Lu 1re fois, 58. Lu 2ème fois et référé, 64. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 95. Sanctionné, 258.

6. Bill du Collége Masson :

Reçu et lu Ire fois, 83. Lu 2ème fois et référé, 87. Amendement à la version anglaise rapporté et adopté, 90. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 93. Amendement agréé, 96. Sanctionné, 258.

7. Bill des Terres de Guelph :

Reçu et lu 1re fois, 86. Lu 2ème fois et référé, 91. Rapporté, 95. Référé de nouveau, 98. Amendement à la version anglaise rapporté, 100. Adopté, 101. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée et amendement agréé, 101. Sanctionné, 258.

8.——Bill de la Manufacture de Lyn:

Introduit par l'honorable M. J. Morris et lu 1re fois, 104. Lu 2ème fois et référé, 107. Rapporté, 116. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 118. Renvoyé avec amendements, 373. Motion pour leur considération, 442. Considérés, adoptés et l'Assemblée en est informée, 451. Sanctionné, 488.

9. Bill des Communautés d'Habitants:

Introduit par l'honorable M. Belleau et lu 1er fois, 106. 2ème lecture remise, 116, 149, 169.

10.—Bill de l'Assurance du Canal Welland :

Introduit par l'honorable M. J. Morris et lu 1re fois, 114. 2ème lecture remise, 119, 133, 149, 169.

11.——Bill de l'Emprisonnement pour Dettes:

Reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2ème fois, 133. Lu 3ème fois et passé, 145. Sanctionné, 258.

Bills.—(Continuation.)

12.—Bill de l'Incorporation de Whitby:

Reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2ème fois et référé, 137. Rapporté, 141. Lu 3ème fois et passé, 145. Sanctionné, 258.

13.——Bill de l'Arpentage de Cornwall :

Reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2ème fois et référé, 137. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 145. Sanctionnée, 258.

14. — Bill de la Compagnie Océanique Canadienne :

Reçu, 133. Lu 1re fois, 134. Lu 2ème fois et référé, 137. Amendements rapportés, 148. Adoptés, 152. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 155. L'Assemblée concourt, 159. Sanctionné, 258.

15.——Bill des Réserves du Clergé:

Reçu et lu 1re fois, 149. Objection à la 2ème lecture rejetée et Bill lu 2ème fois, 155. La Chambre en comité, 165. Rapporté sans amendement après une division, 165. 19ème règle suspendue et Bill lu 3ème fois et passé, 197. Protêt des honorables Messieurs Walker et de Beaujeu, 197. Sanctionné, 258.

16.—Bill de la Tenure Seigneuriale:

Reçu, motion contre sa légalité rejetée, et Bill lu 1re fois, 149. Pétition de J. Wurtele et autres, pour être entendus par conseil contre le Bill, luc et demande accordée, 150. Même Pétition de D. S. Ramsay, présentée, mais demande refusée, 150. 2ème lecture remise, 156. Conseil entendu et Bill lu 2ème fois, 159. Protêt de l'honorable S. de Beaujeu, 160. Comité général remis, 167, 170, 171. La Chambre en comité et rapport de progrès, 176, 182. Référé à un comité spécial, 192. Rapporté avec amendements, 207. Protêt de l'honorable M. de Boucherville. Les amendements, 208 et seq. La Chambre en comité, 235. Amendements adoptés 236. Bill lu 3ème fois et passé. Protêt de Messieurs de Beaujeau, de Boucherville et Moore, 236 et seq. Bill renvoyé à l'Assemblée, 238. Motion pour l'impression de certaines procédures rejetée, 241. Renvoyé par elle avec de nouveaux amendements, 252. Motion pour leur considérations adoptée sur division, Amendements adoptés, 253. Sanctionné, 258.

17. Bill du Chemin du Grand Tronc :

Reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2ème fois et référé, 152. Rapporté, 155. Lu 3ème fois et passé, 158. Sanctionné, 258.

18.——Bill de la Banque de Québec :

Reçu et lu 1re fois, 153. Lu 2ème fois et référé, 156. Rapporté, 162. Lu 3ème fois et passé, 165. Sanctionné, 258.

19. Bill de la Banque de Montréal :

Reçu et lu 1re fois, 153. Lu 2ème fois et référé, 156. Rapporté, 161. Lu 3ème fois et passé, 164. Sanctionné, 258.

20.—Bill de la Banque Commerciale:

Reçu et lu 1re fois, 153. Lu 2ème fois et référé, 156. Rapporté, 161. Lu 3ème fois et passé, 164. Sanctionné, 258.

21. — Bill de la Banque du Haut-Canada:

Reçu et lu 1re fois, 153. Lu 2ème fois et référé, 156. Rapporté, 169. Lu 3ème fois et passé, 164. Sanctionné, 258.

22.——Bill de la Compagnie des Vapeurs Océaniques de Montréal:

Reçu et lu 1re fois, 153. Lu 2ème fois et référé, 156. Amendements rapportés, 161. Adoptés, 166. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée et amendements agréés, 177. Sanctionné, 259.

23.——Bill de la Banque de la Cité:

Reçu et lu 1re fois, 153. Lu 2ème fois et référé, 156. Rapporté, 161. Lu 3ème fois et passé, 164. Sanctionné, 259.

24.——Bill établissant un Etalon pour les Grains:

Réçu et lu 1re fois, 154. Lu 2ème fois et référé, 158. Amendements rapportés, 171. Adoptés, 172. Bill lu 3ème fois et envoyé à l'Assemblée, 175. Amendements agréés, 199. Sanctionné, 259

25.——Bill de la Banque du Peuple:

Reçu et lu 1er fois, 157. 46ème règle suspendue, Bill lu 2ème fois et référé, 157. Rapporté, 162. Lu 3ème fois et passé, 165. Sanctionné, 259.

26.—Bill de la Commune d'Yamaska:

Reçu et lu 1er fois, 162. Lu 2ème fois et référé, 166. Rapporté, 167. Lu 3ème fois et passé, 167. Sanctionné, 259.

- 27.——Bill de Naturalisation :
 - Reçu et lu 1re fois, 172. Lu 2ème fois, 178. Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 259.
- 28. Bill de l'Académie de Huntingdon:
 - Reçu et lu 1re fois, 172. Lu 2ème fois et référé, 178. Rapporté, 196. Lu 3ème fois et passé, 201. Sanctionné, 259.
- 29.——Bill de la Société Bienveillante de Québec :
 - Reçu, 172. Lu 1re fois, 173. Lu 2ème fois et référé, 178. Rapporté, 184. Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 259.
- 30.—Bill du Chemin de Fer du Nord:
 - Reçu et lu 1re fois, 173. Lu 2ème fois et référé, 178. Rapporté, 183. Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 259.
- 31.—Bill du Havre de Port Hope :
 - Reçu et lu 1re fois, 173. Lu 2ème fois et référé, 178. Rapporté, 183. Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 259.
- 32.——Bill de la Ville de Bytown:
 - Reçu et lu 1re fois, 173. Lu 2ème fois et référé, ainsi que la Pétition du Conseil de Ville, 179. Rapporté, 186. Lu 3ème fois et passé, 187. Sanctionné, 259.
- 33.——Bill de la Compagnié des Havre et Jettée, H. C.:
 - Reçu et lu 1re fois, 173. Lu 2ème fois et référé, 179. Rapporté, 185. Lu 3ème fois et passé, 192. Sanctionné, 259.
- 34.——Bill de l'Arpentage de Bedford:
 - Reçu et lu 1re fois, 173. Lu 2ème fois et référé, 179. Rapporté, 194. Lu 3ème fois et passé, 194. Sanctionné, 259.
- 35. Bill du Chemin de Fer de Galt et Guelph:
 - Reçu et lu 1re fois, 173. Remis, 179, 199, 285, 290. Lu 2ème fois et référé, 192. Rapporté, 297. Lu 3ème fois et passé, 297. Sanctionné, 339.
- 36.—Bill du Chemin d'Otonabee:
 - Reçu et lu 1re fois, 176. Lu 2ème fois et référé, 179. Rapporté, 183. Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 259.

Bills.—(Continuation.)

37.—Bill d'Assurance des Fabriques :

Reçu et lu 1re fois, 176. Lu 2ème fois et référé, 179. Rapporté, 138, Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 259.

38.——Bill dn Pont suspendu de Niagara:

Reçu et lu 1re fois, 176. Lu 2ème fois et référé, 180. Rapporté, 186. Lu 3ème fois et passé, 186. Sanctionné, 259.

39. Bill de Ritchie:

Reçu et lu 1re fois, 176. Lu 2ème fois et référe, 180. Rapporté, 184. Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 259.

40. ——Bill des Parents et Amis :

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2ème fois et référé, 180. Amendement rapporté et adopté, 184. Référe de nouveau, 194. Même amendement rapporté, 202. Adopté, 203. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 205. Amendement agréé, 240. Sanctionné, 260.

41.——Bill des Registres de Mariages Luthériens:

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2ème fois et référé, 180. Rapporté, 184. Lu 3ème fois et passé, 192. Sanctionné, 260.

42.—Bill des Sociétés en Commendites H. C.:

'Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2ème fois et référé, 180. Rapporté, 184. Lu 3ème fois et passé, 191. Sanctionné, 260.

43—Bill de l'Inspection de la Potasse :

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2ème fois et référé, 180. Rapporté, 186. Lu 3ème fois et passé, 186. Sanctionné, 260.

44.——Bill de l'Eglise Evangélique Allemande:

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2ème fois et référé, 181. Amendement rapporté et adopté, 194. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 198. Amendement agréé, 199. Sanctionné, 260.

45. Bill des Cours de Comté, H. C.:

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2ème fois, 181. Lu 3ème fois et passé, 194. Sanctionné, 260.

- 46.—Bill des Syndics d'Ecole à Chatham:
 - Reçu et lu 1re fois, 182. Lu 2ème fois et référé, 192. Rapporté, 196. Lu 3ème fois et passé, 201. Sanctionné, 260.
- 47.——Bill de la Compagnie du Cuivre du Canada:
 - Reçu et lu 1re fois, 182. Lu 2ème fois et référé, 192. Amendéments rapportés et adoptés, 195. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 198. Amendements agréés, 20. Sanctionné, 260.
- 48.—Bill du Chemin de Fer de Peterborough et Port Hope:

 Reçu et lu 1re fois, 182. Lu 2ème fois et référé, 193. Rapporté, 201.

 Lu 3ème fois et passé, 206. Sanctionné, 260.
- 49. Bill de l'Eglise Zion :
 - Reçu et la tre fois, 182. Lu 2ème fois et référé, 193. Rapporté, 195. Lu 3ème fois et passé, 199. Sanctionné, 260.
- 50. -- Bill des Mines de Mégantic :
 - Reçu et lu 1re fois, 183. Lu 2ème fois et référé, 193. Rapporté, 195, Lu 3ème fois et passé, 198. Sanctionné, 260.
- 51,——Bill des Lettres de Change et Billets Promissoires :
 - Reçu et lu 1re fois, 183. Lu 2ème fois, 193. Lu 3ème fois et passé, 198. Sanctionné, 260.
- 52.—Bill du Chemin de Fer de Québec et du Saguenay:
 - Reçu et lu 1re fois, 183. Lu 2ème fois et référé, 193. Rapporté, 195. Lu 3ème fois et passé, 198. Sanctionné, 260.
- 53.—Bill des Mines de Québec et St. François:
 - Reçu et lu 1re fois, 183. Lu 2ème fois et référé, 193. Rapporté, 195. Lu 3ème fois et passé, 198. Sanctionné, 260.
- 54.——Bill de la Bourse de Toronto:
 - Reçu et lu 1re fois, 199. Lu 2ème fois et référé, 201. Rapporté, 202. Lu 3ème fois et passé, 203. Sanctionné, 260.
- 55.—Bill de la Compagnie Internationale des Mines et Manufactures:
 - Reçu et lu 1re fois, 199. Lu 2ème fois et référé, 201. Rapporté, 202. Lu 3ème fois et passé, 203. Sanctionné, 260.

56. ____Bill des Droits de Douane :

Reçu et lu 1re fois, 205. 46ème règle suspendue et lu 2ème fois, 205 Lu 3ème fois et passé, 239. Sanctionné, 260.

57.—Bill du Dispensaire de Montréal :

Reçu et lu 1re fois, 205. 46ème règle suspendue, 205. Lu 2ème fois et référé, 206. Rapporté, 207. Lu 3ème fois et passé, 240. Sanctionné, 260.

58. Bill de l'Hospice de la Maternité de Montréal :

Reçu et lu 1re fois, 205. 46ème règle suspendue, 205. Lu 2ème fois et référé, 206. Rapporté, 207. Lu 3ème fois et passé, 240. Sanctionné, 261.

59,—Bill des Ardoisières de Shipton:

Reçu et lu 1re fois, 205. 46ème règle suspendue, 205. Lu 2ème fois et référé, 206. Rapporté, 207. Lu 3ème fois et passé 240. Sanctionné, 261.

60·——Bill des Ardoisières de Kingsey:

Reçu et lu 1re fois, 205. 46ème règle suspendue, 205. Lu 2ème fois et référé, 206. Rapporté, 207. Lu 3ème fois et passé, 260. Sanctionné, 261.

61.—Bill du Collége St. François:

Reçu et lu 1re fois, 206. Lu 2ème fois et référé, 240. Rapporté, 240. Lu 3ème fois et passé, 242. Sanctionné, 261.

62.—Bill de la Société Bienveillante Américo-Britannique :

Reçu et lu 1re fois, 243. 46ème règle suspendue, 243. Lu 2ème fois et référé, 244. Rapporté, 245. Lu 3ème fois et passé, 245. Sanctionné, 261.

63.—Bill des Subsides:

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème et 3ème fois, et passé, 243. Sanctionné, 262.

- 64.—Bill de la Franchise Elective :
 - Reçu, 243. Lu 1re fois, 244. Lu 2ème fois. La Chambre en comité. Rapport. 46ème règle suspendue. Lu 3ème fois et passé, 245. Sanctionné, 261.
- 65. Bill des Banques d'Epargne:

Reçu et lu 1re fois, 244. Lu 2ème fois et référé, 245. Rapporté, 245. 46ème règle suspendue. Bill lu 3ème fois et passé, 246. Sanctionné, 261.

66. Bill des Cotisations, H. C.:

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Bill lu 2ème et 3ème fois, et passé, 246. Sanctionné, 261.

67.—Bill des Mines du St. Laurent:

Reçu et lu 1re fois, 246. 46ème règle suspenduc. Bill lu 2ème fois et référé, 246. Rapporté, 249. Référé de nouveau, 250. Amendement rapporté et adopté, 251. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 251. Amendement agréé, 255. Sanctionné, 261.

68. — Bill de l'Emprunt de Québec :

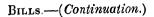
Reçu, 246. Lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème fois et référé, 247. Rapporté. Lu 3ème fois et passé, 249. Sanctionné, 261.

69.—Bill du Chemin de Sorel, Drummondville et Richmond:

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème fois et référé, 247. Comité déchargé, 253. Bill référé de nouveau, 307. Amendements rapportés, 320. Adoptés, 324. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 326. Amendement de l'Assemblée à ceux du Conseil. Agréé, 368. Sanctionné, 485.

70.—Bill des Sociétés de Construction, B. C.:

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème fois et référé, 247. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 249. Sanctionné, 261.



- 71. Bill de l'Aqueduc de Québec :
 - Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème fois et référé, 247. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 249. Sanctionné, 261.
- 72.——Bill du Fonds Consolidé des Municipalités :

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème fois et référé, 248. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 248. Sanctionné, 261.

- 73.——Bill de la Liberté des Elections:
- Reçu, lu 3 fois et passé, 256. Sanctionné, 261.
- 74.—Bill des Mines du Haut-Canada:
 Reçu, lu 3 fois et passé, 257. Sanctionné, 261.
- 75.—Bill des Autorités Municipales, B. C.: Reçu, lu 3 fois et passé, 257. Sanctionné, 261.
- 76. ——Bill des Consommateurs de Gaz de Toronto:

Introduit par l'honorable M. Seymour et lu 1re fois, 285. Remis, 290. Lu 2ème fois, la Chambre en comité et rapporté, 292. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 297. Reçu avec amendements, 375. Amendements agréés, 376. Sanctionné, 485.

- 77.——Bill des Lois Usuraires:
 - Introduit par l'honorable M. Moore et lu 1re fois, 286. Lu 2ème fois, après une division, 300. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 309.
- 78.—Bill du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa:

 Reçu et lu 1re fois, 286. Lu 2ème fois et référé, 290. Amendements rapportés, 297. Considération remise, 300. Adoptés, 305. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 309. Amendements
- 79.——Bill Prohibant les Ventes le Dimanche:

agréés, 373. Sanctionné, 485.

Reçu et lu 1re fois, 298. Remis, 300. Lu 2ème fois et référé, 305. Amendements rapportés, 307. Adoptés, 312. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée 317. Amendements agréés, 423. Sanctionné, 487.

- 80.—Bill de la Société Evangilique, Grande Ligne:
 - Reçu et lu 1re fois, 298. Remis, 301. Lu 2ème fois et référé, 305. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 308. Sanctionné, 339.
- 81.—Bill du Télégraphe de Montréal :
- Introduit par l'honorable M. Ferrier et lu 1re fois, 298. Remis, 305. Lu 2ème fois et référé, 309. Rapporté, 312. Lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 313. Amendé par l'Assemblée, 423. Amendement adopté, 427. Sanctionné, 487.
 - 82.—Bill des Débiteurs Insolvables:
 - Introduit par l'honorable M. Belleau et lu 1re sois, 300. Remis, 312, 317. Déchargé, 334.
 - 83.——Bill des Actions contre les Corps Incorporés:
 - Introduit par l'honorable M. Belleau et lu 1re fois, 307. Remis, 312. Lu 2ème fois et référé, 318. Amendement rapporté et adopté, 321. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 323.
 - 84.—Bill de la Réserve de Shortis :
 - Reçu et lu 1re fois, 309. Lu 2ème fois et référé, 312. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 313. Sanctionné, 339.
 - 85.—Bill du Havre de Louth:
 - Reçu et lu 1re fois, 314. Lu 2ème fois et référé, 318. Amendement rapporté et adopté, 323. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 326. Amendement agréé, 333. Sanctionné, 339.
 - 86.—Bill des Dividendes des Assurances:
 - Introduit par l'honorable M. Mills et lu 1re fois, 317. Lu 2ème et référé, 323. Rapporté, 326. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 326.
 - 87.——Bill pour séparer Halton et Wentworth:
 - Reçu et lu 1re fois, 318. Lu 2ème fois et référé, 323. Amendement rapporté, 325. Adopté, 326. Lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 326. Amendement agréé, 333. Sanctionné, 339.
 - 88.——Bill du Collège de Monnoir:
 - Reçu et lu 1re fois, 318. Lu 2ème fois et référé, 324. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 329. Sanctionné, 339.

- 89.——Bill des Enquêtes sur les Incendies:
 - Introduit par l'honorable M. Ferrier et lu 1re sois, 331. Remis, 338. Lu 2ème sois et réséré, 352. Amendements rapportés, 429. Adopté, 430. Bill lu 3ème sois, passé et envoyé à l'Assemblée, 437. Passé par l'Assemblée, 537. Sanctionné, 577.
- 90.—Bill de la Banque des Townships de l'Est:

Reçu et lu 1re fois, 331. Lu 2ème fois et référé, 335. Rapporté, 366. Lu 3ème fois et passé, 366. Sanctionné, 485.

- 91.—Bill pour le Gaz et l'Eau:
 - Introduit par l'honorable M. Seymour et lu 1re fois, 334. Lu 2ème fois et référé, 341. Amendements rapportés, 346. Adoptés, 350. Bill remis, 357. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 360. Passé par l'Assemblée, 537. Sanctionné, 577.
- 92. Bill expliquant l'Acte des Douanes:

Reçu et lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème et 3ème fois, et passé, 336. Sanctionné, 339.

- 93.——Bill des accords entre les Débiteurs et Créanciers :
 - Introduit par l'honorable M. Belleau et lu 1re fois, 338. Remis, 346, 347. Lu 2ème fois et référé 353. Amendements rapportés, 405. Adoptés, 409. Bill remis, 413, 416. Référé de nouveau, 416. Bill envoyé à l'Assemblée par mégarde et message pour le redemender. 418. Bill renvoyé, 425. Amendements rapportés, 425. Adoptés, 431. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 437.
- 94.——Bill du Gaz de Québec :
 - Introduit par l'honorable M. Walker et lu 1re fois, 346. Remis, 352. Lu 2ème fois et référé, 358. Rapporté, 359. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 363. Amendé, 452. Amendements agréés, 453. Sanctionné, 488.
- 95.—Bill de Milice:
 - Reçu et lu 1re fois, 349. Lu 2ème fois, 357. La Chambre en comité et rapport de progrès, 360, 378. Remis, 391. La Chambre en comité, 406. Remis, 416. La Chambre en comité, 421. Amendements rapportés et adoptés, 422. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 426. Amendements agréés, 457. Sanctionné, 488.

96.——Bill de la Halle des Francs-Maçons, Québec :

Introduit par l'honorable M. Walker et lu 1re fois, 350. Lu 2ème fois et référé, 358. Amendement rapporté et adopté, 360. Bill remis, 367. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 367. Passé par l'Assemblée, 452. Sanctionné, 488.

97.—Bill des Navires des Plantations:

Introduit par l'honorable M. Seymour et lu 1re fois, 350. Remis, 358, 363, 371. Lu 2ème fois et référé, 390. Amendements rapportés, 401. Adoptés, 406. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 416.

98.—Bill du Havre de Montréal :

Reçu et lu 1re fois, 353. Lu 2ème fois, 358. Remis, 360. La Chambre en comité, 363. Amendement rapporté et adopté, 368. Bill lu 2ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 368. Amendement agréé, 379. Sanctionné, 485.

99.——Bill pour la Protection des Pécheries:

Introduit par l'honorable M. Taché et lu 1re fois, 356. Lu 2ème fois et référé, 363. Amendements rapportés et adoptés, 366. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 371. Passé par l'Assemblée, 566. Sanctionné, 579.

100.—Bill du Collége St. Michel:

Reçu et lu 1re fois, 358. Lu 2ème fois et référé, 391. Rapporté, 394. Lu 3ème fois et passé, 394. Sanctionné, 485.

101.——Bill du Télégraphe Translantique :

Introduit par l'honorable M. J. Morris et lu 1re fois, 358. Lu 2ème fois et référé, 363. Amendement rapporté et adopté, 366. Remis, 371, 378. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 379.

102.—Bill de la Vente des Terres des Sociétés Religieuses :

Introduit par l'honorable M. Seymour et lu 1re fois, 359. Lu 2ème fois et référé, 367. Amendements rapportés et adoptés, 371. Rémis, 384. Lu 8ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 390. Passé par l'Assemblée, 448. Sanctionné, 488.

103.—Bill des Compagnies des Jetées et Quais :

Introduit par l'Honorable M. Seymour et lu 1re fois, 359. Lu 2ème fois er référé, 367. Rapporté, 370. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 383. Amendé, 565. Amendements agréés, 565. Sanctionné, 579.

104.——Bill des Lignes Latérales de Wolfe Island:

Reçu et lu 1re fois, 361. Remis, 367. Lu 2ème fois et réséré, 372. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 401. Sanctionné, 486.

105.——Bill des Concessions du Township de Smith:

Reçu et lu 1re fois, 361. Lu 2ème fois et référé, 371. Rapporté, 400. Lu 3ème fois et passé, 400. Sanctionné, 486.

106.—Bill de l'Athénée de Toronto :

Reçu et lu 1re fois, 361. Lu 2ème fois et référé, 371. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 390. Sanctionné, 485.

107.——Bill de la Société des Locomotives de Montréal:

Reçu et lu 1re fois, 361. Lu 2ème fois et référé, 364. Rapporté, 366. Lu 3ème fois et passé, 367. Sanctionné, 485.

108.——Bill des Successions des Banqueroutiers Décédés:

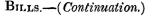
Introduit par l'honorable M. Belleau et lu 1re fois, 364. Remis, 372. Lu 2ème fois et référé, 379. Amendements rapportés et adoptés, 383. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 390.

109. — Bill de la Maison d'Industrie de Kingston:

Introduit par l'honorable M. Seymour, 365. Lu 1re fois, 366. Remis, 372, 379. Lu 2ème fois et référé, 390. Amendements rapportés et adoptés, 401. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 406.

110.—Bill des Fils de la Tempérance :

Reçu 372. Lu 1re fois, 373. Lu 2ème fois et référé, 379. Rapporté, 382. Lu 3ème fois et passé, 383. Sanctionné, 485.



111.——Bill de l'Hospice St. Joseph de Québec :

Reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2ème fois et référé, 391. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 394. Sanctionné, 485.

112. Bill de la Loi du Replevin :

Reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2ème fois, 390. Lu 3ème fois et passé, 395. Sanctionné, 485.

113.—Bill des Poudres du Canada:

Reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2ème fois et réséré, 391. Rapporté, 408. Lu 3ème fois et passé, 409. Sanctionné, 486.

114.—Bill de l'Ecluse d'Hespeler:

Reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2ème fois et référé, 391. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 396. Sanctionné, 485.

115.——Bill du Fonds Patriotique:

Reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2ème fois, 392. Lu 3ème fois et passé, 402. Sanctionné, 486.

116.—Bill du Havre de Humber:

Reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2ème fois et référé, 392. Rapporté, 400. Lu 3ème fois et passé, 401. Sanctionné, 486.

117.——Bill de certains Médecins:

Reçu, 380. Lu 1re fois, 381. Lu 2ème fois et référé, 392. Amendements rapportés, 421. Remis, 426. Adoptés, 438. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 445. Amendements agréés, 467. Sanctionné, 489.

118.—Bill de l'Arpentage d'Ameliasburgh:

Reçu et lu 1re fois, 381. Lu 2ème fois, 392. Lu 3ème fois et passé, 395. Sanctionné, 485.

119.—Bill Manchester Unity Odd Fellows:

Reçu et lu 1re fois, 381. Lu 2ème fois et référé, 391. Remis à six mois, 402.

120.—Bill du Passage du Chemin du Grand Tronc à Toronto:

Introduit par l'honorable M. Taché et lu 1re fois, 382. Lu 2ème fois et référé, 392. Amendement rapporté et adopté, 394. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 395. Amendements de l'Assemblée, 439. Agrées, 440. Sanctionné, 487.

121.—Bill des Anglais Catholique de Québec :

Reçu et lu 1er fois, 387. Lu 2ème fois et référé, 395. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 411. Sanctionné, 486.

122.—Bill du Traité de Réciprocité :

Reçu et lu 1re fois, 392. Lu 2ème fois, 395. Lu 3ème fois et passé, 402. Sanctionné, 486.

123.——Bill pour l'Audition des Comptes Publics:

Reçu et lu 1re fois, 392. La 2ème fois, 395. La Chambre en comité. Amendement rapporté et adopté, 402. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 406. Amendement agréé, 409. Sanctionné, 486.

124,—Bill des Débentures Municipales :

Reçu et lu 1re fois, 392. Lu 2ème fois, 396. Lu 3ème fois et passé, 402. Sanctionné, 485.

125.——Bill de la Société Biblique, H. C.:

Reçu, 392. Lu 1re fois, 393. Lu 2ème fois et référé, 396. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 400. Sanctionné, 486.

126.—Bill de Galvin:

Reçu et lu 1re fois, 393. Lu 2ème fois et référé, 396. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 400. Sanctionné, 486.

127.——Bill de Macaulay :

Reçu et lu 1re fois, 393. Lu 2ème fois et réséré, 396. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 400. Sanctionné, 486.

Bills.—	(Continuation.)
---------	-----------------

407.

128.——Bill des Rapporteurs des Cours de Justice :

Sanctionné, 486.

- Reçu, 396. Lu 1re fois, 397. Lu 2ème fois et référé, 403. Amendements rapportés, 412. Adoptés, 413. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 416. Amendements agréés, 564. Sanctionné, 579.
- 129.——Bill abolissant le Postage sur les Journaux :
 Reçu et lu 1re fois, 397. Lu 2ème fois, 463. Lu 3ème fois et passé,
- 130.—Bill amendant l'Acte de la Réprésentation:

 Reçu et lu 1re fois, 397. Lu 2ème fois, 403. La Chambre en comité.

 Amendement rapporté et adopté, 413. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 416. Amendement agréé, 433. Sanctionné, 487.
- 131.——Bill des Religious Tracts du H. C.:

 Reçu et lu 1re fois, 397. Lu 2ème fois et référé, 403. Rapporté, lu
 3ème fois et passé, 406. Sanctionné, 406.
- 132.—Bill du Brevet de Dubord:
 - Introduit par l'honorable M. Belleau, 401. Lu 1re fois, 402. Lu 2ème fois et référé, 407. Amendement rapporté et adopté, 409. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 413.
- 133.——Bill des Mariages de McWattie:

 Reçu, 403. Lu 1re fois, 404. Lu 2ème fois et référé, 407. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 408. Sanctionné, 486.
- 134.——Bill d'Incorporation de Paris:

 Reçu et lu 1re fois, 404. Lu 2ème fois et référé, 407. Rapporté, lu
 3ème et passé, 409. Sanctionné, 486.
- 135.—Bill des Cours Supérieures:

 Reçu et lu Ire fois, 410. Lu 2ème fois, 414. Lu 3ème fois et passé,
 416. Sanctionné, 486.
- 136.—Bill du Télégraphe de New-York, Newfoundland et Londres.

 Reçu et lu 1re fois, 414. Lu 2ème fois et référé, 417. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 419. Sanctionné, 486.

137.—Bill du Canal Desjardins:

Reçu et lu 1re fois, 414. Lu 2ème fois et référé, 417. Rapporté, 418. Lu 3ème fois et passé, 419. Sanctionné, 487.

138.——Bill du Chemin Monagham;

Reçu et lu 1re fois, 414. Lu 2ème fois et référé, 417. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 419. Sanctionné, 486.

139. ——Bill d'emprunt de Hamilton:

Reçu et lu 1re fois, 422. Lu 2ème fois et référé, 426. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 430. Sanctionné, 487.

140.—Bill des Limites de Winchester:

Recu et lu 1re fois, 423. Lu 2ème fois et référé, 426. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 430. Sanctionné, 487.

141. Bill du Chemin de Fer de Stratford et Huron:

Reçu et lu 1re fois, 423. Lu 2ème fois et référé, 431. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 443. Sanctionné, 488.

142.——Bill des Truites du Saguenay:

Reçu et lu 1re fois, 423. Lu 2ème fois et référé, 426. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 430. Sanctionné, 487.

143.—Bill de l'Assurance Prévoyante sur la Vie:

Reçu et lu 1re fois, 423. Lu 2ème fois et réséré, 426. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 431. Sanctionné, 487.

144.——Bill pour l'amélioration des Rivières:

Reçu et lu 1re fois, 424. Lu 2ème fois et référé, 431. Amendements rapportés, 443. Adoptés, 451. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 452. Amendements agréés, 457. Sanctionné, 489.

145.—Bill de l'Aqueduc de Kingston:

Reçu et lu 1re fois, 424. Lu 2ème fois et réséré, 431. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 436. Sanctionné, 487.

- 146.——Bill du Chemin d'Ontario, Simcoe et Huron:
 - Reçu et lu 1re fois, 427. Lu 2ème fois, 431. Lu 3ème fois et passé 438. Sanctionné, 487.
- 147.—Bill de l'Institut Littéraire de Sherbrooke :
 - Reçu et lu 1re fois, 427. Lu 2ème fois et référé, 431. Rapporté, 436. Lu 3ème fois et passé, 437. Sanctionné, 487.
- 148.—Bill de la Rivière et Chemin de Fer de l'Assomption :
 - Reçu et lu 1re fois, 427. Lu 2ème fois et référé, 432. Amendements rapportés, 449. Adoptés, 452. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 455. Conférence demandée par l'Assemblée et accordée, 494. Les directeurs de l'Assemblée remettent leurs raisons contre les amendements, 504. Elles sont lues et le Conseil insiste sur ses amendements, 511. Ses raisons, 516. Autre conférence demandée, 517. Rapport du Messager, 518. L'Assemblée acquièsce à la conférence, 528. Raisons remises à l'Assemblée, 528. L'Assemblée accepte les amendements, 551. Sanctionné, 578.
- 149. Bill du Cimetière de Toronto:
 - Reçu et lu 1re fois, 427. Lu 2ème fois et référé, 432. Amendements rapportés, 435. Adoptés, 436. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 445. Amendements agréés, 457. Sanctionné, 489.
- 150.——Bill du Domaine de Fraser, Rivière-du-Loup :
 - Reçu et lu 1re fois, 427. Lu 2ème fois et référé, 432. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 437. Sanctionné, 487.
- 151.—Bill des Terres en fidéicommis de Guelph :
 - Reçu et lu 1re fois, 428. Lu 2ème fois et référé, 432. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 436. Sanctionné, 487.
- 152.—Bill du Chemin de Fer de Hamilton et Toronto:
 - Reçu et lu 1re fois, 428. Pétition contre le Bill, 429. Bill lu 2ème fois et référé, 432. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 435. Sanctionné, 487.

153.——Bill des Arpenteurs:

Reçu et lu 1re fois, 428. Lu 2ème fois, 432. La Chambre en comité et bill rapporté sans amendement, 438. Lu 3ème fois et passé, 445. Sanctionné, 488.

154.——Bill des Patentes du Township de Hamilton:

Reçu et lu 1re fois, 428. Lu 2ème fois et référé, 433. Preuves et témoignagnes demandés à l'Assemblée, 437. Rapport du messager, 444. Transmis par l'Assemblée, 447. Pétition de Anna Maria MacKay contre le Bill, référée au comité, 459. Rapport, 470. Pris en considération, motion pour la 3ème lecture du Bill rejetée, et rapport adopté, 511.

155.——Bill des Sociétés de Construction, B. C.:

Reçu et lu 1re fois, 433. Lu 2ème fois et référé, 438. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 444. Sanctionné, 488.

156.——Bill de la Banque de Molson:

Reçu et lu 1rc fois, 433. Lu 2ème fois et référé, 428. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 443. Sanctionné, 488.

157.—Bill de la Société Bienveillante de Québec:

Reçu et lu 1re fois, 433. Lu 2ème fois et référe, 439. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 444. Sanctionné, 488.

158.——Bill du Télégraphe de l'Amérique Britannique :

Reçu, 433. Lu 1ère fois, 434. Lu 2ème fois et référé, 439. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 444. Sanctionné, 488.

159 — Bill de l'octroi additionnel au Chemin du Grand Tronc :

Reçu et lu 1re fois, 434. Lu 2ème fois, 439. La Chambre en comité. Rapport, 445. Bill lu 3ème fois et passé, 451. Sanctionné, 488.

160.—Bill de la Société de l'Eglise et de l'Ecole Coloniale :

Reçu et lu 1re fois, 441. Lu 2ème fois et référé, 445. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 449. Sanctionné, 488.

161.——Bill du Gardien de la Maison d'Industrie de Montréal:

Reçu et lu 1re fois, 440. Lu 2ème fois et référé, 446. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 449. Sanctionné, 488.

- 162.—Bill des Brevets des Etudiants en Loi :
 - Reçu et lu Ire fois, 441. Lu 2ème fois et référé, 446. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 451. Sanctionné, 488.
- 163.—Bill de la Banque Zimmerman:
 - Reçu et lu 1re fois, 441. Lu 2ème fois et référé, 446. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 449. Sanctionné, 488.
- 164.—Bill de la Compagnie du Canada pour préparer les Minérais :

 Reçu et lu 1re fois, 441. Lu 2ème fois et référé, 446. Rapporté, lu
- 3ème fois et passé, 448. Sanctionné, 488.
- 165.—Bill de l'Assurance Impériale :
 - Reçu et lu 1re fois, 447. Lu 2ème fois et référé, 451. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 455. Sanctionné, 488.
- 166.——Bill de l'Obstruction des Rivières et Ruisseaux :
 - Introduit par l'honorable M. Taché et lu 1re fois, 450. Lu 2ème fois, 456. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 460.
- 167.—Bill amendant l'Acte des Travaux Publics:
 - Introduit par l'honorable M. Taché et lu 1re fois, 450. Lu 2ème fois, 456. La Chambre en comité. Amendements rapportés et adoptés, 460. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 464.
- 168.—Bill du Chemin du Champlain et du St. Laurent:
 - Reçu et lu 1re fois, 452. Lu 2ème fois et référé, 456. Rapporté, 458. Lu 3ème fois et passé, 460. Sanctionné, 489.
- 169. ——Bill amendant l'Acte des Ecoles Séparées:
 - Reçu et lu 1re fois, 453. Remis, 456. Lu 2ème fois, 465. La Chambre en comité. Rapport avec amendements, 477. Amendements adoptés, 490. 2ème et 3ème clauses amendées. Bill lu 3ème fois et passé, 498. Protêt de l'honorable M. Crooks, 498. Bill renvoyé à l'Assemblée, 499. Amendé par l'Assemblée, 568. Amendements agréés, 570. Sanctionné, 579.
- 170.—Bill de la Banque de St. François:
 - Reçu et lu 1re fois, 454. Lu 2ème fois et référé, 457. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 472. Sanctionné, 489.

- 171.—Bill pour exempter de la Saisie certains effets:

 Motion pour le remettre sur les ordres du jour rejetée, 511.
- 172.—Bill de la Banque de Toronto:

Reçu et lu 1re fois, 457. Lu 2ème fois et référé, 464, 465. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 470. Sanctionné, 488.

173. Bill des Orphelins de St. Patrice de Montréal :

Reçu et lu 1re fois, 457. Lu 2ème fois et référé, 460. Amendements rapportés et adoptés, 464. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 475. Amendements agréés, 490. Sanctionné, 576.

174.—Bill de la Péninsule de Toronto:

Reçu et lu 1re fois, 458. Lu 2ème fois et référé, 460. Rapporté, 463. Lu 3ème fois et passé, 475. Sanctionné, 489.

175.—Bill amendant l'Acte d'Enregistrement:

Reçu et lu 1re fois, 458. Lu 2ème fois et référé, 461. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 480. Sanctionné, 575.

176.——Bill des Municipalités et des Chemins, B. C., de 1856 :

Reçu et lu 1re fois, 458. Lu 2ème fois 461. La Chambre en comité, 476. Remis, 491. La Chambre en comité, 514, 529, 540. Amendements rapportés, 540. Adoptés, 544. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 547. Amendements agrées, 564. Sanctionné, 579.

177.—Bill du Conseil Législatif Electif:

Reçu et lu 1re fois, 458. Motion contre la 2ème lecture. Débats ajournés, 500. Repris. Motion d'amendement adopté. Protêt de l'honorable J. Ross et autres, 501.

178.—Bill des Assurances Mutuelles, H. C.:

Reçu et lu Ire fois, 461. Lu 2ème fois et référé, 465. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 469. Sanctionné, 489.

179. ——Bill de la Banque de Niagara:

Reçu et lu 1re fois, 461. Lu 2ème fois et référé, 466. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 470. Sanctionné, 489.

- 180.—Bill des Sœurs de St. Joseph de Toronto:
 - Reçu et lu 1re fois, 461. Lu 2ème fois et référé, 466. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 471. Sanctionné, 489.
- 181. Bill de la vente des Terres des Institutions d'Education:
 - Reçu, 461. Lu 1re fois, 462. Lu 2ème fois, 466. Lu 3ème fois et passé, 475. Sanctionné, 489.
- 182. Bill de l'Arpentage du Township de Niagara :
 - Reçu et lu 1re sois, 462. Lu 2ème sois et réséré, 466. Rapporté, lu 3ème sois et passé, 469. Sanctionné, 489.
- 183. Bill de la dette de la Municipalité de Welland:
 - Reçu et lu 1re fois, 462. Lu 2ème fois et référé, 466. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 470. Sanctionné, 489.
- 184.——Bill de l'Hôpital Victoria:
 - Reçu et lu 1re fois, 462. Lu 2ème fois et référé, 466. Rapporté, 471. Lu 3ème fois et passé, 472. Sanctionné. 489.
- 185.——Bill de l'Asile du Bon Pasteur de Québec :
 - Reçu et lu Ire fois, 466. Lu 2ème fois et référé, 477. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 484. Sanctionné, 575.
- 186.—Bill du Chemin de Fer de Woodstock et Erié:
 - Reçu, 466. Lu 1re fois, 467. Lu 2ème fois et référé, 477. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 480. Sanctionné, 489.
- 187.——Bill des Régitres séparés des Eglises de Montréal, Québec et St. Roch:
 - Reçu et lu Ire fois, 467. Lu 2ème fois et référé, 477. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 479. Sanctionné, 575.
- 188. Bill du Chemin de Fer d'Amherstburg et St. Thomas:
 - Reçu et lu 1re fois, 467. Lu 2ème fois et référé, 477. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 479. Sanctionné, 489.
- 189. Bill contre les Courses sur les Grands Chemins:
 - Reçu et lu 1re sois, 467. Lu 2ème sois et réséré, 477. Rapporté, lu 3ème sois et passé, 496. Sanctionné, 576.

- 190.—Bill de la Société Bonsecours de Montréal:
 - Reçu et lu 1re fois, 467. Lu 2ème fois et référé, 478. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 479. Sanctionné, 575.
- 191.—Bill du Collège de Belleville :
 - Introduit par l'honorable M. Seymour et lu 1re fois, 469. Lu 2ème fois et référé, 480. Rapporté, lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 493.
- 192.—Bill de l'Inspection des Poids et Mesures:
 - Reçu, 472. Lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois. 46ème règle suspendue. Lu 3ème fois et passé, 480. Sanctionné, 575.
- 193.——Bill du Chemin de Fer de Oakville et Arthur:

 Reçu et lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois et référé, 481. Rapporté, 493.
 - Lu 3ème fois et passé, 494. Sanctionné, 576.
- 194.—Bill divisant le Township de Norwich :
 - Reçu et lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois. 46ème règle suspendue. Lu 3ème fois et passé, 481. Sanctionné, 575.
- 195.—Bill de l'Académie d'Abotsford :
 - Reçu et lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois et référé, 481. Rapporté, 497. Lu 3ème fois et passé, 498. Sanctionné, 576.
- v 196.—Bill des Sœurs de la Présentation :
 - Reçu et lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois et référe, 481. Amendements rapportés et adoptés, 498. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 498. Amendements agréés, 508. Sanctionné, 576.
 - 197.—Bill du Chemin de Fer de Bytown et Prescott:
 - Reçu et lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois et référe, 482. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 493. Sanctionné, 576.
 - 198. Bill des droits d'Accise :
 - Reçu et lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois, 46ème règle suspendue. Lu 3ème fois et passé, 462. Sanctionné, 575.

- 199.——Bill des Lignes, Clotures et Cours d'Eau, H. C.:
 - Reçu et lu 1re fois, 473. Lu 2ème fois. 46ème règle suspendue. Lu 3ème fois et passé, 482. Sanctionné, 595.
- 200.——Bill de la Compagnie Métropolitaine du Gaz de Toronto :
 - Reçu et lu 1re fois, 474. Lu 2ème fois et référé, 482. Rapporté, 494. Lu 3ème fois et passé, 495. Sanctionné, 576.
- 201.——Bill de l'Assurance Provinciale de Toronto:
 - Reçu et lu 1re fois, 474. Lu 2ème fois et référé, 482. Amendements rapportés et adoptés, 495. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 504. Amendements agréés, 530. Sanctionné, 576.
- 202.—Bill du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough:
 - Reçu et lu 1re fois, 474. Lu 2ème fois et référé, 483. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 492. Sanctionné, 575.
- 203.—Bill du Great Western, embranchement de Brantford :
 - Reçu et lu 1re fois, 474. Lu 2ème fois et référé, 478. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 479. Sanctionné, 489.
- 204.—Bill de l'Assurance de Québec contre le Feu:
 - Reçu et lu 1re fois, 474. Lu 2ème fois et référé, 483. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 496. Sanctionné, 576.
- 205. Bill de l'Académie d'Aylmer:
 - Reçu et lu 1re fois, 474. Lu 2ème fois et référé, 483. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 492. Sanctionné, 575.
- 206.—Bill du Chemin de Fer de Montréal et Vermont :
 - Reçu, 474. Lu 1re fois, 475. Lu 2ème fois et référé, 483. Lu 3ème fois et passé, 483. Sanctionné, 575.
- 207. ____Bill de l'Ecole de St. David :
 - Reçu et lu 1re fois, 475. Lu 2ème fois. 46ème règle suspendue. Lu 3ème fois et passé, 483. Sanctionné, 575.
- 208 Bill du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong:

 Reçu et lu 1re fois, 475. Lu 2ème fois et référé, 483. Rapporté, lu
 3ème fois et passé, 492. Sanctionné, 575.

209.—Bill du Chemin de Fer de Stanstead, Shefford et Chambly:

Reçu et lu 1re fois, 476. Lu 2ème fois et référé, 484. Amendement rapporté et adopté, 497. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 497. Amendement agréé, 507. Sanctionné, 576.

210.—Bill du Circuit d'Arthabaska:

Reçu et lu 1re fois, 476. Lu 2ème fois et référé, 484. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 496. Sanctionné, 576.

211.—Bill pour l'Erection des Paroisses :

Reçu et lu 1re fois, 476. Lu 2ème fois et référé, 490. Amendements rapportés, 496. Adoptés, 497. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 505. Amendements agréés, 513. Sanctionné, 576.

212: Bill des Graines de Semence, B. C.:

Reçu et lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème et 3ème fois et passé, 481. Sanctionné, 489.

213.——Bill de la Garde des Enfants en bas âge:

Reçu et lu 1re fois, 490. Lu2ème fois. 46ème règle suspen due, 512. Lu 3ème fois et passé, 515. Sanctionné, 576.

214.—Bill des recherches et Enregistrement :

Reçu, 490. Lu 1re fois, 491. 2ème lecture remise à 3 mois, 512, et 513.

215.—Bill du Chemin de Fer de Port Perry et Whitchurch Junction:

Reçu et lu 1re fois, 491. Lu 2ème fois et référé, 513. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 522. Sanctionné, 577.

216.—Bill amendant la Loi Criminelle:

Reçu, 501. Lu 1re fois, 502. Lu 2ème fois, 505. La Chambre en Comité. Rapport. Bill lu 3ème fois et passé, 512. Sanctionné, 576.

217.—Bill de la manière de Voyager sur les Chemins du H. C.:
Reçu et lu 1re fois, 502. Lu 2ème fois et référé, 505. Rapporté, 510.

Lu 3ème fois et passé, 511. Sanctionné, 576.

218.—Bill du Canal d'Ontario et Baie de Quinté :

Reçu et lu 1re fois, 502. Lu 2ème fois et référé, 505. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 510. Sanctionné, 576.

219.—Bill d'Incorporation de Québec :

Reçu et lu 1re fois, 502. Pétition de J. P. Rhéaume contre le Bill, 503. Bill lu 2ème fois et référé, 506. Amendements rapportés, 522. Adoptés, 524. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 524. Amendements agrées, 536. Sanctionné, 577.

220.—Bill du Collège de Hamilton:

Reçu et lu 1re fois, 502. Lu 2ème fois et référé, 506. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 510. Sanctionné, 576.

221.—Bill de la Navigation de Otter Creek:

Reçu et lu 1re fois, 502. Lu 2ème fois et référé, 506. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 510. Sanctionné, 576.

222.—Bill amendant l'Acte Seigneurial de 1854:

Reçu et lu 1re fois, 506. Protêt de l'honorable M. de Boucherville, 506. 2ème lecture remise. Bill lu 2ème fois, 526. Protêt de l'honorable M. de Beaujeu, 526, 527 et 528. La Chambre en comité, 533, 538. Amendements rapportés, 538. Adoptés, 539. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 547. Amendements agréés, 565. Sanctionné, 579.

223.—Bill de la Potasse et Perlasse :

Reçu, 506. Lu 1re fois, 507. Lu 2ème fois, 513. Lu 3ème fois et passé, 525. Sanctionné, 577.

224. Bill de l'Assurance St. Laurent :

Reçu et lu 1re fois, 507. Lu 2ème fois, 513. Référé, 514. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 529. Sanctionné, 577.

225.—Bill des Saisie avant Jugement des effets des Débiteurs, au-dessous de £10.

Reçu et lu 1re fois, 507. Lu 2ème fois, 514. Lu 3ème fois et passé, 525. Sanctionné, 577.

- 226.—Bill du Chemin de Fer de Hamilton et South Western:
 - Reçu et lu 1re sois, 507. Lu 2ème sois et réséré, 514. Rapporté, lu 3ème sois et passé, 521. Sanctionné, 577.
- 227.——Bill du Chemin de Fer de Montréal et Bytown:

Reçu et lu 1re fois, 507. Lu 2ème fois et référé, 514. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 525. Sanctionné, 577.

- 228.—Bill d'Incorporation de Montréal :
 - Reçu et lu 1re fois, 507. Lu 2ème fois et référé, 514. Amendements rapportés, 554. Adoptés, 561. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 562. Amendements agréés, 570. Sanctionné, 579.
 - Reçu et lu 1re fois, 508. Lu 2ème fois et référé, 514. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 522. Sanctionné, 577.
 - 230. Bill pour le paiement des Jurés, H. C.:

Reçu et lu 1re fois, 508. Lu 2ème fois et référé, 515. Rapporté, 521. Lu 3ème fois et passé, 522. Sanctionné, 577.

- 231.——Bill du capital des Compagnies Incorporées :
 - Introduit par l'honorable M. Seymour et lu 1re fois, 508. Lu 2ème fois et référé, 515. Rapporté. 46ème règle suspendue. Bill lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 515.
- 232.—Bill des bornes de Beverley:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 509. Bill lu 2ème fois et référé, 515. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 564. Sanctionné, 578.

- 233. Bill de la Liste Civile :
 - Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 509. Lu 2ème fois, 516. Lu 3ème fois et passé, 525. Sanctionné, 581.
- 234. Bill du Circuit de Québec :
 - Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 510. Bill lu 2ème fois, 516. Lu 3ème fois et passe, 525. Sanctionne, 577.

235. Bill des Réglements des Conseils de District :

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 513. Lu 2ême fois et référé, 516. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 521. Sanctionné, 577.

✓236.—Bill des Terres Indiennes de Durham :

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 513. Lu 2ème fois et référé, 516. Amendements rapportés, 553. Adoptés, 554. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 554. Amendements agréés, 565. Sanctionné, 579.

237.—Bill des Concessions du Township de Hamilton:

Reçu et lu 1re fois, 517. Lu 2ème fois et référé, 529. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 533. Sanctionné, 577.

238.——Bill de Drainage général, H. C.;

Reçu et lu 1re fois, 518. Lu 2ème fois et référé, 529. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 533. Sanctionné, 577.

239. ——Bill du Bureau d'Enregistrement de Huntingdon:

Reçu et lu 1re fois, 518. Lu 2ème fois, 529. Lu 3ème fois et passé, 562. Sanctionné, 578.

240.—Bill des Locateurs et Locataires :

Reçu, 529. Lu 1re fois, 530. Lu 2ème fois et référé, 534. Rapporté. 46ème règle suspendue, lu 3ème fois et passé, 539. Sanctionné, 577.

241. Bill de la Loi de Betterments:

Reçu et lu 1re fois, 530. Remis, 544. Remis à trois mois, 549.

242. Bill des Cours du District de St. François :

Reçu et lu 1re fois, 530. Lu 2ême fois, 534. Lu 3ême fois et passé, 547. Sanctionné, 578.

243. Bill des devoirs des Juges de Paix :

Reçu et lu 1re fois, 530. Bill déchargé, 534.

244. Bill des Assurances Etrangères :

Reçu et lu 1re fois, 530. Motion pour la 2ème lecture instanter rejetée, 534. Bill remis à trois mois, 535.

245.—Bill pour l'assignation des Témoins:

Reçu et lu 1re fois, 531. Remis à trois mois, 534.

246.—Bill des Licitations forcées :

Reçu et lu 1re fois, 531. Lu 2ème fois et référé, 538. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 553. Sanctionné, 578.

∨247.—Bill des Terres de l'Ordonnance :

Introduit par l'honorable M. Taché et lu 1re fois, 533. Lu 2ème fois. 46ème règle suspendue. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 549. Amendé par l'Assemblée et amendements agréés, 567. Sanctionné, 579.

248.—Bill des Statuts Provinciaux :

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 535. Lu 2ème fois et amendé, 544. Amendé de nouveau. 547. Lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 548. Amendements agréés, 554. Sanctionné, 578.

249.—Bill du Chemin de Fer de Ste. Claire, Chatham et Rondeau:

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue, 535. Bill lu 2ème fois et référé, 545. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 546. Sanctionné, 578.

250.—Bill des Notaires de St. François:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 536. Lu 2ème fois, 545. Lu 3ème fois et passé, 548. Sanctionné, 577.

251.—Bill pour la Récusation des Juges :

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 536. Bill lu 2ème fois, 545. Lu 3ème fois et passé, 548. Sanctionné, 578.

252.—Bill abolissant le Retrait Lignager:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 536. Lu 2ème fois, 545. Lu 3ème fois et passé 548. Sanctionné, 578.

253.—Bill relatif aux Substitutions:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 536. Lu 2ème fois, 545. Lu 3ème fois et passé, 548. Sanctionné, 578.

254.—Bill pour la qualification des Huissiers:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 536. Lu 2ème fois, 545. Lu 3ème fois et passé, 548. Sanctionné, 578.

255.—Bill de la Jurisdiction des Cours de Division :

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 536. Lu 2ème fois, 545. Lu 3ème fois et passé, 548. Sanctionné, 577.

256.—Bill des Subsides pour 1855:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 537. Lu 2ème et 3ème fois et passé, 537. Sanctionné, 581.

257.——Bill des Bureaux d'Enregistrement de Comté:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 537. Lu 2ème fois, 545. La Chambre en comité, rapporté, lu 3ème fois, et passé, 549 Sanctionné, 578.

258.——Bill de la Franchise Elective:

Reçu et lu 1re fois, 537. 46ème règle suspendue, 538. Lu 2ème fois, 545. Rapporté, lu 3ème fois et passé, 550. Sanctionné, 578.

√ 259.—Bill des Réglements des Banques d'Epargnes :

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 538. Lu 2ème fois, 545. La Chambre en comité. Amendements rapportés, 562. Adoptés, bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 563. Amendements agrées, 566. Sanctionné, 579.

260. Bill des Ecoles de Grammaire, H. C.:

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue, lu 2ème et 3ème fois, et passé, 550. Sanctionné, 576.

261. Bill des Actes expirants :

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue, 550. Lu 2ème et 3ème fois, et passé, 551. Sanctionné, 578.

Bills.—(Continuation.

262.—Bill de l'Institut Catholique de St. Roch: Reçu et passé, 551. Sanctionné, 575.

263.—Bill des Règlements des Municipalités : Reçu et passé, 551. Sanctionné, 578.

264.—Bill du Notariat :

Reçu, 552. Lu 1re fois. 46ème règle suspendue. Lu 2ème fois et référé, 553. Rapporté, lu 3ème fois et passé. Sanctionné, 575.

265.—Bill du Havre de Port Burwell: Reçu et passé, 562. Sanctionné, 578.

Reçu, amendé et renvoyé à l'Assemblée, 564. Amendements agréés, 567. Sanctionné, 579.

267.—Bill des Salaires des Huissiers de la Trinité: Reçu et passé, 565. Sanctionné, 579.

268.—Bill de la Cour d'Aylmer:
Reçu et passé, 566. Sanctionné, 579.

269.—Bill pour le paiement des Petits Jurés:

Reçu, lu 1re fois, et 46ème règle suspendue, 567. Lu 3ème fois et passé, 568. Sanctionné, 579.

270.—Bill pour Légaliser certains Mariages : Reçu et passé, 570. Sanctionné, 579.

271.——Bill Dormant Equities:

Reçu et passé, 570. Sanctionné, 579.

272.—Bill amendant les Actes de Judicature : Reçu et passé, 571. Sanctionné, 580.

273.—Bill de l'Indépendance de l'Assemblée :

Reçu et passé, 571. Sanctionné, 579.

274.——Bill du Surintendant des Cullers :

Reçu, lu 1ère fois, et 46ème règle suspendue, 571. Lu 2ème et 3ème fois, et passé, 572. Sanctionné, 579.

275.—Bill de la Cour d'Erreur et d'Appel, H. C.: Reçu et passé, 572. Sanctionné, 579.

276.—Bill des Barrières de Québec :

Reçu, lu 1re fois. 46ème règle suspendue, lu 2ème fois. Protêt de l'honorable M. Belleau. Bill amendé, 572. Lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 573. Amendements agréés, 575. Sanctionné, 580.

277.——Bill des Maîtres et Serviteurs:

Reçu, 573. Passé, 574. Sanctionné, 580.

278.——Bill des Hypothèques:

Reçu et passé, 574. Sanctionné, 580.

Envoyé à l'Assemblée par erreur, 418.

BISHOP's College, Lennoxville :- Pétition, 58.

Bors:

Feu dans les, à Elizabeth Town. Pétition, 117.

Feu dans les, à Malborough. Pétition, 281.

Bonaventure: - Retour de la Municipalité, 280.

Bon Pasteur, Asile du, Québec:-Pétition, 328.

BOTTERELL, Edward:

Portier de la Chambre. Pétition, 25.

Voir Comité No. 4.

Sa nomination.

BOUCHETTE:

John. Pétition, 296.

Lucie. Pétition, 289.

Joseph. Pétition lue et impression ordonnée, 323.

Boulet, François: -- Messager. Voir Comité No. 4.

Boulton, l'honorable George S.:-Prête serment, 22.

BOURRET, l'honorable Joseph :--Prête serment, 138.

Brandon et Saint Cuthbert, chemin de :- Pétition, 84.

Brant, municipalité de :- Pétition, 285. Retour, 280.

BRANTFORD:

Chemin de fer du Great Western et de. Pétition, 112. Voir Bill No. 203.

Conseil de ville de. Pétition, 181, 322.

Chemin de fer de Buffalo, Goderich et. Pétitions, 306, 323, 327, 329, 343, 398.

Banque de. Pétition, 434.

BRÉHAULT, William H.:-Pétition, 39.

Brevêts d'étudiants en droit:—Pétition et impression ordonnée, 429. Voir Bill No. 162.

BRIDGEWATER, chemin de. Pétition, 63.

Brises lames :-- Voir Havres.

BRITANNIQUE:

Société amicale de l'Amérique. Pétition, 22. Voir Bill No. 62.

Ecole Canadienne et, Québec. Pétition, 42.

Ecole Canadienne et, Montréal. Pétition, 43.

Télégraphe de l'Amérique. Pétition, 51. Voir Bill No. 158.

Vaisseaux des plantations. Voir Bill No. 97.

BROCKVILLE:

Chemin de fer d'Ottawa et. Pétition, 55. Voir Bill No. 78.

Municipalité de. Pétition, 130.

Brooke et Inniskillen, municipalité de :- Pétition, 65.

Brougton, chemin de: - Pétition, 319.

Brown, George, écuyer :-- Voir Messages.

Buckingham, association littéraire de :- Pétition, 319.

Buffalo, Brantford et Goderich, chemins de fer de :—Pétitions, 306, 323, 327, 329, 343, 398.

BUREAU DE POSTE:

Greffier autorisé à ouvrir un compte avec le, pour le port des lettres des membres, 16.

Rapport du maître général des Postes, 71.

Abolition du travail le dimanche, dans le. Pétition, 86.

Site à Hamilton pour un. Voir Adresse No. 6, Comité No. 6, et Re-

tours.

Abolition du droit de port sur les papiers-nouvelles. Voir Bill No.

Bureau de Santé:-Retour, 47.

Burrage, le rév. R. R.:--Pétition, 274.

BURWELL:

Havre de Port. Pétition, 283. Voir Bill No. 265. John. Pétition, 296.

BYTOWN:

Chemin de fer de Montréal et. Pétitions, 25, 56, 136, 140. Voir Bill No. 227.

Municipalité de. Pétitions, 52, 80, 181.

Chemin de Vaudreuil et. Pétition, 52.

Incorporation de, sous le nom d'Ottawa. Pétition, 80. Voir Bill No. 32.

Institut Canadien de. Pétitions, 140, 175.

Chemin de fer de Prescott et. Voir Bill No. 197.

CALEDONIA, village, divisé en quartiers :-Pétition, 274.

CAMPBELL:

Rollo. Voir Comité No. 2.

W. D. Pétition, 152.

John C. Pétition, 158. Impression ordonnée, 159.

CANADA:

Directory, (Christina MacKay.) Pétition, 115.

Assurance du, sur la vie. Retours, 140, 532.

Asile militaire du. Pétition 291.

Histoire du, par Bibaud. Pétition, 311.

Compagnie des poudres du. Pétition, 319. Voir Bill No. 113.

Atlas du, par Bouchette. Pétition lue et imprimée, 323.

CANAL:

Murray. Pétition, 43.

Compagnie de prêt du, Welland. Pétition. 54.

De jonction d'Edwardsburgh. Pétition, 65.

D'embranchement de Thorold à l'embouchure de la rivière Niagara. Pétitions, 87, 89, 281.

Assurance maritime et contre le feu du, Welland. Pétition, 147. Voir Bill No. 10.

Agrandissement du. Welland. Pétition, 280.

Pour double écluses sur le, Welland. Pétition, 284.

Entre Carillon et Grenville. Pétition, 320.

Ecluse à l'entrée du, Beauharnois. Voir Adresse No. 14.

Dundas responsable pour la compagnie du, Desjardins. Voir Bill-No. 137.

D'Ontario et de la Baie de Quinté. Voir Bill No. 218.

Du fort Erié. Pétitions, 100, 532.

Entre Québec et Montréal, pour les vaisseaux. Pétition, 52. Voir Bill No. 98.

Canalisation:—Compagnie de, et pour l'amélioration des terres, H. C. Retour, 330.

CANBOROUGH, conseil municipal de :- Pétition, 306.

CANONS :- Voir Eglises.

CARILLON:

Canaux de, et Grenville. Pétition, 320.

Demandant que, soit la ville de comté. Pétition, 349.

CARTIER, l'hon. Eusèbe :

Son writ de sommation au Conseil Législatif, 278.

Prête serment, 279.

Proteste contre le rejet de la motion pour la 2ème lecture du Bill du Conseil Législatif Electif, 501.

CARY, Thomas:—Pour indemnité. Pétition, 357.

CATHÉDRALES:-Voir Eglises.

CATHOLIQUES Romains:

Ecoles modèles à Montréal. Pétition, 20.

Séminaire de St. André d'Argenteuil. Pétitions, 34, 284.

Eglise St. Patrice de Québec. Pétition, 34.

Institut à Toronto. Pétition, 49.

Biens des Jésuites. Retours, 53, 283.

Asile des Orphelins à Montréal. Pétition, 54.

Couvent et collége de Ste. Marie, Rouville. Pétition, 55.

Association charitable des Dames de Québec. Pétition, 76.

Modification de la loi pour l'érection des paroisses, B. C. Pétitions, 85, 125. Voir Bill No. 211.

Ecole à Québec. Pétition, 110.

Couvent et école modèle dans la paroisse de St. Timothée. Pétition, 125.

Couvent de la congrégation de St. Hyacinthe. Pétition, 282.

Couvent à St. Aimé pour l'éducation des jeunes filles. Pétition, 287.

Couvent à L'Assomption. Pétition, 304.

Sœurs de la charité administratives de l'hôpital général de Montréal. Pétition, 316.

Couvent à St. Eustache. Pétition, 317.

Incorporation des anglais, de Québec. Voir Bill No. 121.

Institut de St. Roch de Québec. Petition, 110. Voir Bill No. 262.

INDEX.

CENSIVES :- Voir Seigneuries.

CENS et rentes :- Voir Seigneuries.

CHAMBLY:

Collége de. Pétitions, 20, 53, 299.

Chemin de fer de, Shefford et Stanstead. Pétitions, 38, 343. Voir Bill No. 209.

Ecoles des filles à. Pétition, 55.

Pétition des commissaires d'écoles de la municipalité de, 95. Pétition demandant que St. Bruno soit le centre du comté, 123, Institut des artisans de. Pétitions, 352, 546.

CHAMBRE:

De commerce de Toronto. Pétition, 43. Voir Bill No. 54.

De lecture de St. Roch. Pétition, 130.

Des Notaires, Montréal. Pétition, 65.

De commerce de Québec. Pétitions, 117, 144, 395.

De commerce de Montréal. Pétitions, 52, 370.

Portes de la, sont fermées, 153, 162.

Champlain et St. Laurent, chemin de fer de :—Retour, 103. Pétitions, 56, 71, 89, 96, 105, 106. Voir Bill No. 168.

Champs de bataille, monuments à ériger sur les :- Pétition, 98.

CHAPELAIN: - Voir Adamson, le rév. Dr.

CHARBON, Compagnie de, Toronto: -- Pétition, 40.

CHARLEBOIS, H. F.:—Pétition, 359.

CHATEAUGUAY: - Lac St. François et rivière. Pétition, 356.

CHATHAM:

Assemblées de. Pétition, 72.

Lignes latérales. Pétition, 72.

Ecole à. Pétition, 75.

Vente de lots de ville à. Pétition, 299.

Municipalité de. Pétition, 77, 299.

Chemin de fer du havre de Rondeau, de Ste. Claire et de. Pétitions, 363, 370. Voir Bill No. 249.

Syndics d'école de. Voir Bill No. 46,

CHEF-LIEU:

De Dorchester, à Ste. Marguerite. Pétition, 151.

De Dorchester, à Ste. Hénédine. Pétition, 169.

De Témiscouata, à St. Arsène. Pétition, 169.

De Montcalm, à Ste. Julienne de Raudon. Pétition, 311.

Du comté de l'Islet, à St. Jean Port Joli. Pétition, 319.

Du comté de Beauce, à St. François d'Assise. Pétition, 408.

CHEMINS:

De fer de Québec et du Saguenay. Pétition, 19. Voir Bill No. 52.

Réserves dans le township de Monagham. Pétition, 20. Voir Bill No. 138.

De fer de Galt et Guelph. Pétitions, 24, 62. Voir Bill No. 35.

Modification des lois municipales et des, B. C. Pétitions, 24, 27, 33, 130, 181, 274, 283, 304, 314, 319, 320, 325, 330, 433. Voir Bills Nos. 75, 176.

De fer de Montréal et Bytown. Pétitions, 25, 56, 136, 140. Voir Bill No. 227.

De fer de Port Dalhousie et Thorold. Pétition, 35.

De fer de Vaudreuil. Pétitions, 38, 52, 136, 181.

Dans le township de Vaudreuil. Pétition, 38.

De fer de Shefford, Stanstead et Chambly. Pétitions, 38, 343. Voir Bill No. 209.

De fer de Woodstock et havre du lac Erié. Pétition, 38. Voir Bill No. 186.

De fer de St. Thomas, Simcoe et Dunnville, jusqu'au pont suspendu sur les chûtes de Niagara. Pétition, 38.

De fer de Hamilton et Toronto. Pétitions, 38, 67, 429. Voir Bill No. 152.

De fer de jonction de Montréal et Vermont. Pétitions, 38, 282. Voir Bill No. 206.

De Buckland, Standon East, Evan, Waterford et Cranborne. Pétition, 46.

De fer du nord. Pétitions, 51, 56, 63, 275. Voir Bill No. 30.

De fer du Grand Tronc. Pétitions, 51, 117, 119, 377, 411, 459. Retours, 76, 77. Voir Bills Nos. 17, 120, 159.

De fer de Toronto et Amherstburgh. Pétitions, 52, 107.

De fer de Bytown et Vaudreuil. Pétition, 52.

De fer de la Grande Baie (Saguenay) au lac St. Jean. Pétition, 53.

Réserve accordée à Edward Shortis. Pétition, 53. Voir Bill No. 84.

De fer de Brockville et d'Ottawa. Pétition, 55. Voir Bill No. 78.

De fer de Champlain et St. Laurent. Pétitions, 56, 71, 89, 96, 105, 106. Retour, 103. Voir Bill No. 168.

De fer de Pembroke, de la Baie Géorgienne et du Sault Ste. Marie. Pétition, 56.

De fer de Peterborough et Port Hope. Pétition, 58. Voir Bill No. 48.

De Hamilton et Amherstburgh. Pétition, 62.

De Bridgewater. Pétition, 63.

De Euphemia, Brooke, Inniskillen, Port Sarnia, Warwich et Plymton. Pétition, 65.

De fer de Belleville et Midland. Pétition, 66.

De fer de Montréal et New-York. Pétitions, 66, 71, 89, 96, 105, 106, 119.

De Crompton, Eaton et Hereford. Pétition, 66.

De fer de Montréal et Plattsburgh. Pétition, 71.

De Weedon, Dudswell et Sherbrooke. Pétitions, 72, 73, 275.

De fer de London et Port Stanley. Pétitions, 75, 207.

Dans le comté de Beauce. Pétition, 76.

Dans le township de Broughton. Pétition, 76.

De fer de la section du Grand Tronc de Montréal et Portland. Retour, 77.

De fer d'Amherstburgh, St. Thomas et de la rivière Niagara. Pétitions, 78, 84, 127. Voir Bill No. 188.

A barrières de St. Athanase et Spear's Corner. Pétition, 81.

Dans le township de Shawenegan. Pétition, 82.

De Brandon et St. Cuthbert. Pétition, 84.

De St. Pierre et Montmini. Pétition, 85.

Contre l'amalgamation du chemin de fer de Champlain et St. Laurent avec celui de Montréal et New-York. Pétions, 89, 96.

Dut lac Beauport à Laval. Pétition, 92.

Dans la paroisse de Laval. Pétition, 93.

Dans les townships de Huntingdon, Hungerford, Rawdon, Elziber et Wadoc. Pétitions, 97, 272.

De fer du Grand Tronc traversant certaines terres entre Montréal et Kingston. Pétition, 98.

De l'Islet à la ligne provinciale. Pétition, 99.

Et pont dans et près le township de St. Maurice. Pétitions, 99, 185, 296, 388.

De Ste. Hélène au lac St. François. Pétition, 102.

D'Elgin. Pour compléter le. Pétition, 102.

De fer d'Ontario, Simeoe et du lac Huron. Pétitions, 110, 342. Voir Bill No. 146.

De fer du village de l'Industrie et de Rawdon. Retour, 110.

De fer du Great Western et Brantford. Pétition, 112. Voir Bill No. 203.

Et ponts. Allocation du gouvernement pour leur réparation dans les townships de Rawdon et Madox. Pétition, 117.

De Gomin. Pour le macadame du. Pétition, 117.

De fer de jonction de Port Perry et Whitehurch. Pétition, 123. Voir Bill No. 215.

Du havre de Humber. Pétition, 126. Voir Bill No. 116.

De la rivière du Nord et Wentworth. Pétition, 136.

Quais et ponts dans Chicoutimi. Pétitions, 152.

A rails plats dans Hastings. Pétition, 153.

D'hiver de Montréal. Pétition, 155.

De fer de Kingston et Smith's Fall. Pétition, 175.

De concession d'Otanabee. Voir Bill No. 36.

Dans les seigneuries et townships, B. C. Voir Adresse No. 8.

De fer de Sorel, Drummondville et Richmond. Pétition, 251. Voir Bill No. 69.

De fer d'une étendue de plus de 25 milles pourvu d'une double voie. Pétition, 248.

De St. Cyrille à la ligne provinciale. Pétition, 272.

Dans la paroisse de St. Féréol. Pétition, 272.

Dans les townships de Hamilton et Grenville. Pétition, 274.

Exemption du travail personnel (statut labor) sur certains. Pétition, 276.

Pour abroger la loi autorisant les municipalités à prendre des actions dans les, de fer. Pétition, 281.

Dans le township de Watton. Pétition, 281.

Dans les township de Weedon, Garthly, Winslow et Ham. Pétition, 281.

Du lac Témiscouata. Pétition, 289.

De fer des rivières Niagara et Détroit. Pétitions, 291, 295.

De fer du Lac Supérieur et de l'Océan Pacifique. Pétition, 296.

De fer de Buffalo, Brantford et Goderich. Pétitions, 306, 323, 327, 329, 343, 398.

Et pont entre Grenville et Hull. Pétition, 311.

Kennebec. Pour macadamiser partie du. Pétitions, 313, 468.

De fer du St. Laurent et du village d'Industrie. Retour, 315.

Réserve en faveur de Peter et Elizabeth Oster. Pétitions, 315, 344.

Traverse dans le B. C. sur les. Pétition, 325.

A fonds social de Kingston, Pittsburgh et Gananoque. Pétition, 333.

Dans les paroisses de St. Joseph, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles et Longue Pointe. Pétition, 334.

Pour exempter les cités et villes dans le H. C., du paiement de leur part des taxes de comté pour l'amélioration des ponts et. Pétition, 338.

Dans le township de Viger. Pétition, 343.

Dans la paroisse de l'Ancienne Lorette. Pétitions, 343, 362.

Macadame du, traversant les anses dans la paroisse Ste. Foye. Pétitition, 347.

D'Otter. Ouverture du. Pétition, 352.

D'Eaton Corner et du lac Mégantic. Pétition, 357.

Compagnies à fonds social pour la construction de ponts, jetées, quais et, H. C. Voir Bills Nos. 33, 103.

De la Rivière aux Renards à l'Anse aux Griffons. Pétition, 362.

Dans le township de Woodbridge. Pétition, 362.

De fer de Peterborough et Cobourg. Pétitions, 365, 383. Voir Bill-No. 202.

De Pembroke et Mattawan. Pétition, 365.

Dans la paroisse de St. Jean Port Joli. (Route d'Elgin.) Pétition, 369.

De fer de Chatham, rivière Ste. Croix et havre de Rondeau. Pétitions, 296, 363, 370. Voir Bill No. 249.

Route du Bourg Royal ou chemin de la Commune. Pétition, 376.

Du Foulon, Québec. Pétition, 389.

De fer du pont suspendu de Queenston et de St. Catherines, Pétition, 399.

De Goderich et Kinloss. Pétition, 408.

De fer du sud. Pétition, 411.

De fer de Stratford et Huron. Voir Bill No. 141.

De fer et rivière l'Assomption. Pétition, 37. Voir Bill No. 148.

A barrières de Québec. Pétitions, 344, 347, 362, 376, 455. Voir Bill No. 276.

Course immodérée sur les, B. C. Voir Bill No. 189.

De fer de Bytown et Prescott. Voir Bill No. 197.

De fer d'Oakville et Arthur. Voir Bill No. 193.

De fer de Bytown et Prescott. Voir Bill No. 197.

De fer du lac Chemong et de Peterborough. Voir Bill No. 208.

Pour régler la manière de voyager sur les, H. C. Voir Bill No. 217.

De fer de Hamilton et du sud ouest. Voir Bill No. 226.

De fer de Québec, Chaudière, Maine et Portland. Voir Bill No. 229.

Lambton. Pétition, 532.

Chemong, chemin de fer de Peterborough et du lac:—Voir Bill No. 208.

CHICOUTIMI:

Abrogation de la taxe sur les enregistrements à. Pétition, 141. Chemins, ponts et quais à. Pétition, 152.

CHIRURGIE et médecine :-- Voir médecine.

CHUTES:

De Niagara. Pont suspendu sur les. Pétition, 35. Voir Bill No. 38. De Niagara. Chemin de fer de St. Thomas, Otterville, Simcoe et Dunville au pont suspendu des. Pétition, 38.

CIMETIÈRE général de Toronto. Voir Bill No. 149.

CLARENCEVILLE, académie de :- Pétition, 27.

CLÉMENT, Louis:—Pétition, 347.

CLERCS de St. Viateur, de Verchères :- Pétition, 52.

Clercé et laïque :- Voir Eglises.

CLOTURES, lignes et cours d'eau, H. C.:—Voir Bill No. 199.

Cobourg:

Municipalité de. Pétition, 181.

Collége Victoria à. Pétitions, 282, 306, 343.

Chemin de fer de Peterborough et. Pétitions, 365, 383. Voir Bill No. 202.

Colchester, municipalité de. Pétition, 77.

Colléges:

Ste. Marie, Montréal. Pétitions, 19, 291, 429. Retour, 71.

Chambly. Pétitions, 20, 53, 299.

Beauharnois. Pétition 26.

L'Assomption. Pétitions, 28, 304.

Masson. Pétitions, 33, 34, 290. Voir Bill No. 6.

Dans la paroisse de Ste. Marie de la Beauce. Pétitions, 39, 300.

St, François. Pétitions, 39, 73. Voir Bill No. 61.

Ste. Anne de la Pocatière. Pétitions, 47, 272.

De l'Université de Toronto, et du Haut-Canada. Retours, 47, 280, 364, 429. Pétition, 296.

De St. Henri de Mascouche. Pétitions, 50, 285.

De St. Michel de Bellechasse. Pétitions, 55, 343.

Et couvent de Ste. Marie, Rouville. Pétition, 55.

De St. Michel, Toronto. Pétitions, 58, 358.

Professeurs dans l'université de Toronto. Pétition, 58.

McGill, Montréal. Pétitions, 59, 66, 74.

De St. Ignace du Côteau-du-Lac. Pétitions, 64, 311.

Queen's College, Kingston. Pétitions, 71, 310.

Victoria, Cobourg. Pétitions, 282, 301, 343.

De Notre Dame de la Victoire. Pétition, 287.

De la Trinité. Pétition, 296.

De Monnoir. Pétition, 304. Voir Bill No. 88.

Hospice de la maternité de l'université. Pétition, 306.

De Verchères. Pétition, 316.

De Laval. Pétition, 317.

DeBelleville. Voir Bill No. 191.

Dans la cité de Hamilton. Voir Bill No. 220.

COLONISATION, B. C.:—Voir Retours.

Comités nommés,

Des Privileges :-

1. Pour prendre en considération les usages et coutumes de la Chambre et les priviléges du Parlement, 16. Rapport, 35.

Comités nommés.—(Continuation.)

Spéciaux :--

- 2. Pour surveiller l'impression de la Chambre pendant la session, 16. Rapport adopté, 59.
- 3. Pour examiner et perfectionner les Journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement, 16. Pétitions de James Adamson et Jean G. Couillard, référées, 81; De Joseph E. Doucet, 85. Rapports adoptés, 90, 308.
- 4. Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents, 16. Pétitions de John C. Becket, Edward Botterell, Antoine Lachance et autres messagers, et de certains officiers de la Chambre, référées, 21, 25, 43, 296, 115, 123, 282, 298, 299, 421. Premier rapport, 43. Déchargé et référé, 54. Permis d'envoyer quérir personnes, papiers et records, 57. Deuxième rapport, 92. Adopté, 93. Membres ajoutés au comité, 106, 123, 305. Rapport présenté, 108. Adopté, 111. Quatrième rapport, 128. Adopté, 142. Etat présenté par les greffiers des deux Chambres relativement à l'assurance de la propriété du parlement, référé, 142. Cinquième rapport, 163. Adopté, 167. Membres dispensés de servir sur ce comité, 285. Sixième rapport, 328. Pétition de Fennings Taylor, référée, 399. Septième rapport adoptée, 405. Pétition de Patrick Low, référée, 503. Huitième rapport, 519. Adopté, 533.
- 5. Pour préparer une adresse en réponse au discours de Son Excellence, et rapport, 30. Voir Adresse No. 1.
- 6. Pour faire rapport sur les accusations portées contre les membres de la dernière administration, 45. Membres ajoutés au comité, 100. Motion pour décharger le comité, retirée, 109. Membre ajouté, 111. Impression ordonnée des témoignages, 256. Réponse à une adresse au sujet du site du bureau de poste de Hamilton, référée, 322. Rapport et impression ordonnée, 383. Adopté, 533. Voir Messages.
- 7. Pour faire rapport sur le rapport du bibliothécaire de cette Chambre, sur l'état de la bibliothèque, présenté le 14 juin dernier, 60. Lettre de H. W. Bayfield, écuyer, référée à ce comité, 79.
- 8. Pour faire rapport conjointement avec un comité de l'Assemblée au sujet de la bibliothèque, 64. Message de l'Assemblée nommant un comité, 82. Rapport, 120. Adopté, 124. Deuxième rapport, 187. Adopté, 191. Troisième rapport, 250. Adopté, 251. Quatrième rapport, 419. Motion pour qu'il soit adopté,

Comités nommés.—(Continuation.)

motion en amendement, objectée, question mise et négativée, motion principale adoptée, 456.

- 9. Pour faire rapport sur les pertes des clercs, officiers et serviteurs de la Chambre lors de l'incendie des bâtisses du Parlement, le 1re février 1854, 70. Déchargé, 123. Voir Comité No. 4.
- 10. Pour des recherches dans les Journaux de l'Assemblée au sujet de l'adresse à Son Excellence au sujet des assemblées annuelles du Parlement, 512.

Relatifs à des bills et à des adresses. Voir Bills et Adresses.

COMMERCE:

Chambre de, Montréal. Pétitions, 52, 370.

Chambre de, Québec. Pétitions, 117, 144, 395.

- COMMISSAIRES administrant le serment aux membres de la Chambre, 12, 13, 22, 51, 61.
- Commission:—En faveur de l'honorable John Ross, comme orateur de la Chambre, 22.
- Communautés d'habitants incorporées, B. C.:—Voir Bill No. 90.

COMMUNE de Yamaska :- Pétition, 67. Voir Bill No. 26.

COMMUTATION:

Conférée par l'acte des réserves du clergé. Pétition, 330.

De la tenure. Voir Seigneuries.

COMPAGNIE:

De prévoyance, d'assurance contre le feu, sur la vie et de placement. Pétition, 112. Voir Bill No. 143.

Internationalle pour l'exploration, le travail des mines et la fonte du mineraie. Pétition, 89. Voir Bill No. 55.

COMPTES:

Publics présentés, 37.

Contingents; Nouvelle règle relative aux, 288. Voir Comité No. 4. Adresses Nos. 2, 7, 18; et Appendice No. 5.

Audition des, publics. Voir Bill No. 123.

COMPTON:

Ecole supérieure de. Pétition, 42.

Chemin de Eaton, Hereford et. Pétition, 67.

Annexion de Sherbrooke et. Pétition, 357.

COMTÉS:

Municipalités de paroisse remplacées par les municipalités de. Pétition, 70. Retour, 550.

Ecoles de grammaire de. Voir Ecoles.

Cours de. Voir Cours.

Concessions:—Avis public donné par les applicants pour des lignes de. Pétition, 342.

Conférences: - Voir Bill No. 148, et Adresses No. 16.

Congé accordé aux membres de la Chambre, 25, 41, 105, 138, 143, 270.

CONSEIL:

Législatif.

Membres du, prêtent serment, 12, 13, 22, 51, 61, 83, 111, 130, 134, 138, 269, 270, 274, 279, 356, 388, 442.

L'honorable John Ross nommé orateur du, 22.

L'Assemblée Législative se rend à la barre du, 12, 13, 49, 258, 339, 485, 575.

L'orateur du, fait rapport de l'ouverture de la session, 16. Voir Gouverneur.

Journaux du. Voir Comité No. 3.

Ajournements spéciaux du, 24, 26, 36, 46, 50, 60, 73, 74, 133, 145, 157, 169, 176, 182, 196, 200, 204, 239, 241, 244, 245, 255, 263, 265, 266, 267, 275, 278, 314, 335, 341, 360, 441, 454, 467, 478, 491, 502, 508, 518, 531, 546, 563, 573.

Membres du, entrant après la lecture des prières, 18, 20, 26, 27, 46, 58, 70, 73, 104, 122, 125, 129, 144, 147, 148, 149, 152, 153, 155, 159, 167, 169, 170, 171, 175, 178, 186, 192, 199, 201, 203, 204, 205, 241, 290, 295, 307, 313, 325, 363, 367, 386, 390, 394, 395, 408, 413, 426, 451, 454, 461, 463, 482, 484, 499, 512, 525, 564, 574.

Greffier, officiers et serviteurs du. Pétitions, 25, 43, 70, 115, 123, 282, 296, 298, 339, 421. Voir Comités Nos. 3, 4, 9, et aussi chaque nom respectivement.

Conseil.—(Continuation.)

Congé accordé aux membres, 25, 41, 105, 138, 143, 270, 325.

Ordres permanents et règles du. Voir Règles.

Comptes contingents du. Voir Comité No. 4. Adresses Nos. 2, 7 et 18. Aussi warrants et Appendice No. 5.

Protêts de certains membres du. Voir Protêts.

Retours et états transmis au. Voir Retours et Messages.

Orateur du, annonce que Son Excellence sanctionnera certains bills, 337, 472.

Orateur du, annonce que Son Excellence prorogera le Parlement, 571.

Appels de la Chambre, 34, 35, 118, 144, 145, 384, 385, 499, 500.

Membres appelés au, 268, 269, 273, 278, 354.

Décès de membres du, annoncé, 35.

Motion au sujet de la constitution du, débattue et négativée, 56. Voir Bill No. 177.

Voix prépondérante de l'orateur du, 146.

Conseil entendu à la barre du, 150.

Les étrangers laissent la Chambre du, et les portes sont fermées, 153, 162.

Colléges électoraux pour le. Pétition, 442.

Messages du et au. Voir Messages.

Bills du et au. Voir Bills.

Adresses du. Voir Adresses et Messages.

Comités du. Voir Comités.

De district. Voir Municipalités.

De ville. Voir Municipalités.

Consommateurs de gaz de Toronto :- Pétition, 282. Voir Bill No. 76.

Constitution du Conseil Législatif:—Voir Conseil.

CONTINGENTS:

Comptes. Voir Comité No. 4. Adresses Nos. 2, 7 et 18. Warrants et Appendice No. 5.

Conversion de St. Paul, maison d'école de la paroisse de la :--Pétition, 313.

Convictions sommaires:—Appel de la décision des juges de paix, B. C. Voir Bill No. 266.

Cookshire, lycée d'Eaton à :- Pétition, 275.

CORNWALL, règlement des lignes de concessions de :-Pétitions, 54, 94. Voir Bill No. 13.

CORONERS:

De St. François. Pétition, 27.

Municipalités autorisées à nommer des. Pétition, 295.

Corporations religieuses, vente des terres des :-- Voir Bill No. 102.

COTEAU-DU-LAC:

Collége de St. Ignace du. Pétitions, 64, 311.

Pour l'établissement d'une cour de circuit, d'un bureau d'enregistrement et d'une municipalité pour le comté de Soulanges, au village de St. Ignace du. Pétition, 65.

Cotisations, modification de l'acte des:—Pétitions, 27, 167, 181. Voir Bill No. 66.

COUILLARD, J. G., greffier du journal français:—Voir Comité No. 3.

COUNTER, John :- Pétition, 65.

COURONNE:

Réserves du clergé et de la, dans Kent. Pétitions, 207, 295.

Terres de la, vendues par erreur par la municipalité de Sherbrooke. Pétition, 328.

Procureur de la, dans les divers comtés du Haut-Canada. Pétition, 342.

Département du surintendant des inspecteurs de bois réuni à celui des terres de la. Voir Bill No. 274.

Cours:

De loi et d'équité. Admission de John Macaulay à pratiquer dans les diverses. Pétition, 21. Voir Bill No. 127.

De conciliation et de circuit. Leur établissement dans le Bas-Canada. Pétition, 37.

De loi et d'équité. Admission de B. Galvin à pratiquer dans les diverses. Pétition, 41. Voir Bill No. 126.

De circuit de Beauharnois. Pétition, 49.

D'enquêtes dans le circuit de Montréal. Pétition, 56.

Comparution des témoins devant les Pétition, 351. Voir Bills Nos. 5, 245.

INDEX.

Cours.—(Continuation.)

De circuit dans St. Polycarpe. Pétition, 64.

De circuit au village de St. Ignace du Côteau-du-Lac. Pétition, 65.

De circuit d'Argenteuil. Pétition, 72.

Pour le comté de Montcalm, dans la paroisse de St. Jacques. Pétition, 73.

De justice et prison à Kamouraska. Pétition, 102.

De loi et d'équité. Admission de Robert G. Haliburton à pratiquer dans les diverses. Pétition, 104.

De division. Pour étendre au Haut-Canada la juridiction des. Pétition. 110. Voir Bill No. 255.

De division. Pour venir en aide aux greffiers et huissiers des. Pétition, 143.

Absence du juge des, H. C. Voir Bill No. 45.

Circuit de Wolfe et séances des, dans le district de St. François. Pétition, 275. Voir Bill No. 242.

Administration de la justice aux Iles de la Magdelaine. Pétition, 316.

Ste. Croix, siège de la cour de circuit du comté de Lotbinière. Pétition, 370.

C. M. Hyndman, gardien de la cour à Sherbrooke, et crieur des sessions de quartier de St. François. Pétition, 328.

Procureurs de la couronne dans les divers comtés dans le Haut-Canada. Pétition, 342.

Administration de la justice dans le Haut et le Bas-Canada. Voir Retours.

De circuit de Drummond. Pétition, 356.

De circuit d'Eaton. Pétition, 389.

De loi et d'équité, H. C. Rapporteurs des. Voir Bill No. 128.

Accommodations des cours supérieures, H. C. Voir Bill No. 135.

De circuit d'Arthabaska. Voir Bill No. 210.

Salaires de certains fonctionnaires judiciaires et autres. Voir Bill No. 233.

Extension du circuit de Québec. Voir Bill No. 234.

Devoirs des juges de paix. Voir Bill No. 243.

Récusation des juges, B. C. Voir Bill No. 251.

Abolition de la publication des actes contenant des substitutions dans le B. C. Voir Bill No. 253.

Qualification des huissiers, B. C. Voir Bill No. 254.

Appel de la décision des juges de paix dans les convictions sommaires, B. C. Voir Bill No. 266.

Cours.—(Continuation.)

Maison de justice de Montréal et Aylmer. Voir Bill No. 268.

Paiement des petits jurés et de certains officiers judiciaires, B. C. Voir Bill No. 269.

Droits équitables non ouverts. Voir Bill No. 271.

Modification des actes de judicature, B. C. Voir Bill No. 272.

D'erreur et d'appel, H. C. Voir Bill No. 275.

Cours d'eau et clôtures de ligne, H. C.:—Voir Bill No. 199.

COUVENTS:

Et collége de Ste. Marie de Rouville. Pétition, 55.

Et école modèle dans la paroisse de St. Timothée. Pétition, 124.

A St. Hyacinthe. Pétition, 282.

CRANE, l'honorable Samuel, prête serment, 388.

CRÉANCIERS:

Et débiteurs. Pétitions, 282, 307, 310.

Accords à l'amiable entre les débiteurs et. Pétition, 377. Voir Bill No. 93.

CREUSEMENT du canal pour les vaisseaux entre le havre de Montréal et Québec:—Pétition, 52. Voir Bill No. 98.

CREVIER, rév. Edouard Joseph: - Pétition, 55.

Crooks, l'honorable James, prête serment, 442.

Proteste contre la passation du Bill des écoles séparées, H. C., 498.

Cuivre et minéraux :- Pétitions, 20, 68, 341. Voir Bills Nos. 47, 164.

Cul-de-Sac de Québec, havre du :- Pétition, 453. Voir Adresses No. 17.

DALHOUSIE, chemin de fer de Thorold et de port :—Pétition, 35.

DALY, Patrick :- Pétition, 291.

DANVILLE, lycée de :- Pétition, 51.

DAWN:

Annexion de Kent et. Pétition, 425.

Municipalité de. Pétition, 453.

DÉBATS ajournés, 501.

DeBeaujeu, l'honorable George S.:

Prête serment, 61.

Proteste contre la 2ème lecture du Bill de l'obolition de la tenure seigneuriale, 159.

Proteste contre la passation du bill de l'appropriation des réserves du clergé, 197.

Proteste contre la passation du bill de l'abolition de la tenure seigneuriale, 238.

Proteste contre la 2ème lecture du Bill pour amender l'acte de la tenure seigneuriale, 526.

Débentures municipales, négociation des:—Voir Bill No. 124.

DÉBITEURS :

Et créanciers. Pétitions, 282, 307, 310. Voir Bill No. 82.

Accords à l'amiable entre les créanciers et. Pétition, 377. Voir Bill No. 93.

Successions des, insolvables. Voir Bill No. 108.

Saisie des effets des, pour une dette au dessous de £10. Voir Bill No. 171.

DEBLAQUIÈRE, l'honorable P. B.: - Congé accordé à, 143.

DEBOUCHERVILLE, l'honorable Pierre B.:

Prête serment, 51.

Proteste contre les amendements du Bill de l'abolition de la tenure seigneuriale, 208.

Proteste contre la passation du Bill de l'abolition de la tenure seigneuriale, 238.

Proteste contre le Bill pour amender le précédent, 506.

Thomas V. Indemnité pour pertes pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique. Pétition, 272.

Décès:

De membres annoncé, 35, Voir Sépultures.

Décelé, arpentage entre le lac St. François et le :-Pétition, 102.

DEMEDEIROS, John Joseph Loy: - Pétition, 64.

Départements publics, abolition du travail le dimanche dans les:—Pétition, 86.

Dépêches :-- Voir Messages.

DESJARDINS, compagnie du canal:—Voir Bill No. 137.

DETONNANCOUR, C. A. G.: -Pétition, 27.

DÉTROIT:

Chemin de fer de Niagara et de la rivière. Pétitions, 291, 295. Chemin de fer du Grand Tronc et de la rivière. Pétition, 411.

DETTE:

De la cité de London. Pétition, 40. Emprisonnement pour. Voir Bill No. 11.

DEUX MONTAGNES:

Séparation d'Argenteuil et des. Pétitions, 72, 140.

Municipalité du comté non autorisée a prendre des actions dans la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, avant que le conseil ait été entendu sur le sujet. Pétition, 140.

St. Hermans et St. Placide réunis au comté des. Pétition, 317.

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu dans le comté des. Pétition, 320.

DIMANCHE:

Abolition du travail le. Pétitions, 87, 207, 295.

Vente des propriétés le, B. C. Voir Bill No. 79.

DIONNE:

L'honorable Joseph, prête serment, 12.

Louis, demandant à être remboursé par la municipalité de St. Hyacinthe, par la construction d'un pont public. Pétition, 463.

Discours:

De Son Excellence. Voir Gouverneur.

De l'orateur de l'assemblée. Voir Assemblée et Adresses.

DISPENSAIRE de Montréal: Pétitions, 75, 287. Voir Bill No. 57.

Dissolution du Parlement :- 5 et 6.

DISTRIBUTION des statuts du Canada:—Retour, 53.

DIVIDENDE payé par les compagnies d'assurance :-- Voir Bill No. 86.

Division territoriale du Haut-Canada: - Pétition, 344.

Documents, témoignages et preuves :-- Voir Bill No. 154.

DOHERTY:

James, messager. Voir Comité No. 4. Margaret. Pétition, 290.

Dommages causés à des fermiers dans les paroisses de Montréal et Lachine, par un certain canal et aqueduc :- Pétitions, 239, 272.

DORCHESTER:

Municipalité de. Pétition, 313.

Chef-lieu établi à Ste. Marguerite. Pétition, 151. Chef-lieu établi à Ste. Hénédine. Pétition, 169.

Chemins de, Pétition, 46.

Dover, municipalité de. Pétition, 77.

DOUANE, tarif des droits de :- Pétition, 168. Voir Bills Nos. 56, 92.

Doucer, J. E., assistant greffier additionnel:—Voir Comités Nos. 3 et 4.

DREDGE, Alfred: -- Voir Comité No. 2.

9

DROITS:

De douane et d'accise. Pétition, 168. Voir Bills Nos. 56, 92, 198. Equitables non ouverts. Voir Bill No. 271; et Cours.

DRUMMOND:

Subdivision des comtés d'Arthabaska et. Pétitions, 24, 33. Municipalité de Richmond et. Pétition, 63.

Et Arthabaska réuni à Sherbrooke et Wolfe. Pétition, 389.

Cour de circuit de. Pétition, 356.

Drummondville, chemin de fer de Sorel, Richmond et:—Pétition, 251. Voir Bill No. 69.

Dubord, brevet d'invention de :--Pétition, 399. Voir Bill No. 132.

DUDSWELL:

Chemin de Weedon, Sherbrooke et. Pétitions, 72, 275.

Bureau d'enregistrement de Wolfe, établi dans le township de. Pétition, 275.

DUNDAS:

Municipalité de Stormont, Glengarray et. Pétitions, 365, 411.

Garantie de, en faveur de la compagnie du canal Desjardins. Voir Bill No. 137.

DUNHAM, académie de :- Pétition, 365.

Dunville, St. Thomas, Otterville et Simcoe:—Chemin de fer de, au pont suspendu des chûtes de Niagara. Pétition, 38.

DURHAM :

Banque d'épargne de Northumberland et. Retour, 40.

Lycée de. Pétitions, 56, 284.

Terres des sauvages de. Pétition, 307. Voir Bill No. 236.

Arpentage de. Pétition, 325.

EAST Tilbury, municipalité d':-Pétition, 77.

EATON:

Chemin de Compton, Hereford et de. Pétition, 67.

Lycée à Cookshire, dans le township de. Pétitions, 275, 351.

Chemin du lac Mégantic et de. Pétitions, 357.

Circuit de. Pétition, 389.

EAU ET GAZ:

Compagnies à fonds social d'. Voir Bill No. 91.

Compagnie métropolitaine de Toronto d'. Pétition, 310. Voir Bill No. 200.

Ecclésiastiques :- Voir Eglises.

INDEX.

Ecluses:

Glacis aux, sur la rivière Moira. Pétition, 97.

Sur la Grande Rivière, Hespelers. Pétition, 344. Voir Bill No. 114.

A travers la rivière Richelieu au village de St. Ours. Pétition, 353. Doubles au canal Welland. Pétition, 384.

Ecoles:

Communes. Pétitions, 27, 67, 106, 127, 181, 285, 296, 316. Voir Bills Nos. 1, 2, 60.

De filles à St. Joseph de la Pointe Lévy. Pétitions, 20, 275.

Dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, dans le Comté de Dorchester. Pétition, 20.

Modèle catholique romaine de Montréal. Pétition, 20.

Association académique de Huntingdon. Pétition, 20. Voir Bill No. 28.

Séminaire de Nicolet. Pétition, 20.

Nationale de Québec. Pétitions, 20, 50.

Education publique, B. C. Pétition, 24.

Académique industrielle de St. Laurent. Pétitions, 25, 272.

De la Pointe Claire. Pétition, 26.

De Ste. Marie de la Beauce, pour les filles. Pétitions, 26, 289.

De St. Hugues de Ramsay, pour les filles. Pétition, 26.

Académique de Clarenceville. Pétition, 27.

Séminaire catholique romain d'Argenteuil. Pétitions, 34, 284.

Académique de Longueuil. Pétition, 38.

Bibliothèque à l'Islet de l'association des Instituteurs. Pétition, 38.

Lycée de Compton. Pétition, 42.

Des enfants en bas âge de Québec. Pétitions, 42, 108.

Britannique et Canadienne de Québec. Pétition, 42.

Britannique et Canadienne de Montréal. Pétition, 43.

De St. Grégoire pour les filles. Pétitions, 47, 296.

Eglise coloniale de Montréal. Pétition, 45. Voir Bill No. 160.

Séparées. Pétitions, 49, 106, 119, 140. Voir Bill No. 169.

Lycée de Danville. Pétition, 51.

St. Jacques, Montréal. Association de l'. Pétition, 52, 275.

Protestante, Montréal. Pétition, 52.

Sous la direction des clercs de St. Viateur dans la paroisse de Verchères, Pétition, 52.

Ecoles.—(Continuation.)

Académique de St. Jean. Pétition, 53.

De médecine et de chirurgie, Montréal. Pétitions, 53, 158.

Municipale de St. Jean, Ile d'Orléans. Pétition, 54.

Préparatoire pour les maîtresses d'école à St. Michel. Pétition, 55.

De Chambly, pour les filles. Pétition, 55.

Lycée de Durham. Pétitions, 56, 284.

Dissidente à Berthier. Pétition, 272.

Dans la paroisse de St. Jean Baptiste de Nicolet. Pétitions, 62, 68, 304.

Académique de la Pointe aux Trembles. Pétitions, 65, 319.

Académique ou lycée de St. Eustache. Pétition, 65.

Académique pour les demoiselles à Beauharnois. Pétition, 65.

Académique de Berthier. Pétition, 68.

Académique de Shefford. Pétition, 73.

Terrain dans la ville de Chatham pour l'usage des. Pétition, 75.

Académique de Sillery. Pétitions, 84, 287.

De filles à Sherbrooke. Pétition, 86.

Diocésaine de St. Jean. Pétitions, 94, 274.

Académique de Stanbridge. Pétition, 94.

Lycée de Georgeville. Pétition, 101.

Commissaires de la municipalité de Chambly. Pétition, 95.

De garçons et de filles de William Henry. Pétition, 106.

Académique des Trois Rivières. Pétitions, 97, 289, 344.

Modèle, municipalité de St. Félix de Valois. Pétition, 107,

Catholique romaine de Québec. Pétition, 110.

De St. Roch de Québec. Pétition, 117.

De grammaire de comté. Pétition, 122.

Modèle, paroisse de St. Timothée. Pétition, 124.

Séminaire de Ste. Thérèse de Blainville. Pétition, 125.

D'industrie à Montréal. Pétition, 125.

Lycée à Ste. Scholastique, pour les garçons. Pétition, 142.

Modèle, comté de Témiscouata. Pétition, 151.

Dissidente de la municipalité scolaire du bourg de Sorel. Pétition, 155.

De Sorel. Pétitions, 166, 353.

Académique de Ste. Anne de la Pérade. Pétition, 175.

Syndies d', à Chatham. Voir Bill No. 46.

18 Victoriæ.

Ecoles.—(Continuation.)

Commissaires d', de St. Joseph de la Pointe Lévy. Pétition, 272.

Académique pour les filles dans la paroisse de Ste. Famille. Pétition, 272.

Académique de Phillipsburgh. Pétition, 272.

Nationale de Montréal. Pétition, 272.

Académique de Somerset. Pétition, 274.

Lycée de Cooshire, Eaton. Pétitions, 275, 351.

De St. Hugues, pour les filles. Pétition, 280.

Syndics de l', de grammaire de St. Thomas. Pétition, 280.

Lycée de Missisquoi. Pétition, 284.

Du village d'Industrie, pour les filles. Pétition, 287.

Académique ou lycée de Belæil. Pétition, 293.

Académique d'Aylmer. Pétition, 292. Voir Bill No. 205.

Académique de Rouville. Pétition, 296.

Dans la paroisse de St. Célestin. Pétition, 296.

De St. Grégoire le Grand de Nicolet, pour les garçons. Pétition, 304.

Académique d'Ottawa. Pétition, 305.

Académique de Leeds. Pétition, 306.

Académique de Lachute. Pétition, 306.

Supérieure de Papineauville. Pétition, 311.

De St. Césaire, pour les filles. Pétition, 311.

Dans la paroisse de St. Paul. Pétition, 313.

Académique de St. Edouard de Gentilly. Pétition, 315.

De filles à St. Jean, dirigée par les religieuses. Pétition, 315.

Académique de Lacolle. Pétition, 317.

Académique de St. Timothée. Pétition, 320.

Séminaire de Stanstead. Pétition, 325.

De St. George de Kakouna, pour les filles. Pétition, 330.

De St. Alexandre de Kamouraska. Pétition, 330.

De Ste. Croix. Pétition, 330.

Académique des demoiselles de Beauharnois. Pétition, 341.

Académique à St. Clément, Beauharnois. Pétition, 342.

Publique de Perth. Pétition, 343.

Académique de Ste. Cécile du Bic, Rimouski. Pétition, 343.

De St. Michel de Bellechasse, pour les filles. Pétition, 343.

De St. Jean, Montmorency. Salaire des instituteurs. Pétition, 343.

Dans la paroisse de St. Antoine de la Baie du Febvre. Pétition, 349.

Ecoles.—(Continuation.)

De la municipalité scholaire des Trois Pistoles. Pétition, 351.

Dans la paroisse de St. Ligouri, Montcalm. Pétition, 351.

Libre presbytérienne Américaine de Montréal. Pétition, 351.

De garçons et filles de William Henry. Pétition, 356.

Académique de Dunham. Pétition, 365.

Dans la paroisse de Ste. Claire de Joliette, Dorchester. Pétition, 369.

Dans la municipalité de Lessard. Pétition, 369.

Dans la paroisse de St. Raymond de Bourg Louis. Pétition, 370.

D'industrie et maison de refuge à Montréal. Pétition, 378.

Académique de la Longue Pointe, Pétition, 399.

Dans la paroisse de St. Etienne de la Malbaie. Pétition, 411.

Dans la paroisse de la Baie St. Paul. Pétition, 411.

Légalisation d'une taxe d', dans la paroisse de St. David, Yamaska. Pétition, 415. Voir Bill No. 207.

Académique d'Abbotsford. Voir Bill No. 195.

EDUCATION publique, B. C.: -Pétition, 24.

Edwardsburgh, canal de jonction à :- Pétition, 65.

Effets des débiteurs exempts de la saisie :-- Voir Bill No. 171.

EGLISES:

Chalmer à Québec. Pétition, lue, 18.

Evangilique Allemande de Québec. Pétition, 27. Voir Bill No. 44.

Catholique romaine de Québec. Pétition, 34.

Calveniste baptiste à Toronto. Pétition, 306.

De Zion, Montréal. Pétition, 56. Voir Bill No. 49.

Erection des paroisses, etc., et bâtisse des. Pétitions, 85, 125. Voir Bill No. 211.

Evangélique luthérienne. Registres des mariages. Voir Bill No. 41.

Unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, 332, 333. Voir Adresses Nos. 11, 12, et Messages.

Elections, devoirs des officiers rapporteurs aux :- Pétition, 137.

ELGIN:

Municipalité d'. Retour, 280.

Syndics de l'école de grammaire de St. Thomas dans le comté d'. Pétition, 280.

Chemin d'. Pétition, 102.

INDEX.

ELIZABETH Town, seu dans les bois de :- Pétition, 117.

ELLICE, l'honorable James. Règlement de la question en litige entre Patrick Roney et:-Pétition, 117.

ELZIBER, chemins et ponts de :- Pétition, 97.

EMEUTES :- Eglise Chalmers à Québec. Pétition lue, 18.

EMEUTIERS:

Municipalités responsables des dommages causés aux bâtisses par des incendiaires, ou par des. Pétition, 91.

Indemnité à N. Belliveau, pour la destruction de sa propriété par des. Pétition, 334.

Emprisonnement pour dettes:—Voir Bill No. 11.

EMPRUNT:

Fond d', municipale, B. C. Pétition, 175. Voir Bill No. 72. Compagnie d', du canal Welland. Retour, 54.

Enfants en bas âge :

Voir Ecoles.

Garde des. Voir Bill No. 213.

Trouvés. Voir Hôpitaux.

Enquêtes :-- Voir Cours.

Enregistrement:

Des cautionnements et autres garanties. Voir Retours.

Etablissement des bureaux d', B. C. Pétition, 37. Voir Bill No. 257.

Etablissement d'un bureau dans St. Polycarpe. Pétition, 64. 2017 31

Etablissement d'un bureau au village de la paroisse de St. Ignace du Côteau du Lac. Pétition, 65.

Etablissement d'un bureau séparé pour le comté de Montcalm, dans la paroisse de St. Jacques. Pétition, 73.

Registres pour les paroisses de Montréal, Québec et St. Roch. Pétition. 105. Voir Bill No. 187.

Honoraires des registrateurs de comté, H. C. Pétition, 115.

Registres des mariages de l'église évangilique luthérienne. Voir Bill No. 41.

Des voteurs. Voir Bill No. 64.

Etablissement du bureau de Wolfe, dans le township de Dudswell. Pétition, 275.

Enregistrement.—(Continuation.)

Etablissement d'un bureau dans le village de l'Industrie. Pétition, 304.

Etablissement d'un bureau à St. Norbert d'Arthabaska. Pétition, 320.

Etablissement d'un bureau à St. Anselme. Pétition, 334.

Des mariages, baptêmes et sépultures par les personnes sans croyance religieuse. Pétition, 352.

H. F. Charlebois, registrateur du comté de Vaudreuil. Pétition, 359.

Contre l'établissement d'un bureau séparé pour le comté de Soulanges. Pétition. 418.

Modification des lois d', H. C. Voir Bill No. 175.

Bureau dans chaque comté électoral, B. C. Pétition, 468.

Recherches dans les bureaux d', B. C. Voir Bill No. 214.

Bureau de Huntingdon. Voir Bill No. 239.

Erié:

Canal de Fort. Pétitions, 100, 532.

Chemin de fer et havre de Woodstock et du lac. Pétition, 38. Voir No. 186.

ERREUR et appel, H. C.:—Voir Bill No. 275.

Escorr, municipalité d':-Pétition, 315.

ESPLANADE de Toronto:-Pétitions, 53, 99.

Estimés, dépenses et revenus, 174:—Voir Bill No. 63. Messages et Adresses.

ETALON de poids pour le grain, H. C.:—Voir Bill No. 24

ETATS-UNIS :-- Voir Amérique.

ETUDIANTS en droit:—Pétition et Impression ordonnée, 429. Voir Bill No. 162.

EUPHEMIA:

Chemin d'. Pétition, 65.

Municipalité d'. Pétition, 399.

Annexé au comté de Kent. Pétition, 65.

Evêques, clergé et laïques. Voir Eglises.

EXPLORATION:

Compagnies des mines et d'. Pétitions, 20, 42, 47, 50, 63, 68, 89. Voir Bills Nos. 47, 50, 53, 55.

Géologique. Retour, 47.

FABRIQUES:

Des diocèses de Montréal et St. Hyacinthe :—Assurance des. Pétition, 89. Voir Bill No. 37.

De St. Cyprien. Indemnité à la. Pétition, 116.

Fergusson, l'honorable Adam :- Congé d'absence accordé à, 105.

FERMIERS:

Banque des meuniers, marchands et, du Canada Ouest. Pétition, 94. Compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des, du Canada Ouest. Retour, 378.

Grains de semence avancés aux, B. C. Pétition, 484. Voir Bill No. 212.

FERRIE, l'honorable Adam :- Prête serment, 12.

FERRIER, l'honorable James:—Prête serment, 12.

Free d'obligations:—Paiement des billets promissoires le jour des. Voir Bill No. 51.

FEUX:

Dans les bois d'Elizabeth town et Malborough. Pétitions, 117, 281. Enquêts au sujet des. Pétitions, 137, 143, 148, 163. Voir Bill No. 89.

Fils de la tempérance :-- Voir Auberges.

FONDS:

D'emprunt municipal, B. C. Pétition, 175.

Patriotique. Pétition, 330. Voir Bill No. 115. Messages et Adresses. Social des compagnies incorporées, augmenté. Voir Bill No. 273.

Forces de Marmora. Chemins à rails plats aux :- Pétitions, 365, 383

Fort Erié, canal de: Pétitions, 100, 532.

Foulon, chemin de grève, Québec:-Pétition, 389.

Franchise élective:—Voir Bills Nos. 64, 173, 258.

FRASER, l'honorable Alexander:

Décès de, annoncé, 35.

Pétition de l'honorable John, et impression ordonnée, 186.

Vente de lots dans le domaine de. Voir Bill No. 150.

GALT et Guelph, chemin de fer de :-Pétitions, 24, 62. Voir Bill No. 35.

Galvin, B.:—Autorisé a pratiquer comme procureur et solliciteur. Pétition, 41. Voir Bill No. 126.

Gananoque, Kingston et Peterborough, compagnie à fonds social du chemin de: —Pétition, 333.

GARAFRANA et Nichol, désunion des townships de :- Pétition, 291.

GARANTIE provinciale accordée au chemin de fer du Nord :- Pétition, 275.

GARÇONS et filles, écoles à William Henry pour les :- Pétition, 356.

GARTHBY, chemin de :- Pétition, 281.

GASPÉ:-Retours des baptêmes, mariages et sépultures du district de, 40, 283.

GAZ:

Compagnie des consommateurs de, Toronto. Pétition, 282. Voir Bill No. 76.

Compagnie métropolitaine à Toronto, de l'eau et du. Pétition, 310. Voir Bill No. 200.

Compagnie du, Belleville. Pétition, 334.

Compagnie à fonds social de l'eau et du. Voir Bill No. 91.

Compagnie du, Quêbec. Pétition, 352. Voir Bill No. 94.

GENTILHOMME huissier de la verge noire :--Voir Kimber, R. E.

GENTILLY, quai à l'embouchure de la rivière :- Pétition, 344.

GEORGEVILLE, lycée de :-Pétition, 101.

GLACIS aux écluses sur la rivière Moira:-Pétition, 97.

GLENGARRY, Stormont et Dundas, municipalité de :- Pétition, 365.

GODERICH:

Municipalité de. Pétition, 299.

Chemin de fer de Buffalo, Brantford et. Pétitions, 306, 327, 329, 398.

Chemin de Kinloss et. Pétition, 408.

Gomin, macadame du chemin de, près de Québec :- Pétition, 117.

GOODHUE, l'honorable G. J.:-Prête serment, 134.

GORDON, l'honorable James :- Congé à, 25.

GORE, banque de :-Retour, 103.

GOSFIELD, municipalité de :- Pétition, 77.

GOUVERNEMENT:

Siége du. Pétitions, 352, 356, 365, 369, 370, 376, 377, 378, 382, 388, 389, 394, 398, 399, 410, 411, 415, 418, 429, 435, 459, 463, 468, 469, 492, 509, 519, 532. Voir Adresses Nos. 13, 16. Retours, Résolutions et Conférences.

Estimés, liste civile, du, 174. Voir Bills Nos. 63, 233, 256. Adresses et Messages.

Retours annuels au. Voir Retours.

Allocation du, pour la réparation de chemins et ponts dans Rawdon et Maddox. Pétition, 117.

Préséance des mesures du, sur toutes autres, 162.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL:

Se rend à la Chambre et requiert la présence des membres de l'Assemblée, 12, 13, 49, 257, 339, 485, 575.

Ordonne à l'Assemblée de faire choix d'un orateur, 12.

Discours du, 14. Impression ordonnée, 16. Considéré et résolution pour une adresse lue, 28. Prémier paragraphe et les suivants adoptés, et comité chargé de préparer adresse, 30. Voir Comité No. 5 et Adresse No. 1.

Annonce qu'il viendra sanctionner des Bills, 337, 472.

Annonce qu'il prorogera le parlement, 571.

Sanctionne des Bills, 49, 258, 259, 260, 261, 262, 339, 485, 486, 487, 488, 489, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 582.

Accorde congé à des membres de la Chambre, 25, 41, 105, 138, 143, 270, 325.

Discours de clôture, 582.

Adresses à. Voir Adresses.

Messages de. Voir Messages.

Proclamations de. Voir Proclamations.

GRAINS:

Etalon de poids pour les, H. C. Voir Bill No. 24.

Pour venir en aide aux fermiers de Rimouski. Pétition, 185.

Rimouski. Pétition, 185.

De semence fournis aux fermiers du B. C. Pétition, 484. Voir Bill No. 212.

GRAND Tronc, chemin de fer du :- Pétitions, 51, 117, 119, 377, 411, 459. Re-

GRANDE BAIE, chemin du Saguenay, du lac St. Jean et de la :--Pétition, 53.

Grande rivière, écluse de Hespeler sur la :-Pétition, 344. Voir Bill No. 114.

Grands chemins, manière de voyager sur les, H. C.:—Voir Bill No. 217.

tours, 76, 77. Voir Bills Nos. 17, 120, 159. Voir Chemins.

GREAT:

Southern, chemin de fer du. Pétition, 411.

Western, chemin de fer de Brantford et du. Pétition, 112. Voir Bill No. 203.

GREFFIERS:

Voir Taylor, John F.; LeMoine, Robert; Taylor, Fennings; Doucet, J. E.; et Maingy, W. Anstruther.

Des journaux anglais et français. Voir Adamson, James, et Couillard, J. G.

Des Comités. Voir Montizanbert, E. L.

De la paix. Pétition, 283.

De la paix, Montréal. Pétition, 39.

GRENIERS publics:-Pétition, 429.

GRENVILLE:

Arpentage de certaines concessions dans le township de. Pétitions, 110, 111

Carillon devant être la ville de comté de. Pétition, 349.

Chemins et ponts de Hull et. Pétition, 311.

Chemin de Harrington et. Pétition, 274.

Retour de la municipalité de Leeds et, 280.

GRONDINES, quai vis-à-vis l'église des :- Pétition, 203.

GUELPH:

Municipalité de. Pétition, 23.

Chemin de fer de Galt et. Pétitions, 24, 62. Voir Bill No. 35.

Ventes de terrains dans. Voir Bills Nos. 7, 151.

GUERRE:

Monuments érigés sur les champs de bataille pendant la dernière, Américaine. Pétition, 98.

Avec la Russie. Voir Adresses et Messages.

Indemnité pour pertes essuyées et services rendus par J. V. de Boucherville pendant la dernière. Pétition, 272.

Guichetiers de la prison de Montréal:—Pétition, 104.

ALDIMAND, municipalité de :--Pétition, 27.

Haliburton, Robert G.: - Pétition, 104.

Hall des francs-maçons à Québec:—Pétition, 348. Voir Bill No. 96.

HALTON et Wentworth:

Municipalité de. Pétition, 52. Retour, 280.

Désunion de. Voir Bill No. 87.

Ham, chemins de: Pétition, 281.

HAMEL, F. F. Z.:—Pétition, 468.

HAMILTON:

Arpentage du township de. Pétition, 25. Voir Bills Nos. 154, 237. Chemin de fer de Toronto et de. Pétitions, 38, 67, 429. Voir Bill

No. 152.

Chemin de fer de Amherstburgh et. Pétition, 62.

Collége de. Voir Bill No. 220.

L'honorable John, prête serment, 111.

Site du bureau de poste à. Voir Adresse No. 6, Comité No. 6, et Retours.

Emprunts de la corporation de. Pétition, 285. Voir Bill No. 139.

Joseph Purdy. Patentes pour certains lots dans le township de. Pétition, 398. Pétition de A. M. McKay, 459. Voir Bill No. 154.

Chemin de fer du sud et de Voir Bill No. 226.

HANLEY, John, messager :-- Voir Comité No. 4.

HARRINGTON, chemin de Grenville et :- Pétition, 274.

HAVRES:

Chemin de fer du, de Woodstock et du lac Erie. Pétition, 38. Voir Bill No. 186.

Sur le lac Huron. Pétition, 43.

De Sydenham. Pétitions, 47, 112.

Bassins dans la rivière St. Charles. Pétition, 51.

Quai au vieux Bic. Pétitions, 58, 203.

De Port Hope. Pétition, 58. Voir Bill No. 31.

Et jetée, vis-à-vis le village de Kamouraska. Pétition, 102.

Et chemin de Humber, 126. Voir Bill No. 116.

Et jetées. Compagnies à fonds social pour la construction de. Voir Bills Nos. 33 et 103.

De Port Burwell. Pétition, 283. Voir Bill No. 265.

De Rondeau. Chemin de fer de Chatham et de la rivière Ste. Claire au. Pétitions, 296, 363, 370. Voir Bill No. 249.

Brise-lame à la Malbaie. Pétition, 411.

De Louth. Voir Bill No. 85.

A Saugeen. Pétition, 320.

De Montréal. Pétition, 52.

Du Cul-de-Sac, Québec. Pétition, 453. Voir Adresse No. 17.

HARWICK, municipalité de :—Pétitions, 77, 248.

HASTINGS:

Municipalité de. Pétition, 153. Retour, 280.

Compagnie de chemins à rails plats de. Pétition, 153.

HAUT-Canada: -- Voir Canada.

HERBERT:

Charles. Pétition, 62.

Eliza. Pétition, 287.

HEREFORD, Compton et Eaton, chemin de :- Pétition, 67.

HESPELER, écluse d', sur la Grande-Rivière:—Pétition, 344. Voir Bill No. 114.

HILLIER, township de :--Voir Ameliasburgh.

HISTOIRE du Canada par M. Bibeau :- Pétition, 311.

HISTOIRE naturelle, société d', Montréal:-Pétition, 52.

Holton, Luther H.: -- Voir Messages.

Honoraires:

Des régistrateurs de comtés, H. C. Pétition, 115. Salaires des greffiers de la paix au lieu d'. Pétition, 283.

Hôpitaux:

De Toronto. Retours, 40, 103.

De Montréal. Pétitions, 43, 393.

Hospice de la maternité de Saint Joseph de Québec. Pétitions, 56, 76, 122, 388. Voir Bill No. 111.

Hospice catholique romain de la maternité de Montréal. Pétition, 58. Hospice de la maternité de Montréal. Pétitions, 66, 306. Voir Bill No. 58.

St. Patrice à Montréal. Pétition, 280.

Hospice Youville, dans la paroisse de St. Benoit. Pétition, 280.

Sœurs de charité en charge de l'hôpital général de Montréal. Pétition, 316.

Victoria, Québec. Pétition, 331. Voir Bill No. 184.

De Kingston. Pétition, 378.

Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. Pétition, 382.

Horticulture, société d', Montréal:—Pétition, 63. Retour, 103.

HOSPICE:

De la maternité de St. Joseph de Québec. Pétitions, 56, 76, 122, 388. Voir Bill No. 111.

Youville, dans la paroisse de St. Benoit. Pétition, 280. Voir Hôpitaux.

Hôtel :-- Voir Auberges.

Howard, municipalité de :- Pétition, 77.

Huissiers:

Qualification des, B. C. Voir Bill No. 254.

Voir Cours et Salaires.

De la verge noire. Voir Kimber, R. E.

Hull et Grenville, chemins et ponts de :- Pétition, 311.

HUMBER:

Pont sur la rivière. Pétitions, 38, 67.

Chemin et havre de. Pétition, 126. Voir Bill No. 116.

HUMBERSTONE, municipalité de :- Pétition, 89.

HUNGERFORD, chemins et ponts de :--Pétition, 97.

Huntingdon:

Association de l'académie de. Pétition, 20. Voir Bill No. 28.

Chemins et ponts de. Pétitions, 97, 272.

Bureau d'enregistrement de. Voir Bill No. 239.

Huron:

Havre sur le lac. Pétition, 43.

Chemin de fer d'Ontario, Simcoe et. Pétitions, 110, 342. Voir Bill No. 146.

Chemin de fer de Stratford et. Voir Bill No. 141.

HYNDMAN, C. M.: -Pétition, 328.

HYPOTHÈQUE:

Vente d'immeubles grevés d'. Voir Bill No. 278.

Sur les bâtisses. Pétition, 80.

BERVILLE, institut canadien d':-Pétitions, 81, 342.

ILES:

D'Orléans. Quai à St. Jean. Pétitions, 272, 291.

De la Magdeleine. Administration de la justice aux. Pétition, 316. Verte. Refuge pour les marins naufragés sur l'. Pétition, 285.

IMMEUBLES grevés d'hypothèques, vente d':--Voir Bill No. 278.

IMPRESSIONS:

Du discours d'ouverture de Son Excellence, 16.

Comité des. Voir Comité No. 2.

Du rapport du bibliothécaire présenté le 14 juin, 1854, 35, 36.

De pétitions. Voir Règles.

De l'adresse en réponse au discours d'ouverture de Son Excellence, 36.

Impressions.—(Continuation.)

- De la pétition de Gustave Joly et autres; de l'honorable L. M. Viger et autres; de Sir Edward Filmer et autres; de D. S. Ramsay; de l'honorable G. S. de Beaujeu; de John S. Campbell; de l'honorable John Fraser et de John Nairn, contre la passation du Bill de la tenure seigneuriale, 118, 122, 152, 154, 155, 159, 187.
- De l'adresse conjointe à la Reine et à Son Excellence au sujet des armées et marines alliées d'Angleterre et de France, 136.
- De réponses au sujet de terres seigneuriales, 154, 169, 204. Ordre pour impression rescindé en partie, 415.
- De la pétition du maire, des échevins et citoyens de Montréal, pour un acte pour prévenir l'intempérance, 200.
- Des témoignages pris devant le comité chargé de s'enquérir de certaines charges portées contre les membres de la dernière administration, 256. Voir Comité No. 6.
- De l'adresse conjointe à Son Excellence au sujet de sa retraite du gouvernement de cette province et de la réponse à icelle, 263.
- De l'adresse de félicitation à Sir Edmund Head, au sujet de sa nomination comme gouverneur général et de la réponse à icelle, 278.
- De la réponse à l'adresse du 15 décembre 1854, relative à une aide au sujet de la colonisation dans le Bas-Canada, 305.
- De la pétition de Joseph Bouchette, demandant une aide pour lui permettre de publier un ouvrage devant être appelé l'Atlas Canadien, 323.
 - De la réponse à l'adresse au sujet de l'appropriation des £30,000 en vertu de la 16 Vic., chap. 155 et 156, pour l'administration de la justice dans le Haut et le Bas-Canada, 344.
- De certains documents relatifs au siége du gouvernement, 350.
- Du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, 383.
- De la pétition de l'hôpital général de Montréal, 494.
- De la pétition de M. Bibaud, relative à l'étude de la loi dans le Bas-Canada, 429.
- De la réponse à l'adresse au sujet des débentures et autres garanties déposées dans le département du receveur général en vertu de l'acte du libre commerce de banque, 437.
- Relatives à des Bills. Voir Bills.

INCENDIAIRES :- Voir Emeutiers.

INDUSTRIE:

Chemin de fer de Rawdon et du village d'. Retour, 110.

Ecole des filles du village d'. Pétition, 287.

Bureau d'enregistrement du village d'. Pétition, 304.

Chemin de fer du St. Laurent et du village d'. Retour, 315.

Syndics de la maison d', Kingston. Voir Bill No. 109.

Ecole et maison d', Montréal. Pétition, 378.

Inniskillen, municipalité de Brooke et d':-Pétition, 65.

Inspecteurs:

De la potasse et de la perlasse. Pétitions, 52, 316, 370. Voir Bills Nos. 43. 223.

Des maisons d'entretien public. Pétition, 94.

Des poids et mesures, H. C. Voir Bill No. 192.

De bois. Bureau réuni au département des terres. Voir Bill No. 274.

Instituts:

Canadien. Pétitions, 20, 284.

Canadien de Toronto. Pétition, 43.

Des artisans de Montréal. Pétitions, 43, 282. Retour, 46.

Catholique romain de Toronto. Pétition, 49.

Des artisans des Trois-Rivières. Pétition, 70.

Canadien d'Iberville. Pétitions, 81, 342.

Des artisans de Toronto. Retour, 107.

De Saint Roch de Québec. Pétition, 110. Voir Bill No. 262.

Des artisans de St. Hyacinthe. Pétition, 131.

Canadien de Bytown. Pétitions, 140, 175, 350.

Littéraire de Sherbrooke. Pétitions, 275, 282. Voir Bill No. 147.

Canadien de St. Hyacinthe. Pétition, 292.

Des artisans de Chambly. Pétition, 352.

Canadien des artisans et de la bibliothèque du Bassin de Chambly. Pétition, 546.

Instituteurs:-Voir Ecoles.

Institutrices dans la paroisse de St. Michel:-Pétition, 55.

Inventions brevetés:-Voir Bill No. 2.

Inving, l'honorable J. Æmilius:-Congé accordé à, 41.

JARVIS, Thomas:—Pétition, 389.

JÉSUITES:

Biens des. Retour, 53. Voir Seigneuries.

Retours des biens des, 53, 283.

Jésus, taux de péage sur le pont de la rivière :- Pétition, 319.

Jете́s :--Voir Havres.

JOURNAUX:

Protêts entrés sur les. Voir Protêts.

De la Chambre. Voir Conseil, Protêts et Comité No. 3.

Greffiers des, anglais et français. Voir Adamson, James, et Couillard,

De l'Assemblée à être examinés, 512.

JUDICATURE :- Voir Cours.

Juges et juges de paix :-- Voir Cours.

Jurés, rémunération des petits:—Pétition, 94. Voir Bill No. 269.

Juny, amendement de la loi du:—Pétitions, 24, 94. Voir Bills Nos. 230, 269, 276, 283, 304.

Kamouraska:

Prison et maison de justice. Pétition, 102.

Jetée et havre vis-à-vis le village de. Pétition, 102.

Keating, Michael, messager en chef:-Voir Comité No. 4.

Kenebec, macadamisation du chemin de :--Pétitions, 313, 468.

KENT:

Municipalité de. Pétitions, 86, 127, 207, 295, 296, 299.

Substitution de copies des règlements de la municipalité de. Pétition, 86.

Réserves du clergé et terres de la couronne dans le comté de. Pétitions, 207, 295.

Annexé au township d'Euphemia. Pétition, 399.

Limites de Lambton et. Pétitions, 425, 465.

Parties du township de Sombra et Dawn, annexé au comté de. Pétition, 425.

KIMBER, René, gentilhomme huissier de la verge noire :-- Voir Comité No. 4.

KINGSTON:

Queen's College à. Pétitions, 71, 310.

Terres traversées par le Grand Tronc entre Montréal et. Pétition, 98.

Chemin de fer de Smith's Fall et. Pétition, 175.

Municipalité de. Retour, 280.

Aqueduc de. Pétition, 304. Voir Bill No. 145.

Compagnie à fonds social de Pittsburgh, Gananoque et. Pétition, 333.

Maison d'industrie de. Voir Bill No. 109.

. Hôpital général. Pétition, 378.

Kinloss et Goderich, chemin de:—Pétition, 408.

KINSEY:

Ardoisières de. Pétition, 38. Voir Bill No. 60.

Annexé à la municipalité de Richmond. Pétition, 63.

Walton et Tingwick détachés de la municipalité de Drummond No. 2, et annexés à la municipalité de Richmond. Pétition, 63.

KITLEY, municipalité de :- Pétition, 315.

Knowlton, l'honorable Paul H.:-Prête serment, 279.

A BAIE St. Paul, école à :-Pétition, 411.

LA BANQUE du Peuple :- Pétition, 26. Voir Bill No. 25.

LACHANCE, Antoine, messager:-Pétitions, 43, 296. Comité No. 4.

LACHINE et Montréal, dommages causés par certain canal et aqueduc à des fermes dans les paroisses de. Pétitions, 239, 272.

LACHUTE, académie de :- Pétition, 306.

LACOLLE, académie de :- Pétition, 317.

LACS:

Erie et Woodstock. Chemin de fer et havre du. Pétition, 38. Voir Bill No. 186.

Huron. Havre du. Pétition, 43.

Lacs.—(Continuation.)

St. Jean et la Grande Baie, (Saguenay.) Pétition, 53.

Beauport et Laval. Chemin du. Pétition, 92.

St. François et Dégelé. Arpentage. Pétition, 102.

St. François et chemin Ste. Hélène. Pétition, 102.

Huron, Ontario et Simcoe. Chemin de fer des. Pétitions, 110, 342. Voir Bill No. 146.

Et chemin de Témiscouata. Pétition, 289.

Supérieur et Océan Pacifique. Chemin de fer du. Pétition, 296.

St. François et chemin de la rivière Chateauguay. Pétition, 356.

Mégantic et chemin d'Eaton Corner. Pétition, 357.

Chemong et Peterborough. Chemin de fer du. Voir Bill No. 208.

LAMBTON:

Municipalité de. Retour, 280. Pétition, 453.

Frontières de Kent et. Pétitions, 425, 465.

Chemin. Pétition, 532.

LANARK et Renfrew, municipalité de :-Pétitions, 283, 338. Retour, 280.

L'Ancienne Lorette, chemin macadamisé de :-Pétition, 344.

Langevin, Jean, indemnité à :- Pétition, 63.

Langton, John, écuyer: -- Voir Messages.

LAPARRE, H.:-Pétition, 65.

LAPIERRE, M. D. M.:-Pétition, 271.

LA POINTE aux Trembles, académie de la :- Pétitions, 65, 319.

LAPRAIRIE, société littéraire de :- Pétition, 315.

LASISSERAYE, Charles H.: - Pétition. 344.

L'Assomption:

Collège de. Pétitions, 26, 304.

Couvent de. Pétition, 304.

Chemin de fer et rivière de. Pétition, 37. Voir Bill No. 148.

Lauzon:-Voir Seigneuries.

LAVAL:

Chemin de Beauport et. Pétitions, 92, 93.

Collége. Pétition, 317.

LEBLANC, A. J.:-Pétition, 284.

LEE, JOSEPH S.:-Pétition, 405.

LEEDS:

Municipalité de Grenville et. Retour, 280.

Académie. Pétition, 306.

LÉGARÉ, l'honorable Joseph:

Présente son writ l'appelant au Conseil Législatif, 273.

Prête serment, 274. Messages.

Proteste contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif Electif, 501.

LÉGISLATURE Provinciale: - Voir Parlement.

LEMoine, Robert, greffier assistant:-Voir Comité No. 4.

LENNOXVILLE, Bishop's college à :- Pétition, 58.

LE PETIT séminaire de St. Thérèse de Blainville :- Pétition, 125.

Lерконом, péage sur le pont de la rivière Jésus:--Pétition, 319.

LESLIE, l'honorable James :-Prête serment, 12.

LESSARD, école de la municipalité de :-Pétition, 369.

LICENCES, magazins et autres :- Pétitions, 26, 94.

LICITATIONS forcées:—Voir Bill No. 246.

LIGNES latérales :- Voir Arpentages.

LIMITES:

Des lots dans le township de Winchester. Voir Bill No. 140.

Des comtés de Kent et Lambton. Pétitions, 425, 465.

Des lots dans le Gore Ouest de Beverley. Voir Bill No. 232.

Lincoln et Welland, municipalité de: —Pétitions, 122, 342.

LINDSAY, W. B. :- Voir Assurance.

LIQUEURS enivrantes :- Voir Auberges.

L'ISLET:

Association de la bibliothèque des instituteurs du comté de. Pétition. 38.

Chemin entre la ligne provinciale et. Pétition, 99.

Séparé de Montmagny. Pétition, 319.

Société d'agriculture du comté de. Pétition, 319.

Listre civile et estimés, 174. Voir Bills Nos. 63, 233, 256. Adresses et Mes-

Association des instituteurs du comté de. Pétition, 369.

LIVERMORE, George W.: -Pétition, 399. Voir Bill No. 132.

LIVRES:

Voir Bibliothèque.

sages.

Et pamphlets religieux. Voir Bill No. 131.

Locateurs et Locataires: - Voir Bill No. 240.

Lois:

Expirantes. Voir Retours et Bill No. 261.

Distribution des. Retour, 53.

Cours de. Voir Cours.

Revision des. Pétition, 283.

Etude de la, B. C. Pétition et impression ordonnée, 429. Voir Bill

No. 162.

Modification des, criminelles. Voir Bill No. 216.

Des améliorations. Voir Bill No. 241.

London:

Dette de la cité de. Pétition, 40.

Hôtel à. Pétition, 40.

Télégraphe de New-York, Newfoundland et. Pétition, 58. Voir Bill No. 136.

Chemin de fer de Port Stanley et. Pétitions, 75, 207.

Henry Allan, ci-devant juge de la cour de district de. Pétition, 123.

Longue Pointe:

Chemins de fer de St. Joseph, de la Rivière des Prairies, de la Pointe aux Trembles et de la. Pétition, 334.

Académie de la. Pétition, 399.

LONGUEUIL:

Académie. Pétition, 38.

Religieuses des Saints noms de Jésus et Maric de. Pétition, 382.

LORETTE, chemin macadamisé de: -Pétitions, 344, 362.

LOTBINIÈRE:

Quai à. Pétition, 89.

Sainte Croix chef lieu des séances de la cour de circuit du comté de. Pétition, 370.

Lots :--Voir Terres.

LOUTH harbour:—Voir Bill No. 85.

Low, Patrick:-Pétition, 503. Voir Comité No. 4.

LYCÉE :--Voir Ecoles.

Lyn, compagnie de manufacture de :-Pétition, 97. Voir Bill No. 8

MACAULAY, l'honorable John, prête serment, 83.

J. J. Pétition, 21. Voir Bill No. 127.

Madoc, chemins et ponts :- Pétition, 97.

Madox, allocation du gouvernement pour la réparation de chemins et ponts dans les townships de Rawdon et :—Pétition, 117.

Magistrat :- Voir Cours.

MAGUIRE, John, prétendue mauvaise conduite de :- Pétition, 334.

MAIDSTONE, municipalité de,-Pétition, 77.

MAINE, chemin de fer de Portland, Chaudière, Québec et du:—Voir Bill No. 229.

Maingy, William Anstruther, greffier assistant additionnel:—Voir Comité No. 4.

MAISONS:

De refuge et d'industrie de Montréal. Pétitions, 33, 125, 328, 378. Voir Bill No. 161.

De prostitution. Pétition, 119.

De correction. Voir Prisons.

D'industrie, Kingston. Voir Bill No. 109.

MATTRES et serviteurs, devoirs des, H. C.: - Voir Bill No. 277.

Malbaie, brise-vagues à la :- Pétitition, 411.

MALDEN, municipalité de :- Pétition, 77.

Malle, Thomas Jarvis, contracteur :- Pétition, 389.

MANCHESTER, unité des odd fellows de :--Voir Bill No. 119.

Manufacture, compagnie de :- Pétition, 97.

Marais et péninsule à Toronto:-Voir Bill No. 174.

MARCHANDS, meuniers et fermiers du Canada Ouest, banque des :--Pétition, 94.

MARIAGES:

Contre le bill relatif aux. Pétition, 286.

Baptêmes et sépultures. Voir Retours.

Registres des, de la congrégation évangilique luthérienne. Voir Bill No. 41.

Personnes sans croyance religieuse autorisées à tenir des registres de baptêmes, et sépultures. Pétition, 352.

Célébrés par le révérend Alexander McWattie, confirmés. Voir Bill No. 133.

Pour faire disparaitre les doutes relatifs à certains, H. C. Voir Bill No. 270.

Marins :-- Voir Vaisseaux.

Marlborough, feu dans les bois dans le township de :- Pétition, 28.

MARMORA, forges et chemin à rail plat:—Pétitions, 365, 385. Voir Bill No. 202.

Maskinongé, division des comtés de St. Maurice et:—Pétition, 370.

Masson, collége:—Pétitions, 33, 34, 290. Voir Bill No. 6.

MATHESON, l'honorable Roderick, prête serment, 22.

Mathon, Pierre J.: -Pétition, 115.

MATTAWAN et Pembroke, chemin de :- Pétition, 365.

McGill:

L'honorable Peter, prête serment, 51.

Collège, Montréal. Pétitions, 59, 66, 74.

McKAY:

L'honorable Thomas, prête serment, 12.

Christina. Pétition, 115.

Anna Maria. Pétition, 459.

McKenzie, W. L., écuyer :- Voir Messages.

McWattie, Alexander:-Pétition, 316.

Mariages célébrés par, validés. Voir Bill No. 133.

MÉDECINE, profession de la :—Pétitions, 39, 53, 59, 64, 158, 342. Voir Bill No. 117.

MÉGANTIC:

Compagnies des mines de. Pétition, 42. Voir Bill No. 50.

Chemin de Eaton Corners et de. Pétition, 357.

Compagnie des mines et explorations de Québec, St. François et. Pétition, 42. Voir Bill No. 53.

Chemin de. Pétition, 76.

Mines du St. Laurent et de. Pétition, 63. Voir Bill No. 67.

MEMBRES, accusation portées contre les, de la dernière administration:—Voir Comité No. 6.

MERSEA, municipalité de :- Pétition, 77.

MESSAGERS:

En chef. Voir Keating, Michael.

De la Chambre. Voir Comité No. 4.

MESSAGES:

De Son Excellence accordant un congé à l'honorable James Gordon, 25.

Accordant un congé à l'honorable J. Æmilius Irving, 41.

Accordant un congé à l'honorable Adam Fergusson, 105.

Recommandant £20,000 stg., politivenir en aide aux veuves et orphelins des armées et marines alliées de France et d'Angleterre, 114. Dépêche à ce sujet, 270, 293, 339, 345, 346. Pétition, 532. Voir Adresses.

Accordant un congé à l'honorable Christopher Widmer, 138.

Accordant un congé à l'honorable P. B. DeBlaquière, 143.

Transmettant les estimés pour 1854, 174. Voir Bill No. 63 et Adresses.

Accordant un congé à l'honorable Hamnet Pinhey, 270.

Messages.—(Continuation.)

Accordant un congé à l'honorable William Morris, 303.

Transmettant copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington, relativement au traité de reciprocité, 303. Voir Bills Nos. 4 et 122.

Accordant un congé à l'honorable D. B. Viger, 325.

Transmettant la copie d'une dépêche relative aux terrains de l'ordonnance en Canada, 455. Voir Bill No. 247.

Transmettant des rapports et retours. Voir Retours.

De l'Assemblée Législative :

- Informant cette Chambre que MM. Brown, McKenzie, Langton, Rhodes, l'honorable W. B. Robinson, Arthur Rankin, écuyer, Luther H. Holton, écuyer, sont autorisés à comparattre devant le comité du Conseil Législatif, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, 66, 88, 104. Voir Comité No. 6.
- Informant cette Chambre de la nomination d'un comité conjoint sur la bibliothèque, 82. Voir Comité No. 8.
- Demandant que l'honorable John Ross, orateur, les honorables MM. James Morris, Mills, Taché et Wilson soient autorisés de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, nommé pour s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, 88, 321, 347.
- Transmettant pour le concours une adresse à la Reine au sujet des veuves et orphelins des armées et marines alliées d'Angleterre et de France, 131. Voir Adresses Nos. 4 et 5. Dépêches, 270, 293, 339, 345, 346. Pétition, 532.
- Demandant que l'honorable Etienne Paschal Taché soit autorisé à comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, auquel sont référées certaines pétitions en relation avec l'élection de Québec, 140.
- Transmettant pour concours une adresse d'adieu à Son Excellence au sujet de sa retraite du gouvernement de cette province, 254. Voir Adresse No. 9.
- Demandant que l'honorable Etienne Paschal Taché, l'honorable Narcisse F. Belleau et l'honorable Joseph Légaré soient autorisés à comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, auquel a été référée la pétition de George O'Kill Stuart, écuyer, 301, 446.
- Demandant que l'honorable Louis Panet soit autorisé à comparaître et rendre témoignage devant l'Assemblée Législative, au sujet des accusations portées contre Jean Gagné, 302.

Messages.—(Continuation.)

- Transmettant pour concours une adresse à la Reine au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande du Canada, 332. Voir Adresses Nos. 11 et 12.
- Demandant que l'honorable E. P. Taché soit autorisé de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent auquel sont référés les comptes publics, 348.
- Relatifs au siège du gouvernement. Voir Adresse No. 16, et Conférences.

Relatifs à des bills. Voir Bills.

A l'Assemblée Législative :

- Informant cette Chambre que son adresse d'adieu à Son Excellence au sujet de sa retraite du gouvernement de cette province, a été adoptée, 255. Voir Adresse No. 9.
- Informant cette Chambre que l'honorable Etienne Paschal Taché, l'honorable Narcisse F. Belleau et l'honorable Joseph Légaré sont autorisés à comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, auquel est référée la pétition de George O'Kill Stuart, écuyer, 301, 447.
- Informant cette Chambre que l'honorable Louis Panet est autorisé de comparaître et rendre témoignage devant l'Assemblée Législative, au sujet des accusations portées contre Jean Gagné, 302.
- Informant cette Chambre que son adresse à la Reine au sujet de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, a été adoptée, 333. Voir Adresse No. 11.
- Demandant le concours de cette Chambre à une adresse au Gouverneur-général pour transmettre la dernière adresse, 333. Voir Adresse No. 12.
- Informant cette Chambre que l'honorable E. P. Taché est autorisé de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent auquel sont référés les comptes publics, 349.
- Informant cette Chambre qu'un bill lui a été envoyé par erreur, et demandant qu'il soit renvoyé, 418.
- Relatif au siège du gouvernement. Voir Adresse No. 16 et Conférences.
- Communiquant à cette Chambre une résolution du conseil au sujet de la nomination d'un comité conjoint sur la bibliothèque, 64.
- Demandant que MM. Brown, McKenzie, Langton, Rhodes, l'honorable W. B. Robinson, Arthur Rankin, écuyer, Luther H. Holton, soient autorisés à comparaître devant le comité spécial du Conseil, chargé de s'enquérir des accusations contre les membres de la dernière administration, 64, 76, 100. Voir Comité No. 6.

Messages.—(Continuation.)

Informant cette Chambre que l'honorable John Ross, orateur; les honorables MM. James Morris, Mills, Taché et Wilson, sont autorisés à comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, chargé de s'enquérir des accusations portées contre les membres de la dernière administration, 89, 321, 348.

Informant cette Chambre que son adresse à la Reine au sujet des armées et marines alliées d'Angleterre et de France, a été adoptée, 132. Voir Adresses Nos. 4 et 5. Dépêches, 270, 293, 339, 345, 346. Pétition, 532.

Demandant le concours de cette Chambre à une adresse à Son Excellence, pour transmettre l'adresse précédente à la Reine, 133. Voir Adresse No. 5.

Informant cette Chambre quand Son Excellence recevra l'adresse cidessus, 135.

Informant cette Chambre que l'honorable Etienne Paschal Taché est autorisé de comparaître devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, auquel sont référées certaines pétitions relatives à l'élection de Québec, 141.

Relatifs à des bills. Voir Bills.

MESURES, inspection des poids et, H. C.:-Voir Bill No. 192.

METLOR, Daniel W.: -- Pétition, 126.

MEUNIERS, marchands et fermiers du Canada Ouest, banque des:-Pétition, 94.

MIDDLESEX:

Emprunt par la municipalité de. Pétition, 39.

Municipalité de. Pétition, 75.

MIDLAND:

Chemin de fer de Belleville et. Pétition, 66.

Banque commerciale du district de. Pétition, 50. Voir Bill No. 20.

MIGNAULT, révérend P. M .: Pétition, 55.

MILICE, organisation de la :--Voir Bill No. 95.

MILLS, l'honorable Samuel, prête serment, 130 :- Voir Messages.

MINES:

Compagnie internationalle pour l'exploration le travail des, et la fonte du minérai. Pétition, 89. Voir Bill No. 55.

MINES.—(Continuation.)

Compagnie des, Haut-Canada. Pétition, 80. Voir Bill No. 74. De cuivre, etc. Pétitions, 20, 80, 68, 341. Voir Bills Nos. 47, 50, 164.

Missisquoi:

Division du comté de. Pétition, 94. Lycée de. Pétition, 284.

Moira:

Travaux sur la rivière. Pétition, 84. Glacis des écluses sur la rivière. Pétition, 97.

Molson, banque:-Pétition, 356. Voir Bill No. 156.

Monagham, réserve de chemin dans :--Pétition, 20. Voir Bill No. 158.

Monnoir, collége de :- Pétition, 304. Voir Bill No. 88.

MONTCALM:

Bureau d'enregistrement établi dans la paroisse de St. Jacques. Pétition, 73.

Chef-lieu établi à Sainte Julienne de Rawdon. Pétition, 311.

Montizambert, E. L., greffier en loi:—Voir Comité No. 4.

Montmagny, séparé de l'Islet:-Pétition, 319.

Montminy, chemin de St. Pierre et de :- Pétition, 85.

Montréal:

Dames de la société bienveillante de. Pétitions, 17, 109.

Banque de. Pétition, 19. Retour, 17. Voir Bill No. 19.

Collége Ste. Marie à. Pétitions, 19, 291. Retour, 71.

Asile des orphelins protestants à. Pétitions, 20, 281.

Chemin de fer de Bytown et. Pétitions, 25, 56, 136, 140. Voir Bill No. 227.

Banque de la Cité de. Pétition, 27. Retour, 77.

Eglise évangilique Allemande. Pétition, 27. Voir Bill No. 44.

Maison d'industrie et de refuge à. Pétitions, 33, 125, 328. Voir Bill No. 161.

Chemin de fer de jonction du Vermont et. Pétitions, 38, 282. Voir Bill No. 206.

Montréal.—(Continuation.)

Greffier de la paix pour le district de. Pétition, 39.

Banque de prévoyance et d'épargne de. Retours, 40, 107.

Hôpital général de. Pétitions, 43, 393.

Ecole Britannique et Canadienne, etc. Pétition, 43.

Institut des artisans de. Pétition, 43. Retour, 46.

Eglise coloniale et société d'école à. Pétition, 45. Voir Bill No. 160.

Société évangélique de la Grande Ligne, district de. Pétition, 50. Voir Bill No. 80.

Docks, bassins, réservoires et quais à. Pétition, 52. Voir Bill No. 98.

Société d'histoire naturelle à. Pétition, 52.

Association de l'école St. Jacques à. Pétitions, 52, 275.

Ecole protestante à. Pétition, 52.

Chambre de commerce de. Pétitions, 52, 370.

Ecole de médecine et de chirurgie à. Pétitions, 53, 158.

Asile des orphelins catholiques romains à. Pétition, 54.

Juges de la cour supérieure pour présider aux enquêtes dans la cour de circuit de. Pétition, 56.

Ecole Zion à. Pétition, 56. Voir Bill No. 49.

Hospice d'accouchement catholique romain. Pétition, 58.

Collège McGill à. Pétitions, 59, 66, 74.

Société d'horticulture de. Pétition, 63. Retour, 103.

Hospice protestant de la maternité. Pétition, 66. Voir Bill No. 58.

Chambre des notaires de, (H. Laparre.) Pétition, 65.

Chemin de New-York et. Pétitions, 66, 71, 89, 96, 105, 106, 119.

Chemin de fer de Plattsburgh et. Pétition, 71.

Dispensaire de. Pétitions, 75, 287. Voir Bill No. 57.

Censives du ci-devant ordre des jésuites dans Québec, Trois-Rivières et. Voir Seigneuries.

Section du chemin de fer du Grand Tronc de Portland et. Retour, 77.

Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de St. Hyacinthe et. Pétition, 89. Voir Bill No. 37.

Terres traversées par le chemin de fer du Grand Tronc entre Kingston et. Pétition, 98.

Guichetier à. Pétition, 104.

Registres des paroisses de Québec, St. Roch, et. Pétition, 105. Voir Bill No. 187.

Usine de machines à vapeurs pour les locomotives et les bateaux. Pétition, 105. Voir Bill No. 107.

MONTRÉAL.—(Continuation.)

Ecole romaine catholique. Pétition, 110.

Juifs, Allemands et Polonais à. Pétition, 125.

Assurance maritime et contre le feu de Québec et. Pétition, 126. Compagnie de bateaux à vapeur océaniques de. Voir Bill No. 22.

Chamina à harrière de Pétition 155

Chemins à barrière de. Pétition, 155. Corporation de, pour acte pour prévenir l'intempérance. Pétition,

199. Impression ordonnée, 200. Dommages causés par un certain canal et aqueduc à des fermes dans

Dommages causés par un certain canal et aqueduc à des fermes dans les paroisses de. Pétitions, 239, 272.

Ecole nationale à. Pétition, 272.

Institution des yeux et des oreilles à. Pétition, 276.

Société bienveillante de Notre Dame de Bonsecours à. Pétition, 277.

Hôpital St. Patrice à. Pétition, 280.

Asile pour les femmes âgées et infirmes à. Petition, 281.

Institut Canadien à. Pétition, 284.

Compagnie du télégraphe à. Pétition, 304. Voir Bill No. 81.

Sœurs de charité chargées de l'administration de l'hôpital général à. Pétition, 316.

Potasse et perlasse, inspecteur de la à. Pétition, 316.

Amendement à l'acte d'incorporation de. Pétition, 351. Voir Bill No. 228.

Ecole libre presbytérienne Américaine à. Pétition, 351.

St. Raphaël (Ile Bizard) annexé au comté de. Pétition, 351.

Creusage d'un canal pour les vaisseaux entre le havre de Québec et. Pétition, 52. Voir Bill No. 98.

Maison et école d'industrie à. Pétition, 378.

Asile St. Patrice à. Pétition, 362. Voir Bill No. 173.

Retour des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de, 378.

Sœurs de miséricorde de l'asile Ste. Pélagie de. Pétition, 382.

Société bienveillante de Notre Dame de Bonsecours à. Voir Bill No. 190.

Cours de justice d'Alymer et. Voir Bill No. 268.

Monuments à ériger sur différents champs de bataille. Pétition, 98.

Moore, l'honorable P. H.:

Prête serment, 13.

Proteste contre la passation du bill pour abolir la tenure seigneuriale, 238.

Municipalité du township de. Pétition, 453.

Morris l'honorable James:

Prête serment, 12. Voir Messages. Congé accordé à l'honorable William, 303.

Morrison, Ignace:-Pétition, 362.

Motions:

Retirées, 109, 358, 386. Voir Bills, Adresses, Résolutions et Comités Déchargées, 501.

Moulton et Sherbrooke, municipalité de :- Pétition, 323.

MUNICIPALITÉS:

Pétitions des et relatives aux, 20, 23, 24, 27, 37, 38, 39, 40, 43, 51, 52, 53, 62, 63, 64, 65, 67, 70, 75, 77, 80, 86, 87, 89, 90, 94, 97, 110, 122, 126, 127, 130, 153, 167, 175, 181, 199, 207, 248, 275, 276, 280, 281, 283, 285, 291, 295, 296, 299, 300, 304, 305, 306, 311, 313, 315, 316, 322, 323, 325, 327, 328, 329, 330, 333, 338, 342, 343, 344, 365, 369, 383, 393, 398, 399, 405, 411, 415, 453, 459.

Actes des chemins continués ou amendés. Pétitions, 24, 27, 33, 130, 181, 274, 283, 304, 314, 319, 320, 325, 330, 433. Voir Bills Nos. 75 et 176.

De paroisse. Leur établissement dans le B. C. Pétitions, 37, 311.

Retours des, requis par la 16 Vic., chap. 163, 47, 280.

Pour l'établissement dans la paroisse de St. Jacques de, pour le comtéde Montcalm. Pétition, 73.

Pour mettre la nomination des officiers de comté, H. C., sous le contrôle des. Pétitions, 86, 94, 295.

Du comté de Kent. Substitution de copies des règlements de la. Pétition, 86.

Responsables des dommages faits aux bâtisses par des incendiaires ou par des émeutiers. Pétition, 91.

Du comté des Deux-Montagnes, n'étant pas tenue de prendre des actions dans la compagne du chemin de fer de Montréal et Bytown, avant que le conseil ait été entendu sur le sujet. Pétition, 140.

Fonds d'emprunt municipal, B. C. Pétition, 175. Voir Bill No. 72

Pour abroger les lois qui autorise les conseils de comté à prendre des actions dans les chemins de fer. Pétition, 281.

De Sherbrooke. Pour le remboursement d'argent payés pour des terres de la couronne vendue par erreur par la. Pétition, 328.

Autorisées à souscrire au fonds patriotique. Pétition, 330. Voir Bill No. 115, Messages et Adresses.

Négociation des débentures des. Voir Bill No. 124.

MUNICIPALITÉS.—(Continuation.)

De Welland. Liquidation de la dette de la. Voir Bill No. 183.

De St. Hyacinthe autorisée a prélever une taxe pour rembourser Louis Dion des frais de la construction d'un pont public. Pétition, 463.

Taxes imposées par des règlements des, H. C. Voir Bill No. 235.

De comtés, H. C. Retour, 550.

Confirmation des règlements des. Voir Bill No. 263.

MURRAY, canal: - Pétition, 43.

Nairn, John:—Pétition et impression ordonnée, 186.

NAISSANCES :- Voir Baptêmes.

NATION:

Pont sur la rivière. Pétition, 341.

Union des rivières aux Raisins et. Pétition, 365.

NATURALISATION, modification des lois de :-- Voir Bill No. 27.

NAVIGATION:

De la rivière l'Assomption. Pétition, 37.

Océanique à la vapeur. Pétitions, 61, 92. Voir Bill No. 14.

De l'Otter Creek. Pétition, 168. Voir Bill No. 221.

De la rivière Thames. Pétition, 299.

NEARY, Timothy, messager :- Voir Comité No. 4.

New-York:

Télégraphe de Terreneuve, Londres et. Pétition, 58. Voir Bill No. 136.

Chemin de fer de Montréal et. Pétitions, 66, 71, 89, 96, 105, 106, 119.

NIAGARA:

Pont suspendu sur les chutes de. Pétition, 35. Voir Bill No. 38.

Chemin de fer de St. Thomas, Otterville, Simcoe et Dunville au pont suspendu des chutes de. Pétition, 38.

Chemin de fer d'Amherstburgh, St. Thomas et de la rivière. Pétitions, 78, 84, 127. Voir Bill No. 188.

Canal d'embranchement de Thorold à la rivière. Pétitions, 87, 89, 281.

Chemin de fer des rivières Détroit et. Pétitions, 291, 295.

Banque du district de. Pétition, 292. Voir Bill No. 179.

Arpentage du township de. Voir Bill No. 182.

NICHOL:

Municipalité de. Pétition, 291.

Séparation des townships de Garrafraxa et. Pétition, 291.

NICOLET:

Séminaire de. Pétition, 20.

Pont sur la branche nord est de la rivière. Pétition, 280.

Ecoles dans la paroisse de St. Jean Baptiste de Nicolet. Pétitions, 62, 68, 304.

Creusage de la rivière. Pétition, 67.

Retour de la municipalité de, 285.

Ecole de garçons dans la paroisse de Saint Grégoire le Grand, dans le comté de. Pétition. 304.

Norfolk, municipalité de :- Retour, 280. Pétition, 291.

NORTHUMBERLAND:

Banque d'épargne de Durham et. Retour, 40.

Séparation de Seymour et. Pétition, 435.

Notre-Dame:

De la Victoire. Ecole à Dorchester. Pétition, 20.

De Bonsecours, Montréal. Société bienveillante. Voir Bill No. 190.

Norwich:

Municipalité de. Pétition, 327.

Division du township de. Pétition, 327. Voir Bill No. 194.

NOTAIRES:

H. Laparre, secrétaire de la chambre des. Pétition, 65.

Avis de parents et amis reçus par les. Voir Bill No. 40.

NOTARIAT:

Dans le district de St. François. Voir Bill No. 250.

Dans le Bas-Canada. Voir Bill No. 264.

OAKVILLE, chemin de fer d'Arthur et:-Voir Bill No. 193.

Odd Fellows, unité de Manchester des :-- Voir Bill No. 119.

Officiers rapporteurs, leurs devoirs aux élections. Pétition, 137.

Onondaga, municipalité de :- Pétition, 330.

ONTARIO:

Chemin de fer de Simcoe, lac Huron et. Pétitions, 110, 342. Voir Bill No. 146.

Canal de la Baie de Quinté et du lac. Voir Bill No. 218.

ORATEURS:

Du Conseil Législatif. Voir Conseil. De l'Assemblée Législative. Voir Assemblée et Adresse.

ORDONNANCES:

Du Bas-Canada. Abrogation de la 3ème et 4ème Vic., c. 25. Pétition, 78.

Continuation des actes et. Voir Retours et Bill No. 261. Terrains de l', B. C. Dépêche, 455. Voir Bill No. 247.

ORDRE:

Des jésuites. Voir Seigneuries. Du jour déchargé, 176.

Ordres permanents :- Voir Règles.

OREILLES et yeux, institution à Montréal des :- Pétition, 276.

ORLEANS, quai à St. Jean Ile d'. Pétitions, 272, 291.

ORPHELINS:

Asile des, protestants, Montréal. Pétitions, 20, 281.

Asile à Québec (orphelines protestantes.) Pétition, 34.

Asile à Montréal (catholique romain.) Pétition, 54.

Asile à Québec. Pétition, 56.

Société pour venir en aide aux femmes et maison de refuge à Toronto. Pétition, 65.

Asile des sœurs de la providence à Ste. Elizabeth. Pétition, 287.

Et veuves des armées et marines alliées. Voir Adresses et Messages.

Asile de St. Patrice à Montréal pour les. Pétition, 362. Voir Bill No. 173.

OSHAWA, municipalité d':-Pétition, 43.

OSTER, Peter et Elizabeth, réserve de chemin: - Pétitions, 315, 344.

OTONABEE, chemin de concession de :--Voir Bill No. 36.

OTTAWA:

Chemin de fer de Brockville et. Pétition, 55. Voir Bill No. 78.

Chenal de la rivière du nord entre St. André et l'. Pétitions, 72, 84. Incorporatron de Bytown sous le nom de cité d'. Pétition, 80. Voir

Bill No. 32.

Municipalité d'. Pétitions, 248, 305, 311.

Académie d'. Pétition, 305.

OTTER:

Creek. Navigation de l'. Pétition, 168. Voir Bill No. 221. Chemin d'. Pétition, 352.

OTTERVILLE:—Chemin de fer de St. Thomas, Simcoe, Dunville et d', jusqu'au pont suspendu des chutes de Niagara. Pétition, 38.

OXFORD:

Municipalité d'. Pétitions, 77, 315.

Protection des droits des sauvages dans le township d'. Pétition, 127.

PACIFIQUE, chemin de fer du lac Supérieur à l'Océan:—Pétition, 296.

Pamphlets et livres religieux, société des, H. C.:—Voir Bill No. 131.

PANET, l'honorable Louis :

Prête serment, 12. Voir Messages.

Proteste contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif Electif, 501.

Papiers-nouvelles, abolition du port sur les:-Voir Bill No. 129.

Papineauville, lycée à :- Pétition, 311.

PARENTS et amis, avis de :-- Voir Bill No. 40.

PARIS:

Municipalité de. Pétition, 323.

Village de, érigé en une ville. Pétition, 393. Voir Bill No. 134.

PARLEMENT Provincial:

Bibliothèque du. Voir Bibliothèque.

Proclamations pour dissoudre et convoquer le, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Convoqué, 14.

Orateur annonce l'intention de Son Excellence de proroger le, 571.

PARLEMENT Provincial.—(Continuation.)

Prorogé, 583.

Siège permanent du. Pétitions, 352, 365, 369, 370, 376, 377, 378, 382, 388, 389, 394, 398, 399, 410, 411, 415, 418, 429, 435, 459, 463, 468, 469, 492, 509, 519, 532 Voir Retours, Conférences, Résolutions et Adresse No. 16.

Représentation dans le. Pétitions, 418, 566. Voir Bill No. 130.

PAROISSES:

Registres de, à Montréal, Québec et St. Roch. Pétition, 105. Voir Bill No. 187.

Municipalité, des substituées aux municipalités de comté. Pétitions, 70, 311.

Modification de la loi pour l'érection des, catholiques romaines, B. C. Pétitions, 85, 125. Voir Bill No. 211.

PÉAGES:

Sur le pont de Leprohon sur la rivière Jésus. Pétition, 319. Sur les chemins à barrières de Québec. Voir Bill No. 276.

Pecheries dans le Bas-Canada:—Voir Bills Nos. 99, 142.

Peel, municipalité de York et. Pétitions, 94, 276. Retour, 280.

Pelham, municipalité de :- Pétitions, 97, 281.

PEMBROKE:

Chemin de fer de la baie Georgienne, du sault Ste. Marie et de. Pétition, 56.

Chemin de Mattawan et. Pétition, 365.

Peninsule et marais à Toronto :--Voir Bill No. 174.

Pennoyer, Joseph, indemnité à :- Pétition, 62.

Penny's, pont de, dans la paroisse de St. Sylvestre:—Pétition, 196.

PENSIONS:

Pétition, 347. A Louis Clément.

A Louis Vincent. Pétition, 411.

Perlasse, inspection de la potasse et :- Pétitions, 52, 316, 370. Voir Bills Nos. 43, 223.

Perrault, Louis: - Voir Comité No. 2.

PERRY, l'honorable Ebenezer:

Présente son writ, 355.

Prête serment, 356.

Proteste contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif Electif, 501.

Chemin de fer de Port. Pétition, 123.

PERTES:

Par la rébellion de 1837-38. Pétitions, 42, 52, 65, 71, 78, 82, 99, 100, 271.

Par la chute d'un rocher à Québec. Pétition, 68.

Du greffier, des officiers et serviteurs de la Chambre par l'incendie du parlement, le 1re février 1854, 70. Voir Comité No. 9.

Par le feu. Voir Assurance.

Par la dernière guerre. Pétition, 272.

PERTH:

Municipalité de. Pétitions, 300, 398.

Ecole publique de. Pétition, 343.

PETERBOROUGH:

Chemin de fer de Port Hope et. Pétition, 58. Voir Bill No. 48.

Chemin du lac Chemong et. Voir Bill No. 208.

Municipalité de. Pétition, 299.

Chemin de fer de Cobourg et. Pétitions, 365, 383. Voir Bill No. 202.

Pétitions:

Ordres permanents relatifs aux. Impression ordonnée, 36.

Présentées au Conseil Législatif pendant la présente session. Voir les divers sujets et matières disposés alphabétiquement dans l'Index.

Relatives au temps limité pour la réception des pétitions pour bills privés. Pétition, 66.

PHILLIPS, Samuel: -Pétition, 59.

Phillipsburgh, académie de :- Pétition, 272.

PILOTES de Québec: Pétitions, 39, 98, 99. Voir Bill No. 267.

PINET, Alexis, indemnité à :- Pétition, 62.

PINHEY, l'honorable Hamnett, congé accordé à :-270.

Pittsburgh, Kingston et Gananoque, compagnie à fonds social du chemin de. Pétition, 333.

PLANTATIONS Britanniques, vaisseaux des :--Voir Bill No. 97.

Plattsburgh, chemin de fer de Montréal et :- Pétition, 71.

PLYMTON, chemin de :- Pétition, 65.

Poins:

Inspection des, et mesures, H. C. Voir Bill No. 192. Grain, H. C. Voir Bill No. 24.

POINTE:

Lévi. Ecole de filles à St. Joseph de la. Pétitions, 20, 275.

Claire. Ecole à la. Pétition, 26.

Aux Trembles. Académie de la. Pétitions, 65, 319.

Aux Trembles, St. Joseph, Rivière des Prairies et Longue Pointe. Chemin de la. Pétition, 334.

POLONNAIS, Juis Allemands et, Montréal:-Pétition, 125.

Ponsant, Josephte et Luce :- Pétitions, 68, 287.

Ponts:

Suspendue sur les chutes de Niagara. Pétition, 35. Voir Bill No. 38.

Sur la rivière Humber. Pétitions, 38, 67.

Sur la rivière Rouge, B. C. Pétition, 50.

Sur la rivière St. François. Pétitions, 72, 275, 269.

Dans les townships de Huntingdon, Hungerford, Rawdon, Elziber et Madoc. Pétitions, 97, 272.

Sur la rivière Ste. Anne. Pétition, 99.

Et chemins dans le comté de St. Maurice. Pétitions, 99, 185, 296.

Sur la rivière Batiscan. Pétition, 115.

Octroi du gouvernement pour des réparations dans les townships de Rawdon et Madoc sur des chemins et. Pétition, 117.

Sur la rivière Delisle. Pétition, 126.

Ponts.—(Continuation.)

Sur North River. Petitions, 136, 285.

Sur un ruisseau dans la paroisse de St. Bruno. Pétition, 137.

Quais et chemins à Chicoutimi. Pétition, 152.

Et chemins à St. Maurice. Pétition, 185.

Sur la rivière Beaurivage (Penny's.) Pétition, 196.

Sur la branche nord-est de la rivière Nicolet. Pétition, 280.

Dans les townships de Wotton, Weedon, Gartly, Winslow et Ham.
Pétition, 281.

Sur la Rivière-du-Loup. Pétition, 289.

Et chemins entre Grenville et Hull. Pétition, 311.

Sur la rivière Jésus. Pétition, 319.

Exemption des cités et villes dans le Haut-Canada de payer leur part de taxes de comté pour améliorations aux chemins et, 338.

Sur la rivière Nation. Pétition, 341.

Sur la rivière Rigaud. Pétition, 349.

Sur la rivière au Saumon. Pétition, 352.

Compagnie à fonds social pour la construction de chemins, jetées ou quais et. Voir Bills Nos. 33, 103.

Suspendu de Queenston et chemin de fer de St. Catherines. Pétition, 399.

Sur la rivière Chaudière. Pétition, 410.

Sur la rivière du Gouffre. Pétition, 411.

Public. Remboursement fait à Louis Dion par la municipalité de St. Hyacinthe, pour la construction d'un. Pétition, 463.

PORT:

Dalhousie et Thorold. Chemin de. Pétition, 35.

Hope. Havre de. Pétition, 58. Voir Bill No. 31.

Hope et Peterborough. Chemin de fer de. Pétition, 58. Voir Bill No. 48.

Samia. Chemin de. Pétition, 65.

Stanley et London. Chemin de fer de. Pétitions, 75, 207.

Perry et White Church. Chemin de fer de jonction de. Pétition, 123.
Voir Bill No. 215.

Burwell. Havre de. Pétition, 283. Voir Bill No. 265.

PORTLAND:

Section du chemin de fer du Grand Tronc de Montréal et. Retour, 77. Chemin de fer de la Chaudière, du Maine, Québec et. Voir Bill No. 229.

Potasse et perlasse, inspection de la: Pétitions, 52, 316, 370. Voir Bills Nos. 43, 223.

Pounres du Canada, compagnie des :- Pétition, 319. Voir Bill No. 113.

POWELL, Clara P.: - Pétition, 45.

PRESBYTÈRES :- Voir Eglises.

PRESBYTÉRIENS :-- Voir Eglises.

PRESCOTT:

Chemin de fer de Bytown et. Voir Bill No. 197. Municipalité de. Pétition, 167.

Préséance donnée aux mesures du gouvernement, 162.

Présentation, sœurs de la :- Voir Bill No. 196.

Preston, municipalité de :- Pétition, 23.

PRÊT:

Au chemin de fer du Grand Tronc du Canada. Voir Bill No. 159.

A la cité de Québec. Voir Bill No. 68.

A la cité de Hamilton. Pétition, 285. Voir Bill No. 139.

Compagnie de, du Haut-Canada. Pétition, 330.

Preuves, témoignages et documents: -- Voir Bill No. 154.

PRIÈRES: - Membres entrant après les, 18, 20, 26, 27, 46, 58, 70, 73, 104, 122. 125, 129, 144, 147, 148, 149, 152, 153, 155, 159, 167, 169, 176, 171, 175, 178, 186, 192, 199, 201, 203, 204, 205, 241, 290, 29

307, 313, 325, 363, 367, 386, 390, 394, 395, 408, 413, 426, 45 454, 461, 463, 482, 484, 499, 512, 525, 564, 574.

Prince Edward, municipalité de :- Retour, 280.

PRISON:

Et palais de justice à Kemouraska. Pétition, 102. De Montréal. Guichetier de la. Pétition, 104. Et maison de correction de Québec. Pétition, 141.

Privilèges:

Voir Comité No. 1.

Question de, 162.

PROCLAMATIONS:

Pour dissoudre le parlement, 5, 6.

Pour l'émission de writs et la convocation d'un nouveau parlement, 7.

Pour proroger le parlement au 10 août 1854, 8.

Pour proroger le parlement au 5 septembre, 1854, pour la dépêche des affaire, 9.

Relative à la santé publique, 87.

PROCUREURS :- Voir Cours,

Professions :- Voir Colléges.

PROROGATION:

Du parlement, 583.

Voir Parlement.

Protêts entrés sur les journaux:

Par l'honorable Saveuse de Beaujeu contre la seconde lecture du bill de la tenure seigneuriale, 159.

Par les honorables MM. Walker et de Beaujeu contre la passation du bill de l'appropriation des réserves du clergé, 197.

Par l'honorable P. B. de Boucherville contre les amendements au bill de la tenure seigneuriale, 208.

Par les honorables MM. de Beaujeu, de Boucherville et Moore contre la passation du bill pour l'abolition de la tenure seigneuriale, 238.

Par l'honorable James Crooks contre la passation du bill des écoles séparées, H. C., 498.

Par l'honorable orateur et les honorables MM. Taché, Panet, Belleau, Armstrong, Perry, Légaré et Cartier contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif Electif, 501.

Par l'honorable P. B. de Boucherville contre le bill pour amender l'acte de la tenure seigneuriale, 506.

Par l'honorable G. S. de Beaujeu contre la seconde lecture du bill pour amender l'acte de la tenuré seigneuriale, 526.

Par l'honorable N. F. Belleau contre la seconde lecture du bill pour augmenter le taux des péages sur les chemins à barrières de Québec, 572.

Par l'honorable N. F. Belleau contre la passation du bill en dernier lieu, tel qu'amendé, 573.

Prouzx, le révérend Louis :- Pétition, 26.

Purdy, Joseph:—Propriétaire en vertu d'une patente de certains lots dans le township de Hamilton. Pétition, 398. Voir Bill No. 154.

QUAIS:

Docks, bassins, reservoirs et, Montréal. Pétition, 52. Voir Bill No. 98.

A St. Jean Port Joli. Pétitions, 53, 369.

Au havre du Vieux Bic. Pétitions, 58, 203.

A St. Roch des Aulnets. Pétition, 63.

Sur le fleuve St. Laurent vis-à-vis St. George de Kakouna. Pétition, 70.

A Lotbinière. Pétition, 89.

Chemins et ponts dans le comté de Chicoutimi. Pétition, 152.

Compagnie à fonds social du Haut-Canada pour la construction de jetés, havres et. Pétition, 33. Voir Bills Nos. 33, 103.

Vis-à-vis les Grondines. Pétition, 203.

A St. Jean Ile d'Orléans. Pétitions, 272, 291.

Près de l'église de St. Zotique. Pétition, 276.

A la Rivière du Loup. Pétition, 319.

A Ste. Anne de la Pocatière. Pétition, 319.

A l'embouchure de la rivière Gentilly. Pétition, 344.

A la rivière Chaudière dans la paroisse Ste. Marie Nouvelle Beauce. Pétition, 399.

Québec:

Emeutes à l'église Chalmers à. Pétition lue, 18.

Chemin de fer du Saguenay et de. Pétition, 19. Voir Bill No. 52.

Ecole nationale de. Pétitions, 20, 50.

Asile des orphelines protestantes de. Pétition, 34.

Eglise catholique romaine de St. Patrice à. Pétition, 34.

Surintendants des pilotes et huissiers à. Pétitions, 39, 98, 99. Voir Bill No. 267.

Banque de. Pétition, 39. Voir Bill No. 18.

Banque de prévoyance et d'épargne de. Retour, 40.

Ecole des enfants en bas âge. Pétitions, 42, 108.

Ecole Britannique et Canadienne de. Pétition, 42.

Compagnie d'exploration et des mines de St. François et de. Pétition, 42. Voir Bill No. 53.

the state of the

Québec.—(Continuation.)

Société de construction de. Pétition, 42.

Société amicale de. Pétition, 47. Voir Bill No. 29.

Prohibition des sépultures dans. Voir Bill No. 3.

Modification des actes et ordonnances qui incorporent. Pétitions, 51, 503. Voir Bill No. 219.

Association de la bibliothèque de. Pétitions, 51, 398. Retour, 532.

Asile des orphelins de. Pétition, 56.

L'hospice de la maternité de St. Joseph de. Pétitions, 56, 76, 122, 388. Voir Bill No. 111.

Municipalité de. Pétitions, 62, 63.

Chûte d'un rocher à. Pétition, 68.

Censives des Trois-Rivières et de. Voir Seigneuries.

Censive du ci-devant ordre des jésuites à Montréal, Trois-Rivières et. Voir Seigneuries.

Association charitable des Dames catholiques romaines de. Pétition, 76.

Société littéraire et historique de. Pétitions, 80, 320.

Ecole catholique romaine à. Pétition, 110.

Institut à St. Roch de. Pétition, 110. Voir Bill No. 262.

Chemin de Gomin placé sous le contrôle des commissaires des barrières de. Pétition, 117.

Chambre de commerce de. Pétitions, 117, 144, 395.

Canalisation et aqueduc de. Pétition, 125. Voir Bill No. 71.

Assurance maritime et contre le feu de Montréal et. Pétition, 126.

Maison de correction et prison à. Pétition, 141.

Assurance mutuelle des fabriques des Trois-Rivières et de. Voir Bill No. 37.

Emprunt de la cité de. Voir Bill No. 68.

Annexion de la pointe d'Arthabaska et de. Pétition, 289.

Margaret Doherty, indemnité pour pertes sur son contrat pour fournir du pain à la prison et à l'hopital de marine de. Pétition, 290.

Patrick Daly, indemnité pour pertes sur son contrat pour fournir des patates à la prison de. Pétition, 291.

Licences d'auberge dans les limites de la cité de. Pétition, 316.

Evêque, clergé et laïques de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, réunis en synode dans le diocèse de. Pétition, 316.

Asile du Bon Pasteur à. Pétitions, 328, 364. Voir Bill No. 185.

Hôpital Victoria à. Pétition. 331. Voir Bill No. 184.

John Maguire, surintendant de la police de la cité de. Pétition, 384.

4.

Québec.—(Continuation.)

Retours des mariages, baptêmes et sépultures dans le district de, 337.

Chemins à barrières de. Pétitions, 344, 347, 362, 376, 455. Voir Bill No. 276.

Hall des francs-maçons à. Pétition, 348. Voir Bill No. 96.

Compagnie du gaz de. Pétition, 352. Voir Bill No. 94.

Creusage d'un chenal pour les vaisseaux entre les havres de Montréal et de. Pétition, 52. Voir Bill No. 98.

Compagnie d'assurance contre le feu de. Pétition, 356. Voir Bill No. 204.

Incorporation des catholiques romains de, parlant la langue anglaise. Voir Bill No. 121.

Grève du Foulon à. Pétition, 389.

Dommages occasionnés par les travaux de la cité de. Pétition, 389.

Société bienveillante de. Voir Bill No. 157.

Havre du Cul-de-Sac de. Pétition, 453. Voir Adresse No. 17.

Registres des paroisses de Montréal, St. Roch et. Pétition, 105. Voir Bill No. 187.

Chemin de fer du Maine, de Portland et de. Voir Bill No. 229.

Extension du circuit de. Voir Bill No. 234.

Queen's college, Kingston:—Pétitions, 71, 310.

QUEENSTON, chemin de fer de St. Catherines et pont suspendu de. Pétition, 399.

QUESNEL, l'honorable Frédérick A .: - Prête serment, 134.

Quorum, ajournements faute de: -74, 265, 266, 267.

RAILS plats:-Voir Chemins.

RAMSAY, D. S.:-Pétitions, 150. Impression ordonnée, 154.

RANKIN, Arthur, écuyer:-Voir Messages.

RAPPORTS:

Du greffier en loi sur les lois expirantes, 17.

Du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque, 17.

Du trésorier de l'asile des aliénés de Toronto, 19.

RAPPORTEURS dans les cours de loi et d'équité, H. C.:—Voir Bill No. 128.

RAWDON:

Chemins et ponts de. Pétition, 97.

Chemin de fer d'Industrie et de. Retour, 110.

Allocation pour réparation des chemins et ponts dans les townships de Madox et. Pétition, 117.

RÉBELLION de 1837-38, pertes occasionnées par la :—Pétitions, 42, 52, 65, 71, 78, 82.

RECHERCHES:

Et enregistrements, B. C. Voir Bill No. 214.

Dans les journaux de l'Assemblée, 512.

RÉCIPROCITÉ:-Voir Bills Nos. 4, 122. Messages.

Récusation des juges, B. C.:—Voir Bill No. 251.

REEVES et députés reeves :- Pétitions, 299, 300.

Règles :

53ème amendée, 36.

Nouvel ordre permanent relatif aux pétitions imprimées, adopté, 36. 19ème suspendue, 56, 73, 455.

Relative au temps fixé pour la réception des pétitions pour bills privés, prolongée. Pétition, 66.

Et formules requises par l'acte des cours de division du Haut-Canada, de 1853, 68. 80ème suspendue. Pétition, 73.

95ème relative aux comptes du greffier, adoptée, 288.

Et canons. Voir Eglises.

Relatives à des bills. Voir Bills.

REGISTRES:

Des baptêmes, mariages et sépultures tenus par les personnes sans croyance religieuse. Pétition, 352.

Des mariages de la congrégation évangélique luthérienne. Voir Bill No. 42.

REID, révérend C. P.:-Pétition, 140.

RELIEURE :- Voir Comité No. 2.

RENFREW et Lanark, municipalité de :-Pétitions, 283, 338. Retour, 280.

Replevin, modification de la loi du, H. C. -Voir Bill No. 112.

Réponses de Son Excellence :- Voir Adresses.

Représentation, modification de la loi de la. Pétitions, 418, 566. Voir Bill No. 130.

RÉSERVES :

Du clergé. Voir Eglises.

De la couronne dans Kent. Pétitions, 207, 295.

RÉSERVOIRS :- Voir Havres.

Résolutions:

Pour une adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône, proposée, 28. Voir Gouverneur.

Pour remplacer la perte de la bible et du formulaire de prières, 59. Adoptée, 60.

Pour la nomination d'un comité conjoint sur la bibliothèque, adoptée et communiquée à l'Assemblée, 64.

Au sujet du siége du gouvernement, 385. Amendement proposé et négativé, 1re, 2ème et 3ème résolution adoptée, et adresse à Son Excellence, 386. Envoyée à l'Assemblée pour son concours, 387. Comité nommé pour examiner les journaux de l'Assemblée, 512. Rapport, 524. Conférence demandée par l'Assemblée, 535. Accordée, 538. Membres assistent à la conférence, raisons de l'Assemblée et adresse sera présentée par la Chambre, 552. Adresse présentée et réponse de Son Excellence, 566.

RETOURS:

Des comptes publics, 37.

Des cautionnements et garanties enregistrés dans le bureau du régistrateur provincial, 37.

Des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Gaspé, 40, 283.

De l'hôpital général de Toronto, 40, 103.

De la banque d'épargne de Québec, 40.

De la banque d'épargne de Northumberland et Durham, 40. Retour, 107.

De l'institut des artisants de Montréal, 46.

Des règlements adoptés par le bureau central de santé, 47.

Des municipalités du Bas et du Haut-Canada, requis par la 16ème Vic., chap. 163, 47.

Du trésorier de l'université de Toronto et du collége du Haut-Canada, 47, 280, 364. Pétition, 296.

RETOURS.—(Continuation.)

De l'exploration géologique, 47.

Des commissaires des travaux publics, 53.

De la distribution des statuts, 53.

Des biens des jésuites, 53, 283.

De la compagnie d'emprunt du canal Welland. Pétition, 54.

Du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, 71, 418.

Du maître général des postes, 71.

Des règles et formules telles que rédigées et approuvées par les dispositions de la 10ème section de l'acte relatif aux cours de divisions du Haut-Canada de 1853, 68.

De la recette et de la dépense du collége Ste. Marie, Montréal, 71.

De la commutation de la tenure dans les censives de Québec, Trois-Rivières et la seigneurie de Lauzon, 75.

De la commutation de la tenure dans les censives du ci-devant ordre des jésuites dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, 75.

De la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, 76, 77.

De la banque de Montréal, 77.

De la banque de la cité de Montréal, 77.

Des propriétés des sœurs de la congrégation de Notre Dame, 78.

Des baptêmes, etc. Modification de l'acte 10 et 11 Vic. chp. 14. Pétition, 86.

De la compagnie du chemin de fer de Champlain et St. Laurent, 103.

De la banque de Gore, 103.

De la société d'horticulture de Montréal, 103.

De l'institut des artisans de Toronto. Pétition, 107.

De la compagnie du chemin de fer du village d'Industrie et de Rawdon, 110.

De la compagnie d'assurance maritime sur les eaux intérieures du St. Laurent, 112.

Des greffiers des deux Chambres, faisant voir le montant des assurances qu'ils ont recouvrées, 138, 139.

De la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, 140, 532.

A des adresses du 19 et 27 mai 1853, 4 juin 1853, et 9 novembre 1854, demandant des informations relatives aux seigneuries de la couronne, 143, 169, 174, 204.

Impression ordonnée 169, 204. Ordre pour impression de certains papiers rescindé, 415.

15

Retours.—(Continuation.)

De la municipalité de Shefford, 280.

Des baptêmes, mariages et sépultures dans le district des Trois-Rivières, 283.

A une adresse du 15 décembre 1854, demandant des informations relatives à une allocation en faveur de la colonisation dans le Bas-Canada, 304. Impression ordonnée, 305.

A une adresse du 4 décembre, 1855, relative au bureau de poste dans la cité de Hamilton, 315. Voir comté No. 6.

Du chemin de fer du St. Laurent et du village d'Industrie, 315.

Des mariages, baptêmes et sépultures dans le district de Québec, 337.

A une adresse au sujet de l'appropriation de l'allocation de £30,000, en vertu de la 16 Vic., chaps. 155 et 156, pour l'administration de la justice dans le Haut et le Bas-Canada, 343. Impression ordonnée, 344.

A une adresse du 30 mars 1855, au sujet du siège du gouvernement, 349. Impression ordonnée, 350. Pétitions, 352, 356, 369, 370, 376, 377, 378, 382, 388, 389, 394, 398, 399, 410, 411, 415, 418, 429, 435, 459, 463, 468, 469, 492, 509. Voir Adresse No. 13.

Des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Montréal, 378.

De la compagnie d'assurance mutuelle et à fonds social des fermiers du Haut-Canada, 378.

A une adresse du 23 avril 1855, au sujet des débentures, etc., déposées dans le bureau du receveur général, en vertu de l'acte du libre commerce de banque, 434. Impression ordonnée, 437.

De l'association de la bibliothèque de Québec, 532.

Des conseils de comté du Haut-Canada, 550.

RETRAIT lignager, abolition du droit de :--Voir Bill No. 252.

REVENU et dépense:—Voir Liste Civile et Messages.

Révision des statuts:—Pétition, 283.

RHODES, William, écuyer :-- Voir Messages.

RICHARD, Joseph, R.: - Pétition, 92.

RICHELIEU:

Municipalité de. Pétition, 62. Ecluse à St. Ours sur la rivière. Pétition, 353.

RICHMOND:

W. H. Livre de formules légales. Pétition, 86.

Municipalité de Drummond et. Pétition, 63.

RICHMOND.—(Continuation.)

Kinsey annexé à la municipalité de. Pétition, 63.

Kinsey, Walton et Tingwick détachés de la municipalité de Drummond No. 2, et réunis à la municipalité de. Pétition, 63.

Chemin de fer de Sorel, Drummondville et. Pétition, 251. Voir Bill No. 63.

RIGAUD, pont sur la rivière :- Pétition, 349.

Rimouski:—Pour venir en aide aux personnes dont les grains ont été détruits par la gelée. Pétition, 185.

Rivières:

L'Assomption et chemin de fer. Pétition, 37. Voir Bill No. 148.

Humber. Pont sur la. Pétitions, 38, 67.

Rouge. Pont sur la, B. C. Pétition, 50.

St. Charles. Docks dans la. Pétition, 51.

Nicolet. Creusage de la. Pétition, 67.

St. François. Pont sur la. Pétitions, 72, 275, 369.

Niagara. Chemin de fer d'Amherstburg et St. Thomas à la. Pétitions, 78, 84, 127. Voir Bill No. 188.

Ottawa. Ouverture d'un chenal entre le village de St. Andrews et la. Pétitions, 72, 84.

Niagara. Canal d'embranchement entre Thorold et la. Pétitions, 87, 89, 281.

Moira. Glacis aux écluses sur la. Pétition, 97.

Batiscan. Pont sur la. Pétition, 115.

Du Nord. Pont sur la. Pétitions, 136, 285.

Nicolet. Pont sur le bras nord de la. Pétition, 280.

Du Loup. Pont sur la. Pétition, 289.

Niagara et Détroit. Pont sur les. Pétitions, 291, 295.

Thames. Navigation de la. Pétition, 299.

Jésus. Taux sur le pont de la. Pétition, 319.

Du Loup. Quai à la. Pétition, 319.

Des Prairies, St. Joseph, Pointe aux Trembles et Longue Pointe. Chemin de la. Pétition, 334.

Nation. Pont sur la. Pétition, 341.

Ecluse de Hespeler sur la Grande. Pétition, 344. Voir Bill No. 114.

Gentilly. Quai à l'embouchure de la. Pétition, 344.

Rigaud. Pont sur la. Pétition, 349.

Aux Saumons. Pont sur la. Pétition, 352.

RIVIÈRES.—(Continuation.)

Richelieu. Eeluse au village de St. Ours, sur la. Pétition, 353.

Chateauguay et lac St. François. Chemin de la. Pétition, 356.

Aux Renards et anse aux Griffons. Chemin de la. Pétition, 362.

St. Clair. Chemin de fer du havre de Rondeau, à Chatham, à la. Pétitions, 363, 370. Voir Bill No. 249.

St. Laurent, Nation et aux Raisins. Union des. Pétition, 365.

Chaudière. Quai dans la paroisse de Ste. Marie Nouvelle Beauce, sur la. Pétition, 399.

Saint Clair. Deblayage de la. Pétition, 399.

Chaudière. Reconstruction d'un pont sur la. Pétition, 410.

Du Gouffre. Construction d'un pont sur la. Pétition, 411.

Détroit. Chemin du Grand Tronc et de la. Pétition, 411.

Compagnies à fonds social pour l'amélioration des, B. C. Voir Bill No. 144.

Et ruisseaux. Défense d'obstruer les, H. C. Voir Bill No. 166.

Aux Raisins et Nation. Réunion des caux du St. Laurent à celles des. Pétition, 365.

Navigation de l'Otter Creek. Pétition, 168. Voir Bill No. 221.

RITCHIE, terres possédées en fidéi-commis par :—Voir Bill No. 39.

Robinson, l'honorable W. B.:-Voir Messages.

ROCHER écroulé à Québec :- Pétition, 68.

ROCHESTER, municipalité de :- Pétition, 77.

ROMNEY, municipalité de :- Pétition, 77.

RONDEAU:

Havre de. Pétition, 296.

Chemin de fer de Chatham, de la rivière Ste. Claire et du havre de. Pétitions, 363, 370. Voir Bill No. 249.

Rooney, Patrick et autres, pour le règlement de leur question en litige avec l'honorable James Ellice. Pétition, 117.

Ross, l'honorable John:

Prête serment, 12.

Nommé orateur de la Chambre, 22.

Proteste contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif Electif, 501.

Voir Messages.

Rouge, pont sur la rivière, B. C.: -Pétition, 50.

Rouville, académie de :- Pétition, 296.

Ruisseaux:-Voir Rivières.

SAGUENAY:

Chemin de fer de Québec et du. Pétition, 19. Voir Bill No. 52.

Municipalité du. Pétition, 411.

Pour empêcher de faire la pêche à la truite avec des rets dans le comté de. Voir Bill No. 142.

SAINTS:

Joseph de la Pointe Lévi. Ecole pour filles à. Pétitions, 20, 275.

Collège Ste. Marie à Montréal. Pétitions, 19, 291, 429 Retour, 71.

François. Banque de. Pétitions, 22, 131. Voir Bill No. 170.

Laurent. Académie industrielle du. Pétitions, 25, 272.

Ste. Marie de la Beauce. Académie de. Pétitions, 26, 289.

Hugues de Ramsay. Académie pour les filles. Pétition, 26.

François. Coroner de. Pétition, 27.

André d'Argenteuil. Séminaire catholique romain. Pétitions, 34, 284.

Patrice. Eglise de, Québec. Pétition, 34.

Hyacinthe. Asile, séminaire et institut canadien de. Pétitions, 38, 290, 292.

Thomas, Otterville, Simcoe, Dunnville et du pont suspendu des chûtes de Niagara. Chemin de fer de. Pétition, 38.

Collége de St. Marie de la Beauce. Pétition, 39, 300.

François. Collége. Pétitions, 39, 73. Voir Bill No. 61.

François. Compagnie d'exploration des mines de Québec et de. Pétition, 42. Voir Bill No. 53.

Collége de Ste. Anne de la Pocatière. Pétitions, 47, 272.

Grégoire. Ecole de filles de. Pétitions, 47, 296.

Henri de Mascouche. Collége. Pétitions, 50, 285.

Charles. Docks de la. Pétition, 51.

Jean. Chemin de la Grande Baie (Saguenay) au lac. Pétition, 53.

Jean. Académie de. Pétition, 53.

Jean Port Joli. Quai à. Pétitions, 53, 369.

Jean, Ile d'Orléans. Municipalité de. Pétition, 54.

Michel, Bellechasse. Collége. Pétitions, 55, 343.

Michel. Institution pour former des maitresses d'école à. Pétition, 55.

Saints.—(Continuation.)

Couvent et collège de Ste. Marie, Rouville. Pétition, 55.

Laurent et Champlain. Chemin de fer de. Pétitions, 56, 71, 89, 96, 105, 106. Retour, 103. Voir Bill No. 168.

Michel. Collége de, Toronto. Pétitions, 58, 358.

Jean Baptiste de Nicolet. Lycées à. Pétition, 62.

Roch des Aulnets. Quai à. Pétition, 63.

Laurent. Compagnie des mines de. Pétition, 63. Voir Bill No. 67.

Ignace du Coteau du Lac. Collége. Pétitions, 64, 311.

Polycarpe. Cour de circuit, bureau d'enregistrement et conseil municipal pour la comté de Soulanges à. Pétition, 65.

Ignace du Côteau du Lac. Cour de circuit, bureau d'enregistrement et conseil municipal pour le comté de Soulanges à. Pétition, 65.

Eustache. Académie ou lycée de. Pétition, 65.

Jean Baptiste de Nicolet. Ecole de filles. Pétitions, 68, 304.

André. Chenal de la rivière du nord entre l'Ottawa et. Pétitions, 72, 84.

François. Pont sur la rivière. Pétitions, 72, 275, 369.

Jacques. Bureau d'enregistrement séparé, et institutions judiciaires et municipales séparées. Pétition, 73.

Thomas. Chemin de fer d'Amherstburgh, de la rivière Niagara et de. Pétitions, 78, 84, 127. Voir Bill No. 188.

Athanase et Spear's Corner. Chemin à barrières de. Pétition, 81.

Cuthbert et Brandon. Chemin de. Pétition, 84r

Foye. Commissaires d'école de. Pétition, 84.

Pierre et Montmini. Chemin. Pétition, 85.

Hyacinthe, Association d'assurance mutuelle des fabriques du diocèse de Montréal et. Pétition, 89. Voir Bill No. 37.

Jean. Ecole diocésaine de. Pétitions, 94, 274.

Maurice. Chemin et pont. Pétitions, 99, 185, 296, 388.

Anne. Pont. Pétition, 99.

François. Arpentage du Dégelé et du lac. Pétition, 102.

Hélène et lac St. François. Chemin. Pétition, 102.

Félix de Valois. Ecole modèle. Pétition, 107.

Roch. Institut. Pétition, 110. Voir Bill No. 262.

Laurent. Compagnie d'assurance maritime sur les eaux intérieures du. Retour, 112. Pétition, 327. Voir Bill No, 224.

Cyprien. Indemnité à la fabrique de. Pétition, 116.

Roch. Ecole. Pétition, 117.

SAINTS. — (Continuation.)

Bruno, chef lieu du comté de Chambly. Pétition, 123.

Timothée. Ecole modèle et couvent. Pétition, 124.

Roch. Chambre de lecture. Pétition, 130.

Hyacinthe. Incorporation de. Pétitions, 130, 382.

Hyacinthe. Institut des artisans. Pétition, 131.

Bruno. Pont sur un ruisseau. Pétition, 137.

Lycée pour garçons dans Sainte Scholastique. Pétition, 142.

Marguerite, chef lieu du comté de Dorchester. Pétition, 151.

Hénédine, chef lieu du comté de Dorchester. Pétition, 169.

Arsène, chef lieu du comté de Témiscouata. Pétition, 169.

Catherines. Conseil de ville. Pétition, 181.

Sylvestre. Pont de Penny dans la paroisse de. Pétition, 196.

Anne de la Pérade. Académie. Pétition, 202.

Joseph de la Pointe Lévy. Commissaires d'école. Pétition, 272.

Jean, Ile d'Orléans. Quais. Pétitions, 272, 291.

Académie pour les filles à la Sainte Famille. Pétition, 272.

Cyrille. Chemin de la ligne provinciale à. Pétition, 272.

Féréol. Chemins. Pétition, 272.

Laurent. Sœurs de Ste. Croix. Pétition, 272.

François. Circuit de Wolfe et cours de district de. Pétition, 275. Voir Bill No. 242,

Zotique. Quai près de l'église de. Pétition, 276.

Patrice, Montréal. Hôpital. Pétition, 280.

Hugues. Ecole pour les filles. Pétition, 280.

Benoit. Hospice Youville dans la paroisse de. Pétition, 280.

Thomas. Ecole de grammaire. Pétition, 280.

Hyacinthe. Couvent. Pétition, 282.

Elizabeth. Asile des révérendes sœurs de la providence à. Pétition, 287.

Aimé. Couvent pour l'éducation des jeunes filles. Pétition, 287.

Grégoire le Grand de Nicolet. Ecole de garçons. Pétition, 304.

Julienne de Rawdon, chef lieu du comté de Montcalm. Pétition, 311.

Césaire. Ecole de filles. Pétition, 311.

Paul. Conversion de. Ecoles. Pétition, 313.

Laurent et village d'Industrie. Chemin de fer. Pétition, 315.

Jean. Ecole de filles tenue par les religieuses. Pétition, 315.

Herman et St. Placide unis au comté des Deux-Montagnes. Pétition, 317.

Saints.—(Continuation.)

Eustache. Couvent. Pétition, 317.

Vincent de Paul. Société des artisans de. Pétition, 317.

Jean Port Joli, chef lieu du comté de l'Islet. Pétition, 319.

Anne de la Pocatière. Quai. Pétition, 319.

Norbert d'Arthabaska. Bureau d'enregistrement. Pétition, 320.

Timothée. Academies. Pétition, 320.

François. Crieur des sessions de quartier du district de. Pétition,

George de Kakouna. Ecole de filles. Pétition, 330.

Alexandre de Kamouraska. Ecole. Pétition, 330.

Ecole à Ste. Croix. Pétition, 330.

Anselme. Bureau d'enregistrement. Pétition, 334.

Joseph, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles et Longue Pointe. Chemin de. Pétition, 334.

Clément, Beauharnois. Académie. Pétition, 342.

Académie de Ste. Cécile du Bic, Rimouski. Pétition, 343.

Michel de Bellechasse. Ecole de filles. Pétition, 343.

Jean, Montmorency. Salaire des instituteurs. Pétition, 343.

Foye. Macadame de la partie de la route de l'église qui conduit aux anses de la paroisse de. Pétition, 347.

Antoine de la Baie du Febvre. Lycée. Pétition, 349.

Thomas de Pierreville, Yamaska. Ecoles. Pétition, 349.

Ligouri, Ile Bizard, annexé au comté de Montréal. Pétition, 351.

François. Chemin de Chateauguay et du lac. Pétition, 356.

Patrice. Asile des orphelins de, Montréal. Pétition, 362. Voir Bill No. 173.

Clair. Chemin de fer de Chatham, du havre de Rondeau et de la rivière. Pétitions, 363, 370. Voir Bill No. 249.

Laurent. Union des rivières Nation, aux Raisins et du. Pétition, 365.

Ecole de Ste. Claire de Joliette. Pétition, 369.

Jean Port Joly. Chemin. Pétition, 369.

Raymond de Bourg Louis. Ecoles. Pétition, 370.

Croix, chef lieu de la cour de circuit pour le comté de Lotbinière. Pétition, 370.

Hyacinthe. Pétition contre l'annexion de certaines propriétés à la ville de. Pétition, 377.

Maurice. Division des comtés de Maskinongé et de. Pétition, 370.

Hyacinthe. Hôtel Dieu de. Pétition, 382.

Quai sur la rivière Chaudière à Ste. Marie de la Nouvelle Beauce. Pétition, 399.

Saints.—(Continuation.)

Obstructions dans la rivière Ste. Claire. Pétition, 399.

François d'Assise, chef lieu du comté de Beauce. Pétition, 408.

Etienne de la Malbaie. Ecole. Pétition, 411.

David d'Yamaska. Légalisation d'une taxe d'école. Pétition, 415. Voir Bill No. 207.

Joseph, Toronto. Sœurs de. Voir Bill No. 180.

Hyacinthe. Municipalité autorisée à imposer une taxe pour rembourser Louis Dion du coût de la bâtisse d'un pont public. Pétition, 463.

Roch. Registres des paroisses de Montréal, Québec et. Pétition, 105. Voir Bill No. 187.

François. Notariat dans le district de. Voir Bill No. 250.

SALAIRES:

Des greffiers de la paix au lieu d'honoraires. Pétition, 283.

Des officiers et serviteurs de la Chambre. Voir 8ème Rapport du Comité, No. 4.

Des surintendants des pilotes et huissiers de la trinité de Québec. Voir Bill No. 267.

Révérend Joseph Abbuts, arrérages de. Pétition, 570.

De certains fonctionnaires judiciaires et autres officiers, augmentés. Voir Bill No. 232.

SA Majesté la Reine :--Voir Adresses.

Sanction royale donnée à des bills durant la présente session, 49, 258, 259, 260, 261, 263, 339, 485, 486, 487, 488, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 582.

Sandwich, municipalité de :- Pétition, 77.

SANTÉ:

Bureau central de. Retour, 47.

Publique. Proclamation relative à la, 87.

SARNIA:

Chemin de Port. Pétition, 65.

Municipalité de. Pétition, 453.

SAUGEEN, havre de :- Pétition, 320.

SAULT Ste. Marie, chemin de fer de Pembroke, de la baie Georgienne et du:

Pétition, 56.

16

SAUVAGES:

Conservation de leurs droits. Pétitions, 127, 289, 290.

Terres des, dans Durham. Pétition, 307. Voir Bill No. 236.

SEIGNEURIES:

Commune de la, d'Yamaska. Pétition, 67. Voir Bill No. 26.

Retour des commutations de la tenure, dans les censives de Québec, Trois-Rivières et la seigneurie de Lauzon. Pétition, 75.

Retour des commutations de la tenure, dans les censives du ci-devant ordre des jésuites dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, 75, 76.

Pour et contre l'abolition de la tenure. Pétitions, 71, 90, 99, 105, 118, 122. 150, 152, 154, 155, 158, 186, 200, 276, 316, 344, 349, 370, 442. Voir Bills Nos. 16, 222. Adresses et Protêts.

Adresse à Son Excellence relative aux. Voir Adresses.

De Beauharnois. Pétitions, 117, 316.

Réponses à des adresses relatives aux, 174, 143, 169, 204. Impression ordonnée, 154.

SÉMINAIRES :- Voir Ecoles.

SÉPULTURES:

Mariages et baptêmes. Voir Retours.

Dans Québec. Prohibition des. Voir Bill No. 3.

Dans les villes populeuses. Prohibition des. Pétition, 130.

Registres des baptêmes, mariages et, tenus par les personnes sans croyance religieuse, 352.

Cimetière général à Toronto. Voir Bill No. 147.

SERGENT d'armes :-- Voir Vallerand, Olivier.

SERMENT administré aux membres de la Chambre, 12, 13, 22, 51, 61, 83, 111, 130, 134, 138, 269, 270, 274, 279, 356, 338, 442.

Serviteurs et maîtres, leurs devoirs, H. C.:—Voir Bill No. 277.

SESSION:

Du Parlement. Voir Parlement.

De quartier. Voir Cours.

SEYMOUR, l'honorable Benjamin:

Présente son writ l'appelant au Conseil Législatif, 269.

Prête serment, 270.

Séparation de Northumberland et. Pétition, 435.

SHAWENEGAN, chemin de: Pétition, 82.

SHEFFORD:

Chemin de fer de Stanstead Chambly et. Pétitions, 38, 343. Voir Bill No. 209.

Académie de. Pétition, 73.

Municipalité de. Pétitions, 75, 175. Retour, 280.

SHERBROOKE:

Municipalité de. Pétitions, 27, 39, 62, 323.

Association de la bibliothèque de. Pétitions, 62, 275, 282. Voir Bill. No. 147.

Chemin de Weeden, Dunnville et. Pétitions, 72, 73, 275.

Annexion de Compton et. Pétition, 357.

Et Wolfe réunis à Drummond et Arthabaska. Pétition, 389.

Ecole de filles à. Pétition, 86.

Remboursement de certains argents payés pour des terres de la couronne vendues par erreur par la municipalité de. Pétition, 328.

Pour augmenter le salaire du gardien de la cour de justice à. Pétition, 328.

SHIPTON:

Compagnie des ardoissières de. Pétition, 54. Voir Bill No. 59. Division du township de. Pétition, 63.

Shortis, Edward, réserve de chemin:—Pétition, 53. Voir Bill No. 84.

SICOTTE, Louis Victor, écuyer, élu orateur de l'Assemblée, 13.

Siege du gouvernement:—Pétitions, 352, 355, 369, 370, 376, 377, 378, 382, 388, 389, 394, 399, 410, 411, 415, 418, 429, 435, 459, 463, 468, 469, 492, 509. Voir Adresse No. 13. Retours et Conférences.

SILLERY, académie de :- Pétitions, 84, 287.

SIMCOE:

Chemin de St. Thomas, Otterville, Dunnville et. Pétition, 38.

Municipalité de, Pétition, 110.

Chemin de fer d'Ontario, du lac Huron et de. Pétitions, 110, 342. Voir Bill No. 146.

Skinner, Samuel:—Messager. Voir Comité No. 4.

Pétition, 382.

Sociétés:

De construction dans le Bas-Canada. Voir Bills Nos. 70, 155. De Québec. Pétition, 43.

De l'union. Pétition, 171.

De l'union. Petition, 171.

Bienveillante de Montréal. Pétition, 277.

Des artisans de St. Vincent de Paul. Pétition, 317.

Amicale de l'Amérique. Pétition, 22. Voir Bill No. 62. Amicale de Québec. Pétition, 47. Voir Bill No. 29.

Littéraire et historique de Québec. Pétitions, 80, 320.

Pour venir en aide aux femmes pauvres et aux orphelins de Toronto.

Pétitions, 65. Evangélique de la grande ligne. Pétition, 50. Voir Bill No. 80.

SŒURS :

De Ste. Croix et St. Laurent. Pétition, 272.

De la charité en charge de l'hôpital général à Montréal. Pétition, 316. De la providence de Sorel. Pétition, 353.

De miséricorde de l'asile Ste. Pélagie de Montréal.

De St. Joseph, (Toronto.) Voir Bill No. 180.

De la présentation. Voir Bill No. 196.

De la congrégation de Notre-Dame. Pétition, 79.

SOLLICITEURS :- Voir Procureurs.

Sombra et Kent, annexion de: - Pétition, 425.

Somerser, académie de :- Pétition, 274.

Sorel:

Chemin de fer de Drummondville, Richmond et. Pétition, 251. Voir Bill No. 69.

Incorporation de. Pétition, 37.

L'association de la bibliothèque et institut des artisans de. Pétition, 356.

Maison d'école à. Pétitions, 166, 353.

Instituteurs, arrérages de salaire. Pétition, 175.

Ecole dissidente de la municipalité scolaire du bourg de. Pétition, 155.

Soulanges:

Pour établir dans le village de St. Polycarpe une cour de circuit, un bureau d'enregistrement et une municipalité pour le comté de Pétition, 64.

Pour établir dans le village de St. Ignace du Côteau du Lac une cour de circuit, un bureau d'enregistrement et une municipalité pour le comté de. Pétition, 65.

Contre l'établissement d'un bureau d'enregistrement séparé pour le comté de. Pétition, 418.

Contre la division des comtés de Vaudreuil et de. Pétition, 566.

South Western, chemin de fer de Hamilton et du :- Voir Bill No. 246.

Smith's:

Falls et Kingston. Chemin de fer de. Pétition, 175. Lignes transversales dans le township de. Voir Bill No. 105.

Spear's Corner et St. Athanase, chemin à barrières de :- Pétition, 81.

SQUATTERS, protection des :- Pétition, 24.

STANBRIDGE, académie de :- Pétition, 94.

STANSTEAD:

Chemin de fer de Shefford, Chambly et. Pétitions, 38, 343. Voir Bill No. 209.

Séminaire de. Pétition, 325.

STATUS provinciaux :-- Voir Bill No. 248.

STORMONT, Dundas et Glengarry, municipalité de :- Pétition, 365.

STRATFORD:

Chemin de. Pétition, 281.

Municipalité de. Pétition, 329.

Chemin de fer de Huron et. Voir Bill No. 141.

Subsides:—Voir Bills No. 63, 233, 256. Estimés, Adresses et Messages.

Substitutions, abolition de la publication dans les cours des actes de, B.C. Voir Bill No. 253.

SURINTENDANT:

D'éducation. Voir Ecoles.

Des pilotes et huissiers de la maison de la trinité de Québec. Voir Bill No. 267.

SYDENHAM:

Chemin de fer de Galt, Guelph et. Pétition, 24.

Havre de. Pétitions, 47, 112.

SYNDICS:

Terres de Ritchie. Voir Bill No. 39.

D'école de Chatham. Voir Bill No. 46.

De l'église Zion, Montréal. Pétition, 56. Voir Bill No. 49.

De l'école de grammaire de St. Thomas. Pétition, 280.

De l'académie de Rouville. Pétition, 296.

Vente de terres possedées par des, H. C.:—Voir Bill No. 102.

De la maison d'industrie, Kingston. Voir Bill No. 109.

Du cimetière général de Toronto. Voir Bill No. 149.

Des terres de Guelph. Voir Bills Nos. 7, 151,

De l'asile St. Patrice des orphelins de Montréal. Voir Bill No. 173.

Synone: -Voir Eglises.

TACHÉ, l'honorable E. P. :

Prête serment, 12.

Proteste contre le rejet de la motion pour la seconde lecture du bill du Conseil Législatif Electif, 501. Voir Messages.

TARIF :- Voir Taxes.

TAXES:

Abrogation de la, dans le comté de Chicoutimi, sur les enregistrements. Pétition, 141.

Sur les vaisseaux. Pétition, 144.

Tarif, droits de douane. Pétition, 168. Voir Bill No. 56.

Modification de l'acte des cotisations, 27, 167, 181. Voir Bill No. 66.

Villes incorporées déchargées de la responsabilité d'être cotisées par les conseils de comté. Pétition, 299.

Règlements de municipalités pour le recouvrement des, H. C. Voir Bill No. 235.

TAYLOR, John F., aîné:

Administre le serment aux membres, 12, 13, 22, 51, 61, 83, 111, 130, 134, 138, 269, 270, 274, 279, 356, 388, 442. Pétition de, 282. Voir Comité No. 4.

Comme maître en chancellerie. Voir Bills, Messages, etc.

TAYLOR, John F., aîné.—(Continuation.)

Comme greffier, autorisé à entrer en compte avec le maître de poste pour le port des lettres adressées et reçues par les membres pendant la présente session, 16.

Warrants émis en sa faveur comme greffier. Voir Adresses Nos. 2, 7, 18, et Comité No. 4.

Fennings, (greffier assistant.) Pétition, 399. Voir Comité No. 4.

Télégraphe:

Electrique de l'Amérique Britannique du Nord. Pétition, 51. Voir Bill No. 158.

De New-York, Terreneuve et Londres. Pétition, 58. Voir Bill No.

Transatlantique sous marin. Voir Bill No. 101.

De Montréal. Pétition, 304 Voir Bill No. 81,

TÉMISCOUATA:

Ecole modèle de. Pétition, 151.

Chef-lieu établi à St. Arsène. Pétition, 169.

Chemin et pont. Pétition, 289.

TÉMOIGNAGES:

Preuves et documents. Voir Bill No. 154.

Pris devant le comité d'enquête au sujet des accusations portées contre la dernière administration. Impression ordonnée, 256.

Témoins, leur comparution devant les cours. Pétition, 351:—Voir Bills Nos. 5, 245.

Tempérance, fils de la :—Voir Auberges.

TENURE Féodale, B. C.: - Voir Seigneuries.

TERRES:

Seigneuriales. Voir Seigneuries.

Appartenant à des absents. Pétition, 55.

Dans la ville de Chatham pour l'usage d'écoles. Pétition, 75.

Dans Guelph. Voir Bill No. 7.

Traversées par le Grand Tronc entre Montréal et Kingston. Pétition, 98.

En fidéi-commis (Ritchie.) Voir Bill No. 39.

Des réserves du clergé. Voir Églises.

De la couronne dans Kent. Pétitions, 207, 295.

TERRES.—(Continuation.)

De la couronne transférées aux syndies de l'école de grammaire de St. Thomas. Pétition, 280.

Des sauvages dans Durham. Pétition, 307. Voir Bill No. 236.

De la couronne vendués par erreur par la municipalité de Sherbrooke. Pétition, 328.

Compagnie pour l'amélioration et l'assèchement des, H. C. Pétition, 330. Voir Bill No. 238.

Possédées en fidéi-commis pour l'usage des corporations religieuses Voir Bill No. 102.

Arpenteurs des. Voir Bill No. 153.

De l'ordonnance. Dépêche, 455. Voir Bill No. 247.

Des institutions publiques d'éducation, H. C. Vente des. Voir Bill No. 181.

TERREBONNE, collége Masson à :- Voir Bill No. 6.

TERRENEUVE, télégraphe de New-York, Londres et:—Pétition, 58. Voir Bill No. 136.

THAMES, navigation de la rivière :- Pétition, 399.

Tнован, réserve de chemin acccordée à Shortis dans le township de :—Pétition, 53. Voir Bill No. 84.

THOROLD:

Chemin de fer de Port Dalhousie et. Pétition, 35.

Canal d'embranchement de Niagara au village de. Pétitions, 87, 89, 287.

Municipalité de. Pétitions, 82, 280.

TILBURY Est et Ouest, municipalité. Pétition, 77.

Tingwick, Kinsey et Walton, séparés de la municipalité de Drummond No. 2, et réunis à la municipalité de Richmond:—Pétition, 63.

TORONTO:

Rapport du trésorier de l'asile provincial des aliénés de, 19. Pétition, 19.

Compagnie d'assurance provinciale de. Pétitions, 37, 181. Voir Bill No. 201.

TORONTO.—(Continuation.)

Chemin de Hamilton et. Pétitions, 38, 67, 429. Voir Bill No. 152.

Hôpital général de. Retours, 40, 103.

Corporation de. Pétition, 40. Retour, 280.

Compagnie de charbon de. Pétition, 40.

Bourse des marchands de. Pétition, 43. Voir Bill No. 54.

Institut canadien de. Pétition, 43.

Collége du Haut-Canada et université de. Retours, 47, 280, 364, 429, Pétition, 296.

Institut catholique romain de. Pétition, 49.

Chemin de fer d'Amberstburgh et. Pétitions, 52, 107.

Lycée de. Pétition, 54. Voir Bill No. 106.

Esplanade de. Pétitions, 53, 99.

Collége St. Michel de. Pétitions, 58, 358.

Indemnité aux professeurs de l'université de. Pétition, 58.

Société de l'asile des orphelins et de secours aux femmes à. Pétition, 65.

Institut des artisans de. Retour, 107.

Banque d'épargne de. Retour, 118.

Compagnie des consommateurs de gaz de. Pétition, 282. Voir Bill No. 76.

Eglise baptiste calvinistes des hommes de couleur de. Pétition, 306

Compagnie métropolitaine de gaz et d'eau. Pétition, \$10. Voir Bill. No. 200.

Ligne du chemin de fer du Grand Tronc dans ou près de. Voir Bill. No. 120.

Chemin de fer du Grand Tronc, du Détroit et de. Pétition, 411.

Cimetière général de. Voir Bill No. 149.

Banque de. Voir Bill No. 172.

Péninsule et marais de. Voir Bill No. 174.

Sœurs de St. Joseph à. Voir Bill No. 180.

Townships de l'Est:

Banque des. Voir Bill No. 90.

Protection contre les squatters dans les. Pétition, 24.

Loi municipale mise en force dans les. Pétition, 320.

TRADUCTEURS :

Anglais. Voir Montizambert, E. L.

Français. Voir LeMoine, Robert; et Doucet, J. E.

Traité de réciprocité :-- Voir Bill No. 122, et Messages.

TRAVAUX:

Publics. Commissaires des. Retour, 53.

Sur la rivière Moira. Pétition, 84.

Modification des lois relatives aux, publics. Voir Bill No. 167.

Sur les chemins, B. C. Pétition, 325.

TRAVERSE entre Belleville et Ameliasburgh :- Pétition, 90.

TRIGGE, Henry W., et Alfred: -Pétition, 200.

TRINITÉ, maison de la :--Voir Salaires.

TRINITY collège :- Pétition, 296.

TROIS-PISTOLES, maison d'école de:-Pétition, 351.

Trois-Rivières:

Institut des artisans des. Pétition, 70.

Censives de Montréal, Québec et des. Voir Seigneuries.

Académie des. Pétitions, 97, 289, 344.

Assurance mutuelle des fabriques de Québec et des. Voir Bill No. 37.

Retour des baptêmes, mariages et sépultures dans le district des, 283.

TRUITE, pêche de la, avec des rets dans le Saguenay:—Voir Bill No. 142.

Turgeon, l'honorable J. O.:-Prête serment, 12.

Union:

Chemin de fer d'. Voir Chemins.

Société de bâtisse de l'. Pétition, 171.

Universités :- Voir Colléges.

Usines de machines à vapeur de Montréal pour les locomotives et les bateaux :—
Pétition, 105. Voir Bill No. 107.

Usune, modification des lois sur l'. Voir Bill No. 77.

VAISSEAUX:

Océaniques à la vapeur. Compagnie de navigation des. Pétitions, 61, 92. Voir Bill No. 14.

Taxe sur les. Pétition, 144.

Océaniques à la vapeur, Montréal. Compagnies des. Voir Bill No.

Maison de refuge à l'Île Verte pour les marins naufragés. Pétitions 285.

Des plantations britanniques. Voir Bill No. 97.

Creusage du chenal entre les havres de Montréal et Québec, pour les. Pétition, 52. Voir Bill No. 98.

VALLERAND, Olivier :

Sergent d'armes. Voir Comité No. 4. Flavien, indemnité à. Pétition, 62.

VAUDREUIL:

Municipalité du village de. Pétition, 38.

Comté de. Pétition, 38.

Chemin de fer de. Pétitions, 38, 52, 156, 181, 248.

Chemins de. Pétition, 38.

Chemin de fer de Bytown et. Pétition, 52.

Subdivision du comté de. Pétition, 359.

Contre la division du comté de Soulanges et. Pétition, 566.

VAUGHAN, réserve de chemin en faveur de Peter et Elizabeth Oster, du town ship de:—Pétitions, 315, 344.

VENTES:

De propriété le dimanche, B. C. Voir Bill No. 79. D'immeubles grevés d'hypothèques. Voir Bill No. 278.

Verchères:

Institution d'éducation sous la direction des clercs de St. Viateur, dans la paroisse de. Pétition, 52.

Collège de. Pétition, 316.

VERGE noir, gentilhomme huissier de la :-- Voir Kimber, R.

VERMONT, chemin de fer de jonction de Montréal et :—Pétitions, 38, 282. Voir Bill No. 206.

VEUVES et orphelins des soldats marins alliés :- Voir Adresses et Messages.

VICTORIA:

Collége, Cobourg. Pétitions, 282, 306, 343.

Hôpital, Québec. Pétition, 331. Voir Bill No. 184.

Viger:

L'honorable Denis B., congé accordé à, 325.

Allocation pour l'ouverture d'un chemin dans le township de, 343.

VILLAGE d'Industrie et Rawdon, chemin de fer du:-Retour, 110.

VILLES incorporées déchargées de la taxe imposée par les municipalités de comté. Pétitions, 299, 315, 338, 382.

VINCENT, Louis:-Pétition, 411,

Voitures d'hiver, B. C. Abrogation de la loi des :- Pétition, 82.

Voix prépondérante de l'orateur, 146.

Votes, enregistrement des :-- Voir Bill No. 64.

W AINFLEET, municipalité de :-Pétition, 327.

WALKER, l'honorable William:

Prête serment, 12.

Proteste contre la passation du bill de l'appropriation des réserves du clergé, 197.

WALTON, J. S. :

Indemnité à, 61.

Kinsey et Tingwick détachés de la municipalité de Drummond No. 2, et réunis à la municipalité de Richmond. Pétition, 63.

WARRANTS en faveur du greffier de la Chambre :- Voir Adresses Nos. 2, 7, 18.

WARWICK:

Chemin de. Pétition, 65.

Municipalité de, 453.

WATERLOO, greffiers et huissiers des cours de division pour le comté de. Pétition, 143.

WEEDON:

Chemin de Dudswell et. Pétitions, 72, 73. Chemin de. Pétition, 281.

WELLAND:

Compagnie d'emprunt du canal. Retour, 54.

Municipalité de. Pétitions, 67, 415.

Dommages causés par le canal. Pétition, 126.

Municipalité de Lincoln et. Pétitions, 122, 342.

Elargissement du canal. Pétition, 280.

Doubles écluses aux canal. Pétition, 284.

Confirmation de certains procédés de la municipalité du comté de. Pétition, 415.

Liquidation des dettes de la municipalité de. Voir Bill No. 183.

Assurance contre le feu et maritime du canal. Pétition, 147. Voir

Wellington, municipalité de :- Pétition, 344. Retour, 280.

WENTWORTH:

Municipalité de Halton et. Pétition, 52. Retour, 280. Pont sur la rivière du nord et chemin de. Pétition, 136. Séparation de Halton et. Voir Bill No. 87.

WEST Tilbury, municipalité de :- Pétition, 77.

Bill No. 10.

WHITBY:

Incorporation de. Pétition, 43. Voir Bill No. 12. Municipalité de. Pétition, 459.

Whitchuch et Port Perry, chemin de fer:—Pétition, 123. Voir Bill No. 215

WIDMER, l'honorable Christopher:-Congé accordé à, 138.

WILLIAM HENRY:

Municipalité de. Pétitions, 37, 325. Ecole de garçons et filles. Pétitions, 106, 356.

WILLIAMS, township de, division de Middlesex:—Pétition, 382.

Wilson, l'honorable Charles:-Prête serment, 12. Voir Messages.

WINCHESTER, frontières de :- Voir Bill No. 140.

WINDSOR, hôtel :- Pétition, 58.

Winslow, chemin de :- Pétition, 281.

WITCHER, William F.: - Pétition, 334.

WOLFE:

Cours de district de St. François et circuit de. Pétition, 275. Voir Bill No. 242.

Bureau d'enregistrement établi dans le township de Dudswell. Pétition, 275.

Lignes latérales de l'ile de. Voir Bill No. 104.

Et Sherbrooke réunis à Drummond et Arthabaska. Pétition, 389.

Wolford municipalité de :- Pétition, 315.

Woodbridge, chemin de :- Pétition de, 362.

WOODSTCOK:

Municipalité de. Pétition, 299.

Chemin de fer et havre du lac Erie et de. Pétition, 38. Voir Bill No. 186.

WOTTON, chemin dans le township de :-Pétition, 281.

Writs de sommation de Sa Majesté présentés par des membres de la Chambre, 268, 269, 273, 278, 354.

WYLIE, l'honorable James :- Décès de, annoncé à la Chambre, 35.

YAMASKA:

Instituteurs. Pétition, 68.

Commune de. Pétition, 67. Voir Bill No. 26.

YEUX et oreilles, institution à Montréal des :- Pétition, 276.

YORK et Peel, municipalité de :-Pétitions, 94, 276. Retour, 280.

Young:

John, messager. Voir Comité No. 4. Et Escott, municipalité de. Pétition, 315.

Youville, hospice dans St. Benoit:-Pétition, 280.

ZIMMERMAN, banque:—Voir Bill No. 163.

Zion, église, Montréal :- Pétition, 56. Voir Bill No. 49.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.